

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N<sup>o</sup> 11



1892

---

BELFORT

Imprimerie Administrative et Commerciale du Journal « LA FRONTIÈRE »

*Paul DREYFUS, Administrateur-Gérant*

7, AVENUE DE LA GARE, 7

1892

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 11



BELFORT

IMPRIMERIE DU JOURNAL « LA FRONTIÈRE »

1892

Per. 8° 12550

# SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

## ADMINISTRATION

---

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Le Général de division Gouverneur,  
L'Administrateur du Territoire de Belfort,  
M. le Maire de Belfort.

---

### COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. CORBIS, docteur en médecine, Président.  
SCHIRMER, proviseur du Lycée, Vice-Président.  
DUBAIL-Roy, Secrétaire.  
BARDY Victor, docteur en médecine.  
BAUMANN, peintre.  
BÉCOURT, professeur d'histoire.  
BORNÈQUE Eugène, Beaucourt.  
JUNDT, inspecteur honoraire des Ponts-et-Chaussées.  
MENÉTREZ, avocat.  
MERLE, propriétaire.  
PAPUCHON, Lieutenant-Colonel du Génie.  
POURCHOT, conseiller général, Giromagny.  
TOUVET Charles, négociant.  
VEILLARD Léon, maître de forges, Morvillars.  
VUILLAUME, professeur de physique.  
BECK, bibliothécaire.  
KAUFFMANN, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

---

### MEMBRES HONORAIRES

MM. Anathole de Barthélemy, à Paris.  
Contejean, professeur à la Faculté des Sciences, à Poitiers.  
Le général Munier, à Bayonne.  
Henner, peintre, à Paris.  
Scheurer-Kestner, Sénateur.

Le Supérieur des Bénédictins, à Delle.  
Cestre, conducteur des travaux, à Brisach.  
Le docteur Faudel, à Colmar.  
Bleicher, professeur à la Faculté de Nancy.

---

## MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur, à Belfort.  
Ackermann, vétérinaire, à Delle.  
Audran, professeur au Lycée de Belfort.  
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.  
Barnet, notaire, id.  
Bardo, propriétaire, id.  
Bardot Louis, Ingénieur en chef des manufactures de l'Etat,  
à Paris.  
Bardy Henri, Pharmacien, à Saint-Dié.  
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.  
Baumann, peintre, id.  
Bauve, entrepreneur, id.  
Beek, commandant en retraite, id.  
Beck, bibliothécaire, id.  
Bécourt, professeur au Lycée, id.  
Belin, avocat, à Besançon.  
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.  
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.  
Beloux Abel, propriétaire à Belfort.  
Beltz, chef de division à la Préfecture, à Belfort.  
Benner, ingénieur, à Belfort.  
Benoit, docteur en médecine, à Giromagny.  
Bentzinger, directeur de l'école supérieure, à Giromagny.  
Berger, sous-bibliothécaire à l'Institut, à Paris.  
Bernard, médecin-major au 27<sup>e</sup>, à Dijon.  
Bernheim, propriétaire, à Belfort.  
Bertin, substitut du Procureur, à Belfort.  
Berthold, juge au tribunal, id.  
Bertrand (l'abbé), curé, à Amagney (Doubs).  
Besnier, conseiller de Préfecture, à Belfort.  
Billet, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, id.  
Blanchot, ingénieur, id.  
Bideaux, maire de Châtenois.  
Bigenwald, chef de section des chemins de fer de l'Est, en  
retraite, à Belfort.



- Bischof, médecin-major au 151<sup>e</sup>, à Belfort.  
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.  
Blanc, proviseur du Lycée de Lons-le-Saulnier.  
Blondé Victor, négociant, à Belfort.  
Blum, chef d'entretien au chemin de fer de l'Est, à Belfort.  
Bohl, rentier, à Bavilliers.  
Boigeol Louis, maire de Giromagny.  
Boigeol Charles, manufacturier, à Giromagny.  
Boigeol Jules, id. id.  
Boigeol Fernand, id. id.  
Bonnamé, conducteur principal des mines, à Belfort.  
Bordes-Gesser, négociant, id.  
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.  
M<sup>lle</sup> Boulanger, institutrice, id.  
MM. Bourquard Célestin, trésorier de la Caisse d'Épargne, à Belfort  
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.  
Bourquard, professeur à l'école normale de Chaumont.  
Bourquin, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Bretegnier, pasteur, id.  
Briottet (l'abbé), vicaire, id.  
Brun Emile, négociant, id.  
Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.  
Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.  
Bumsel Jules, négociant, id.  
Bury Joseph, propriétaire, id.  
Cacheux, chef de section aux chemins de fer de l'Est, id.  
Callias, ingénieur, à Belfort.  
Canet Alphonse, directeur du Comptoir d'escompte, id.  
Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.  
Canitrot, commis-greffier, à Belfort.  
Chapuis, négociant, id.  
Charpiot, directeur, à Morvillars.  
M<sup>me</sup> Charpentier, à Belfort.  
MM. Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.  
Claudel-Page, id. id.  
Chaton-Merle, à Belfort.  
Chavin-Collin, professeur au Lycée, à Belfort.  
Chevalier, négociant à Colmar.  
Christ Louis, greffier du tribunal de commerce, à Chàlon-sur-Saône.

MM. Christen, propriétaire, à Belfort.

Clavey Célestin, à Foussemagne.

Clémencet, professeur à l'école normale, à Belfort.

Clément Désiré, propriétaire, à Offemont.

Clerc, vétérinaire au 11<sup>e</sup> hussards, à Belfort.

Clerc, instituteur, id.

Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.

Cœurdane, receveur d'enregistrement, à Belfort.

Cointet, commis principal des postes, id.

Conraux, négociant, id.

Comte-Cogno, propriétaire, id.

Corbis, docteur en médecine, id.

Cordier, architecte, id.

Coré Georges, professeur au Lycée, id.

Cotton, id. id.

Coupette Eugène, à Chaumont.

Cousin Jules, fabricant d'horlogerie, à Recouvillier (Suisse).

Cuenin, directeur des écoles en retraite, à Beaucourt.

Cusin, commissaire de surveillance de la gare, à Belfort.

Cusin, caissier de la Banque de France, à Boulogne-sur-Mer.

Dantzer, propriétaire, à Belfort.

Danzas, négociant, à Delle.

Dardar, id. à Belfort.

Daul, dentiste, id.

Dauphin, ancien juge de paix, à Belfort.

M<sup>lle</sup> Daval, institutrice, à Chèvremont.

MM. David, agent d'affaires, à Belfort.

Delsart, pharmacien, id.

Devantoy, propriétaire, id.

Devillers, lithographe, id.

Deubel, négociant, id.

Didier, id. id.

Didier, employé de commerce, à Belfort.

Diény, Sous-Préfet, à Cherbourg.

Dirand, géomètre, à Ronchamp.

Dollfus Georges, manufacturier, à Belfort.

Dollfus Daniel, id. id.

Dolbeau, propriétaire, id.

M<sup>lle</sup> Dorvaux, institutrice, id.

- MM. Donzé, propriétaire, à Belfort.  
Dreyfus, gérant de la *Frontière*, à Belfort.  
Dubail, chef d'état-major, à Epinal.  
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.  
Dujardin, id.  
Dupuy, ingénieur, id.  
Doumerc, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.  
Drouin, photographe, id.  
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, id.  
Dupont, propriétaire, id.  
Dupont fils, id.  
Dusquenoy, médecin-vétérinaire, id.  
Duvernoy, docteur en médecine, id.  
  
Eissen, manufacturier, à Valentigney.  
Ehringer, dentiste, id.  
Emonet, colonel du 50<sup>e</sup> de ligne, à Périgueux.  
Engelspach, professeur en retraite, à Paris.  
  
Faivre, employé des postes, à Belfort.  
Félène, entrepreneur, id.  
Felber, directeur des écoles, id.  
Feltin, avocat, id.  
Flamand, directeur de l'enseignement, à Belfort.  
Fleury de la Hussinière, architecte, id.  
Fournier François, propriétaire, id.  
Fournier, caissier à la Banque de France, id.  
Fournier, professeur au collège d'Epinal.  
Frappier, entrepreneur, à Belfort.  
Freléchoux, directeur, à Grandvillars.  
Fricker, négociant, à Belfort.  
Frisch-Lang, propriétaire, à Belfort.  
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.  
  
Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.  
Garnache, agent d'assurances, à Belfort.  
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.  
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.  
Gasser, pharmacien, à Massevaux.  
Gautherot, professeur de musique, à Belfort.  
Géant, professeur au Lycée, id.  
Géant, ancien lecteur à l'Université de Munich, à Belfort.

- MM. Géhin, capitaine en retraite, à Belfort.  
Geiger, architecte, id.  
Geist, négociant, id.  
Genot, Emile, propriétaire, à Danjoutin.  
Genty, architecte, à Belfort.  
George, juge au tribunal, id.  
Georgino, ancien pharmacien, à Colmar.  
Gérard, capitaine au 11<sup>e</sup> régiment d'Artillerie, à Versailles.  
Gesser, parfumeur, à Belfort.  
Gerschel, commissaire de police, à Belfort.  
Girard, maire de Montreux-Château.  
Girardez, huissier, à Belfort.  
Giroux, id. id.  
M<sup>lle</sup> Girol, institutrice, id.  
MM. Goffinet, négociant, id.  
Goumoëns (de), directeur des houillères de Ronchamp.  
Grasser, négociant, à Beaucourt.  
Greiner, directeur de la Banque de France, à Belfort.  
Grisez, député du Territoire de Belfort, à Paris.  
Grille, serrurier, à Belfort.  
Grosborne, propriétaire, à Belfort.  
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.  
Gromier, docteur en médecine, à Delle.  
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.  
Grunfelder, agent d'affaires, id.  
Guldemann, entrepreneur, id.  
Guthmann, id. id.  
Haas Joseph, banquier, id.  
Haas Prosper, id. id.  
Hanrion, général de division en retraite, à Belfort.  
Hæffelé, directeur de filature, id.  
Harmand, professeur au Lycée, id.  
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.  
Hattich, relieur, id.  
Hauser Fernand, étudiant, id.  
Hauser Léon, négociant, id.  
Hausser, chef de musique au 35<sup>e</sup> de ligne, id.  
Henry, géomètre, à Ronchamp.  
Heilmann Josué, ingénieur, id.  
Heilmann Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.

- MM. Hechinger, dessinateur, à Belfort.  
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.  
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.  
Herbrecht Thierry, comptable, id.  
Hepp, général de division, à Besançon.  
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, à Nancy.  
Herzog, manufacturier, au Logelbach (Alsace).  
Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.  
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à  
Tulle.  
Huckel, libraire, à Belfort.  
Humbert, inspecteur de l'association de propriétaires d'ap-  
pareils à vapeur, à Belfort.  
Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.  
Huntzbuchler, instituteur, id.  
Jeanneret, professeur au Lycée, à Belfort.  
Jenny, percepteur, à Giromagny.  
Jundt, inspecteur honoraire des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Japy Frédéric, général de division en retraite, sénateur du  
Haut-Rhin, à Paris.  
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.  
Japy Adolphe, id. id.  
Japy Gaston, id. id.  
Japy Henri, id. id.  
Japy René, id. id.  
Jeannin, étudiant, à Belfort.  
Joachim Camille, négociant, à Belfort.  
Joachim Joseph, id. id.  
Jobert, secrétaire d'Académie en retraite, à Gap.  
Jobin, avoué, à Belfort.  
Jolibois, dentiste, id.  
Jolivet, négociant, id.  
Joseph, instituteur, id.  
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.  
Juif-Conrad, négociant, à Belfort.  
Juster Auguste, à Paris.  
Juster Louis, agent de change, à Lyon.  
Julien, avoué, à Belfort.  
Juvigny (de), avocat, à Belfort.  
Kaltenbach, employé à Lyon.

- MM. Katterlet, négociant, à Belfort.  
Kauffmann, dessinateur, à Sceaux.  
Kauffmann, propriétaire, à Belfort.  
Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.  
Keller, Jean, ingénieur, à Paris.  
Keller, propriétaire, à Belfort.  
Kiener, employé, id.  
Kissel, dessinateur, id.  
Kessler Fritz, fabricant à Soultzmatt.  
Klem, receveur des contributions indirectes, à Champagnole  
(Jura).  
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.  
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.  
Kœhler, négociant, id.  
Kraut, juge suppléant, id.  
Krœll, pharmacien, id.  
Kuntz, sous-intendant, id.  
Kubler, directeur du musée d'Altkirch.
- Lablotier fils, à Bourogne.  
Labussière, employé, à Belfort.  
Lafosse, propriétaire, id.  
Lamy, docteur en médecine, à Foussemagne.  
Laubser, directeur de la *Société générale*, à Belfort.  
Laurent Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.  
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.  
Lapostolest, ancien avoué, à Belfort.  
Lapostolest Noël, propriétaire, id.  
Lachiche Amand, coiffeur, id.  
Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etueffont-Haut.  
Lardey, libraire, à Belfort.  
Laroyenne, agent d'assurances, id.  
Lauxerois, négociant, id.  
Lebleu Xavier, négociant, id.  
Le Dérof, professeur au Lycée, id.  
Lehmann, avocat, id.  
Lehmann Salomon, négociant, id.  
Lehmann Isidore, id. id.  
Lehmann Léonord, id. id.  
Lépine, propriétaire, id.  
Lesmann, président du tribunal de commerce, à Roppe.

- MM. Letterlé, sculpteur, à Belfort.  
Lévy Michel, négociant, à Belfort.  
Lévy Jules, à Epinal.  
Lévy Nephtalie, négociant, à Belfort.  
Ley, négociant, id.  
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix, à Giromagny.  
Lhomme Edouard, id.  
Loillier, médecin-major, à Belfort.  
Loth, directeur de tissage, à Valdoie.  
Louis, professeur, id.  
Loviton, horticulteur, id.
- Mackler, docteur en médecine, à Colmar.  
Mahler, chef de bureau à la gare, à Belfort.  
Maillard, propriétaire, id.  
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.  
Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.  
Marchal (l'abbé), vicaire, id.  
Maré, capitaine des pompiers, id.  
Marmet, employé à la Préfecture, id.  
Mathey, directeur d'usine, à Senones.  
Martzloff, président du tribunal, à Belfort.  
Martzloff, maître d'hôtel, id.  
Martz, procureur de la République, id.  
Matte, professeur au Lycée, id.  
Maurice (l'abbé), professeur à l'institution Ste-Marie, à Belfort.  
Meillière, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de  
l'Académie de médecine, à Paris.
- Menétrez, avocat, à Belfort.  
Menétrez, commandant au 129<sup>e</sup> de ligne, à Paris.  
Menétrez, docteur en médecine, à Belfort.  
Mény, chef de bureau, à Paris.  
Merclat, conducteur principal des ponts-et-chaussées, à  
Belfort.
- Mercier, instituteur, à Bavilliers.  
Merle, propriétaire, à Belfort.  
Mercky, opticien, id.  
Mérot, percepteur, à Seurre.  
Metz-Juteau, conseiller général, à Belfort.  
Metz Arthur, négociant, à Paris.  
Metz, représentant de commerce, id.

- M<sup>lle</sup> Metzger, institutrice, à Giromagny.  
MM. Meyer, inspecteur d'Académie, à Gap.  
Meyer Emile, caissier, à Belfort.  
Meyer, clerc de notaire, id.  
Monnier, instituteur, à Belfort.  
Monnier (l'abbé), vicaire, id.  
Molck, docteur en médecine, à Colmar.  
Moret, géomètre à Ronchamp.  
Moritz, négociant, à Belfort.  
Morlot, propriétaire, id.  
Mourgeon, inspecteur des forêts, à Belfort.  
Muenier Alexis, homme de lettres, à Vesoul.  
Muller, vétérinaire, à Belfort.  
Muller, négociant id.  
Muller, commissaire-priseur, à Belfort.  
Mugnier, professeur au Lycée id.  
Munerot, id. id.  
Nardin, pharmacien, id.  
Netzer, professeur honoraire, id.  
Nicot, relieur, id.  
Niedergang, docteur en médecine, à Belfort.  
Noblat (l'abbé), curé doyen de St-Christophe, à Belfort.  
Olivier, ancien juge de paix, id.  
Oriat-Zeller, négociant, à Giromagny.  
Oriez, coutelier. à Belfort.  
Page, propriétaire, id.  
Pagnard, agent-voyer en retraite, à Montreux-Château.  
Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.  
M<sup>me</sup> Papillon, rentière, id.  
MM. Papillon, capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon d'artillerie, à Belfort.  
Papuchon, lieutenant-colonel du génie, id.  
Parisot, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de Dragons, à Lure.  
Paronelli, propriétaire, à Belfort.  
Pellier, professeur à l'école normale, à Belfort.  
Pélot, libraire, id.  
Pélot, imprimeur, id.  
Pernelle, photographe, id.  
Petit, employé à la Banque de France, id.  
Petitjean, entrepreneur, id.



- MM. Petitjean, docteur en médecine, à Belfort.  
Phelpin, professeur au Lycée, id.  
Picard Alfred, négociant, id.  
Picard Gustave, id. id.  
Péllisson, id. id.  
Perron, employé, id.  
Pétard, marchand-tailleur, id.  
Petitclerc, directeur du musée, à Vesoul.  
Phetter, lieutenant au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Pezet, comptable, id.  
Plubel, professeur à l'école normale, id.  
Piningre, instituteur, id.  
Pochard, serrurier, id.  
Potdevin, négociant, id.  
Porterat, agent de la compagnie de l'Est, à Meaux.  
Pourchot, conseiller général, à Giromagny.  
Pourchot, fils, id.  
Prétet, comptable, à Belfort.  
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.  
Preiss Georges, retraité, à Belfort.  
Quiquerez, négociant, à Belfort.  
Raclot, notaire, id.  
Ratte, propriétaire, id.  
Renault, agent d'affaires, id.  
Rey, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.  
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.  
Ricklin, négociant, à Belfort.  
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.  
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.  
Rœsch, pharmacien, id.  
Rœlly, négociant, id.  
Rolland, employé, à Giromagny.  
Romann, agent d'assurances, id.  
Romond, avoué. id.  
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.  
Rouget, directeur de l'école normale, à Blois.  
Roy, juge de paix, à Belfort.  
Royer, propriétaire, à Montbéliard.  
Rueff Abraham, négociant, à Belfort.  
Saglio Emile, propriétaire, id.

- Saglio Florent, propriétaire, à Paris.  
Salomon, négociant, à Belfort.  
Sauvageot, instituteur, à Lebetain.  
Schad, entrepreneur, à Belfort.  
Schelle, receveur des Douanes, à Bourogne.  
Schemmel, pharmacien, à Belfort.  
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.  
Scherrer, commissionnaire, à Belfort.  
Schlatter, pharmacien, id.  
Schirmer, proviseur du Lycée, id.  
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.  
Scheurer-Sahler Julien, id. id.  
Schicklin, directeur des écoles, à Belfort.  
Schmerber Charles, manufacturier, à Rougemont-le-Château.  
Schmidt, ingénieur, à Paris.  
Schmidt, brasseur, à Belfort.  
Schmidt, libraire, id.  
Schneider, juge au tribunal de Commerce, à Belfort.  
Schultz, entrepreneur, id.  
Schwalm, propriétaire, id.  
Senger, contrôleur des Contributions directes, id.  
Senglé, conducteur des ponts-et-chaussées, id.  
Seydel, propriétaire, id.  
Sigrist, directeur de teinturerie, id.  
Simonin, inspecteur primaire, à Corte (Corse).  
Sombstay, chancelier de résidence, à Hanoï.  
Sombstay, commis des Contributions indirectes, à Epinal.  
Spalinger, photographe, à Belfort.  
Stehlin, préfet de Meurthe-et-Moselle, Nancy.  
Steiner, manufacturier, à Belfort.  
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.  
Spindler, manufacturier, à Plancher-les-Mines.  
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.  
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Ralliement*, à Belfort.  
M<sup>lle</sup> Stiegler, institutrice, à Belfort.  
MM. Stiegler, propriétaire, id.  
Stractman, entrepreneur, id.  
Strasser, professeur d'allemand, à Belfort.  
Taboureau, greffier, id.

- MM. Tassin de Villepion, professeur au Lycée, à Belfort.  
Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.  
Thary, professeur au Lycée, à Belfort.  
Thiault père, avocat, id.  
Thiault Michel, avocat, id.  
Thomas, professeur au Lycée, à Belfort.  
Thomas, employé des postes, id.  
Thouvenin, avoué, id.  
Thuriot, pharmacien, id.  
Tisserand, architecte, id.  
Tisserand, géomètre, id.  
M<sup>me</sup> Tissot, directrice des écoles, id.  
MM. Tournesac, entrepreneur, id.  
Touvet, négociant, id.  
Touvet, directeur des manufactures de l'Etat, à Paris.  
Travailleur, commis des Douanes, à Belfort.  
Tresch, agent-voyer, id.  
Triponé Adolphe, négociant, id.  
Trouillat, contrôleur des Douanes, à Epinal.  
  
Valanzasca Félix, employé de commerce, à Belfort.  
Vallet Charles, négociant, id.  
Vaurs Antoine, propriétaire, id.  
Vaurs Jules, négociant, id.  
Vautherin, docteur en médecine, id.  
Vautherin, pharmacien, à Paris.  
M<sup>lle</sup> Velle, rentière, id.  
MM. Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.  
Vernier Charles, ingénieur, à Paris.  
Verny, contrôleur des Douanes, à Belfort.  
Viellard Félix, rentier, id.  
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.  
Viellard Armand, id. id.  
Villemain Paul, hôtelier, à Belfort.  
Vital, conducteur des ponts-et-chaussées en retraite, à Belfort.  
Voiland, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Voirin, professeur à l'école d'agriculture de Saulxures.  
Vuidard, notaire, à Belfort.  
Vuillaume, professeur au Lycée, id.  
Warnod-Herr, manufacturier, à Giromagny.

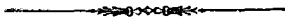
- MM. Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.  
Walser Xavier, négociant, à Belfort.  
Welté, rentier, id.  
Welté Alfred, pharmacien, id.  
Wetstein Léonard, commis des douanes, à Belfort.  
Wœlfelé (l'abbé), vicaire, id.  
Wœflin, ancien notaire, à Nancy.  
Zœpffel, conseiller de préfecture, à Nancy.  
Zeller, recteur de l'Académie de Chambéry.  
Zeller, instituteur, à Belfort.
- 

### **SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES**

---

- Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.  
Société industrielle de Mulhouse.  
Société d'Histoire naturelle de Colmar.  
Société d'Emulation de Montbéliard.  
Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.  
Société d'Histoire naturelle de Toulouse.  
Académie du Gard, à Nîmes.  
Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.  
Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy.  
Société philomatique de Saint-Dié.  
Société de médecine de Besançon.  
Académie des Belles-Lettres de Besançon.  
Société des Arts et des Sciences de Vitry-le-François.  
Société des Sciences et des Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.  
Société nationale académique de Cherbourg.  
Société des Sciences et des Arts agricoles du Havre.  
Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge, à  
Saintes.  
Musée Guimet, Avenue du Trocadéro, 30, à Paris.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord, à Douai.  
Bulletin des Antiquités africaines, à Oran.  
Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.  
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre.  
Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune.  
Société nationale d'Agriculture d'Angers.

- Société d'Agriculture, Industrie et Sciences de la Loire, à Saint-Etienne.
- Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
- Société académique de Laon.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
- Société d'Archéologie et de Statistique de Valence.
- Société d'Histoire naturelle de la Rochelle.
- Smithsonia Institution, à Washington.
- Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
- Académie Stanislas, à Nancy.
- Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Académie des Belles-Lettres de Dijon.
- Société historique et archéologique de Langres.
- Société philomatique de Paris.
- Société d'Anthropologie de Paris, rue Antoine Dubois, 4.
- Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
- Revue bibliographique, rue Saint-Simon, 5, à Paris.
- Musée historique de Mulhouse.
- Club Alpin français (section des Hautes-Vosges), à Belfort.
- Société de Géographie de l'Est, à Nancy.
- Société archéologique de Nantes.
- Annales de l'Est, à Nancy.
- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
- Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.
- Association philotechnique de Paris.
- Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
- Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
- Société d'Emulation de Cambrai.
- Société des Sciences et Arts de Bayonne.
- Commission des Antiquités de la Côte d'Or, Dijon.
- Société des Sciences naturelles de Berne.
- Institut géologique d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
- Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine, à Metz.



# RÉUNION GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 1891

---

## Rapport de M. le Président

---

MESSIEURS,

La mort si prématurée de M. Parisot, second président de notre Société, m'a légué, je ne me le dissimule pas, une charge bien lourde qu'allégera l'indulgence que vous m'accorderez, j'en ai la conviction, et dont j'ai grand besoin. Loin de moi la prétention d'accomplir ma mission comme l'a fait M. Parisot, et quoi que je fasse, je ne pourrai jamais atteindre le but ; car pour succéder à des Dietrich, à des Parisot, il faut apporter des qualités que je suis loin de posséder, quelque dévouement que je puisse apporter à l'accomplissement de la tâche qui m'est confiée. Il est des lutteurs qu'il faut admirer, mais bien se garder de vouloir les égaler, même quelque peu : la prudence le commande.

Parisot, vous le savez, était un savant, un citoyen dévoué à la chose publique, et les services incontestables qu'il a rendus à sa ville natale, lui donnent le droit à la reconnaissance de tous, de tous ceux, surtout, qui lui sont redevables de choses toujours accordées avec empressement, et de ces derniers grands en est le nombre. Les articles nécrologiques qui ont été publiés sur son compte, constituent un éloge plus vrai que celui que je pourrais tenter en cette circonstance. Ces articles recueillis donneront lieu à une biographie qui sera insérée dans le prochain bulletin.

Si la ville de Belfort doit à M. Parisot, en grande partie l'organisation de sa bibliothèque et de son musée qu'il a enrichi de pièces innombrables, l'organisation primitive du Musée étant dûe à M. Dietrich, elle lui doit plus encore, elle lui doit son agrandissement, son extension, son importance. En effet, vous n'ignorez pas, Messieurs, que quand les riches industriels de Mulhouse ont pris la résolution de quitter l'Alsace pour transporter en France leurs industries, c'est M. Parisot, alors maire, qui leur désigna les terrains qui devaient se couvrir de constructions. Il a déployé, en cette circonstance, un dévouement, un zèle digne d'éloge, car il eut à lutter contre les prétentions exagérées et ridicules des propriétaires de terrains et contre les convoitises des localités voisines désireuses de posséder des établissements qui apportent la richesse et le bien-être partout où ils s'établissent. M. Parisot, malgré les immenses services qu'il a rendus à sa ville natale, a éprouvé bien des déboires, bien des amertumes qu'il a supportés avec stoïcisme, mais qui, malgré sa grande modestie, ont peut-être quelque peu contribué à aggraver la maladie qui l'a enlevé à l'affection des siens, de ses amis, en un mot, de tous ceux qui ont connu cet honnête homme. Il est dans la nature humaine que les âmes les mieux trempées ne peuvent, quoi qu'elles fassent, résister à certains chocs.

Si Parisot n'a pu recueillir, de son vivant, les récompenses, et surtout certaine récompense, auxquelles il avait droit, son nom ne doit pas être frappé d'oubli ; c'est dans ce but que je me permets

d'émettre un vœu, celui de donner le nom de Parisot à une des rues du faubourg des Vosges qui doit son existence aux usines et, par conséquent, à l'ancien maire Parisot, à la rue de Chateaudun, par exemple, cette ville n'ayant en somme que des rapports assez éloignés avec notre cité dont l'héroïsme pendant le siège vaut bien la défense de Chateaudun qui n'a que faire ici, bien d'autres villes étant dans le même cas.

La ville de Belfort, pour qui n'est pas vraie, elle vient d'en donner la preuve par de splendides funérailles accordées à un Belfortain désireux de reposer dans sa ville natale, cette quasi-vérité : « l'ingratitude est la reine du monde », fera, j'en ai la conviction, droit au vœu que je viens d'émettre et qui est celui de tous.

### Musée

Depuis la dernière réunion générale le Musée s'est enrichi d'un tableau donné par l'Etat : la mort du Colonel Froideveau, Commandant les Sapeurs-Pompiers, tué au terrible incendie de l'Opéra-Comique ; du portrait de M. Mény, ancien maire de Belfort, offert par son fils et peint par un Belfortain, Gustave Dauphin, peintre de grand talent, auteur de la descente de Croix transportée depuis peu du Musée à l'Eglise, sa place naturelle. Du reste le tableau avait toujours été à l'Eglise ; il ne se trouvait au Musée que depuis 1871 où il avait été déposé à la suite de réparations faites à sa toile trouée par les obus prussiens ; du portrait de M. Parisot peint par M. Baumann. Ce tableau d'une ressemblance par-



faite fait honneur à l'auteur qui s'est empressé d'accéder au vœu de la Société désireuse d'avoir au Musée le portrait de son second président placé à côté du buste de M. Diétrich, le créateur de notre Société et par conséquent son premier président.

La riche collection de coquilles qui nous a été donnée par la famille Kestner, a été placée dans deux vitrines spécialement destinées à loger ce don magnifique. Les pièces qui composent cette collection d'une réelle valeur et que beaucoup de villes d'une plus grande importance que la nôtre pourraient nous envier, ont été cataloguées et étiquetées par un de nos collègues, M. Merle, auquel nous devons tous nos remerciements pour la patience de Bénédicte et la science compétente qu'il a apportées dans ce travail.

### **Numismatique**

Nous n'avons rien acheté, l'occasion favorable ne s'étant pas présentée et les dons nous ayant fait totalement défaut. Cela s'explique jusqu'à un certain point, par le fait que presque toutes les pièces que nous possédons et elles sont nombreuses, ont été données dans les premières années de la Société, les donateurs s'étant défaits avec empressement de ce qu'ils possédaient. Espérons que parmi les nouveaux adhérents, il s'en trouvera de généreux qui suivront l'exemple des premiers.

### **Archéologie**

Le Comité a voté dans sa séance du 12 février dernier une somme de 200 francs dans le but de faire de nouvelles recherches sur l'habitation préhisto-

rique des Grottes de Cravanche. Nous avons fait circuler des listes de souscription parmi les sociétaires et les membres de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin français, Société qui agit de concert avec nous dans les travaux projetés. La souscription a produit près de 900 francs, somme qui permettra de faire des études sérieuses dans les cavernes mises à jour en 1876. Les premières recherches ont fait découvrir à 1 mètre 50 de profondeur différents objets, tels que ossements humains, poinçons, racloirs, silex taillés, débris de poteries. Parmi les objets recueillis je mentionnerai une pierre en serpentine plate, triangulaire, à arêtes mousses d'environ un centimètre d'épaisseur et dix centimètres de diamètre et que les personnes qui s'occupent activement des trouvailles faites dans cette grotte, regardent comme un instrument fort curieux dont la destination leur est inconnue. Cette pierre n'est pas et ne peut être un instrument, ce ne peut être qu'une ébauche destinée très probablement à devenir un instrument tranchant dans le genre d'une toute petite hachette réellement fort curieuse trouvée par le plus grand des hasards dans des déblais sortis de la caverne. En voyant dans les Musées ces quantités de haches, d'instruments tranchants de toutes variétés taillés dans des pierres d'une dureté presque égale à celle du diamant, on devient vraiment rêveur en songeant à la patience que devaient apporter et au temps que devaient employer ces hommes à obtenir de pareils résultats avec les moyens absolument primitifs dont ils disposaient. Nous avons le ferme espoir que les travaux

de déblaiement de ces cavernes enrichiront nos collections archéologiques déjà fort riches en objets préhistoriques. Les trouvailles resteront la propriété de la Ville et seront déposées soit au Musée, soit dans des vitrines spéciales qu'on installera dans l'intérieur de la Grotte, ce qui serait peut-être plus rationnel, la présence de ces objets donnant à ces grottes une plus grande importance.

### **Bibliothèque**

La bibliothèque s'est enrichie de 385 volumes dont 165 ont été donnés par le Ministère de l'Instruction publique. Parmi ces derniers certains ouvrages sont d'une grande valeur : je citerai entre autres un magnifique volume : « La Franche-Comté de Bouchot ». Les dons particuliers ont été peu nombreux et diminuent d'année en année. Je fais un appel aux sociétaires qui pourraient se défaire de quelques ouvrages en faveur de la bibliothèque de la Société. Que la crainte que les ouvrages dont ils pourraient disposer ne soient pas assez importants pour figurer dans une bibliothèque ne les retienne point, car Pline l'Ancien avait coutume de dire « qu'il n'y a si mauvais livre où l'on ne puisse apprendre quelque chose ». Loin de moi, bien entendu, la pensée de faire allusion à certains romans, à certains ouvrages qui tout en augmentant la fortune de leurs auteurs diminuent les qualités morales de ceux qui les lisent.

Les acquisitions du Comité ont surtout porté sur les ouvrages relatifs à l'histoire du pays manquant encore à nos collections : je citerai le 5<sup>e</sup> volume du

Cartulaire de Mulhouse par Mossmann ; le Dictionnaire dramatique en 3 volumes de notre compatriote l'abbé de Laporte ; le Protestantisme dans le pays de Montbéliard ; le 1<sup>er</sup> volume des Châteaux pittoresques d'Alsace de Ganier ; l'ouvrage de Laugel sur Henri de Rohan qui assiégea notre ville en 1635 ; le Siège de Belfort par Caillé ; nous avons la collection à peu près complète des nombreux ouvrages publiés depuis 1871 sur la défense de Belfort ; le 2<sup>e</sup> volume des Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine ; l'Histoire des Séquanois de Dunod ; un magnifique exemplaire de l'Histoire de Lorraine de Don Calmet, 3 volumes in-folio ; les Mémoires du Duc de la Force, 4 volumes ; les Mémoires du Marquis de Beauveau, etc., etc.

Nous avons acquis également pour la bibliothèque populaire 5 volumes de la Bibliothèque des Merveilles et 130 volumes de romans d'Alexandre Dumas, Jules Verne, etc. Cette dernière acquisition absorbera le crédit voté par la Ville à la bibliothèque populaire. L'achat et la reliure de ces ouvrages de littérature courante coûteront environ 250 francs à la Société. C'est une trop forte dépense pour nos modestes ressources et nous constatons avec regret que nous sommes dans la nécessité, vu les demandes des nombreux lecteurs, de consacrer le crédit de 200 fr. alloué par la Ville uniquement à acquérir des romans qui sont demandés à l'exclusion d'ouvrages de science, d'histoire et de géographie. La bibliothèque populaire en délivrant une aussi grande quantité de romans atteint-elle bien le but qu'elle se propose, on a le droit d'en douter ? Que les nombreux lecteurs

qui viennent demander les livres se pénètrent donc bien de cette maxime : « lisez peu, mais lisez de bonnes choses ; c'est surtout dans les lectures que la quantité ne remplace pas la qualité ».

Pendant l'année 1890, la bibliothèque a été fréquentée par 472 lecteurs qui ont emprunté 6935 volumes. Malheureusement dans ces derniers chiffres les romans entrent pour la presque totalité et au bout de quelques mois d'usage, ils nous reviennent nécessairement en si mauvais état que nous sommes obligés de les remplacer. Les demandes de romans diminueraient certainement si les parents rappelaient souvent à leurs filles que le plus bel emploi d'une femme est celui de ménagère et que pour l'homme sensé le tablier de cuisine a sa poésie tout comme la mantille de dentelle. Les conséquences de la lecture des romans avait déjà frappé l'auteur du *Contrat social* qui ne cessait de dire : « on a voulu depuis peu, on a voulu rendre la lecture des romans utile à la jeunesse. Je ne connais pas de projet plus insensé. C'est commencer par mettre le feu à la maison pour faire jouer les pompes ». Qu'on ouvre des bibliothèques populaires, rien de mieux ; c'est un devoir sacré que doit remplir la Société actuelle, mais que l'on soit spécialement guidé dans cette mission par l'idée qu'il ne faut prêter que des livres de fonds à ceux qui ne peuvent se les procurer ; c'est le seul moyen de résoudre le problème du jour : instruire sérieusement le peuple et surtout moralement.

Il y a deux ans, à la réunion générale, M. Parisot faisait pressentir qu'on n'achèterait plus de romans ;

il avait raison, une bibliothèque communale ne doit pas être la succursale d'un cabinet de lecture qui vend la littérature du rez-de-chaussée des journaux.

### **Bulletin**

Le bulletin est à l'impression et sera distribué sous peu. Il contiendra différents articles qui, nous l'espérons, seront bien accueillis par nos collègues : la Conspiration de Belfort de 1822 par M. Georges Spitzmuller avec une préface d'Alexis Meunier ; le Tombeau d'un Seigneur du pays, un Reinach-Foussemagne enterré en Lorraine, article de M. Henri Bardy ; la Ville et la Seigneurie de Delle au siècle dernier par M. Léon Viellard, etc. Nous préparons les matériaux pour le prochain bulletin que nous espérons faire paraître en 1892. Nous recevons les mémoires de 45 sociétés savantes avec lesquelles nous échangeons notre bulletin.

Nous avons à regretter le décès de plusieurs de nos collègues : MM. Foltz, Grünfelder, Morey, Muller-Colasson, Tagant, Stanislas Vallet et Warnod. Notre Société qui comptait à la réunion générale de l'année dernière 306 membres en a actuellement 459 et 9 membres honoraires. Cette rapide augmentation est due à la propagande active faite auprès de nos concitoyens et de nos compatriotes établis hors de notre ville. Dans la liste vous trouverez beaucoup de Belfortains qui depuis longtemps ont quitté leur pays natal, mais n'ont pas oublié la Pierre de la Miotte.

### **Situation financière**

Notre encaisse s'élevait à plus de mille francs à la fin de 1890. Le trésorier va vous exposer la situation qui

est excellente. Nous avons cru utile, pour plus de simplicité, clore l'exercice financier à la fin de chaque année et non à la réunion générale dont la date varie chaque année.

D<sup>r</sup> CORBIS.

M. Kauffmann, trésorier, présente son rapport sur l'état financier de la Société au 31 décembre 1890.

### Dépenses

(Du 22 juin au 31 décembre 1890)

Achat de livres et abonnements . . . . .	206 95
Reliure. . . . .	93 05
Achat d'objets mobiliers pour le musée . . . . .	159 05
Travaux et fournitures diverses pour le musée . . . . .	22 55
Achat d'objets mobiliers pour la bibliothèque . . . . .	178 50
Travaux et fournitures diverses pour la bibliothèque . . . . .	23 80
Gardien du musée et nettoyage des salles. . . . .	99 »
Allocation à l'aide bibliothécaire . . . . .	163 55
Achat d'imprimés divers . . . . .	39 70
Frais de correspondance, de port et d'encaissement des quittances . . . . .	46 55
	<hr/>
	1033 15

### Recettes

(Du 22 juin au 31 décembre 1890)

En caisse au 22 juin 1890 . . . . .	597 15
Subvention du département : au musée . . . . .	200 »
à la Société archéologique. . . . .	300 »
id.    de la ville : à la bibliothèque populaire . . . . .	100 »
à la Société d'Emulation . . . . .	500 »
Cotisations restant à recouvrer . . . . .	237 »
Vente de l'Histoire militaire de Belfort. . . . .	96 »
Vente de catalogues. . . . .	3 »
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epargne . . . . .	33 27
	<hr/>
	2066 42

RECETTES . . . . .	2066 42
DÉPENSES . . . . .	<u>1033 15</u>
RESTE en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1891. . .	<u><u>1033 37</u></u>

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée.

Il est procédé à la nomination pour 3 ans de cinq membres du comité en remplacement de MM. Bardy, Baumann, Jundt, Schirmer et Viellard, sortants et rééligibles.

Sont élus : MM. Schirmer 29 voix, Viellard 29, Bardy 28, Baumann 28, Jundt 28.

Le Comité procède à l'élection de son bureau pour une période d'une année. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité.





SOUVENIRS

D'UN

MONTAGNARD

d'après le manuscrit

DE GEORGES SIMON

# NOTICE

SUR

M. GEORGES SIMON

*Ancien Juge de Paix à Giromagny*

1788-1869

---

L'auteur des notes qui vont suivre — et qu'on a recueillies sous le titre de « *Souvenirs d'un Montagnard* » — était un enfant du pays, un de ceux dont l'ambition ne fut jamais de briguer les honneurs de la publicité.

Né à Lepuix, près Giromagny, le 27 décembre 1788, il passa ses premières années dans un milieu fort modeste, dont il parvint à sortir à force de travail et d'opiniâtre volonté.

Je n'ai pas à apprécier ici son rôle politique ; mais, si j'avais à le faire, je dirais, pour l'intelligence de plusieurs points de son récit : catholique et royaliste, il n'a cessé d'être fidèle à la religion des siens et à la maison de Bourbon.

D'ailleurs, pour bien expliquer ce double attachement, qui fut la grande, et l'on peut même dire la seule passion de la vie si calme de M. Simon, il suffit de citer ce qu'il disait lui-même de sa famille, en 1832 : « Mon père était une des notabilités de son village, non par sa position de fortune, (il fut successivement instituteur et maire) ; mais par son inflexible vertu, par son grand caractère, par l'invariabilité de ses principes religieux et politiques, par son bon sens naturel et ses connaissances, dans un temps où il n'y en avait guère dans le village qu'il habitait. La Révolution de 1789 le trouva profondément attaché à la royauté, aux descendants d'Henri IV et saint Louis. Il n'en fallait pas autant alors pour être persécuté ; il le fut. Qualifié d'aristocrate, il fut porté sur la liste des émigrés, impliqué dans un procès politique devenu fameux dans le pays. Il ne sauva sa tête que par son grand

courage et par le respect qu'il inspirait, même à ses ennemis. Voilà seulement quelques traits de son caractère... Tel était mon père : je ne crois pas avoir dégénéré. »

Cette dernière phrase éclaircit tout. Pour M. Simon donc, il était évident — comme il l'écrivait encore en 1849 — que « l'hérédité est une garantie d'ordre, de sécurité, même de liberté que rien ne peut remplacer. » Avec cela, disciple fervent du progrès, qu'il plaçait non dans le perfectionnement de la matière, mais dans l'amélioration des choses morales et intellectuelles. Fils de ses œuvres, il avait d'abord appris à Cernay l'art de la gravure, puis était venu établir une teinturerie à Giromagny où il se maria le 1<sup>er</sup> avril 1813. Esprit attentif, plein de bon sens, il a suivi avec beaucoup d'observation les principaux événements de son siècle et, souvent même, il lui est arrivé de les prévoir avec une étonnante perspicacité. Je n'en veux pour preuve que ces lignes de lui, qui datent de 1847, et ont trait à cette fameuse campagne de banquets, alors menée contre la monarchie de Juillet : « Les mots banquets, réformes, ne sont que des prétextes ; le but est une Révolution. »

La Restauration fit de M. Simon un magistrat. Nommé suppléant de la justice de paix de Giromagny, il devint bientôt après juge, puis conseiller d'arrondissement pour le même canton. Il figure, en cette dernière qualité, à l'Annuaire du Haut-Rhin de 1838. Il prit enfin sa retraite à Cernay, où il avait été appelé à exercer ses fonctions judiciaires en 1849.

Promu Chevalier de la Légion d'honneur, il vit combler tous les vœux de sa modeste ambition. Comme magistrat, ce fut un caractère ferme, d'une intégrité absolue, d'une loyauté à l'épreuve. Aussi, tout en rendant des arrêts et non des services, sut-il se concilier l'estime et l'amitié de tous. *Juge de paix*, dans le sens le plus strict du mot, il connaissait à la lettre les devoirs de sa charge et s'appliquait à être en justice un vrai père de famille, un de ces hommes d'apaisement, dont la mission a été si sagement définie par l'illustre Assemblée qui réforma la magistrature française.

Parmi les anciens du pays, il en est encore plus d'un qui se

souvent de l'action bienfaisante exercée par M. Simon dans le canton de Giromagny. On se plaît toujours à y rappeler ses exhortations, ses conseils, ses remontrances pleines de bonté, ses efforts enfin pour amener la réconciliation des parties en cause, le rapprochement de ceux que divisaient de mesquines questions d'intérêt. « Il parlait comme un curé », me disait-on un jour, en me causant de lui.

Voilà pour l'homme public. On voit que ses qualités ne le cédaient en rien à celles de l'homme privé.

Mais nous avons uniquement à envisager M. Simon comme auteur. — Auteur ? Le mot sûrement l'aurait fait sourire. Sans la moindre prétention littéraire, il écrivait par inclination naturelle, sans arrière-pensée de publicité, et déjà sur le tard de la vie, dans le seul but d'échapper à l'oisiveté et de fixer ses souvenirs. Que de fois n'a-t-il pas répété, que de fois n'a-t-il pas déclaré : « Je n'ai écrit que pour moi ; j'y ai trouvé ma satisfaction et, quelque informe que soit mon œuvre, je ne m'en repens pas ! »

Si donc, l'on a cru devoir soulever un coin du voile, sous lequel le sincère écrivain tenait à rester ignoré, c'est qu'il a paru y avoir un certain intérêt à soustraire ses pages à l'oubli.

Bien peu connaissent, en effet, l'histoire de leur région. Et pourtant, il est instructif au premier chef de garder la mémoire de ce qui fit époque dans l'existence de ses ancêtres. A ce titre, nous devons savoir gré à tous ceux qui ont pieusement recueilli ces traditions locales, ces récits transmis de père en fils, où l'on retrouve la pénétrante saveur d'un autre âge, et dont l'ensemble est souvent la seule lumière capable d'éclairer le passé.

Quant au style de M. Simon, il ne faut pas être surpris d'y rencontrer, de ci de là, de légères imperfections. Lui-même, au surplus, a pris soin de nous le déclarer nettement : « Je n'ai fait aucune étude — régulière, s'entend ; — je ne sais pas ma langue, pas même l'orthographe, et si l'on doit s'étonner de quelque chose dans mes écrits, c'est de n'y trouver encore plus de fautes qu'il y en a réellement. »

A coup sûr, cet aveu trahit un excès de modestie, car la phrase chez lui revêt fréquemment une certaine élégance et ne manque point de vivacité d'allure. Si l'on y trouve parfois une teinte mélancolique, la cause en est due à de simples influences de milieu. Et puis Nisard n'a-t-il pas dit que la mélancolie est l'état des âmes d'élite en notre siècle? « Je suis arrivé — écrivait M. Simon, dès 1832 — à un âge où les forces commencent à diminuer sans que l'esprit ait encore perdu de sa vigueur. Né dans les montagnes, j'ai vécu au milieu des montagnes, des rochers, des torrents, des cascades, des forêts; au milieu d'une nature sombre et sauvage. Mon caractère, d'abord gai et persifleur, s'est peu à peu empreint d'une mélancolie profonde : j'aime les hommes, mais je fuis leur société. La solitude a pour moi des attraits puissants ; je la recherche sans cesse ; *elle fait le bonheur de ma vie.* »

Ce penchant à la solitude est un trait caractéristique de cette âme rêveuse.

Outre les pages données ci-après, il existe d'autres manuscrits de M. Simon, les uns sous forme de lettres datées « *Des bords de la Savoureuse* » et relatives à la politique du règne de Louis-Philippe ; les autres, d'un caractère religieux, concernant notamment la paroisse de Giromagny. Peut-être leur publication viendra-t-elle à son heure. On y trouverait, en tout cas, de curieux détails rétrospectifs dont notre histoire locale, si pauvre en documents, pourrait certainement faire son profit.

Pour terminer cette brève notice, il reste à ajouter que M. Georges Simon mourut à Giromagny, à quatre-vingts ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1869, avec la réputation la plus enviable qu'il soit possible d'acquérir : celle d'un parfait homme de bien.

Arsène ZELLER.

Belfort, 8 janvier 1892.

---

## PROMENADE A LA ROCHE DU SARAZIN

---

La roche du Sarazin jouit de toute mon affection ; j'ai pour elle depuis mon enfance des sentiments de tendresse qui ont leur source dans des relations de bon voisinage. Elle ne s'est jamais déplacée pour me rendre visite ; mais moi, je l'ai visitée souvent. Je me suis assis mille fois à ses pieds, mille fois à son sommet au milieu des bruyères fleuries qui la couronnent. Il m'a toujours semblé qu'elle me recevait bien, que nous étions de vieilles connaissances, de bons amis. Je me suis toujours bien trouvé de mes courses près d'elle ; je lui ai toujours attribué les sensations de bonheur dont mon âme est inondée par la contemplation des beautés de la nature qui se déployent devant elle. Enfant, je la saluais le matin, de la fenêtre de ma chambre ; le soir, en la regardant, il me semblait recevoir ses souhaits de bonne nuit. Mon affection pour la roche du Sarazin, n'a donc rien que de bien naturel, et s'explique sans autres arguments.

Cette roche est située sur le versant occidental de la montagne du mont Jean, à quelques centaines de mètres au-dessus de la petite plaine du Puix. Elle domine l'antique village, la modeste église, les champs chargés de moissons dorées, les prés émaillés de fleurs, elle a en face les formidables montagnes de la haute planche, des belles filles, des sombres mousseux de l'ordon verrier. A gauche se voyent la tête des planches et les anciens bâtiments de l'exploitation des mines ; à droite se présente la tête Sainte Barbe, et toute la haute vallée du ballon. Ces montagnes sont couvertes de sombres forêts parsemées de rochers granitiques gigantesques : des sentiers bizarres, rapides, serpentent dans tous les sens ; on y voit des torrents fougueux ; des cascades de grandes hauteurs. Des prés plantés çà et là de grands arbres et de buissons s'étendent le long des coteaux. Les deux branches de la Savoureuse descendant, la première de la vallée du Ballon, la seconde des montagnes de la buicinière et de la goutte Saint-Guillaume, baignant d'un bout à l'autre les deux rues du village, se réunissent à l'extrémité sous un pont monumental, fuient ensemble dans la plaine vers Giromagny sous une voute de saule, d'aulne et de verdure. Tout cet ensemble, vu depuis la roche du Sarazin forme un tableau riche, émouvant qui surprend et ravit. Nulle part, à mon sens, la vue n'embrasse une plus grande variété de sites pittoresques grandiosement rustiques ; nulle part, l'es-

prit n'est plus porté à la méditation, à la mélancolie. Je me suis demandé souvent d'où vient le nom de la roche du Sarazin. Déjà vieux, j'ai interrogé les vieux sur ce point, personne n'a pu me l'apprendre, personne n'a pu m'en rien dire : ce nom est sans doute trop ancien pour qu'il ait pu en être dressé acte ; il paraît qu'alors, on n'écrivait pas encore sur du papier timbré. Quoiqu'il en soit, ce nom subsiste, il se transmet de génération en génération, et il subsistera apparemment jusqu'à la fin du monde. Chose surprenante, les noms des hommes fameux passent, s'oublent même de leur vivant, et le nom d'une simple pierre vivra de siècle en siècle, jusqu'à la fin. Cependant le nom de la roche du Sarazin a une origine, cela me paraît certain, et comme on ne la connaît plus maintenant, il doit être permis à un admirateur de la rechercher, de la rétablir, sinon par des preuves authentiques, du moins par des suppositions vraisemblables qui dans tous les cas ne font de mal à personne. Or, voici mes suppositions : dans le temps que les Maures guerroyaient dans notre beau pays, contre Charles Martel et ses peux, il est probable, à peu près certain même, qu'un Sarazin échappé d'une bataille (on se battait fort alors) poursuivi par Amadis de Gaule ou un autre peux, peut-être par Roland le furieux, se sera caché sous la roche dont il s'agit pendant quelque temps et lui aura donné son nom (1). Sous la roche, il existait autrefois une caverne suffisante, elle est un peu comblée aujourd'hui, mais n'importe, un Sarazin a bien pu s'y cacher dans les temps anciens. Pour moi, je crois que la chose n'a pas pu se faire autrement, et si elle n'a pas pu se faire autrement, c'est ainsi qu'elle s'est faite. Ce qui le prouve sans réplique ou à peu près, c'est que quand j'étais marmot et que je faisais le méchant, ma bonne mère me menaçait du Sarazin caché sous la roche, qu'elle allait appeler pour me prendre, si je ne restais pas tranquille. Or, toutes les bonnes mères du village faisaient les mêmes menaces à leurs marmots dans le même cas. Toutes ces mères avaient appris cela de leurs mères, et celles-ci des leurs, toujours en reculant jusqu'au grand Charlemagne. Ainsi la chose me paraît certaine et je m'en tiens là.

---

(1) L'hypothèse émise par l'auteur de ces mémoires n'a rien d'in vraisemblable, car on sait qu'au 8<sup>e</sup> siècle, les Sarazins se sont avancés jusqu'au pied des Vosges méridionales. A Luxeuil, en 725, les Sarazins vinrent mettre tout à feu et à sang et y massacrèrent les religieux de l'abbaye (Cf. Dict. topog. de la H<sup>e</sup>-Saône par Suchaux). Dans la même localité, l'abbé périt en 732 avec ses compagnons et le cloître fut abandonné pendant 15 ans (Cf. Besson, Mémoires sur l'abbaye de Lure). Dans les environs de Montbéliard, de nombreux lieux-dits rappellent la présence des hordes mahométanes dans le pays.

La roche du Sarazin conserve donc toutes mes sympathies, j'y continue mes courses malgré la rapidité du chemin. Je m'y trouve si bien aujourd'hui, j'y jouis d'une telle liberté d'esprit, d'une si belle vue ; les objets qui frappent mes yeux me rappellent de si doux souvenirs, que cédant à l'enthousiasme dont mon âme est saisie, sans invoquer les muses que je connais pas, je vais chanter doucement, sans prétention, la maison paternelle et les lieux qui m'ont vu naître.

Je vous salue, maison de mon père, où venant à la vie, j'ai vu la lumière du jour, où, faible créature, j'ai reçu les soins expressés de la plus tendre des mères. Je vous salue, maison de mon père, autrefois l'asile de la vertu, de la paix, du bonheur. Votre souvenir m'a suivi partout : dans les contrées lointaines où j'ai porté mes pas, je me suis toujours rappelé avec une douce joie, les années de mon jeune âge passées sous votre toit hospitalier, sous l'égide des plus tendres parents. Je vous salue, maison de mon père !

Je vous salue, modeste église de mon village où il y a soixante ans, j'ai été reçu chrétien, où de tendres parents ont répondu pour moi. Après une longue absence, votre vue remplit mon âme des plus doux sentiments : dans mon jeune âge, j'ai prié, j'ai chanté les louanges du tout puissant dans votre enceinte ; j'en conserve le plus ineffable souvenir. Je vous salue, modeste église de mon village !

Je vous salue, ô tombes silencieuses de mon père, de ma mère, de mes frères, de mes sœurs, de tous mes parents. Vous renfermez les restes mortels des êtres vertueux auxquels je dois la vie, qui m'ont tendrement aimé et dont la mort fait encore couler mes larmes. Reposez en paix, ô tendres parents ; jouissez dans le ciel des récompenses que vous avez méritées sur la terre par votre bienfaisance, votre charité et vos vertus. Je vous salue, ô tombes silencieuses de mon père, de ma mère, de mes frères, de mes sœurs et de tous mes parents !

Je vous salue, cascades écumantes, torrents impétueux, ruisseaux limpides : je suis une de vos plus vieilles connaissances. Vous rappelez-vous cet adolescent qui demeurait des heures entières, immobile, silencieux, devant vos flots argentés, écoutant avec avidité et ravissement la musique harmonieuse de vos eaux ? Vous rappelez-vous cet enfant qui, la ligne ou le filet à la main le jour et la nuit, faisait la guerre aux habitants des ondes ? Dans ce vieillard aux cheveux blancs, à la démarche lente et pénible, vous ne reconnaissez plus l'adolescent d'autrefois ? Je vous salue, cascades écumantes, torrents impétueux, ruisseaux limpides.



Je vous salue, montagnes élevées, sombres forêts, antres sauvages, rochers sourcilleux. Je vous ai rendu mille fois visite, vous gravissant avec l'agilité du daim. Dans vos profondeurs, sous vos noirs sapins, sous vos ombrages bruyants, alors que l'éclair sillonnait la nue, avec le fracas du tonnerre, j'ai ressenti d'étranges et de profondes émotions. Je me suis assis mille fois sur vos pics les plus élevés, planant en esprit sur le monde entier, aspirant avec force un bonheur inconnu que je croyais atteindre et que je n'ai trouvé nulle part. Je vous salue, sombres forêts, montagnes élevées, antres sauvages, rochers sourcilleux !

Je vous salue, sentiers de la prairie, joyeux vallons, coteaux verdoyants. Vous m'avez vu autrefois, parcourir vos contours mystérieux avec la rapidité du cerf, sans but et sans objet ; vous m'avez vu, un livre à la main, marchant lentement, dévorer une tendre histoire. Vous m'avez vu assis sous vos ombrages, versant des larmes sans cause connue ; vous m'avez vu d'autres fois, écoutant silencieusement la grande voix de la nature, agité de sentiments inconnus qui faisaient battre mon cœur avec force. Je vous salue, sentiers de la prairie, joyeux vallons, coteaux verdoyants !

Je vous salue, lieu de ma naissance, village paisible, chalets isolés, autrefois l'asile de la paix, de la simplicité, de la vertu et du bonheur. Je vois avec regret que vos joies innocentes ont disparu, qu'elles sont remplacées par des apparences de luxe sous lesquelles se cachent le vice et la misère. Vous devez ce triste changement aux prétendus progrès du siècle que de prétendus sages préconisent, mais que la véritable sagesse déplore. Je vous salue, lieu de ma naissance, village paisible, chalets isolés, autrefois séjour de la paix, de la simplicité et du bonheur.

Adieu, contrée chérie, ornée de toutes les beautés de la nature. Je vous ai toujours aimée, vous avez toujours éveillé dans mon cœur les plus doux sentiments ; vous avez toujours fait partie du peu de bonheur que j'ai goûté sur la terre. Je regrette de ne point vous laisser mes ossements : ils ne doivent point reposer près de ceux de mes pères. Non loin d'ici, ils doivent être réunis et confondus avec d'autres très chers ossements ; c'est là qu'ils attendront la fin des siècles, le son de la trompette sacrée ! Adieu, contrée chérie, ornée de toutes les beautés de la nature !

Debout, silencieux sur la roche du Sarazin, j'embrasse d'un coup d'œil tout le village qui se déploie du levant au couchant sur les deux rives de la Savouree. Les rues sont remplies de monde de tout âge et de tout sexe ; le petit nombre se dirige vers l'église pour

prier Dieu ; le grand nombre marche vers les fabriques pour y travailler moyennant un salaire qui, le plus souvent, est employé au profit du luxe et de la dégradation morale.

Le village (1) est un des plus anciens du pays, moins cependant que celui de Chaux (Capelle Tscha) dont il était une annexe.

La tradition, conforme avec les faits, rapporte qu'il doit son origine à des migrations d'ouvriers mineurs venus de la Germanie pour extraire de la terre l'or, l'argent, le cuivre et le plomb, renfermés dans son sein. Les noms des familles d'origine germanique qui existent encore donnent à ce fait une probabilité évidente. En effet, on y trouve des Wimmer, des Steineck, des Raphenn, des Rorbach, des Baumann, des Franckhausen, etc. Dans tous les cas, les mines (2) étaient déjà exploitées avant l'invention de la poudre, d'anciens travaux en font foi, ce qui donne au village une date assez ancienne. Son nom vient du mot puits. Schœpflin lui donne le nom de Soda. La plus ancienne mine porte le nom de puits, d'où vient évidemment le nom du village.

Tout porte à croire que la petite plaine occupée par le village était autrefois une forêt. Les anciens avec lesquels je me suis entretenu, ont vu défricher la partie du nord appelée les boulets : c'était une forêt de petits bouleaux. Elle a été convertie en champs qui portent encore aujourd'hui la désignation de champs des boulets (champs des petits bouleaux). Dans l'un d'eux, on a trouvé à différentes époques une poignée d'épée et plusieurs ducats d'Espagne. On a conclu que pendant les guerres de la France avec l'Espagne en Franche-Comté, pays voisin, un soldat espagnol était mort en cet endroit.

Nous avons dit que le village du Puix était annexe de la paroisse de Chaux. C'était, en effet, les curés de Chaux qui administraient spirituellement l'annexe du Puix, où il n'existait alors qu'une simple chapelle. Chaque samedi, un prêtre venait de Chaux pour entendre la confession, passait la nuit chez un paroissien, le lendemain chantait les offices divins avant de retourner dans la mère paroisse. Cet

---

(1) Lepuix est cité en 1347 sous le nom de Puteo dans le titre de fondation du chapitre de Belfort et la même année sous celui de Sode dans le partage entre les filles de Jeanne de Montbéliard.

(2) Il n'existe aucun document permettant d'établir même approximativement l'origine de l'exploitation de ces mines ; les premiers travaux paraissent remonter à la fin du 14<sup>e</sup> siècle. Il ne semble pas que les comtes de Montbéliard, seigneurs de la contrée, y aient fait travailler. Selon toute probabilité, c'est la maison d'Autriche, héritière du domaine du Rosemont par le mariage d'Albert le Sage avec la fille de Jeanne de Montbéliard, qui a pris l'initiative de ces établissements.

état de choses a duré longtemps. Il me revient dans la mémoire sur ces temps passés deux anecdotes peu connues aujourd'hui ; je ne puis résister au désir de les consigner ici. Un des curés de Chaux se rendait ordinairement à cheval dans l'annexe du Puix. La distance est assez longue pour se servir d'une monture, c'était d'ailleurs son habitude d'user de ce moyen de locomotion. Dans la saison des fleurs, il ornait ou faisait orner son cheval de roses. A la tête, à la queue, devant, derrière, partout il faisait mettre des roses et traversait ainsi avec ses fleurs la longue rue de Giromagny. La femme du bailli, intriguée de voir le cheval du curé couvert de roses, l'attendit un jour dans la rue et lui demanda la cause de cette singularité. Madame, répondit le bon curé, ne soyez pas surprise de voir des fleurs sur mon cheval, lorsque je passe dans la rue de Giromagny, notamment devant votre demeure, je respire un air si mauvais que je cherche à le corriger par l'odeur de ces belles roses. La dame ne répliqua pas, le bon curé poursuivit son chemin.

Un autre bon curé confessait quelquefois ses bons paroissiens de l'annexe, sur la route, au milieu de la campagne. Les pénitents montagnards venaient l'attendre au petit pont, à l'entrée de Giromagny, cheminaient à côté de lui, faisant leur confession qui, étant terminée, se mettaient à genoux sur la route et recevaient l'absolution. La chose ayant été rapportée à monseigneur l'archevêque de Besançon (nous étions alors de ce diocèse), il paraît qu'il ne l'approuva pas. Un doyen fut envoyé sur les lieux et s'adressant à l'un des pénitents qui devait s'être confessé sur la route, lui demanda si le fait était vrai, et comment la chose avait eu lieu. Le montagnard répondit avec modestie et fermeté « Monsieur le doyen, quand on va se confesser, on ne prend pas de témoins ». Le bon curé, à ce qu'il paraît, avait quelques craintes, il vint à son tour interroger son pénitent et lui demanda ce que le doyen lui avait dit. Monsieur le doyen, répondit-il, m'a demandé s'il était vrai que vous m'aviez confessé en route. Et qu'as-tu répondu ? Ma foi, M. le curé, j'ai répondu au doyen que quand on allait confesser, on ne prenait pas de témoins. Oh ! répliqua le bon curé, c'est le Saint Esprit qui a répondu pour toi !

L'église actuelle du village n'est pas très ancienne, elle a été construite sous l'administration municipale de mon grand-père, qui fut, d'abord instituteur, puis pendant un certain nombre d'années, maire de la commune. Il eut, à cette occasion, un procès avec les seigneurs qui refusèrent de bâtir le chœur de la nouvelle église, prétextant qu'elle était trop grande. Ils perdirent le procès

et furent obligés de construire le chœur, mais les premières places leur étaient dues et réservées, quoiqu'ils n'habitaient pas le pays et ne les occupaient jamais. Tels étaient les droits réciproques de la commune et des seigneurs. Le premier curé du Puix fut M. Cuvier, mort quelques années avant la révolution de 1789 ; le second fut M. Clerc, décédé dans le schysme et pendant le schysme. Aujourd'hui cette église est trop petite ; elle ne peut plus contenir toute la population. On songe à en construire une nouvelle ; mais il y a un obstacle, on n'agira sérieusement pour cette construction que lorsque l'obstacle sera levé.

Pour descendre dans la plaine depuis le sommet de la roche du Sarazin, il n'y a que des sentiers rapides et rocailleux. Je n'en suis aucun, je m'enfonce dans les broussailles, les ronces, les épines, les genets plus élevés que moi. Seul, isolé, n'entendant aucun bruit, perdu au milieu des halliers sauvages presque impénétrables, je m'arrête et j'éprouve une satisfaction dont je ne puis me rendre compte, mais très réelle. Une douce rêverie s'empare de mon être, il me semble que je suis seul au monde, et que j'en suis le souverain, je sens l'existence avec force, je sens vivement la vie ; tout me rappelle que l'homme est le roi de la création, et que tout a été fait pour lui. Insensiblement, je m'approche de la petite forêt des champs du mont qui descend jusque dans la plaine et d'autres pensées s'emparent de mon esprit : des souvenirs d'enfance se présentent en foule : c'est dans cette même forêt que mon grand-père, âgé de quatre-vingt-dix ans, me conduisit par la main. Il en était propriétaire, c'était le but ordinaire de ses promenades. Je descends lentement, suivant autant que possible les anciennes traces de ses pas ; je reconnais encore quelques vieux arbres qu'il affectionnait particulièrement ; je retrouve les différentes stations où il se reposait et j'arrive enfin au bas de la forêt, près d'un énorme bloc de granit entouré de gazon où il avait l'habitude de s'asseoir sur une pierre plate. C'est là que je l'ai vu souvent, la tête penchée sur ses mains, absorbé dans de profondes méditations au sortir desquelles relevant son noble front ridé par son grand âge, il adressait à Dieu ses ferventes adorations. Je m'arrête.... Ces lieux ont pour moi quelque chose d'indéfinissable, de doux, d'attachant qui m'y retient, qui m'y fixe, j'y goûte des sensations ineffables que je ne puis expliquer ni rendre. Il me semble qu'un esprit ami est là qui me sourit, qui m'entoure et m'y retient. Je m'éloigne lentement, le cœur attristé, des larmes dans les yeux....

## PROMENADE A LA GRANDE ROCHE (Roche Trompette)

---

Clopin clopant, je m'achemine lentement vers la montagne de la grande roche. Au lieu dit, la scie bénie, je prends à droite, je monte le sentier rapide de la fouillie des poules, j'arrive à la planche Dèmeusy où je fais une pause. Puis, je passe au pré Belot, puis sur Saint-André et bientôt je parviens au plateau de la grande roche. Il y a soixante ans, il m'était plus facile d'y arriver qu'aujourd'hui, mes pauvres jambes ne se plaignaient pas de la course comme elles le font maintenant, non pas sans raison, car la course est longue et rapide. Asseyons-nous encore sur ce beau plateau, près de cette belle source d'eau limpide et fraîche, où je me suis assis tant de fois ; ce sera probablement la dernière fois ; il y a toute apparence que la grande roche ne me verra plus.

Et d'abord, je suis agréablement surpris de voir le signe de notre rédemption élevé sur ce sommet. Une grande croix, érigée depuis quelques années seulement, la surmonte ; vue de loin, elle fait naître dans l'âme la joie et l'espérance, elle protège les montagnes et les vallées ; grâce en soit rendue à la personne vertueuse qui l'a fait ériger. Elle est due à une douce et pieuse pensée. Je voudrais voir la croix plantée sur toutes les hauteurs où l'homme peut porter la vue ; rien ne serait plus propre à le faire rentrer en lui-même et à lui inspirer des sentiments de charité et de vertu. Pour l'homme sage, la vue de la croix est une douce espérance, une touchante consolation ; pour le méchant, le criminel, c'est une cause d'effroi, de crainte, bien propre à le faire rentrer dans le devoir. La croix exerce sur les hommes un mystérieux prestige ; personne ne peut s'en défendre, tous ressentent sa bienheureuse influence.

Le nom de la grande roche s'explique de lui-même : elle est en effet très grande, très élevée et debout comme un géant. Elle domine les forêts qui l'entourent, les sapins qui croissent à ses pieds ; elle domine aussi les belles vallées du ballon, de la goutte des forges et de la goutte Thiéry. On assure et le fait paraît vrai, qu'elle renferme une grotte dans son sein ; mais on ne peut y parvenir qu'en s'exposant aux plus grands dangers, en se suspendant sur l'abîme ; je n'ai jamais été tenté de m'y exposer.

La grande roche paraît occuper sa place depuis le commencement du monde. S'il en est ainsi, elle est bien vieille, et cependant elle

paraît toujours jeune, elle n'a point changé. Elle a vu passer les générations qui ne sont plus ; elle verra disparaître les générations futures ; elle restera debout jusqu'à la consommation des siècles. Pourquoi ces témoins irrécusables du passé ne sont-ils pas doués d'intelligence et de raison, pour nous narrer les événements qui se sont succédé depuis le commencement du monde ? L'homme reste si peu sur la terre, qu'il ne peut presque rien voir, rien apprendre : sa vie est si courte, si bornée, tout passe si vite autour de lui, qu'il n'a pas le temps de méditer sur le passé, de réfléchir sur le présent et de penser à l'avenir. Les grands monuments de la nature ne lui apprennent rien ; ils sont muets pour lui ; il passe à côté avec indifférence ; ils ne font naître dans son esprit aucune pensée sérieuse, il arrive à la fin de sa vie sans avoir rien appris.

Si la grande roche pouvait me répondre, je lui ferais de nombreuses questions. Je lui demanderais d'abord depuis quand et comment elle a été placée debout presque au sommet d'une montagne élevée, reposant sur des terrains moins pesants qu'elle, et qui, dès lors, se trouvaient déjà en place, lorsqu'une puissance quelconque l'a mise elle-même au lieu qu'elle occupe ? D'après les lois de la pesanteur, les corps lourds doivent occuper les bas-fonds, du globe terrestre ; les corps légers doivent leur être supérieurs. Dans un grand nombre de cas, il n'en est point ainsi : des corps lourds reposent sur des terrains très légers, très mouvants. Ce fait prouve que ces terrains étaient déjà placés, lorsqu'à leur tour, les corps lourds sont venus prendre place au-dessus d'eux. Ce raisonnement est juste sans doute, mais comment cela a-t-il pu se faire ? Je n'en sais rien. Les explications que donne sur ce point la géologie ne m'ont point satisfait.

Je lui demanderais aussi si, comme le prétendent certains savants, il est vrai que les montagnes, telles qu'elles sont aujourd'hui, ne sont plus que les enfants des montagnes d'autrefois ? S'il est vrai que ces montagnes d'autrefois touchaient aux nues ? Dans le cas de l'affirmative, je lui demanderais ce qu'elles sont devenues et depuis quand elles ne sont plus. Des montagnes gigantesques ne disparaissent pas dans un jour : il faut de la place pour les mettre ; il faut surtout du temps et des bras pour les ôter.

Je lui demanderais encore s'il est vrai, comme le prétend un autre savant, que la terre a brûlé, qu'elle brûle encore et qu'il n'y a qu'une croûte d'une lieue, de deux lieues au plus qui est refroidie. Ceci me paraît fort intéressant à savoir au juste, car j'aimerais à fixer une demeure dans l'endroit où la croûte est la plus épaisse. II

n'y a peut être rien à craindre ; mais en pareilles circonstance, les précautions ne sont jamais de trop.

O grand Buffon ! écoute : je lui demanderais des nouvelles d'un certain soufflet, donné au soleil par une certaine comète et de l'éclaboussure que ce soufflet a produite, éclaboussure qui a tourbillonné pendant des siècles dans l'espace, et qui, en définitive, a donné la petite boule de terre que nous habitons. La réponse serait décisive, car la grande roche faisait indubitablement partie de l'éclaboussure ; elle a dû entendre nécessairement le bruit du soufflet : paff... Elle a du moins ressenti le contre-coup ; elle a tourbillonné dans l'espace pendant des siècles ; elle doit donc savoir la chose au plus juste. Je continuerais mon interrogatoire en m'informant de la question de savoir ce qu'est devenue la comète, surtout de savoir, si elle ne reviendra pas bientôt donner au soleil un nouveau soufflet qui produira une nouvelle éclaboussure qui, tourbillonnant à son tour dans l'espace pendant des siècles, formera une nouvelle boule terrestre. Ce qu'on a vu une première fois peut bien se voir une seconde fois.

Je lui demanderais enfin des nouvelles du déluge universel. J'aimerais à savoir si ce pays, si éloigné des lieux de la création, était déjà habité par l'homme lorsqu'il a été entièrement submergé par les eaux. Dans le cas de l'affirmative, étaient-ce les descendants d'Abel ou de Caïn qui étaient venus s'y fixer ? Et après le déluge l'arche de Noé s'étant arrêtée sur une des plus hautes montagnes de l'Arménie, il a dû s'écouler quelques siècles avant que les enfants de Japhet soient parvenus jusqu'ici. Ces montagnes, ces sombres forêts, ces vallées sauvages ont donc existé longtemps avant d'être habitées par l'homme. Quel aspect présentaient-elles alors ? Peut-on s'en faire une juste idée ? Dans les temps calmes, il devait y régner un silence solennel, majestueux ; dans les temps d'orage, de tempêtes, on devait y entendre la voix formidable du tonnerre, le craquement, la chute des arbres séculaires, rompus par les vents ou brisés par la foudre. On devait y entendre des bruits étranges, épouvantables ; il devait y régner une horrible et sauvage confusion ! Et l'homme n'y était pas pour jouir de ces grands tableaux ! Des animaux carnassiers : l'ours, le loup, le sanglier, le cerf, d'autres encore, y avaient précédé l'homme et étaient seuls en possession de ces sauvages et profondes solitudes.

J'aurais encore une foule de questions à faire, mais comme je n'attends pas de réponse, je les remets à une autre fois.

Du sommet de la grande roche, je vois à mes pieds une partie de la vallée du ballon, puis, un peu plus élevée, à droite, celle

de la goutte des forges. Le mot goutte est patois, il signifie torrent, ruisseau. En effet, le fond de la vallée est occupé par un petit ruisseau limpide comme le cristal, tombant de pierre en pierre, formant de petits bassins où se jouent de petites truites noires, agiles comme les éclairs. Les deux côtés du torrent sont occupés par des prairies en pente, arrosées, s'élevant graduellement. Plus haut sont des champs, ensuite des forêts profondes couvrent toutes les montagnes. Des chalets isolés çà et là, des troupeaux, des bergers, des bergères complètent le tableau qu'offre au regard la vallée de la goutte des forges.

Cette vallée ne paraît avoir été habitée que vers le 15<sup>e</sup> siècle. Les premiers habitants ont été des bucherons, des charbonniers travaillant dans les bois. Le comte Rodolphe de Reinach, seigneur du pays, leur fit des concessions emphythéotiques ; ils défrichèrent, bâtirent et le vallon fut habité. Les titres de concession datent du 15<sup>e</sup> siècle et existent encore.

En face de la grande roche, ou couchant de la goutte des forges, se présente la montagne dite de St-Nicolas couverte de noirs sapins. A ses pieds serpente la belle route du ballon, taillée sur ce point dans le roc granitique pur. A côté, coule avec fracas, de chute en chute, de rocher en rocher, le torrent du ballon, dont la source principale se trouve au point culminant des Vosges. Plus loin, à droite, à l'occident de la montagne St-Nicolas, se cache la vallée de la goutte Thiéry, en tout semblable à la goutte des forges : même aspect, même caractère, même situation, même origine. C'est dans cette vallée que Charles Nodier a pris le sujet de son roman, *la belle Thérèse*, faisant partie de ses souvenirs de jeunesse. Charles Nodier a, en effet, habité Giromagny en 1799. Il était attaché à une commission de minéralogistes envoyée à Giromagny par le gouvernement, alors qu'il était question d'y établir une école des mines.

Au bas de la goutte Thiéry, se trouve la vallée de *Malvaux* : c'est une petite plaine marécageuse qui, anciennement, à dû être un lac. Entourée de tous côtés par des hautes montagnes très-rapides, les terrains supérieurs entraînés par les eaux ont dû le remplir. D'ailleurs tout démontre que les eaux se sont ouvert une issue au point du *Creux-du-Van*, et le lac s'est ainsi rempli et desséché. C'est aujourd'hui une petite prairie ; on y voit quelques champs, quelques maisons rustiques. Hélas ! on y voit en outre un tissage mécanique, remplaçant un moulin et une papeterie.... triste établissement attestant la soif de l'or, caractère distinctif de notre époque.



Lors de notre première révolution, la petite prairie de Malvaux appartenait au duc de Valentinois comme héritier du duc de Mazarin. Il va sans dire qu'elle a été vendue comme propriété nationale.

L'acquéreur, un pauvre bûcheron, en paya le prix avec celui d'une vache qu'il échangea contre des assignats, et devint ainsi, en un instant, un riche propriétaire. Hélas, son acquisition ne lui profita point, il vécut assez longtemps pour devenir un pauvre mendiant.

A l'extrémité du vallon, au point du *saut de la truite* commence l'ascension de la belle route du ballon contournant les montagnes, au milieu des forêts. Elle est embellie en été par les ombrages, la verdure et les fleurs ; en hiver elle est attristée par la neige, les vents et les frimas. Cette route est un ouvrage de Louis XV : elle fait honneur à l'ingénieur Clinchamp qui en a fait le tracé, accompagné d'un de mes ancêtres, alors maire de la commune du Puix.

Au milieu de ces montagnes, dans un endroit bien choisi, en face des gigantesques rochers des *blanches roches*, du *petit haut*, de *l'eau qui tourne*, on y avait construit une fontaine monumentale, remarquable par une pyramide en granit. Moïse y frappait le rocher comme autrefois dans le désert, et des eaux abondantes, claires comme le cristal, coulaient à flots pour désaltérer le voyageur fatigué. Le beau monument que j'ai encore vu dans mon enfance n'existe plus aujourd'hui : les vandales de notre première révolution l'ont détruite de fond en comble, il n'en reste pas pierre sur pierre. C'était un bienfait de la monarchie, une inscription l'annonçait ; il fallait le faire disparaître ; il a disparu. Du reste, la route du ballon mérite une description particulière, elle sera le sujet d'une de nos prochaines promenades.

Portons nos regards sur un autre point. En face, plus à gauche, se présentent les paisibles chalets de la côte, situés au-dessus des neufs près faisant suite à la montagne Ste-Barbe. Ces neufs près (près neufs) proviennent de concessions emphytéotique qui datent de 1770. De là leur qualification de près neufs. Ces concessions de date récente comparativement à d'autres plus anciennes ont occasionné des troubles sérieux entre les habitants. Ils exerçaient sur les terrains concédés des droits d'affouage, de pâturage ; les nouveaux concessionnaires, en s'en mettant en possession, froissaient ces intérêts. Il en est résulté des querelles, des troubles, des rixes sanglantes par suite desquelles un habitant perdit la vie.

Les hommes ont toujours été les mêmes ; leurs intérêts ont toujours été la mesure de leurs actions. Les près neufs ont un aspect

très pittoresque : parsemés de bois, de buissons, de petites forêts, de rochers, arrosés par une multitude de petites sources jaillissant du sol, ils ont une certaine fertilité, et reposent agréablement la vue. Plus à gauche, au fond de la vallée, se voit une partie du village du Puix, mon village natal, où reposent les restes mortels de mes bons et excellents père et mère, de mes parents, de mes ancêtres ; village bien aimé, anciennement paisible, tranquille, riche par le travail, la bonne conduite et l'économie ; aujourd'hui, ruiné et malheureux par les prétendus progrès de l'industrie. Mais laissons les tristes pensées que cet état de choses fait naître ; nous aurons l'occasion d'en parler ailleurs.

Au fond de la vallée, en face de la grande roche existait encore il y a quelques années, une modeste usine hydraulique établie par mon père. Elle avait pour objet la pulvérisation du tabac dont, avant l'établissement de la régie, mon père faisait un commerce étendu. Plus tard, il y ajouta un moulin à huile, plus tard encore un foulon. Mes frères aînés s'y sont occupés pendant de longues années à la pulvérisation du tabac ; quant à moi, à peine sorti de l'enfance, j'y travaillais déjà à la fabrication des huiles.

Je m'y étais rendu si habile, j'avais établi une telle perfection dans l'usine et dans le travail, que j'en recevais souvent les félicitations de mon père. Je couchais le plus souvent seul dans l'usine, qui était isolée de toute autre habitation. Je m'endormais d'un profond sommeil au murmure des eaux : d'un côté, le torrent rapide roulait ses ondes de rocher en rocher, de l'autre, la chute hydraulique formant ensemble, un bruit étrange, formidable, au milieu duquel il me semblait entendre mille voix humaines confondues se croisant dans tous les sens ; d'autres fois une musique sauvagement harmonieuse et barbare.

J'avais pour compagnons quelque livres : une traduction d'Horace, quelques volumes du journal de Trévoux, les métamorphoses d'Ovide, les fables de La Fontaine. Mes moments de loisir étaient occupés à la lecture. J'aimais cette usine d'un attachement peu commun ; je ne voyais rien au-delà ; je ne désirais rien de plus : au milieu de mes occupations, je ne formais aucun autre souhait. O combien de fois les premiers rayons de l'aurore m'ont trouvé dans de délicieuses rêveries, marchant à pas lents, sous les aulnes touffus qui bordaient la rivière ; combien de fois les dernières lueurs du crépuscule m'ont rencontré dans les mêmes rêveries ! Plus tard, les exigences de la vie m'ayant éloigné, puis ramené à la maison paternelle, ô avec quel bonheur je me dérobais par des sentiers

solitaires et arrivais sans être vu des hommes près de la petite usine que je irouvais délaissée, triste et silencieuse. Dans l'endroit le plus désert, au confluent du canal de fuite et du ruisseau, sur un banc rustique caché sous le feuillage, je m'asseyais, le cœur oppressé de tristesse. Toutes simples, toutes communes qu'elles étaient ; je repassais dans mon esprit les différentes circonstances de ma vie. Je me demandais ce que j'étais, ce que je faisais dans ce monde, pourquoi j'y étais et quelle serait ma destinée. Sans doute, je savais mon catéchisme, et les réponses étaient là, mais j'avais grandi, le temps des illusions était arrivé et les réponse du catéchisme ne satisfaisaient pas entièrement mon cœur. La vue extérieure de la petite usine, le souvenir de mes jeunes ans que j'y ai passés augmentaient ma tristesse et je finissais par répandre des torrents de larmes. Quelle était la cause de ma tristesse, de mes larmes ? Je n'en savais rien ; je n'aurais pas pu le dire. je n'en connaissais aucune. J'étais triste, je pleurais sans savoir pourquoi. En me retirant, j'adressais chaque fois à la petite usine de tendres adieux. Elle n'existe plus aujourd'hui : échue en partage à l'un de mes frères, il lui donna peu de soins et finit par s'en défaire. L'acquéreur la vendit à un adorateur du veau d'or qui la détruisit entièrement. Depuis la grande roche, je n'aperçois plus que la place qu'elle occupait ; elle fait encore naître mes regrets et j'ai soin de ne plus m'en approcher.

Portons nos pensées ailleurs et achevons notre promenade par une petite ascension dans la montagne. A son sommet, je rouve un sentier tracé par les rares pas des hommes : il me conduit promptement à la pierre écrite. Mais avant tout qu'est-ce que la pierre écrite (1) ? Suivant la tradition, c'est une pierre druidique, pour

---

(1) Voulot, dans son ouvrage : *Les Vosges avant l'histoire*, s'exprime ainsi au sujet de la Pierre Ecrite : « Je viens de trouver la preuve matérielle de l'ensemble de mes croyances sur la présence des peuples préhistoriques d'Asie dans nos Vosges. C'est précisément sur une cime escarpée que je l'ai rencontrée ; une simple roche située au sommet d'un col entre Lepuix et Rievescemont a conservé le nom de Pierre Ecrite. Le moyen-âge paraît l'avoir vénérée et l'avoir couverte du symbole du christianisme qui côtoie les plus anciens hiéroglyphes. Je crois y avoir distingué à première vue une grande ascia particulière qui en fait un tombeau et le nom d'une divinité, parfois en combinaison, d'autrefois seul, tel qu'il figure sur les plus anciens hiéroglyphes médo-scythiques. L'existence seule dans nos montagnes d'une inscription de ce genre, la seule en Europe, c'est la certitude d'un monde nouveau à découvrir, c'est le sceau même des Pélasges qu'ils nous ont légué pour témoigner des milliers d'années après leur mort de leurs travaux impérissables, dûs à leur foi inébranlable dans l'avenir. » L'ascia, observée par M. Voulot, aurait-elle été gravée par le jeune savant accompagnant, vers 1835, l'auteur de ce récit ?

mon compte, je n'en crois rien. Au temps où vivaient les druides, il est probable que le lieu qu'elle occupe était inaccessible aux humains. Rien d'ailleurs n'indique une origine druidique. C'est tout simplement un rocher ordinaire de quelques mètres de longueur, d'un côté au niveau du sol, un peu plus élevé de l'autre. Il est situé au milieu d'une clairière entourée de gazon, à quelques pas du sentier qui conduit au *chante-oiseau*. On y remarquait autrefois quelques caractères, quelques figures gravées grossièrement sur une de ses faces, et c'est de là sans doute que lui vient le nom de pierre écrite. Aujourd'hui tout est effacé, on n'y voit plus rien qui mérite l'attention. La pâte du rocher est assez molle, on peut facilement le couper avec la pointe d'un couteau. Cette circonstance explique les caractères qu'on y a vus autrefois, que j'y ai vus moi-même il y a plus d'un demi-siècle. Je l'ai examiné de nouveau, il y a environ trente ans, accompagné d'un jeune savant auquel on avait parlé de la pierre écrite et qui avait voulu la voir. Il n'y vit comme moi qu'un rocher ordinaire. Puis, tirant de sa poche une règle et un couteau, il y grava un superbe carré d'hypothénuse et quelques attributs des Dieux païens. Je cherche aujourd'hui ce carré, ces attributs ; il n'en reste plus rien, le temps a tout effacé. Raison de plus pour croire que si les druides y avaient tracé des caractères, ils ne seraient pas venus jusqu'à nous. D'ailleurs les druides n'écrivaient pas ; leur histoire civile et religieuse était enseignée oralement ; ils n'ont laissé aucun monument écrit. La pierre écrite restera donc pour moi une pierre ordinaire. Sa situation non plus n'a rien de remarquable : presque à la sommité de la montagne, la vue ne découvre que des forêts, des montagnes. La vallée de Riervescemont qu'elle domine à une grande hauteur n'est point aperçue ; il est impossible de s'en faire un point de perspective. Cependant lorsqu'on passe dans son voisinage, on s'y arrête volontiers pour se reposer et manger si l'on a soin de garnir ses poches en partant.

Le sentier tout près, d'abord uni, descend ensuite par une pente assez rapide au *plain du chante-oiseau*. Là, il se bifurque : une branche se dirigeant à gauche conduit au pâturage des plaines où se voyent deux métairies. Une autre branche allant à droite conduit au pâturage de Sewen, commune allemande. Il suffit pour arriver à ce village de descendre ce pâturage où il n'existe aucune trace de chemin ; mais il est si rapide qu'il faut prendre des précautions pour se tenir debout et ne pas rouler en bloc du haut en bas de la montagne. Le même sentier qui mène au pâturage de Sewen continue sa course à la sommité des montagnes de la *goutte du four* peuplée

de noirs sapins, de la concentrie aux jeunes taillis, arrive au pâturage de la *felmatte* où se trouve une autre métairie et conduit enfin au territoire de Dolleren, commune du canton de Massevaux. J'ai toujours aimé ces sentiers sauvages des montagnes que les pas des hommes ne foulent que rarement, et qui se conservent comme s'ils étaient très fréquentés : c'est un de leurs caractères distinctifs. Ils sont pleins de mélancolie, de tristesse ; ils éveillent en nous des sentiments indéfinis, inconnus et portent à une douce rêverie. Il y règne un silence profond, qui n'est troublé que par les cris des oiseaux de proie, ou par les mille voix du feuillage agité par les vents. On y respire un air pur embaumé qui délecte l'âme. Planant au-dessus des montagnes, des vallées et des plaines, au-dessus des villes et des habitations des humains, les grands tableaux qui se déroulent aux yeux, élèvent la pensée vers Dieu, créateur de l'univers.

Il ne reste à l'homme qu'à reconnaître son néant, se découvrir, s'incliner, tomber à genoux et adorer.

---

## LA ROUTE DU BALLON

---

Aujourd'hui, je dirige mes pas vers le ballon, en suivant la belle route qui y conduit. J'aurai le temps d'examiner encore une fois, à mon aise, ce beau travail exécuté sous le gouvernement de Louis XV et qui ne le cède à aucun autre du même genre. J'aime cette route à différents titres : d'abord parce qu'elle est admirablement tracée et parfaitement exécutée, ensuite parce que mon grand-père, alors maire du Puix, a contribué à son exécution. Il accompagnait l'ingénieur Clinchamp qui en a fait le tracé. L'époque ne m'est pas parfaitement connue, mais c'est vers les années 1740 à 1745.

L'ingénieur fut d'abord conduit dans les montagnes rocheuses de *l'eau qui tourne*, au-dessus du saut de la truite. Là, il reconnut l'impossibilité d'y placer la route. Il tira un couteau de sa poche, et le montrant aux personnes qui l'accompagnaient, il leur dit : « Il en est de la route que vous sollicitez comme de mon couteau ; si je l'ouvre, elle se fera, si je le ferme, elle ne se fera pas. Or, s'il n'y a pas un autre lieu pour la placer, vous n'aurez pas de route. » Il fut ensuite conduit dans la montagne à droite ; là, il changea d'avis, la route fut tracée et exécutée.

Les travaux ont duré à peu près vingt ans. D'abord, on n'a donné

à la route que la moitié de sa largeur ; on a repris les travaux ensuite, et on lui a donné la largeur qu'elle a aujourd'hui.

L'Etat n'y a contribué que pour les travaux d'art, le surplus a été fait par corvées. Tous les habitants du Rosemont, ceux du comté de Belfort dans une circonférence assez étendue, ont été appelés à y travailler par tâches avec la faculté de les faire exécuter par d'autres travailleurs, mais toujours sous la surveillance et la direction des agents des ponts-et-chaussées.

Les intendants d'Alsace venaient quelquefois visiter les travaux : on les recevait toujours avec honneur et souvent par des spectacles aussi inattendus que grandioses. Les mineurs qui brisaient les rochers, préparaient et chargeaient un grand nombre de mines, et lorsque ces grands personnages étaient en vue, on y mettait successivement le feu. Les détonations mille fois répétées par les échos de montagne se succédaient sans interruption ; les rochers brisés sautaient en l'air, volaient en éclats, retombaient avec fracas et produisaient des effets féeriques, impossibles à rendre.

Un jour, un de ces intendants fit prévenir le maire du Puix (Claude-Jacques Simon, mon grand-père) à dix heures du matin, de lui tenir des chevaux prêts à 11 heures pour se rendre aux travaux. Grand fut l'embarras du maire : il y avait bien dans la commune trois mauvais chevaux, mais ils étaient précisément absents. Il envoya les chercher en toute hâte, tout en prévoyant qu'ils ne seraient pas présents à 11 heures à l'entrée du village où toute la commune était réunie. Il demanda le maire et les chevaux qu'il l'avait requis de fournir. Le maire se présenta, et lui exposa respectueusement son embarras, lui déclarant qu'il avait, dès la réception de ses ordres fait chercher les seuls chevaux du lieu, absents, et que malgré toute sa diligence, ils n'étaient point encore arrivés. L'intendant reprit : « Il me faut des chevaux à l'instant même ». Alors le maire : « M. l'intendant, j'en suis peiné, mais je n'en ai pas ». L'intendant, furieux de colère, répliqua : « Il me faut des chevaux sur le champ où je te f... des coups de bâton ». Sur ce, le maire s'approcha tout près de la voiture et répondit lentement, d'une voix ferme et grave : « M. l'intendant, je ne vous conseille pas de frapper trop fort ». Celui-ci, outré de colère, se contenta pendant et partit avec les mêmes chevaux qui l'avaient amené jusque là. Mais à peine eut-il fait un quart de lieue qu'il fit arrêter sa voiture, envoya chercher le maire du Puix, disant qu'il voulait revoir cet homme. Il se présenta et demanda à l'intendant ce qu'il désirait de lui. Celui-ci répondit : « Je voudrais savoir ce que tu

aurais fait si je t'avais donné des coups de bâton ». « M. l'intendant, répliqua le maire, pour un, je vous en eus rendu cent. » Cette réponse, faite avec calme et fermeté, fit tomber la colère de l'intendant. Il tendit la main au maire, le fit monter dans sa voiture et depuis ils furent bons amis.

La route du ballon commence à l'entrée de la vallée du Puix, à la sortie de Giromagny, près du premier pont, dit le pont Véry. A un demi kilomètre plus loin, vis-à-vis l'ancien château des mines se trouve le deuxième pont, dit le pont de la chapelle. Il existait, en effet, à une petite distance de ce pont une chapelle érigée par mon grand-père maternel Nicolas Viellard, pour l'accomplissement d'un vœu qu'il avait fait, dit la tradition, dans un grand danger. Une messe annuelle de fondation y était attachée. Mais quel avait été ce grand danger ? Personne ne l'a jamais su, parce que mon grand-père ne l'a jamais dit.

Interrogé à cet égard, il gardait le silence, même avec les membres de sa famille. Les amateurs du merveilleux en ont conclu qu'il avait eu dans l'endroit même où la chapelle était bâtie un entretien secret avec un esprit (un revenant) et depuis, il a été admis comme certain, qu'un revenant faisait sa résidence habituelle près de la chapelle en question. Aujourd'hui encore, les bonnes gens du pays ne passent jamais là sans se le rappeler et la nuit sans une certaine crainte inspirée par la présence d'un habitant de l'autre monde. Quant à la chapelle, elle n'existe plus ; les vandales de notre première révolution l'ont détruite de fond et comble. Enfant, j'ai vu personnellement cette destruction : je me trouvais à côté de mon père travaillant dans un pré voisin lorsque cet acte d'impiété a été consommé. Je n'ai jamais oublié, je n'oublierai jamais que mon père suspendit son travail et s'appuyant sur un instrument aratoire, il fondit en larmes et se retira pour ne pas être témoin plus longtemps de cette œuvre satanique. Les démarches de ma mère ont sauvé quelques-une des statues des saints qu'elle renfermait ; elles sont religieusement conservées dans la famille.

Un peu plus loin, sur la rive droite de la Savoureuse se voyaient anciennement deux grandes croix en bois rappelant deux malheureux événements : deux hommes noyés dans la rivière, les nommés Lieblin et Dollet, dit la jambe de bois. Ces deux croix n'existent plus : l'oubli des morts est là. Sur un point intermédiaire se voit une autre croix ; mais elle n'a plus de rapport avec les deux premières.

Entre les deux villages de Giromagny et du Puix, la route décrit

quelques sinuosités, au milieu d'une petite plaine. A gauche, en montant, sont les champs de la cave, les ruines des anciens bâtiments des mines autrefois très considérables, mais dont il ne reste bientôt plus rien. Plus loin, du même côté sont les grands champs ; à droite est une petite prairie au milieu de laquelle coule la Savoureuse, encaissée sous une voûte de verdure variée de saule vert tendre et d'aulne au sombre feuillage. A droite et à gauche s'élèvent les montagnes du montjean, de la charme, parsemées de prairies en pente, boisées, reposant agréablement la vue.

A l'entrée du village du Puix se trouve le troisième pont, recevant sous ses trois arches les deux branches de la Savoureuse venant la première des montagnes des belles-filles, de la goutte Saint-Guillaume, de la buisnière, traversant l'endroit dans toute son étendue, fournissant une eau limpide aux habitants ; la seconde venant du ballon même. Du côté droit, la route passe au côté gauche et continue sa direction vers le nord, contre les formidables rochers de St-Nicolas qui semblent former la limite du monde. De chaque côté sont des champs, des prés, des chalets, des montagnes couvertes de forêts.

A la sortie de ce troisième pont, à gauche, se trouve une maison maintenant occupée par des ouvriers qui, anciennement, était le bureau des péages entre la province de l'Alsace et celle de la Lorraine. Mon père était titulaire de ce bureau, mais comme il était en même temps instituteur, il avait peu de temps à lui donner ; c'était ma bonne mère qui remplissait les fonctions de buraliste ; elle s'en acquittait avec une telle régularité, avec une telle exactitude qu'elle en recevait des félicitations, des compliments chaque fois que le chef des gabelles venait en faire la vérification. Un droit qui était perçu dans ce bureau m'a toujours paru singulier ; il concernait les juifs (1). Un juif qui passait d'une province à l'autre payait un droit

---

(1) Avant 1784, les juifs étaient soumis à des droits de péage particuliers et même à des droits d'octroi à l'entrée des villes. Dans les pays appartenant à la famille de Mazarin (Belfort, Delle, Ferrette, etc.), on leur accordait chaque année un billet de franchise sur un papier qui changeait pour la couleur et portait, dit Gœtzmann, le nombre, le nom, le surnom, la taille, le poil, l'âge et la demeure, lequel ils sont obligés de présenter aux bureaux où ils passent. En janvier 1784, le roi supprima ces vexations. « Nous avons reconnu, porte l'édit, que suivant plusieurs tarifs et pancartes des droits, notamment en Alsace et à l'entrée de la ville de Strasbourg, les juifs sont assujettis à une taxe corporelle qui les assimile aux animaux et comme il répugne aux sentiments que nous étendons sur tous nos sujets de laisser subsister à l'égard d'aucun d'eux une imposition qui semble avilir l'humanité, nous avons cru devoir l'abolir. »

Tout juif qui, avant la Révolution, passait par la seigneurie de Montbéliard devait payer un droit de circulation de 8 sols 6 deniers ; celui qui



de trente sous tournois, le même droit qu'un âne ! Ce bureau produisait peu ; il y eut cependant une exception à l'occasion du mariage de Paul I<sup>er</sup> avec une princesse de Montbéliard qui devint la mère d'Alexandre I<sup>er</sup> (1) D'énormes voitures chargées de bonbons, venant de Verdun, y acquittèrent des droits importants. A cette occasion, il me revient à l'esprit une petite anecdote, suivant moi, bonne à conserver : dans le cours de l'invasion de 1814, l'empereur Alexandre passa par Montbéliard et arrivé vis-à-vis du château demanda quel était ce monument. Un Montbéliardais présent s'empressa de répondre avec suffisance : Sire, c'est le château de Montbéliard !... Un quidam, qui se trouvait là par hasard, lui dit : Imbécile, dis lui donc que ce monument est le berceau de sa mère. Il paraît que le Montbéliardais n'en savait rien.

On rencontre le quatrième pont vers le douzième kilomètre, vis-à-vis de la vallée de la goutte des forges. Le torrent qui descend de cette vallée traverse la route sur ce point et va se jeter dans la Savoureuse, roulant ses eaux impétueuses dans la saison des pluies, au milieu d'une prairie en pente. On trouve là quelques maisons, les unes récentes, les autres très anciennes, formant aujourd'hui un petit hameau. Vis-à-vis de la vieille maison des Collin se voyent à gauche plusieurs couches de schyste noir, friable, sans empreintes de végétaux, mais qui par leur position presque perpendiculaire, au milieu de rochers primitifs, paraissent avoir une certaine importance géologique. Plusieurs savants, dit-on, s'en sont occupé. A une époque encore récente, un professeur de l'école de Lyon, ayant une certaine réputation dans la science vint exprès sur les lieux. Il m'avait été adressé, et j'eus l'honneur de l'accompagner dans la visite qu'il en fit. Leur formation, l'inclinaison, la position lui en ont paru à peu près inexplicable.

A quelques pas plus loin, au pied de la montagne de St-Nicolas, on entre véritablement dans la gorge du ballon. Sur ce point, la route est entièrement pratiquée dans le roc granitique ; on y voit encore les traces des perforations faites par les mineurs pour briser le rocher au moyen de mines. C'est un point des plus curieux de la route, par les obstacles que présentait son établissement et le gran-

---

traversait le Grand Pont de Montbéliard payait 36 deniers et on marquait son chapeau de deux barres à la craie qui leur donnaient le droit de circulation dans la ville et dans son territoire (Cf. Duvernoy, Montbéliard au 18<sup>e</sup> siècle).

(1) Paul I<sup>er</sup>, czar de Russie de 1796 à 1801, épousa en 1776 Marie Dorothee, fille aînée du prince régnant de Montbéliard. De ce mariage naquit Alexandre I<sup>er</sup> qui gouverna la Russie de 1801 à 1825.

dièse des tableaux qu'on a devant les yeux. A droite, une masse de rochers perpendiculaires d'environ cent pieds de hauteur ; à gauche, un torrent impétueux roulant ses eaux rapides de chute en chute, tombant bientôt dans un précipice dont la profondeur se dérobe à la vue, et qu'on ne peut voir sans être saisi de crainte. De chaque côté s'élèvent à des hauteurs prodigieuses des montagnes couvertes de noirs sapins ; de toutes parts la vue ne rencontre que des montagnes rapides, des rochers gigantesques qui semblent faire obstacle à tout passage humain.

A l'issue de cette gorge, on trouve le cinquième pont. Du côté droit, la route passe au côté gauche de la Savoureuse. Il est très regrettable que ce pont n'ait qu'un parapet très insuffisant : il en résulte un véritable danger pour le franchir dans les nuits sombres, et elles le sont toujours dans ces rochers. Dans mon jeune âge, en venant de la Lorraine et traversant ce passage par une nuit sombre, au milieu d'un orage, ne voyant plus la route, j'étais prêt à me précipiter du haut du pont dans le torrent lorsqu'un éclair me fit voir le torrent sous mes pas, Je reculai avec effroi et pus, grâce à l'éclair, reprendre le milieu de la route. Chaque fois que je franchis ce passage, je me rappelle avec un élan de reconnaissance envers Dieu, qu'un éclair m'y a sauvé la vie.

A l'entrée du pont existe une croix rappelant un évènement sinistre : un rocher détaché de la montagne voisine, roulant avec une épouvantable vitesse a tué un pauvre bûcheron du nom de Verrier. De l'autre côté du pont, se voyait encore une autre croix rappelant la mort accidentelle d'une pauvre femme idiote dont le nom est resté inconnu : « J'ai passé sur la terre comme un songe, et mon nom est tombé dans l'oubli ». Je regrette que cette croix n'ait pas été rétablie ; le signe de rédemption rappelle au voyageur notre état précaire ici bas, et fait naître en nous des pensées sérieuses qui occupent trop rarement notre esprit.

Après avoir fait quelques pas au-delà du pont, la vue se porte naturellement à droite, vers une cascade très remarquable : le torrent sortant d'un bassin profond appelé le *creux-du-van*, répand ses eaux en large nappe sur un rocher de granit : tombant de chute en chute, sur le versant rapide du rocher ; elles se transforment en écume brillante, répandent au loin un bruit étrange d'une sauvage harmonie. Elles se réunissent au pied du rocher et reconstituent le torrent dans son état normal.

A partir de là, la route contourne la montagne. A droite, elle est supportée par des murs en pierres sèches d'une assez grande hau-

teur parfaitement construits et très solides. A l'extrémité de ces murs, du même côté, existe un rocher peu élevé de quelque étendue coupé à pic. Vers son extrémité, touchant le fossé, on peut voir une petite excavation, maintenant obstruée par des ronces et des épines à laquelle on ne donne aucune attention. Elle n'a rien de remarquable en effet, sinon qu'elle a été creusée par M. Duhamel, membre de l'Institut. M. Duhamel a habité Giromagny, comme membre d'une commission de minéralogistes envoyée par le gouvernement qui voulait y établir une école des mines, M. Duhamel s'était lié avec mon père ; il passait souvent chez lui, en faisant ses explorations minéralogiques. Enfant, je m'emparais de son sac à marteaux et je l'accompagnais dans ses excursions. C'est ainsi que j'ai travaillé avec lui, à la petite excavation dont il s'agit. Il souriait à mes faibles efforts pour briser le roc. J'ignore quel intérêt minéralogique il attachait à la vérification de ce rocher.

Plus loin, se présente la petite plaine de *Malvaux* encore marécageuse qui, anciennement a dû être un lac. A droite se voit la vallée de la goutte Thiéry, autrefois habitée par des familles religieuses patriarcales, C'est dans une de ces maisons qu'en 1799 Charles Nodier (1), accompagné d'un autre jeune homme du nom d'Auguste, arriva par une chaude journée du mois de mai, exténué, mourant de faim, y trouva une rustique hospitalité. Une belle jeune fille, d'un esprit naturel remarquable, leur servit du lait et les rafraîchissements dont elle pouvait disposer. Charles Nodier partit de là pour en faire l'héroïne d'un roman sous le titre de la belle Thérèse. Il fait partie de ses souvenirs de jeunesse.

En revoyant de loin la colline de la goutte Thiéry, une foule de souvenirs se présentent à mon esprit ! J'ai gravi ses pentes rapides, abruptes dans mon âge ! Dans le temps de la terreur révolu-

---

(1) Charles Nodier, né à Besançon (1783-1814), littérateur distingué, membre de l'Académie française a écrit dans les *Souvenirs de jeunesse* une nouvelle intitulée *Thérèse* dont l'action se passe à Lepuix. Son héroïne, Thérèse, fille de Christ Burtscher qui fut une des personnalités marquantes du mouvement révolutionnaire dans sa commune, a exercé la profession de sage-femme à Lepuix où son souvenir est encore conservé par nombre d'anciennes familles. En 1802, Nodier écrivait à son ami Weiss : « Du courage, mon bon ami, et au mois de fructidor prochain, nous herboriserons dans ma chère montagne des Vosges et je te montrerai la belle mine de Giromagny et le beau vallon du Puix et la chaumière où habitait cette inconcevable Thérèse Kriss qui a servi de modèle à ma pauvre Stella ». Stella ou les Proscrits, la première nouvelle qu'ait publiée Nodier parut en 1802, trois ans après avoir quitté Lepuix. Cet ouvrage fut une œuvre d'opposition politique contre Bonaparte et valut un emprisonnement à son auteur.

tionnaire, à l'époque malheureuse du schysme, élevé par la fatale constitution civile du clergé, un certain nombre de prêtres voués à la mort ou à l'exil, y ont trouvé un asile assuré. Une maison, si uée presque au sommet de la montagne, près de la forêt, leur servait particulièrement de refuge. Un digne prêtre du nom de Noblet, que par anagramme on nommait M. Bontet, ancien chanoine de la cathédrale d'Auxonne, y faisait souvent de longs séjours. Une chambre particulière était destinée à la célébration du saint sacrifice de la messe ; on y voyait un autel, et on y avait non seulement les vases sacrés, mais encore tous les ornements nécessaires. Les familles qui étaient demeurées catholiques y venaient secrètement, même depuis Belfort, remplir leurs devoirs religieux. On était forcé de se cacher, comme autrefois les premiers chrétiens dans les catacombes. Quant à moi, dans l'âge de faire ma première communion, j'allais à l'école le matin à Giromagny près d'un excellent maître bon catholique, qui me portait le plus vif intérêt et l'après-midi, je me rendais avec ma jeune sœur, par des sentiers détournés, quelquefois par les bois sans suivre aucun chemin, au sommet de la goutte Thiéry, dans la maison où était le digne prêtre, où il avait l'extrême bonté de nous faire tous les jours le catéchisme. C'est ainsi que j'ai pu faire une première communion avec une douzaine d'autres enfants, non pas dans la colline de la goutte Thiéry, mais dans une autre ferme isolée, à gauche et tout près du saut de la truite, dont nous dirons un mot ci-après, et où se trouvait alors le digne prêtre. Ces hommes apostoliques étaient souvent obligés de changer de demeure pour éviter les soupçons des persécuteurs. J'ajouterai encore un mot : lorsque la conclusion du concordat de 1801 fut connue, mon père fut un des premiers qui en eut connaissance. Deux prêtres se trouvaient alors cachés dans les montagnes : M. l'abbé Pergaud et M. l'abbé Laffé, le premier décédé depuis, curé cantonal à Jussey, près de Vesoul, le second mort vicaire à la cathédrale de Dijon.

Mon père s'empressa de leur donner connaissance de la conclusion du concordat ; il leur écrivit et je fus chargé de porter les missives. Je m'acquittai de ma mission, et je n'oublierai jamais les larmes de joie que je vis couler des yeux de ces bons prêtres ; leur bonheur était sans mélange, leur reconnaissance envers Dieu sans borne. Heureusement que ces temps sont déjà éloignés de nous et qu'on peut croire que nous ne le reverrons plus. Mais le souvenir en est toujours présent à mon esprit et je n'ai pu résister au désir d'en consigner ici les épisodes qui me touchent de si près.

Du lieu où nous avons laissé la route, elle s'élève graduellement le long de la montagne, à gauche de la petite plaine de Malvaux, au milieu des forêts de sapins. Bientôt, on trouve à gauche une mine de cobalt qui n'a jamais été exploitée ; une galerie d'une centaine de mètres qu'on y voit encore paraît n'avoir donné aucun résultat. Un peu plus loin, on rencontre le pont dit de la goutte . C'est le sixième. Il est remarquable par sa hauteur et par le filet d'eau tombant perpendiculairement d'un rocher sous son arche. Aujourd'hui ce pont menace ruine et exige des réparations. Celui qu'on trouve à quelques centaines de mètres plus loin, est le pont de la goutte (1) . C'est le plus élevé de tous. Arrivé là, le voyageur descend de voiture et s'arrête pour examiner sa hauteur, sa remarquable construction surtout, les nombreuses cascades du torrent qui se précipitent de la montagne, au milieu des sapins tombant sous le pont avec un fracas qui donne le frisson. Continuant le chemin, on laisse sur la droite, un tissage mécanique et quelques chalets habités par des montagnards et l'on parvient bientôt à un point de la route bien connu : c'est le saut de la truite. Le saut de la truite est une cascade de dix à douze pieds de hauteur, à quelques pas du huitième pont. Le torrent descendant des montagnes des blanches roches, de l'eau qui tourne, du ballon même, tombe en colonne du haut d'un rocher, dans un bassin de granit, s'enfuit de roche en roche, traverse le pont, et continue sa fuite rapide dans une prairie en pointe. Dans le temps des grandes eaux, les effets produits par la cascade et la fuite précipitée du torrent sont saisissants. On prétend que la truite peut remonter et remonte en effet la colonne d'eau de la cascade, mais ce fait me paraît erroné. Sans doute, il y a des truites dans le ruisseau au-dessus de la cascade, mais ce n'est pas une preuve qu'elles puissent la remonter. J'aime mieux croire qu'elles y ont été portées par l'homme et qu'elles s'y propagent naturellement. Ces truites sont noires, petites, d'une vivacité étonnante et d'un goût exquis.

Le saut de la truite est un lieu de repos pour le voyageur en voiture : avant de s'engager plus avant dans la montagne, on laisse respirer les chevaux. Ici, le voyageur à pied quitte la route ; il prend, vis-à-vis du neuvième kilomètre, à gauche, un sentier ra-

---

(1) Nous ignorons pour quel motif notre auteur n'a pas donné les noms de ces deux petits cours d'eau : le premier portant le nom de goutte Louis, le second celui de goutte du lys. La construction des ponts jetés au-dessus de ces torrents remonte à 1762.

boteux, humide, grimpant qui rejoint la route à une certaine hauteur. Il la suit pendant quelques centaines de pas et vis-à-vis de la dernière et chétive habitation, il prend un nouveau sentier, toujours à gauche, dans une prairie agreste, rejoint encore une fois la route, la quitte encore, s'enfonce dans la forêt toujours rapide et ne la retrouve que près d'un chalet, ancienne maison d'un garde qui portait le nom de Bonaparte.

A partir du saut de la truite, le voyageur en voiture, entre réellement dans les nombreuses sinuosités, dans les nombreux contours de la route, bordée de grands arbres, de grands sapins, presque toujours au milieu des forêts. Le premier pont que l'on rencontre, après celui du saut de la truite, est encore remarquable par son élévation et par une nouvelle cascade tombant à pic. Partout, les nombreux obstacles que présentait l'établissement de la route, ont été parfaitement surmontés : ici, des murs solides en pierres sèches admirablement exécutés la soutiennent sur de grandes étendues ; là, des rochers coupés à pic par des mines démontrent que l'homme, par son génie, est le roi de la création et que rien n'arrête son pouvoir.

Au sixième tournant, on arrive au lieu où existait autrefois une fontaine monumentale, lieu bien choisi, d'un aspect frappant et grandiose. En face, on a les sombres montagnes du petit haut, de l'eau qui tourne, les rochers gigantesques des blanches roches, d'un aspect sauvage et saisissant. La nature primitive abrupte ne peut rien présenter de plus surprenant et lorsque les vents agitent les forêts, on y entend la grande voix de l'immensité qui rappelle à l'homme la puissance créatrice de Dieu. A cette élévation, on respire plus librement un air plus vif, plus léger, plus pur ; l'âme, dégagée des affaires du monde en présence des grands tableaux qui frappent les sens, s'épanouit, se dilate, et recueillie, jouit d'une douce et ineffable félicité.

La fontaine monumentale (1) était placée à la droite de la route, des murs en amphithéâtre soutenaient les terrains supérieurs ; trois sources réunies par des tuyaux en plomb, l'alimentaient d'une

---

(1) A la date du 3 septembre 1787, on lit dans la correspondance de la comtesse de Sabran les lignes suivantes consacrées à ce monument qui a disparu pendant la Révolution : « Au milieu du chemin, l'on trouve une belle et grande fontaine revêtue de marbre que feu M. le Dauphin a fait placer pour la commodité du voyageur et sur laquelle est en conséquence une inscription en son honneur ». Le plan de la route royale de Giromagny par un vieux vicaire (1783) nous donne le dessin de cette fontaine construite en 1758.

eau abondante et pure : un bassin vaste, profond, une pyramide en granit, Moïse frappant le rocher comme au désert, une eau limpide comme le cristal jaillissant à flots, une inscription complétaient le monument. A quelques pas se trouvait la maison du gardien, du nom de Baumann qui, en même temps, était le surveillant de la route et chargé de son entretien. Les travaux d'art exceptés, toute la route était à sa charge depuis Giromagny, et il avait un salaire de six cents francs ! On trouvait chez lui asile, secours, aliments ; c'était un établissement agréable, utile au milieu de la montagne, tout cela a disparu pendant la fièvre révolutionnaire qui a ruiné notre belle France ; il s'est trouvé des hommes, ou plutôt des démons à figures humaines qui ont détruit, renversé de fond en comble, sans profit pour eux, un monument innocent, un objet d'art éminemment utile faisant honneur au pays.

Pourquoi pas ? A la même époque n'a-t-on pas renversé les croix, détruit le signe de notre religion ? Tout a donc été détruit, de la belle fontaine du ballon, il ne reste plus rien. Je me trompe, les trois sources sont toujours là, elles coulent toujours au même lieu, et fournissent toujours au voyageur altéré, une eau fraîche, limpide et pure. Les destructeurs n'ont anéanti que l'œuvre des hommes, l'œuvre de Dieu subsiste toujours, les méchants ne peuvent rien contre les bienfaits du tout Puissant.

Quant à l'inscription latine du monument, il serait regrettable d'en perdre la mémoire, la voici :

« Imperat hic Lodoix ! Nec saxa horresce, nec undas suspice !  
Dant rupes pocula, monsque viam. »

On en a fait la traduction libre suivante :

Louis règne en ces lieux ; les rochers à sa voix  
Au voyageur surpris, en ouvrant un passage  
Pour apaiser sa soif, lui offre un breuvage  
Et la nature obéit à ses lois.

On quitte avec regret la place de l'ancienne fontaine du ballon, et l'on s'achemine lentement vers le sommet de la montagne, on n'a plus que deux tournants à parcourir. A l'angle du premier a été construite une maison forestière qui a été occupée longtemps par un garde connu dans le pays par le sobriquet de Bonaparte. Par suite, cette maison forestière est devenue la maison de Bonaparte et n'a plus été connue dans le pays que sous cette dénomination. C'était aussi un asile qui remplaçait celui de la fontaine

monumentale ; on y trouvait à se restaurer. Les forêts voisines, ainsi que la maison, ayant été vendues, l'acquéreur la transforma en chalet suisse. Aujourd'hui, le voyageur passe sans envie d'y entrer, quelque besoin qu'il en ait, il sait à l'avance qu'on n'y trouve plus d'hospitalité.

Depuis le dernier tournant, la route décrit encore quelques sinuosités, quitte la forêt et arrive enfin au pâturage proprement appelé le ballon. C'est le point culminant, mais la route ne monte pas jusqu'à son sommet ; elle contourne, passe près de la métairie et arrive bientôt à la limite du département des Vosges. C'est là sa fin ou son commencement, dans l'ancienne province de l'Alsace. Elle continue en Lorraine, descend près d'une métairie nommée la jumenterie, et par de nombreux contours au milieu de superbes forêts, elle arrive au village de Saint-Maurice, et rejoint la route impériale de Paris à Bâle, par Nancy et Remiremont. Depuis la limite des Vosges à Giromagny, notre route a une étendue de seize kilomètres, et on y compte dix-sept ponts plus ou moins élevés.

La métairie du ballon est située sur un petit plateau. C'est un grand bâtiment peu élevé couvert en bardeaux, renfermant de vastes écuries où l'on réunit pour les traire les nombreuses vaches qu'on nourrit sur les pâturages qui l'entourent. On y trouve en été un beurre exquis, un mets peu connu composé de lait, de crème et d'un certain fromage. On nomme ce mets singulier *matrouille*. Le fermier tient une auberge où, tant mal que bien, on trouve à se restaurer. C'est le point de réunion des promeneurs quels qu'ils soient. Dans la belle saison, les jeunes gens s'y rendent de la Lorraine, de la vallée de Massevaux, de celle de Giromagny, de la Haute-Saône ; on s'y divertit et l'on y danse au son d'un mauvais violon.

Naguère, sa majesté l'Empereur Napoléon III, venant de Plombières, a visité ce point culminant des Vosges ; il s'est arrêté à la métairie et y a mangé une omelette. Quelques jours après cette visite, un certain nombre d'honorables du pays se sont rendus en hâte à la métairie, se sont fait un devoir et un honneur de s'asseoir alternativement dans la place qu'y avait occupée l'Empereur. Voilà, je l'espère, un dévouement qui mérite d'être connu de la postérité.

Mon Dieu, j'ai traversé bien des fois dans ma vie cette montagne du ballon ; je l'ai franchie à toutes les heures, à toutes les minutes du jour et de la nuit, dans les neiges, dans les temps les plus péril-



leux, comme dans les plus beaux jours de l'été. Il ne me reste plus qu'à lui dire adieu. Mais avant de déposer la plume, je ne puis résister au désir de narrer deux épisodes de ma vie, conservés dans ma mémoire.

Dans le temps de la terreur, une dame de haute noblesse, pros-crite, se rendait de l'Alsace dans les environs de Metz, pour de là passer à l'émigration. Elle voyageait clandestinement la nuit par des chemins détournés, guidée par des hommes dévoués à la bonne cause. Elle fut adressée à mon père ; elle séjourna quelques jours chez lui, et lorsque toutes les mesures furent prises, elle partit la nuit dans une mauvaise voiture pour traverser le ballon, où de bons Vosgiens l'attendaient pour la conduire plus loin. Je l'accompagnai dans le trajet du ballon, avec un bon montagnard nommé Jean-Claude Adam, qui avait pour mère Eve Vauclair.

Arrivés dans la métairie, on fit un mauvais déjeuner et au moment de nous quitter, la grande dame nous remercia du concours que nous lui avons prêté, puis elle ajouta : « Messieurs, vous vous appellerez quelque fois, que sur cette montagne, vous avez déjeuné avec la duchesse de... » Le montagnard répondit à son tour : « Nous nous rappellerons, Madame, que nous avons eu cet honneur ; mais aussi, veuillez vous rappelez quelquefois, que vous y avez déjeuné avec le fils aîné d'Adam et d'Eve ». Oh ! Monsieur, répondit la duchesse, en souriant, vous seriez donc Caïn ! Le bon montagnard, surpris, demeura muet.

Après l'invasion de 1815, les troupes autrichiennes séjournèrent en Alsace. Il y eut parmi elles des désertions et quelques soldats devinrent des voleurs. Traversant le ballon par une mauvaise journée d'hiver, avec un compagnon déterminé, nous trouvâmes la métairie sens dessus dessous, au pouvoir de quatre grands gaillards, de haute stature, simulent l'ivresse, couverts de haillons, parlant un jargon inconnu. Les tables de la seule chambre étaient renversées, les femmes s'étaient cachées, le fermier était dans un état complet d'ivresse et ne pouvait nous être d'aucun secours. Des sacs remplis de butin étaient déposés dans la chambre ; nous comprîmes que nous étions en face de bandits, de voleurs. A notre vue, il y eut parmi eux un mouvement de crainte, mais ils se remirent bientôt et leur attitude devint menaçante. J'en fis la remarque à mon compagnon, l'engageant à ne point se dessaisir de son bâton, afin que dans le cas d'attaque, nous soyions en mesure de nous défendre vaillamment. Loin de craindre, il me proposa d'attaquer, alléguant

que de chacun un coup de bâton, nous en mettrions deux par terre et que les deux autres ne seraient plus dangereux pour nous. Je ne goulai point cet avis ; j'eus peur des armes à feu, et ils en avaient en effet ; nous nous tîmes sur la défensive. Après un moment de repos, nous quittâmes la ferme sans obstacle. Nous descendîmes rapidement la montagne, et arrivés au Thillot, j'informai de suite le brigadier de gendarmerie de notre aventure. Il se rendit immédiatement sur les lieux avec sa brigade ; il trouva les quatre bandits dans la colline des Charbonniers, commune de St-Maurice et les arrêta. Ils venaient de voler et dévaliser entièrement la maison de Nicolas Cheviron, située au sommet de la goutte Thiéry, commune du Puix. N'ayant trouvé chez lui qu'un viellard de quatre-vingt ans, il le garottèrent, l'attachèrent avec des cordes, puis pillèrent entièrement la maison, quelques centaines de francs d'argent, deux montres et tout le linge qu'ils purent emporter. Ils furent d'abord conduits à Remiremont, puis remis au général Frimont qui commandait les alliés dans le Haut-Rhin. Après une enquête dans laquelle mon compagnon et moi furent entendus, tous les quatre furent condamnés et fusillés à Colmar. Ce crime est le seul qui, de mon souvenir, a été commis dans les montagnes du ballon.

Notre route avait, autrefois, une grande importance ; elle était la seule voie de communication entre l'Alsace et la Lorraine ; les autres routes franchissant les Vosges sont de date plus récente. La circulation y était très active en été : tous les sels que la France fournissait à la Suisse franchissaient le ballon, et entraient dans ce pays par Belfort, Altkirck et Bâle, en un mot, tout le commerce entre les deux provinces se faisait par cette voie. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui : une autre route plus directe, moins rapide, par Bussang, Urbès et la vallée de St-Amarin la remplace avantageusement ; celle du ballon n'est plus guère fréquentée, et ne présente plus d'intérêt que celui qui s'attache aux œuvres d'art.

Il faut convenir aussi que le trajet du ballon est très pénible et très long pour les voitures, quoique la route soit fort belle et en bon état. Depuis St-Maurice au sommet du ballon, la route monte sensiblement, sans discontinuer, pendant un parcours de 44 kilomètres. Un cheval ne peut monter que la moitié de sa charge, si elle est complète, il faut deux chevaux au lieu d'un. Il faut ordinairement quatre heures pour faire ce trajet. Il en est à peu près de même du côté de l'Alsace, seulement la route est un peu moins rapide. Elle n'est d'ailleurs praticable qu'en été ; en hiver,

elle est encombrée de neiges et inaccessible aux voitures. Dans la même saison, le passage du ballon présente au voyageur à pied des dangers sérieux. Il est, en effet, difficile de se faire une juste idée de la perturbation des éléments ; il faut l'avoir vu pour y croire.

On y trouve souvent plusieurs mètres de neige accumulée, aucune trace de passage humain, aucun chemin pour se diriger, tout est uniforme. On est au milieu d'un nuage épais, plongé dans une obscurité aussi profonde que celle de la nuit ; on peut s'entendre parler sans se voir. Le vent est tellement violent qu'il renverse comme une plume, l'homme le plus robuste ; il forme des tourbillons de neige assez puissants, assez intenses pour vous couvrir en un instant. Si l'on ouvre la bouche, le vent s'y introduit avec force et gonfle le corps comme un ballon. Souvent il faut lui tourner le dos, se cramponner sur un fort bâton pour respirer. C'est au milieu de ce déchaînement des éléments, dans la neige jusqu'au milieu du corps qu'il faut marcher, se diriger par instinct, car aucun chemin n'est visible, aucune voie n'est marquée, aucun indice quelconque ne vient en aide au voyageur. La ligne droite vous égare, il faut décrire un certain contour pour arriver à la métairie qu'on ne voit que lorsqu'on la touche. Mais si l'on n'y parvient pas, on reconnaît bientôt qu'on est égaré ; alors la tête se trouble, les forces s'épuisent et l'on y périt misérablement. Il se passe peu d'années sans voir de pareils sinistres.

Il y a trois époques de l'année où il est particulièrement curieux de visiter le ballon et la belle route qui y conduit. D'abord, dans la belle saison de l'été pour y jouir d'un air doux, pur et léger, ensuite, dans celle des grandes pluies, du débordement des grandes eaux, pour y voir les mille cascades, les mille et mille chutes d'eau, se précipitant de tous les rochers, de toutes les montagnes, de toutes les hauteurs, en nappes, en filets, en torrents, produisant un bruit majestueux, impossible à rendre, enfin, dans les grandes tempêtes neigeuses de l'hiver, pour y admirer les sauvages et belles horreurs des éléments déchaînés. J'engage vivement les amateurs à en faire l'expérience, convaincu que je suis qu'ils ne s'en repentiront pas et qu'ils me sauront gré de mon avis.

---

## LA GRANDE PROMENADE

---

Mon Dieu, pourrai-je encore une fois, avant de mourir, entreprendre et faire la grande promenade que j'ai faite tant de fois dans ma jeunesse, à la sommité des montagnes qui entourent mon village natal ? Pourrai-je encore une fois, commencer leur ascension au pied de la tête des planches, m'élever peu à peu au curtil-persil, à la pointe du mont Ménard, traverser le ballon de la haute planche, les montagnes des belles filles, la tête des fougères, passer à la grande goutte, au stalon, laisser à gauche le ballon de Servance, arriver à celui du Puix ? Pourrai-je, de là, continuer ma course par le pâturage des plaines, le chante-oiseau, la pierre écrite, la grande roche, descendre les grandes fouillies et par le mont Jean arriver au point de mon départ ?

Ce trajet exige au moins cinq heures de marche, quelquefois par des sentiers battus, souvent sans aucune trace humaine, toujours à la sommité des montagnes faisant limite entre l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine. Ce petit voyage n'a rien d'autrement curieux, Mais l'immensité apparait dans toute sa splendeur et frappe l'imagination. A cette élévation, debout au sommet de ces pointes de rochers, les grands tableaux qui se présentent aux yeux, étendent la sphère de l'esprit, étonnent les sens, font naître de grandes pensées, et l'homme reconnaissant sa petitesse, son peu d'importance, rentre en lui-même et devient meilleur.

Je vais donc encore une fois entreprendre cette grande promenade que j'ai faite bien des fois, qui me plaisait tant, qui remplissait mon âme d'une douce satisfaction. Ce sera la dernière. Je dirai adieu à ces sombres forêts, à ces sites sauvages, aux petits oiseaux qui y font leur demeure, aux sources d'eau pure qui rafraichissent les rares passants. Je dirai adieu à ces vallées profondes, à ces rochers escarpés ; je leur dirai : vous ne m'attendrez plus ; ma course ici bas est finie ; bientôt, je quitterai ce monde, où je n'ai fait que passer, pour le grand voyage de l'éternité.

J'arrive sans trop de peine, par un sentier raboteux traversant de jeunes forêts, au pâturage du curtil-persil. C'est un gazon stérile de trente à quarante hectares d'étendue. Sa partie inférieure présente un plateau, le surplus s'élève en pente rapide. On n'y voit aucun arbre ; l'hiver, les frimas, les grands vents, les tempêtes renversent, détruisent toutes les plantes, tous les arbres qui seraient disposés à s'y élever et croître.

Ce lieu jouit de la plus mauvaise réputation. C'est là, suivant une tradition, ou plutôt un préjugé populaire qui se perd dans la nuit des temps que se réunissent les sorciers et sorcières du pays pour y célébrer le sabbat. On y entend, dit-on, des bruits étranges, des cris, des chants, une musique infernale nommée haute chasse.

On ne connaît pas l'origine de ce préjugé, mais il est fort enraciné dans l'esprit des populations qui, cependant, n'y attachent plus autant d'importance qu'autrefois. J'ai passé bien des fois, souvent la nuit, sur le pâturage en question ; je m'y suis arrêté à dessein, pour entendre, pour voir : je n'ai rien vu, rien entendu. La musique infernale a été muette pour moi, j'en ai conservé quelque rancune contre les sorciers.

Mais d'où vient cette croyance aux sorciers et à leur sabbat ? Elle n'est pas particulière à ce pays ; elle existe un peu partout, les anciens temps en fournissent de nombreux exemples. Pour moi, j'étais à peu près incrédule sur ce chapitre, lorsque les mémoires du comte de Mirville sont tombés entre mes mains. Les ayant lus et relus, je ne sais plus qu'en dire. L'Eglise n'est pas absolument contraire à ces idées, mais comme elle l'annonce elle-même, le mieux est de ne pas s'en occuper.

On s'en occupe cependant dans certaines familles. S'il n'y avait au fond de tout cela que les sorciers et leur sabbat, le mal serait moins grand, mais il y a malheureusement bien autre chose : un homme, une femme ou un enfant tombent malade sans cause apparente : c'est un sort jeté sur l'homme, la femme ou l'enfant, l'auteur est un sorcier. Souvent dans la même étable deux vaches se trouvent enfermées dans le même lieu ; d'autres fois, quoique bien attachées séparément, tous les liens tombent d'eux-mêmes et le bétail se trouve dégagé d'entraves ; c'est encore un sorcier qui a fait tout cela. Que fait-on pour se garantir de ces sortilèges ? On va trouver un contre-sorcier, c'est-à-dire un sorcier supérieur. Quelquefois, il opère chez lui sur le champ ; il récite des formules inintelligibles et finit par insinuer adroitement que ses conjurations mystérieuses forceront le sorcier ou la sorcière à demander pardon et que la première personne qui se présentera le lendemain chez le consultant sera infailliblement le sorcier ou la sorcière coupable. Le lendemain, en effet, une bonne voisine arrive pour quelque besoin ou pour rendre service et la voilà, sans se douter de rien, déclarée socière et coupable de sortilège. Une fois cette conclusion portée, rien ne peut en faire revenir. Dans les grandes occasions, le contre-sorcier vient sur les lieux lui-même :

il arrive mystérieusement, il ne doit être vu de personne en chemin, il entre d'une certaine façon, quelquefois à reculons, tenant à la main une branche d'une plante cabalystique que lui seul connaît. Il fait des fumigations partout, y soumet les patients, ajoutant à tout cela des mots barbares, des formules étranges. Si c'est une vache qui a perdu son lait, il s'en fait apporter une petite portion, le met dans un vase avec certaines plantes dont il fait un secret, le fait bouillir, et pendant l'ébullition, il le pique avec son couteau, en prononçant certaines invocations ; et le lendemain, la vache guérie donne son lait accoutumé. Il ne manque jamais d'insinuer que le premier être humain qui sera rencontré ou qui se présentera le lendemain, sera le sorcier coupable et peu de jours après, un honnête homme est inculpé d'avoir des relations avec Satan. J'ai connu un homme sensé pour tout le reste, de bonne réputation, jouissant d'une honnête fortune territoriale, en dépenser une bonne partie pour se défendre contre les sortilèges dont il se croyait environné, lui et sa famille. Il se maria avec une jeune fille, boiteuse déjà, mais qui savait parfaitement dissimuler ce défaut. Les commères ne s'y étaient pas trompées, mais l'œil du prétendu n'y vit rien. Peu de temps après le mariage, la claudication devint évidente, augmenta et la pauvre femme en vint à la nécessité de se servir de béquilles. Loin de voir là une infirmité naturelle, notre homme se persuada que la claudication de sa femme dépendait d'un sort jeté sur elle. Tous les devins, tous les sorciers, les contre-sorciers du pays, même ceux des contrées éloignées furent appelés, consultés, firent leurs conjurations au grand détriment de sa fortune. Rien n'y fit, la boiterie persista. Notre homme mourut en bon chrétien comme il avait vécu, mais bien persuadé que toute sa vie avait été empoisonnée par les sorciers.

Que faut-il conclure de tout cela ? Il me semble, en premier lieu, qu'il faut admettre qu'en général l'esprit de l'homme est porté vers les mystères, les choses cachées, ténébreuses et qu'il admet volontiers l'intervention des êtres infernaux dans les choses humaines. En second lieu, il me paraît aussi, que le même esprit de l'homme, peut tomber aveuglément dans des erreurs grossières et condamnables.

Après avoir fait une bonne pause au plateau du curtil-persil ; après avoir fait l'historique des sorciers et sorcières qui s'y réunissent, assure-t-on, je monte lentement la pente rapide qui se présente, dessinant avec mes pas des nombreux zigzags et j'ar-

rive essoufflé, à la pointe la plus élevée du mont Ménard (1). C'est l'un des plus beaux points de vue du pays. Au midi, on découvre toute la plaine depuis le bas de la montagne jusqu'à la Suisse : Belfort, ses fortifications, ses faubourgs, on aperçoit, on entend et l'on suit de vue les trains de chemin de fer qui remontent vers les Evettes et qui bientôt disparaissent dans le grand tunnel des noirs mouchots, pour ne revoir la lumière qu'au territoire de Champagny (Haute-Saône).

Toute la Suisse est devant les yeux : le Mont-Blanc, la Jungfrau, couverts de neiges éternelles, le grand Saint-Bernard avec ses souvenirs de charité, de bienfaisance, paraissent des montagnes voisines. A gauche, on voit une partie de l'Alsace, le Sundgau, le grand duché de Baden, la forêt noire derrière laquelle se cachent le Tyrol et les Grisons. A droite, l'on aperçoit l'ancienne principauté de Montbéliard, la Haute-Saône, le Doubs avec ses montagnes calcaires et son sol accidenté. Une foule de villes, de villages, d'habitations paraissent à la vue : il est peu de situation présentant un aussi vaste tableau.

Après avoir examiné ce curieux panorama, on est surpris de trouver à ses pieds, une pierre de grès taillée en forme de borne, fortement implantée dans le sol, portant des armoiries mutilées et méconnaissables : on se demande quelle est son origine et sa signification. Voici son histoire, elle n'est pas ancienne :

Dans les dernières années de la Restauration, le gouvernement fit faire par ses géographes militaires, une nouvelle carte de France, divisée par départements. Le point culminant du mont Ménard, précisément celui où nous nous trouvons, servit aux opérations trigonométriques des géographes, et correspondait avec d'autres, également élevés, aux quatre points cardinaux. Une tour en bois y avait été élevée, des instruments de mathématiques y avaient été portés, et les opérations terminées, la tour avait été démolie ; à son lieu et place, on installa un repère, une pierre portant les armes de France. Voilà son origine ; faisons maintenant connaître sa mutilation. La révolution de 1830, m'avait indisposé contre les hommes qui étaient au pouvoir, je les accusais d'incurie, d'incapacité.

J'étais outré qu'une poignée de coquins, ayant conspiré si

---

(1) La Haute Planche ou Planche des Belles-Filles dont l'altitude est de 1151 mètres. Ce sommet offre une vue incomparable sur la Trouée de Belfort,

longtemps à la barbe du roi, ayant impunément renversé une monarchie de 14 siècles, surtout qu'il ne se soit pas trouvé près du monarque un seul homme de capacité et de dévouement pour les mettre à la raison. Dans cette situation d'esprit, et pour faire diversion à ma colère, car c'était une colère, je parcourais les montagnes, et dans l'une de mes excursions, dans les premiers jours du mois d'août, les événements de Paris étaient à peine connus, j'arrivai au point culminant du mont Ménard, et j'y trouvai à ma grande stupéfaction la pierre en question mutilée, les armes de France effacées, sans aucun doute par une main ennemie de la royauté. La mutilation était toute récente, les fragments de la pierre gisaient sur le sol. Je fis d'inutiles recherches pour en découvrir l'auteur ; il resta inconnu pour moi. En apparence, cette mauvaise action d'un forcené n'a qu'une importance secondaire, cependant elle m'a inspiré dans le temps de sinistres réflexions. Je rappelais à ma mémoire, qu'après le traité de la Bidassoa, où fut conclu le mariage de Louis XIV avec une princesse d'Espagne, le cardinal de Mazarin obtint par une donation du roi (1), d'immenses propriétés en Alsace dont les revenus, suivant les mémoires du temps, s'élevaient à 800.000 fr. par an. Or, presque toutes les forêts de nos montagnes firent partie de cette donation ; elles furent délimitées par des pierres-bornes aux armes du cardinal, et malgré les désastres de notre première révolution, elles sont restées intactes. Elles se voyent encore en grand nombre aujourd'hui et les armes de son Eminence n'ont souffert aucune atteinte.

Comment se fait-il, que les armes du roi de France, rappelant un de ses nombreux bienfaits, aient inspiré assez de haine, pour s'en prendre à une innocente pierre ? Quelle est cette rage aveugle, infernale qui poursuit la famille royale ?

Maintenant que nous avons narré ce qui concerne la montagne du mont Ménard, mettons-nous en route, descendons vers le nord, une côte rapide, engazonnée, sans chemin visible, et après un quart d'heure de marche ; nous arriverons à la métairie de la haute planche. C'est un pauvre bâtiment construit en pierres brutes, sans mortier, couvert en bardeaux, au milieu d'un pâturage, où l'on nourrit pendant l'été une certaine quantité de bestiaux. Sa situation au revers occidental de la montagne, territoire de Plancher-les-Mines, n'offre rien d'intéressant, ne rappelle aucun souvenir. Les seuls chemins qui y conduisent ne sont que des sentiers rapides.

---

(1) Par lettres patentes datées de Toulouse en 1659.



après et raboteux, seulement fréquentés par les piétons et rarement, car la ferme ne se trouve sur aucun passage, sur aucun chemin. Un gardien y fait cependant sa résidence, même en hiver ; lui et sa famille se trouvent quelquefois ensevelis dans les neiges pendant des mois entiers. Il faut cependant ajouter qu'en été, les jeunes gens s'y rendent en partie de plaisir et cherchent dans ces lieux solitaires la liberté de mal faire.

Remettons-nous en route : montons lentement, patiemment la longue côte qui se présente, toujours vers le nord et nous arriverons, non sans fatigue, à la sommité des montagnes des belles-filles. Je ne sais d'où vient cette dénomination (1) : il n'y a dans ce pays désert aucune habitation humaine ; il est probable qu'il n'y en a jamais eu aucune et que dès lors aucune fille, belle ou laide n'y a fait son séjour. La dénomination subsiste cependant, et outre la montrgne il y a aussi l'étang des belles-filles. Il existe à peu près au milieu de la montagne, au versant oriental, territoire du Puix.

Voici devant moi un sentier bien connu qui croise la montagne ; venant du côté oriental, il passe au versant occidental et s'enfonce dans la profonde vallée de St-Antoine. Arrêtons-nous un peu ; peut-être qu'en consultant nos souvenirs, y trouverons-nous le sujet de quelques récits. D'abord, il est utile de connaître le sentier en question, son usage, son commencement, le point où il aboutit : chacun peut en avoir besoin.

Ce sentier commence à l'extrémité du village du Puix, au bas de la goutte St-Guillaume, passe par des lieux dits barbares : les prés coulis, les rayons, la tête quarrée, enfin près de l'étang des belles-filles, franchit la montagne, descend dans la Haute-Saône, passe près des champs neufs, au plain les bœufs, et arrive au fond de la vallée de St-Antoine, où se trouve une habitation isolée connue sous le nom de vieille hutte. De là, il remonte une seconde montagne, très rapide, très élevée, très sauvage, la franchit et descend ensuite à l'ancienne verrerie de Miellin qui ne subsiste plus. Il continue sa

---

(1) D'après l'abbé Descharrières (Cf. Histoire manuscrite de Belfort) le nom de Planche des Belles-Filles se rapporterait à l'épisode suivant : « Pendant la guerre de trente ans, en 1633, une foule de femmes et de filles des villages environnants, pour éviter les brutalités des Suédois qui occupaient le pays, s'étaient retirées dans les montagnes du Rosemont. Elles s'y construisirent des baraques en branches de sapin. Les Suédois, en ayant eu connaissance, les poursuivirent jusqu'au sommet du Ballon d'Auxelles où ils en firent un terrible massacre. On évalue à 400 le nombre des infortunées qui y trouvèrent la mort. Depuis ce temps, ce sommet dénudé a pris le nom de Planche des Belles-Filles ».

course vers le couchant, franchit une troisième montagne aussi sauvage, rencontre le hameau de la Fonderie, commune de Servance et aboutit au village de Château Lambert, où existait autrefois un ancien manoir qui était la propriété privée de Louis XIV.

De Château Lambert on peut arriver par une belle route nouvellement construite au Thillot, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Remiremont. Il ne faut pas croire que ce sentier soit facile à suivre, il est, au contraire, très difficile, et en tout, digne des sauvages : il se bifurque à tout instant, il meurt, il renaît, il contourne ; il s'enfonce dans des forêts profondes et vous tient dans une anxiété continuelle. Il faut, en effet, être bien familiarisé avec les accidents des montagnes pour ne point s'y égarer.

J'ai parcouru ce sentier dans des circonstances graves, heureusement déjà éloignées de nous. Lors de l'invasion des alliés, à l'époque du siège de Belfort, plusieurs familles de cette ville s'étaient réfugiées à la verrerie de Miellin et s'y croyaient en sûreté. Ces familles et d'autres en grand nombre, de Lure et des environs, avaient trouvé asile dans les nombreux bâtiments de la verrerie, appartenant à la famille Bollot. Il avait été convenu, entre les Belfortains et moi, que je leur servirais d'intermédiaire pour correspondre entre la ville et Miellin. Par des individus qui entraient à Belfort, dans les nuits les plus profondes en exposant leur vie, je recevais les communications des parents qu'ils y avaient laissés ; je les transmettais ou je les portais moi-même à la verrerie et vice-versa. J'y fus personnellement à l'occasion de la capitulation de Belfort.

Muni de la proclamation du comte d'Artois, de la capitulation même, des nouvelles les plus récentes de Paris annonçant sa reddition, l'abdication de l'empereur, j'y fus reçu à bras ouverts comme si j'avais été un libérateur. On chantait, on riait, on pleurait, on dansait, on m'embrassait et l'on criait à tue tête, au milieu de ces montagnes : Vive le roi !

Je ne dois pas oublier ici une merveille des montagnes des belles-filles : c'est un écho très remarquable ou plutôt plusieurs échos qui répondent successivement aux interrogations qu'on leur fait. Il y en a au moins quatre réponses successives qui s'éloignent et s'affaiblissent et dont la dernière est à peine sensible à l'ouïe. J'y ai conduit un jour un musicien qui y joua admirablement de la flûte et les échos répondirent admirablement aux mélodies de l'instrument. Le musicien était dans l'enchantement, il regretta de

quitter ce lieu et se promit d'y revenir souvent ; j'ignore s'il a tenu parole.

Malheureusement les échos ne sont pas faciles à trouver ; il faut être placé sur un point unique, quelques dizaines de pas au-dessus de l'étang, un peu à droite du sentier. Si l'on ne trouve pas exactement le point unique, les échos sont muets.

Je ne dois pas non plus quitter les montagnes des belles-filles sans dire un mot du revenant qui y fait sa demeure habituelle. J'ai parlé des sorciers du curtil-persil, pourquoi ne parlerais-je pas du revenant voisin ? Des sorciers aux revenants, il n'y a qu'un pas et ceux-ci méritent autant de souvenir que ceux-là. Passant dans son voisinage, je ne puis faire autrement que de me rappeler à son souvenir. Je dirai donc ses faits et gestes d'après la notoriété publique ; elle nous apprend quelquefois des choses curieuses.

Le revenant dont il s'agit jouissait, il y a quelque quarante ans, d'une grande renommée. Il était connu de toute la contrée, était l'objet de toutes les conversations dans les longues soirées d'hiver. Les uns l'avaient vu plusieurs fois, les autres l'avaient seulement entendu ; tous en donnaient des nouvelles plus ou moins circonstanciées. C'était un revenant éminemment frappeur : il passait des jours, des semaines, des mois entiers à frapper continuellement les arbres de la forêt. S'approchait-on du lieu où l'on entendait très distinctement les coups, il s'éloignait, et les coups se faisaient immédiatement entendre plus loin et ainsi de suite. S'il se fut borné à ce rôle inoffensif, on aurait pu vivre avec lui en bonne intelligence ; mais il n'en était pas toujours ainsi : il avait quelquefois des accès de méchanceté fort condamnables.

Par exemple, il lui arrivait quelquefois de promener les malheureux qui s'égarèrent dans la forêt de précipice en précipice et de les abandonner ensuite à leur malheureux sort. L'un d'eux fut même victime de sa cruauté : après avoir été promené pendant toute une nuit affreuse de montagne en montagne, exténué de fatigue et de misère, il l'étrangla inhumainement entre deux troncs d'arbre, dans un lieu désert au bord d'un torrent. Lorsque le cadavre fut retrouvé, il fallut couper l'un des arbres pour le dégager, preuve certaine qu'il n'avait pu se placer lui-même dans cette situation, et que le revenant seul était capable de ce forfait ; pour être impartial dans une aussi grave situation, il faut cependant ajouter qu'il n'y avait pas de témoins : le revenant n'avait été vu par personne, sinon par le mort qui ne pouvait plus s'expliquer. N'importe, la rumeur publique qui, comme on sait, a toujours raison a mis le fait

sur le compte du revenant, et sa mémoire en est demeurée chargée. Pour moi, il reste dans mon esprit quelques doutes à cet égard.

Mais le fait ci-dessus ne me paraît pas suffisamment prouvé, en voici un autre plus authentique qui, heureusement n'a pas eu une fin aussi tragique.

Un jeune bûcheron de la commune du Puix devint militaire au commencement de notre première révolution. Il fit toutes les guerres de la République, se trouva à tous les combats, coucha sur les champs de bataille au milieu des cadavres des morts et des mourants sans sourciller. Blessé lui-même, il quitta le service, rentra dans ses foyers et reprit son premier état de bûcheron.

C'était alors un homme fait, inaccessible à la peur et qui, en apparence, pouvait impunément affronter tous les revenants du monde. La forêt au-dessus de l'étang des belles-filles était alors en exploitation ; il y travailla. Un jour, à la tombée de la nuit, resté plus tard qu'à l'ordinaire pour terminer une corde de bois commencée, se trouvant seul, les autres ouvriers s'étant déjà retirés, il entendit du bruit au-dessus de lui, et y ayant porté la vue, il vit à quelque distance, un énorme fantôme sans tête, ayant de grands bras, gesticulant avec force. Il le considéra un moment sans éprouver de crainte ; mais le spectre s'approchant de plus en plus avec des gestes hostiles, la peur s'empara de tout son être.

Abandonnant ses outils, il se sauva avec tant de précipitation qu'il ne suivit aucun chemin, escaladant broussailles, rochers, précipices, fondrières ; il lui semblait que toute la montagne, les rochers, les forêts bondissaient, se renversaient sur lui. Il arriva à la première maison du village, moitié mort, couvert de sueur, tremblant de tous ses membres, et perdit connaissance. On le transporta chez lui, où il fit une grave maladie dont il ne mourut pas, mais qui laissa des traces de désorganisation dans tout son être. La peur, la fugue, la maladie du pauvre bûcheron sont historiques. Quant à la cause, comme on s'en doute bien, elle fut mise sur le compte du revenant avec d'autant plus de raison qu'il était déjà connu et mal famé dans le pays. Quoiqu'il en soit, c'est là son dernier trait de méchanceté ; depuis, on n'a plus rien de mauvais à lui reprocher ; il paraît même qu'il a quitté son ancienne résidence ou qu'il s'est converti ; on n'entend plus de plainte, on n'en parle presque plus.

Maintenant que pour l'acquit de ma conscience, j'ai narré les faits et gestes du revenant des montagnes des belles-filles, je vais

continuer ma promenade. Ici, je quitte toute espèce de chemin, de sentier ; aucune trace humaine ne guide mes pas ; j'entre véritablement dans le désert. Je n'ai autour de moi que des forêts profondes ; comme les sauvages, je me dirige au nord, par les indications qu'en donnent les arbres. Le point culminant des hauteurs n'est pas toujours une indication sûre ; ces hauteurs se bifurquent souvent, rien n'est plus facile que de s'y égarer. J'ai environ une lieue à faire dans ces conditions incertaines, avant de rencontrer aucune trace humaine ; grâce à mon habitude des montagnes, j'espère m'y diriger comme un nocher au milieu de la mer.

Je traverse la tête quarrée, j'arrive à la sommité de la profonde vallée de la buisinière, dont le côté oriental est couvert de noirs sapins séculaires et le côté opposé de jeunes taillis fourrés. C'est dans cette partie que se trouve la tanière de l'ours. Cette tanière, comme on la nomme vulgairement, est une caverne dans un rocher qui paraît avoir servi de retraite au dernier ours de ces montagnes. La présence des ours dans ce pays n'est point fabuleuse ; mon grand-père, né en 1722, m'a dit bien des fois avoir assisté à la dernière chasse du dernier ours (1). La bête reçut sept balles dans le corps et alla périr dans la profonde vallée de St-Antoine. Depuis, le pays fut débarrassé de cet animal dangereux.

Poursuivant ma course, j'arrive à la tête des fougères (2), territoire de Plancher-les-Mines. C'est un point très élevé, très sauvage formant plateau, couvert d'une magnifique forêt. Ici, mes souvenirs se présentent en foule ; ils abondent dans mon âme et font battre mon cœur : j'ai habité ce plateau, cette forêt, il y a soixante ans ; j'ai couché des semaines, des mois entiers dans des huttes de charbonniers, des les baraques des bûcherons ; j'ai parcouru, courant comme un daim, ces montagnes, ces déserts. Ma santé était chétive alors, j'étais un enfant malingre dont la vie était incertaine.

Un médecin conseilla à mon père de me faire vivre en pleine liberté au sommet des montagnes ; ce conseil fut suivi, et je fus confié à d'honnêtes charbonniers et bûcherons qui travaillaient dans la montagne susdite, alors en exploitation. C'est ainsi que j'ai vécu comme eux. Quoique ma bonne mère pourvoyait avec la plus

---

(1) D'après Richard, de Remiremont (Cf. Revue d'Alsace 1853), le dernier ours qu'on aurait aperçu dans les Vosges aurait été tué en 1709, dans la forêt de Bussang. Suivant notre montagnard, la disparition de cet animal serait postérieure à cette date et remonterait au milieu du siècle dernier.

(2) La carte de l'état-major donne à ce sommet le nom de Ballon St-Antoine par suite de sa proximité de la vallée de St-Antoine. Son altitude est de 1123 mètres.

grande sollicitude et abondamment à ma nourriture, je mangeais la plus souvent les pommes de terre du bûcheron cuites sous la braise ; je buvais ensuite de l'eau de la fontaine voisine aussi froide que la glace, et je prenais alors mes ébats au travers de la montagne. Cette nouvelle manière de vivre changea bientôt ma constitution : je devins agile, fort, robuste et le changement qui s'opéra dans ma santé était à peine croyable. Aujourd'hui, je revois les mêmes lieux ; je les reconnais encore dans leur ensemble, mais je ne distingue plus les points où étaient les baraques dans lesquelles je couchais sur des feuilles sèches et de la mousse et où je dormais d'un sommeil profond et tranquille.

Je m'arrête au milieu d'une clairière entourée de hautes futaies ; je me rappelle que je suis seul, au milieu de ces vastes solitudes, à deux lieues plus ou moins de toute habitation humaine. J'écoute : je n'entends que le cri aigu d'un oiseau de proie qui plane dans les airs et le chant musical des feuilles agitées par la brise de la forêt. J'écoute encore, aucun autre bruit ne vient frapper mes oreilles ; je demeure immobile, et une émotion profonde s'empare de mon âme. Comment pourrais-je exprimer les sentiments divers qui l'agitent et qui s'y présentent en foule ! Mon Dieu ! je le reconnais, et je m'empresse de le dire, l'homme est bien petit, en présence des grandes œuvres de la création : perdu dans l'immensité, il y est à peine visible. Cependant il en est le roi. Vous avez tout fait pour lui, et vous l'avez mis en possession de tout ; vous avez prodigué les trésors de votre puissance pour lui ; vous avez embelli l'univers pour lui, et vous lui avez dit : jouis de tout. En retour de mes bienfaits, je ne demande que ta foi, ton amour ; je ne t'impose qu'un seul devoir, celui de vivre dans la charité et la vertu. Comment l'homme a-t-il correspondu, comment correspond-t-il aux vues de son créateur ?

Hélas, l'homme est le seul des êtres de la création qui a oublié, qui oublie ses devoirs envers Dieu, qui les rejette ou qui les nie. Les êtres inanimés, ceux qui n'ont pour vous qu'une vie relative, pleine de mystère, ceux doués d'une existence purement instinctive louent le créateur à leur manière et suivent invariablement les lois qu'il leur a tracées. Le cri de cet oiseau de proie, le chant harmonieux de ce feuillage sont des prières qui s'adressent à lui : toute la nature reconnaît son maître et elle est soumise à sa puissante volonté.

L'homme seul se révolte, l'homme seul, créature par excellence, ayant une âme immortelle, une intelligence étendue à l'image de

Dieu qui lui permet de distinguer le bien et le mal, l'homme seul, disons-nous, se révolte et dit à Dieu : non, je ne vivrai pas comme tu m'as commandé de vivre. Il est vrai qu'il y a en moi une lumière qui me dit : sois sage, fais la volonté de Dieu pour mériter le bonheur parfait promis dans l'autre vie ; mais il y a aussi en moi un penchant contraire, presque irrésistible qui m'entraîne et me conseille à jouir du bonheur présent, en me la procurant par tous les moyens, même par ceux qui sont les plus contraires à la vertu. Ce penchant convient à mon orgueil ; il satisfait mes sens ; c'est lui que je suivrai. Si l'on rappelle à cet homme les peines attachées à l'infraction des devoirs, il répond encore : ces peines, s'il y en a, sont loin de nous ; nous aurons le temps d'y penser plus tard, en attendant, jouissons. Quel aveuglement ! Mais il y a des hommes plus malheureux encore et qui disent : il n'y a point de devoir ; la vertu n'est qu'un vain mot. Tout finit avec la vie ; après la mort, il ne reste rien de nous. Les châtimens dont on nous menace ne peuvent effrayer que les femmes ou les enfants. Pourquoi donc mettrions-nous des entraves à la satisfaction de nos passions ?

Oh ! les malheureux, les insensés ! Qu'ils viennent ici, seuls comme j'y suis ; qu'ils regardent l'immensité, qu'ils écoutent la grande voix de l'univers ; qu'ils examinent cette boule de terre qui les porte, qui les nourrit, ces globes innombrables qui roulent dans l'espace depuis six mille ans sans jamais s'écarter de la marche, de la voie qui leur a été tracée ; qu'ils observent enfin l'ordre parfait qui règne dans les plus petites choses comme dans les plus grandes et qui produit un ensemble admirable, et s'ils pensent encore qu'il n'y a point de Dieu, je n'ai plus rien à leur dire, j'accuse leur esprit d'aliénation.

Mon Dieu, il y a bien peu d'hommes, je le crois du moins, qui réfléchissent sérieusement sur la grandeur, l'immensité, la sublimité de la création ; qui, recueillis en eux-mêmes, au milieu d'un désert, dégagés de toutes autres préoccupations, méditent humblement sur cette grande œuvre qui est l'image de votre puissance. Oh ! je plains les hommes qui, dans une semblable situation, n'éprouvant aucune émotion, restent froids devant les grands tableaux de la nature ! Pour moi, j'y ai toujours éprouvé et j'y éprouve toujours des émotions profondes impossibles à rendre. En admirant l'ensemble de cette grande œuvre, en descendant dans ses détails, je demeure confondu et humilié de mon impuissance ; mais me rappelant que je suis l'œuvre de Dieu faite à son image, mon âme se relève et

s'agrandit, s'élançait vers l'infini ; elle percevait des beautés admirables qui semblent inconnues au reste des mortels. Je demeure immobile, j'écoute : une harmonie délicieuse m'environne, ma vie demeure comme suspendue, paraît n'avoir plus rien de terrestre ; je jouis d'un bonheur intérieur ineffable que rien ne vient troubler, sinon, hélas ! le triste souvenir des affaires de ce bas monde. Oh ! que dans ce moment, elles me paraissent petites les affaires de ce monde ! Mais reprenons notre promenade.

Je m'avance pour arriver au chemin rustique qui, du village du Puix, passe à la goutte des vernes, monte au sommet de Ste-Barbe, de l'ordon Steff, de la goutte du lys, de St-Louis et arrive à la grande goutte. Mais à peine ai-je fait quelques pas que j'entends un bruit sourd, étrange. J'examine et je vois une belle petite bête qui se sauve rapidement. C'est un petit chevreuil que je viens de déranger dans son repos et qui fuit à mon approche. Je lui dis mentalement : ne fais pas, belle petite bête ; je ne suis pas un ennemi ; je n'ai point d'arme ; loin de vous nuire, je serais heureux de vous rassurer, de vous être utile. Mais elle ne m'écoute pas, elle fuit, elle fuit ; pour elle, l'homme, quelqu'il soit, est un ennemi.

Mais pourquoi l'homme est-il l'ennemi de ces pauvres petites bêtes qui ne font de mal à personne ? Je conçois qu'il fasse la guerre aux animaux nuisibles, malfaisants, dangereux ; mais je ne conçois pas qu'il poursuive et mette à mort une créature innocente qui ne demande qu'un coin du désert pour y vivre tranquille. C'est le droit du plus fort, réplique-t-on. Oh ! ce droit du plus fort m'a toujours paru barbare ; je le déteste et s'il dépendait de moi, il serait proscrit sur toute la surface de la terre. Hélas ! aujourd'hui, il est la devise de la presque généralité des humains !

J'arrive au chemin rustique dont j'ai parlé plus haut, et je parviens à la grande goutte, territoire de Plancher-les-Mines et aussi de St-Maurice, où, il y a quarante ans, j'ai fait une station restée dans ma mémoire. Je revenais de la Lorraine accompagné d'un jeune Belfortain récemment échappé des bancs, l'esprit largement pourvu de grec et de latin : Virgile et Démosthène étaient ses amis de prédilection.

Par une belle journée d'automne, nous avons monté la colline de Presle, commune de St-Maurice, le Stallon, et parvenus à la grande goutte, épuisés de fatigue, nous éprouvions l'un et l'autre deux besoins impérieux : la soif et la faim. Eloignés d'environ deux lieues



de toute habitation, nous ne pouvions espérer de secours lorsqu'il se présenta inopinément devant nous. Une vaste clairière, la même qui se présente maintenant devant moi, était remplie de brimbelliers, joyeux, touffus, chargés de fruits mûrs, abondants, merveilleux, qui nous invitaient à nous régaler. Nous ne nous fîmes pas prier : nous nous couchâmes dans les brimbelliers et pendant longtemps nous savourâmes ce fruit sauvage qui nous parut délicieux et qui l'était en effet. Ce fut pour mon jeune compagnon de voyage une véritable fête qu'il assaisonna de citations poétiques : il improvisa sur notre repas rustique des vers que je regrette de n'avoir pas conservés dans ma mémoire. Ce jeune Belfortain est devenu une de nos plus célèbres notabilités commerciales. Si le hasard me rapprochait de lui, je lui rappellerais les brimbelliers de la grande goutte.

Ici, je quitte encore une fois toute espèce de chemin ; je laisse à gauche le ballon de Servance, le sentier qui conduit en Lorraine, et bientôt j'arrive à un point intéressant de ces montagnes. C'est celui où les trois départements du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Saône se rencontrent, se joignent, point indiqué par une triple pierre-borne. Un préfet du Haut-Rhin avait le projet d'y inviter à dîner ses deux collègues voisins : une table triangulaire aurait réuni les trois autorités qui auraient dîné ensemble et chacune dans son département. Ce projet mérite d'être mis à exécution.

J'approche du ballon de Giromagny. Déjà, je vois la barrière ; déjà je vois les vestiges d'une redoute qui y a été construite pendant les Cent Jours par les habitants du pays, par ordre bien entendu de l'autorité militaire et sous sa direction. Cette redoute a une histoire particulière, passablement comique, qui mérite un souvenir ; je vais la narrer tout en poursuivant mon ascension vers le ballon.

Donc la redoute en question avait été construite pendant les cent jours ; elle avait un grand nombre de sœurs dans ces montagnes ; le tout avait coûté passablement de peines, de travaux aux habitants et si les services qu'elles devaient rendre au pays avaient été en proportion des peines, il est probable que l'ennemi n'eût pas vaincu la France. Hélas ! il n'en fut pas ainsi. La redoute faite, il fallait des soldats pour l'occuper ; mais il n'y en avait pas du tout, pas un seul. Que fit-on ? On remit la redoute entre les mains des partisans. Je vous entends ; vous demandez ce que c'était que les partisans ? Voici : les partisans ce n'était pas une grande chose, mais elle faisait beaucoup de bruit, comme les moulins de Don Quichotte. Ce

n'était rien autre chose qu'une poignée d'ultra-libéraux du pays qui, à les entendre, étaient seuls capables d'exterminer les ennemis ou tout au moins de les refouler jusqu'en Sibérie. Ils étaient bien dix en tout !

Le chef, avec le titre de colonel, était un industriel de Massevaux ; il avait dans sa cour deux petits canons appelés vis de mulet, servant aux ovations libérales de l'époque ; ils furent transportés dans la redoute et les partisans en prirent possession avec une solennité digne des temps antiques. Toutefois, l'appel n'était pas long à faire ; le nombre dix parut mesquin. On se rappela que Leonidas défendant le passage des Thermopyles avait un plus grand nombre de soldats et on résolut d'augmenter celui des partisans. Sur le champ, tous les gardes-forestiers de la contrée furent appelés : inspecteur, sous-inspecteurs, gardes généraux et toute la plèbe des gardes se rendirent par ordre dans la redoute, et dès lors, elle fut occupée par environ 200 hommes, nombre suffisant pour affronter et repousser toute l'armée ennemie. Il va sans dire que les gros faisaient bonne chère et vivaient bien ; mais les petits qui avaient le gousset vide étaient sur les dents.

Depuis la redoute, on entendait le bruit des armes, des canons, des combats que livrait le général Lecourbe, on voyait le feu des villages incendiés autour de Belfort et tout cela n'était pas rassurant. Aussi le chef des partisans avait pris ses précautions : il avait placé des postes avancés dans les endroits les mieux choisis pour voir l'ennemi de ... loin, il y avait aussi des sentinelles perdues ; enfin rien n'avait été négligé pour mettre la redoute à l'abri d'une surprise. C'est dans cet état que se trouvaient les choses, lorsqu'un événement inattendu les changea tout à coup et mit fin à cette glorieuse expédition. La sentinelle du côté de la Lorraine (c'était un garde nommé Moroge) vit ou crut voir l'ennemi s'avancer en bon ordre : à l'instant, il eut la chair de poule ; ses cheveux se dressèrent sur sa tête, saisi d'un transport guerrier extraordinaire, il tira un coup de fusil... en l'air pour donner l'alarme. Cela fait avec une bravoure remarquable, il courut à toutes jambes jusqu'au poste. Celui-ci, après avoir aussi tiré... en l'air, fit de même jusqu'à la redoute, où tout était déjà dans la confusion.

On y avait entendu les coups de feu et l'on ne doutait pas que l'ennemi ne fût proche. Chacun s'était saisi de son bissac, avait fui ou fuyait dans toutes les directions, les chefs n'avaient pas été les derniers à prendre campos.

En un instant, la redoute fut abandonnée ; il n'y resta que

quelques os de jambons bien rongés et les deux vis de mulet. Mais l'ennemi? Hélas! il n'y avait point d'ennemi : le garde Moroge n'avait vu que trois Lorrains paisibles qui venaient innocemment travailler dans la montagne. Sa brillante imagination les avait pris pour des ennemis! Telle est l'histoire de la redoute ; elle revient à ma mémoire chaque fois que j'en vois les ruines.

Continuant ma promenade, j'arrive à la belle route du ballon, au point de la limite des deux départements : des Vosges et du Haut-Rhin. De là, elle descend par de nombreux contours dans les belles forêts du territoire de St-Maurice et dans ce village, elle rejoint la route impériale de Paris à Bâle. Je traverse cette première route, je suis la barrière du pâturage et laissant à droite les sources de la Savoureuse et la métairie, je parviens enfin au point culminant du ballon, l'un des plus élevés des Vosges. On y trouve un plateau favorable au repos dans les beaux jours qui y sont rares ; car le moindre trouble dans l'atmosphère s'y fait sentir avec tant de rigueur que les curieux et les voyageurs s'en éloignent promptement. Aujourd'hui est un jour privilégié : l'air est doux, le vent tranquille ; j'en profite pour y prendre un repos nécessaire et faire quelques réflexions, quelques observations sur les différents aspects que présentent les contrées que j'ai devant les yeux.

La sommité du ballon n'a pas de point de vue véritablement intéressant : la vue ne rencontre que des montagnes de tous les côtés.

Au levant s'aperçoivent les deux vallées de Saint-Amarin et de Massevaux. Au-deià de la première domine la pointe du ballon de Soultz qu'on dit plus élevé de quelques mètres que celui-ci. Ces deux hauteurs paraissent très rapprochées ; la distance qui les sépare en droite ligne ne doit pas être de plus d'une lieue (1), et cependant s'il fallait se rendre de l'une à l'autre par les routes ordinaires, il y aurait près de douze lieues de chemin à parcourir. La vallée de Saint-Amarin est presque entièrement cachée par les montagnes, on ne voit que sa situation. C'est dans cette vallée que venant des Vosges par Bussang, Turenne (2) a passé pour aller battre

---

(1) La distance, à vol d'oiseau, entre le Ballon d'Alsace (1256 mètres d'altitude) et le Ballon de Soultz plus communément appelé le Ballon de Guebwiller (1428 mètres d'altitude) est de 21 kilomètres.

(2) Il y a erreur : c'est un des lieutenants de Turenne qui traversa le col de Bussang et la vallée de Saint-Amarin. Quant à l'illustre général, après s'être emparé de Remiremont, il passa par Rupt, Faucogney, Mélisey où il resta deux jours et le 27 décembre 1674, il arriva au Valdoie où il coucha.

les Autrichiens au Logelbach, près de Colmar, où se voit encore le trophée de sa victoire. C'est dans cette même vallée que s'étant endormi sous un arbre par un temps de neige, ses soldats lui firent un abri de leurs manteaux.

La vallée commence à la sortie de la ville de Thann et continue jusqu'à Urbès et Storckensohn, Wildentein ; elle a une étendue d'environ cinq lieues. Elle est inondée de fabriques : elles ont pris naissance à Wesserling. Avant la première révolution, les princes de Guebwiller (1) avaient là une halte de chasse. Les bâtiments vendus nationalement ont été convertis en établissements industriels ; depuis et successivement, on y a fait des constructions de tous genres qui ont coûté, assure-t-on, vingt-neuf millions ? Les habitants sont tous devenus des ouvriers de fabrique. En sont-ils plus heureux ? Il est permis d'en douter. Ils ont vendu leurs petites propriétés ; ils n'ont plus que leurs bras ; ils ne sont plus libres ; il faut qu'ils marchent au son d'une cloche. La population a dégénéré ; les bonnes mœurs se sont perdues, le luxe et la débauche régnet en maître.

La vallée de Massevaux présente en petit les mêmes phénomènes. Cependant les habitants ont conservé plus d'indépendance ; ils ne sont pas entièrement abandonnés aux fabriques.

La petite ville de ce nom paraît avoir été fondée vers le 7<sup>e</sup> siècle par le duc Ettico habitant alors un château sur la haute montagne d'Eguisheim, près de Colmar. Il chassait un jour dans la vallée avec son fils Masso qui tomba du haut d'un rocher dans la rivière de la Dolleren et s'y noya. Ettico fonda dans le même lieu ou tout près, un couvent de religieuses auxquelles il confia les restes mortels de son fils. Il prit le nom de Massomünster, aujourd'hui Massevaux. Les ossements de Masso furent transportés de l'ancienne abbaye dans la nouvelle église et se voyent encore dans la chapelle à droite du chœur. La vallée n'a rien de remarquable que son petit lac au territoire de Sewen, au pied du ballon, qu'on voit parfaitement d'ici. Les montagnes présentent à la vue quelques chalets rustiques qui ne sont habitables et habités

---

(On montre encore la maison où il logea, la Section des Hautes-Vosges du Club alpin y a fait apposer une plaque commémorative). Il fit tirer le canon pour annoncer son arrivée aux ennemis. Le lendemain 28, il marcha jusqu'à Fontaine. On sait que c'est de là qu'il se dirigea sur Mulhouse pour battre les Impériaux dans les deux rencontres de Mulhouse et de Turckheim (Cf. Mémoires des deux dernières campagnes de Turenne).

(1) Abbés de Murbach princes de l'Empire.

qu'en été et où l'on nourrit dans les pâturages de nombreux troupeaux.

Au nord, on n'aperçoit que des montagnes ; on voit la belle vallée de Remiremont au fond de laquelle serpente la Moselle ayant sa source à Bussang.

Au-dessus de ce village existe une source d'eau minérale ferrugineuse qui jouit d'une assez grande réputation. C'est dans les villages de St-Maurice et de Bussang que l'on mange l'excellente truite de la Moselle, sous tous les rapports, elle mérite sa réputation. La vallée de Remiremont présente un aspect particulier : la population y est grande, mais les villages sont peu agglomérés. Les habitations sont dispersées en chalets sur le penchant des collines, des montagnes ; elles sont très remarquables par leur blancheur, leur bon entretien et donnent à la contrée un aspect riant ; mais la sommité des montagnes étant dépourvue de végétation attriste la vue.

Il y avait, il y a environ quarante à cinquante ans, une industrie avantageuse bien appropriée au génie des habitants, principalement pour les femmes : c'était la filature du coton à la main, au rouet. On en filait chaque année dans cette partie des Vosges, principalement l'hiver, des quantités prodigieuses. Ce travail se faisait à la maison même, dans la famille, sous les yeux des père et mère.

Outre le profit qui en résultait, il avait l'avantage de conserver la moralité des enfants. Aujourd'hui, cette industrie n'existe plus : la filature mécanique s'en est emparée.

Elle s'est emparée aussi des enfants qui travaillaient sous les yeux de leurs parents ; elle les renferme dans de grandes salles, hommes, femmes, filles, fils, enfants, et le relâchement des mœurs est à l'ordre du jour. C'est un malheur pour ce pays, comme pour tous ceux où les fabriques se sont établies.

Si du sommet du ballon, on porte successivement ses regards aux quatre points cardinaux, on découvre en esprit l'immensité de la création ; au nord : la France, les Pays-Bas, la Hollande, la Suède, le Dannemarck, la Norvège, l'Islande, la Laponie, la Sibérie, le Kamschaka, les montagnes de glace, le pôle. Au midi : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Océan, les îles qu'il renferme, l'Amérique du Sud, le Brésil, le Mexique, le Texas, les îles de la mer pacifique. Au levant : l'Allemagne, la Turquie, l'Orient, l'Égypte, l'Afrique, l'Asie, la Chine, l'Inde. Au couchant : encore la France, l'Angleterre, l'Irlande, l'Écosse, l'Amérique Septentrionale, la Nouvelle Hollande, la Californie, l'Australie, etc.,

etc. Quel immense tableau ! Qui pourra décrire les bourgs, les villages, les campagnes, les peuples dispersés sur cette immensité ?

Qui pourra nombrer les hommes, les êtres, les individus qu'elle contient, renferme et nourrit ? Quelle diversité de nations, de langues, de mœurs, de religions, de sectes, d'opinions, de gouvernements ?

Et si du nombre, je descends dans les individus, si je scrute les âmes, les consciences, mon Dieu, je demeure anéanti d'impuissance et de confusion. Jamais il ne sera possible de dire les passions qui agitent la multitude de vos créatures, jamais il ne sera possible d'exprimer les causes de leurs agitations, le mobile de leurs actions. Toutes les passions les tourmentent : l'orgueil, l'ambition, l'envie, la gloire, les honneurs, les richesses, la satisfaction des sens, le bonheur vrai ou faux, la haine, la colère, la vengeance, tout se trouve réuni dans l'âme des créatures et leur donne cette activité incessante qui remue le monde d'un bout à l'autre sans interruption. Toutes les créatures cherchent, poursuivent le bonheur ; aucune ne le trouve, aucune ne l'atteint, parce que le véritable bonheur n'est point sur la terre. Il n'y a ici-bas qu'un bonheur relatif, auquel personne ne songe, dont personne ne se soucie. De là tous les maux qui accablent le genre humain.

Mon Dieu, que les hommes sont aveugles ! Mais d'où vient cet aveuglement ? Evidemment vous ne les avez pas créés dans cet état, il y a eu chute ; il y a eu perturbation dans la création. Il me semble en effet que l'homme sorti de vos mains, devait avoir une intelligence plus droite, plus puissante, une volonté plus forte pour résister aux mauvaises passions qui l'entraînent ; il semble que sa raison devait avoir plus d'empire sur lui et devait concourir plus efficacement à sa perfection ; il semble enfin que l'homme créé à l'image de Dieu, devait être son représentant sur la terre, et devait suivre en tout la voie tracée par son intelligence suprême. Sans doute, il en était ainsi au commencement ; mais au nombre des prérogatives dont il était doué se trouvait le libre arbitre ; il était libre de choisir entre le bien et le mal ; il était libre d'obéir ou de désobéir, il a mal usé de cette prérogative : il est tombé et le châtement s'en est suivi.

Ce châtement, indépendamment de la mort corporelle, a livré l'homme à ses mauvais penchants, à ses instincts dépravés. Aujourd'hui pour l'empêcher d'être la plus méchante, la plus barbare, la plus ingrate, la plus féroce de toutes les créatures, il faut dans tous

les pays des empereurs, des rois, des potentats, des ministres, des armées, des soldats, des généraux, des cours, des tribunaux, des magistrats, des officiers de police, des gendarmes ; il faut des myriades de lois, des règlements et malgré tout cet attirail, les attentats, les crimes augmentent tous les jours ; partout, il y a nécessité d'augmenter la force armée et les prisons.

Que l'homme ne se plaigne donc point de cet état de choses ; sa dépravation en est la cause ! Cependant malgré la chute de l'homme, malgré la condamnation qu'il a méritée et qu'il subit, malgré le déchaînement de ses passions, il semble encore qu'il a conservé assez de belles prérogatives, assez de raison pour jouir en paix du seul bonheur qui soit possible en ce monde. Il semble que sa chute ne l'a pas tant dégradé qu'il ne puisse encore trouver en lui-même, avec le secours de Dieu qu'il ne refuse jamais quand on le demande avec humilité et sincérité, avec assez de force, de volonté pour se conduire avec droiture dans les affaires de ce bas monde, et par là jouir de la paix de l'âme, de la tranquillité d'esprit et passer doucement la vie.

L'homme est libre, avons-nous dit, il faut qu'il soit libre ; s'il ne l'était pas, il ne pourrait mériter ni récompense, ni châtement, et nous voyons tous les jours des récompenses et des châtements, il faut être aveugle pour ne pas les voir. L'homme est donc libre ; puisqu'il est libre, il peut choisir.

Deux routes sont ouvertes : la première conduit au bonheur infini sans fin, la seconde aux peines éternelles. La première, dit-on, est couverte de ronces et d'épines, elle est dure, difficile à suivre, la seconde est couverte de fleurs, elle est douce, agréable, c'est celle que l'on suit préférablement.

Il y a, suivant moi, dans cette manière d'apprécier les avantages et les inconvénients de ces deux routes une grande erreur capitale qui me semble devoir être combattue. La première ne paraît couverte de ronces et d'épines qu'en apparence, elle est en réalité la plus douce, la plus agréable ; celui qui la suit invariablement, courageusement, sans dévier, est bientôt inondé de satisfaction, de paix, de bonheur, même dans les plus grands maux, parce que rapportant tout à Dieu, il se réjouit des peines qu'il lui plaît de lui envoyer sur la route. La seconde n'est couverte de fleurs qu'en apparence ; les délices qu'elle présente sont trompeuses ; bientôt celui qui la suit éprouve le dégoût, le remords déchirant et toutes les peines qui marchent à sa suite. Cela étant ainsi, comment se fait-il que le grand nombre suit la seconde route ? Cela serait

en effet inexplicable, si l'on ne savait pas que les hommes se trompent presque toujours sur les choses qui constituent le véritable bonheur. Ils sont aveugles sur ce point.

L'accomplissement du devoir est un bonheur ; son mépris est un châtime<sup>n</sup>t. Voilà ce que les hommes comprennent peu ou point.

Les hommes doivent être gouvernés par Dieu. Rien n'est plus raisonnable ; rien ne peut leur arriver de plus heureux. Pour cela, il leur a donné ses commandements, une charte, une constitution comme on dit aujourd'hui. Ces commandements sont simples, faciles à remplir ; ils conduisent les hommes au bonheur. Les hommes les ont rejetés ; comme Adam, ils désobéissent à Dieu ; ils disent : nous voulons nous gouverner nous-mêmes. Ils se gouvernent eux-mêmes, et voyez le beau tapage, le beau spectacle qui s'en suivent. Tous les ans, dans tous les pays du monde, on fait des chartes, des constitutions qui doivent, suivant les fabricateurs, rendre les peuples heureux. La vérité est que plus on en fait, moins elles valent et plus les peuples sont malheureux. Sous le prétexte de liberté, on les rend esclaves ; sous le prétexte d'instruction, on les pervertit par les leçons de professeurs panthéistes, rationalistes ou athées.

Voyez aussi ce qui se passe d'un bout du monde à l'autre ? On ne s'y entend plus ; les idées sont bouleversées, renversées ; le bien s'appelle le mal ; le mal s'appelle le bien. Il y aurait sur tout cela mille choses à dire, mille exemples à citer, mille conséquences à en tirer ; je me borne à poser cette question : où le tapage infernal qui se fait aujourd'hui dans le monde nous conduira-t-il ? Je l'ignore, mais il me paraît que la société est bien malade ; je la crois atteinte d'un mal incurable dont elle mourra, si Dieu ne la sauve par un miracle.

Encore un mot sur le même sujet : vraiment quand je réfléchis sérieusement sur les événements peu éloignés de nous, sur les événements contemporains, je ne puis me défendre d'un pressentiment sinistre. Les hommes qui gouvernent les autres, ceux qui prétendent savoir mieux les gouverner, ceux qu'on appelle hommes d'Etat, les écrivains, les journalistes presque en général, ceux enfin qui préconisent leurs talents pour faire le bonheur du genre humain, me paraissent frappés de vertige et privés du sens commun le plus vulgaire.

Ils me paraissent enfoncés dans un borbier, pataugeant dans la fange, faisant de grands efforts pour en sortir, et ces efforts ne ser-



vant qu'à les enfoncer davantage. Je crains qu'ils ne s'enfoncent jusqu'à une entière submersion dans la boue. Voyez plutôt : nous avions un excellent roi, un roi sage, humain, honnête homme qui aimait la France, qui aimait son peuple, qui ne demandait pas mieux que de faire son bonheur, que détruire les abus que lui avaient légués les règnes précédents, qui y travaillait de tout son pouvoir et qui y serait parvenu.

Pour l'aider dans cette tâche, il eut la bonhomie de demander le concours de son peuple. Ce peuple lui a envoyé tout ce que la France renfermait d'hommes mauvais, dépravés, sans principes, sans religion, sans Dieu.

Loin d'aider le roi, ils ont détruit son autorité, se sont emparés de son pouvoir, l'ont arrêté, assassiné, martyrisé. Ils ont détruit la religion ; sous prétexte de liberté déclaré la France en République ; sous prétexte de bien public, ils ont volé, confisqué, vendu les biens des nobles, des églises, des cures, des fabriques, des couvents, des suspects de royalisme ; ils ont fait faire banqueroute à la France, fabriqué pour quarante-cinq milliards d'assignats qui sont restés dans les poches des malheureux qui ont dû les recevoir, quoique sans valeur, pour de l'argent comptant et sous peine de mort ; enfin, ils ont couvert la France de ruines et de sang, après quoi, ils se sont dévorés les uns les autres et comme des bêtes féroces. Voilà les œuvres des premiers révolutionnaires, des philanthropes, des prétendus sages qui se sont déclarés les amis du genre humain !

Il s'est trouvé un homme de génie, un conquérant qui a chassé cette fange, qui s'est emparé du pouvoir, a établi un gouvernement militaire fort régulier. Quelques-uns de ses actes méritent des éloges ; mais, s'il a fait quelque bien, ce n'était pour lui que des moyens de gouvernement. Il n'y avait rien dans son âme, dans ses principes qui le portât naturellement vers la justice, la vertu. C'était aussi un enfant de la révolution ; il la servait quand elle favorisait ses fins, il la combattait, quand elle contrequarrait ses projets. Pendant une période d'environ dix ans, il tint la France sous un joug de fer, sous un despotisme épouvantable. Il commit des crimes horribles : le duc d'Enguin, surpris par un guet-apens, mourut victime d'un assassinat juridique. Il s'empara de pays, de royaumes qui ne lui appartenaient pas pour les donner à ses frères, à ses créatures ; il porta ses armes victorieuses dans toute l'Europe ; il ruina la France d'hommes et d'argent. Il ne s'en tint pas là : il s'empara des états du Saint-Père, l'enleva de Rome et le conduisit

prisonnier à Fontainebleau, enfin, il se fit excommunier. A compter de ce moment là, sa bonne étoile l'abandonna, sa grande armée fut détruite en Russie par les éléments déchaînés. Deux fois il attira les armées de l'Europe sur la France. Deux fois vaincu, il alla enfin mourir au milieu de la mer, sur le rocher de Ste-Hélène. Les alliés enlevèrent à la France quelques places fortes, lui imposèrent les frais de la guerre fixés à 800.000.000 qu'il fallut payer dans un court délai.

Telle fut la seconde œuvre révolutionnaire des prétendus philanthropes, des prétendus sages qui se sont déclarés les amis du genre humain !

La France échappa à un démembrement imminent ; le frère du roi martyr monta sur le trône, aux acclamations de joie et d'amour de toute la France, sauf cependant les ennemis de l'ordre. C'était incontestablement un bon et excellent roi qui voulait la grandeur et le bonheur de la France. Malheureusement, il avait goûté la fausse philosophie du dix-huitième siècle ; il avait, croyons-nous, trop abjuré les idées de l'ancien régime qui, sauf les abus qu'il y avait lieu de détruire, étaient les bonnes et véritables idées gouvernementales. De plus, dans son exil, il s'était familiarisé avec le gouvernement parlementaire anglais ; il l'avait vu fonctionner et il le croyait bon. C'était une erreur sans doute, mais il était de bonne foi. Aussi, soit qu'il eut agi de lui-même, soit qu'il eut suivi de mauvais conseils, il octroya une charte établissant un gouvernement calqué sur celui de l'Angleterre. Ce fut le malheur de la France, ce fut le malheur de la dynastie de nos rois.

Les partis se formèrent autour du trône ; celui du faux libéralisme remua ciel et terre contre la royauté ; la tribune retentissait des attaques déloyales des prétendus champions de la liberté ; le journalisme faisait chorus. Le roi se vit entouré de conspirateurs, de conspirations. Il lutta péniblement, frappant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il arriva pourtant à la fin de sa carrière et mourut sur le trône. Le premier gouvernement de la restauration, malgré les obstacles qui lui furent suscités, rendit de grands services à la France.

Il paya ses dettes, rétablit le crédit, mit l'ordre dans les finances ; donna une immense impulsion au commerce, rétablit l'ordre partout, et fonda une ère de paix et de bonheur justement appréciée par tous les hommes de bien.

Charles X monta sur le trône et fut en but aux mêmes attaques, aux mêmes conspirations. Il continua le règne précédent, fit rendre

de bonnes lois, diminua les impôts, fit descendre le budget au chiffre de 900 millions, enfin rendit la France heureuse, indépendante, respectée au dedans et au dehors.

Mais ce n'était pas là l'affaire des conspirateurs ; ils redoublèrent audacieusement leurs menées démagogiques. Le roi voulut enfin agir, mais il était trop tard et d'ailleurs, il s'y prit mal ; il était entouré d'hommes incapables ; une émeute d'une poignée de coquins soudoyés le chassa du trône contre le vœu, contre l'intérêt de la France entière, et il alla mourir en exil.

C'est la troisième œuvre des révolutionnaires, des prétendus sages, qui se proclamaient eux-mêmes les amis du genre humain !

Le premier, le principal conspirateur était le cousin du roi, le fils de Philippe Egalité, que la restauration avait comblé d'honneurs, de biens et de richesse. Il s'en servit contre ses bienfaiteurs, encouragea, soudoya l'émeute et joua si bien son rôle qu'il se fit offrir la royauté par une minorité factieuse de députés, sans pouvoirs, sans mission pour faire un roi. Il va sans dire qu'il accepta. Il se nomma roi citoyen, roi bourgeois, il sortait en chapeau gris, un parapluie sous le bras, donnait des poignées de main à tout le monde. Mais cela ne dura pas longtemps ; il devint bientôt odieux par ses rapines, par l'augmentation de toutes les dépenses ; de 900 millions, il porta le budget à 1800 millions. Enfin, un beau jour, les émeutiers, les mêmes qu'il avait soudoyés, le chassèrent ignominieusement ; il alla finir sa triste et criminelle vie à Clarmont en Angleterre.

Quatrième œuvre des révolutionnaires, des prétendus sages amis du genre humain !

Il se trouva des hommes qui s'emparèrent du pouvoir, qui proclamèrent une seconde république, plongèrent la France dans des excès de dépenses tels qu'ils la mirent à deux doigts de sa ruine. Je ne veux pas les nommer, leurs noms souilleraient ma pensée et ma plume. Heureusement la France s'en délivra par un vote fameux et par le rétablissement de l'Empire. Il marche, il fonctionne. Ses prépas dans le gouvernement ont mérité des éloges, des sympathies des gens honnêtes, amis de l'ordre ; il semblait destiné à combattre la révolution, à fermer pour toujours la porte des bouleversements. Hélas ! cet espoir n'a pas duré longtemps ; la révolution n'est point morte ; loin de la combattre, le nouvel empire semble la favoriser. Les événements qui s'accomplissent en Italie en sont la preuve. Nous avons dépensé près d'un milliard, fait mourir cent mille sol-

datés pour prendre à l'Autriche une province et la donner au révolutionnaire piémontais. Et cela, sans droit, sans nécessité, sans profit pour personne, sinon pour la révolution, car il est certain, hors de toute discussion que les Lombards seront mille fois moins libres, cent fois plus malheureux sous le gouvernement piémontais que sous celui de l'Autriche.

Mais ce n'est pas tout : la présence de nos armées en Italie a enhardi les révolutionnaires et ceux-ci, agissant indirectement sous nos auspices, ont chassé trois souverains légitimes de leurs états et usurpé les Romagnes au préjudice du Saint Père. Il est impossible de nier que notre expédition d'Italie ne soit pas la première, la seule cause de ces usurpations injustes et des troubles qui existent maintenant dans ce malheureux pays et qui, tôt ou tard, donneront peut-être lieu à des guerres désastreuses. La spoliation n'a qu'un temps, la justice finit toujours par triompher.

Que faut-il conclure de ces tristes détails ? Il me semble qu'il faut en tirer cette conséquence que les révolutionnaires, loin d'être les amis du peuple, sont les plus terribles ennemis du genre humain ; que ce sont eux, de concert avec les prétendus philosophes du 18<sup>e</sup> siècle, qui ont déchaîné sur le monde entier toutes les calamités, tous les crimes, toutes les révolutions dont nous avons été témoins depuis soixante-quinze ans, toutes les misères, toutes les guerres, tous les fléaux sous le poids desquels l'Europe a souffert et gémi et souffre encore.

C'est en attaquant la religion, la vertu, l'autorité, la légitimité des souverains qu'ils ont produit les désastreux résultats que nous subissons ; c'est sous le prétexte de la liberté qu'ils ont rendu le peuple esclave, sous celui d'économie qu'ils l'ont ruiné. Il faut ajouter que le peuple, la bourgeoisie se sont laissés prendre, entraîner par les discours, les promesses fallacieuses des hommes sans principes, sans lois, sans religion, sans Dieu. Ils les ont applaudis, acclamés, adopté leurs fausses idées, propagé leurs fausses doctrines, se sont réjouis de leur triomphe. N'en est-il pas encore ainsi aujourd'hui ? Ne voyons-nous pas sous nos yeux la mauvaise presse, celle qui sape tous les jours les fondements de la société, qui tend à ramener la barbarie, le droit du plus fort, lue avec avidité par une foule compacte, pervertie, sans foi, sans loi, applaudissant à tout ce qui est de nature à faire le malheur de l'humanité ?

Ne sont-ce pas les journaux révolutionnaires qui ont le plus de lecteurs ? Ne sont-ce pas les brochures impies qui attaquent la reli-

gion, la morale qui ont le plus d'écoulement et qui sont lues avec le plus d'avidité? J'en conclus enfin que la plupart des hommes sont frappés d'aveuglement, de vertige, car ils applaudissent inconsidérément ou bêtement à tout ce qui tend à les rendre plus malheureux. Il en est de même chaque fois que Dieu veut punir les hommes : il les abandonne à leurs sens réprouvés et ils marchent à grands pas, sans le voir, vers un abyme sans fond. Ce n'est pas seulement en France qu'il en est ainsi ; c'est dans tous les pays du monde que la terre tremble sous nos pas.

Indépendamment de ce que nous venons d'exposer ci-dessus, il surgit maintenant dans plusieurs états une nouvelle cause de perturbation.

C'est le prétendu suffrage universel, reconnu comme un droit du peuple et appliqué au choix du souverain. Rien de plus révolutionnaire, rien de plus funeste, rien de plus pernicieux ne pouvait être inventé. Le reconnaître en principe, c'est une des plus fatales aberrations de l'esprit des hommes.

Le suffrage universel, au point de vue du choix des souverains est un bélier destiné à saper les fondements de tous les trônes ; c'est une arme permanente chargée à mitraille, braquée contre tous les potentats ; arme terrible qui sera toujours, irrévocablement, indubitablement entre les mains des assassins du comte Rossi, du colonel Avanti et leurs semblables dans tous les pays du monde. Rien d'ailleurs n'est plus traître, rien n'est plus faux : il est le triomphe de la crapule armée de couteaux-poignards ; il est la terreur des honnêtes gens. Les preuves nous ont été données récemment par un pays voisin.

Ah ! si le suffrage universel était exercé par des hommes sages, en pleine liberté, sans compression, sans manœuvres révolutionnaires, comme cela vient d'avoir lieu dans un autre pays voisin, je n'aurais rien à dire contre ses résultats. Mais en est-il ainsi partout ailleurs ? N'est-ce pas le suffrage révolutionnaire seul qui a détrôné (pour la forme seulement, car ils l'étaient déjà auparavant) trois souverains légitimes et pris une partie des états du quatrième, tous aimés de leurs sujets, de leurs peuples ?

Qui pourrait dire que les honnêtes citoyens ont été libres de voter suivant leur conscience ? N'importe, c'est un fait accompli, hurlent les révolutionnaires de tous les pays ; il faut respecter le fait accompli. Eh ! malheureux, le voleur qui commet un vol, dans une maison ou sur la route, ne peut-il pas réclamer le bénéfice du fait accompli ? Pourquoi l'arrêtez-vous ? Y a-t-il moins de culpa-

bilité de voler une province que de prendre une bourse ? Voilà cependant où nous en sommes !

Les souverains paraissent en général donner peu d'attention aux deux nouvelles causes de perturbation qui se produisent au grand jour, le suffrage révolutionnaire prétendu universel et le fait accompli. Il est à craindre qu'ils en supportent la peine dans un avenir peut-être prochain. Quelques-uns approuvent, les autres désapprouvent timidement et tendent le dos. Cela est pitoyable.

En s'entendant bien, ils pourraient facilement renverser cet échafaudage révolutionnaire, mais ils ne s'entendront pas, ils se jalousent et se laissent démolir en détail. Cela est arrivé pendant la révolution de 1789 ; cela vient d'arriver en Italie ; cela arrivera peut-être encore ailleurs.

Les malheureux ! C'est pour avoir lâchement subi le fait accompli de 1830 qu'il y a eu révolution en Belgique, en Prusse, en Hongrie, à Vienne, en Espagne, maintenant en Italie, en Sicile, sans ce qui pourra encore arriver ailleurs. A quoi bon les traités ? Celui de Vienne en 1815 ne garantissait-il pas les trônes des souverains signataires ? Cette garantie était non seulement facile à donner, mais facile à accomplir. C'était un devoir qu'il n'était pas permis de répudier. Les souverains n'en ont pas jugé ainsi : ils ont laissé faire la révolution ; ils ont laissé tomber Charles X, usurpé son trône. Aujourd'hui, ils sont exposés aux mêmes attaques, aux mêmes conséquences. C'est la loi du talion qui s'applique : comme tu as fait il te sera fait.

J'entends de tous côtés crier au despotisme, à la tyrannie ; c'est le langage habituel des révolutionnaires : l'empereur d'Autriche est un despote, un tyran ; il en est de même du roi de Naples, des grands ducs, du souverain pontife. Tous sont des despotes, des tyrans. S'ils osaient, ils donneraient le même titre à l'empereur des Français. Il n'y a d'exception que pour le Piémontais, le galant homme, le grand Turc, l'empereur chinois, le gouvernement anglais, le plus voleur, le plus despote, le plus tyran de tous, témoin l'Irlande, l'Inde, les Iles Yoniennes, etc.

Si l'on cherche ce que ces prétendus tyrans ont fait pour mériter ce titre aux yeux des révolutionnaires, on trouve qu'ils se défendent contre les conspirateurs, les francs-maçons, les sociétés secrètes, les carbonaris, les criminels dont la mission, les projets sont de renverser tous les trônes, de détruire toute autorité, et de ramener le monde à l'état sauvage. Il faut remarquer ici, qu'en défendant leur autorité, c'est la société toute entière qu'ils défendent ; c'est l'ordre,

la sécurité, la tranquillité publique ; n'importe, ils ont des gendarmes, des soldats, des juges, des prisons, ce sont donc des tyrans ! Il ne faut rien de tout cela ; les conspirateurs doivent être libres d'accomplir leur œuvre infernale sans craindre ni soldats, ni gendarmes, ni juges, ni prisons.

Et ce qu'il y a de plus significatif encore, c'est qu'un grand nombre d'écrivains qui ont la prétention d'instruire les autres, de diriger l'esprit public, l'opinion, sur les choses et les affaires, applaudissent, approuvent, émettent eux-mêmes ces horribles excentricités. Les hommes du *Siècle*, de la *Presse*, de l'*Opinion nationale*, du *Courrier* et autres feuilles de même trempe, ne remplissent pas d'autre mission. Le *Constitutionnel*, les *Débats* même leur viennent quelquefois en aide, sans compter les journaux étrangers qui sont les plus furibonds. Voilà où nous en sommes ; nous avons fait du chemin depuis trois quarts de siècle !

Je regrette de m'être trop étendu sur ces faits, ces considérations politiques qui se sont inopinément présentées à mon esprit, et que je n'ai pu m'empêcher d'écrire.

Je reprends maintenant ma course : j'ai épuisé mes provisions ; je me suis reposé, j'ai observé, j'ai écrit ; il ne me reste plus qu'à poursuivre mon chemin pour me rapprocher de mon point de départ.

Je descends la pointe du ballon ; je passe près de la métairie sans m'y arrêter. A l'extrémité du pâturage j'entre dans une jeune forêt, je la traverse en suivant la sommité de la montagne et j'arrive bientôt à un autre pâturage appelé les plaines, en langue allemande Weis Krutt. C'est un vaste pâturage presque entièrement situé sur le territoire de Sewen, canton de Massevaux. Il n'a absolument rien de remarquable ; on y trouve des métairies : les grandes et les petites plaines. On y nourrit de nombreux troupeaux en été, on y fait du fromage ; un seul gardien y fait sa résidence en hiver.

Depuis la petite métairie, un agréable sentier conduit au chante-oiseau, commune du Puix ; en suivant ce sentier, on trouve, à gauche, un bois rare dans nos contrées ; c'est le houx, aux feuilles ornées d'un dard aigu. Ce bois ne se rencontre que sur un seul autre point de nos montagnes. Le chante-oiseau est un petit plateau ; de là, on a toute la vallée de la goutte des forges à ses pieds. Plusieurs sentiers s'y bifurquent : l'un va à la métairie, un autre descend dans la colline de Riervescemont, un troisième conduit à Sewen, un quatrième enfin contournant la sommité des montagnes, entre

les territoires du Puix et de Riervescemont, passe près de la Pierre écrite, à la flotterie, arrive au Montjeau et descend à Giromagny. C'est celui que je pratique ; il est rapide, il faut monter.

Je fais une petite halte à la Pierre écrite pour me reposer ; j'ai parlé de cette pierre ailleurs, je n'ai plus rien à en dire.

Me trouvant peu éloigné de la grande roche, je m'y rends en quittant le sentier vers la droite, et je salue de loin l'image de la croix sur laquelle Dieu a voulu mourir pour nous. Rien n'est plus capable d'émouvoir un cœur chrétien, comme cette image sur un rocher gigantesque désert, au sommet d'une montagne élevée où la présence de l'homme est rare et accidentelle. Pour moi je ne puis me défendre d'un sentiment doux, indéfinissable qui élève mon âme, je goûte dans la contemplation de cette croix une indicible quiétude, une ineffable satisfaction. Grâce soit rendue aux sentiments de foi, de piété qui l'ont fait élever sur un rocher, au milieu de ce désert.

Un autre sujet de douces réflexions, d'admiration même se présente à côté de la grande roche : c'est une source abondante d'eau vive, aussi claire que le cristal, qui ne tarit jamais, où les rares visiteurs trouvent à se désaltérer. C'est un véritable bienfait que cette source placée à cette élévation dans un désert aride. D'où vient cette eau si pure, si abondante, si rafraîchissante ? Vient-elle des mers éloignées ou des gouffres cachés dans le sein de la terre ? Hélas, je n'en sais rien, les conjectures que les hommes peuvent faire à cet égard me paraissent bien petites, bien puérides. Mais très certainement, cette source, comme tant d'autres, sont des bienfaits de la providence de Dieu, des preuves de sa bonté infinie pour nous, pauvres humains.

Les eaux de toutes les sources des montagnes sont toujours pures et saines ; toutefois, il est dangereux d'en faire un usage immodéré et sans précaution.

On y arrive ordinairement essoufflé, le corps surexcité par la chaleur, le cœur haletant, et dans un état dangereux de boire cette eau glacée, plus dangereux encore de s'arrêter après avoir bu. Dans ces circonstances, il faut manger avant de boire, ne serait-ce qu'un mauvais croûton de pain ; à défaut de pain ou d'autre chose, il faut avant de boire, tremper les deux mains dans l'eau froide, rafraîchir le cerveau, rincer la bouche, en un mot produire une sensation de froid dans le corps avant d'y introduire l'eau froide. On peut boire alors, mais encore à la condition de ne point s'arrêter longtemps.



Pour avoir négligé ces précautions, j'ai vu un bon nombre de jeunes gens forts et robustes, contracter en buvant de ces eaux glacées et se couchant ensuite, des maladies aiguës qui les ont conduits au tombeau. Les sources du même genre sont très communes dans les montagnes ; elles sont connues par des noms particuliers qui se transmettent d'âge en âge, de génération en génération. Il y a la fontaine Dieu garde, la fontaine des grandes gardes, la fontaine des roseaux, la fontaine des lares, la fontaine du cerf, la fontaine au loup, la fontaine des œillets, la fontaine Notre Dame et beaucoup d'autres. Toutes doivent nous inspirer des élans de reconnaissance envers Dieu qui a ainsi libéralement pourvu à tous nos besoins.

Depuis la grande roche, je cotoye la montagne en montant doucement et j'arrive aux grands sapins de la froterie, au point culminant appelé motie rossi. C'est une pointe de montagne formée d'une masse de pierres brisées entassées les unes sur les autres, il est impossible de se faire une idée de la multitude de ces pierres, il est encore plus difficile d'expliquer comment elles ont pu être placées dans cet endroit. Elles paraissent appartenir au grès ancien.

De ce point, on a à ses pieds la belle vallée du Puix et le village de ce nom.

Le village et les chalets répandus sur les coteaux présentent une agréable variété. Quoique bornée, la vue rencontre des sites rustiques, grandioses qui la reposent agréablement.

Je descends lentement la pente rapide, tantôt dans les sapins séculaires de la froterie, tantôt dans les grandes fouillies voisines. Bientôt je traverse le beau sentier du Montjean, je le suis jusqu'à l'entrée de la forêt dite le bois du seigneur. Là, je m'arrête et je fais une dernière pause, avant de descendre dans la plaine, pour arriver à mon point de départ.

Je n'ai plus rien à dire et d'ailleurs je suis fatigué de ma course et de mes récits. Mollement couché sur le gazon émaillé de fleurs odoriférantes, entouré de bruyères et de genêts fleuris, je sens mes membres s'engourdir et le sommeil gagner doucement mes yeux ; je m'y abandonne. Je ne dors cependant pas ; je ne suis point éveillé non plus : c'est un agréable état de somnolence qui n'est pas sans charme et qu'on ne peut goûter qu'après une grande course et par un beau soleil couchant. Un dernier effort me ramènera à mon foyer ; mais avant de le faire, j'ai à remercier Dieu de m'avoir permis une dernière fois de faire à la sommité de nos montagnes la grande promenade qui avait tant d'attrait pour moi dans ma

jeunesse. J'ai aussi à dire adieu à ces lieux que j'ai visités ou contemplés : adieu donc forêts, montagnes, rochers, vallées, collines, chalets, villages, adieu tableaux rustiques, sites pittoresques adieu. Il est probable que je ne vous verrai plus que de loin ; mais je vous aimerai toujours.

---

## LE CHATEAU DU ROSEMONT (Rosenfels)

---

Il y a près de nous deux vallées qui ne sont guère visitées par les curieux : ce sont les vallées de Riervescemont et celle de Lamadeleine. Aucun chemin praticable n'y conduit ; les voitures à bœufs seules peuvent s'y rendre pour l'exploitation des forêts. Le touriste qui s'y rend pour voir le pays est forcé d'aller à pied par des chemins qui ne méritent guère ce nom. Il y a cependant dans ces deux vallées absolument cachées dans les montagnes, qu'on ne voit pas, qu'on ne supposerait pas qu'elles sont là, des habitations, des habitants, des citoyens, des ménages.

On y naît, on y vit, on y meurt comme partout ailleurs ; les conditions de la vie sont à peu près les mêmes partout : il faut travailler, manger et dormir. Sous un certain rapport, ces montagnards sont plus favorablement traités que les citoyens des villes, que ceux des pays d'industrie : on n'y lit point de journaux ; on n'y fait point de politique, le bruit des révolutions qui font trembler la terre n'arrive pas jusqu'à eux. Leur vie simple et laborieuse les met presque tous à l'abri du besoin ; ces avantages sont assez rares pour qu'on en fasse cas aujourd'hui.

Pourquoi ne ferions-nous pas une petite visite à ces montagnards ? S'ils pouvaient soupçonner qu'ils trouveraient place dans nos récits ils en seraient fiers et peut-être reconnaissants ; mais il vaut mieux qu'ils l'ignorent toujours, et nous nous garderons bien de leur en rien dire.

Mettons-nous donc en route. le temps est beau, la campagne est belle et riante ; tout nous y convie.

C'est par Vescemont que nous commençons notre course ; c'est à la sortie de ce village, au nord, que commence la vallée, entre deux montagnes, le Fleury au levant, le Montjean au couchant. Le fond de la vallée est une prairie de quelque étendue, arrosé par un ruisseau, appelé pompeusement la Rosemontoise. Ce ruisseau descend des montagnes supérieures du nord au sud, passe au pied du

rocher sur la sommité duquel se trouvent les ruines du château de Rosenfels ; il donne le mouvement à plusieurs moulins à planches et à farine, et après avoir arrosé les prairies de Vescemont, de Rougegoutte et d'Eloie, il se jette dans la Savoureuse, près du Valdoie. On y pêche des écrevisses, des truites, des anguilles ; mais ces poissons y sont rares.

Le village de Vescemont proprement dit n'a pas cent feux agglomérés, mais les habitations s'étendent le long des côteaux du Montjean et du Plainot.

Le hameau de la Planche-le-Prêtre qui en fait partie, est aussi populeux que le village même. Les habitations sont dispersées çà et là sans aucune agglomération. Tous les habitants sont des cultivateurs, des bûcherons, des voituriers travaillant habituellement dans les forêts. Cependant la proximité des fabriques de Giromagny y attire déjà bon nombre de jeunes gens, de jeunes personnes qui y prennent le goût du luxe, du relâchement des mœurs ; c'est un malheur pour eux et pour le pays.

Vescemont est la patrie de Jean Neury qui fut général commandant une expédition des Rosemontois contre les Belfortains. A quel propos cette expédition, quelle est sa date ? (1)

La tradition n'en dit rien ; mais évidemment M. Corret se trompe dans son histoire de Belfort en prétendant qu'elle a eu lieu contre les Suédois au temps de Gustave Adolphe. Non certainement, ce n'est point contre les Suédois que l'expédition a eu lieu, mais bien contre les citadins de Belfort qui furent battus et qui prirent la fuite. Le chant populaire du Rosemont religieusement conservé par la tradition en est une preuve irréfragable. Il est en patois du pays ; nous en donnons ici une copie fidèle et à la suite une traduction en français pour l'intelligence de ceux qui ne comprendraient pas le patois.

---

(1) Tous les auteurs qui ont rapporté cet épisode s'accordent pour le placer pendant la guerre de Trente ans et l'invasion des Suédois dans notre pays : l'abbé Descharrières (Cf. Histoire manuscrite de Belfort), H. Bardy (Cf. les Suédois dans le Sundgau), Corret (Cf. Histoire de Belfort), Bonvalot (Cf. Coutumes du Rosemont), Liblin (Cf. Recherches sur le Territoire de Belfort), adoptent cette opinion d'après laquelle les Rosemontois se seraient révoltés contre les exactions des Suédois. Nous croyons, avec l'auteur de ces mémoires, que rien ne vient corroborer cette assertion, car la chanson du Rosemont ne fait aucune allusion à la présence des Suédois dans le pays. Les archives sont muettes à l'égard de cette expédition militaire, mais n'est-il pas permis de supposer qu'elle remonte probablement à la guerre des paysans qui éclata en 1525 dans le Sundgau, à la suite des prédications de Mathias Nithard, curé d'Eschentzwiller et dans laquelle les paysans du Rosemont, révoltés, seraient entrés en lutte avec les bourgeois de Belfort ?

1

C'a Dgean Neury de Vescemont, que Due lo botte en gloire ;  
Al' vortschie tros d'geos, tros neux po rassembia son monde.

2

Al' vortschie tros d'geos, tros neux po rassembia son monde  
A Due veu die Reutscha Preveu, veus' qu'à veute bonniere ?

3

A Due veu die Reutscha Preveu, veus' qu'à veute bonniere ?  
Neus l'an leyée dedans Tschâ, dedans Tschâ let d'geulie.

4

Neus l'an leyée dedans Tschâ, dedans Tschâ let d'geulie  
Ous' qui y a leschie cinq cents pietons pou vadgeai la bonniere

5

Ous' qui y a leschie cinq cents pietons pou vadgeai la bonniere  
Deschu let breutsche di Vâdeu, neus rancontrant les mires

6

Deschu let breutsche di Vâdeu, neus rencontrant les mires  
Et tant pietons que cavalie, neus' étins quinze mille

7

Et tant pietons que cavalies, neus' étins quinze mille  
Détschassie vos cos de Béfo pou repessa let reviere

8

Detschassie vos cos de Béfo pou repessa let reviere  
Cés que ne sarant repessai lou pont passerant dans lai riviere

9

Cés que ne sarant repessai lou pont passerant dans lai riviere  
Régaidge en hà, régaidge en bé, ne san qué tschemin panre

10

Régaidge en hà, régaidge en bé, ne san qué tschemin panre  
El' an tirie as contreva, de vé lai crou de piere

11

El' an tirie as contreva, de vé lai crou de pierre  
Deschu lai breutsche des ainans, neus an repris neux pridges

12

Deschu lai breutsche des ainans, neus an repris neux pridges  
Tos les pos, tos les moutons, totte lai boirdgerie

13

Tos les pos, tos les moutons, totte lai boirdgerie  
Al an piquai leux tscheva moira pou sâtai lai barriere

14

Al an piquai leux tscheva moira pou sâtai lai barriere  
Jn tschapai à tschu en derrie, neus voyins lo rendre

15

Jn tschapai à tschu en derrie, neus voyins lo rendre  
Tos les d'gens de Giromingny tschantins common des ainges ;

16

Tos les d'gens de Giromingny tschantins common des ainges  
Tos ces de Sermonmingny brailins common des tschievres

17

Et tos ces de Sermonmingny brailins common des tschievres  
S'ils avins péssa poi Angeot et revenus poi lai reviere

18

S'ils avins péssa poi Angeot et revenus poi lai reviere  
Tos les aifans du Rosemont serins évus des chires.

#### TRADUCTION LIBRE

C'est Jean Neury de Vescemont, que Dieu le mette en gloire. Il a marché trois jours et trois nuits pour rassembler son monde. Je vous salue Richard Prevost ; où est votre bannière ? Nous l'avons laissée dans Chaux la jolie, sous la garde de cinq cents piétons. Sur le pont du Valdoie, nous rencontrons l'ennemi ; tant piétons que cavaliers nous étions quinze mille. Otez vos bas, coqs de Belfort, pour passer la rivière ; ceux qui ne pourront arriver au pont passeront dans l'eau. Regardant en haut, regardant en bas, ils ne savent quel chemin prendre : ils ont pris à contrevau du côté de la croix de pierre. C'est sur le pont des ainans que nous avons repris nos biens : tous les porcs, tous les moutons, toutes les bergeries. Ils ont piqué leurs chevaux gris pour sauter la barrière : un chapeau est tombé en arrière ; nous voulions le rendre. Tous les gens de Giromagny chantaient comme des anges ; et tous ceux de Sermamagny braillaient comme des chèvres. S'ils avaient passé par Angeot et fussent revenus par Larivière, tous les enfants du Rosemont auraient été riches.

D'après ce chant populaire, il n'est pas possible de supposer que

la levée de boucliers des Rosemontois ait été dirigée contre les Suédois. Comment, au contraire, ne pas voir que leurs adversaires n'étaient autres que les Belfortains ? Mais pourquoi ceux-ci se seraient-ils emparés par la violence des troupes de leurs voisins ? On peut même croire sans crainte de se tromper qu'ils l'ont fait dans la supposition vraie ou fautive d'un siège et qu'ils ont voulu approvisionner leur ville sans bourse délier. Ceci est d'ailleurs conforme à la tradition et jamais un Rosemontois ne se laisse plaisanter par un citadin de Belfort sans leur rappeler ironiquement ce passage du chant populaire : Otez vos bas, coqs de Belfort pour passer la rivière ; c'est toute la vengeance qu'il aime à en tirer.

M. Corret fait encore une autre erreur en écrivant que Jean Neury était un seigneur de Vescemont. Cette localité n'a jamais eu de seigneur particulier. Avant le traité de Munster c'étaient les archiducs d'Autriche ; depuis ce traité, c'était le cardinal de Mazarin comme toutes les autres communes du Rosemont. Jean Neury n'était qu'un simple paysan, il a réuni autour de lui tous les paysans qui ont voulu le suivre ; il a marché en bon ordre, contre les citadins de Belfort, les a mis en déroute complète. Je conçois qu'il serait un peu moins risible d'avoir fui devant un seigneur que devant un simple paysan, mais la vérité exige que les Belfortains en passent par là.

Le chemin qui, de Vescemont conduit dans la colline de Riervescemont, suit le pied de la montagne. Puis, il s'en éloigne, traverse le ruisseau près d'un moulin à planche tombant en ruine. Il n'y a aucun pont pour les voitures, seulement une pièce de bois jetée sur son lit sert aux piétons pour le traverser. Le chemin arrive ensuite au pied des ruines de l'ancien château de Rosenfels. Là, les deux montagnes orientale et occidentale, couvertes de noirs sapins se touchent, se donnent pour ainsi dire la main si l'on peut s'exprimer ainsi. Rien ne les sépare que le ruisseau et la place occupée par le chemin ; elles s'élèvent ensuite vis-à-vis l'une de l'autre à une grande hauteur et semblent se défier.

Un rocher perpendiculaire, d'une élévation d'au moins cent pieds supporte les ruines de l'ancien château, inabordable de ce côté. Pour y arriver, on est forcé de faire un assez grand détour en côtoyant la montagne pour un assez mauvais chemin, conduisant en face des ruines. Elles consistent aujourd'hui en une tour carrée de quinze à vingt mètres de hauteur, construite en pierres brutes mal alignées, mal jointes, mais liées par un ciment tellement dur

qu'il résiste à toutes les intempéries et conserve les ruines telles qu'elles sont depuis des siècles. Telles on les voit aujourd'hui, telles les anciens les ont vues et la plus vieille des traditions les présente dans le même état. L'intérieur de cette tour fait douter qu'elle ait pu être habitée : on n'y remarque qu'une seule ouverture au sud de petite dimension qui ne ressemble en rien à une fenêtre, le sol n'est que de la terre recouvrant le rocher. Au midi, sur le même roc, on voit des vestiges d'anciens murs qui font croire qu'il y avait encore d'autres constructions ; mais ces vestiges sont si peu apparents qu'on ne peut plus aujourd'hui juger de ces constructions. Une dépression naturelle de la montagne ou un fossé creusé de main d'homme, ce dont on ne peut plus décider aujourd'hui, sépare ces ruines du surplus de la montagne. Voilà l'état où se présentent aujourd'hui les ruines de l'ancien château de Rosenfels.

On se demande d'abord si ce château a été habité et d'après ce qu'il en reste aujourd'hui, on est porté à répondre négativement. Cependant la tradition est contraire à cette négation. Elle annonce que le château a été habité ; elle annonce qu'il s'y trouvait d'autres constructions que celles qu'on voit aujourd'hui ; elle prétend qu'une route partant de Vescemont côtoyait la montagne par une pente douce, arrivait au château, et que ce qu'il en reste maintenant ne peut plus donner l'idée de ce qu'il était autrefois. Cette tradition est confirmée par un ancien titre qui existe encore : c'est une copie des us et coutumes du Rosemont, réglant les droits d'usages des habitants dans les forêts, énumérant les obligations de ceux-ci envers les seigneurs. Cette pièce est sans date ; elle a été collationnée sur un titre plus ancien encore, par un notaire du nom de Viellard dont on ne connaît plus l'existence, ni le domicile. Elle a été produite dans le procès en cantonnement des communes, et comme elle était rappelée dans d'autres titres authentiques, les tribunaux lui ont accordé l'importance d'une pièce probante. Or, un des articles porte textuellement que lorsque le seigneur habite le château du Rosemont, les habitants sont tenus d'y monter la garde ; un autre article les oblige à y livrer annuellement la dîme. Il paraît donc que malgré les apparences il faut admettre que le château a été habité.

D'autres questions ne sont pas moins intéressantes : quelle est la date de cette construction (1) ? Quels sont les seigneurs qui y ont

---

(1) Dans le partage fait à Altkirch le 26 Août 1347 entre les quatre filles de Jeanne de Montbéliard, épouse en premières nocces d'Ulric, dernier

demeuré, quelle est la cause, l'époque de sa destruction? A cet égard, l'histoire de l'Alsace est muette. On n'y trouve aucun détail, aucun renseignement.

Schœpflin mentionne le château et n'en dit rien de plus ; le père Laguille, ni Grandidier, ni de Golbéry n'en disent pas davantage. C'est une lacune très regrettable. On connaît en grand nombre les seigneurs qui ont habité les châteaux dont on voit les nombreuses ruines, à la sommité des Vosges alsaciennes ; on sait l'époque de leur destruction ; en ce qui concerne le château de Rosenfels, on ne sait rien. Il est à désirer que quelque savant déterre quelques faits qui fassent le jour dans cette nuit profonde. La nature des ruines dont il s'agit, la grossièreté des matériaux, le ciment employé annoncent une haute antiquité ; elles doivent remonter, tout au moins, à la noblesse du moyen-âge, alors que les seigneurs plaçaient leurs demeures comme des aires de vautours à l'abri des atteintes humaines. Quant à la destruction, on peut supposer qu'elle remonte à la guerre des gueux ou à l'invasion suédoise.

D.-R.

---

comte de Ferrette, Jeanne, épouse d'Albert, duc d'Autriche eut dans son lot le château du Rosemont « *Rosenuels die Burg* ». C'est la première mention de ce manoir féodal, mais sa construction doit être bien antérieure à cette époque.



# SUR UNE TOURBIÈRE DISPARUE

DES

**Environs de Froidefontaine**

PAR

MM. BLEICHER ET L. MEYER

---

Le village de Froidefontaine, déjà signalé par divers auteurs au sujet des schistes tertiaires à poissons que l'on y rencontre, est situé à 335 mètres d'altitude sur la rive gauche de la rivière Saint-Nicolas, affluent de l'Allaine, et touche à son extrémité ouest le canal du Rhône au Rhin. Adossé du côté sud à des monticules de diluvium rhénan peu élevés par lesquels prend fin le petit plateau qui s'étend entre Grosne, Boron, Morvillars et Froidefontaine, ce dernier village regarde au Nord la petite plaine formée par les alluvions de la rivière. Cette plaine est limitée, sur la rive droite, près de Charmois et Eschène, par des élévations de terrain qui égalent en altitude celles de la rive opposée, mais qui, suivant M. Parisot, en différeraient par leur constitution géologique. (Diluvium vosgien ?)

A la sortie du village on remarque, à droite de la route de Brebotte, une marnière exploitée tant pour l'amendement des terres que pour la fabrication de tuiles. Les schistes et marnes qui y sont mis à découvert doivent être attribués à l'époque tertiaire (assise supérieure de l'oligocène moyen), d'après les travaux de MM. Parisot, Kœchlin-Schlumberger, Muston, Andreae, Kilian, Oustalet et Sauvage, Bleicher et Fliche. Immédiatement au-dessus de ces marnes schisteuses se trouve une tourbière disparue aujourd'hui, c'est-à-dire arrêtée dans sa formation et recouverte de terrain de transport.

Prise dans son ensemble, elle apparaît, sur la paroi nord de la marnière, sous la forme d'une zone de couleur brun-foncé, qui toutefois peut échapper au visiteur inattentif, à cause des fréquents éboulements du terrain superposé. Son épaisseur n'est pas égale sur

toute la longueur visible, mais semble plutôt s'amincir dans les deux sens de la coupe et affecter la forme d'une couche lenticulaire. Sa plus forte puissance est d'un mètre environ. Quant à ses autres dimensions, elles ne peuvent être précisées pour le moment, le terrain qui la recouvre n'offrant aucune excavation ni entaille où l'on puisse constater ses limites.

La tourbe fournie par ce dépôt non encore signalé jusqu'ici n'est, certes, pas utilisable comme combustible et ne sera donc jamais exploitée ; elle est, en effet, trop mêlée de marne pour pouvoir brûler régulièrement, et laisse des résidus considérables. Par endroits la marne s'y trouve mêlée dans de telles proportions que la dénomination « tourbe » devient même impropre.

Les eaux du marais tourbeux qui nous occupe étaient ferrugineuses, car les matériaux déposés sont fréquemment enduits de limonite terreuse. Les restes végétaux qui ont fourni les éléments constitutifs de notre tourbe ne sont pas toujours assez bien conservés pour permettre au spécialiste de reconnaître les espèces auxquelles ils appartenaient.

Une faune assez nombreuse, dont on trouvera plus loin la liste, y a également laissé des vestiges, et permet, avec la nature de la flore, d'apprécier sinon l'âge relatif, au moins le facies de la tourbière.

Le terrain qui recouvre la tourbe atteint une puissance, dans la marnière, d'environ 40 centimètres, et se compose d'une argile de couleur gris-brun qui, en séchant, se réduit en fragments prismatiques et renferme quelques galets roulés, pour la plupart de quartzites de provenance alpine.

Un examen approfondi des dépôts de diluvium de la contrée mène l'observateur à conclure que ces dépôts ont dû être remaniés, notamment par les eaux de la rivière Saint-Nicolas, de manière que les argiles recouvrant la tourbe peuvent être considérées, d'accord avec M. Oustalet (1), comme alluvions de cette rivière. On nous a affirmé qu'elles servent, mêlées aux marnes sous-jacentes, à la confection de tuiles.

L'un de nous a recueilli, soit dans la tourbe, soit dans les marnes remaniées qui y sont mélangées, les coquilles suivantes :

*Helix sericea* Müll.

*H. pulchella* Müll.

---

(1) Notice sur les couches à Meletta de Froidefontaine par M. E. Oustalet; Bull. Soc. géol. de France, 2<sup>e</sup> série, t. XXVII, p. 383.

*H. nemoralis* Linn type.

*Hyalina cellaria* Müll.

*Cochlicopa (Zua) lubrica* Müll.

*Pupa muscorum* Linn.

*Pupa (vertigo) pygmea* Drap.

*Planorbis umbilicatus* Müll.

*Limneus truneatulus* Linn.

*Limneus palustris* Moq. Tand. forme petite.

*Sphaerium rivicolium* Leach.

Des débris de *corselets* et *d'élytres d'insectes coléoptères* indéterminables s'y rencontrent encore en assez grande abondance.

Quant à la tourbe, elle est formée de débris végétaux parmi lesquels domine une mousse du genre *Hypnum*, des rameaux de plantes ligneuses très menues, des *rhizomes* et *tiges de Cypéracées*, des *utricules* avec *akène* inclus d'une espèce du genre *Carex* qui a dû être très répandue en cet endroit, et enfin des fragments de feuilles caduques macérées, et dans un état de conservation tel que nous y reconnaissons avec doute le *chêne*, une espèce de *saule*, le *noisetier*.

La marne remaniée, feuilletée, mêlée à la tourbe, est remplie de débris ligneux très fins, d'impressions de *tiges* et de *sporangies* bien conservés de *chara*.

Les tiges de *chara* ont le plus souvent laissé dans les feuillets de la marne une empreinte blanche avec la trace des cannelures provenant de la saillie des cellules du cylindre extérieur.

Les sporanges atteignent de 0<sup>mm</sup>9 à 1<sup>mm</sup> de longueur sont allongés, de couleur blanche ; leurs cellules spirales extérieures ont les parois calcifiées et l'intérieur est vide, d'où la difficulté de les isoler et d'étudier la rosette que les termine. Quoiqu'il soit difficile de déterminer exactement un *chara* à l'aide des seuls caractères énoncés plus haut, il semble qu'il s'agit ici du *chara fatida* A. Braun plutôt que d'une autre espèce. Il est cependant à noter que les dimensions des sporanges de l'espèce actuelle sont un peu inférieures à celles de nos sporanges.

D'après l'ensemble de la faune et de la flore que contient cette tourbe, d'après sa situation même, il n'est pas permis de l'attribuer à une époque très ancienne.

Cependant elle paraît indiquer un état de choses qui diffère de l'état actuel, et l'emplacement qu'elle occupe devait être en communication plutôt intermittente que permanente avec un cours d'eau,

et occupé par une sorte de tourbière, ou mieux, de fond marécageux couvert de mousse humide. Les eaux ont dû y amener de plus ou moins loin des coquilles terrestres, des feuilles, des fruits, des débris d'insectes, tandis qu'un certain nombre de mollusques palustres pouvaient y vivre, et que des plantes des mêmes stations y prospéraient et y laissaient leurs traces.

La composition de la faune malacologique indique une station fraîche et humide, et quoique toutes les espèces qui s'y rencontrent soient encore actuellement vivantes dans les environs, elle n'est pas sans intérêt.

En effet, on y constate la plupart des espèces considérées comme caractéristiques du lehm d'Alsace, et ce fait, rapproché d'autres que nous avons observés en Alsace comme en Lorraine, nous démontre qu'il faut être prudent dans la détermination comme lehm d'un dépôt diluvien.

La flore ne présente également rien de particulier ; les chara et les carex sont actuels et quoique la tourbière ait disparu sous un manteau d'alluvion dans laquelle entrent des cailloux alpins, elle peut fort bien ne pas être considérée comme appartenant aux temps préhistoriques.

Le fond marécageux de Froidefontaine a pu être comblé par des apports du voisinage, qui ont entraîné avec eux des cailloux du diluvium alpin qui affleure aux environs, sans qu'il y ait communauté d'origine, ni surtout contemporanéité entre les deux dépôts.



# DATES DE LA DÉCOUVERTE

DES

## GROTTES DE CRAVANCHE

---

Jusqu'en 1835 on ne soupçonnait pas au village de Cravanche l'existence de grottes dans le Mont. On connaissait bien sur le bord du chemin qui conduit à Essert un trou, au ras de terre, connu sous le nom de Trou du diable, mais on était loin de soupçonner que cette ouverture, du reste assez étroite, donnât accès à des chambres, et personne n'avait jamais eu la pensée de s'y engager, peut-être par crainte superstitieuse, ce trou se trouvant à peu près à deux cents mètres des Combes-la-Dame où régnait la légende de la dame blanche apparaissant à certains moments de l'année. On était persuadé dans le village que cette dame blanche, que personne n'avait jamais vue, bien entendu, était la dernière châtelaine du château que les habitants de Cravanche croyaient avoir existé en cet endroit. L'idée de l'existence de ce château reposait sur les ruines d'un poste militaire romain dont il a été parlé dans le bulletin 9, page 34.

En 1835, des individus, poussés par la curiosité, s'engagèrent dans cette ouverture et se trouvèrent, à leur grand étonnement, dans une vaste chambre à l'entrée de laquelle se trouvaient le squelette d'un sanglier et celui d'un loup.

Le bruit de cette découverte se répandit bien vite dans le village et je fus, avec quelques camarades, un des premiers qui pénétrèrent dans cette grotte ou plutôt dans ces grottes, car il y avait trois chambres, la première plus vaste que les autres. Elles étaient tapissées de stalactites et de stalagmites dont quelques unes se rejoignant formaient des colonnes. Outre les concrétions que l'on rencontre nécessairement dans toutes les cavernes à infiltration d'un liquide tenant en dissolution les sels du terrain qu'il traverse, le plancher était parsemé d'autres concrétions qu'une imagination vive aurait peut-être transformé en objets de l'industrie humaine tels que tombeaux, meubles, etc., mais qui, en somme, n'étaient que des pierres à employer avec plus ou moins d'art à faire

les bordures d'une corbeille dans un jardin. Le plancher de ces chambres, surtout celui de la première, était littéralement formé de petites vasques d'une eau nécessairement claire comme du cristal. Pour passer d'une chambre à l'autre il fallait sauter sur la crête de ces vasques dans le liquide glacial des quelles les maladroits prenaient un bain à la grande joie des compagnons assez adroits ou plutôt assez heureux pour ne pas trébucher.

En 1864, M. Thiault, propriétaire de la brasserie de Cravanche, obtint de la ville de Belfort l'autorisation de transformer ces grottes en une vaste cave où il remise ses bières de garde. Les travaux entrepris à cet effet constatèrent jusqu'à l'évidence que ces grottes n'avaient jamais été habitées, les ouvriers n'ayant trouvé aucun objet de l'industrie de l'homme préhistorique ; et cependant ces grottes ayant une ouverture au ras de terre étaient sur le même palier et formaient de belles et vastes voutes régulières. La cause de l'inhabitation de ces grottes par nos ancêtres réside peut-être dans les infiltrations continues et abondantes de ces cavernes.

Les deux autres grottes qui rendent le village de Cravanche quasi-célèbre et que visitent journellement de nombreux touristes, ont été découvertes à la suite de coups de mines dans les carrières ouvertes pour l'extraction de pierres destinées à la construction du fort du Salbet : la première au mois d'avril 1876 et la seconde au mois de février 1890. Les squelettes, les débris de poterie, les haches et autres objets fort nombreux et fort curieux que les ouvriers rencontrent journellement sous leurs pioches, font croire que ces grottes ont servi d'habitation à l'homme préhistorique. Cependant en présence des nombreux débris humains que l'on trouve, on pourrait peut-être se poser judicieusement cette question : ces grottes ont-elles bien réellement servi d'habitation ou plutôt ne seraient-elles pas d'anciennes nécropoles ? Aux personnes qui s'occupent de l'histoire de l'homme préhistorique, cette science nouvelle en voie de création, à résoudre cette question.

Il est jusqu'à présent, impossible malgré les recherches minutieuses qui ont été tentées, de découvrir l'entrée de ces grottes.

M. Grad, dans la relation savante qu'il a faite de ces cavernes, insinue que l'entrée a bien pu être fermée par des alluvions venues des Vosges. C'est, à mon avis, une opinion un peu hasardée, attendu que les terrains de Cravanche ne sont absolument pas des terrains d'alluvions.

Ces grottes avaient nécessairement une entrée. Cette entrée, vu

l'épaisseur des parois, formaient peut-être une galerie plus ou moins longue ayant deux ouvertures, l'une extérieure l'autre intérieure. En admettant que l'ouverture extérieure soit bouchée par l'accumulation des terres, conséquence des révolutions séculaires, l'ouverture intérieure doit exister encore d'une manière plus ou apparente sur les parois d'une des chambres habitées ; et si la version de M. Grad est vraie, cette entrée doit être bouchée par des alluvions qu'on doit forcément retrouver et dans le cas où cette ouverture ne serait pas bouchée par des alluvions problématiques, elle doit se reconnaître plus ou moins par la forme, le cadre, en un mot par quelque chose de régulier provenant du travail de l'homme et tranchant sur les parois abruptes, les habitants de ces cavernes n'ayant pas manqué, je crois, de donner une certaine aisance à l'entrée de leurs habitations. Je m'étonne donc que les personnes qui s'occupent tout spécialement de ces grottes n'aient pas songé à l'idée que j'émet et ne fassent pas tout leur possible pour retrouver cette ouverture intérieure qui forcément doit exister. A elles donc de diriger leurs investigations de ce côté-là et de résoudre ce problème qui ne manque pas d'intriguer les personnes venant visiter les anciennes demeures de nos ancêtres, cet *homo primigenius* d'où descend l'homme actuel que la langue scientifique nomme *homo sapiens*.

D<sup>r</sup> CORBIS.



# LA COMPLAINTÉ

## DE LA

# CONSPIRATION DE BELFORT

---

Dans le dernier Bulletin de la *Société belfortaine d'Emulation*, M. Georges Spitzmuller a publié d'une manière très complète et très intéressante cet épisode de l'histoire de la Restauration connu sous le nom de *Conspiration de Belfort*. Ce récit qui n'occupe pas moins de 105 pages, a dû certainement exciter la curiosité des habitants de notre ville, principalement celle des vieux Belfortains dont les parents ou les amis ont été plus ou moins compromis dans cette affaire.

Nous regrettons toutefois, dans ce travail, l'absence complète de références : pas un seul nom d'auteurs n'est cité, pas un seul titre d'ouvrages n'est indiqué. On voit cependant que l'auteur a lu et consulté de nombreux documents, qu'il a puisé à plus d'une source. Mais il aurait dû avoir soin de le dire, afin de renseigner d'une façon plus précise ceux qui pourraient avoir le désir d'approfondir ce sujet.

L'ouvrage publié à Colmar en 1822 sous ce titre : *Cour d'assises du Haut-Rhin. Affaire dite Conspiration de Belfort* (Decker, in-8° de 414 pages), paraîtra à beaucoup de personnes comme ayant été trop exclusivement consulté. Et, en effet, plusieurs fautes, qui ont échappé aux rédacteurs de ce compte-rendu judiciaire, et qui auraient pu être très facilement corrigées, subsistent dans le texte de M. Spitzmüller, qui voudra bien nous pardonner cette petite et amicale critique.

Il n'en est pas moins certain que sa relation, bien écrite et présentée sous une forme dramatique et originale, a fait connaître un des épisodes les plus intéressants de notre histoire locale.

Cette affaire, très sérieuse au fond, a eu naturellement, ainsi que beaucoup de choses en ce monde, son côté plaisant. Comme, jadis, tout finissait en France par des chansons, la Conspiration de Belfort aboutit aussi à une complainte. Et ce ne fut pas le côté le



moins curieux de la chose, car il montra que si l'opinion publique fut vivement impressionnée, en Alsace, par ce procès que l'on cherchait à faire le plus retentissant possible, ce fut dans un sens tout opposé à celui auquel s'attendait le gouvernement.

En haine d'une Restauration faite à l'aide des baïonnettes étrangères, encore grisée par les souvenirs glorieux de l'Empire, la masse de la population conçut pour cette brave, libérale et si téméraire jeunesse, une sympathie que l'on s'explique encore mieux aujourd'hui ; elle lui donna, comme de juste, le beau rôle, et la complainte ne fut que l'expression comique, mais convaincue, de l'effet produit par la conduite, aussi généreuse qu'étourdie, de la plupart de ces jeunes gens, trop pressés, trop irréflectifs et trop bruyants pour être de véritables et dangereux conspirateurs.

La complainte de la *Conspiration de Belfort*, assez répandue pendant et après les débats du procès, s'oublia vite, comme tout ce qui n'est pas imprimé ou écrit. On en répétait des couplets, entendus ça et là, que l'on retenait tant bien que mal. Naturellement, c'étaient ceux qui, par leur méchanceté et leur malice, visaient des fonctionnaires mêlés à l'affaire ou des membres de la Cour royale préposés aux débats, se colportaient et se répandaient le plus volontiers. Mais peu de personnes, paraît-il, se donnèrent le soin de transcrire les quatre-vingts ou cent couplets dont se composait cette interminable chanson. A n'en pas douter, et bien qu'on l'ait attribué à un seul auteur — un conseiller à la Cour encore ! — c'est une œuvre collective. Quelques strophes sont dues à de jeunes avocats moqueurs et spirituels, à des spectateurs mordants et rieurs, à des mécontents boudeurs et vindicatifs ; d'autres ont été ajoutées après coup ; puis, chacun, chansonnant et bafouant le personnage qui lui était le plus antipathique, la complainte menaça de s'allonger indéfiniment.

Dans la copie que nous avons pu nous procurer autrefois à Belfort, il y avait 98 couplets. Malheureusement les 18 premiers manquaient. Une autre copie, qui n'en avait que 81, nous fut donnée en 1868 par Charles Gérard, l'éminent avocat à la Cour d'appel de Colmar, le savant auteur de l'*Ancienne Alsace à table*. Celle-ci présentait tous les caractères d'authenticité désirable, car il la tenait lui-même de Colmariens, qui avaient assisté aux fameuses Assises de 1822. En confrontant ces deux copies nous avons pu corriger de grosses erreurs ; ajouter quelques couplets omis dans l'une, en intercalant ceux qui, dans l'autre, permettaient de

comblent une lacune ; en retrancher enfin plusieurs par trop scabreux et personnels.

La version que nous offrons aujourd'hui aux membres de la *Société d'Emulation* sera donc aussi complète que possible. On pourra, nous le croyons, la considérer comme définitive. Par le retranchement de certains passages, renfermant des allusions malséantes et d'ordre tout privé, elle ménagera toute espèce de susceptibilités. Ces allusions, qui pouvaient offrir à l'époque quelque piquant, seraient actuellement tout-à-fait incompréhensibles, et parlant aussi déplacées qu'inutiles. Nous n'avons conservé que ce qui avait trait au caractère du fonctionnaire public et de l'homme politique. Tous ceux qui ont siégé dans ces célèbres audiences, président, procureur-général, avocats généraux, conseillers, appartiennent maintenant à l'Histoire, et il est permis à la postérité de les juger en dernier ressort.

Nous ne donnerons d'explication que pour les couplets 61 à 66 inclusivement, qui visent le conseiller-instructeur, dont les antécédents prêtaient plus particulièrement à la critique du moment, et qui nous intéresse tout spécialement, parce que c'est un enfant de l'Alsace, et un de ceux qui font le plus d'honneur à leur pays.

Philippe de Golbéry qui, au mois de septembre 1820, avait été appelé aux fonctions de conseiller à la Cour royale de Colmar, eût à remplir, dans l'affaire de Belfort, le rôle de juge-instructeur. Il était très connu à Colmar, puisqu'il y était né en 1786, et que toute sa famille y habitait depuis que son bisaïeul avait acheté, en 1714, la place de greffier en chef au Conseil souverain d'Alsace. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été plus en vue qu'aucun autre, tous ses faits et gestes étant sus et diversement appréciés suivant les opinions de chacun.

Nommé le 29 janvier 1813, à la place de procureur impérial dans sa ville natale, Golbéry fut amené, par les événements qui suivirent et par la part qu'il y prit, à donner sa démission dès 1814. C'est que, dans ce court intervalle, il avait pris les armes pour défendre la France envahie par l'étranger, et qu'il avait fait campagne, en qualité d'officier d'un corps franc, contre ceux qui venaient rétablir le trône des Bourbons, dont il allait, quelques années après, devenir le serviteur. Il était évident que cette époque de sa vie devait être sévèrement jugée par ceux qui, regrettant le régime impérial, — et ils étaient nombreux, — l'avaient connu dans toute la fougue de sa jeunesse et dans toute l'ardeur de son patriotisme.

Écoutez Matter, son biographe et son ami, nous dire quels motifs guidèrent alors sa conduite :

« Douloureusement ému de nos catastrophes de 1813, comme un Français qui avait servi aux avant-postes de l'Empire, dévoué comme homme du parquet aux institutions du pays et à ce génie créateur qui les avait fondées pour tous les besoins de grandeur de sa nation, Golbéry ne se consolait pas de la perte de tant de pays glorieusement conquis. Dans cette situation d'esprit, il reçoit de son oncle, le capitaine de Muller, une lettre pleine d'un patriotisme exalté et d'excitations belliqueuses à l'adresse de la brave Alsace : « Après avoir vu ses plus nobles enfants combattre pour la gloire des conquêtes, souffrirait-elle l'invasion étrangère sans courir aux armes et défendre ses riches foyers avec l'invincible énergie qui caractérise sa population, celle du Haut-Rhin surtout ? » Le ton de la lettre n'était pas généreux seulement, il entraînait. Golbéry céda moins à la double autorité du patriote et de l'oncle, qui était un camarade, qu'à son enthousiasme personnel, et répondit qu'il se ferait soldat lui-même. Il parcourut les villages pour y répandre l'ardeur. Elle eût de l'éclat et des partisans, mais il ne put arrêter avec une poignée d'hommes le cours des événements, et il en subit les conséquences. Il donna sa démission de chef du parquet, motivé sur l'impossibilité de conserver des fonctions « qui pourraient le mettre dans la nécessité de poursuivre des personnes avec lesquelles il faisait profession de sympathiser. » Ce qui m'étonne, ce n'est pas cette démarche, c'est la spontanéité laissée à un magistrat qui s'était fait une pareille position ; c'est la bienveillance avec laquelle le garde des sceaux, le vénérable Barbé-Marbois, y répond. Il n'accepte la retraite de M. de Golbéry qu'avec l'espoir de le voir rentrer un jour dans la magistrature. Il avait raison ; on peut blâmer la résolution d'un procureur impérial d'insurger une province, fût-ce même contre l'étranger ; mais encore faut-il tenir compte des circonstances de l'acte, et rendre la justice toujours due au courage qui affronte les chances d'une défaite, au dévouement qui méprise celles d'une ruine. » (1)

Nous avons dit que peu de temps après sa nomination à la Cour, de Golbéry eût à remplir, dans l'*Affaire de Belfort*, les fonctions de conseiller-instructeur. Sa situation était des plus délicates. Les uns lui reprochaient d'avoir renié les opinions de sa jeunesse pourembrasser la cause des Bourbons ; les autres, qui ne pouvaient lui pardonner son attitude en 1814, prétendaient au contraire qu'il avait conservé plus de sympathie pour un tout autre régime que

(1) *Philippe de Golbéry*, par Matter ; *Revue d'Alsace*, 8<sup>e</sup> année, (1857), page 14.

celui du jour. Quoiqu'il en soit, il dût se justifier auprès du Procureur général pour avoir, comme juge d'instruction, donné en faveur des prisonniers des ordres empreints de douceur, et il reçut de ceux-là même qu'il eût à condamner de sincères et de légitimes témoignages de reconnaissance pour tout ce que son humanité lui avait suggéré de bons procédés pendant leur détention. « Rien, dit Matter, n'est plus palpitant d'intérêt, si l'on me permet cette locution, que sa correspondance à ce sujet. D'une part, calmant les vingt-deux militaires qui réclament des adoucissements avec toute l'impétuosité du sang et du malheur, se plaignent du manque d'air, du manque de feu (de Janvier en Avril), de l'élévation des prix de tout par l'avidité du concierge ; et, d'autre part, plaidant leur cause auprès du maire, qui fait de bonnes choses et de belles promesses, et auprès du chef du parquet, qui veille à l'ordre et ne connaît que la loi. Nous avons sous nos yeux des lettres touchantes, pleines de la plus vive reconnaissance, du colonei Pailhès et de sa femme, l'un et l'autre aussi fermes dans leur malheur que sensibles aux adoucissements qu'y apporte le juge d'instruction. » (1)

Dans un article sur *la Charbonnerie*, signé Trélat et publié dans un volume paru en 1848, chez l'éditeur Pagnerre, sous le titre de *Paris révolutionnaire*, nous trouvons, sur le séjour des conspirateurs de Belfort dans les prisons de Colmar, des détails très intéressants, que nous croyons devoir reproduire :

« Il n'est sorte de persécutions auxquelles les accusés n'aient été livrés au commencement de leur détention. Chacun d'eux fut longuement tenu au secret ; on les éveillait la nuit en sursaut pour les interroger, dans l'espoir sans doute de briser leur constance. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'on avait affaire à des hommes inébranlables ; et, s'il en est plusieurs qui ressentirent quelques instants d'abattement, ils se retremperèrent vite près de leurs amis, ils prirent tous une digne part au premier procès politique de la Restauration dans lequel on ait vu un si grand nombre d'accusés, forts de leur conviction, ne pas démentir un seul instant l'unité de leur position, celle de leur défense, et dominer constamment l'instruction du procès par la fermeté de leur caractère. « Faites votre « métier, disait Buchez au juge qui l'interrogeait ; le mien est de « ne vous point répondre, je ne vous répondrai pas. » Les paroles des autres accusés furent à peu près les mêmes, et bientôt les sympathies de la population alsacienne forcèrent l'autorité locale à se relâcher de ses inutiles rigueurs. Autant les prisonniers avaient été

(1) Loc. cit., page 56.

maltraités les premiers jours, autant ils furent plus tard entourés d'égards et de prévenances. Dès que le secret fut levé, on vint les visiter en foule ; et leurs familles reçurent, à leur arrivée, les témoignages les plus touchants de la part des habitants. Ce sont ces éclatantes manifestations qui ont préparé et décidé l'acquittement des accusés dans celui de tous les procès politiques de la Restauration qui réunissait le plus de charges accablantes. Grâce soient rendues à la population alsacienne, et surtout à M. Kœchlin, dont la noble conduite a exercé tant d'influence à cette époque sur celle de ses concitoyens et sur le sort de nos amis ! Tous conservent un délicieux souvenir des huit ou neuf mois de prison qu'ils passèrent en Alsace ; tous, à l'exception d'un ou deux renégats, pour qui le souvenir de principes auxquels ils se consacraient alors doit être plus pesant encore que la chaîne à laquelle ils se sont attachés depuis.

« Si aucune époque n'avait été plus gaie pour les détenus que celle de leur emprisonnement, rien ne fut plus dramatique que le procès. Barthe n'avait jamais été plus éloquent que dans la défense de Guinand ; tout l'auditoire fondait en larmes, et le défenseur lui-même était tellement troublé après l'audience, qu'il parcourut toute la ville sans s'apercevoir qu'il avait oublié son chapeau. »

Dans son travail, M. G. Spitzmuller a donné, d'après le *Compte-rendu* des Assises, les noms des douze jurés de cette mémorable session. Nous ajouterons ici, à titre de renseignement complémentaire, la profession et le domicile de chacun d'eux :

Baffrey, aubergiste à Wintzenheim.

Vilmet, directeur de la poste aux lettres de Colmar.

Scherb, maire de Nidermorschwihr.

Heinrich, propriétaire à Ammerschwihir.

Bach, percepteur à Soultz.

Chauffour, le jeune, avocat à Colmar.

Willig, maire et maître de poste à Hattstadt.

Bechelé, chef de bataillon en retraite à Berckhlein.

Boll, adjoint au maire d'Eguisheim.

Leib, adjoint au maire de Colmar (1).

Henriet, contrôleur des contributions à Thann.

Diemuntsch, aubergiste à Guéberschwir.

Il eût été bon également de donner quelques dates relatives à la tenue des nombreuses audiences nécessitées par ces longs débats.

---

(1) Le *compte-rendu des Assises* donne le nom de *Leib*. Le journal où nous avons puisé ce renseignement l'écrit *Lach*. Il serait facile de vérifier la chose dans les archives municipales de Colmar.

Le *Compte-rendu* pourtant si détaillé et si volumineux, ne fournit aucune donnée à cet égard. Nous allons combler cette lacune, avec l'aide des relations publiées dans les journaux du temps.

La première audience eut lieu le lundi 22 Juillet 1822 ; on y procéda à la formation du jury et on y donna lecture de l'acte d'accusation.

Dans celle du lendemain 23, l'avocat-général Rossée prononça un discours d'introduction aux débats qui, d'après les feuilles de l'époque, produisit la plus vive impression. Les débats s'ouvrirent ensuite par la déposition des témoins, dont on entendit ce jour-là les neuf premiers. Le 24, l'audience fut levée après l'audition du 21<sup>e</sup> témoin. On alla, les 25 et 26, du 22<sup>e</sup> au 51<sup>e</sup>.

L'audience de 27 juillet s'ouvrit par la déposition du lieutenant de gendarmerie Deschamps, et fut levée après celle du 57<sup>e</sup> témoin. Il n'y eut pas d'audience le dimanche 28. L'audition des témoins continua dans celles des 29, 30, 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août et ne fut terminée que dans celle du 3.

Le 5, le procureur général Deschaux prit la parole, et après lui, l'avocat général Costé. Le 6, ce fut le tour de Rossée, second avocat général. Ce jour là, l'audience fut de courte durée ; elle fut levée à dix heures du matin, à cause de l'absence d'un des défenseurs.

Les plaidoiries commencèrent le 7 par celle de Me Fleurent, en faveur de Tellier ; puis vinrent celles de Barthe pour Guinand, et de Verny pour le colonel Pailhès. Les 8, 9 et 10, on entendit les autres défenseurs, ainsi que la réplique du Procureur général.

Le lundi 12, M<sup>es</sup> Verny, Bach, Sandherr et Barthe répliquèrent au ministère public, et enfin, dans la dernière séance, celle du 13 août 1822, le premier président fit son résumé et le jury rendit son verdict.

Non seulement aucune condamnation capitale ne fut prononcée contre les accusés de Belfort ; mais peu s'en fallut, dit-on, qu'ils ne fussent tous acquittés. Quatre seulement furent condamnés : Tellier, à l'unanimité ; Pailhès, Dublar et Guinand, à la simple majorité de sept voix contre cinq ; mais la Cour se réunit à la majorité du jury. La peine des uns et des autres fut cinq ans de prison, 500 francs d'amende et deux ans de surveillance de la haute police. Ce qu'il y eût de remarquable, c'est que toute la rigueur du jury ait pesé sur celui dont la faiblesse avait fait découvrir le complot.

Henri BARDY.

# COMPLAINTE

SUR

**l'effroyable, épouvantable... conspiration de Belfort.**



*Air : de Fualdès.*

I

Approchez, gens de village,  
De la ville et des faubourgs,  
Aveugles, boiteux et sourds.  
Gens de haut et bas étage :  
Apprenez le triste sort  
De la ville de Belfort.

II

C'était la nouvelle année :  
L'enfance qu'on étrennait,  
Pour le moment ne songeait  
Qu'à bien sucer la dragée ;  
Mais un affreux tremblement  
Se prépare sourdement.

III

D'un perfide caractère,  
D'un physique singulier,  
L'adjudant nommé Tellier,  
Voulant exciter la guerre,  
Assemble les grenadiers,  
Et même les fusiliers.

IV

« Amis, dit le sanguinaire,  
« Il nous faut, vers la minuit,  
« Descendre sans aucun bruit. »  
Eloquence meurtrière !  
En un mot, il leur parla  
Comme un vrai Catilina.

V

Oudin et Lavieuvville,  
Faits depuis sergents-majors,  
Dans le vingt-neuvième alors,  
Vont dire que dans la ville  
On prépare un changement  
Contre le Gouvernement.

VI

À ces mots, Monsieur Etienne,  
Plein de résolution,  
Tremblant pour la Nation  
Et son rang de capitaine,  
S'écria : « Nous serons là,  
« On y mettra le hôla ! »

VII

Le capitaine de Baude,  
Qui non plus n'est pas manchot,  
« S'ils ne sont, dit-il, pas trop  
« Nous leur casserons les côtes ;  
« Dénonçons ce coup mortel  
« Au lieutenant-colonel. »

VIII

Ayant mis bas la casaque  
Ils trouvent Monsieur Reynac  
Etudiant l'almanach,  
Ne songeant pas à l'attaque...  
« Ah ! dit-il, mettant son frac,  
« Buvons un verre de cognac. »

IX

Le commandant de la place,  
Du Roi le lieutenant,  
Composait un compliment  
Pour des parents de sa race,  
Et beaucoup d'autres écrits  
Pour envoyer au pays.



X

Voilà qu'on frappe à sa porte.  
Un affreux pressentiment  
Le saisit subitement.  
Des trois héros la cohorte  
Ce forfait lui raconta.  
Il dit : « Voyez-vous cela ! »

XI

« Vous, allez à la caserne,  
« Vous, courez sur les remparts ;  
« Mais allez donc quelque part...  
« Il ne faut pas qu'on me cerne ». .  
Mais aucun des trois n'osait  
Aller où l'on lui disait.

XII

Lors, Toustain, d'une voix forte,  
Leur dit : « Je suis votre chef,  
« Je vous le dis de rechef ;  
« Promptement que chacun sorte ;  
« Comme lieutenant de Roi,  
« Je prends le danger sur moi. »

XIII

Puis à la porte de France  
Il court précipitamment.  
Les autres au régiment  
Volent sans trop d'assurance,  
Car déjà le fantassin  
S'insurgeait pour le certain.

XIV

En entrant à la caserne  
Reynac voit tous les soldats  
Prêts à mettre l'arme au bras.  
Il leur dit d'un ton paterne :  
« Si vous n'allez vous coucher.  
« Je vous fais tous fusiller. »

XV

Pacquetet, le magnanime,  
Dans les corridors jurait,  
En jouant de son briquet ;  
Et, de son discours sublime,  
Plus d'un soldat stupéfait  
Déjà ressentait l'effet.

XVI

Mais soudain arrive Etienne  
Qui dit : « Ne te gêne pas,  
« Tu harangues les soldats  
« Sans l'ordre du capitaine ;  
« Tu vas aller en prison  
« Pour faire le Cicéron. »

XVII

Près de la porte de France,  
Un corps de conspirateurs  
Formé de quatre amateurs  
S'avançait plein d'espérance ;  
Et Toustain qui les suivait  
Au corps-de-garde les met.

XVIII

Toustain, courant à sa perte  
Et bravant tous les hasards,  
D'un rassemblement épars  
Fit la rare découverte,  
Car partout il y voyait  
Malgré la nuit qu'il faisait.

XIX

On entrevoyait dans l'ombre  
Un grand homme en grand chapeau  
Qui cachait sous son manteau  
Des conjurés le grand nombre.  
Le voyant de loin, Toustain  
Voulut lui percer le sein.

XX

En lui disant : « Téméraire,  
« Je te fais mon prisonnier. »  
— « Tu me fais ton prisonnier !  
« Ah ! tu ne me connais guère ;  
« Et loin que je sois à toi  
« C'est toi qui seras à moi. »

XXI

Tout après cette parole,  
Il ouvre un manteau net,  
Il en tire un pistolet,  
Et le visant à l'épaule  
Frappe à la place du cœur  
Son chef, ah ! quelle noirceur !...

XXII

Mais par bonheur pour sa vie.  
Depuis environ trois mois  
Il avait reçu la croix ;  
La balle y fut amortie,  
Et le coup qui le perça  
Légèrement le blessa.

XXIII

Alors, rappelant son zèle  
Au milieu de ce péril,  
« Vive le roi ! » cria-t-il.  
Et c'est tandis qu'il chancelle  
Qu'il poussa tout haut ce cri  
Que personne n'entendit.

XXIV

Au milieu de ce désordre,  
Monsieur Guinand se trouvait ;  
Voyant le trouble, il venait  
Pour y remettre un peu d'ordre.  
Mais n'étant pas le plus fort,  
On lui dit qu'il avait tort.

XXIV

On le prend. Toute l'armée  
De ces fiers conspirateurs,  
Comme d'épaisses vapeurs.  
S'évanouit en fumée.  
Une patache était là  
Dans laquelle elle monta.

XXVI

Du triste lieu de la scène  
Reviennent tous les guerriers ;  
On cherche les prisonniers,  
Et l'on voit, chose certaine !  
Que le chef du poste aussi  
Avec eux s'était enfui.

XXVII

Mais quand la troupe rebelle  
En patache s'éloignait,  
Un autre corps s'avangait  
Pour cerner la citadelle,  
Offrant aux soldats du fort  
Vingt-quatre sous en bon or.

XVVIII

Que peuvent l'or, la richesse,  
Sur des cœurs si généreux !  
Les conjurés malheureux  
S'enfuient avec vitesse ;  
On les compta de bien loin,  
Ils étaient vingt-quatre au moins...

XXIX

C'était un sou par personne  
Qu'offraient tous ces scélérats ;  
Mais les valeureux soldats  
Ne prennent pas ce qu'on donne,  
Et le Roi mieux les paya :  
Dans la garde il les plaça.

XXX

Après toutes ces alarmes  
Le juge d'instruction  
Donna par précaution  
A tous les braves gendarmes  
Un mandat d'arrêt  
Pour tout le département.

XXXI

L'on en prend sur la grand'route,  
On en prend dans les hôtels ;  
On prend messieurs tels et tels,  
On en prend coûte que coûte,  
Et l'on en prit tant et tant  
Que l'on fut assez content.

XXXII

Guinand, pour solder sa dette,  
Ne voulant pas la payer,  
Fuyait loin du créancier  
(Cela n'était pas si bête) ;  
Mais, fuyant un accident,  
Il tomba dans un plus grand.

XXXIII

A deux lieues de la bagarre,  
Ce pauvre Monsieur Dublar  
Se promenait par hasard ;  
La Justice s'en empare  
En disant ; « Brutus-César,  
« Tu vas aller à Colmar. »

XXXIV

Un docteur en médecine,  
Le gigantesque Brunel,  
Ayant quitté le scalpel,  
S'en allait à la sourdine  
On l'envoie, ô sort cruel !  
Au donjon de Riz-pain-sel.

XXXV

Un petit maître d'études  
Que l'on appelle Paulin,  
Fut jetté dans le pétrin  
Par un coup du sort bien rude,  
Et ce funeste destin  
Lui fit perdre son latin.

XXXVI

Fuyant un rival féroce,  
Le marquis de Cauizy,  
Avec son objet chéri,  
Quittait Paris en carosse ;  
Et, quoique d'amour transi,  
Il n'en fut pas moins saisi.

XXXVII

Il faut, lecteur, que tu notes  
Que ces trois particuliers  
Qu'on a nommé les derniers,  
Afin d'épargner leurs bottes  
Étaient dans un char-à-banc,  
Avec un cheval devant.

XXXVIII

A l'auberge, Monsieur Pance  
Attendait un plus beau temps ;  
Il l'eût attendu longtemps,  
O divine Providence !  
Comme il redoutait l'hiver  
On le fit mettre à couvert.

XXXIX

Un second clerc de notaire,  
Le pacifique Rouen  
Allait faire un testament,  
Ou peut-être un inventaire ;  
On le prend chemin faisant.  
C'est bien fâcheux cependant !

XL

Ayant quitté ses malades,  
Qui depuis se sont guéris,  
Grenier venait de Paris ;  
Il fut pris par les brigades  
A dix pas de son ami  
Qui voyageait avec lui.

XLI

L'année était commençante :  
En cet honneur, Salveton,  
Jeune homme plein de raison,  
Allait visiter sa tante ;  
Saisissant l'occasion,  
On le conduit en prison.

XLII

Pour la doctrine Broussaise,  
Vernière, rempli d'amour,  
Voulait aller à Strasbourg  
Y débiter une thèse ;  
Un gendarme, vrai vautour,  
Lui fit prendre le grand tour.

XLIII

Voyageur par habitude,  
Buche, le mystérieux,  
Mangeait comme un bienheureux.  
C'est là son unique étude ;  
Mais étant loin de Belfort  
On le soupçonna très fort.

XLIV

Péniblement tu sommeilles  
O suspecté Roussillon,  
Tu crois te voir en prison...  
Et soudain tu te réveilles  
Et fais une exclamation :  
« Je ne l'ai pas rêvé donc ! »

XLV

Sortant du *vingt et neuvième* ;  
Grometty, cahin-caha,  
Allait joindre son papa  
Qui commande le *huitième* ;  
Mais à Metz, chez sa maman,  
On y mit empêchement.

XLVI

Pourquoi ? Je vais vous le dire :  
Le lieutenant, nommé Croff,  
Aussi français que Platoff,  
Dit que Grometty conspire,  
De là, Monsieur Lancastel  
Conclut qu'il est criminel.

XLVII

Ce Croff ajoutait encore  
Que de Grometty savait  
Comment on confectionnait  
La cocarde tricolore.  
Lors, Lancastel, rayonnant,  
Dit : « Grometty n'est pas blanc. »

XLVIII

Dubouchet, venant de la Suisse,  
A Paris était flânant ;  
On le crut de l'accident  
Auteur, fauteur ou complice,  
D'autant plus qu'il a passé  
Près de Belfort l'an passé.

XLIX

Le trois, à la neuvième heure,  
Netzer, dit le camphrier,  
D'hussards, ex-sous-officier,  
Fut bloqué dans sa demeure,  
Et se voyant enfermé,  
Dit : « Je m'en étais douté. »



I.

De Porrentruy, dans la Suisse,  
Jacques Bainier arrivait  
En apportant un billet.  
A son air plein de malice,  
Monsieur Georges qui le vit,  
Crut qu'il n'avait pas d'esprit.

LI

En cachette, dans la ville,  
Il demande Battisti ;  
Quelqu'un lui dit : « Le voici ! »  
Jacques Bainier, tout tranquille,  
Lui présente le billet  
Qui fit un si triste effet.

LII

En effet, pour récompense,  
On le conduit en prison.  
Aurait-t'on donc eu raison ?  
Ce n'est pas ce que je pense.  
Le fait est que Battisti  
S'en trouva fort mal aussi.

LIII

Frache, sur la Place d'Armes  
Fut avec le régiment ;  
On en fit un adjudant.  
Du grade il goûtait les charmes,  
Quand sur lui, le lendemain,  
La Justice mit la main.

LIV

Gosselin, le redoutable,  
Et Frache l'audacieux,  
Ne furent pas très heureux.  
On les prit, chose incroyable !  
Pour avoir fait un repas  
Composé de quatre plats.

LV

Pendant cette nuit terrible,  
Gosselin, le soucieux,  
N'avait pu fermer les yeux ;  
C'est une chose terrible !  
Mais en prison il dormit  
Pour réparer cette nuit.

LVI

Amoureux de la bouteille,  
Amoureux de la beauté,  
Chotteau, que la volupté  
Trouble quand même il someille,  
Coupable d'avoir monté...  
La garde, fut arrêté.

LVII

On en arrêta bien d'autres.  
Saint-Venant s'en aperçut,  
Car en personne il le fut,  
Bien qu'il fit le bon apôtre.  
Il serait encore dehors  
Si l'on ne l'eût pris alors.

LVII

Tous ces guerriers, chez Jeanpierre,  
Ce brave marchand de vin,  
Devaient manger un festin.  
On les prit pour cetts affaire,  
Et ce qui plus les vexa  
C'est que le festin manqua.

LIX

Monsieur Court, dans son village,  
Allait, toujours arrêtant,  
Il n'était pas un passant  
Qui ne fut pris au passage.  
Sa rage si loin alla  
Que lui même il s'arrêta.

LX

Amené devant le juge  
Chacun de ces gens disait :  
« Que diable avons-nous fait  
« Pour causer tout ce grabuge ?  
« Etant si peu l'on ne peut  
« Prendre Belfort comme on veut.

LXV

« — Bah ! vous avez tous beau dire,  
« Vous veniez pour ce fait-là. »  
— « Nous venions pour ce fait-là ?  
« Ah ! monsieur, vous voulez rire. »  
— « Je perds mes conspirateurs,  
« Il me faut des voyageurs. »

LXII

Mais le juge-commissaire,  
D'un ton de voix patelin,  
Disait : « Soyez sans chagrin,  
« Je presserai votre affaire. »  
Et si bien il la pressa  
Que sept mois elle dura.

LXIII

Cet homme extraordinaire,  
Avant d'aimer le Bourbon,  
Avait pour Napoléon  
Une estime singulière,  
Car il s'était fait corps-franc  
Pour défendre le tyran.

LXIV

Mais de cette erreur funeste  
Combien il est revenu.  
Le remords fait la vertu ;  
Maintenant il le déteste,  
Et s'il pouvait revenir...  
Il pourrait bien le servir.

LXV

Sa belliqueuse nature  
Pourtant ne l'a pas quitté ;  
Ayant mis à son côté  
Un poignard dans sa ceinture,  
On vit que le magistrat  
Savait fort bien manier ça.

LXVI

Pour renouveler sa peine,  
Un jour un maudit témoin  
Qui n'y voyait pas plus loin  
Lui dit : « Bonjour, capitaine ! »  
Mais, entendant ce bonjour,  
Le pauvre homme fit le sourd.

LXVII

On réunit, non sans peine,  
La Cour d'accusation ;  
Elle tint sa session  
Pendant toute une semaine,  
La Justice y présida,  
Le geôlier seul y gagna.

LXVIII

Demougé, droit comme un cierge,  
Présidait le comité ;  
Jadis ayant demandé  
Une place de concierge ;  
Trop bête pour un geôlier,  
On en fit un conseiller.

LXIX

Un mot de l'homme capable  
Le plus grand nombre entraînait.  
Sans rien entendre, on disait :  
« Ecrivez qu'il est coupable. »  
Car le grand nombre vraiment  
Valait bien le président.

LXX

Enfin viennent les Assises,  
Où de Colmar le Préfet  
Depuis bien longtemps songeait  
A leur en montrer de grises,  
Et le bourreau s'écriait :  
« Merci, Monsieur le Préfet ! »

LXXI

On arrive à la séance,  
Et là tous les conjurés  
Avaient l'air plus rassurés  
Qu'on ne l'aurait cru d'avance,  
Et chaque dame disait :  
« Quels jolis garçons ça fait ! »

LXXII

Quelle est donc cette figure  
Qui parait au beau milieu  
Assise sous le bon Dieu,  
Qui tout bas peut-être en jure ?  
C'est celle du Président  
Qu'on reconnaît à sa dent.

LXXIII

On parle, comme il s'apprête ;  
C'est contre les accusés.  
On parle pour : « C'est assez !  
« A l'instant que l'on s'arrête. »  
Noble Impartialité,  
Fille de l'Antiquité !

LXXIV

A sa droite, l'on admire  
Un courageux magistrat ;  
C'est Monsieur Jacquot-Donat,  
Qui vaut mieux ou bien est pire ;  
Il était rouge jadis,  
Aujourd'hui blanc comme un lys.

LXXV

En voyant sa toque noire  
Avec ses galons dorés,  
Un de messieurs les jurés,  
Qui connaissait son histoire,  
Était surpris de lui voir  
A présent un bonnet noir.

LXXVI

Mais on voit, chose réelle !  
Un individu riant.  
Un spectateur bon enfant  
Dit : « Voilà Polichinelle ! »  
C'était, ô destin fatal !  
Le Procureur général.

LXXVII

Auprès de Polichinelle  
Est le beau Monsieur Costé  
Dont l'œil est toujours braqué  
Sur certaine demoiselle,  
Qui reluque aussi pas mal  
Notre Avocat général.

LXXVIII

Pour éviter le désordre,  
Monsieur notre Président  
D'un ton plein d'esprit vraiment  
A chaque accusé par ordre  
Demande tous les prénoms,  
Qui plus est, même les noms.

LXXVIII

Après ce, l'on vient à lire  
L'acte d'accusation,  
Qui n'est pas comique au fond  
Quoi qu'il nous ait fait bien rire ;  
On prétend que le bourreau  
Y plaça son petit mot.

LXXIX

On appelle dans la cause  
Un grand nombre de témoins.  
Cent quatre-vingt-dix au moins  
Ne témoignent pas grand'chose ;  
Et le reste ne savait  
De quel fait il s'agissait.

LXXX

Il en arrive de Suisse,  
Il en vient de Rougemont,  
Il en vient de Besançon,  
Il en vient de la police,  
Il en vient de toutes parts,  
Honnêtes gens et mouchards.

LXXXI

L'un témoigne qu'à Marseille  
On voulut faire un complot.  
D'autres témoins comme il faut  
Témoignent chose pareille,  
Et ces témoins voyageurs  
S'en vont témoigner ailleurs.

LXXXII

Et puis vient à tour de rôle  
De Belfort le sous-préfet  
Qui récita son couplet  
Sur un ton vraiment bien drôle ;  
L'honnête Monsieur Desclaux  
Pour lors ricane à propos.

LXXXIII

Il reçut sa patenôtre  
Sous double serment d'honneur ;  
Il nomme un révélateur,  
Et quand il arrive à l'autre  
On lui demande son nom,  
Et le sous-préfet dit : « Non ».

LXXXIV

Il a donc deux consciences,  
Demandait un avocat.  
— « Monsieur, que vous fait celà ? »  
Dit-il plein d'impatience.  
« Un sous-préfet ne connaît  
« Que le service du Roi. »

LXXXV

Et puis viennent à la file  
L'hypocrite et le cafard,  
L'honnête homme et le mouchard,  
Le pédant et l'imbécile,  
Médard, Mathias et Martin ;  
De Lancastel vient enfin.

LXXXVI

Cet homme plein de mémoire  
Nous raconte longuement  
Comme un poème en dix chants,  
Son pathétique mémoire ;  
Je crois que virgule et point  
A coup sûr n'y manquaient point.

LXXXVII

Il disait entr'autres choses,  
Que remplaçant le Préfet  
Sans nul bruit il écoutait  
Aux portes à demi-closes.  
Et quelqu'un dit en passant :  
« Les mouchards en font autant. »

LXXXVIII

Croff ensuite eut la parole.  
Croff, orateur éloquent,  
Bégayait comme un enfant  
Devant son maître d'école :  
On vit en lui le rival  
Du Procureur-général.



LXXXIX

« Vers la fin-fin de décembre,  
« Gro-Grometty dit un mot  
« D'un cri-criminel complot  
« Et cru-crût m'en faire membre,  
« Et trou-trouver dans mon cœur  
« Un con-con-conspirateur.

XC

« Je gardai la-la semaine  
« Mon fu-funeste secret :  
« Si le cou-cou ne manquait  
« J'en pro-profitais sans peine.  
« Mais co-comme il a manqué  
« J'ai tout-tout-tout révélé. »

XCI

Un homme qui sait écrire,  
L'honnête Monsieur Desclaux,  
Quand les débats furent clos,  
Vient à parler comme un livre :  
L'orateur improvisait  
Le long discours qu'il lisait.

XCH

Il demande vingt-trois têtes,  
Et cela d'nn ton charmant.  
Il les aura sûrement  
Car les jurés sont honnêtes ;  
Mais il insiste si bien  
Que peut-être il n'aura rien !

XCIII

Circonstance remarquable !  
C'est que tous les accusés  
N'étaient pas fort empressés  
De céder à l'offre aimable.  
Et chacun d'eux défendait  
Soigneusement son toupet.

XCIV

M. Costé lut ensuite  
Dans un long discours moral,  
Ce principe original  
Qui vaut bien qu'on le médite :  
« La vertu peut se nier  
« Si l'on ne croit pas Tellier.

XCV

« De Tellier votre âme tendre  
« Peut faire encore un heureux ;  
« Ce criminel vertueux,  
« Vous ne voulez pas le pendre ?  
« Que deviendra la vertu  
« Quand Tellier sera pendu. »

XCVI

Mais lorsque vint la défense  
Le complot disparaissait ;  
Le Procureur stupéfait  
Ricanait d'impatience,  
Et Monsieur le Président  
N'était pas du tout content.

XCVII

Puis, tout en branlant la tête,  
Le Président, enrhumé,  
Nous lut un long résumé,  
Et comme il n'était pas bête  
Chacun tout bas se disait :  
« Ce n'est pas lui qui l'a fait. »

XCVIII

Voilà qu'enfin l'on décide  
Que nul complot n'existait,  
Qu'en conséquence il fallait  
Prendre le Code pour guide,  
Et laisser là l'attentat  
Parce qu'il n'existait pas.

# LES SIÈGES DE BELFORT

PENDANT LA

## GUERRE DE TRENTE ANS <sup>(1)</sup>



### Premier siège de Belfort par le Rhingrave Otton-Louis en Décembre 1632

Les premiers sièges de Belfort eurent lieu pendant la guerre de Trente ans, ainsi nommée parce que commencée en 1618, elle ne fut terminée qu'en 1648 par le fameux traité de Westphalie, parce qu'il fut négocié dans ce pays. Elle dut son origine aux protestans de Bohême qui se révoltèrent contre leur souverain pour la défense des nouvelles erreurs. Gustave Adolphe, roi de Suède, qui n'avoit rien à démêler dans cette affaire, se ligua avec la plupart des princes protestans d'Allemagne pour la défense des sectaires et renouvela ainsi dans le 17<sup>e</sup> siècle la trop fameuse ligue offensive et défensive de Smalkade qui avoit eu lieu un peu moins d'un siècle auparavant. Louis XIII. roi de France, par des vues de politique, devint l'allié du roi de Suède en 1631 et contribua beaucoup à ses succès, surtout vers le Rhin et l'Alsace. Il y eu de part et d'autre de grands généraux, des négociateurs habiles, des ministres actifs et zélés ; mais le pillage que les protestans permettoient à leurs troupes, la spoliation des églises, la ruine de la religion catholique dans les lieux où ils dominoient, les horreurs inouïes commises dans les places prises d'assaut et même dans les campagnes ouvertes, ont rendu cette guerre d'autant plus odieuse qu'elle a changé, par le traité définitif, le droit public de l'Allemagne (Bougeant Hist. des guerres et négociations pour le traité de Westphalie). Il paroît que l'alliance de la France avec la Suède en 1631 contribua efficacement à attirer les

---

(1) La bibliothèque de Belfort possède un volumineux manuscrit ayant pour titre : Histoire de Belfort et dont l'auteur est l'abbé Descharrières. La rédaction de cet ouvrage remonte au commencement de ce siècle. Plusieurs extraits de cet important travail ont déjà paru dans les bulletins de la Société d'émulation notamment dans les n<sup>o</sup> 1 et 8. Nous nous proposons de continuer la publication des chapitres les plus intéressants pour l'histoire de notre ville.

armes protestantes sur Belfort, car en 1632, l'armée du Rhingrave Otton-Louis investit la place et prit les dispositions nécessaires pour en commencer le siège. (1)

Son armée étoit assez peu considérable en elle-même, mais grossie chaque jour par des recrues de protestans des deux rives du Rhin que l'avidité du gain et du pillage, le fanatisme de secte et les sollicitations des officiers engageoient à se ranger sous les drapeaux de Gustave-Adolphe qu'ils regardoient tous comme l'*empereur du protestantisme*. Le Rhingrave étoit subordonné au général suédois Gustave Horn, mais ses troupes étoient moins disciplinées que les naturels de Suède, et désertoient volontiers. Les assiégeants avoient de l'artillerie même assez nombreuse pour le temps, mais de petit calibre et de forme assez courte, en sorte qu'on ne pouvoit la mettre en batterie qu'en barbette et que sa portée n'étoit ni longue, ni certaine (Puffendorf De reb. Suecie, lib IV. Laguille in fol<sup>o</sup> Tom. 2 pag. 107 Merc. de France Tom. 19). D'un autre côté, la ville étoit médiocrement pourvue de poudre et de canons, sans rempart proprement dit, mais ceinte seulement de simples murs sans terrasse, déjà anciens de pierre calcaire pour la plupart, mal construits dans l'origine et plus mal entretenus. Les tours et les parapets n'étoient pas suffisamment garnis ni en hommes, ni en armes parce que plusieurs bourgeois, sur qui la défense de la ville devoit rouler principalement en vertu de l'affranchissement du mois de mai 1307 par le diplôme de Renaud de Bourgogne, de sa femme et de leur fils, avoient disparu pour se réfugier les uns dans les hautes montagnes des Vosges, avec leur bétail ; d'autres en Franche-Comté, les derniers enfin à Montbéliard et en Suisse. Malgré cette défection, les vivres n'étoient pas abondans et leur disette auroit amené dans peu la reddition de la place, lorsqu'un incident engagea les assiégeants

---

(1. H. Bardy dans l'article : les Suédois dans le Sundgau (1632-1648) publié dans la Revue d'Alsace années 1853, 1854 et 1856 donne la date du 23 Novembre 1632 pour l'investissement de la place et celle du 27 Décembre pour la reddition. Nous croyons qu'il y a erreur, car dans une enquête relative à la capitulation de Belfort en 1633 faite par la Régence autrichienne à la fin de la même année, on lit : « L'ennemi est arrivé le mercredi avant les Rois. Il prit possession le lendemain du château et de la ville. » Hugues Bois-de-Chêne, bourgeois de Montbéliard dans sa chronique s'exprime ainsi : 1632, 23 Décembre, ceux de Belfort et des villages d'alentour refuyent en la ville de Montbéliard ; le 27 suivant, Belfort s'est rendu aux Schwédois. Le chroniqueur montbéliardais employant le vieux style dans sa chronique, il faut remplacer les deux dates indiquées ci-dessus par celles du 2 et 6 Janvier 1633. L'abbé Besson dans ses Mémoires sur l'abbaye de Lure fixe également au 6 Janvier 1633 la date de la capitulation de notre ville.

de presser les attaques. De prétendus signaux, peut-être mal interprétés, je veux dire des feux nocturnes, allumés peut-être par hasard, dans quelques forêts de Franche-Comté voisines et sur les hautes montagnes des Vosges méridionales qu'on appelle *Bâtons* dans le pays firent soupçonner aux assiégeants qu'il venoit du secours à la place qu'on vouloit engager par là à résister jusqu'à la dernière extrémité. Le conseil de guerre tenu en conséquence, il fut résolu qu'on attaqueroit sur plusieurs points à la fois, avec une extrême vigueur, surtout dans les endroits où l'on soupçonnoit qu'étoient les principaux dépôts d'armes de la place. Il y en avoit trois : le donjon du château d'une force supérieure à leurs attaques, la tour des Bourgeois un peu moins forte, mais masquée par les deux bourgs et l'arsenal de la ville entre la porte de Brisack et la rue sur l'Eau. Le donjon avoit des armes pour le château, la tour des Bourgeois pour les deux bourgs et la rue Mal-engin pour les citadins. Comme les assiégeants avoient tous les jours dans leur camp des protestans de Montbéliard, Héricourt, Mülhausen et voisinage à qui l'intérieur de Belfort étoit parfaitement connu ; ils apprirent aisément par eux ces lieux de dépôts d'armes. Ils désespérèrent cependant de brûler le donjon solidement bâti en grosses pierres de taille fondé sur le roc ; mais ils attaquèrent les deux autres endroits, au milieu des ténèbres de la nuit, avec des feux d'artifice composés de poix des Vosges et d'autres matières combustibles avec une vivacité et une fureur qu'on ne peut exprimer. La tour des Bourgeois resta intacte, parce qu'elle étoit bâtie solidement ; mais les deux bourgs qui la couvroient souffrirent considérablement des feux d'artifices, plusieurs maisons en furent incendiées, ce qui mit un étrange désordre en cette partie, tandis que l'arsenal de la ville plus bas que la porte de Brisack prit feu par la maladresse de l'*artillier* qui devoit faire jouer ses machines pour sa défense. Les flammes pénétrèrent dans l'intérieur des magasins, brûlèrent des armes, firent ébouler les voûtes mal construites et tomber le mur d'enceinte en sorte que la brèche, grâce à l'incendie, devint praticable en cet endroit. Mais les Suédois ne voulant pas y pénétrer à travers des brasiers ardents, donnèrent aux bourgeois consternés le temps de dresser une capitulation qui ne fut que projetée sans signature, ni exécution, tant les protestans mirent d'apreté à ce siège, peut-être à l'instigation de leurs corégionnaires du voisinage qui n'aimoient pas Belfort comme ils n'y étoient pas aimés. L'*artillier* au reste étoit un ouvrier qui fabriquoit des machines de guerre, les exécutoit dans l'attaque et la défense des

places et en avoit la garde et l'entretien en temps de paix. Souvent il n'y en avoit qu'un seul par arsenal. Nos artilleurs actuels sont totalement différents. Après ce désastre, les bons habitants de Belfort pour perpétuer, à leur décharge, la maladresse de cet *artillier* qui périt dans le feu donnèrent à la rue qui aboutissoit à cet arsenal brûlé le nom de Mal-engin (1) qui lui est resté jusqu'à présent, tant les évènements qui touchent au cœur passent aisément à la postérité chez une nation sensible ! Pendant le siège, on remarqua depuis la ville, dans les travaux des assiégeants, plusieurs protestans des villes voisines, qui paroisoient vouloir influencer sur les attaques des ennemis. On sut depuis qu'ils cherchoient bien moins à ruiner les fortifications que les tanneries de Belfort, objet de jalousie pour eux ; car les cuirs de cette ville ont joui pendant longtemps d'une grande réputation, en Suisse, en Lorraine et pays adjacents, malgré le préjugé des Allemands contre les ouvriers sur peau. Le canon ennemi fit peu d'effet dans ce siège, il ne battit pas en brèche, mais attaqua seulement le parapet de l'enceinte et des tours ; ce qui n'étoit pas difficile dans de vieux murs mal entretenus. Comme les assiégés n'étoient pas nombreux ainsi qu'on l'a vu, ils eurent d'abord moins de blessés que les assiégeants qui se présentoient en foule et à découvert ; mais dès que l'incendie se fut manifesté aux deux bourgs et à l'arsenal de la ville, la défensive devint nulle de la part des bourgeois intimidés qui virent pleuvoir sur eux presque à bout portant les mousquetades et les canonades. Il n'y avoit encore ni fusils, ni bayonnettes, les assiégeants n'usèrent point de canons de gros calibre, mais ils employèrent des mortiers connus sous le nom de bombardes et même des bascules en bois pour projeter leurs feux d'artifices, composition grossière de mousse, étoupe, résine, poix qui, lancée pendant la nuit, éclaircit l'horizon, inspiroit la terreur et réussissoit parfois à allumer des habitations bâties en partie de matières inflammables. Les bombes n'y furent pas connues, quoiqu'en usage dès le temps du roi de France Charles VII, mais elles étoient tombées en désuétude par la difficulté de leur direction. Il étoit réservé au siège de la Motte en Lorraine en 1634, par le maréchal de la Force de les voir reparoître et au célèbre ingénieur anglais Mathus, appelé pour cela par Louis XIII, de leur donner de la vogue et de périr dans l'exercice de cet art cruel. La mine à poudre déjà connue alors n'y fut pas même essayée, non plus

---

(1) Cet épisode est antérieur à la guerre de Trente ans, car la rue Malengin existait au 16<sup>e</sup> siècle : en la rue Malengin (Cf. Stoffel Dict<sup>e</sup> topog<sup>e</sup> du Haut-Rhin).

que les sorties, tant la bourgeoisie étoit circonspects. Cernai, Thann, Altkirck et Ferrette étoient entre les mains des ennemis (Laguille in fol<sup>o</sup> Tom 2 Liv. XI) La place fut donc rendue à la discrétion sans que le donjon, qui auroit pu, par sa position avantageuse, obtenir quelque condition favorable, se mit en devoir d'en profiter, quoique les agents du souverain, comme le capitaine du château et son lieutenant y fussent censés retirés. On peut se figurer alors toutes les espèces de vexations qu'eurent à souffrir, après la prise, ces bourgeois, soldats par affranchissement, de la part des protestans qui faisoient la majeure part de l'armée victorieuse. Les prêtres furent encore moins ménagés, car on peut voir dans l'histoire d'Alsace du P. Laguille (Tom 2 fol<sup>o</sup> ibid) ce que l'un d'eux eût à souffrir de leur part dans le Sudgau. Vers le même temps, il y survécut pour être un témoin subsistant de leur fureur à Belfort : les vases sacrés furent pillés dans l'église de la paroisse sous la Roche et dans les deux hopitaux (Ste Barbe et de la comtesse Jeanne) ; on croit que la chapelle du château eut le même sort. On porta la soif de l'or jusqu'à ouvrir des tombeaux pour y trouver des objets de prix et à dépaver une partie de l'église paroissiale parce que les avides vainqueurs y soupçonnoient des trésors cachés. Voilà les réformateurs de l'évangile ! (Voyez les chants du Rosemont, plaintes en patois du temps sur les malheurs de la guerre des Suédois. Les vieilles gens dans les villages en ont retenu quelques quelques couplets par cœur). Les monuments historiques très rares pour ce temps-là dans le pays sans doute par le malheur des guerres ne font mention d'aucun trait particulier de bravoure de la part des indigènes. On trouve cependant un habitant d'Offemont, village paroissial de Belfort, dont on regrette que le nom soit perdu, emprisonné pour avoir apporté en cachette quelques vivres à des bourgeois de Belfort, qui, après la reddition étoient encore retenus dans leurs maisons en manière d'otages. Sans doute qu'on vouloit que ce pauvre homme en eut fait hommage aux ennemis de sa religion, de son souverain et de ses compatriotes. La campagne, en effet étoit ravagée non seulement par les ennemis, mais par des coureurs de différents partis dont la première loi étoit de piller pour vivre, car pour s'enrichir, il n'y avoit pas moyen. Une pièce de bétail enlevée, étoit aussitôt dépecée et partagée entre ces héros faméliques, puisqu'il y en eut qui mangèrent de la chair humaine, Forget, médecin du duc de Lorraine Charles IV raconte que dans le bassin de Lure vers le même temps, un soldat de ce prince s'étant fracassé la main en déchargeant son arquebuse, le chirurgien chargé de la

couper, demanda pour son salaire la permission de la manger. C'est D. Calmet qui le rapporte d'après les *manuscrits de Forget* lui-même. Les hôpitaux du pays étoient ruinés, les armées n'en avoient point à leur suite ; les blessés restoient plusieurs jours sur le champ de bataille à la merci des bêtes féroces, ou à la charité fort incertaine des habitants qu'ils avoient rançonnés ; les foires et les marchés n'avoient plus lieu, les chemins publics étoient interceptés, les petites villes du voisinage se trouvoient au pouvoir de l'ennemi, les vivres devenoient rares et d'une chèreté exorbitante, la famine amena la peste et cette horrible contagion répandit dans les campagnes le peuple des villes qui vint s'y faire enterrer, comme on le voit encore par les tombes en pierre qu'on rencontre de temps en temps dans les haies et les forêts, avec le millésime de ce temps là (de 1630 à 1640 D. Calmet, Hist. de Lorraine Tom VI pag. 203-207). On s'estimoit heureux de trouver des herbes ou des racines sauvages pour se nourrir. On mangeoit des animaux dont on a naturellement horreur et jusqu'à des charognes infectes dérobées à la voracité des animaux carnassiers. Une femme disoit à sa voisine : « Tu mangeras aujourd'hui la part de mon enfant, demain, je mangerai ma part du tien ». (Mém. de Beauveau). Une femme fut trouvée mangeant la chair de son mari, mort de faim (D. Calmet liv. 36 col. 151). St. Vincent de Paul vint au secours de ces malheureux, mais ne put remédier à tant de misère. (Sa vie Tom. II). Plusieurs villages étoient déserts ; les loups y guettoient dans des masures abandonnées ; les vagabonds, les voleurs et les déserteurs infestoient le pays. C'est sans doute à ces temps de calamités que l'on devoit à Belfort la fondation d'une prière à l'église paroissiale pour être préservé de la peste. Des villages entiers n'ont pu se repeupler et leur nom ne subsiste que dans le territoire.

---

### **Second siège de Belfort par le duc de Féria, Espagnol, en octobre 1633**

---

On a reproché à la maison d'Autriche que dans les différentes guerres dont elle a été travaillée, elle ait négligé ses domaines éloignés, pour y concentrer ses forces et borner sa tactique à la stratégie. Ce système peut avoir des avantages, mais il est vraisemblable que, si au commencement de la guerre de XXX ans, cette maison eut pourvu de munitions de guerre et de bouche, et de



bonnes garnisons avec des officiers de mérite, les petites villes qu'elle possédoit en Haute-Alsace, appuyé d'un côté de la neutralité des Suisses, de l'autre, de quelques secours de Franche-Comté et de Lorraine, ce pays auroit arrêté plus longtemps les efforts des ennemis, et se seroit conservé sous la souveraineté de cette maison qu'il affectionnoit, comme le prouvent les services militaires de plusieurs villes, les fréquentes insurrections des campagnes contre les troupes ennemies et les massacres qui en furent la suite à Vézelois derrière la forêt de la Perche, à Dannemarie et dans une foule d'autres endroits qu'il serait trop long de rapporter. Quoiqu'il en soit, le duc de Féria, gouverneur du Milanais pour le roi d'Espagne, dès l'année 1631, conduisit en Allemagne, à travers les Alpes du Tyrol en 1633, une armée de 30.000 hommes pour secourir la maison d'Autriche. Dix mille Bavaurois se réunirent à lui, mais bientôt cette armée nombreuse fut affoiblie par les maladies et la disette (Laguille in-fol<sup>o</sup> Tom. 2 page 115 col. 2); elle passa cependant le Rhin pour délivrer, s'il étoit possible, la Haute-Alsace des ennemis qui l'oppressoient. Le duc de Féria, brave général, sujet fidèle, étoit dans l'intention de livrer pour cela une bataille décisive. Mais son collègue Altringer vendu au jaloux Albert de Walstein, duc de Fridland, homme ambitieux qui avoit intérêt de prolonger la guerre et qui peut-être nourrissoit déjà dans son cœur altier le projet infame de trahir son maître, l'empereur, comme il le fit par après, contraignit toujours ce dessein généreux qui auroit pu accélérer la paix (Puffendorf liv. V § 94, Griffet Hist. de France sous Louis XIII); l'armée combinée fut donc réduite, au lieu de combattre, à se retrancher en Haute-Alsace, à portée de Soultz, Guebwiller et Wateville ayant à dos les Vosges et tous les chariots en avant. Cette position, vraiment redoutable, en imposa à l'ennemi, qui n'osa l'attaquer, mais le lâche Altringer pour se conserver la protection de Walstein abandonna sous différents prétextes, le duc de Féria et repassa le Rhin. Dans cet état de choses, le général espagnol, trop affoibli pour occuper une position aussi étendue, prit le parti de marcher vers Thann et de s'emparer de Belfort et d'Altkirch où 3.000 Comtois et Luxembourgeois avec 400 chevaux vinrent le joindre. Ce renfort ne porta pas son armée au-delà de 7.000 hommes, le reste ayant péri de maladie et de disette plutôt que par le fer de l'ennemi. Encore ces troupes de nouvelle levée ne pouvoient-elles inspirer une grande confiance à leur général (Puffendorf *ibid*). Cette conquête de Belfort ne lui coûta pas beaucoup. Les peuples étoient mécontents des vexations des étrangers et

il fut facile au duc de Féria de s'en emparer, peut-être avec moins de 3.000 hommes, quoique ce fut une opération de conséquence (la ville et le château de Belfort étoit un poste important qui fermoit de ce côté-là l'entrée de la province. Laguillibid liv. XI). Le duc en effet auroit pu s'en former une place d'armes et une barrière entre les Hautes-Vosges et le Jura, y établir des magasins, communiquer avec la Franche-Comté et tenir en échec les places voisines, mais les Italiens et les Espagnols de son armée ne pouvoient supporter la rigueur de l'automne des *Balons* alors couverts de neige. Car le siège avoit eu lieu vers la fin d'octobre 1633 (1), il fut obligé de repasser le Rhin à Brisach, après avoir mis de petites garnisons à Roufach, Ensisheim, Thann et quelques bicoques voisines ; et il ne tarda pas à mourir de chagrin pour avoir été si mal secondé par le perfide Altringer qui le suivit de près au tombeau, ayant été tué en allant au secours de Landshut (Laguille ibid page 116). Walstein lui-même, l'infâme Walstein fut tué dans sa chambre, en chemise, d'un coup de pertuisanne à Egra, par ordre, à ce qu'il paroît, de l'empereur, le 15 février 1634. Il étoit en révolte ouverte contre son maître (Sarrasin, Hist. de la conspirat. de Walstein). Tel est en général le sort qui attend les traîtres, mais les armées qui sont sous leurs ordres ne peuvent guère s'attendre à d'heureux succès ; surtout si elles sont de différentes nations et sous les ordres de leurs chefs nationaux. La différence du langage et de la discipline, la rivalité de commandement, l'opposition d'intérêt produisent presque toujours une mésintelligence funeste au soldat, à l'officier et au peuple. Le duc de Féria étoit un brave militaire, franc, loyal, généreux, ne cherchant que la gloire de son maître et de la défense de la bonne cause, mais il manquoit des talents de détail pour l'approvisionnement de son armée, ce qui ne contribua pas peu à sa ruine. Il avoit compté sur la coopération et sur les magasins de la Bavière, sur la récolte et sur la bonne volonté des habitants ; mais la Bavière lui manqua, et les armées ennemies, comme des sauterelles dévorantes avoient presque tout ruiné ; le peuple, las de la guerre, quoique bien éloignée de sa fin, cachoit ses fourrages en meule dans les plus affreuses forêts et enterroit ses grains et ses légumes en racine, dans des terrains secs, pendant les ténèbres de la nuit, se défiant également d'amis et d'ennemis. Belfort cependant souffrit moins dans ce siège que dans le premier ; et les vivres qui lui arrivèrent

---

(1) Belfort se serait rendu le 8 novembre (n. sty.), le 29 octobre (v. sty.) suivant la chronique de Montbéliard de Hugues Bois-de-Chesne.

ensuite de la Franche-Comté, à la demande du duc, ne contribuèrent pas peu à ravitailler la place et le voisinage. Ce général peut être compté parmi les bienfaiteurs de la ville et du pays ; il n'y fit aucune réquisition qui ne fut nécessitée par la loi d'une défense légitime. Il donna même dans quelques églises des vases sacrés pour remplacer ceux que les religionnaires avaient enlevés : exemple touchant qui fut imité par Louis XIV lorsqu'il se vit maître paisible de l'Alsace et de la Franche-Comté. Nous avons encore vu plus d'un siècle après dans de pauvres campagnes de ces deux provinces des calices d'argent aux armes de ce grand prince qui les avoit fait distribuer après les calamités de la guerre.

---

### **Siège de Belfort par le Rhingrave Otton-Louis en mars 1634**

---

Soit que le duc de Féria en quittant Belfort qu'il affectionnoit eut compté sur le dévouement et la fidélité des bourgeois de cette ville, dont il connoissoit les bons principes, soit que la garnison qu'il y laissoit, du moins au château, lui parut suffisante pour une bonne défense, il est certain que lorsque le 7 mars 1634, c'est-à-dire environ 4 mois après la retraite du duc de Féria, le Rhingrave Otton-Louis se présenta de nouveau devant Belfort avec une armée d'abord peu nombreuse, mais insensiblement grossie par les prisonniers qu'il faisoit dans sa marche, comme on va le voir ; il ne trouva dans la place aucune résistance, les portes de la ville lui furent ouvertes, malgré le souvenir encore récent des incendies, lors du premier siège et des vexations qui avoient suivi la reddition de la ville et du château (Laguille *ibid* page 120 col. 2, Griffet *Hist. de Louis XIII*, Puffendorf liv. VI § 26). On se contenta de ne donner aucun signe de joie, plusieurs bourgeois se tinrent renfermés chez eux pendant plusieurs jours et ne sortirent que lorsqu'il fallut prêter le serment de fidélité au dominateur, non individuellement, mais par chef de famille, chacun répondant pour ses enfants et ses domestiques, une chose remarquable, c'est qu'il ne se trouva que 32 chefs de ménage pour ce serment, les autres sans doute étant abrités dans les deux bourgs sous la couleuvrine du château ou dans le donjon même, ou tués ou fugitifs. Le Rhingrave, général actif et connoisseur en artillerie pour le temps ne tarda pas à dresser ses batteries contre le château qui faisoit mine de résistance (Merc. de France tom. 20), ce n'étoit guère la peine de faire cette

levée de boucliers pour la capitulation qui suivit. Après quelques décharges insignifiantes, le donjon arbora le drapeau blanc et demanda à capituler. Autrefois, dit le P. Daniel (Hist. de la milice française Tom. I liv. 8 chap. 2) les capitulations étoient une chose sacrée chez les militaires. Les guerres civiles et de religion en France ou en Allemagne les ont souvent fait enfreindre, parce que la haine détruit l'honneur. Or la capitulation du château fut reçue le 11 mars (1) aux conditions suivantes (Puffendorf liv. VI § 26) :

1<sup>o</sup> Que les officiers, autrichiens pour la plupart seroient prisonniers de guerre mais détenus dans une prison honnête, *honestata custodia* (Puffendorf *ibid*).

2<sup>o</sup> Que les soldats allemands d'origine (c'étoit le grand nombre) serviroient dans les troupes suédoises, sans en excepter les catholiques, ce qui étoit le comble de la dégradation.

3<sup>o</sup> Que le reste de la garnison seroit libre de se retirer où bon lui sembleroit. Du reste, nulle mention d'honneurs de la guerre, ni de sûreté pour les bagages (Laguille *ibid* liv. 12).

Quand la garnison sortit du château, il s'y trouva sept capitaines *centuriones* (Puffendorf *ibid*) ce qui équivaloit à un bataillon.

Les lâches, ne pouvaient-ils pas faire une trouée vers la Franche-Comté, supposé qu'ils fussent sans munitions de guerre et de bouche ? Craignoient-ils d'être pendus aux saules de la rivière comme la mode commençoit à s'en introduire ? Ignoroient-ils qu'un brave guerrier qui défend les intérêts de son souverain légitime les armes à la main est respectable chez toutes les nations quand même il seroit malheureux ?... Les protestans ont reproché à un pape (Alexandre VI) d'avoir tracé des limites aux Espagnols et aux Portugais pour leurs conquêtes dans le nouveau monde. Les Suédois alloient plus loin : ils assignoient à leurs généraux un terme jusqu'où ils pouvoient étendre leur domination au préjudice de leurs alliés. Ainsi, ils avoient autorisé le Rhingrave Otton-Louis, lors de son invasion de Belfort de porter ses armes jusqu'à l'importante et riche abbaye de Lure, à la ville de ce nom et au château de Passavant (2) qui en étoit une dépendance et ce général entreprenant se mit en devoir de profiter de cette singulière concession ; mais heureusement pour ce pays et le voisinage, les François étoient à Remiremont sous le colonel Hébron, Ecossois d'origine,

---

(1) D'après la chronique de Hugues Bois-de-Chesne, la capitulation aurait eu lieu le 13 mars (v. sty), 23 mars (n. sty).

(2) Le château de Passavant dont il ne reste que quelques ruines, était situé entre Champagny et Plancher-Bas.

mais attaché à la France qu'il servoit fidèlement dans le rang de maréchal de camp. Il n'eut pas plutôt appris la prétention du Rhingrave qu'il reconnut l'abbaye sous la protection de la France, força le général suédois de renoncer à cette acquisition et de lui abandonner le château de Passavant. Ainsi ce furent les François, alliés des Suédois, qui bornèrent de ce côté le succès de ces religionnaires. Le général Hébron fut tué en 1636 au siège de Saverne, d'un coup de mousquet (Laguille *ibid* liv. 13 page 133) ; il étoit fort considéré du ministère français, il avoit du talent, du courage et de la discipline (Daniel, *Hist. de la milice française*).

Le Rhingrave Otton-Louis, trop avide et trop impatient pour rester longtemps dans l'inaction, quitta la Haute-Alsace, courut de grands dangers dans différents endroits et périt le 6 octobre 1634, d'une manière qui n'est pas trop bien constatée par l'histoire : les uns disent à Spire, les autres à Worms. Le parti protestant perdit en lui un général aussi heureux qu'entreprenant qui, par ses succès, avoit obtenu les éloges même de ses ennemis, mais que ses cruautés envers les catholiques avoit rangé parmi les persécuteurs de la vraie religion. Il étoit de la branche de Mœrchingen ou Morhange, seigneurie près de Marsal dans le ci-devant domaine de l'évêché de Metz ; il avoit commencé par être général de la cavalerie suédoise.

---

### **Siège de Belfort en janvier 1635**

---

On trouve dans une note particulière : le siège de Belfort levé le 30 janvier 1635. Cette note ne dit pas par qui, ni comment. On s'est contenté de la rapporter ici, comme indication. Ce siège ne fut vraisemblablement qu'une espèce de blocus par l'armée du duc de Rohan qui, avec 15.000 hommes, après avoir traversé la Lorraine, alloit attaquer le duc Charles IV vers Brisach. L'armée du duc de Rohan campa près de Belfort sur la fin de janvier. Il se rendit de là à Altkich où les impériaux avoient des magasins, l'emporta par escalade en plein midi et l'abandonna au pillage du soldat. Si Belfort n'eut pas le même sort, est-ce que le duc de Rohan crut qu'il n'y avoit rien de bon à gagner?... D. Calmet d'après les manuscrits de Forget, médecin du duc Charles qu'il suivoit alors à l'armée dit (*Hist. de Lorraine*, liv. 37 n° 18) que ce prince, après la prise de Philisbourg, par le général autrichien Galas ayant appris que le

duc de Rohan étoit entré en Alsace à la tête de 8.000 hommes de pied et 2.000 chevaux et étoit allé mettre le siège devant Belfort que les François avoient abandonné lorsque l'armée impériale s'approchoit de Strasbourg, monta aussitôt à cheval et marcha pour délivrer Belfort. Quoique cette place parut alors de *peu de conséquence*, que la saison fut rigoureuse et les troupes extrêmement fatiguées ayant été en campagne pendant tout l'hiver, son altesse n'hésita pas à se mettre à la tête de sa petite armée, composée de son régiment, de celui de Bitche et des troupes nouvellement levées avec lesquels il passa le Rhin. Au bruit de sa marche, le duc de Rohan leva le siège (1) et se retira assez à temps pour ne pouvoir être entamé.

Ce fut sans doute au printemps suivant que le maréchal de la Force, averti que Charles assembloit près de Belfort une armée de nouveaux régimens, marcha contre lui. Le combat eut lieu à Fêche, près de Montbéliard, après lequel Charles jetta la Verne avec son régimen à Pourrentru ; Saint-Baslemont à Montjoie avec le sien. Pour lui, il se retira à Belfort, puis à Brisac (Le village de Fêche, lieu du combat, ne doit pas s'appeller *Fresche*, ni *Fressque*, malgré D. Calmet). Le colonel Saint-Balmont étoit sans doute l'époux de dame Albert Barbe d'Ernécourt, connue sous le nom de Madame de Saint-Balmont, célèbre héroïne du Verdunois qui suivoit le parti de la France, tout en repoussant les maraudeurs François ; tandis que son mari avoit un régiment sous les ordres de Charles IV, si maltraité par la France. Madame de Saint-Balmont mourut en 1660. Sa vie fut imprimée à Paris en 1678 sous le nom de l'*Amazone chrétienne* par le P. Jean-Marie, religieux du Tiers-ordre de Saint-François. Le savant P. Desbillons, jésuite, en a donné en 1773 une histoire mieux rédigée, mais tirée, quant aux principaux traits, de la première. Celle-là a pour titre : Histoire de la vie chrétienne et des exploits militaires de Madame de Saint-Balmont, Liège in-8°. Cette héroïne joignoit, en effet, aux vertus militaires, à l'activité et à la bravoure, toutes les vertus chrétiennes et de son sexe ; et ses exemples seroient une intéressante instruction pour un grand nombre de personnes qui suivent la dangereuse profession des armes en oubliant les principes religieux qui l'enno-blissent. Le 18 février 1633, le marquis de Bourbonne, l'un des ma-

---

(1) Le 8 février, le duc de Rohan se trouvait encore à Roppe occupé au siège de Belfort, (Lettre du duc au roi, datée du camp de Roppach 8 février, Cf. *Des Robert, campagnes de Charles IV.*)

réchaux de camp du duc de Rohan s'en retournoit dans son gouvernement de Montbéliard avec 30 cavaliers de sa garnison et passoit par un village situé à 2 ou 3 lieues de Belfort. Le gouverneur de cette place en sortit avec 100 mousquetaires pour l'enlever ; il en fut averti dans sa marche, mais au lieu de retourner sur ses pas il se met en bataille, marche fièrement aux cent mousquetaires, les charge, l'épée à la main avec ses trente cavaliers qui font des prodiges de valeur. Quarante mousquetaires restent sur la place, dix sont prisonniers avec le gouverneur, le reste prend la fuite (Griffet, Hist. de Louis XIII). Il est fâcheux que cet historien ne nomme pas ce gouverneur de Belfort. Etoit-il un des colonels de Charles IV ?... En 1635, plus de 32.000 impériaux logèrent 7 semaines aux environs de Belfort, au printemps et y causèrent une très grande cherté.

---

**Siège de Belfort en 1636 par Gaspard de Champagne  
comte de la Suze**

---

De grands évènements cependant se préparoient en Alsace. Le cardinal ministre de Louis XIII qui n'avoit ménagé l'alliance de la France avec la Suède qu'en vue d'affoiblir insensiblement dans l'Empire la puissance colossale de la maison d'Autriche, trop fréquemment ombrage aux François, avoit porté les armes de son maître dans toute la Lorraine. En 1633, tout le Barrois étoit occupé : la Lorraine le fut en 1634 et les châteaux de Pont-à-Mousson, Remiremont, Neufchâteau, Châtel-sur-Moselle, Blamont, Sarbourg, St-Dié, Lunéville... rasés dès la fin de Novembre (Griffet *ibid* Tom. 2 page 536, Merc. de France Tom. XX). Il paroît qu'en cela, la France cherchoit moins à s'emparer du domaine légitime d'une ancienne maison souveraine qu'à se mettre en mesure d'arrêter les Suédois, dont les succès lui donnoient plus d'un sujet d'alarmes. D'un autre côté, les François menaçoient la Franche-Comté vers Gray, Dôle et le couchant où ils avoient des partisans. Les suédois, avec rasoin, commençoient à les regarder comme leur rivaux, plutôt que comme leurs alliés et ils agissoient en conséquence avec cette circonspection que dicte la prudence à des généraux qui se sont trop avancés. Il ne paroît pas que le Rhingrave Otton-Louis, en s'éloignant de Belfort, l'ait laissé sans garnison. Ce voisinage des François à Remiremont, Lure et Passavant, leur entrée à Porrentrui en mars

1634 et à Montbéliard vers le même temps, devoient lui inspirer une grande défiance sur cette clef de l'Alsace, d'autant plus qu'il devoit être instruit par la correspondance de ses chefs que le ministère françois cherchoit plutôt des prétextes que des raisons pour éluder la lettre des traités, sans en détruire entièrement l'esprit, en supposant que cet habile général eût laissé bonne garnison ès ville et château de Belfort; il peut se faire qu'après la bataille de Nordlingue gagnée par les impériaux le 27 Août 1634, les Suédois, obligés d'évacuer plusieurs petites places pour concentrer leurs forces, ayant rappelé la garnison de Belfort et que cette ville livrée à elle-même se soit remise de nouveau et spontanément au pouvoir des Autrichiens qui, alors favorisoient en tout la religion catholique. L'amour de cette religion, l'attachement naturel à leur souverain légitime et crainte des François dont le grand nombre professoient le calvinisme dans les armées, rendent cette opinion vraisemblable. Elle est en quelque sorte démontrée par le silence de l'histoire qui, entre la retraite du Rhingrave en 1634 et le siège par les François en 1636 ne rapporte aucune agression. Ce ne pouvoient être que des Autrichiens qui eussent occupé cette place par la retraite de la garnison suédoise ou pour d'autres raisons qu'on ne trouve pas dans l'histoire. Cela est si vrai, qu'après la prise de Philipsbourg en hyver 1633, le duc de Lorraine qui étoit à la droite du Rhin ayant appris que le duc de Rohan étoit entré en Alsace, avec 200 chevaux et 800 fantassins et avoit assiégé Belfort abandonné par les François (ou les Suédois leurs alliés) lorsque l'armée impériale s'approcha de Strasbourg, Charles IV marcha contre lui, à la tête de son régiment, de celui de Bitsche et de troupes nouvellement levées, quoique la saison fût rigoureuse, son armée très fatiguée et la place réputée alors de *peu de conséquence* (D. Calmet), au bruit de sa marche, le duc de Rohan leva le siège et se retira dans les montagnes où il ne fut pas possible de l'atteindre (Hist. de Lorraine liv. 37 col. 173). Le même Charles IV avoit eu contre les François en 1634, un combat assez désavantageux après lequel il s'étoit retiré à Belfort. Le champ de bataille étoit près de Fesche. Soit que le marquis de Bourbonne ait suivi le duc de Rohan dans son ambassade en Suisse et son expédition vers les Grisons contre la Valteline, soit pour quelque autre raison; il est certain qu'au printemps 1636, il n'étoit plus gouverneur de Montbéliard et que Gaspard de Champagne, comte de la Suze commandoit dans cette place pour le Roi. Ce fut lui qui, à cette époque, alla assiéger Belfort sur les Autrichiens, au nom de son maître. Cette opération ne pouvoit se faire dans des



circonstances plus favorables. Charles de la Porte, marquis, depuis duc de la Meilleraye, cousin du cardinal ministre, étoit depuis deux ans grand maître de l'artillerie et il avoit, dit St-Evremond une *ardeur fort propre à presser un siège* (Griffet Tom. 2 in4° page 567) rempli d'ailleurs de grandes connoissances en ce genre. Il joignit l'autorité du premier ministre à ses propres projets. Ainsi tous les préparatifs du siège arrivèrent à point nommé de Remiremont, Lure, Porrentrui et Montbéliard. C'étoit une belle artillerie plus forte qu'on n'en eut encore vu dans le pays : il y avoit entr'autres des mortiers et des bombes avec des carcasses. Rien n'y manquoit, et Belfort autrichien n'avoit pas l'air de s'en douter. Aussi fut-il dupe et obligé de se rendre à des conditions peu favorables le 29 Juin 1636. (1)

Le P. Laguille (ibid page 134) dit que le comte assiégea ensuite Delle que le Rhingrave avoit prise auparavant, qu'elle se rendit à des conditions favorables pour les bourgeois le 25 Juin 1636. Cela veut dire, pour observer l'ordre chronologique, qu'aussitôt après la circonvallation de Belfort et tandis qu'on faisoit des dispositions pour les premières attaques, le comte de la Suze, en vue d'assurer ses derrières, avoit fait attaquer la petite ville de Delle ou plutôt son château où quelques bourgeois s'étoient retirés, crainte du pillage. Pour se conserver une libre communication avec Montbéliard et Porrentrui où il commandoit, il offrit à ces bourgeois, sans coup férir, des conditions favorables qui furent acceptées le 25, ce qui ne contribua pas peu à déconcerter la garnison de Belfort, qui n'avoit à portée aucune place amie. Elle étoit d'ailleurs environnée d'une artillerie formidable, de lignes profondes creusées par les paysans du voisinage en réquisition ; car on commençoit alors à faire les sièges à la *hollandoise*, c'est-à-dire en *cheminant à la sape pié à pié*, en quoi cependant les François n'étoient pas encore fort habiles comme on le vit dans le même temps au siège de Dôle, par le prince de Condé (Griffet ibid, Boivin siège de Dôle in4°). Un autre événement, mais d'une plus grande conséquence, contribua encore davantage à affaiblir le courage de la garnison de Belfort. Les Francs-Comtois, quoique sujets du roi d'Espagne, avoient conclu en 1610 un traité de neutralité avec la France qui fut signé le 1<sup>er</sup> Janvier 1611 et dont les louables cantons suisses s'étoient rendus garans. On ne crut pas, en conséquence, pouvoir porter la guerre dans cette

---

(1) Hugues Bois-de-Chesne, dans sa chronique de Montbéliard, donne la date du 18 juin (v. sty.) ce qui correspond au 28 juin (n. sty.)

province, sans exposer au public les raisons que l'on avoit de rompre la neutralité, c'est ce qui déterminâ le Roi à faire publier une déclaration datée du 7 mai 1636, dans laquelle il accusoit « les Comtois d'avoir violé les premiers les traités de 1611 par des infractions qu'il ne pouvoit dissimuler, sans manquer à ce qu'il devoit à ses sujets et à l'honneur de sa couronne » (Griffet Tom. 2 page 709). Ces griefs étoient constatés par des informations juridiques faites dans les villages de Fay-billot, de Foucherans, etc. Mais plusieurs demeurèrent persuadés que ce n'étoient que des prétextes. D'autant plus que les Francs-Comtois répondirent à la déclaration d'une manière victorieuse. Il se mirent en état de défense, ce qui n'empêcha pas le prince de Condé de partir d'Auxonne pour investir Dôle le 27 mai 1636 avec 30 pièces de canon et une armée formidable, tout en promettant aux Comtois la conservation de leurs privilèges. Les Comtois cependant avoient invoqué la garantie des Suisses qui l'esquivèrent moyennant la somme de 200.000 livres que la France leur fit compter aussitôt ; déloyauté que l'apologiste des Suisses n'a pas connue ou qu'il n'a pas cru pouvoir excuser. (Apol. des Suisse, Bâle, Tourneseyen 1796 in8°). Ainsi la Franche-Comté devenue en proie à toutes sortes d'horreurs ne pouvoit plus être un point d'appui pour les Autrichiens de Belfort. La Meilleraye grand maître de l'artillerie française étoit au siège de Dôle et comme cette arme est décisive contre les forteresses, on craignoit que de Lure ou de Remiremont il ne fit passer contre Belfort de nouvelles bouches à feu propres à en faire un tas de mines. D'un autre côté, le Barrois et la Lorraine étoient envahis par les François, quoique le duc Charles IV, avec sa petite armée les harcelât sans cesse, de même que les Suédois. Enfin le duc Bernard de Saxe Weimar, général suédois, ennemi juré des Autrichiens, avoit fait avec Louis XIII un traité pour l'entretien de son armée qui la mettoit à la disposition de la France en Alsace et dans les pays voisins. Il ne faut donc pas être surpris de la prompte reddition de Belfort, mais elle ne fut pas antérieure à celle de Delle comme le P. Laguille semble le penser. Il n'est pas fait mention de la capitulation de Belfort, le Comte de la Suze en ménagea cependant les habitants. Il étoit brave, mais humain, généreux même, et il se proposoit même de faire de Belfort et Delle une seigneurie importante qui le dédomageât des fatigues de la guerre. Ces deux terres avec leurs dépendances lui furent données par le Roi, sous simple Brevet en 1636 et il en jouit jusqu'à 1654 que le roit le fit assiéger dans Belfort par le maréchal la Ferté pour avoir pris le parti du prince de Condé dans la guerre

de la Fronde encore subsistante alors (Manusc. de l'avoc. génér. le Laboureur Biblio. publ. de Strasbourg) La comtesse de la Suze, de son côté, contribuoit à attacher le peuple à son mari, quoique celui-ci révoquât en doute sa fidélité conjugale. Souvent elle donnoit des fêtes dans les petites villes où il commandoit et il n'étoit pas le dernier à y soupçonner du mystère. Les bourgeois cependant et les bourgeoises de Belfort, Montbéliard et Delle y étoient admis comme les militaires. Pour les parties de promenades et les déjeûners champêtres, elle préféroit la fontaine de Bermont, entre ces trois villes et elle avoit fait graver sur la coquille du rocher qui la surplombe ces vers que son mari fit effacer quand il en eut connoissance :

Vous ne m'attirez point par vos attraits charmans  
Beaux lieux où tant d'heureux amans  
Trouvent de douces aventures,  
Ah ! je ne songe point à chercher des plaisirs  
Et je veux seulement sous vos ombres obscures,  
Entretenir ma peine et cacher mes soupirs.

(Œuvres de la comtesse de la Suze Tom. 2 in 12°, pag. 166-167).

Les fréquents voyages qu'y faisoit la comtesse firent donner son nom à cette belle source et elle le retient de nos jours. C'est une émanation de la rivière voisine (la Savoureuse) qui sort en gros volume et à gros bouillons du rocher de Bermont qui la couronne en quelque sorte et l'environne presque en fer à cheval au bord d'une prairie riante et coupée de mille canaux. Avant la Révolution c'étoit un des plus beaux coups d'œil du pays, mais le propriétaire actuel a tout dégradé pour y bâtir un moulin. On attribue à la comtesse de la Suze le tour de galanterie qui a régné, dit-on, pendant longtemps parmi le beau sexe de Belfort. J'ignore sur quoi cela est fondé, ce que je puis assurer, c'est qu'ayant vécu bien des années à Belfort, plus d'un siècle après les aventures de cette dame bel-esprit, je n'ai rien vu que d'honnête et de décent chez les dames de la bonne compagnie et encore mieux chez les bourgeoises qui étoient en général des modèles de piété. Je n'en dirois pas autant du ton qui y règne, depuis la Révolution. Le comte de la Suze, donataire de par le roi des terres et seigneuries de Belfort et Delle chercha à s'y fortifier contre les évènements. Il gagna aisément par la douceur de son gouvernement, sa justice et sa popularité, l'affection d'un peuple naturellement bon et confiant. Il rétablit l'exercice des foires et marchés longtemps suspendus, fit réparer les ponts et les grands chemins, rendit un cours plus libre aux rivières stagnantes, pour

dessécher des marais et assainir l'atmosphère et purgea les campagnes et les forêts des vagabonds qui les infestoient, mais il donna surtout ses soins et ses plans aux fortifications de Belfort : ville et château. Il ne crut pas que la bicoque de Delle valut la peine d'être réparée et on attribue généralement à son administration la ruine de son château et de ses murs qui furent démantelés de son temps, malgré le bel éloge que fait de ses habitans le bon P. Laguille qui ne les connoissoit pas. Pour ce qui est de Belfort, le comte de la Suze se borna à réparer ce qu'il y avoit de plus caduc dans les murs d'enceinte, les portes, les tours et les créneaux et à entretenir dans la bourgeoisie, aux termes de son affranchissement le service militaire, c'est-à-dire *quet et garde ou patrouille*, mais il donna de plus grands soins au château qui domine toute la place à une grande hauteur en mettant en bon état tout ce qui avoit besoin de réparation, il ajouta de nouveaux ouvrages aux anciens savoir des casemates en plusieurs lieux, un chemin couvert et un glacis sur tout le front de fortifications et en particulier un *bastion* sur la courtine, entre le donjon et la chapelle moderne ; ou si l'on veut entre les deux portes, celle du *secours* et celle du *bourg* ; c'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été construit à Belfort quoique l'usage en fût connu ailleurs depuis plus de deux siècles. Il est vrai que le plan préféré par le comte de Suze pour ce bastion pouvoit être mieux choisi ; il adopta le tracé du chevalier Antoine de Ville, bon ingénieur pour son temps, mais fort au-dessous du comte de Pagan qu'on peut regarder comme le père du grand Vauban. Quelle qu'ait été l'erreur du comte de la Suze en *tracé* de fortification, ce fut cependant avec ces moyens qu'il fit au château de Belfort la belle défense dont on va parler et qu'on ne peut attribuer à sa valeur seule ; les talens y eurent aussi quelque part. La vérité de l'histoire exige donc que l'on rende justice à ce guerrier intelligent et qu'on le regarde comme un des bienfaiteurs du pays ; quoiqu'il y ait amené, puis attiré le fléau de la guerre, le plus terrible pour les peuples, puisque celui-ci est suivi pour l'ordinaire de tous les autres. On ne parlera plus ici des torts qu'on suppose à sa femme, puisqu'il les désapprouva hautement dès qu'il les connut. Pour avoir une juste idée de ce héros, il suffit de le comparer à deux généraux suédois du même temps et qui firent la guerre en Alsace avec de grands succès parce qu'ils avoient de grands moyens. Le maréchal Horn et le duc Bernard de Saxe Weymar. Celui-ci, dit le marquis de Feuquières étoit un prince de grand cœur, mais d'un esprit médiocre, très vaillant et d'une ambition sans bornes, sa naissance, sa

valeur et sa libéralité (du bien d'autrui) lui avoient donné un grand crédit parmi les gens de guerre (Relation du marq. de Feuquières. Recu. d'Auberg. Tom. I page 417) ses biens, dit Griffet, ne consistoient que dans sa bonne fortune et dans le duché de Franconie que la couronne de Suède lui avoit donné (Griffet ibid. Tom. II page 388) ; il mourut en 1639. Il étoit un cadet de la branche aînée de Saxe dépossédée par l'empereur Charles-Quint. Le maréchal Gustave Horn, qui, dès 1631 avoit pris tant de places en Alsace étoit un général habile, actif, infatigable, mais plus propre à prendre les villes qu'à les conserver, à ruiner les campagnes qu'à inspirer de la confiance à leurs cultivateurs qui sont cependant les nourriciers des armées. C'étoit un terrent dévastateur qui ne laissoit après lui que des traces semblables à celles d'un violent incendie (Bougeant; Hist. des guerres de Wesphalie). Le comte de la Suze, au contraire, étoit un conservateur. S'il négligea Delle, c'est qu'il ne la crut pas défendable. Il entretint les fortifications de Montbéliard, qui ne fut démantelé que longtemps après, c'est-à-dire en 1674, par ordre de Louis XIV. Quoiqu'il professât la religion prétendue réformée, il eut pour les catholiques du pays la même balance que pour les protestans, presque ses coreligionnaires, qualité bien rare dans un calviniste, la plus atroces de toutes les sectes. Ainsi, tandis que la France-Comté, la Lorraine, les deux Alsaces, les villes forestières, la Souabe, la Franconie, la Champagne et la Bourgogne je dirois volontiers une grande partie de l'Europe étoient en proie à toutes les horreurs d'une guerre de religion, également désolées par les alliés et les ennemis, le bon comte de la Suze eut l'excellent esprit et le talent inappréciable de maintenir en paix et en bonne harmonie les villes de son gouvernement ; il est vrai que les campagnes environnantes étoient sujettes au passage et au logement des guerres, et à toutes les réquisitions usitées en pareil cas. Si c'étoient des amis, le comte savoit tempérer leur avidité et protéger l'habitant contre leurs violences, si c'étoient des ennemis l'habile général prenoit les moyens les plus efficaces pour débarrasser promptement le pays de ces hôtes incommodes et plusieurs de leurs arrière-gardes n'eurent pas à se louer de trop de lenteur dans leur passage. Pour avoir une juste idée des services qu'il rendit dans ce petit pays de Belfort à Porrentru, c'est-à-dire entre les Hautes-Vosges méridionales et la naissance du Jura, de la source de l'Ougnon à celle de la Byrse, il faudrait tracer l'histoire de la guerre de XXX ans et de celle de la Fronde en ces cantons, mais outre que cette entreprise mèneroit trop loin, il suffiit de rappeler les noms des

Horn, des Rhingrave, des Jean de Werth, des Saxe-Weymar, des Charles IV, duc de Lorraine et de tant d'autres guerriers qui, tour à tour, ont désolé ce pays. Il étoit presque entièrement dépeuplé comme la Lorraine, dont huit cens mille habitans émigrèrent alors en conséquence de ces malheurs, ou des folies de leur infortuné duc quelquefois battu, souvent battant, jamais déconcerté, disoit de lui Louis XIV. Dans ces temps calamiteux, l'humain comte de la Suze, donnoit asile dans les villes et les campagnes de son gouvernement à tous les fugitifs qui avoient quelque moyen de subsistance, métier, industrie, savoir faire ; et il les protégeoit ouvertement lorsque leur conduite étoit irréprochable. Par cette humanité, il contribua à repeupler un pays désolé qui ne demandoit que des habitans, pour reprendre son ancienne vigueur. On remarque en lui comme un trait de sagesse qu'il ne permit pas aux religionnaires de s'établir dans un village catholique, tant il avoit à cœur la bonne harmonie dans le pays. On attribue pour l'ordinaire, au temps de son gouvernement, le grand nombre de noms de famille allemands qui se sont naturalisés dès ce temps-là dans les environs de Belfort et qui n'y étoient pas connus auparavant d'après les registres, nouvelle preuve de la sagesse de son administration. On regrette amèrement qu'il faille effacer des pages de son histoire son attachement au parti des princes, révoltés contre leur roi... Pour avoir une idée des malheurs des pays voisins à cette époque, il ne faut pas oublier qu'en été 1637, le duc Weymar traversa toute la Franche-Comté, avec une armée formidable pour s'opposer à Jean de Werth qui s'évançoit vers le Rhin. Après Gys, il se rendit maître du château de Saint-Loup-les-Gray dont il fit pendre le gouverneur pour avoir voulu défendre une si mauvaise place contre une puissante armée (Griffet *ibid* Ton. III page 76). L'année précédente, le prince de Condé étoit venu faire le siège de Dôle avec toutes les ressources de la puissance et du génie et le duc de Lorraine Charles IV après le lui avoir fait lever, avoit ajouté aux calamités du pays, par un long séjour, des combats particuliers et des réquisitions exorbitantes. Enfin la justice du Dieu des armées avoit envoyé sur ces trois provinces le terrible fléau de la peste qui moissonna ceux que le glaive avoit épargnés. Des tombes de pierre éparses dans les forêts sous le millésime de 1636 et années voisines en sont les témoins.

D.-R.



## SOBRIQUETS

donnés autrefois à certaines personnes de Belfort

---

Le bulletin d'une Société d'Emulation ne doit pas avoir pour but unique de donner des articles sur diverses questions de sciences ; il doit avoir aussi, je crois, pour but essentiel de donner des articles concernant l'histoire d'une ville, ses mœurs, ses usages, les coutumes d'un âge passé, articles que peuvent consulter avec quelque intérêt les personnes qui prennent à tâche d'écrire l'histoire de cette ville. C'est à ce titre que je consacre un article sur les sobriquets que l'on donnait jadis à certaines personnes de Belfort.

Ces sobriquets avaient presque toujours pour origine un défaut, une manie, un tic, une infirmité qu'on découvrait chez tel ou tel individu, homme ou femme. C'est ainsi qu'un individu, fort mauvaise langue, du reste, affligé d'une aukylose du genou droit avec flexion de la jambe, était connu sous le nom de septante-sept, parceque la cadence de sa marche se traduisait très bien par ces mots : septante-sept, septante sept ; un autre malheureux s'appelait Tourniquet, parceque à la suite d'une peur, il lui était survenu un état nerveux particulier qui le forçait à faire presque toutes les cinq minutes un tour complet sur lui-même.

Pendant quelques sobriquets étaient créés de toute pièce, sans qu'on put y trouver une raison d'être, sinon un jet spontané lancé dans un moment de joyeuseté, comme, par exemple, Breutieuse, Laguingue, Den'quès, qui n'ont aucun sens.

Les personnes les plus honorables, les personnages le plus en relief subissaient les conséquences de l'habitude qu'on avait de donner des sobriquets. Nul ne se fâchait, nul n'en prenait ombrage, C'est qu'alors les mœurs étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Tout le monde, à Belfort, se connaissait ; la vie était simple, sans luxe ; l'ouvrier était modeste, humble, serviable, il ne croyait pas, comme l'ouvrier exigeant, hargneux d'aujourd'hui, qu'il nourrissait le riche de sa sueur, sublime bêtise qui reviendrait à admettre avec raison que le cordonnier qui fournit une paire de souliers à un ferblantier nourrit de sa sueur ce dernier, lequel pourrait en dire autant du cordonnier auquel il fournit un morceau de

fer-blanc plus ou moins bien façonné. Tous les habitants, les pauvres à côté des riches, passaient, en été, leurs soirées sur des bancs placés à demeure devant presque toutes les maisons. Parmi ces sièges, il s'en trouvait un ayant une certaine célébrité, c'était celui de la pharmacie Parisot, place d'Armes. Il était connu sous le nom de banc de *craquovie*, parce que c'était-là que se réunissaient tous les matins certains habitués, hommes d'esprit, vieux farceurs qui fabriquaient des nouvelles que venaient chercher les naïfs qui colportaient alors par toute la ville comme nouvelles sérieuses, ces craques faisant néanmoins le bonheur de la population, d'où le nom de banc de *craquovie*.

L'abbé Tové, curé défroqué, dit la Grenouille, était un des familiers de ce fameux banc. C'était un sujet assez peu recommandable, paraît-il, qui fut enterré civilement et auquel, néanmoins, ses anciens élèves, car il donnait des leçons pour vivre, élevèrent, par souscription, un modeste mausolée au cimetière de Brasse.

Aujourd'hui que la ville de Belfort a pris de l'extension ; qu'elle a la prétention d'être ou de devenir une quasi grande ville ; que le luxe, il ne faut pas se le dissimuler, a remplacé la simplicité ; que, par le suffrage universel, les citoyens se croient tous égaux — plus ou moins par exemple — au point qu'on a presque le droit de dire que, par ce temps d'égalité, il suffit d'être si peu de chose pour être quelque chose, qu'on a le droit de se croire quelque chose quand on n'est rien. L'habitude de donner des sobriquets a disparu ou à peu près. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? je n'en sais rien. Ce que je sais c'est que les sobriquets n'ont certainement plus leur raison d'être à Belfort dont les éléments sont bien différents de ceux qu'ils étaient jadis, les sobriquets ne se donnant que dans une localité restreinte où tout le monde se connaît, témoins les villages où certains habitants ne sont connus que sous leurs sobriquets.

---

#### Liste des sobriquets que j'ai recueillis

---

Batio. — Béquillard. — Breutieuse. — Bolo. — Bécasse. — Bou-tiou. — Boucatte. — Botte-molle. — Babeloche. — Becfigue. — Beurly. — Blancblanc. — Boubatte. — Broubrou. — Bitou. — Baco. — Brise-raison. — Bacatte. — Brochet. — Bobèche.

Chaton. — Chalot. — Chat-maigre. — Cachacha. — Croquet. Cratu. — Cabou. — Chato. — Chichi. — Croto. — Cassation. —



Camarade. — Caporal. — Cazo. — Cascandrouille. — Cartouche.  
— Charlix. — Creuillon. — Charles dix. — Chambord. — Chico.  
— Cabrera.

Den'quès. — Dédie. — Doniasse. — Daudet.

Frérot. — Fricot. — Fanfinet. — Faifai. — Finette. — Fanfan.  
— Fiozo. — Franc'li.

Gros-joujou. — Gridou. — Guesch'tot. — Grosçu. — Golbiche.  
— Gniestre. — Gniaffe. — Grosse-tête.

Joujou. — Joseli. — Jauqui. — Jauzette. — Jakoff. — Jacqueli.  
Katz. — Knœpfen.

Labonne. — Le beuf. — Loulou. — La minette. — L'ogéai. —  
La gayesse. — Le rouge. — Le sourd. — L'Anglais. — Le Portu-  
gais. — Le prince. — La loupe. — Le hussard. — Lala. — Lili. —  
Lilal. — La coite. — La grébeusse. — La guingue. — La  
grenouille. — Lizette. — La mère la tuile. — La drouille. —  
L'amidonné. — L'image. — Le Parisien. — Le noiro. — La porte  
de fer.

Maroco. — Marmotte. — Mon tchappet. — Machemech. — Ma-  
mie. — Mouton blanc. — Mayeux.

Nini. — Nanquès. — Nez-en-moins. — Nienniote.

Pancrace. — Poupette. — Pichegru. — Piperlin. — Peuta. —  
Pierre'li. — Pioupiou. — Patenaille. — Poupoule. — Ponponne.  
— Popo. — Poulotte.

Quate-quate.

Ratchi. — Riche-en-gueule. — Rostopchine.

Septante-sept. — Soizotte. — Seurette. — Soulouque.

Tintin. — Tissime. — Taurus. — Tabac. — Tartare. — Tourni-  
quet. — Toto. — Tord-gueule. — Traatra. — Tourne-vis. — Tutu-  
panpan. — Trou d' souris.

Vava. — Vinaigre. — Vidocq.

Youya.

Zaza. — Zozo.

Dr CORBIS.



# LES ENFANTS DE LA PIERRE DE LA MIOTTE

---

## Chanson

---

Cette chanson qui a fait vibrer bien des cœurs belfortains ; qui, loin de la Pierre de la Miotte, ce palladium du vrai Miottain, faisait verser des larmes à ceux qui la chantaient loin de Belfort, ne se chante plus. Elle est oubliée. Les conscrits ne se rendent plus, comme jadis, au tirage de la conscription en faisant entendre dans les rues ce chant patriotique que tous les habitants écoutaient avec émotion et qui rappelait son jeune âge au père accompagnant son fils. En un mot les Enfants de la Pierre de la Miotte est complètement oubliée, ou à peu près ; c'est, il faut bien le reconnaître, la conséquence des changements qui se sont opérés depuis quelque temps dans les mœurs de la ville agrandie : *sic transit gloria mundi*.

Je crois que c'est un devoir de reproduire dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, et pour ne point la laisser perdre, cette chanson due à un Belfortain et cela quoiqu'elle laisse peut-être un peu à désirer au point de vue de la poésie.

La chanson des Enfants de la Pierre de la Miotte a été composée vers la Restauration par un nommé Lemonnier, fils d'un serrurier de Belfort.

---

## Les Enfants de la Pierre de la Miotte

---

### 1<sup>er</sup> COUPLET

O monument d'une antique mémoire,  
Des Belfortains à jamais vénéré,  
Tu fus témoin de plus d'une victoire  
Et du dieu Mars et du dieu Cythéré.  
Tous nos aïeux, même avant Hérodote,  
Se sont unis dans ces riants vallons.  
Nous sommes donc de la Pierre de la Miotte,  
Les petits rejetons, les petits rejetons.

2<sup>e</sup> COUPLET

Ces lieux chéris, cette paisible ville,  
De l'étranger charment tous les loisirs ;  
Car la fillette, bien douce et bien gentille,  
N'est pas toujours ennemie des plaisirs.  
Tous les printemps le chant de la linotte  
Répète encore aux amis, aux tendrons,  
Vivent à jamais de la Pierre de la Miotte  
Les petits rejetons, les petits rejetons.

3<sup>e</sup> COUPLET

Brave aux armées, digne de la victoire,  
Le Belfortain brille dans les combats :  
Il fut souvent couronné par la gloire,  
Pour le pays arma toujours son bras.  
C'est de Henri le vrai compatriote ;  
L'honneur français s'annoblit de son nom,  
C'est qu'il est bien de la Pierre de la Miotte  
Le noble rejeton, le noble rejeton.

4<sup>e</sup> COUPLET

Compatissant, secourant la misère,  
Aux étrangers prodiguant des secours,  
Son tendre cœur comme celui d'un père  
A l'indigent il donne tous les jours ;  
A l'infortune il donnerait sa cotte,  
Pour le tirer des cachots, des prisons ;  
Ce sont bien là de la Pierre de la Miotte  
Les nobles rejetons, les nobles rejetons.

5<sup>e</sup> COUPLET

Quand l'étranger vint envahir la France,  
Par trahison et non point par valeur,  
Lecourbe sût, non loin de l'Espérance,  
De l'ennemi ôter le peu d'honneur ;  
En l'arrêtant avec sa seule escorte,  
Il le battit assez près d'Offemont.  
Il était là, sous la Pierre de la Miotte,  
Avec nos rejetons, avec nos rejetons.

D<sup>r</sup> CORBIS.

## UN RECENSEMENT DE BELFORT EN 1790

---

Rien de ce qui concerne notre vieille cité ne saurait être indifférent à nos concitoyens ; c'est à ce titre que nous avons cru devoir reproduire ici *in extenso* un dénombrement original des habitants de notre ville remontant à plus d'un siècle et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Beck, bibliothécaire-archiviste.

Dans ce relevé, la commune est partagée en cinq cantons ; pour tous ceux qui connaissent notre localité, il sera facile de voir que les faubourg des Ancêtres et de Montbéliard qui ne sont pas dénommés s'y trouvent certainement confondus avec le Magasin et le faubourg de France dont le nombre des maisons (131) serait trop élevé sans cette adjonction. La particularité qui distingue ce document, c'est que la population, outre les distinctions de sexe, d'état et de condition, est divisée en deux catégories d'une différence bien tranchée : celle des honnêtes gens et celle des gens suspects et sans aveu. On comprend que ce tableau contient de curieuses indications sur l'état moral officiel de Belfort à cette époque troublée de notre histoire.

Il est fâcheux que les recensements actuels ne soient plus établis sur les mêmes bases, car il eut été intéressant d'en faire à cet égard des comparaisons instructives à plus d'un titre.

M. K.

---

RÉSUMÉ

DE

POPULATION DES VILLE, FAUBOU

au 1<sup>er</sup> Janvier de

GÉNÉRAL

LA

RGS ET BANLIEUE DE BELFORT

l'an 2 de la Liberté

DÉNOMINATION des CANTONS	NOMBRE EFFECTIF DE			
	Maisons	Feux ou ménages	Bourgeois et bourgeois	Habitants
Ville de Belfort . . . . .	275	545	231	314
Faub. de Brisach, Croix d'Espérance et le Château. . . . .	22	24	6	18
Le Magasin et le faubourg de France . . . . .	131	163	49	115
Le Fourneau . . . . .	63	81	23	58
La Forge . . . . .	28	58	7	47
TOTAUX. . . . .	519	871	316	552

Nota que le produit de ces quatre colonnes n'est pas compris dans l'énumération des âmes ci-contre.

Classe des propriét. et locataires réputés honnêtes							Classe des gens suspects, douteux et sans aveu							TOTALITÉ d'Ames
Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Pensionnaires et ouvriers	DOMESTICATION		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Pensionnaires et ouvriers	Valets	Servantes	
					valets	scr- vantes								
426	506	507	571	98	37	196	8	42	25	45	2	»	»	2463
22	25	27	24	5	1	4	»	»	»	2	»	»	»	110
160	166	180	187	35	30	40	34	36	33	38	»	13	15	967
70	78	63	79	40	5	8	9	13	11	10	»	»	»	356
43	51	66	61	5	1	3	3	5	2	8	»	»	»	248
721	826	843	922	153	74	251	54	96	71	103	2	13	15	4144

Noël CHARDOILLET.

Févit  
1790

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Comité et liste des membres de la Société . . . . .	III
Sociétés correspondantes . . . . .	XVII
Réunion générale du 26 août 1891 . . . . .	XVIII
Souvenirs d'un montagnard d'après le manuscrit de Georges Simon, par <i>D.-R.</i> , préface d' <i>Arsène Zeller</i> . . . . .	1
Sur une Tourbière disparue de Froidefontaine par <i>MM. Bleicher et E. Meyer</i> . . . . .	74
Dates de découverte des Grottes de Cravanche par le <i>D<sup>r</sup> Corbis</i> . . . . .	78
Complainte de la Conspiration de Belfort par <i>Henri Bardy</i>	81
Les Sièges de Belfort pendant la guerre de trente ans par <i>D.-R.</i> . . . . .	108
Sobriquets donnés autrefois à certaines personnes de Bel- fort par le <i>D<sup>r</sup> Corbis</i> . . . . .	128
Les Enfants de la Pierre de la Miotte par le <i>D<sup>r</sup> Corbis</i> . . . . .	131
Un recensement à Belfort en 1790 par <i>M. K.</i> . . . . .	133

---

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 12



1893

---

**BELFORT**

Imprimerie Administrative et Commerciale du Journal « La Frontière »

*Paul DREYFUS, Administrateur-Gérant*

7, AVENUE DE LA GARE, 7

—  
1893

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 12



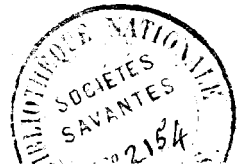
---

BELFORT

IMPRIMERIE DU JOURNAL « LA FRONTIÈRE »

1892

Rhin (Haut), 1.





---

**Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le  
Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.**

---

# SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

## ADMINISTRATION

---

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Le Général de division Gouverneur,  
L'Administrateur du Territoire de Belfort,  
M. le Maire de Belfort.

---

### COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. JUNDT, inspecteur général honoraire des Ponts-et-chaussées, Président.  
SCHIRMER, proviseur du Lycée, Vice-Président.  
DUBAIL-ROY, Secrétaire.  
BARDY Victor, docteur en médecine.  
BAUMANN, peintre.  
BONNAYMÉ, conducteur principal des mines.  
CÔRBIS, docteur en médecine.  
KUNTZ, sous-intendant militaire.  
MENÉTREZ, avocat.  
MERLE, adjoint.  
NARDIN, pharmacien.  
POURCHOT, conseiller général, Giromagny.  
TOUVET Charles, négociant.  
VIELLARD LÉON, maître de forges, Morvillars.  
VUILLAUME, professeur de physique au Lycée.  
BECK, bibliothécaire.  
KAUFFMANN, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

---

### MEMBRES HONORAIRES

MM. Anatole de Barthélemy, à Paris.  
Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Montbéliard.  
Le général Munier, à Bayonne.

- MM. Henner, peintre, à Paris.  
Scheurer-Kestner, Sénateur.  
Le Supérieur des Bénédictins, à Delle.  
Cestre, conducteur des travaux, à Brisach.  
Le docteur Faudel, à Colmar.  
Bleicher, professeur à la Faculté de Nancy.  
Bartholdi, sculpteur, à Paris.  
Papuchon, colonel directeur du génie, à Nantes.

---

## MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.  
Audran, professeur au Lycée de Belfort.
- Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.  
Bardot Louis, ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, à Paris.  
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.  
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.  
Barthélemy, professeur à l'Ecole normale, à Belfort.  
Baumann, peintre, id.  
Bauve, entrepreneur, id.  
Bauzon, négociant, id.  
Beck, commandant en retraite, id.  
Beck, bibliothécaire, id.  
Bécourt, professeur au Lycée de Nancy.  
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.  
Belin, avocat, à Besançon.  
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.  
Belliard, négociant, à Belfort.  
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.  
Beloux Abel, propriétaire, à Belfort.  
Beltz, chef de division à la Préfecture, à Belfort.  
Benner, ingénieur, à Belfort.  
Benoit, docteur en médecine, à Giromagny.  
Bentzinger, directeur de l'école supérieure, à Giromagny.  
Berger, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.  
Bernard, médecin-major au 27<sup>e</sup>, à Dijon.

- MM. Bernheim, propriétaire, à Belfort.  
Bertin, substitut du Procureur. id.  
Berthold, juge au tribunal, id.  
Besnier, conseiller de Préfecture, id.  
Bétry, vice-président de l'Union belfortaine, à Belfort.  
Billet, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Blanchot, ingénieur, id.  
Bideaux Célestin, à Châtenois.  
Bigenwald, chef de section des chemins de fer de l'Est,  
en retraite, à Belfort.  
Bischof, médecin-major au 14<sup>e</sup> Hussards, à Belfort.  
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.  
Blondé Victor, propriétaire, à Belfort.  
Blum, chef d'entretien en retraite du chemin de fer de  
l'Est, à Belfort.  
Bock, chef de gare, à Belfort.  
Bohl, rentier, à Bavilliers.  
Boigeol Louis, maire de Giromagny.  
Boigeol Charles, manufacturier, à Giromagny.  
Boigeol Jules, id. id.  
Boigeol Fernand, id. id.  
Bonnaymé, conducteur principal des mines, à Belfort.  
Bordes-Gesser, négociant. id.  
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.  
Boucheron, directeur de l'école normale, à Belfort.  
M<sup>lle</sup> Boulangier, institutrice, à Beaucourt.  
MM. Bourquard Célestin, trésorier de la Caisse d'épargne, à  
Belfort.  
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.  
Bourquard, professeur à l'école normale de Chaumont.  
Bosch, industriel, à Danjoutin.  
Bourquin, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Bretegnier, pasteur, id.  
Briottet (l'abbé), vicaire, id.  
Brun Emile, négociant, id.  
Brunhammer, régisseur de la fab. Dollfus-Mieg, à Belfort.  
Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.  
Bumsel Jules, négociant, à Besançon.  
Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.  
Butzbach, entrepreneur, id.

- MM. Cacheux, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.
- Callias, ingénieur, à Belfort.
- Canet Alphonse, banquier, à Belfort.
- Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
- Canet Gustave, représentant de commerce, à Belfort.
- Canitrot, commis-greffier, id.
- Cerf, négociant, id.
- Chapuis, négociant, id.
- Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
- Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.
- M<sup>m</sup>e Charpentier, id.
- MM. Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
- Chaudel-Page, id. id.
- Chaton-Merle, à Belfort.
- Chavin-Collin, professeur au Lycée, à Belfort.
- Chevalier, négociant, à Colmar.
- Christ Louis, à Paris.
- Christen, propriétaire, à Belfort.
- Clavey Célestin, à Foussemagne.
- Clémencet, inspecteur primaire, à Serres (Htes-Alpes).
- Clément Désiré, propriétaire, à Offemont.
- Clerc, vétérinaire au 15<sup>e</sup> chasseurs, à Sampigny (Meuse).
- Clerc, instituteur, à Belfort.
- Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.
- Cœurdane, receveur d'enregistrement, à Belfort.
- Cointet, commis principal des postes, id.
- Comte-Cogno, propriétaire, id.
- Corbis, docteur en médecine, id.
- Cordier, architecte, id.
- Corduan, employé des postes et télégraphes, à Belfort.
- Coré Georges, professeur au Lycée, id.
- Coupette Eugène, à Chaumont.
- Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, à Reconvillier (Suisse)
- Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Beaucourt.
- Cusin, commissaire de surveillance de la gare, à Belfort.
- Cusin, caissier de la Banque de France, à Boulogne-s-Mer.
- Czernicki, médecin principal à l'hôpital militaire, à Belfort.

- MM Dangel, vétérinaire militaire en retraite, à Belfort.  
Dantzer, propriétaire, à Belfort.  
Danzas, négociant, à Delle.  
Dardar, id. Belfort.  
Daul, dentiste, id.  
M<sup>lle</sup> Daval, institutrice, à Chèvremont.  
MM. Delarue, négociant, à Belfort.  
Delsart, pharmacien, id.  
Devantoy, propriétaire, id.  
Devillers, lithographe. id.  
Deubel, négociant, id.  
Didier, id. id.  
Diedisheim, horloger, id.  
Diény, sous-préfet, à Cherbourg.  
Dirand, géomètre, à Ronchamp.  
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires  
d'appareils à vapeur, à Belfort.  
Dollfus Georges, manufacturier, à Belfort.  
Dollfus Daniel, id. id.  
Dolbeau propriétaire, id.  
Donzé, propriétaire, id.  
Doyen, bijoutier, id.  
Dreyfus, gérant de la *Frontière*, id.  
Dubail, chef d'état-major, à Remiremont.  
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.  
Dujardin, avoué, id.  
Doumerc, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.  
Drouin, photographe, id.  
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, id.  
Dupont, propriétaire, id.  
Dupont fils, id.  
Durr, instituteur, à Châtenois.  
Duquesnoy, médecin-vétérinaire, à Belfort.  
Duvernoy, docteur en médecine, id.  
  
Eck, directeur de l'Union belfortaine, à Belfort.  
Eissen, manufacturier, à Valentigney.  
Emonet, colonel du 50<sup>e</sup> de ligne, à Périgueux.  
Engelspach, professeur en retraite, à Paris.  
Engel Alfred, manufacturier, à Belfort.

MM. Faivre, employé des postes, à Belfort  
Félène, entrepreneur, id.  
Felber, directeur des écoles, id.  
Feltin, avocat, id.  
Flamand, directeur de l'enseignement, à Belfort.  
Fleury de la Hussinière, architecte, id.  
Fossier, commissaire de police, id.  
Fournier François, propriétaire, id.  
Fournier, professeur au collège d'Épinal.  
Frappier, entrepreneur, à Belfort.  
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.  
Fricker, négociant, à Belfort.  
Fritsch-Lang, propriétaire, à Belfort.  
Fritsch-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture,  
à Belfort.  
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.  
Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.  
Ganguillet, ingénieur à la Société alsacienne, à Belfort  
Garnache, agent d'assurances, id.  
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.  
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.  
Gasser, pharmacien, a Massevaux.  
Gautherot, professeur de musique à Belfort  
Géant, professeur au Lycée, id.  
Géant, ancien lecteur à l'Université de Munich, à Belfort.  
Géhin, capitaine en retraite, à Belfort.  
Geiger, architecte, id.  
Geist, négociant, id.  
Gendre Auguste, propriétaire, à Massevaux.  
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.  
Genty, architecte, à Belfort.  
George, juge au tribunal, à Belfort.  
Georgino, ancien pharmacien, à Colmar  
Gérard, capitaine au 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Versailles.  
Gerthoffer, capitaine breveté au 42<sup>e</sup>, à Belfort.  
Gesser, parfumeur, à Belfort.  
Gille, chef de gare en retraite, à Belfort.  
Girard, maire de Montreux-Château.  
Girardez, huissier, à Belfort.  
Giroux, id. id.

- M<sup>lle</sup> Girol, institutrice, à Belfort.
- MM. Giry, sous-inspecteur des contributions indirectes en retraite, à Belfort.
- Goffinet, négociant, à Belfort.
- Gondot, employé à la Société alsacienne, à Belfort.
- Grapinet, employé de commerce, id.
- Grasser, négociant, à Beaucourt.
- Greiner, directeur de la Banque de France, à Belfort.
- Greiner, docteur en médecine, id.
- Grisez, député du Territoire de Belfort, à Paris.
- Grisez-Droz, homme de lettres, id.
- Grille, serrurier, à Belfort.
- Grosborne, propriétaire, à Belfort.
- Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
- Gromier, docteur en médecine, à Delle.
- Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.
- Grunfelder, agent d'affaires, id.
- Grunfelder, élève en pharmacie, id.
- Guldemann, entrepreneur, id.
- Guthmann, id. id.
- Haas Joseph, banquier, id.
- Haas Prosper, id. id.
- Hanrion, général de division en retraite, à Belfort.
- Hæffelé, directeur de filature, id.
- Harmand, professeur au Lycée, id.
- Hasenclever, lieutenant au 35<sup>e</sup>, id.
- Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
- Hattich, relieur, id.
- Hausser Léon, négociant, id.
- Hausser, chef de musique au 35<sup>e</sup> de ligne, id.
- Henry, géomètre, à Ronchamp.
- Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsac., à Belfort.
- Heilmann Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.
- Hechinger, dessinateur, à Belfort.
- Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.
- Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
- Herbrecht Thierry, comptable, id.
- Ilepp, général de division, à Besançon.
- Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, à Nancy.



- M<sup>me</sup> Hildenbrand, propriétaire, à Belfort.  
MM. Hosatte, directeur des écoles, id.  
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées,  
à Tulle.  
Huckel, libraire, à Belfort.  
Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.  
Huntzbuchler, instituteur, id.
- Jeanneret, professeur au Lycée, à Belfort.  
Jenny, percepteur, à Giromagny.  
Jundt, inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Japy Frédéric, général de division en retraite, sénateur  
du Haut-Rhin, à Paris.  
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.  
Japy Adolphe, id. id.  
Japy Gaston, id. id.  
Japy Henry, id. id.  
Japy René, id. id.  
Jeannesson, capitaine au 35<sup>e</sup>, à Belfort.  
Joachim Camille, négociant id.  
Joachim Joseph, id. id.  
Jobin, avoué, id.  
Jolibois dentiste, id.  
Jolivet, négociant, id.  
Jorrot, juge au tribunal, id.  
Joseph, instituteur, id.
- Jourdain, propriétaire, à Altkirch.  
Juif-Conrad, négociant, à Belfort  
Juillard, avocat, id.  
Juster Auguste, à Paris.  
Juster Louis, agent de change, à Lyon.  
Julien, avoué, à Belfort.  
Juvigny (de), avocat, à Belfort.
- Katterlet, négociant, à Belfort.  
Kauffmann, dessinateur, à Sceaux.  
Kauffmann, propriétaire, à Belfort.  
Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.  
Keller, propriétaire, à Belfort.

MM. Kissel, dessinateur, à Belfort.

Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.

Kleinkaus, professeur au Lycée, à Belfort.

Klem, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.

Koch, manufacturier, à Rougegoutte.

Kœchlin Georges manufacturier, à Belfort.

Kœhler, négociant, id.

Kraut, juge suppléant, id.

Kroell, pharmacien, id.

Kuntz, sous-intendant, id.

Kubler, directeur du musée d'Altkirch.

Lablotier fils, propriétaire, à Bourogne.

Labussière, employé, à Belfort.

Lafosse, propriétaire, id.

Laloz Paul, avocat, id.

Lamy, docteur en médecine, à Foussemagne.

Laubser, directeur de la *Société Générale*, à Belfort.

Laurent, inspecteur des forêts, à Belfort.

Laurent Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.

Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines

Lapostolest, ancien avoué, à Belfort.

Lapostolest Noël, propriétaire, id.

Lachiche Amand, coiffeur, id.

Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etuefont-Haut.

Laroyenne, agent d'assurances, à Belfort.

Launois Adolphe, négociant, id.

Laurillard, lieutenant au 35<sup>e</sup>, id.

Lauxerois, négociant, id.

Lebleu Xavier, négociant, id.

Le Dérof, professeur au Lycée, id.

Lehmann, avocat, id.

Lehmann Isidore, négociant, id.

Lépine, propriétaire, id.

Lesmann, président du tribunal de commerce, à Roppe.

Letterlé, sculpteur, à Belfort

Lévy Michel, négociant, à Belfort.

Lévy Jules, à Epinal.

- MM. Lévy Nephtalie, négociant, à Belfort.  
Ley, négociant, id.  
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix, à Giromagny.  
Lhomme Edouard, à Giromagny.  
Loillier, médecin-major, au 21<sup>e</sup>, à Langres.  
Louis, professeur au Lycée, à Belfort.  
Loviton, horticulteur, id.  
Luther, propriétaire, id.
- Macker, docteur en médecine, à Colmar.  
Mahler, sous-chef de gare, à Belfort.  
Maillard, propriétaire, id.  
Maitre, ingénieur des mines, à Morvillars.  
Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.  
Marchal (l'abbé), vicaire, id.  
Maré, capitaine des pompiers, id.  
Marmet, employé à la préfecture, id.  
Mathey, directeur d'usine, à Senones.  
Marzloff, président du tribunal, à Belfort.  
Martzloff, propriétaire, id.  
Martz, procureur de la République, id.  
Maurice (l'abbé), prof. à l'institution Ste-Marie, à Belfort.  
Mayer Léon, propriétaire, à Belfort.  
Meillièrre, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.  
Menétrez, avocat, à Belfort.  
Menétrez, commandant du 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, à St-Dié.  
Menétrez, docteur en médecine, à Belfort.  
Mény, chef de bureau, à Paris.  
Merchat, conducteur principal des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Mercier, instituteur à Bavilliers.  
Merle, propriétaire, à Belfort.  
Mercky, opticien, id.  
Mérot, percepteur, à Seurre.  
Metz-Juteau, conseiller général, à Belfort  
Metz Arthur, négociant, à Paris  
Metz, représentant de commerce, à Belfort.  
Metzger, rabbin, à Belfort.

- MM. Metzger Charles, négociant, à Belfort.  
Metzger, clerk de notaire, id.
- M<sup>lle</sup> Metzger, institutrice, à Giromagny.
- MM. Meyer, inspecteur d'académie, à Ancey.  
Meyer Emile, caissier, à Belfort.  
Meyer Léon, clerk de notaire, à Belfort.  
Michel, négociant, id.  
Michel, employé à la Banque de France, à Belfort.  
Mignerey, professeur au Lycée, id.  
Monnier, instituteur, id.  
Monnier (l'abbé), curé, à Torpes (Doubs).  
Molck, docteur en médecine, à Colmar.  
Monségur (de), lieutenant-colonel au 4<sup>e</sup> régiment d'in-  
fanterie de marine, à Hanôï.  
Morel, rentier, à Belfort..  
Morey, géomètre, à Ronchamp.  
Moritz, négociant, à Belfort.  
Morlot, propriétaire, id.  
Muenier Alexis, homme de lettres, à Vesoul.  
Muller, notaire, à Belfort.  
Muller, vétérinaire, id.  
Muller, négociant, id.  
Muller Eugène, négociant, à Paris.  
Muller, commissaire-priseur, à Belfort.  
Mugnier, professeur au Lycée, id.  
Munérot, id. id.  
Mussat, médecin-major à l'hôpital militaire, à Belfort.
- Nardin, pharmacien, à Belfort.  
Netzer, professeur honoraire, à Belfort.  
Nicot, relieur, id.  
Nicolas, professeur à l'école normale, à Auxerre.  
Niedergang, docteur en médecine, à Belfort.  
Noblat (l'abbé), curé doyen de St-Christophe, à Belfort.
- Olivier, lieutenant au 42<sup>e</sup>, à Belfort.  
Oriat-Zeller, négociant, à Giromagny.  
Oriez, coutelier, à Belfort.
- Page, propriétaire, id.

- MM. Pagnard, agent-voyer en retraite, à Montreux-Château.  
Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.  
Papillon, capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon d'artillerie, à Belfort.  
Parisot, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de Dragons, à Lure.  
Paronelli, propriétaire, à Belfort.  
Pellier, professeur à l'école normale, à Belfort.  
Pélot, libraire, id.  
Pélot, imprimeur, id.  
Petit, employé à la Banque de France, id.  
Petitjean, entrepreneur, id.  
Petitjean, docteur en médecine, id.  
Phelpin, professeur au Lycée, id.  
Picard Alfred, négociant, id.  
Picard Gustave, id. id.  
Peroz, enseigne de vaisseau, à Brest.  
Perron, employé, à Belfort.  
Pétard, marchand-tailleur, à Belfort.  
Petitclerc, directeur du musée, à Vesoul.  
Phetter, lieutenant au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Pezet, comptable, id.  
Plubel, professeur à l'école normale, id.  
Piningre, instituteur, id.  
Pochard, serrurier, id.  
Potdevin, négociant, id.  
Porterat, agent de la compagnie de l'Est, à Meaux.  
Pourchot, conseiller général, à Giromagny.  
Pourchot fils, id.  
Poussigne, directeur des houillères, à Ronchamp.  
Prétet, comptable, à Belfort.  
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.  
Preiss, agent du gouvernement français à Sasbach (Allemagne).  
  
Quiquerez, négociant, à Belfort.  
  
Raclot, notaire, à Belfort.  
Reuillard, maître répétiteur au Lycée, à Belfort.  
Renault, agent d'affaires, id.  
Rey, propriétaire, id.  
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.

- MM. Ricklin, négociant, à Belfort.  
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.  
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.  
Robin, agent-voyer chef, à Belfort.  
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.  
Rösch, pharmacien, id.  
Röelly, négociant, id.  
Rolland, employé, à Giromagny.  
Romond, juge de paix, à Morteau.  
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.  
Roy, juge de paix, id.  
Royer, propriétaire, à Montbéliard.  
Rueff Abraham, négociant, à Belfort.
- Saglio Florent, propriétaire, à Paris.  
Salomon, négociant, à Belfort.  
Sauvageot, instituteur, à Evette.  
Schad, entrepreneur, à Belfort.  
Schelle, receveur des douanes, à Bourogne.  
Schemmel, pharmacien, à Belfort.  
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.  
Schlatter, pharmacien, à Belfort.  
Schirmer, proviseur du Lycée, à Belfort.  
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.  
Scheurer-Sahler Julien, id. id.  
Schicklin, directeur des écoles, à Belfort.  
Schmerber Charles, manufacturier, à Rougemont-le-Château.  
Schmidt, ingénieur, à Paris.  
Schmidt, brasseur, à Belfort.  
Schmitt, libraire, id.  
Schneider, juge au tribunal de Commerce, à Belfort.  
Schultz, entrepreneur, id.  
Schwæderlé, professeur de musique, id.  
Schwalm, propriétaire, id.  
Senger, contrôleur des Contributions directes, id.  
Senglé, conducteur des ponts-et-chaussées, id.  
Seydel, propriétaire, id.  
Sigrist, directeur de teinturerie, id.  
Simonin, inspecteur primaire, à Corte (Corse).  
Sombstay, vice-résident, à Hanoï.

- MM. Spalinger, photographe, à Belfort.  
Stehelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, Nancy.  
Steiner, manufacturier, à Belfort.  
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.  
Spindler, manufacturier, à Plancher-les-Mines.  
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.  
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Ralliement*, à Belfort.
- M<sup>lle</sup> Stiegler, institutrice, à Belfort.
- MM. Stiegler, propriétaire, id.  
Stractman, entrepreneur, id.  
Strasser, professeur d'allemand, à Belfort.
- Taboureau, greffier du tribunal civil. id.  
Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.  
Thary, professeur au Lycée. à Belfort.  
Thiault père, avocat, id.  
Thiault Michel, avocat, id.  
Thiébaud, employé au Valdoie.  
Thomas, professeur au Lycée, à Belfort.  
Thomas, employé des postes, id.  
Thouvenin, avoué, id.  
Thuriot, pharmacien, id.  
Tisserand, architecte, id.  
Tisserand, géomètre, id.
- M<sup>me</sup> Tissot, directrice des écoles, id.
- MM.ournesac, entrepreneur, id.  
Touvet, négociant, id.  
Touvet, directeur des manufactures de l'Etat, à Paris.  
Travailleur, commis des douanes, à Belfort.  
Tresch, agent-voyer, id.  
Trouillat, contrôleur des douanes, à Epinal.  
Truchot, inspecteur-adjoint des forêts, à Belfort.
- Valanzasca Félix, employé de commerce, à Belfort.  
Vallet Charles, négociant, id.  
Vallet Auguste, receveur des contributions indirectes, à Lachapelle-sous-Rougemont.  
Vaurs Henri, propriétaire, à Belfort.  
Vaurs Jules, négociant, id.

- MM. Vautherin, docteur en médecine, à Belfort.  
Vautherin, pharmacien, à Paris.  
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.  
Verny, contrôleur des Douanes, à Belfort.  
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.  
Viellard Armand. id. id.  
Villemain Paul, hôtelier, à Belfort.  
Vital, conducteur des ponts-et-chaussées en retraite, à Belfort.  
Voiland, conducteur des ponts-et-chaussées, à Lure.  
Voinin, professeur à l'école d'agriculture de Saulxures.  
Voisinet Jules, propriétaire, à Belfort.  
Vuidard, notaire, à Belfort.  
Vuillaume, professeur au Lycée, à Belfort.  
Warnod-Herr, manufacturier, à Giromagny.  
Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.  
Walser Xavier, id. id.  
Welté, rentier, id.  
Welté Alfred, pharmacien, id.  
Wiss, instituteur, id.  
Wetstein Léonard, commis des douanes, à Belfort.  
Wœlfelé (l'abbé), vicaire, id.  
Wœlfelin, ancien notaire, à Nancy.  
Zœpfel, conseiller de Préfecture, à Nancy.  
Zeller, recteur de l'Académie de Chambéry.  
Zeller, instituteur, à Belfort.  
Zeller Simon, propriétaire, à Lepuix.  
Zweifel, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Rosier, professeur au lycée de Belfort.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

### FRANCE

- Abbeville. — Société d'Emulation.  
Aix. — Académie des sciences, agriculture et belles-lettres.  
Albi. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn  
Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.



- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.  
Société linnéenne du Nord de la France.  
Académie des sciences, des lettres et des arts.
- Angers. — Académie des sciences et belles-lettres.  
Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
- Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.  
Société d'histoire naturelle.
- Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Avesnes. — Société archéologique.
- Avranches. — Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts  
des arrondissements d'Avranches et de Mortain.
- Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
- Bayonne. — Société des sciences et arts.
- Belfort. — Section des Hautes-Vosges du Club Alpin Français.
- Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
- Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Société d'Emulation du Doubs.  
Société de médecine.
- Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.  
Société d'étude des sciences naturelles.
- Blois. — Société des lettres et sciences de Loir-et-Cher.
- Bône. — Académie d'Hippone.
- Bordeaux. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.  
Société archéologique.
- Brive — Société scientifique, historique et archéologique.
- Caen. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.  
Société française d'archéologie.
- Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques  
du Lot.
- Cambrai. — Société d'Emulation.
- Cannes. — Société scientifique et littéraire.
- Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
- Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie
- Châteaudun. — Société dunoise (archéologie, histoire, sciences et  
arts).
- Château-Thierry. — Société historique et archéologique
- Cherbourg. — Société nationale académique.
- Coutances. — Société académique du Cotentin.
- Digne. — Société scientifique et littéraire.
- Dijon. — Académie des belles-lettres.

- Dijon. — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.  
Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du Nord  
Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques.  
Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts.  
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.  
Société d'Emulation des Vosges.  
Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.  
Gap. — Société d'études scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.  
Grenoble. — Société de statistique de l'Isère.  
Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse  
Le Havre. — Société des sciences et des arts agricoles.  
Langres. — Société historique et archéologique.  
Laon. — Société académique.  
Lille. — Société industrielle du Nord de la France,  
Limoges. — Société botanique du Limousin.  
Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.  
Revue linnéenne, rue Confort, 11.  
Société botanique.  
Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.  
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.  
Marseille. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Meaux. — Société d'agriculture, sciences et arts.  
Mende. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.  
Montauban. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.  
Société archéologique de Tarn-et-Garonne.  
Montbéliard. — Société d'Emulation.  
Montbrison. — Le Diana, société historique et archéologique du Forez.  
Nancy. — Académie Stanislas.  
Société de géographie de l'Est.  
Société d'archéologie lorraine et du musée historique.  
Société des sciences.  
Annales de l'Est.  
Nantes. — Société archéologique.

- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nice. — Société des sciences, lettres et arts des Alpes Maritimes.
- Nîmes. — Académie du Gard.  
Société d'étude des sciences naturelles.
- Niort. — Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.  
Société botanique des Deux-Sèvres.
- Oran. — Bulletin des antiquités africaines.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.  
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.  
Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.  
Société d'anthropologie, rue Antoine-Dubois, 3.  
Association philotechnique, rue Serpente, 24.  
Société géologique de France.  
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.  
Comité des travaux historiques et scientifiques.  
Musée Guimet, avenue du Trocadero, 30.
- Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.  
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
- Poligny. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Le Puy. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
- Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.
- Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Villaine.
- Rochechouart. — Société : les amis des sciences et arts.
- Rochefort. — Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.
- Roubaix. — Société d'Emulation.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Société industrielle.
- Saintes. — Société des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
- St-Dié. — Société philomatique.
- St-Dizier. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie
- St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie et sciences de la Loire.
- St-Jean de Maurienne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.

- St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.  
St-Quentin. — Société industrielle.  
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.  
Senlis. — Comité archéologique.  
Sens. — Société archéologique.  
Soissons. — Société historique, archéologique et scientifique.  
Toulon. — Académie du Var.  
Toulouse. — Société d'histoire naturelle.  
Société archéologique du Midi de la France.  
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.  
Tours. — Société archéologique de Touraine.  
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.  
Valence. — Société d'archéologie et de statistique.  
Valenciennes — Société d'agriculture, sciences et arts.  
Versailles. — Société des sciences naturelles et médicales et Seine-et-Oise.  
Vervins. — Société archéologique  
Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.  
Vitry-le-François. — Société des arts et des sciences.

É T R A N G E R

- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.  
Colmar. — Société d'histoire naturelle.  
Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.  
Société d'histoire du canton de Fribourg.  
Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.  
Institut national genevois.  
Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.  
Société vaudoise des sciences naturelles.  
Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertums-  
kunde  
Société d'histoire naturelle.  
Mulhouse — Société industrielle.  
Musée historique.  
Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.  
Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.  
Soleure. — Naturforschende Gesellschaft.  
Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-Lotringen.  
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen.  
Denkmäler im Elsass.  
Universitæts und Landesbibliothek.  
Washington. — Smithsonian Institution.

# RÉUNION GÉNÉRALE DU 3 AVRIL 1892

---

## Rapport du Président

---

MESSIEURS,

Vous savez, Messieurs. que la Société d'Emulation, fondée en 1872, entreprit, dès son origine, de doter notre ville d'un musée et de reconstituer notre bibliothèque. Grâce à son dévouement et à ses efforts persévérants, cette tâche fut menée à bonne fin. Jusqu'au commencement de l'année dernière, notre Comité avait eu, sous le contrôle de l'autorité municipale, la gestion entière de la bibliothèque, mais à cette époque, M. le Ministre de l'Instruction publique, jugeant que cette situation, n'était pas absolument d'accord avec les règlements administratifs en vigueur, invita la municipalité à reprendre effectivement cette direction. Pour se conformer à ces instructions précises et très pressantes, M. le Maire dut procéder à la formation d'un Comité d'inspection et d'achats de la bibliothèque. Ce Comité, dont les membres ont reçu l'investiture ministérielle remplace donc la Société d'Emulation dans les fonctions dont cette dernière avait bien voulu se charger jusqu'ici. Ainsi dégagée des soucis et des difficultés souvent laborieuses d'une administration régulière, la Société pourra se consacrer plus entièrement aux travaux historiques et scientifiques qui intéressent Belfort et son Territoire ainsi que les contrées qui nous avoisinent. Notre action, devenue plus libre, n'en sera

que plus active et plus profitable au but que nous poursuivons. Nous aurons également à augmenter nos collections particulières d'ouvrages devant faire un jour retour à la ville et à continuer à donner nos soins au Musée. Notre regretté M. Parisot prononçait ici même, à la réunion générale de 1888, les paroles suivantes : « J'espère que la Ville saura apprécier les efforts que nous avons faits et ceux que nous faisons encore pour la création et le développement du musée et de la bibliothèque. Elle doit comprendre que nous ne travaillons que pour elle et que nous lui préparons une belle succession si, un jour, nous venions à disparaître ; elle doit nous souhaiter une longue vie ; car plus nous vivrons, plus l'héritage sera beau. »

### **Bibliothèque**

En 1891, la Société a acquis 161 volumes, dont 101 ont été achetés ; le reste provient de dons ou d'échanges avec les Sociétés savantes. Les achats ont porté principalement sur les alsatiques et autres ouvrages intéressant l'histoire du pays ou les sciences naturelles. Parmi les premiers, nous citerons les Antiquités d'Alsace, de Golbéry, ouvrage précieux qui manquait encore à notre bibliothèque, l'Histoire d'Ensisheim, par Merklen, 2 vol. ; la Chronique des Dominicains de Guebwiller, l'Histoire du clergé catholique d'Alsace pendant la Révolution par Frayhier ; l'Alsace d'Aufschlager, 4 vol. ; l'Abrégé de l'histoire du ci-devant évêché de Bâle par Morel ; les Paysans d'Alsace au moyen-âge de l'abbé Hanner ; la Chronique du chapelain Knebel, 2 vol. si

intéressante pour l'Histoire de la domination bourguignonne dans la Haute-Alsace ; l'Histoire d'Alsace, de Boyer ; l'histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, par Girardot de Nozeroy ; la Franche-Comté à l'époque romaine, par Clerc, etc. L'histoire naturelle est représentée par les 3 volumes de Hoggard sur le terrain erratique, les formations glaciaires et la description géologique des Vosges ; l'Essai sur les soulèvements jurassique du Porrentruy, par Thurmann ; enfin l'ouvrage considérable du D<sup>r</sup> Chenu : l'Encyclopédie d'histoire naturelle en 22 vol.

Nous continuons à recevoir les publications suivantes auxquelles nous sommes abonnés : Revue des Deux-Mondes, Revue scientifique, Revue littéraire, Revue d'Alsace, Annales franc-comtoises, Naturaliste, Feuille des jeunes naturalistes, Tour du monde, Nature et Magasin pittoresque.

#### Musée

Pendant l'année 1891, un joli marbre : la Fenaison a été donné au Musée par M. de Rothschild ; un plateau laqué, de provenance annamite nous a été envoyé par notre compatriote, M. Sombstay, chancelier à Hanoï qui, au mois de septembre 1890, a bien voulu faire, devant ses collègues de la Société d'Emulation, une conférence fort intéressante sur le Tonkin qu'il habite depuis de longues années ; des curieux instruments de musique et une serrure provenant du Dahomey ont été offerts par M. Grosrenaud ; M. Christophe Lapostolest a fait don d'une serrure ancienne ; enfin, M. Prudent, garde-magasin à la douane, a donné des objets fort artistement travail-

lés. Les collections d'histoire naturelle se sont enrichies d'un crocodile, don de M. Arsène Zeller ; d'un faucon, offert par M. Louis Goux, d'Etobon, de fossiles, don de M. Buquet et d'échantillons de différents minéraux, offerts par M. Meyer,

En numismatique, un certain nombre de pièces nous ont été données par un membre du Comité qui désire conserver l'anonyme.

### Bulletin

Le Bulletin de 1892 est terminé et sera distribué incessamment. Il contient différents articles intéressants : les Souvenirs d'un montagnard, manuscrit fort curieux qui nous a semblé digne de prendre place dans nos mémoires ; trois petites notices sur l'histoire locale : la Pierre de la Miotte, les Grottes de Cravanche et les sobriquets belfortains ; les sièges de Belfort pendant la guerre de Trente ans, la complainte de la conspiration de Belfort, etc. Nous préparons les matériaux pour le Bulletin de 1893 et nous adressons un pressant appel à ceux qui ont des loisirs et les consacrent aux études locales.

Depuis notre dernière réunion générale, nous avons à regretter le décès de plusieurs de nos collègues : MM. Fréry, Sébastien Fournier, Durot, Jules Cousin, Lardey et Bardot. Malgré ces pertes, le nombre des sociétaires ne cesse d'augmenter, en 1891, notre société en comptait 455 ; actuellement nous sommes 475. En 1891, nous correspondions avec 45 sociétés savantes ; nous avons porté ce nombre, en 1892, à 114.



### Situation financière

Notre situation financière, grâce à notre économie, est excellente. Au 31 décembre dernier, notre avoir s'élevait à 952 fr. Malgré nos modiques ressources, nous conservons toujours une réserve destinée aux acquisitions urgentes. Le Trésorier va vous rendre compte de sa gestion pendant l'année 1891.

---

M. Kauffmann, trésorier, présente l'exposé suivant de la situation financière au 31 décembre dernier :

#### Dépenses

Allocation au gardien du Musée. . . . .	164 »
Id. à l'aide-bibliothécaire . . . . .	400 »
Achat de livres, abonnements et ports . . . . .	677 80
Reliure . . . . .	201 »
Achat et fournitures diverses pour le musée. . . . .	210 40
Impression et port du Bulletin n° 10 . . . . .	1138 70
Recouvrement des cotisations . . . . .	54 70
Frais de secrétariat. . . . .	44 90
Imprimés et fournitures diverses . . . . .	36 60
	<hr/>
	2928 40

#### Recettes

Excédent de 1890 . . . . .	1033 27
Subvention du département au musée. . . . .	200 »
Id. id. à la Société archéologique . . . . .	300 »
Id. de la ville à la Société d'Emulation . . . . .	650 »
Id. id. à la bibliothèque populaire . . . . .	200 »
Vente d'une carte géologique . . . . .	2 »
Vente de 15 exemplaires de l'Histoire militaire de Belfort . . . . .	45 »
Cotisations des sociétaires. . . . .	1404 »
Intérêts des sommes déposées à la caisse d'épargne . . . . .	45 45
	<hr/>
	3879 71

RECETTES . . . . .	3 879 71
DÉPENSES . . . . .	<u>2 928 10</u>
RESTE en caisse au 1 <sup>er</sup> Janvier 1892 . . . . .	<u>951 61</u>

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée.

Il est procédé à la nomination pour 3 ans, de 5 membres du Comité en remplacement de MM. Corbis, Dubail-Roy, Menétrez, Pourchot et Touvet, sortants et rééligibles et d'un autre membre, pour un an seulement, afin de remplacer M. Papuchon, démissionnaire.

Sont élus : MM. Touvet, par 30 voix : Dubail-Roy, 29 ; Kuntz, 29 ; Menétrez, 29 ; Corbis, 28 ; Pourchot, 28. En conséquence, MM. Touvet, Dubail-Roy, Menétrez, Corbis et Pourchot sont élus membres du Comité pour une période de 3 années et M Kuntz pour un an. Le Comité procède ensuite au renouvellement de son bureau.

Obtiennent pour la présidence : MM. Corbis, 5 voix, Jundt, 3 ; pour la vice-présidence : Schirmer, 5 voix, Corbis, 2, Bardy, 1 ; pour le Secrétariat : Dubail-Roy, 7 voix, Vuillaume 1.



# BIBLIOTHÈQUE

---

## *Acquisitions faites en 1892 par la Société d'Emulation*

(Achats, dons et échanges.)

- L'Alsace à Morat, par Ristelhuber, 1 broch.  
Légendes de Florival, par Braun, 1 vol.  
Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, par Girardot de Nozeroy, 1 vol.  
Histoire d'Alsace, par Boyer, 1 vol.  
Précis des guerres de César, par Napoléon, 1 vol.  
Revue bibliographique, 1892, 24 fasc.  
Feuille des jeunes naturalistes, 1892, 12 liv.  
Le naturaliste, 1892, 24 livr.  
Bulletin de l'Association philotechnique 1892, 9 liv.  
Bulletin du Musée historique de Mulhouse 1890, 1 vol.  
Annales de géographie 1892, 4 fasc.  
Mémoires de l'Académie nationale de Caen 1889, 1 vol.  
Géographie universelle, par Reclus, tome XVI.  
Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai 1888 à 1891.  
Commerce et industrie des populations primitives de l'Alsace-Lorraine, par le Dr Bleicher, 1 broch. don de l'auteur.  
Sur la découverte de coquilles terrestres dans le tuf du Limbourg, par le Dr Bleicher ; 1 broch., don de l'auteur.  
Annales de l'Est 1892, 4 fasc.  
Société de géographie de l'Est 1892, 3 fasc.  
Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Tom. XXV et XXX, 1890 et 1891.  
Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> vol., 1889 et 1890.  
Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, 14<sup>e</sup> vol.  
Mittheilungen der Geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen, 1<sup>er</sup> vol., 4 fasc. ; 2<sup>e</sup> vol., 3 fasc. ; 3<sup>e</sup> vol., 1 fasc. ; 1886 à 1890.  
Le terrain de transition des Vosges par Kœchlin et Schimper, 1 v.  
Bulletin de la Société des sciences naturelles de Soleure 1890, 1 broch.  
La Revue bleue, 2<sup>e</sup> semestre 1891, 1 vol.

Bulletin de la Société géologique de France, 1892, 12 broch.

Revue d'Alsace, 1892, 4 fasc.

Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande 1887, 1890 et 1891.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1890, 1 vol.

Documents relatifs à l'histoire des Vosges, tom. X, 1891.

L'Alsace illustrée par Schœpflin, traduction de Ravenez, 5 vol.

Vaterlandische Geschichte des Elsasses von Strobel, 6 vol.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1892, 4 fasc.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, mai et août 1891, n<sup>os</sup> 103 et 104, 2 fasc ; n<sup>os</sup> 105, 106, 107 et 108, 1892, 4 fas.

Jahrbuch des Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1891, 1 v.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891 n<sup>o</sup> 2. 1 vol.

Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 1890, 1 vol.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. 1891, 8 broch. ; 1892, 6 broch.

Catalogue de la bibliothèque Chauffour à Colmar, 1 vol.

Histoire d'Austrasie, par Digot, 4 vol.

Bulletin d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, 60<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 68<sup>e</sup> liv. de 1890 ; 69<sup>e</sup>, 70<sup>e</sup>, 72<sup>e</sup>, 74<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> liv. de 1892.

Cartulaire de Mulhouse par Mossmann, 6<sup>e</sup> vol.

Sa Science pour tous, 1891, 1 vol

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n<sup>o</sup> 2 et 3 de 1891 et 3 liv. de 1892.

Bulletin de la Société d'agriculture et sciences de la Lozère, nov. déc. 1891, 1 broch. ; 1892, 6 broch.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, Tom. XV, 2<sup>e</sup> liv , 1 fasc.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 1891, 1 fasc.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, 4<sup>e</sup> fasc. de 1891.

Monumenta Habsburgica, 1<sup>re</sup> partie, 3 vol. par Chmel ; 2<sup>e</sup> partie, 1 vol. par Lanz.

Histoire d'Obernai, par Gyss, 2 vol.

Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Caen, 1891. 1 vol.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. (Section des sciences économiques et sociales), 1891, n<sup>o</sup> 1, 1 vol.

- Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. 1891, n<sup>o</sup> 310, 1 broch. ; n<sup>o</sup> 311, 1 fasc.
- Guide pratique d'agriculture, par Girardey, 1 broch., don de l'auteur.
- Bulletin de la Société dunoise, Châteaudun, 1892, 4 fasc.
- Bulletin de la Société d'ethnographie, n<sup>os</sup> 21, 32, 34 et 36, 4 broch.
- Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 1857 à 1866, 10 vol. ; 1867 à 1874, 8 vol. ; 1875 à 1888, 8 vol.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. de 1801, 4 fasc. ; 1<sup>er</sup> trim. 1892, 1 fasc.
- Revue scientifique et littéraire du Tarn, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>re</sup> année, 1 fasc. 1892, 4 fasc.
- Revue de la Société archéologique d'Avranches, Tom. V, n<sup>o</sup> 1 et n<sup>o</sup> 2 de 1892, 2 fasc.
- Le règne végétal (Société botanique du Limousin), 1892, 11 liv.
- Regeste genevois (avant 1302), 1 vol. in-4<sup>o</sup>.
- Œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre, par Mallet, 2 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2<sup>e</sup> série, Tom. I, 1882 ; Tom. II, 1886 ; Tom. III, 1<sup>er</sup> liv. 1888.
- Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire de Genève, par Cartier et Rivoire, 1 vol.
- Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, par Favre, 1889, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers Tom. V, 1891, 1 vol.
- Recueil diplomatique de Fribourg, 1839-1877, 8 fasc.
- Archives de la Société d'histoire de Fribourg, 1<sup>er</sup> cah. (1845) ; 2<sup>e</sup> cah. (1846) ; 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cah. (1856) ; 5<sup>e</sup> cah. (1856) ; 6<sup>e</sup> cah. (1858) ; Tom. III, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> liv. (1882) ; Tom. IV, 1<sup>er</sup> liv. (1886) ; 2<sup>e</sup> liv. (1888) ; Tom. VI, 1<sup>er</sup> liv. (1889) ; 2<sup>e</sup> liv. (1891) ; 12 fasc.
- Dictionnaire des antiquités grecques et latines, 16<sup>e</sup> fasc.
- Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9<sup>e</sup> série, Tom. III, 1891, 1 vol.
- Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, Tom. XXII, 1889, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne, 1891, 1 vol.
- Revue linnéenne, 1892, 10 liv.

- Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, 1882, 1884, 1888, 1891 ; 4 vol.
- Annales franc-comtoises, 1892, 6 fasc.
- Histoire monétaire de Genève, 1 vol. in-4o.
- Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur, 1886 à 1891 ; 6 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine, Tom. VIII (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1891), 1 broch.
- Mémoires de la Société archéologique de Touraine, Tom. XXXVII, 1892, 1 vol.
- Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 3<sup>e</sup> série, Tom. 1892.
- Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1<sup>er</sup> sem. 1892, 1 vol. ; 2<sup>e</sup> sem. 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 1892, 1 fasc.
- Smithsonian Report, Washington, 1889, 2 vol. ; 1890, 1 vol.
- Bulletin de la Société des amis des sciences de Rochechouart, tom. II, n<sup>o</sup> 4, 1892, 4 broch.
- Revue médicale de Franche-Comté, 1892, 3 broch.
- Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone ; Bull, n<sup>o</sup> 21 (1888), n<sup>o</sup> 23 (1889) ; n<sup>o</sup> 24 (1889), 1890, 1891 ; 5 fasc.
- Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 2<sup>e</sup> série, tom. IV, 3<sup>e</sup> fasc. 1892.
- Introduction au Catalogue du Musée Guimet, par de Milloué, 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Section des Hautes-Vosges du Club Alpin français, n<sup>o</sup> 4, 1891, 1 fasc.
- Annales du musée Guimet : Textes Taoïstes, par de Harley, 1 vol. ; le Lalita Vistara par Foucaux, 2<sup>e</sup> partie, 1 vol.
- Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société botanique des Deux-Sèvres. 1891, 1 fasc.
- Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1<sup>er</sup> Avril 1892, 1 broch.
- Bulletin de la Société industrielle de St-Quentin, n<sup>o</sup> 37, 1891, 3 fasc.
- Mémoires de la Société académique du Cotentin, Tom. V, 1887 et 1888 ; Tom. VII, 1891 ; 3 vol.
- Bulletin de la Société philomatique vosgienne ; 17<sup>e</sup> année, 1891-92, 1 vol.

- Revue du XX<sup>e</sup> siècle, 1892, 7 liv.
- Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 1892, 3 fasc.
- Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891, n<sup>o</sup> 3, 1 vol.
- Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891, n<sup>o</sup> 4, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune, 1890, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 1839 à 1891, 4 vol.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, n<sup>o</sup> 22, 1891, 1 vol.
- Bulletin de l'Alliance française, 1892, 3 fasc.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. de 1890 et 4<sup>e</sup> trim. de 1891, 6 fasc.
- Topographia alsatiae, par Zeiller, 1663, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 4<sup>e</sup> fasc. de 1891, 1 broch. ; 1<sup>er</sup> fasc. de 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 45<sup>e</sup> vol., 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société industrielle de Rouen, mars et avril 1892, mai et juin 1892, juillet-août 1892, 3 fasc.
- Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1886 à 1890, 1 vol.
- Bulletin de la Diana, 1892, 2 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1887 à 1891, 8 fasc. ; n<sup>o</sup> 9, Nov. 1891 à Mars 1892, 1 fasc. ; Avril-Juillet 1892, 1 fasc.
- Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn, 8<sup>e</sup> vol. 1890-91.
- Bulletin de la Société industrielle du Nord de la France, 4<sup>e</sup> trim. 1891, 1 vol. ; 1<sup>er</sup> trim. 1892, 1 fasc.
- Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen im Jahre 1890, Strassburg, 1 fasc.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1892, 6 broch.
- Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montauban, 1885 à 1891, 7 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande, 1<sup>er</sup> liv. du Tom. IV, 1 fasc.

- Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, Tome XVIII, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1891, n° 4, 1892, n° 1 ; 2 fasc.
- Bulletin de la Société botanique de Lyon, n° 1 de 1892, 1 broch.
- Bulletin historique des antiquaires de Morinie, 1<sup>er</sup> fasc. de 1892.
- Weissthümer des Elsasses von Stoffel, 1861, 1 vol.
- Revue d'Alsace de Bœrsch, Tome I, 1836, 1 vol.
- Notices historiques sur l'Alsace, par Dorlan. 1843, 1 vol
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, tome XII, fasc. 26, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, nos 1 et 2 de 1892, 2 broch. ; tome XVII, 1 broch.
- Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons tome XIX, 1891, 1 vol.
- Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, 1890-91, 1 vol.
- Heures de mélancolie, poésies par Grisez-Droz, 2 v, don de l'auteur.
- Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891, n° 2 ; 1 fasc.
- Sur la structure microscopique du minerai de fer de Lorraine, par le Dr Bleicher, 2 broch., don de l'auteur.
- Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France. Tome X, 1890-91.
- Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1888-90. 1 vol.
- Deux campagnes de Turenne en Flandre par Bourelly. 1 vol.
- Bulletin de la Société scientifique et historique de la Corrèze, 1<sup>er</sup> trim. 1892, 1 vol. Avril-Juin 1892, ; 1 fasc. Juil.-Sept. 1892 1 vol.
- Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. n° 1 et 2 de 1892, 2 broch.
- Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, 1891, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Nîmes, Tome XII, 1890, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Tome I, livr. I, 1892, 1 vol.
- Camps vitrifiés et camps calcinés, par M. Barthélemy, 1892, 1 fasc., don de l'auteur.
- Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Tome III, livr. 3, 1 fasc.



- Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, et arts de Besançon, 1891, 1 vol.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie, Tome XXII, 1890-92, 1 vol.
- Inventaire des archives du chapitre métropolitain d'Embrun, 1 fasc
- Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, Tome X, n° 147, 1 fasc.
- Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 6<sup>e</sup> vol., 1892.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1891, 1 vol.
- Annales du Musée Guinet : le Rig Véda, 1 vol.
- » » le Zend-Avesta, 1 vol.
- Catalogue de la bibliothèque de la Société d'anthropologie de Paris, 2 vol.
- Bulletin de l'institut national genevois, Tome XXXI, 1 vol.
- Annuaire du Club alpin français, 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, Tome 1, 1889-90, 1 vol.
- Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1892, n° 1, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, Tome IX, 1887-90, 1 broch.
- Mémoires du Congrès archéologique de France, 1890, 1 vol.
- Mittheilungen des geologischen Landesanstalt, Band III, Heft 2, 3, 4, de 1892, Strasbourg, 3 fasc Band IV, Heft I, 1 fasc
- Biographies alsaciennes, Colmar, 5 vol.
- Mémoires de l'Académie Stanislas, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Reims, Janvier 1892 et Décembre 1891, 2 broch.
- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1892, 1 v.
- Annuaire de la Société philotechnique, 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 1892, 6 broch.
- Topographie ancienne des Vosges par le Dr Fournier, don de l'auteur.
- Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1 vol.
- Bulletin de la Société statistique de l'Isère, 1<sup>r</sup> fasc. du Tome I, 1892, 1 vol.
- Actes de l'Académie de Bordeaux, 1886 à 1890, 18 volumes.
- Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes de 1892, 1 broch.

- Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 1 de 1891, 1 fasc.
- Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne, 1891, 1 vol.
- Les œuvres du travail, 1 broch.
- Mémoires de la Société des sciences de la Creuse, 1892, 1 vol.
- » » d'Emulation du Doubs, 1891, 2 vol.
- Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 25, 1892, 1 vol.
- La Débâcle, par Zola, 1 vol.
- Le régime des eaux à Lille, par Descamps, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1892, 1 vol
- Les Mystères de Belfort, par Spitzmuller, don de l'auteur.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Béziers, Juillet-Septembre 1892, 1 broch.
- Bulletin de la Société archéologique de Vervins, 1889, 1 vol.
- Vieilles nouvelles, par Spitzmuller, don de l'auteur.
- Bulletin de la Société archéologique de Rennes, 1892, 1 vol.
- » » » Béziers, Tome XV, 2<sup>e</sup> livraison de 1892, 1 vol.
- Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, XIV<sup>e</sup> vol., 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc., de 1892, 2 fasc.
- Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, 1892, 1 broch.
- Jahrbuch für Geschichte Elsass-Lothringen, 1892, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1891, 2 vol.
- Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1891, 1 fasc.
- Mémoires de la Société des antiquaires de France, Mémoires et Bulletin de 1890, 2 vol
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1<sup>er</sup> sem. de 1892, 1 vol.
- La Prévôté de Montier-Grandval pendant la Révolution, par Folletête, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société botanique de Lyon, Avril-Sept. 1892, 1 broch.
- Mémoires de la Société linnéenne du Nord de la France, 1889-91, 1 vol.

Revue des Deux Mondes, 1892, 6 vol.

Tour du monde, 1892, 2 vol.

La Nature, 1892, 2 vol.

Le Magasin pittoresque, 1892, 1 vol.

La Revue Bleue, 1892, 2 vol.

La Revue scientifique, 1892, 2 vol.



# OBSERVATIONS

SUR LE

## TERRAIN DILUVIEN

des Environs de Belfort

PAR LUCIEN MEYER ET PIERRE MERLE

---

De longues pages ont déjà été écrites sur les terrains diluviens de nos environs par divers géologues et, tous ayant été d'accord, au moins en ce qui concerne la provenance vosgienne ou alpine de ces dépôts, il semble qu'il n'y ait plus à revenir sur ce chapitre. Nous avons cependant cru utile de signaler le résultat de nos observations personnelles, tendant à modifier le tracé indiqué par MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger, ainsi que par M. Parisot, comme limite des terrains dont il s'agit.

Citons tout d'abord, comme point de départ de notre travail, le passage suivant, extrait de la brochure de M. Parisot : « Le diluvium rhénan est composé de galets de quartzites, de protogynes, de calcaires alpins mêlés à des granites, à des porphyres quartzifères de la Forêt-Noire, et à des roches jurassiques. Ces galets de tailles diverses, mais plus généralement petits, sont mélangés de graviers. Ces débris paraissent avoir été charriés par des courants rapides, tandis que des eaux plus tranquilles ont dû déposer le lehm ou argile calcaire qui recouvre souvent les galets. »

« Le diluvium *rhénan* s'observe exclusivement sur les terrains situés *au sud du canal*, entre Réchésy, Delle, Bretagne et Morvillars ; il dépasse peu la vallée de l'Allaine, et ce n'est qu'à l'état de lambeaux qu'on le retrouve sur la rive gauche de ce ruisseau, où il est mélangé, dans plusieurs localités, avec le diluvium vosgien. »

« A Bretagne les galets sont mêlés à beaucoup de sables, ils sont presque arrondis et de taille assez égale. A Froidefontaine, ils ont les mêmes caractères. »

Puis, plus loin : « Toutes les collines et les vallons sous-vosgiens sont recouverts, jusqu'à une certaine hauteur, de diluvium et de

« lehm, qui ne peuvent pas être confondus avec les mêmes dépôts  
« d'origine rhénane. »

« Les galets appartiennent à la syénite, au diorite, au mélaphyre, au quartzite, ou au grès rouge et vosgien. Le lehm est une argile grise ou rouge-brun ; l'argile grise est le plus souvent privée de galets, tandis que l'argile rouge ou brune est presque toujours accompagnée de galets de tailles diverses devenant de plus en plus gros à mesure qu'on se rapproche de la montagne. »

Ceci posé, et pour éviter toute confusion, nous admettons comme vérifié pour le Territoire, l'aperçu de la composition du diluvium alpin, tel qu'on vient de le lire, en faisant observer, toutefois, que les galets de quartzites sont en grande majorité ; que les protogynes indiqués par M. Parisot sont plutôt des quartzites micacés, et qu'enfin les galets de calcaires alpins, ainsi que ceux de granites et de porphyres quartzifères de la Forêt-Noire, sont fort rares, voire même introuvables (Station type ; Froidefontaine). La différence entre les terrains d'origine vosgienne et ceux de provenance alpine est, pour ainsi dire, frappante, lorsque ces terrains contiennent des galets, du moins. Ces derniers sont tellement caractéristiques qu'on ne saurait les confondre, en ayant un peu d'expérience. Qui ne connaît pas le grès vosgien, les grauwaçkes et schistes métamorphiques, les porphyres quartzifères, les syénites etc..., toutes roches en place dans les Vosges ? Comment les confondrait-on avec les quartzites blancs, jaunes, micacés ou talqueux, les calcaires alpins ?

Il ne pourrait subsister des doutes qu'à l'égard des roches de la Forêt-Noire amenées par le courant rhénan ; or, les galets de cette provenance sont extrêmement rares dans nos terrains, comme nous le disions plus haut. D'ailleurs il existe un moyen assez sûr de reconnaître les cailloux vosgiens d'entre ceux des Alpes, par leur seule forme extérieure : les premiers sont toujours plus ou moins anguleux, parce que le court trajet qu'ils ont parcouru ne leur a pas permis de s'arrondir davantage ; tandis que les seconds nous offrent toujours des formes plus ou moins arrondies. Cependant, comme exception à la règle, nous excluons du fait constant qui vient d'être énoncé les cailloux de quartz provenant du grès vosgien, tels qu'on les rencontre entre la route des Errues et le village de Menoncourt. Ces cailloux, qui ont leur origine dans les couches de grès de l'Arsot, sont toujours très arrondis, presque sphériques. Mais ils ont acquis leur forme dès l'époque permienne, et on les

retrouve en place dans le grès de nombreux sommets des Vosges. Ils diffèrent du reste des galets de quartz des terrains alpins par leur couleur ; ils sont toujours un peu rougeâtres ou veinés de rouge.

Si l'origine des galets roulés est relativement facile à déterminer, il n'en est, malheureusement, pas de même en ce qui touche les argiles. Nous ne possédons, en effet, aucune méthode pratique et certaine pour reconnaître les argiles vosgiennes des dépôts similaires alpins. Des échantillons prélevés en plusieurs endroits, au sud et au nord du canal, ainsi que dans le domaine du diluvium franchement vosgien, nous ont donné les mêmes réactions ; (point d'effervescence au contact des acides). Ajoutons que, dans le lehm, tant au sud qu'au nord du canal, nous n'avons pas rencontré les coquilles fossiles qui, en Alsace, caractérisent le lehm rhéna, (*Helix hispida*, *H. nemoralis*, *pupa muscorum* etc.), tandis que ces coquilles se trouvent dans un terrain remanié à Froidefontaine, au-dessus d'une tourbière disparue.

M. Parisot s'est, paraît-il, principalement basé, pour distinguer les sédiments de transport, sur la nature de la flore, dont il indique, dans son travail, les espèces qui selon lui sont caractéristiques des argiles vosgiennes (*digitale pourprée*, *luzule blanchâtre*, *gueule de lion vulgaire*, *millepertuis étalé*, *carex brizoïdes*). Loin de prétendre que cette flore spéciale ne puisse, dans certaines limites, aider à caractériser le lehm vosgien, nous croyons cependant que l'on ne doit pas accorder à ce moyen de détermination l'importance que lui attribuait M. Parisot. Nous nous proposons de faire ultérieurement des recherches et observations à ce sujet. Le terrain alpin (nous préférons le mot *alpin* à celui de *rhéna*) est limité au nord, suivant les auteurs précités, par le canal du Rhône-au-Rhin, depuis Morvillars jusqu'à Montreux. M. Parisot s'exprime de la manière suivante à cet égard : « Le diluvium vosgien vient se « mêler ou se superposer au diluvium rhéna sur quelques points « assez restreints au delà du canal, vers l'ouest du ruisseau de « l'Allaine et de la Suarcine. *Le canal forme comme une ligne de « séparation des deux dépôts, que ni l'un ni l'autre ne « dépasse* ». Cette dernière assertion nous semble inexacte, en ce qui touche le diluvium alpin du moins.

On rencontre en effet, au nord de la bande d'alluvions déposées par la rivière St-Nicolas, les mêmes dépôts qu'au sud de cette bande, c'est-à-dire des galets de même nature lithologique dans

une argile absolument semblable. La fréquence proportionnelle des cailloux d'espèce différente, est, de même sensiblement égale des deux côtés du canal. Cependant au nord de ce dernier, l'argile est généralement moins puissante qu'à l'autre rive, où les affleurements du diluvium caillouteux sont, pour cette raison, moins nombreux. On voit de ces affleurements près du Moulin de la Praille, sur la route de Vézelois à Eschène, le long de la route de Meroux à Charmois, à partir du petit pont en pierre.

Les galets que l'on trouve dans ces endroits sont tous très-arrondis, et contrastent ainsi avec ceux des terrains venus des Vosges. On ne trouve dans les régions qui nous occupent, aucun caillou d'origine vosgienne, si ce n'est dans des endroits assez restreints où le sol paraît avoir subi un remaniement ; tel est le terrain à droite de la route, à la sortie du village de Novillars, dans la direction de Fontenelle. (Alluvions de la Madeleine ?)

Nous avons remarqué, outre les roches indiquées ci-dessus de rares galets d'une sorte de grès de couleur rouge, à grandes veines de quartz blanc, dont nous ne saurions préciser l'origine, mais qui à coup sûr, ne provient pas des Vosges.

Nous proposons, comme limite du terrain alpin, au nord du Canal, une ligne qui, partant de la bande d'alluvions d'un petit ruisseau inconnu sur la carte de M. Parisot, du point où la courbe de niveau 350 fait un coude très prononcé, traverserait, vers le milieu du bois des Côtes, la voie du chemin de fer de Delle à Belfort, rejoindrait l'extrémité Ouest des Grands Bois, non loin d'un petit pont en pierre, sur la route de Meroux à Charmois, pour venir aboutir à la sortie du village de Vézelois, et se réunir, sur un certain parcours, au tracé indiqué par M. Parisot comme ligne divisoire des terrains vosgien et sidérolithique.

Il nous est impossible, pour le moment, d'indiquer exactement la suite de cette limite, son relevé exigeant de nombreuses courses sur le terrain, lequel n'est pas toujours favorable à de pareilles recherches : les tranchées sont rares, les argiles dépourvues de galets, et enfin la végétation empêche souvent l'inspection utile du sol. Dans bien des cas, il faut se contenter de visiter les taupinières, où l'on trouve, à la surface du sol, quelques rares cailloux. Les chemins et les routes étant fréquemment chargés avec des cailloux des Vosges, il y a lieu aussi de ne prendre en considération que les galets que l'on ramasse loin des voies de communication, afin de se garder de conclusions erronées. Disons toutefois que nous avons pu

observer le terrain alpin sur toute la longueur du bois des Bauchets, jusqu'aux abords de la route de Belfort à Dannemarie ; mais qu'à Lacollonge, Menoncourt et Lagrange, le terrain est nettement vosgien.





# LES GROTTES de CRAVANCHE



Description des principaux objets découverts dans la plus grande des grottes de Cravanche situées à 3 kilomètres N.-O. de Belfort. — Comparaison entre ces objets et ceux qui ont déjà été rencontrés dans quelques stations voisines et dans les dépôts lacustres de la Suisse. — Conclusions permettant de déterminer, au moins approximativement, l'époque moyenne à laquelle ces grottes ont servi d'habitation à l'homme.

On rencontre, sur le versant nord d'une colline appelée le Mont et située à quelque distance du petit village de Cravanche, deux grottes ornées de superbes stalagmites. L'une, la plus rapprochée des maisons, celle qui présente aussi la plus grande étendue, contenait, au moment où on l'a découverte, de nombreux ossements humains et une certaine quantité d'objets paraissant remonter à une haute antiquité. Il ne sera question pour nous que de celle-là.

Nous devons dire, tout d'abord, avec un profond regret, qu'il est malheureusement impossible aujourd'hui de retirer des premières découvertes faites dans cette grotte tout le profit scientifique qu'on en pouvait attendre. Il est trop tard à présent, pour pouvoir en déduire toutes les conclusions intéressant directement la science archéologique ou l'ethnologie, parce qu'au début, personne ne s'est trouvé là, pour enregistrer les observations nombreuses qu'on aurait pu relever sur place. Pour citer seulement deux des remarques les plus importantes qu'on a négligé de faire, avant de ne rien enlever de la grotte : personne n'a eu l'idée de constater au juste la position dans laquelle se trouvaient les corps. On n'a pas songé non plus à relever la hauteur exacte des dépôts stalagmitiques qui recouvraient certains ossements. Ces données là auraient été précieuses cependant !

On a fait comme presque toujours ; sans aucune espèce de direction, poussé par le seul espoir de trouver des choses précieuses, on

s'est hâté de tout bouleverser. Nous nous sommes même laissé dire que quelques personnes s'étaient approprié certains objets et les avaient emportés.

On a effacé ainsi une page de l'histoire des premiers âges, qu'un hasard inespéré venait mettre sous les yeux des contemporains.

Bien qu'arrivé trop tard, nous avons essayé cependant de recueillir quelques données précises sur l'état des choses et des lieux, au moment des premières découvertes (1).

La plus grande des deux grottes, celle qui est aussi la plus intéressante à étudier, ainsi que nous l'avons déjà dit, fut découverte au mois d'avril 1876. Elle se compose d'une grande chambre et de deux autres de moindre étendue réunies entre elles par des couloirs étroits. On n'en connaît pas encore l'ouverture naturelle, celle par laquelle pénétraient les premiers êtres qui ont hanté cette caverne. Une explosion de mine fit seule découvrir l'existence de cette grotte.

On a pratiqué aujourd'hui dans la paroi une porte d'entrée qui en rend l'accès facile.

En franchissant cette porte, on pénètre d'abord dans une grande chambre centrale, sur le sol de laquelle, avant qu'on eût pratiqué aucune fouille, se trouvaient plusieurs corps humains presque entiers. Ils étaient étendus horizontalement; la tête était cependant un peu relevée. Certains crânes et plusieurs ossements étaient recouverts d'une couche de stalagmite. L'un de ces crânes est encore au musée de la ville, et l'on peut voir facilement que la hauteur moyenne de la formation stalagmitique qui le recouvre est d'environ quarante millimètres.

Le gardien des grottes nous a affirmé, ainsi que d'autres personnes, que l'un des crânes était recouvert d'une pointe stalagmitique d'environ vingt-cinq à trente centimètres. Voilà une observation importante qui aurait dû être relevée sur place et consignée immédiatement par écrit; car le jour n'est peut-être pas éloigné, où la science découvrira la formule exacte des lois chimiques qui président à la formation des stalagmites.

Presque au milieu de cette grande chambre, se trouvait un dolmen,

---

(1) Ces renseignements nous ont été surtout fournis par M. Petet, le gardien actuel des grottes. La simplicité de formes qu'il a mise dans le récit qu'il nous a fait, paraît à nos yeux une bonne garantie de la véracité de ses paroles. D'autre part, son ignorance absolue des conséquences que nous pouvions tirer des faits qu'il énumérait, nous donne au moins le ferme espoir qu'il n'a pas cherché sciemment à exagérer l'importance scientifique de ses déclarations.

sous lequel on découvrit un squelette. Ce monument mégalithique a disparu à la suite des fouilles exécutées à cet endroit.

Au fond, et à droite, contre la paroi même de la grotte, il existe un autre dolmen, que l'on a eu la bonne idée de laisser en place. La toiture formée d'une lourde pierre plate repose d'une part contre le parement même de la grotte et de l'autre sur un pied droit. Un coin en pierre destiné à caler la dalle supérieure sur ce pied droit s'aperçoit sur le devant, à l'angle de gauche. Nous ajouterons que l'intérieur de ce dernier dolmen n'a pas encore été débarrassé des blocs qui s'y trouvent entassés.

Aujourd'hui les choses ont bien changé d'aspect. On a déblayé le sol de cette grande chambre, et comme on va le voir, ces fouilles ont été des plus fructueuses, non pas autant par l'abondance des objets trouvés, que par leur nature même et surtout par les déductions, que l'on en peut tirer, au point de vue de la connaissance approximative des hommes dont les ossements gisaient dans le même lieu.

En certains endroits, les ouvriers sont descendus déjà à une profondeur de trois mètres au-dessous du sol sur lequel se trouvaient les corps, lorsqu'on pénétra de nouveau dans cette caverne abandonnée depuis des siècles.

Tout d'abord il nous a été donné de constater par nous-même, pendant qu'il en était temps, et que l'on retirait encore de cette vaste cavité des amas de blocs de pierre, de graviers ou d'argiles, il nous a été donné, disons-nous, de constater, que par suite d'éboulements successifs, produits sans doute par quelques grandes secousses terrestres, comme il s'en produit encore de nos jours, le plancher stalagmitique a été reformé jusqu'à trois fois et l'on a retrouvé dans chacune des trois couches ainsi déterminées les stalactites du plafond artificiel amoncelées sur les stalagmites qui leur correspondaient à terre.

Nous allons donner une rapide description de chacun des objets retirés de ces fouilles, qui nous ménagent peut-être encore de grandes surprises pour l'avenir. Nous aurons soin surtout d'indiquer l'ordre dans lequel ont été trouvés ces objets et pour ainsi dire la place qu'ils occupaient par rapport à chacune des couches mentionnées plus haut. Cette dernière indication aura bien son importance, si l'on songe à la lenteur avec laquelle se forment d'ordinaire les dépôts stalagmitiques.

Ce que l'on a recueilli en plus grande quantité dans la grotte de

Cravanche, ce sont des ossements humains ; outre ceux qui étaient à la surface du sol, on en a rencontré sur les deux autres couches. Ceux qui sont enfouis, sont généralement très rapprochés d'amas de cendres provenant d'anciens foyers allumés à différentes places. Très souvent aussi, on retrouve tout à côté des ossements humains des os d'animaux, principalement de pores et de sangliers. Serait-ce l'indication d'un rite, qui consistait à faire un repas tout près de l'endroit où l'on déposait le mort, ou encore à lui apporter des aliments dans l'espoir d'une vie future ? Simple hypothèse que nous ne résoudrons pas ; nous ne faisons que constater.

Pour en terminer avec les ossements recueillis à Cravanche, nous répéterons l'avis de plusieurs savants : c'est qu'ils dénotent en général une race de petite taille. Quant à la forme déjà très régulière des crânes, elle n'indique sûrement pas une race très ancienne. M. le Docteur Czernicki, que nous tenons personnellement pour très compétent, les a examinés en notre présence et ne leur trouve aucun caractère particulier pouvant dénoter une haute antiquité (1). Au point de vue ethnologique, le développement de ces crânes, l'ouverture de l'angle facial, le peu de prognathisme, qu'ils présentent, tout les rapproche de la race caucasique et semble indiquer une origine asiatique. Une autre observations, nous conduira tout à l'heure à la même conclusion.

Dans la première couche, nous désignons ainsi celle qui était à la partie supérieure lorsque les fouilles ont commencé, outre les squelettes dont nous avons parlé, on découvrit aussi de nombreux fragments de poterie et quatre vases en terre cuite, d'une capacité de trois à six litres, dont deux étaient encore en parfait état de conservation. Les anses de ces poteries sont en général très petites, mamelonnées et prises dans l'épaisseur même de l'argile siliceuse dont elles sont formées. On y remarque seulement un très petit trou destiné, sans aucun doute à recevoir un lien pour la suspension. Deux de ces vases et un certain nombre de fragments, ayant appartenu à d'autres pièces, portent des ornements primitifs formés par un ensemble de petits traits grossiers, cependant assez régulièrement disposés. Il ne semble pas que ces poteries aient été faites au tour ; elles paraissent avoir été pétries simplement à la

---

(1) Nous rappelons à ce sujet que les crânes fossiles ou ayant appartenu aux hommes des premières races, diffèrent essentiellement de ceux qui ont été recueillis dans cette grotte. Le savant ouvrage publié sur cette matière par M. de Quatrefages est on ne peut plus précis à cet égard.

main, à l'aide de petits lissoirs en pierre dure et polie, dont la forme rappelle de loin celle d'une petite hachette ; mais le nom de hachette donné à de semblables instruments est impropre ; leur petitesse même prouve qu'ils n'ont jamais dû être employés comme armes. D'ailleurs, et ceci est une remarque toute personnelle, on a trouvé beaucoup de petits outils tout semblables dans les nombreux ateliers de potiers gallo-romains établis à Lezoux. Cela prouve tout simplement que l'usage de ce petit instrument, rappelant de loin la forme d'un ongle, a dû se perpétuer à travers les âges pour arriver jusqu'aux premiers siècles de notre ère.

On a trouvé un petit outil de cette forme en serpentine noire dans la première couche. Nous ferons remarquer, et cette observation n'est pas sans importance, que dans les stations lacustres de la Suisse on a souvent rencontré de pareils instruments ; ils étaient la plupart du temps emmanchés dans un morceau de corne de cerf présentant un petit évidement destiné à recevoir la talon allongé de l'outil, le côté opposé à ce que nous appellerons par euphémisme le tranchant de la hachette. A Cravanche, on a bien trouvé des manches pareils ; mais ils n'étaient plus munis du petit instrument en pierre qui avait dû s'y adapter jadis. Le talon de celui dont nous venons de parler, paraît trop petit pour qu'il ait appartenu à l'un de ces manches ; on peut en dire autant d'un autre presque semblable par sa forme et sa grosseur et qui vient d'être découvert récemment dans la couche la plus profonde.

Il nous reste enfin à mentionner, parmi les objets recueillis dans la première couche, une sorte de natte en paille, paraissant formée de tiges de graminées réunies par petits paquets reliés les uns aux autres par des feuilles plates de roseau ou par un lien formé avec l'écorce de quelque arbrisseau : la ligature ressemble à celle que font encore les vanniers de certains pays. On ne doit la possession actuelle de ce curieux et précieux spécimen de l'industrie des hommes de Cravanche, qu'à l'action pétrifiante des eaux, qui ont recouvert ce fragment d'un dépôt calcaire et en ont assuré la parfaite conservation après tant de siècles écoulés (1).

---

(1) M. Charles Grad, le vulgarisateur bien connu, que la mort a enlevé si prématurément à la science, avait, paraît-il, exploré les grottes de Cravanche quelque temps après leur découverte. Il mentionne dans une relation, malheureusement trop courte, d'autres objets, qui ne proviennent nullement de ces grottes. Sa bonne foi a certainement été surprise ; car il s'est glissé dans son récit des erreurs qui aujourd'hui sont reconnues évidentes. C'est

Dans la deuxième couche, celle du milieu par conséquent, on a recueilli des ossements humains très nombreux. Une vertèbre que nous avons encore vue en place, se trouvait tout près d'un amas de cendres indiquant qu'il y avait eu là un foyer d'une assez grande importance. Un peu plus loin, nous avons également constaté la présence de petites côtes humaines enfoncées directement dans de pareils tas de cendres.

Cette couche renfermait encore plusieurs beaux poinçons en os, deux beaux silex allongés taillés en couteaux et de nombreux fragments de poterie avec ou sans ornements.

Enfin, on y a découvert une canine d'ours percée d'un trou et paraissant avoir été polie et jaunie par l'usage. Quelque amulette sans doute apportée du dehors avec le fragment supérieur d'une autre canine d'ours. Ceci n'est pas un indice suffisant, pour permettre seulement à notre pensée de se reporter à l'ours des cavernes. Les nombreuses grottes dans lesquelles sa présence a été constatée renferment par monceau les ossements et la denture complète de cet animal.

Dans la troisième couche stalagmitique, la plus profonde des trois, outre de nombreux ossements, on a trouvé plusieurs poinçons en os fort bien conservés ; l'un d'eux est formé d'une petite corne appointie. Les débris de poteries y sont très nombreux comme dans les deux autres couches.

Plus loin, on a rencontré au milieu de cendres et déposés à côté les uns des autres sur une pierre plate, des grains de forme ogivale, au nombre de dix-huit. Ils sont assez réguliers et formés d'une sorte d'argile grossièrement pétrie ; tous sont percés dans le sens de leur plus grand axe, d'un trou qui paraît avoir été destiné à les enfiler au moyen d'un ligneux quelconque, fait de brins d'osier ou de boyaux d'animaux et dont on ne retrouve naturellement plus trace par suite de l'action du temps. Il semble assez naturel d'admettre que ces grains, qui mesurent environ trente millimètres de longueur, tandis que leur plus petit axe n'a en moyenne que quinze millimètres, étaient tout simplement destinés à former un collier,

---

ainsi qu'il a décrit, comme provenant de Cravanche deux anneaux plats en serpentine et d'autres objets qu'il a vus dans une vitrine du musée de Belfort, où l'on a eu le tort de transporter une certaine quantité des trouvailles faites à Cravanche. Mais une petite étiquette, qu'il n'a sans doute pas aperçue, porte pour les objets en question, l'indication d'une autre provenance, le mont Vaudois.

parure grossière en vérité ; mais annonçant déjà des idées de luxe, indice certain d'une civilisation naissante.

Comme pour faire contraste, on a trouvé tout à côté deux pointes de flèche en silex, armes dont l'emploi paraîtrait au premier abord remonter à une antiquité beaucoup plus reculée. Il est permis d'admettre cependant que les peuplades qui, par suite de la pénurie de minerais dans la région qu'elles habitaient, ne faisaient pas usage du bronze, à une époque où il était déjà employé par d'autres peuples, ont tout simplement continué à se servir d'armes et d'outils en silex taillé, pendant toute la période de l'âge de la pierre polie et même au commencement de l'âge du bronze.

Mais de tous les objets trouvés dans cette couche et même de tous ceux que l'on a extrait de la grotte de Cravanche, celui qui, à notre sens, présente le plus haut intérêt scientifique est une seconde hachette, nous voulons dire un polissoir de potier en jade vert tout semblable de forme à celui qu'on a trouvé dans la première couche et dont nous avons déjà donné la description : or le jade est un minéral asiatique et nous ne sachons pas qu'on en ait encore trouvé de gisements en Europe. Cette remarque est importante à retenir ; car elle jette une lueur à travers les ténèbres des premiers âges, sur l'origine probable des anciens habitants de Cravanche.

Maintenant que le lecteur connaît à peu près tous les objets retirés jusqu'à ce jour des décombres amoncelés dans cette grande grotte, il conviendra avec nous, qu'il est au moins étonnant que l'on retrouve à peu près les mêmes objets dans chacune des trois couches, objets qui peuvent tous remonter à la même période de l'âge de la pierre, à celle des monuments mégalithiques et des cités lacustres. Cependant, à en juger par la grosseur des stalagmites qui se sont formées au-dessus de chaque couche, il a dû s'écouler bien des années, disons des siècles entre la formation de chacune d'elles.

Tout ceci, ne fait d'ailleurs que confirmer cette opinion aujourd'hui acquise que : les différentes races répandues sur le sol à cette époque, n'ont pas passé par les mêmes phases de développement intellectuel. Chez certaines de ces races, l'âge de la pierre avec chacune de ses subdivisions a duré un temps souvent bien différent de ce qu'il a été dans d'autres régions même très voisines. Enfin la dernière période de l'âge de la pierre a continué chez certains peuples, lorsque d'autres en étaient déjà arrivés depuis longtemps à l'âge du bronze ; si bien que plusieurs peuplades n'ont pas même

connu cet âge du bronze. Nous croyons que les habitants de Cravanche ont été de ceux-là ; car ceux qui y ont vécu dans les derniers temps étaient loin d'être des hommes primitifs ; ils savaient tailler un certain nombre d'outils en silex, ils savaient parfaitement travailler l'os, ils pétrissaient des poteries avec une sorte d'argile noirâtre, mélangée de grains siliceux, dans le but évident d'en faciliter la cuisson (1), la capacité même de ces poteries — nous parlons de celles qui sont restées intactes — indique suffisamment qu'elles devaient être destinées à des usages domestiques ; enfin il est certain que ces hommes possédaient un certain goût artistique, à en juger par les dessins qui ornent les fragments de vases recueillis près de leurs ossements. On peut dire aussi, sans crainte d'être trop affirmatif, qu'ils savaient non seulement faire du feu ; mais qu'ils cuisaient encore leurs aliments, témoin leurs poteries dont la forme indique un pareil emploi et les nombreux foyers ou amas de cendres charbonneuses autour desquels gisaient en assez grande quantité des ossements d'animaux, principalement de pores et de sangliers.

Il n'y a pas de doute pour nous, ces hommes habitaient complètement la grotte, au moins pendant certaines saisons de l'année. Ils y déposaient leurs morts et construisaient à cet effet de véritables dolmens.

Il y a d'ailleurs de très grands rapports entre les anciens habitants de la grotte de Cravanche et ceux qui ont peuplé d'autres points de la Gaule (France, Belgique et Suisse) à la même époque, celle que l'on désigne sous le nom général d'âge de la pierre polie et caractérisée comme nous l'avons dit par les monuments mégalithiques et les cités lacustres. Cela est tellement vrai, que nous avons constaté la présence de poteries analogues aux leurs dans les stations lacustres de la Suisse et que l'on y trouve aussi de petits instruments en jade identiques à celui que nous avons décrit plus haut.

Enfin, sans chercher à nous lancer dans des théories trop absolues sur les lois qui ont présidé à la migration des peuples et à leur répartition sur la surface du globe, nous croyons qu'il est permis de déduire de la forme caucasique des crânes et de la présence entre les mains de ces êtres à demi-civilisés de minéraux provenant des

---

(1) Consulter à ce sujet les travaux de M. le Docteur Muston — Recherches anthropologiques sur le pays de Montbéliard.



régions asiatiques, que les hommes qui ont vécu à Cravanche appartenaient à ces hordes formées des exubérantes populations d'Asie, qui débordèrent par dessus les monts, pour venir se jeter sur les terres d'Europe débarrassées de leurs glaciers et vierges encore sur bien des points de toute population humaine !

Quant à l'époque probable à laquelle vivaient les hommes qui ont habité la grotte de Cravanche, le degré de civilisation dont témoigne leur industrie, la similitude qui existe entre les objets qu'ils nous ont laissés et ceux que l'on trouve dans les stations lacustres, tout tend à prouver qu'ils appartenaient non seulement à l'âge de la pierre polie ; mais, on peut le dire, à la dernière période de cet âge, qui a dû être fort longue. Le nom d'hommes préhistoriques, tout au moins pour les derniers habitants de la grotte, ne leur convient pour ainsi dire plus ; car ils avaient déjà un pied sur le seuil des temps historiques. Il n'a pas dû s'écouler beaucoup de générations entre eux et les Celtes qui leur ont succédé sur cette partie du sol de la Gaule.

CAPITAINE V. JANNESSON.



# COLLATION & REVENUS

DES

## CURES DES SEIGNEURIES

de Belfort, du Rosemont et d'Angeot

AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Le 5 Octobre 1590, la chambre d'Ensisheim, au nom de son Altesse sérénissime l'archiduc d'Autriche demandait aux officiers de la seigneurie de Belfort, quels étaient les collateurs des cures des seigneuries de Belfort, du Rosemont et d'Angeot, ainsi que le montant des revenus des dites cures. En réponse à cette demande, les officiers de la seigneurie de Belfort envoyèrent, le 22 Décembre suivant, à la Régence d'Ensisheim le document suivant que nous reproduisons d'après un manuscrit (1) qui se trouve aux archives de Belfort.

---

Messieurs, nous auons appris avecque respect et toute soumission par la lettre qu'il vous a plu nous escrire daté du 5<sup>m<sup>e</sup></sup> Octobre que son Altesse sérénissime Nostre Maistre désiroit de scauoir a qui appartenoint les colations des cures de Rougegoutte, Soda (2) et autres lieux dependants de cette seigneurie de Belfort, aussi ce que chasque cure pouuoit valoir et autres bénéfices de cette seigneurie et pourquoy Soda n'estoit pas deserui par vn curé particulier apres auoir fait inquisition du mieux qu'il nous a este possible, trouue que toutes les cures de nostre pays et seigneurie de Belfort auoient les rentes qui suiuent

Scauoir, premierement la cure de BELFORT dans l'euesché de Besançon a'este plusieurs annees incorporé au chapitre dudit lieu, de sorte que le chapitre est obligé de faire toutes les fonctions qui appartiennent à vn curé, ou le faire faire par un prestre suffisamment qualifié pour cet effect. Cest pourquoy ils ont accoustumé

---

(1) Mss n<sup>o</sup> 4 : Titres de la seigneurie de Belfort traduits d'allemand en françois, 1666.

(2) Lepuix (Gy).

d'auoir vn vicaire, mais presentement elle est deserui par vn confrere chasnoine nommé Claude Briot, natif de la seigneurie de Porrantruy entendu touchant la predication et administration des Sacrem<sup>ts</sup> mais pour ce qui est de la celebration de la Ste Messe, les chasnoines deseruent a leurs tours, selon l'ordre qu'ils ont accoustumé d'observer en leurs chapitre. Depuis quelques années, La colation dud<sup>t</sup> chapitre appartient à Son Altesse serenissime comme prince regean du pays et cest à luy a conferer et apres sa resolution la presentation se fait par nous et les chasnoines les reçoient dans l'église collegiale en presence du prouost (auquel appartiennent deux prebandes selon le contenu de la foundation) doit estre d'vnze, mais presentement n'y en a que huit veu que Messieurs Jean Jorbette, curé de Cheuremont, Claude Clement, curé de Baviillier et Guillaume roita a présent curé de Capelcha (1) tous trois chasnoines d'icy mais résidants dans leurs cures Il est a scauoir que led<sup>t</sup> chapitre a vn reuenue assez considerable en dixmes, moulins et autres rentes de toutes facons avecque la premiere foundation et celles de Messieurs de Morimont (2) autresfois Seigneurs de gagiere de cette seigneurie de Belfort, aussi de plusieurs autres personnes particulieres mais apres ce qu'ils ont payé leurs impos avecque les estats des auant pays d'Autriche qu'ils ont entretenu vn chantre et quatre enfans de cœur, apres qu'ils ont donné la portion à vn homme et cinq femmes dans l'hospital et ayant entretenu le cœur et cloistre de leurs Eglises en estat, chasque chasnoine peut auoir tous les ans enuiron cent liures stebler (3) argent du pays, et huit bichots de grain demy froment et demy auoine mesure de Belfort. mais le prouost dud<sup>t</sup> chapitre prend le double partout.

Il y a dans cette Eglise Chapelles et Autels suivants :

Sainte-Barbe est vne confrairie dont la bourgeoisie de Belfort est fundatrice et collatrice, le reuenue vient de la pluspart des gens de mestiers parce que si quelqu'vn veut faire profession de mestier en ces quartiers auparauant qu'il soit receu, il faut qu'il donne trois ou quatre liures au Maistre des tributs ou a leurs commis et

---

(1) Lachapelle-sous-Chaux.

(2) Haute-Alsace.

(3) La livre bâloise ou stebler valait en 1591 3 fr. 48 ; elle était divisée en 20 sols ou schelling, le sou en douze deniers ou pfennig (Cf. Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace*).

quelquesfois d'avantages selon la personne. Le tout conté revient par an au jour de S<sup>te</sup> Barbe et peut se monter par an

en bled a 12 quartes (1)

en auoine a 12 quartes

en argent enuiron a 50 livres

Cette confrairie était autresfois deseruie par quatre prestres et y en ayant trois de mort ne l'est presentement que par vn seul voyant qu'il suffit on juge a propos qu'à l'aduenir un seul sera suffisant. Les Rentes de la chapelle susdite sont employez pour les étrangers et les pauures mendiants qui viennent a mourir dans iceluy sont aussi employez a l'entretien de la Chapelle et du logement de l'hospital puis le reste s'employe le jour de la S<sup>te</sup>-Barbe a tascher de contenter le chapellain quand tous les confreres se voyent et s'assemblent.

*S<sup>te</sup>-Catharine.* Les collateurs sont les heritiers de deffunct de la des champs et la collation est donne a vn des fils de Monsieur Claude de Besancon qui la fait deseruir : le reuenu de dixme se monte tous les ans en froment enuiron a 3 bichots (2) 12 quartes, en auoine aussy 3 bichots 12 quartes. Il y a aussi vu Jardin fructier qui en despend avecq enuiron vingt arpents (3) de terres labourables dans ce finage derriere le chasteau. Il y a en censes annuelles 30 fl. (4) desquelles ne se payent presentement que 6.

*Saint-Sébastien.* Touchant la collation de S<sup>t</sup>-Sébastien il y a vne sentence rendue de la regeance des auant pays d'Autriche par laquelle il est porté que la collation appartiendroit a la seigneurie

---

(1). La quarte de Belfort valait ; blé 27 lit. 12, auoine 48 lit. 65. Dans les cantons français qui s'étendent autour de Belfort (d'après les Tables de réduction faites sous la Révolution), on comptait par sac. Le sac a 4 quartes pour l'avoine et 5 pour le blé, mais celle d'avoine contient 3 boisseaux, tandis que celle de blé n'en renferme que deux. Le boisseau ou coupot se partage lui-même, selon les lieux en 10, 12, 18 coupes. Dans l'Urbaire des Mazarin de 1742, il y est dit que le sac, mesure de Belfort, vaut 5 quartes de 2 coupots, 8 leurrons ou 26 quesses chacune. Mais en même temps, il est fait mention d'un bichot qui, en auoine, valait 7 rézaux de 6 boisseaux, en froment et en épeautre, 4 rézaux 1/2 de Rougemont, soit, 787 et 506 lit. Déjà au 15<sup>e</sup> siècle, les comptes de la seigneurie parlent du bichot de Belfort et l'estiment à 4 rézaux de 6 boisseaux. Ils ajoutent même que ces 24 boisseaux équivalent à 27 boisseaux de Massevaux. Or, ceux-ci valaient, d'après les Tables de réduction 506 lit. (*Cf. Hanauer op. cit.*)

(2). Le bichot se divisait en 24 quartes.

(3). L'arpent ou Juchert de Belfort égalait 51 ares 07. (*Cf. Hanauer.*)

(4). Le florin, divisé en 60 Kreutzer, équivalait en 1591 à 4 fr. 35. (*Cf. Hanauer, op. cit.*)

et au chapitre alternativement, la preference estant cependant toujours reserve a la seigneurie de sorte que Monsieur Jean Ulrique de Stadion baillif de cette seigneurie au nom de son altesse en a pourveu le curé de Baullier il y a quelques temps et apres sa mort, le chapitre la confere a Monsieur Claude Briat qui la deserue. Cet autel a un Jardin fruictier deuant la porte d'en haut, contenant environ vne faulcie (1) et demy. De plus vn Jardin potager deuant la porte d'en bas De plus, environ demy arpent de terre a semer du chanure, de plus environ vn quart de faulcie de préee. En censes annuelles 18 lt. mais tout ne se paye pas presentement

*Saint-André.* La collation appartient aux héritiers de deffunct de la des champs et a esté contéré a Monsieur Christophe Hirte prestre en Bourgogne lequel l'a admodié a Messire Jean Clair et Messire Claude Guillaume tous deux chasnoine dans ce lieu qui la deseruent. Les Reuenuës se montent tous les ans en censes a 2 l. Il y a vn Jardin fruictier deuant la porte d'en haut qui en depend et vn Jardin potager deuant la porte basse auprès du pont de pierre De plus enuiron demy arpent de terre deuant le bois dit Ebrasse, terre a semer chanure. Encor vn arpent ioignant ledit demy arpent, terre labourable, de plus enuiron vne faucie de préee.

*Sainte Trinité.* Les collateurs sont les mesmes que de Saint Sebastien et on obserue la mesme methode touchant la collation, celui qui en est pourueu, a de cette chapelle vn logis dans la ville de Belfort deuant l'Eglise, de plus vn Jardin fruictier en la vaux contenant enuiron vne faucie, de plus, vn petit Jardin potager auprès du pont de pierre, censes en argent 10 l.

*Saint-Georges.* Les héritiers de deffunct de la des champs en sont collateurs. Il y a vne pièce de terre a semer chanure qui en despend sise dans le lieu nommé la vaux, contenant enuiron vn quart et demy de terre. De plus il y a deux faulcies de préee auprès de l'estang d'Offemont.

*Saint Michel.* La collation appartient au Chapitre. Il y a vn Jardin fruictier qui en despend sis proche le fossé haut de la ville contenant enuiron vne faulcie censes en argent 1 l. 12 s.

*Autel de l'Anunciation* de la glorieuse Vierge Marie. Les chasnoines de ce lieu veulent s'attribuer la collation, le reuenu est tous les ans enuiron de 12 l.

Messieurs de Morimont ont aussy icy vne chapelle dans laquelle

---

(1). La fauchée valait 32 ares 82. (Cf. Hanauer).

quelques-vns de leurs predecesseurs reposent. La collation leurs appartient les rentes se montent a 6 l.

**BRASSE.** Il y a vne Eglise pas loing de Belfort, nommé Brasse qui est la véritable paroisse de la ville. elle appartient a Messieurs du Chapitre lesquels la deseruent les vns apres les autres selon leurs coustumes. il y a fort peu de reuenus qui sont referées entre les rentes du Chapitre Les patrons de cette Eglise sont St Jacques et St Christophe. Il y a vn autel dans cette Eglise de l'Assumption, de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu dont la collation appartient a Monsieur Pierre de Morimont ; Les Reuenus de dixmes se montent tous les ans en bled et auoine a vn bichot.

**PRIEURÉ DE MEROUX** Il y a eu autresfois vn prieuré a Meroux qui depuis quelques temps (1) a esté incorporé au Chapitre de Belfort a condition qu'on y célébreroit la Ste Messe toutes les semaines. Les Reuenus de ce prieuré sont referées parmy les rentes du chapitre de Belfort.

*Cures et bénéfices dans cette seigneurie de Belfort.*

Premièrement. La cure de DAMJUSTIN Euesché de Besançon se confere par Monseigneur l'archeuesque de Besançon. Les Reuenus de cette cure se montent tous les ans en dixmes, moitié froment, moitié auoine a-ib-bic, censes en argent (mais le tout ne se paye pas) — 10 l. Il y a vne maison de curé avecque un Jardin et tout ce qui en despnd de plus de deux pièces de terre labourables contenant environ 20 arpents faulcies de préee 5 arpents. Les accedents comme aumosnes des deffuncts, les baptesmes, mariages, offrandes et autres ne se montent pas a beaucoup, cependant le curé doit tous les ans a Besançon pource qu'il en reçoit 5 francs (2) Pas loing de Damjustin il y a vne chapelle dédié à St Beule ou se font plusieurs pelerinages pour les Jeunes Enfants malades, cette chapelle despnd de la cure de Damjustin, mais comme il n'y a point de reuenus on y celebre que fort rarement la messe, la collation appartenoit autresfois a vn Couvent, ou monastere de France a ce que l'on tient.

**CURE DE CHÈVREMONT,** Euesché de Basle, La collation de cette cure appartenoit autresfois au Couvent de Belchamps (3) dans le Comté de Mombelliard mais depuis le grand changement de Reli-

---

(1). Ancien prieuré de Bénédictins, réuni en 1441 au Chapitre de Belfort.

(2). Le franc, d'après Hanauer, valait 2 fr. 60 en 1588.

(3). Couvent de Prémontrés, situé sur les bords du Doubs, à une petite distance de Montbéliard.

gion il y a eu plusieurs dissensions entre le Landvogt et Conseil de Mombelliard d'une part et le tres Reuerend Abbé de Cornelco (1) en Bourgogne d'autre part touchant la collation de cette cure, et a esté Jugé par le Regeance d'Ensisheim que Monsieur l'abbé de Cornelco comme Sur Intendant du Couuent de Belchamps, selon les titres qu'il en a produit donneroit la possession de cette cure a vn prestre pour la deseruir ce qu'il a fait en l'année 1580 lequel Curé a esté confirmé a Altkirch par l'ordinaire, mais après la mort dudit curé, vn chasnoine de Belfort sans considérer toutes les disputes passées fut présenté par Monsieur le Comte de Mombelliard qui ensuite fut aussi confirmé par l'ordinaire d'Altkirch selon l'accord impérial. Cette Cure a tous les ans de reuenus moitié froment moitié auoine 13 bichots. De plus moitié espiotte moitié auoine 4 bich. Il y a vne maison de curé avecque ce qui en depend faulcies de préé ij bich. Arpens de terres labourables 10 bich. en argent 7 l. 10 s. vne poulle de chasque paroissien qui font 50 poulles. Il y a dans cette Eglise de Cheuremunt vn autel des vnze mille vierges dont le curé et les sujets sont collateurs. Le reuenu en dixmes moitié espiotte moitié auoine se monte tous les ans a ij bich. poulles 1 bich. faulcies de préé 1 bich censes en argent annuelles 6 l.

CURE DE CHASTENOY. Euesché de Besancon. L'Eglise de Chasteno y estoit autresfois vn prieuré habité par des Religieux, apres il fut incorporé au chapitre de Mombelliard qui en suite en estoit collateur et entretenoit vn vicaire perpetuel auquel il donnoit pension congrüe, Bienque Monsieur le Comte de Mombelliard reçoive tous les reuenües et qu'il vueille s'attribuer la qualité de collateur, touteffois les presentations qu'il fait ne sont pas confirmé par l'ordinaire de Besancon mais a cause de la Religion contraire sont entierement annullées. Le curé d'a present est Monsieur Nicolas Migat, dernier chasnoine chassé de Mombelliard, mais nous Esperons que quand cette cure sera vacante, la collation nous appartiendra, veu que la presentation faite de la part de Monsieur le Comte de Mombelliard n'est pas valable. Il y a beaucoup de Rentes qui procedent de ce prieuré mais elles ne sont pas toutes connües et quand on aduertit Messieurs de Mombelliard pourquoy ils donnent si petite pension au vicaire, ils respondent que tous les

---

(1). Corneux, près Gray.

(2). En 1435.

reuenus ne procedent pas du prieuré mais du chapitre, de sorte que Jusqu'a present ils s'en sont encor toujours excusé.

Neantmoins il y a enuiron douze ans que la regeance a augmenté la pension du vicaire et doit auoir outre les accedents, en froment 2 bichots 12 quartes. En auoine ij bichots. Messieurs de Mombelliard doiuent entretenir le cœur de l'Eglise et la maison du curé en estat. Dans cette Eglise il y a vn autel de la S<sup>te</sup> Vierge dont les subjects sont collateurs et le font deseruir par le vicaire. Le Reuenu se monte enuiron a 10 l Desquelles ils en donnent six au vicaire pour y celebrier la S<sup>te</sup> Messe tous les vendredis, le reste s'employe pour achepter de la cyre et autres nécessites. L'Eglise de Banuillé (1) est filiale de Chastenoy. Le vicaire est obligé d'y celebrier la S<sup>te</sup> Messe tous les quinze jours Les Rentes sont comprises dans les susdites.

**CURE DE BERMONT.** Euesché de Besancon. Bienque Messieurs de Mombelliard possesseurs du prieuré de Chastenoy ayent pretendu la collation de cette cure et que nous nous y soyons opposé. La chambre a commandé a Monsieur Anthoine Nicolas d'administrer les sacrements dans ce lieu cõme cure jusqu'a l'issue du procès. La cure de Bermont a de reuenus en dixmes moitié froment moitié auoine 3 bichots censes annuelles 21 10 s. Il y a vne maison de cure et vn Jardin avecque tout son contenu, terres labourables enuiron 20 arpents faulcies de préee 12 arpents. Il y a vne Eglise a *Trestudans*, filiale de la cure de Bermont qui doit estre deserui par le mesme curé. Le reuenu en toutes sortes de graines est enuiron de 3 bichots. Les accedents de ces deux Lieux peuvent monter a 5 l. Dans cette Eglise de Trestudans il y a vn autel dedié a St George dont les heritiers du deffunct Jean de Haye, bourgeois de Belfort sont les collateurs, les rentes de cet autel se peuvent monter tous les ans enuiron a 1 bichot.

**COUENT DE FROIDEVAL** de l'ordre de S<sup>t</sup> Anthoine. La collation de ce couuent a autresfois appartenu aux Religieux de Deminiers en France, mais depuis dix ans l'affaire est venu jusqu'a ce point que Monsieur Jacques Jenait (Lequel en estoit seule *admodiateur*) a este institué pour *administrateur* touteffois avecque cette condition qu'il reconnoistroit toujours Monsieur le Recteur d'Isenheim (1). Mais touchant sa personne et pour les biens du

---

(1). Banvillars.

(2). Haute-Alsace.



couuent qu'il respondroit aux officiers de Belfort, on ne peut sauoir pour l'asseuré de qui despend cette collation. Les reuenus en froment se montent à 9 quartes, en auoine 12 quartes, en censes 30 l. 7 s. Il y a vn Logis proche de l'Eglise entouré de fossé avecque grange Jardin et tout son contenu qui despend dud<sup>t</sup> couuent. Terres labourables 50 arpents, pres tant aupres du couuent qu'ailleurs 25 faulcies. L'administrateur est obligé de contribuer tous les ans avecq l'Abbé de Valdien (1), 9 l. De plus a la seigneurie de Belfort et au curé de Damjustin il faut qu'il paye environ 6 l.

**CURE DE BAULLIER.** *Euesché de Besançon* La collation de cette cure appartient a Monsieur François de Bonuallot, chasnoine de St Jean a Besançon. Le reuenu des dixmes en froment se peut monter tous les ans enuiron a 9 bichots, de plus de chasque paroissien et habitant deux gerbes de froment et vne d'auoine qui font en froment 10 quartes et en auoine 6 quartes, terres labourables 23 arpents, faulcies de pres 8 arpents pour les accedents que le curé peut tirer, il doit tous les ans a l'ordinaire 2 l. Dans cette Eglise il y a vn autel de S<sup>te</sup> Catherine Et Messieurs d'Essars doiuent tous les ans au jour et feste de lad<sup>e</sup> Sainte, enuoyer vn prestre pour y célébrer la S<sup>te</sup> Messe Le Reuenu de cet autel est de 3 l. 6 s. 8 d.

**CURE DE BUC,** Diocèse de Besançon. La collation de cette cure appartient a Monsieur l'Archeuesque de Besançon. Cette cure a tous les ans de graines de dixmes 3 bichots. Il y a maison de curé avecque tout son contenu, arpents de terres labourables 24 bichots, faulcies de pres 8 arpents. Le curé doit tous les ans a l'ordinaire pour les accedents de sa cure 2 l. Il y a dans cette Eglise vn autel dédié a Sainct-Nicolas dont Messieurs de Morimont sont collateurs, pres dependant de cet autel 2 1/2 faulcies, arpents de terre dont le curé a la Jouyssance pour son service, 3 faulcies.

**PEROUSE.** *Euesché de Basle.* L'Eglise de Perouse est filiale de la cure de Phafans, de cette Eglise Monsieur l'Abbé de Lützel (2) est le collateur. Le Reuenu des dixmes se monte tous les ans en froment enuiron a 2 bichots 8 quar., en auoine aussi 2 bichots 8 quartes, en argent 2 l. 10 s. de chasque habitant, une poulle qui font 10 poulles.

---

(1). Haute-Alsace.

(2). Haute-Alsace.

*Cures et bénéfices de la Seigneurie de Rozemont.*

Et premierement cure de GIROMAGNY. Monseigneur l'Archiduc est fondateur et collateur absolu de cette cure, peut ainsy y mettre vn prestre selon son bon vouloir. Le curé tire tous les ans sur les dixmes de son Altesse a Neuwiller (1) en la seigneurie d'Angeot, moitié espiotte, moitié auoine, 60 roisaux mesure de Moisevaux (2) lesquels entrent dans les comptes de cette Seigneurie, on dit qu'ils appartenoient autresfois a la Chapelle de Sainte Marie Magdelaine. De plus en vin qui procede aussi de la mesme chapelle tous les ans a Limbach 7 mesures (3). Led<sup>t</sup> curé reçoit du Bergrichter (4) 200 l. Ofrandes certaines du Maistre de la confrairie 50 l.

CURE DE CHAULX. Monsieur Jean Peterman, chasnoine de S<sup>te</sup> Marie Magdelaine a Besançon est collateur de cette Cure. Les Reuenus sont la pluspart en dixmes et se montent d'années a autres en seigle a 8 bich., en auoine 8 bich. aussy, en argent 12 l. 10 s Les paroissiens doiuent pour quelques pains qu'ils doiuent offrir 3 l. Il y a vne maison de cure auecque son contenu, arpents de terres labourables 5, faulcies de préses 8, de chasque personne qui meurt 8 s. 4 d.

CURE DE SODA (5). Euesché de Besançon. L'Eglise de Soda est filiale de la cure de Chaulx et le curé dud<sup>t</sup> lieu ne manque pas festes et dimanches d'y aller célébrer la S<sup>te</sup> Messe du matin, puis il s'en retourne a Chaulx ou il presche et fait derechef le mesme sacrifice. Le Reuenu de cette filiale ne se monte pas a dautantage d'années a autres qu'a 3 bichots, moitié seigle moitié auoine.

CURE DE ROUGEGOUTTE. Euesché de Besançon. Messieurs de Mombelliard comme possessurs du couuent de Belchamps se sont attribué le nom de collateurs et y a eu pour cette raison quelques dissensions entre eux et nos prédecesseurs, toutefois le dernier Baillif, Monsieur Vrique de Stadion y a mis un prestre nommé Estienne honnenotte de Melisée en Bourgogne qui a esté ensuite confirmé par l'ordinaire a Besançon. Les Reuenus de cette cure se montent tous les ans moitié seigle, moitié auoine, enuiron a 6 bichots en argent, 6 l. vn arpent de terres labourables. De plus vne pièce de bois et de champs encore en dispute auecque les sujets.

---

[1]. Novillars.

[2]. Massevaux.

[3]. La mesure de Giromagny équivalait à 50 lit. 22. [Cf. Hanauer Op, cit.]

[4]. Juge des mines.

[5]. Lepuix Gy

qui contient enuiron 25 arpents en dessous de ladite pièce, y a des prés dependants de cette cure enuiron 8 faulcies. Il y a un autel dans cette Eglise fundé depuis longtemps par vn prestre nommé Jean Chopard a condition que tous les vendredis on y diroit la S<sup>te</sup> Messe. Ledit autel a de reuenus par an enuiron 7 l.

**CURE DE CHAPELLE-SOUB-CHAULX.** Euesché de Besançon. Cette cure a esté incorporé au chapitre de cette ville qui doit entretenir vn vicairé résidant. Le Revenu de cette cure se monte tous les ans moitié seigle moitié auoine, environ a 6 bichots, censes en argent 15 l. Il y a vne maison de cure avecque tout son contenu, arpents de terres labourables 3, faulcies de prés 2. Cette cure a une filiale a Assel (1) laquelle doit estre deserui par le curé dudit lieu et a pour cela en graines moitié seigle, moitié froment, tous les ans 2 bichots. Les accedents du curé peuuent se monter à 2 l.

**EGLISE DE Ste-MARIE MAGDELAINE (2)** dans le val des Anges. Cette Eglise est entre les mains de son Altesse Serenissime Notre Maistre qui a transféré vne partie de ses reuenus a la cure de Giro-maingny. Les biens de cette Eglise comme Jardins, prés et terres, s'afferment au nom de son Altesse et on tient tous les ans compte de vingt livres, monaye du pays dans la recepte de cette seigneurie pour lesdits biens. On celebre presentement fort rarement la messe dans cette Eglise.

**CURE D'ESTUFOND.** Euesché de Basle. Le collation de cette cure appartient a Monsieur l'abbé de Lützel (3). Les Rentes de cette cure peuuent monter tous les ans en dixmes mesures de Moiseuaux, a 40 roisaux, moitié seigle, moitié auoine, en argent 9 l. Il y a vne maison de curé avecque tout son contenu, faulcies de prés 3, un quart de bois pas loing du lieu nommé la Charme qui contient enuiron 7 arpents. De plus vn autre quart dans le finage d'Estuffon, mais il ne rapporte rien, car c'est une terre stérile, le premier vaut 1 l. 10 s. Il y a encor 3 petits estangs qui en dependent dont 2 ne sont pas en valeur, le troisième rapporte 5 l., de plus une poulle de chasque paroissien qui font 70 poulles. Des autres petites rentes que le curé peut retirer, il faut qu'il donne tous les ans à son collateur 4 l. 12 s.

---

[1]. Auxelles.

[2]. Lamadeleine.

[3]. Lucelle [Hte-Alsace].

*Cures et bénéfices de la Seigneurie d'Angeot,*

La cure d'ANGEOT est un Rectoré dont la collation appartient a Madame l'Abesse du Couvent de Schönsteinbach (1). Tous les reuenus de ce Rectoré appartiennent a Madame l'Abesse, laquelle donne tous les ans au curé ce qui suit. scauoir, sur le dixme d'Angeot elle luy donne a prendre en espiotte 4 roisaux. De plus, sur vn bien d'Eglise en espiotte, 4 roiseaux en auoine 4 rois, sur le dixme de Braise en seigle 4 rois. De plus a Angeot sur quelques biens en espiotte 2 rois, 2 quartes en auoine aussy 3 rois, 2 quart. argent pour le salue 2 l. argent pour des messes 15 l. 15 s. faulcies de présés 4, arpents de terres labourables 3. Madame l'Abesse est obligé d'entretenir la maison du curé. Les accedents peuvent monter par an a 12 l. Sur quoy le curé doit donner a disner a ceux qui lui seruent a l'Eglise aux quatre festes solelnels. En cette Eglise il y a vne chapelle de S<sup>te</sup> Catharine dont la collation appartient aussy a Madame l'Abesse. Le cure dudit lieu est obligé d'ayder a faire l'office a celuy qui en est pourueu. Cette Chapelle vaut tous les ans en seigle 2 Rois, 1 quarte en espiotte, 33 Rois, 3 quartes en auoine 3 Rois. 3 quart, en vin 5 mesures, en argent 25 l. 40 s., en présés 18 faulcies terres labourables 2 arpents, vne maison avecq vn Jardin, deux estangs, enuiron de 300 carpes, vn bois contenant enuiron 2 arpents.

CURE DE St-COSME (2). Madame l'Abesse susdite est collatrice de S<sup>t</sup> Cosme. Les Reuenus sont la pluspart en dixmes et peuvent valoir tous les ans agernat 20 rois. audit lieu de S<sup>t</sup> Cosme, en seigle 20 rois., a Reuiers (3) y a vn bien dependant de cette cure qui peut rapporter tous les ans en espiotte et auoine 1 rois. 2 qua. a Ensviher 2 rois. Il y a des biens a S<sup>t</sup> Cosme qui rendent tous les ans a la cure en somme, en seigle 2 qua., en auoine 2 qua., argent pour des messes 20 l. 15 s., censes en argent 5 l., vne maison avecq tout son contenu, faulcies de présés 12, arpents de terres labourables 9, arpents en bois 12, rentes accidentaires 12 l. desquelles le curé doit a l'ordinaire 3 l. Il y a dans cette Eglise vn autel qui depend de la cure de Brette dans la Seigneurie de Than. Le curé de S<sup>t</sup> Cosme a vne chapelle de S<sup>t</sup> Quirin et vne a Reuier. De plus encor la chapelle de Valdenberg, chapelle S<sup>t</sup> George, lesquelles chapelles doiuent estre toutes deux deserui par le curé de S<sup>t</sup> Cosme. Le Reuenu est compris en celuy de la cure.

[1]. Schoensteinbach, commune de Wittenheim [Haute-Alsace].

[2]. Haute-Alsace.

[3]. Larivière.

CURE DE NEUVILLE. (1). Euesché de Basle. Cette cure est vn Recteuré qui appartient a l'abbaye de Valdieu. Le Reuenu de cette cure en dixmes se monte en espiotte et auoine sur le dixme de Neuville a 40 rois., a Rechette (2) 12 rois., a Entraige (3) 10 rois , vn bien a Neuville qui rapporte tous les ans a cette cure enuiron 10 rois., ceuses en argent pour des messes 5 l , du Receueur de la fabrique 18 l. 10 s. De chasque paroissien vne poulle qui font 50 poulles. Il y a vne maison avecq tout son contenu. Il doit a l'ordinaire de mesme que les autres curés du Diocèse.

Toutes ces cures et Bénéfices cy-dessus rapportées se sont trouvées avecq leurs rentes selon l'inquisition fort exacte que nous en auons fait, de la manière qu'il est icy couché par escript. Mais il est a noter que quand un collateur presente quelque prestre, il nous doit estre enuoyé comme a des officiers de la Justice ciuille dans la Seigneurie et s'il nous agrée, on le renuoye a l'ordinaire du Diocese pour auoir sa confirmation nécessaire, ensuite nous le mettons en possession et ainsy sont les droits et coustumes de cette Seigneurie de Belfort.

Faict a Belfort, par les officiers dud<sup>t</sup> Lieu, le 22<sup>e</sup> Décembre 1590.

B : et O : dud<sup>t</sup> Lieu.

EXTRAICT DES RENTES ET DESPENS DU CHAPITRE DE BELFORT selon les comptes et selon la déclaration des Chanoines dud<sup>t</sup> Lieu. Le Chapitre de Belfort a tous les ans de Rentes en argent, des messes et autres seruices qui ont esté fondées peu à peu selon les comptes et le rapport des chanoines dudit chapitre en rentes stables et fixes 593 l. 13 s. 3 d.

Rentes inconstantes La fundation du Chapitre de Belfort peut prendre tous les ans sur la cure de Chapelle soub Chaulx 60 l. sur la cure de Montbouton 40 l. De plus led<sup>t</sup> chapitre a tous les ans en rentes de dixmes de cyre 70 l. Chasque liure taxé a quinze solz fe-roient 52 l. 10 s. En mariages, enterremens, auxmosneš des Def-functs 10 l. De plus du marché quand on loue les dixmes 29 l. De plus le Chapitre de Belfort a vn prieuré au village de Meroux qui a esté admodié a 600 l. content affn de payer les contributions en

---

[1]. Novillars.

[2]. Rechotte.

[3]. Aufrage.

sorte que l'admodiateur retirera le profit de ce prieuré. Jusqu'à la fin de l'année mil six cent vnze, après lequel temps les rentes dud<sup>t</sup> prieuré retomberont au Chapitre et vallent enuiron tous les ans jusqu'à 400 l plus de quelques biens, tant dedans que dehors de la Seigneurie enuiron 20 l. Les offrandes peuvent valoir tous les ans selon la déclaration des chanoines, 20 l

Total des rentes en argents fixes et non fixes, 930 l. 3 s. 3 d. Rentes en graines. Premièrement en froment tant d'vn costé que de l'autre en dixmes et du moulin de Damjustin. Le Chapitre a tous les ans enuiron 70 bichots, du moulin de Belfort aussi 4 bichots. Somme des reuenus par an en froment, 74 bichots De ces 74 bichots de froment, faut diminuer tous les ans tant pour Monsieur le vicaire, procureur et pauures de l'hospital, 9 bichots, ainsy restent a partager entre les treze praebandes tous les ans 65 bichots. Comme donc pour vn bichot il faut 24 quartes, mesure de Belfort. La quarte vallant 15 s., le bichot vaudroit dix huict liures. monaye du pays qui feroit en sôme i j 70 l.

Rentes en seigle Le Chapitre de Belfort a presentement tous les ans de reuenus en seigle. scauoir, 1 bich. 15 quar., faut diminuer tous les ans pour les pauures 12 1/2 quart. ainsy restent encor tous les ans 1 bichot 2 1/2 quart. La quarte vallant 10 s. feroit encor 13 l. 5 s.

Reuenus en auoine Ledit chapitre a tous les ans selon les comptes des Reuenus en dixmes et admodiateurs d'auoine, 55 bich. 45 quart, faut diminuer tous les ans pour leurs officiers 7 bich. 12 quart. Restent a partager entre eux 48 bich. 3 quart. Le bichot vallant en argent 6 l., feroit 288 l.

Reuenus en communauté. Selon la déclaration de Messieurs les chanoines depuis quinze ans, on a rien receu du droit, nommé le droit de mort qui pouroit monter tous les ans enuiron a 2 l 10 s.

Le chapitre de Belfort a en somme de Reuenu le tout taxé en argent tous les ans 2404 l. 13 s. 3 d., monoye du pays. De tous ces Reuenus annuels, ledit chapitre doit payer tous les ans les intérêts des sommes suiuanes, scauoir, aux héritiers de Deffunct Jean-Jacques Schmidlin les intérêts de la Somme de 250 l. A Monsieur Bajol de Poirantruy de la Somme de 510 l. A Monsieur Hugbaldé, secrétaire de la Chambre d'Ensisheim, de la somme de 500 l. A Nicolas Herrey de Belfort, de la somme de 300 l. A Marguerite Claué iadis Elizabeth, tollete 200 li. A Guillaume Theusnet de la Somme de 200 l., a Jean Prouost de Belfort 100 l., a Jean Bour-

quenat, grand maire. 200 l., a Jean Musnier Escriuain de la Justice 100 l., a Jean Noblat, Maistre d'Eschole 33 l.

Sommes capitales desquelles le Chapitre doit les interets, 2383 l. Les interets sont de cinq pour cent qui se montent tous les ans a 119 l. De plus, ledit Chapitre paye tous les ans aux pauvres de l'hospital et autres selon les comptes 11 l. 18 s. 2 d. pour la maison du chantre et du predicateur 3 s. 6 d. A Monsieur le Prouost pour les chanoines qui seruent pendant l'année aux festes solennelles 13 l., au Maistre d'Eschole 18 s., pensions ordinaires en argent de Monsieur le vicaire, le procureur, horloger et margueillier 18 l. 6 s.

Somme des despendis susdits, 228 l. 8 s. 8 d.

Despendis incertains. Ledit Chapitre donne presentement par an pour les contributions 171 l. pour la cyre du luminaire d'une année a l'autre 75 l., au chandellier qui fait les cierges 5 l. 16 s. 4 d., pour la saincte huile tous les ans 1 l.

Somme des Despendis incertains, 253 l. 13 s. 10 d.

Total des Despendis certains et incertains que le Chapitre doit faire par an : 482 l. 2 s. 6 d.

Si de la somme de 2404 l. 13 s. 4 d., qui sont les Reuenus du Chapitre de Belfort, nous diminuons la somme de 482 l. 2 s. 6 d. qui sont les despendis que ledit chapitre doit faire, il restera encore a partager entre les treze praebandes 1922 l. 10 s. 9 d., monoye du pays. Laquelle somme partage entre les praebandes, chasque chanoine retire 147 l. 17 s. 9 d. Il est a noter que ledit chapitre observe une méthode qui est que quand un chanoine a esté présenté il ne doit rien retirer iusqu'a trois ans passées ou deux pour le moins ainsy ses reuenus se partagent au profict des autres, de mesme quand un chanoine ne réside pas il ne tire rien. Et bien que presentement tous les canonicats soient possédés, toutefois le dernier chanoine receu nommé Mons Pierre Claué ne retirera rien de deux ans et comme Monsieur Garnier a la cure de Montbouton ne residant pas a Belfort, il ne recoit rien de sa praebande, ainsy le profict desdites deux praebandes se partagent dans le Chapitre. De plus ledit chapitre a de l'autel de l'Annunciation de Nostre Dame et de celui de St-Michel tous les ans 12 l. De plus ledit chapitre a encore deux Chapelles, l'une de la Sainte Trinité et l'autre de St Sébastien dont la collation est a Monseigneur et au Chapitre alternatiuement Celle de la Tres sainte Trinité vaut enuiron 25 l. et celle de St-Sébastien 24 l. 15 s.

D.-R.

# OPÉRATIONS MILITAIRES

dans la Haute-Alsace

*depuis le début de la Guerre de 1870.*

JUSQU'AU MOMENT

## DE L'INVESTISSEMENT DE BELFORT

### I

Belfort, au début de la guerre de 1870, paraissait à juste titre, devoir servir de base à une action offensive contre l'Allemagne du Sud.

Une telle opération n'eût pas manqué de produire un effet moral considérable et eût, en tout état de cause, obligé l'Etat-Major allemand à détacher de ce côté des forces relativement importantes. Huningue et Neuf-Brisach semblaient désignés pour le passage des premières troupes. A Huningue notamment, une brigade d'infanterie avec quelques escadrons de cavalerie et quelques batteries d'artillerie pouvait franchir le Rhin sans encombre. Son flanc droit couvert par la neutralité suisse, notre infanterie se déployait sans difficultés dans la région de Lœrrach pendant que la cavalerie, habilement et audacieusement conduite, aurait pu évoluer en amont et en aval, et détruire les voies ferrées de la région. D'autre part, appuyé sur Neuf-Brisach et le fort Mortier, un détachement français pouvait faire une démonstration du même genre sur Vieux-Brisach. Il eût été facile de s'emparer par un coup de main du pont de bateaux de Brisach qui, jusqu'au jour de sa démolition, fut gardé seulement par quelques gendarmes badois. De là, la cavalerie pouvait se lancer jusqu'à Offenbourg et Fribourg pendant que des sapeurs du génie transportés sur des voitures de réquisition procédaient en ces points à la destruction de la voie ferrée. La grande ligne Carlsruhe-Bâle se trouvant déjà interrompue en aval d'Offenbourg, vers Achern, et la ligne Constance-Bâle n'étant pas utilisable parce qu'elle touchait en plusieurs points au territoire neutre suisse, les troupes allemandes eussent été obligées de



faire d'assez longues marches à pied, ce qui aurait permis aux Français renseignés par leur cavalerie, de se replier en temps opportun sur la rive gauche du Rhin.

Une telle entreprise, parfaitement possible d'ailleurs à la condition d'être exécutée à temps, n'eût pas manqué de provoquer dans l'Allemagne du Sud en général et, dans le pays de Bade en particulier, une certaine agitation favorable à nos desseins.

Les Allemands en conçurent bien quelques craintes et leur grand Etat-Major crut devoir prendre certaines mesures de précaution. Dans les derniers jours de Juillet, un détachement composé de 2 bataillons du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie wurtembergeoise, un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie, sous les ordres du colonel de Seubert, fut acheminé par voies ferrées, d'Ulm sur Donaueschingen. Le gros du détachement dirigé ensuite sur Neustadt et St-Blaise, y arriva le 1<sup>er</sup> Août au soir, tandis que 2 compagnies d'infanterie et 1 peloton de cavalerie étaient poussés dans la vallée de la Kinzig et jusque vers le Kniebis.

Dès le lendemain, 2 Août, le colonel de Seubert fit déboucher ses troupes de la région des montagnes pour descendre dans la plaine du Rhin.

A l'aile droite, un détachement partait de la route du Kniebis pour se porter sur Oppenau avec une pointe vers Kehl, tandis que le gros s'avancait dans la vallée de Kinzig jusqu'à Biberach et poussait des patrouilles vers Lahr. Au centre, une compagnie d'infanterie était transportée par voitures de réquisition à travers le Hœllenthal (Val d'Enfer) sur Fribourg, d'où elle s'achemina en plusieurs petites colonnes, sur le front Vieux-Brisach, Neuenbourg. A l'aile gauche, 2 compagnies, sous la direction personnelle du colonel de Seubert, marchaient de St-Blaise sur Waldshut. De là transportées par chemin de fer à Rheinfelden, elles se portèrent sur Lœrrach où elles bivouaquèrent. Les Allemands s'attachaient à faire croire aux habitants de Huningue par des feux de bivouac et de fréquents roulements de tambour, à la présence d'un corps nombreux, en voie de formation à Lœrrach.

Peu rassuré cependant en raison de la faiblesse numérique de ses troupes, le colonel de Seubert fit replier, dès le lendemain, son détachement vers la Forêt-Noire, où il reprit les cantonnements des jours précédents. Le 5 Août, il fit une nouvelle démonstration vers le Rhin. Le lendemain 6 Août, ayant appris que le 7<sup>e</sup> corps français se réunissait autour de Mulhouse, il prescrivit aussitôt de son

côté la concentration de ses troupes à Schliengen, au Sud de Mülheim. L'activité déployée par le détachement wurtembergeois fut, d'après les Allemands, la cause du maintien provisoire du 7<sup>e</sup> corps français en Alsace. Ce ne fut, en effet, qu'après Wissembourg, qu'une des divisions du corps Douay fut appelée à rejoindre l'armée du maréchal Mac-Mahon. Mais il y avait d'autres raisons encore qui ont dû échapper aux Allemands. Quoiqu'il en soit, le général Douay était à Mulhouse avec la division Liébert lorsqu'il reçut, le 7 Août au matin, la nouvelle de la défaite du maréchal de Mac-Mahon suivie dans l'après-midi de l'avis d'avoir à couvrir Belfort avec les troupes qui lui restaient. Devant cet ordre et sur le bruit que les Allemands avaient passé le Rhin à Marckolsheim et à Hunningue, le général Douay ordonna la retraite immédiate sur Belfort.

Cette marche exécutée sous l'influence des mauvaises nouvelles reçues, se fit avec un certain désordre et produisit une fâcheuse impression sur l'esprit des populations. Le 8 Août au matin, après une marche de nuit fatigante, le général Douay rentra à Belfort avec ses troupes.

Les Allemands n'avaient pas franchi le Rhin. Il est vrai que le colonel de Seubert, stimulé par la nouvelle de la victoire de Wörth et n'apercevant rien devant son détachement concentré à Schliengen, avait résolu le 7 Août, de passer le Rhin à Kirchen et Rheinweiler, villages distants de deux lieues et de pousser une pointe en Alsace afin de détruire la ligne Strasbourg-Belfort. Il fit, à cet effet, rassembler les bateaux disponibles dans la région ; mais dès le 7 au soir, il reçut de Karlsruhe, l'ordre de renoncer à son entreprise et d'envoyer une partie de son détachement à Maxau pour assurer la garde du pont sur le Rhin. Le 10 Août, au matin, un de ses bataillons partait en chemin de fer pour Maxau, tandis que le colonel de Seubert avec le reste de son détachement commençait ses marches de retour sur le Wurtemberg. Le pays de Bade se trouvait ainsi une fois de plus découvert.

Il est vrai qu'à ce moment les Allemands n'avaient plus les mêmes raisons de craindre une diversion. Le moment en était passé. Le général de Palikao, alors ministre de la guerre, eut bien l'idée de former un 14<sup>e</sup> corps, sous le général Renault et de l'ache-miner rapidement sur Belfort. Il s'y réunirait avec les troupes qui se trouvaient déjà dans la place, ce qui eût porté son effectif à 30.000 hommes. Avec cette masse, le général Renault devait se jeter dans le pays de Bade, et, la diversion produite, de replier les-

lement sur Belfort. Une telle opération, tentée trop tard, n'avait plus alors beaucoup de chances de succès ; aussi fut-elle repoussée par le Conseil supérieur de la Guerre.

---

## II

Au moment où allait se dénouer le drame de Sedan, les rives du Rhin badois, vers Brisach, dégarnies de troupes depuis le départ des Wurtembergeois étaient le théâtre d'une véritable petite guerre.

Dès l'époque de l'ouverture des hostilités, en Juillet, on avait songé en Alsace et particulièrement dans le département du Haut-Rhin à organiser une milice nationale pour la défense de cette partie de la frontière. Les ouvriers sans travail des nombreuses usines de la région devaient fournir un sérieux appoint. Les douaniers, les forestiers et les pompiers des villes serviraient de noyau à cette levée. Les douaniers étaient armés de fusils Chassepot ; le reste, de fusils à tabatière et surtout d'anciens fusils à percussion.

On savait d'ailleurs que l'Oberland badois était faiblement garni de troupes : le consul de Bâle qui s'employait avec zèle au service des intérêts français, avait envoyé à ce sujet des renseignements précis et rassurants.

L'ouverture des hostilités fut marquée par une petite incursion de la Compagnie des francs-tireurs de Neuf-Brisach sur le territoire badois. Le but de cette expédition était de s'emparer d'un certain nombre de bateaux badois stationnés à Bellingen, près de Neuenbourg, destinés, croyait-on, à l'établissement d'un pont. Le 31 Août, vers 6 heures du matin, une cinquantaine d'hommes de la dite compagnie s'embarquaient, sous la protection d'un épais brouillard et se dirigeaient sur Bellingen, afin de s'emparer des bateaux en question.

L'affaire s'effectua le plus paisiblement possible. Les francs-tireurs purent débarquer sans encombre et, après avoir détruit la ligne télégraphique, et obstrué la voie ferrée, regagner la rive française sans avoir rencontré l'ennemi. Emmenant les bateaux conquis, les francs-tireurs reprirent leur route vers Chalampé où ils furent rejoints par un détachement de gardes nationaux et de forestiers arrivés de Mulhouse et de Colmar.

Cette petite expédition provoqua dans le pays badois un assez grand émoi. Les habitants des localités voisines, stimulés par les autorités locales qui faisaient courir les bruits les plus sinistres sur nos instincts de dévastation, accoururent armés de vieux fusils ; les gendarmes et les douaniers, mieux armés, en firent autant. Il s'engagea alors, le long des rives du Rhin, entre Chalampé et Neuenbourg, une tirailerie qui dura jusqu'au soir et au cours de laquelle un sous-officier de gendarmerie badois fut grièvement blessé.

Ne s'estimant pas suffisamment forts, les Allemands crurent devoir faire appel à des troupes de soutien. Prévenu télégraphiquement, le commandant de place de Rastatt, fit embarquer sur le champ en chemin de fer, un bataillon qui débarquait dès le soir même à Mulheim et à Schliengen. Ce bataillon reçut pour mission d'assurer la sécurité de la région du Rhin, entre Neuenbourg et Rheinweiler, en face de laquelle paraissait se grouper le principal noyau des troupes alsaciennes. La 5<sup>e</sup> compagnie occupa par un peloton, chacune des localités de Neuenbourg, Steinensstadt et Bellingen. La 8<sup>e</sup> compagnie se tenait, plus en amont à Rheinweiler. Le reste du bataillon était maintenu en réserve à Schliengen. Mais ce n'était pas tout. Dans la nuit du 31 Août au 1<sup>er</sup> Septembre il arriva encore des renforts fournis par le corps qui faisait le siège de Strasbourg. 2 compagnies badoises du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec 4 pièces de canon, débarquèrent à Mulheim, pour retourner d'ailleurs, dès le lendemain sur Kehl. Par contre, le même jour, 1<sup>er</sup> Septembre, le 6<sup>e</sup> bataillon badois de landwehr débarquait à Fribourg en Brisgau, où il devait servir de réserve générale.

Pendant toute la journée du 1<sup>er</sup> Septembre, il se livra d'une rive du Rhin à l'autre, entre Neuenbourg et Chalampé un feu assez nourri entre les troupes badolses et les francs-tireurs et gardes nationaux, renforcés dans la matinée par un bataillon de marche accouru de Neuf-Brisach. Protégés par une digue, nos soldats ripostèrent vigoureusement à la fusillade engagée par les Badois. Les bateaux pris la veille, qui auraient pu servir à l'ennemi, furent coulés et la retraite s'exécuta ensuite en fort bon ordre sur Neuf-Brisach.

En amont de Chalampé, vers Rheinweiler, il y eut également quelques escarmouches entre Alsaciens et Badois. Devant Huningue, tout demeura tranquille, ce jour-là ; mais dans la nuit du 2 au 3, il se fit une forte démonstration en face du village badois de Istein.

Le service de la voie ferrée avait été continué, jusqu'alors, par les Allemands, entre Fribourg et Bâle, malgré la proximité du Rhin, notamment à Kleinkembs et Istein où elle pouvait tomber sous le feu de la rive gauche. Aussi le 3 Septembre au matin, le train de voyageurs parti de Fribourg et allant à Bâle fut accueilli à son arrêt à la station de Kleinkembs par des coups de fusil qui toutefois ne blessèrent personne, Mais à dater de ce moment. l'exploitation de la ligne cessa à partir de Schliengen, de sorte que Bâle resta pendant plusieurs jours sans communications avec Fribourg.

La démonstration faite pendant la nuit du 2 au 3 devant Istein fut renouvelée dans la matinée du 3, mais un peu plus au Sud, vers Efringen. Sous la protection du couvert formé par les îles boisées du Rhin, un détachement alsacien essaya de forcer le passage : mais la rive badoise était fortement gardée. Il dut renoncer à sa tentative, Pendant toute la journée du 3, on continua à tirailler d'une rive à l'autre, entre Huningue et Brisach. La journée du 4 se passa à peu près dans les mêmes conditions ; mais le 4 au soir, les Badois furent renforcés par l'arrivée d'une batterie d'artillerie de réserve, envoyée par chemin de fer de Karlsruhe, et qui débarqua à Mulheim. Dès le lendemain, ils la firent entrer en action et pendant plusieurs jours ils s'amusèrent à bombarder les villages alsaciens qui abritaient les francs-tireurs, causant ainsi des incendies parfois assez sérieux.

Cependant le vide s'était fait peu à peu sur la rive gauche du Rhin. Il y eut bien encore quelques coups de feu échangés de temps à autre entre les Badois et les francs-tireurs et gardes nationaux, mais il ne se produisit pas d'engagement sérieux. La place de Neuf-Brisach en imposait évidemment aux Badois qui se crurent obligés de demeurer l'arme au pied, à Mulheim.

Désireux cependant de frapper un coup décisif dans la Haute-Alsace où s'accroissait de jour en jour le mouvement qui poussait aux armes nos patriotiques populations, le grand quartier général allemand invita par télégramme daté du 9 Septembre, le général Werder à faire parcourir le pays par des colonnes volantes chargées de désarmer et de contenir les habitants.

A cet effet, un détachement composé de 4 bataillons d'infanterie, 9 escadrons de dragons et 3 batteries fut mis sous les ordres du général Keller avec mission de marcher sur la Haute-Alsace où il devait opérer de concert avec le détachement laissé dans l'Oberland

badois et qui, renforcé d'un bataillon, était passé sous le commandement du colonel Bauer.

La colonne Keller arriva le 13 Septembre à Marckolsheim, l'avant-garde à Artzenheim et Jepsheim. Sa cavalerie, lancée en avant, eut à soutenir au Nord de Kuenheim, un petit engagement avec une troupe envoyée en reconnaissance depuis Neuf-Brisach.

Le lendemain 14, le gros de la colonne Keller se dirigeait sur Horbourg et Colmar, flanqué à gauche par un détachement composé d'un escadron de dragons et d'un régiment d'infanterie ayant pour mission de tâter la place de Neuf-Brisach. L'ennemi trouva une vive et énergique résistance au pont de Horbourg défendu par la garde nationale de Colmar et les francs-tireurs. Grâce à son artillerie il parvint néanmoins à se rendre maître de la position. Les troupes badoises s'établirent en cantonnements resserrés à Colmar et Horbourg, opérant des réquisitions de vivres et la saisie des caisses publiques.

Le détachement de flanc-garde qui s'était posté vers Biesheim, se heurta également à une assez vive résistance. Sa cavalerie, maintenue de front par les gardes nationaux de Biesheim et prise en flanc par les feux d'une petite colonne sortie de Neuf-Brisach et embusquée derrière le talus du canal fut contrainte de tourner bride, laissant quelques chevaux sur le carreau.

Le 15, le général Keller poussa jusqu'à Ensisheim, pendant que le colonel Bauer, en vertu des instructions qu'il avait reçues, passait le Rhin entre Neuenbourg et Chalampé. Le lendemain les deux colonnes s'avançaient concentriquement sur Mulhouse. Leur jonction s'opéra à l'Isle-Napoléon, au débouché de la forêt de la Hardt. Les troupes françaises s'étant repliées, les Allemands purent pénétrer à Mulhouse sans rencontrer de résistance. Mais leur espoir d'y récolter du butin fut déçu : les armes, le matériel du chemin de fer, les caisses publiques avaient été évacués sur Belfort.

Le séjour des Allemands à Mulhouse fut d'ailleurs de courte durée. Dès le 17 Septembre, ils évacuaient la ville après lui avoir imposé une forte contribution et détruit la voie ferrée de Belfort ainsi que le pont de l'III sur l'embranchement de Thann. La brigade Keller, se repliant sur Strasbourg, se trouvait à Benfeld, le 20 Septembre. Le détachement Bauer, rétrograda de son côté vers le Rhin qu'il franchit dans la matinée du 18, entre Chalampé et Neuenbourg. Deux de ses compagnies reçurent l'ordre de retourner à Kehl, de sorte qu'il ne demeura pour assurer la surveillance

du Rhin badois entre Brisach et Neuenbourg, qu'un demi bataillon et une batterie avec un poste d'infanterie maintenu en observation au delà du fleuve, à Chalampé. Les choses demeurèrent en l'état jusqu'à l'arrivée dans le Brisgau des premiers éléments de la 4<sup>e</sup> division de réserve. Le 28 Septembre, le détachement Bauer était définitivement dissout. Les 2 compagnies d'infanterie retournaient à Rastatt tandis que la batterie d'artillerie rentrait à Carlsruhe.

La chute de Strasbourg allait, malheureusement, communiquer une impulsion nouvelle aux efforts dirigés par les Allemands contre la Haute-Alsace.

La capitulation de la place rendait disponibles les troupes de siège. Le grand quartier général allemand songea immédiatement à les utiliser pour de nouvelles opérations. La 1<sup>re</sup> division de réserve devait seule être maintenue provisoirement dans la Basse-Alsace. La division de landwehr de la garde était destinée à renforcer l'armée d'investissement de Paris. Avec le surplus des forces disponibles, formant un nouveau corps d'armée, le 14<sup>e</sup>, le général Werder devait, sans délai, se porter vers Epinal et la Haute-Saône au devant des formations nouvelles qu'on y signalait.

Pour remplacer ces troupes en Alsace, le grand quartier général allemand avait fait venir des confins de la Russie, une division de réserve, primitivement destinée à la défense des côtes, et dont les éléments débarquaient successivement dans le Brisgau, entre Fribourg et Mulheim, dans les derniers jours de Septembre.

Le général de Schmeling, mis à la tête de cette division lui fit passer le Rhin, dès que sa concentration fut terminée. Faute de pont et de matériel pour en jeter un, le passage du Rhin ne put être effectué que fort lentement et au moyen de bacs et de nacelles trouvés sur les lieux. L'opération demanda 3 jours et ne fut terminée que dans la soirée du 3 Octobre.

Le Rhin franchi, à Chalampé, le gros de la division s'arrêta momentanément à Bantzenheim lançant des patrouilles vers Neuf-Brisach. Cette place s'appretait à une vigoureuse résistance. Le 5 Octobre, une reconnaissance sortie de Neuf-Brisach attaqua un détachement allemand entre Horbourg et Balgau et ne se retira que devant le déploiement de forces supérieures. Se flattant peut-être de pouvoir enlever Neuf-Brisach en passant, le général de Schmeling se porta, le 7 Octobre, contre cette place avec ses troupes réparties en deux colonnes ; l'une débouchant de Bantzenheim par Balgau, l'autre venant de Mulhouse par Ensishelm. Sans

plus tarder, les Allemands entreprirent dès leur arrivée sous la place un bombardement violent qui réduisit en cendres près d'un quart de la ville. L'église fut entièrement criblée par les projectiles. Les Prussiens, se rappelant qu'en 1806 leurs places fortes avaient capitulé à la seule menace du bombardement ou tout au moins aux premiers coups de canon, comptaient sur une reddition immédiate. Leur espoir fut déçu. Le commandant supérieur fit entendre que la place n'était nullement disposée à ouvrir ses portes.

En présence de cette résistance, le général de Schmeling crut devoir renoncer à son projet d'enlever Neuf-Brisach par un coup de main. Laisant devant la place une partie de la brigade Zimmermann et sous Colmar un détachement composé de 2 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie, il se porta avec le reste de ses forces contre Schlestadt. Il établit son quartier général à Kientzheim, en vue de commencer les opérations du siège contre cette place dont les défenses n'étaient plus à hauteur des progrès de l'artillerie. Renforcé par l'arrivée de deux nouveaux bataillons, 1 escadron et une batterie fournis par la 1<sup>re</sup> division de réserve et ayant reçu le parc de siège qui avait servi contre Strasbourg, le général de Schmeling fit aussitôt procéder aux travaux de l'attaque régulière. La première parallèle était ouverte dans la nuit du 23 Octobre. Soumise depuis plusieurs jours à un bombardement violent, la place se vit bientôt contrainte d'ouvrir ses portes.

Les troupes du blocus de Neuf-Brisach furent immédiatement renforcés par celles devenues disponibles par la reddition de Schlestadt. Le général de Schmeling vint s'établir à Kuenheim, le 27, afin de présider aux travaux du siège. Les Allemands renforcèrent également au moyen de 2 bataillons, 2 escadrons et 1 batterie, le détachement qui, s'appuyant sur Colmar, avait été chargé de faire des reconnaissances du côté de Belfort et vers les débouchés des Vosges. Ce détachement avait dû se replier sur Colmar à la suite d'un engagement assez vif à Soultz et à Guebwiller contre des francs-tireurs et des gardes nationaux. Porté alors à l'effectif de 4 bataillons, 3 escadrons et 2 batteries et passé sous le commandement du général de Treskow II, il alla s'établir à Ensisheim, d'où il lança des reconnaissances jusqu'à Cernay et Mulhouse pour couvrir contre Belfort les troupes d'investissement de Neuf-Brisach dont le blocus se resserrait de plus en plus étroitement. La place



continuait d'ailleurs à se défendre vigoureusement et son moral demeurait excellent.

La prise de Schlestadt achevait la conquête de la Basse-Alsace ; le grand quartier général allemand résolut d'en finir aussi avec la Haute-Alsace. La 1<sup>re</sup> division de réserve qui, depuis la capitulation de Strasbourg tenait garnison dans cette place d'où elle fournissait de nombreuses colonnes volantes dans les vallées des Vosges, venait d'être remplacée à Strasbourg par une autre division de réserve envoyée de Glogau. Concentrée à Schlestadt, qui ne devait demeurer occupé que par une fraction du détachement Ostrowski, la 1<sup>re</sup> division de réserve recevait dès le 28 Octobre au soir, l'ordre d'assurer au plus vite l'investissement de Belfort, de concert avec les éléments disponibles de la 4<sup>e</sup> division. L'état-major allemand, assez mal renseigné cette fois, croyait que Garibaldi avait réuni trois brigades sous les murs de Belfort, avec lesquelles il allait se mettre en mesure de marcher sur Mulhouse, dont la population se remuait de nouveau.

Le général de Treskow avait à sa disposition immédiate pour se porter contre Belfort, 11 bataillons d'infanterie dont 1 de ligne et 10 de landwehr, 7 1/2 de cavalerie et 4 batteries d'artillerie. La marche devait s'effectuer en 3 colonnes ; à droite, le long des montagnes, une colonne sous le commandement du colonel von Ostrowski ; à gauche, par Ensisheim, une autre colonne sous les ordres du colonel von Buddenbrock et enfin au centre et formant saillie, une colonne dirigée par le général Treskow II,

L'opération ne s'exécuta d'ailleurs pas tout à fait sans encombre, au moins pour la colonne de droite. Dès le 30, au matin, le détachement Ostrowski se heurtait entre Hattstadt et Gueberschwihr à une résistance assez sérieuse. Les francs-tireurs tinrent bon pendant plus de deux heures. Le lendemain, 31, nouvel arrêt devant Soultz, causé par un feu assez nourri partant des vignes situées aux abords de la ville.

Dans la soirée du même jour, la colonne de gauche (Buddenbrock) atteignait Ensisheim et Reguisheim. La colonne du centre poussait sa tête d'avant-garde jusqu'à Wittelsheim, se couvrant par des avant-postes contre Cernay qu'on savait occupé par l'ennemi. Le quartier général s'établit à Soultz.

La marche devait reprendre le lendemain dès la pointe du jour.

*Combat de Cernay.* — Dans la prévision d'un engagement, le commandant de la colonne du centre avait cru devoir entourer sa

marche de précautions qui, d'ailleurs, ne furent pas inutiles. Une forte avant-garde (1 bataillon du 25<sup>e</sup> rég. d'infanterie) appuyée par 2 batteries légères d'artillerie précédait la colonne qui, débouchant par Wittelsheim s'acheminait sur Cernay. Pendant que la tête d'avant-garde s'engageait dans la ville et en faisait la reconnaissance, les deux batteries se formaient à gauche de la route, prêtes à entrer en action. Arrivée à l'issue Ouest de la ville, la tête d'avant garde fut saluée d'abord par quelques coups de feu isolés et bientôt par des salves nourries partant des vignes étagées sur les hauteurs au Sud de Steinbach et d'un bâtiment de fabrique situé à l'Ouest de la ville. Il était alors 9 heures du matin. Le général-major von Treskow II fit appeler aussitôt une section de 2 pièces d'abord, puis toute une batterie qui, traversant Cernay au trot, alla ouvrir le feu à 600 mètres contre les bâtiments de l'usine. Les francs-tireurs ripostèrent assez vigoureusement, mais ils ne purent tenir longtemps devant l'artillerie ennemie. La lutte continuait devant Steinbach et là encore, il fallut l'intervention de l'artillerie pour triompher de la courageuse résistance des francs-tireurs et gardes-nationaux qui, embusqués dans les vignes, ne se retirèrent que sur la menace d'un mouvement tournant par Uffholtz. Cernay évacué, les Allemands reprirent la marche pour gagner les cantonnements fixés pour la journée. La colonne de droite (von Ostrowski) rencontra devant Guewenheim et les vignobles avoisinants un parti de francs-tireurs et de gardes nationaux qu'il lui fallut déloger par la mousqueterie et le canon.

Les deux autres colonnes purent s'installer plus tranquillement dans leurs cantonnements. Ceux-ci se trouvaient répartis sur un front d'environ 10 kilomètres ; la droite à Senheim, le centre à Soppe-le-Bas, la gauche à Burnhaupt-le-Bas. La cavalerie avait été envoyée en reconnaissance jusqu'à Balschwiller à mi-chemin de Dannemarie où se trouvait le capitaine Thiers, avec un détachement français chargé de protéger le viaduc de la Largue. Le quartier général allemand s'établit pour la nuit à Burnhaupt-le-Haut.

La marche du lendemain devait amener les troupes allemandes dans la zone d'action immédiate de la place, à peine éloignée d'un peu plus de 20 kilomètres. Les dispositions prises par le colonel Denfert devaient donner lieu, le même jour, à une série d'engagements. Le Gouverneur de Belfort avait prévu les directions de marche de l'ennemi ; il ne pouvait être question pour lui de longer les pentes Sud du massif de l'Arsot sans peine de tomber sous le

feu des canons de la forteresse, Le gros des forces ennemies devait, selon toutes prévisions, se diriger par La Chapelle-sous-Rougemont sur les Errues, d'où un bon chemin masqué par l'Arsot aux vues de la place, conduit par Anjoutey et Etueffont-Haut sur Giromagny.

Le colonel Denfert régla ses dispositions en conséquence. Gros-magny fut occupé par un bataillon de gardes mobiles de la Haute-Saône. Ce bataillon devait s'éclairer vers Etueffont-Haut et faire sauter, le cas échéant, les fourneaux de mines préparés sous la route entre Gros-magny et Petitmagny. Ajoutons de suite que la destruction n'eut pas lieu, fait regrettable, car la seule route utilisable pour les parcs de siège de l'ennemi, eût été ainsi obstruée.

Deux compagnies de gardes-mobiles des Vosges qui occupaient St-Maurice reçurent l'ordre de se porter sur Giromagny pour y servir de soutien aux troupes de Gros-magny.

Le 1<sup>er</sup> bataillon du 16<sup>e</sup> régiment (mobiles du Rhône) fut envoyé à Roppe avec avant-postes aux Errues, Menoncourt, Phaffans et vers la forêt de l'Arsot

*Combat de Gros-magny.* — La colonne de droite (von Ostrowski) essayait dès le début de sa marche, un feu assez nourri des hauteurs boisées qui courent entre Lauw et Rougemont. La colonne du centre (Treskow II), de son côté, avait maille à partir avec les groupes de francs-tireurs établis sur les hauteurs en avant de Rougemont. Les Allemands, recourant à leur procédé habituel d'intimidation sur nos jeunes troupes, firent intervenir leur artillerie et commencèrent à bombarder Rougemont. Une maison située à la partie Nord du village prit feu. Le moyen leur réussit, Rougemont fut évacué. Mais ils allaient rencontrer une résistance bien plus sérieuse encore vers Petit-Magny. La tête d'avant-garde fut, au débouché du village, accueillie par un feu violent de mousqueterie partant des hauteurs qui dominent la route entre Petit-Magny et Gros-Magny. Les Allemands firent entrer successivement en ligne, 2 bataillons d'infanterie et toute leur artillerie. Ils ne parvinrent cependant à forcer la position que grâce à un mouvement débordant sur notre gauche.

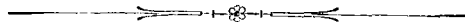
*Combat des Errues.* — L'avant-garde de la colonne de gauche (von Buddenbrock) qui suivait la route de la Chapelle-sous-Rougemont se heurta vers 2 heures de l'après-midi aux avant-postes du bataillon de Roppe, établis aux Errues dans une bonne position. Une barricade fermait l'entrée du pont de la Madeleine dont les

eaux inondaient les prairies voisines. Ce ne fut pas sans peine que les Allemands parvinrent à forcer les défenseurs qui se replièrent d'abord sur le bouquet de bois en arrière des Errues, puis, toujours combattant, sur le petit ravin en avant de Roppe et enfin sur le village lui-même organisé sommairement. La fière attitude des défenseurs en imposa aux Allemands qui n'osèrent pousser plus loin et bientôt battirent en retraite sur les Errues et Lachapelle.

Les Allemands avaient voulu tâter Belfort et partout, en somme, ils avaient trouvé un accueil peu encourageant. Le général Treskow n'était pas d'ailleurs sans trouver sa tentative quelque peu risquée, et voulait attendre, avec sa division groupée à l'Est de Belfort, l'arrivée de nouveaux renforts. Mais l'importance politique, que le grand stratège prussien, le général de Moltke, attribuait à l'investissement de Belfort ne permettait aucune hésitation. La marche d'enveloppement continua donc, dès le lendemain 3 novembre et aboutit à l'occupation des principales localités avoisinant la place. Le 4 novembre, le lieutenant de uhlands, de Puttkamer, envoyé comme parlementaire, remit au Gouverneur une lettre dans laquelle le général Treskow priait le Colonel Denfert de rendre la place dans un but d'humanité. Le Gouverneur de Belfort répondit fièrement qu'il voyait dans la retraite de l'armée prussienne le seul moyen d'éviter les maux d'un siège et qu'en tout état de cause, il saurait remplir ses devoirs vis-à-vis de son pays.

On sait, de reste, s'il a tenu parole et la reconnaissance nationale n'a pas oublié que c'est à sa belle défense que Belfort doit d'avoir été conservé à la France.

CAPITAINE G<sup>\*\*\*</sup>



# MATHIEU BARDY

Docteur en Chirurgie

(1764-1848)

## I

Mathieu Bardy naquit à Sainte-Florine, en Auvergne, le 11 Septembre 1764, de Mathieu-Toussaint Bardy et de Madeleine Denier. Il reçut une assez bonne instruction primaire, que son intelligence et son ardeur au travail élevèrent au-dessus de celle que l'on pouvait acquérir à cette époque dans une petite localité de province. Comme il se sentait du goût pour la chirurgie, son père l'envoya à Brioude, pour y faire son apprentissage, et le plaça chez le chirurgien Noël Marret. Nous avons sous les yeux le bail ou contrat, fait le 24 juin 1781, par devant les notaires royaux en la sénéchaussée d'Auvergne, Salveton et Delmont, par lequel Jean-Noël Marret, maître en chirurgie, « s'engage et s'oblige de recevoir Mathieu Bardy, fils du « Sr Toussaint Bardy, dans sa maison et compagnie, à l'effet de lui « apprendre l'art de la chirurgie, de lui donner à cet égard toutes « les instructions nécessaires, et de ne lui en rien cacher ni céler en « aucune façon, de nourrir et de loger led. Mathieu Bardy pendant « tout le temps du présent bail d'apprentissage qui doit être de la « durée de deux ans pendant lesquels ledit Sieur Bardy doit de- « meurer dans la maison du Sr Marret et s'occuper dudit état de son « mieux. Le présent bail ainsy fait et consenti entre les parties « pour et moyennant la somme de quatre cents livres, à compte de « laquelle le Sr Bardy en a présentement payé aud. Sr Marret, au « vu des notaires, celle de 120 livres..... »

Au bout de deux ans, jour pour jour, c'est-à-dire le 24 juin 1783, Mathieu Bardy reçut de son maître et patron son bail acquitté, en guise de certificat de stage, et, attiré par son goût toujours croissant pour les études médicales et surtout chirurgicales, il partit pour Paris, où il arriva vers la fin de l'année. Il suivit les cours de l'école, où il professaient alors des maîtres illustres, Desault, Sabatier, Antoine Dubois, et se distingua rapidement parmi ses disciples.

Un certificat délivré par le professeur Chopart, le 10 novembre 1784, déclare qu'il a assisté exactement à ses leçons sur *la physiologie et l'hygiène* faites aux écoles royales de chirurgie. Une autre pièce du 19 mai 1785, signée du professeur Lassus, « démonstrateur royal, trésorier de l'Académie royale de Chirurgie, premier chirurgien de Madame Victoire et de feu Madame Sophie de France, inspecteur de chirurgie », etc, certifie qu'il a suivi avec assiduité les leçons sur les *maladies chirurgicales et les opérations par lesquelles on les guérit*.

A la suite d'un concours, il fut admis comme élève à l'École pratique, puis nommé *chirurgien-élève interne* de l'Hôpital général de Paris. Le 28 mai 1791, ses professeurs Lhéritier, Thillaye, Antoine Dubois et Sue, certifièrent qu'il avait assisté exactement à leurs leçons et fait, sous leurs yeux, les dissections et opérations chirurgicales ; qu'il a prouvé, dans les concours publics, qu'il avait travaillé avec succès et s'était mis à même d'exercer la chirurgie. Ce certificat, contresigné par Lassus, pouvait tenir lieu de diplôme.

Son professeur de prédilection fut Desault : c'est auprès de ce célèbre praticien qu'il acquit cette sûreté de vue, cette habileté de la main qui le firent rechercher pendant si longtemps comme un chirurgien des plus expérimentés. Aussi avait-il pour son maître la plus grande admiration, et ne parlait-il de lui qu'avec la plus profonde vénération et la plus vive reconnaissance.

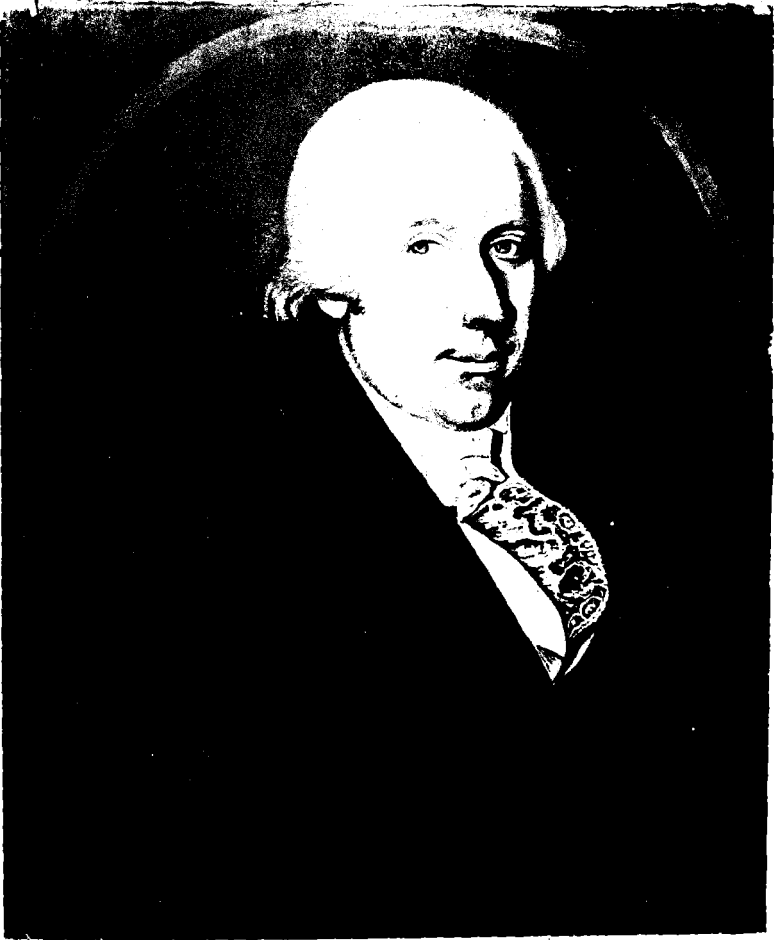
Parmi ses camarades d'école et d'hôpital, il y en avait un avec lequel il était plus particulièrement lié. Bien que plus jeune que lui de quatre ans, il était plus avancé dans la pratique. Il se nommait Jean-Dominique Larrey. Après avoir été pendant une année chirurgien de marine, et fait, en cette qualité, un voyage à l'Île de Terre-Neuve, il était revenu à Paris poursuivre et approfondir ses études médicales. Attirés l'un vers l'autre par des goûts semblables, des occupations analogues ; se considérant presque comme des compatriotes, puisqu'ils étaient tous deux du midi de la France, Bardy et Larrey furent bien vite bons amis. Comme ils n'étaient pas beaucoup plus fortunés l'un que l'autre, ils avaient loué, à frais communs, une chambre dans la rue de l'Observance. C'est là qu'ils passèrent ensemble quelques bonnes années, travaillant et acquérant une expérience d'autant plus grande que les événements révolutionnaires, se déroulant avec rapidité, leur offrirent bientôt un vaste champ d'observations et la triste occasion d'exercer leur habileté chirurgicale et leurs connaissances médicales.

Comme élève interne de l'Hôpital-général de Paris, Bardy fut envoyé à l'hôpital de la Pitié, puis à l'hospice et à la prison de Bicêtre. Il occupait ce dernier poste pendant cette tumultueuse et sanglante période de la Révolution qui suivit la déclaration de la Patrie en danger ; nous le voyons par une pièce de Béchet, « économe de l'Hôpital-général de Paris en la maison et château de Bicêtre », datée du 12 août 1792, qui « certifie à tous qu'il appar-  
« tiendra que le Sr Mathieu Bardy, élève en chirurgie dans ladite  
« maison, nous ayant déclaré qu'il avait à faire à Paris, en conséquence  
« nous prions tous ceux qui sont à prier de vouloir bien le laisser  
« passer et repasser librement, sa présence étant absolument né-  
« cessaire en la susdite maison. ». Ce curieux document montre les graves dangers auxquels on s'exposait en circulant dans Paris à cette terrible époque. On était au surlendemain du 10 août, de cette triste journée où l'on vit un parti sans scrupule, celui de la Commune, devenir le maître, et dans la soirée de laquelle l'infortuné Louis XVI, conduit à la tour du Temple, commença son martyre.

Bardy était encore à Bicêtre quand eurent lieu les affreux massacres de Septembre. Le 4, une bande de ces égorgeurs que soudoyait la commune de Paris s'avança sur Bicêtre, dont l'immense château contenait, outre les criminels, des pauvres, des vieillards, des enfants, des fous, des malades de toutes sortes. Cent soixante six personnes, sans distinction de classes, dont trente trois jeunes garçons, furent tués par les moyens les plus barbares, le fer, le feu, les noyades, jusqu'à la mitraille.

Les scènes épouvantables auxquelles il assista le frappèrent douloureusement. L'esprit obsédé par d'horribles visions, rien au monde n'aurait pu le retenir à Bicêtre. Il avait passé quelques jours auparavant, un dernier examen, celui dont la préparation et les formalités avaient nécessité le sauf-conduit dont il vient d'être question. A la suite de cette épreuve, il lui fut délivré le certificat suivant, écrit tout entier à la main, que nous reproduisons *in-extenso* :

« Je, soussigné, Maître en chirurgie du Collège de Paris, ancien  
« prevost ; Docteur en médecine, Conseiller de l'Académie de chi-  
« rurgie, Chirurgien en chef des Maisons de l'Hôpital Général, cer-  
« tifie que le Sr Mathieu Bardy, âgé de 27 ans, natif de Ste-Florine,  
« District de Brioude, département de la Loire, (*sic*), a été employé  
« en qualité d'élève en chirurgie, successivement dans les maisons  
« de la Pitié et de Bicêtre pendant l'espace de plus de 3 ans et



MATHIEU BARDY

*Docteur en Chirurgie*

1764 - 1848



« qu'il s'est constamment acquitté de ses devoirs avec exactitude,  
« et a toujours usé de beaucoup de zèle et d'humanité envers les  
« malades confiés à ses soins ; qu'il a participé avec assiduité aux  
« instructions d'usage dans nos maisons, Tant sur l'anatomie que  
« sur la Théorie des maladies, leur Traitement et les opérations qui  
« leur conviennent, et que, dans le cours de ses études, il n'a rien  
« négligé pour se perfectionner dans l'exercice de sa profession  
« et pour se rendre digne de la confiance publique autant par ses  
« succès dans son instruction que par ses mœurs.

« En foi de quoi, je lui ai délivré le présent Certificat pour servir  
« et valoir ce que de raison.

« Fait à Paris, en la maison de la pitié, le 26 août l'an 4<sup>e</sup> de la  
« Liberté et le 1<sup>er</sup> de l'égalité,

(Sceau en cire rouge de l'Hôpital général).

« BRUN ».

Dès ce moment, Bardy put considérer ses études comme terminées ; il chercha à quitter Paris le plutôt possible. C'était facile, en ce moment, de trouver un emploi dans la chirurgie militaire qui, dans les événements que la France traversait, allait offrir à l'activité et au patriotisme des jeunes gens une utile et glorieuse carrière. Il soumit son projet à Larrey. L'accord fut bientôt fait entre les deux amis, et tous deux résolurent d'aller demander au ministre de la guerre leur entrée immédiate dans le Service de Santé des armées.

Larrey fut aussitôt nommé chirurgien-major des hôpitaux de l'armée du Rhin, et Bardy chirurgien en second d'ambulances. Ils quittèrent Paris ensemble, le premier se rendant à Strasbourg, où se trouvait le quartier-général ; le second envoyé au camp de Meaux, où il ne resta du reste que fort peu de temps, car le 21 octobre 1792, il reçut du ministre de la guerre l'ordre de partir pour Strasbourg, puis pour Mayence, après l'occupation de cette ville par le général Custine. C'est là que lui parvint le brevet de chirurgien de première classe des hôpitaux de l'Armée du Rhin. En parcourant, pour les besoins de son service, tout le pays de Spire à Landau et à Keyserlautern, de Wissembourg à Strasbourg, il retrouva Larrey, et fit connaissance avec Percy qui, comme chirurgien en chef de l'armée, venait d'établir les hôpitaux militaires de Mayence. On sait quels progrès ont fait faire alors au transport des blessés Percy et Larrey, quelles immenses améliorations ils ont apportées dans l'installation et le fonctionnement des ambulances.

Bardy les seconda de tout son pouvoir dans l'organisation des ambulances volantes, et se fit remarquer par son zèle et son extraordinaire activité. Il assista aux combats qui, après la prise de Mayence par les Prussiens, furent livrés sur les lignes de la Lauter, qui couvraient l'Alsace et qui furent forcées par Wurmsér le 13 octobre 1793. Sa santé s'était ressentie des incessantes fatigues de cet e rude campagne. On crut lui donner un peu de repos en l'envoyant à Belfort renforcer le corps de santé de l'hôpital militaire dont l'encombrement, depuis quelques mois, était à son comble.

## II

Nommé le 20 Octobre 1793, Mathieu Bardy arriva à Belfort le 28. C'était au moment où l'effervescence révolutionnaire, arrivée à son paroxysme, tenait du délire. Il y était depuis quelques jours à peine quand eût lieu cette ignoble scène de vandalisme qu'il nous a plusieurs fois racontée. Le 10 novembre, une bande de forcenés, excités par des individus que l'on disait être agents du Comité de Salut public, se rua dans l'église, envahit le chœur et les sacristies, brisant et saccageant tout. Les confessionnaux furent enlevés et mis en pièces a coups de hache, ainsi que les bancs ; les autels furent dépouillés de leurs ornements, les vêtements sacerdotaux lacérés, le tabernacle profané. On entassa tous les ces débris au milieu de la grande place, en face du perron de l'Eglise ; on en fit une sorte de bûcher, au sommet duquel on dressa la statue de Saint-Christophe, une toute vieille statue en bois fort vénérée dans le pays : puis, on y mit le feu. La populace dansa autour, avec des chants, des cris et des imprécations horribles. Mathieu Bardy assistait, du perron, à ce spectacle impie et il en a conservé toute sa vie le plus triste souvenir.

L'agitation était entretenue dans la population de Belfort par des soldats et des volontaires qui, en désordre et sans discipline, se rendant à la frontière, traversaient sans cesse cette ville et y séjournèrent parfois pendant quelques jours. A chaque passage, ils y laissaient des malades et des écloppés, qui entraînaient à l'hôpital militaire, déjà trop étroit pour les nombreux blessés provenant de l'armée du Rhin. Depuis plusieurs mois, une épidémie de typhus ou de fièvre typhoïde y sévissait, et ses ravages devinrent bientôt désastreux pour la garnison. Le soldat, l'officier, n'entraient à

l'hôpital que pour y expirer. En vain dirigeait-on les convalescents sur Porrentruy, Montbéliard, Lure, Luxeuil, Giromagny, Massevaux ; l'encombrement, loin de diminuer, augmentait au contraire d'une manière effrayante. Le bâtiment de l'hôpital militaire, situé dans la ville, dans la partie de la caserne qui est derrière la maison commune, était insuffisant. On le convertit en ambulance, et on transporta l'hôpital au faubourg, dans le couvent des Capucins, devenu propriété nationale. De plus, on établit, sur le glacis du Fourneau, des tentes et des barraques pour cinq cents malades.

Le nombre de chirurgiens et officiers de santé ne pouvaient plus suffire aux besoins du service. Il fallut mettre en réquisition tous les médecins civils du pays. Christophe Ventrillon et son frère Jean-Baptiste ; Lacour, de Faverois ; Lavie, de Danjoutin, ex-député aux Etats-généraux, étaient du nombre des requis.

La situation sanitaire empirait de plus en plus : les malades, entassés dans des salles trop étroites et trop basses du vieux couvent, ou bien exposés au froid et à l'humidité, au bord de la Savoureuse, mouraient en grand nombre. C'est dans ces déplorables conditions que Bardy prit possession de ses fonctions, et remplaça provisoirement le docteur Viguiet, chirurgien-major de l'hôpital militaire, atteint lui-même de l'épidémie. On était en décembre. Dans l'espace d'un mois, huit chirurgiens et officiers de santé, quatre-vingt-trois infirmiers et plusieurs autres employés succombèrent, victimes du terrible fléau. Le médecin-major Feltin, Filiastre, élève en chirurgie ; Antoine, pharmacien aide-major ; le médecin Lavie ; Netzer, commis aux écritures, furent de ce nombre, ainsi que le chirurgien-major, Balthazard Viguiet, qui mourut le 28 Décembre, à l'âge de 69 ans.

Cette mort rendait vacant le poste de chirurgien en chef titulaire de l'hôpital militaire. D'agréables relations venaient de s'établir entre Bardy et une des plus honorables familles bourgeoises de Belfort. Il chercha à se fixer dans cette ville, et sollicita du ministre de la guerre la succession de Viguiet, en faisant valoir sa conduite et son zèle lors des combats livrés sous le canon de Wissembourg, et la fatigue qui en avait été la suite.

Une décision ministérielle, en date du 4 Mars 1794, le revêtit des importantes fonctions auxquelles il aspirait. Atteint, dans ce moment même, de la maladie régnante, il put, grâce à son excellente constitution, se rétablir promptement et commencer le service

quelque temps après sa nomination. Il fit alors lever le camp du Fourneau, où les malades étaient si mal à l'aise, et convertir l'église paroissiale en succursale de l'hôpital militaire.

Bientôt après, l'épidémie parut se ralentir ; les premiers beaux jours du printemps de 1794 y mirent enfin un terme. C'est alors qu'il se mit en mesure d'organiser des hôpitaux temporaires et des ambulances le long de la frontière du Rhin, suivant les instructions qu'il avait reçues à cet égard. C'était le seul moyen possible de faire cesser l'encombrement de l'hôpital de Belfort. Ses absences furent nombreuses, allant tantôt à Altkirch, tantôt à Ferrette ou à Ensisheim ; et pour ne pas être inquiété dans ses voyages par des municipalités ombrageuses ou tracassières, il s'était muni, auprès de celle de Belfort, d'un certificat de civisme, obligatoire à cette époque de trouble et d'anarchie. Le 27 mars, le Conseil déclara « que depuis qu'il exerce ses fonctions dans cette commune, il s'est conduit en bon citoyen et a donné des preuves de civisme ». Il était suppléé dans son service d'hôpital par le chirurgien Papillon.

Malgré la disparition de l'épidémie, l'affluence des malades ne diminuait guère. Il fallait pourtant y remédier. La municipalité de Belfort, justement inquiète, se réunit le 10 Juin, et déclara qu'elle enverrait à Landau le commissaire des guerres de Colmar pour exposer au commissaire-général les graves inconvénients qui résultaient d'un encombrement de malades à Belfort, tant pour les habitants que pour les militaires. Il paraît que cette démarche auprès du commissaire de Landau n'eût pas de succès, car, le 16 août, le Conseil général se plaignit que les précautions que l'on avait prises pour éviter l'encombrement ne suffisaient pas, qu'il fallait encore en constater les graves inconvénients, « et que, pour ce, il était essentiel d'inviter les chefs des officiers de santé, le chirurgien-major et l'apothicaire en chef, de se transporter au Conseil général pour y avoir leur avis. » Le chirurgien-major Bardy et le pharmacien en chef Mouillesaux, accompagnés des médecins civils Belin, Touvet, Ventrillon et Blétry, se rendirent immédiatement à la salle des séances, et déclarèrent tous qu'il y avait grand et pressant danger à garder dans Belfort une quantité aussi considérable de malades. On avertit aussitôt de ce péril les quatre Représentants du Peuple près l'Armée du Rhin, Paris, Prieur, Lyautez et Fousse-  
doire.

### III

A quels hasards tiennent les destinées !... Pendant que Mathieu Bardy, tout en devant fournir une belle et utile carrière, allait s'immobiliser dans une petite place forte de la frontière du Rhin, bien loin de son pays d'Auvergne, son ami et condisciple, le futur baron Larrey, son collègue encore en ce moment, continuant ses fonctions dans les armées de la République, préludait à de plus hauts destins et marchait à la conquête de la célébrité et de la gloire.

Bardy avait été agréé dans la famille de Gaspard Ventrillon, ancien avocat au Conseil souverain d'Alsace et ancien conseiller au magistrat de Belfort, dont une des filles, Hélène, lui avait plu. Il demanda sa main, et le mariage se fit le 16 août 1794. Il allait avoir trente ans ; la mariée en avait juste dix-neuf. C'était un homme de petite taille, mince, bien proportionnée, au visage rose et frais, à la physionomie agréable et fine. Une petite miniature de cette époque nous a conservé tous ses traits.

Le mariage religieux n'eût lieu que le 19 mai de l'année suivante ; il fut célébré en l'église de Danjoutin par le prêtre *soumis* Clavey, ensuite de permission accordée par l'administrateur de l'archevêché de Besançon.

La famille Ventrillon, originaire de Salins, en Franche-Comté, était, nous l'avons dit, une des plus honorables de la cité belfortaine. Le père de Gaspard, Jean-Louis Ventrillon, mort à Belfort le 3 septembre 1782, à l'âge de 67 ans, exerçait avec succès la médecine et la chirurgie. Très apprécié pour ses connaissances et son habileté, il était fort recherché dans toute la contrée. Sur ces cinq fils, trois avaient embrassé la carrière médicale. Bardy se trouvait donc en bonne, sérieuse et intelligente compagnie, avec les deux oncles de sa femme, médecins, le troisième ayant quitté Belfort pour prendre du service comme chirurgien dans les troupes coloniales de la Hollande.

Se serait-il jamais imaginé, lorsqu'il suivait les leçons de Desault, qu'il viendrait lui-même un jour exercer la médecine et la chirurgie dans la ville même où son illustre maître avait fait ses premières études ? Près de quarante ans auparavant, un amphithéâtre d'anatomie avait été fondé à Belfort et annexé à l'hôpital militaire. On y faisait des cours sur toutes les parties de la chirurgie et des accouchements. Pierre-Joseph Desault, né pour ainsi dire dans les

environs, a Magny-Vernois, près de Lure, était venu, à l'âge de quinze ans, à Belfort pour y faire ce qu'on appelait à cette époque l'apprentissage de la chirurgie. L'hôpital royal militaire, toujours pourvu de malades, lui offrait naturellement, pour l'enseignement, plus de ressources que Lure. Outre le démonstrateur d'anatomie, des hommes instruits occupaient les places, et il rencontra dans l'un d'eux, que nous connaissons déjà, le docteur Viguier, un ami et un père qui le soutint, l'aida de ses conseils, et voulut même l'attacher à son service hospitalier. Aussi, quand en 1762, l'amphithéâtre d'anatomie fut transféré à Altkirch, Desault ne quitta pas son excellent guide et continua à suivre les pansements de l'hôpital avec une exactitude et un esprit observateur rare à son âge, jusqu'en 1764. où il alla approfondir ses études à l'école de Paris.

Par un hasard bien extraordinaire, Bardy se trouvait à la tête de l'établissement où avait débuté son vénéré et illustre maître. Il y demeura jusqu'à sa suppression en 1801. Les relations qu'il avait contractées depuis son arrivée à Belfort, les liaisons de famille qui en résultèrent, la confiance dont il était honoré, et surtout sa nomination au poste de chirurgien de l'hôpital civil le 16 mars 1801, furent les raisons qui le déterminèrent à quitter la carrière militaire qui lui avait valu tant de succès, et à se fixer définitivement à Belfort.

L'hôpital militaire étant supprimé, l'hospice civil se vit obligé de recevoir les soldats malades ou blessés. En automne de 1804, il était encombré : il y avait vingt-cinq militaires, quoiqu'il n'y eût que douze lits dans les deux petites salles que contenait cet établissement. Les plaintes réitérées du maire et des administrateurs eurent pour effet l'installation de salles spécialement affectées aux soldats, dans le couvent des Capucins qui, abandonné depuis plusieurs années, menaçait de tomber en ruine. On se hâta d'y faire les réparations nécessaires, et le vieux bâtiment, réuni administrativement à l'hôpital civil, en devint une succursale. A partir du 15 janvier 1806, le docteur Bardy en fit le service, en ajoutant à son titre celui de chirurgien-major des salles militaires, et en ayant sous ses ordres un ou plusieurs aides ou sous-aides, selon les besoins, appartenant au corps de santé des armées. C'est ainsi qu'il eût, pendant quelque temps, comme subordonné, un jeune sous-aide, nommé Baudens, qui devait un jour jeter un vif éclat sur la médecine militaire. Bardy ne fut remplacé, dans ces fonctions, par un chirurgien militaire que dans le courant de juin 1832.

IV

L'exercice de la médecine civile depuis 1801 donna quelques loisirs à Bardy. Il en profita d'abord pour aller, avec sa jeune femme, revoir son pays d'Auvergne et son village natal de Sainte-Florine qui, depuis la nouvelle division administrative de la France, était devenu chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brioude, département de la Haute-Loire : puis, il songea à terminer ses études médicales, interrompues par la Révolution.

Le 6 frimaire an XII (1803), il présenta et soumit sa thèse à l'école spéciale de médecine de Strasbourg. Elle est intitulée : *Observations sur la luxation du pied*, et forme une br. in-4<sup>o</sup> de 18 pages. La dédicace est ainsi conçue : *A Monsieur Burger, Sous-Préfet du cinquième arrondissement du Haut-Rhin, et à Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'Hospice civil de Belfort, reconnaissance, dévouement, respect.*

Nous avons sous les yeux son diplôme de docteur en chirurgie, signé par les membres du Comité d'administration de l'École de Strasbourg : Coze, Macquart, Masuyer, Lauth, et le secrétaire Dupain. Il avait alors tout près de quarante ans. Le docteur Flamant, un de ses examinateurs, est devenu depuis un de ses meilleurs amis.

Vers cette époque, le Préfet du Haut-Rhin, Félix Desportes, institua, dans chaque arrondissement, un comité composé de plusieurs médecins chargé d'inoculer la vaccine, dont la découverte était récente. En 1804, le comité d'arrondissement de Belfort était composé de François-Xavier Belin, docteur en médecine ; François-Denis Blétry, idem ; et Mathieu Bardy, docteur en chirurgie.

Dès 1802, Bardy s'était rendu acquéreur de la maison de la place de l' Arsenal, qui est encore aujourd'hui la propriété de la famille. C'est dans cette maison que naquit le 16 août 1804, le second de ses fils, Mathieu-Napoléon, qui devait y mourir quatre-vingts ans plus tard, après avoir été magistrat et Représentant du Peuple en 1848.

Les événements politiques amenèrent en 1814 et en 1815 les ennemis devant Belfort. Cette place eût à soutenir deux sièges, durant lesquels le docteur Bardy remplit des fonctions pénibles. Pendant le premier blocus, le nombre des malades fut considérable. Mais l'année suivante, lors de la mémorable campagne du général Lecourbe, ce furent surtout des blessés qui affluèrent à

à l'hôpital militaire, nécessitant des amputations et des opérations chirurgicales aussi nombreuses que fatigantes. Dans ces tristes circonstances, un cruel chagrin le frappa. Son fils aîné Christophe, enfermé dans Strasbourg assiégé, alors qu'il était attaché à l'hôpital militaire comme sous-aide major, avait succombé au typhus, le 16 janvier 1814, dans l'exercice de ses fonctions, et à l'âge de 48 ans. Cette perte était d'autant plus affligeante que le jeune élève était un esprit distingué, dont nous retrouvons le nom honorablement cité dans les palmarès de l'époque.

Si son habileté, ses connaissances et sa grande expérience le firent rechercher comme praticien, sa loyauté et l'honorabilité de sa vie privée le signalèrent à l'attention de ses concitoyens. Par arrêté préfectoral du 16 Septembre 1830, il fut nommé conseiller municipal de la commune de Belfort, et il continua pendant longtemps à faire partie du Conseil.

Un autre arrêté du 31 Août 1831 le nomma membre d'une commission sanitaire dont le siège était établi à Belfort, en vue de mesures à prendre contre le choléra asiatique. « Entourant cette institution temporaire, écrivait le Sous-Préfet en lui notifiant sa nomination, de toute la considération dont elle a besoin dans l'opinion pour remplir plus sûrement son but, en conférant ces fonctions importantes à des citoyens connus par les garanties qu'offre à la société le concours de leurs lumières, de leur expérience, et surtout de leur dévouement à tout ce qui intéresse le bien public, telles sont les hautes considérations qui ont dirigé le choix de M. le Préfet. »

Vers 1834, un jour d'hiver, le feu prit dans une partie du quartier, derrière l'hôtel-de-ville. Le pavé était couvert de glace. Le docteur Bardy se rendait sur le lieu du sinistre, quand il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe droite. A soixante-dix ans, une chute est toujours dangereuse. Il se remit vite néanmoins, mais resta boiteux. Cela ne l'empêcha pas de faire ses visites et sa promenade presque quotidienne à son jardin, la seule chose, disait-il, dont il ait été l'esclave. Ce jardin, situé dans le faubourg de Montbéliard, (1) presque en face la ferme Réchou, était cependant assez éloigné de chez lui. Mais il coupait sa course par un repos sur un banc de la promenade des Capucins, cette belle

---

(1). Propriété Dubail-Roy n° 40 et 42.



allée de platanes qui s'étendait jadis entre la Savoureuse et la route, depuis le pont jusqu'à l'entrée de l'hôpital militaire.

En 1839, après la mort du docteur Blétry, il fut nommé médecin de la prison de Belfort.

Telles furent les fonctions dont il fut successivement chargé, et qu'il sut remplir avec autant de zèle que de talent. Pour le juger à sa réelle valeur, nous laisserons la parole au docteur Hergott, ancien professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, actuellement professeur honoraire à celle de Nancy. Voici ce qu'il en dit dans la courte notice nécrologique qu'il a consacré au docteur Bardy et que la *Gazette médicale de Strasbourg* a publié le 20 mars 1849 :

« Trop jeune pour avoir pu l'apprécier dans la période laborieuse de sa carrière, nous avons su par des collègues, des subordonnés, combien il avait eu la religion du devoir, de quels soins il entourait ses blessés, et avec quelle patience et quelle adresse il pensait leurs blessures. Elevé à l'école de Desault, il possédait surtout une habileté toute particulière dans le traitement des fractures ; il appliquait un appareil avec un tact, un soin, dont j'ai pu apprécier moi-même toute la délicatesse. Son exactitude dans son service, cette politesse que les malades goûtent si vivement, étaient proverbiales, même dans ces moments de tourments où les fonctions de chirurgiens d'armée deviennent une pénible fatigue. Nous n'avons pu nous-même l'apprécier qu'au soir de son existence, alors que nous avons été chargé par lui de le suppléer parfois dans ses fonctions dont ses années lui rendaient l'accomplissement de plus en plus difficile. Nous avons retrouvé, comme reflet de ses qualités juvéniles, cette exactitude, ce soin minutieux dans les pansements, cette bienveillance envers les malheureux, ce coup-d'œil sûr et un diagnostic positif. Malgré ses quatre-vingts quatre ans, il avait assez d'ardeur pour ne négliger que rarement sa visite du matin. Voir ses blessés de l'hôpital et les malades de la prison était devenu pour lui un besoin. Il conserva, malgré son grand âge, assez de force et de sang-froid pour entreprendre, il y a deux ans seulement, une des graves opérations de la chirurgie. »

## V

Nous aussi, nous ne l'avons véritablement connu que pendant les dernières années de sa vie. Il ne paraissait pas avoir son âge. Sa

figure, encore fraîche et rose, était toujours soigneusement rasée. Ses cheveux blancs ressemblaient à la chevelure poudrée qu'il avait dans sa jeunesse, et que sa miniature nous montre. Sa tenue était d'une parfaite correction, et sa propreté extrême était pour lui un véritable luxe. Il avait continué la mode coquette des chemises à jabots finement brodés, et des souliers à boucles d'argent bien reluisantes. Sa mine affable, sa physionomie gaie et franche inspiraient les égards et le respect. Il était modeste à l'exès et parlait fort peu de lui. Ce n'était pas le vieillard *laudator temporis acti* : il aimait, au contraire, à se tenir au courant de la science, à en suivre les progrès. Il possédait, comme beaucoup d'hommes de son époque appartenant à une profession libérale, une belle et bonne bibliothèque, qu'il consultait souvent, et lisait assidûment les *Archives de médecine et de chirurgie*, auxquelles il est resté abonné jusqu'à sa mort (1). Nous l'avons vu s'émouvoir jusqu'aux larmes en y lisant, en 1817, la découverte des propriétés anesthésiques de l'éther. « Ah ! s'écria-t-il, si nous avions connu cela, que de souffrances nous aurions épargnées à nos pauvres soldats ! »

Sa vieillesse s'écoula, calme et tranquille, dans sa maison, toute remplie de sa famille : ses deux fils, Napoléon, juge d'instruction, et Victor, avocat, ainsi que la femme et les enfants du premier. Ceux-ci faisaient parfois « donner au diable » le pauvre grand-père, qui, alors, les grondait avec le fort accent auvergnat dont il n'avait jamais pu se défaire.

Lorsqu'au mois d'avril 1818, Napoléon Bardy fut nommé représentant du Peuple du département du Haut-Rhin, le 7<sup>e</sup> sur 12, il ne put réprimer un mouvement d'orgueil. C'était bien légitime ; car le fils, malgré toutes les qualités qu'il possédait, devait une partie des suffrages de ses concitoyens à la bonne réputation du père. Il commença à s'affaiblir dans le courant du mois d'octobre de cette même année. Vers la fin de Novembre, N. Bardy demanda un congé à l'Assemblée nationale pour venir à Belfort assister aux derniers moments de son père.

Quand le vieux docteur sentit approcher sa fin, il demanda à voir le

---

(1). Il est l'auteur de plusieurs articles insérés dans le Journal de médecine et chirurgie, entre autres :

Observation sur une plaie de la face. Journal cité Tome VII. (Brumaire an XII).

Observations sur un accouchement terminé heureusement 23 jours après la sortie de l'amnios Tome XIII (Janvier 1807).

Observations sur une imperforation du vagin. Tome XIII (Janvier 1807).

curé Fiétié, ce prêtre si libéral et si tolérant, dont la bonté du cœur était jointe à la simplicité des manières, non pas, dit-il, pour se confesser, puisqu'il croyait n'avoir rien de mauvais sur la conscience, mais pour serrer une dernière fois la main à un bon voisin qu'il avait longtemps connu et toujours estimé. Il mourut, le 7 Décembre, entouré des siens, avec une figure souriante, dans une placidité vraiment extraordinaire. Ceux qui l'ont assisté à ce moment suprême ont compris que ce visage paisible et serein reflétait une âme pure et une conscience irréprochable. Ils dirent qu'ils étaient, en cet instant, réconciliés avec la mort, tant elle leur avait paru peu effrayante et peu redoutable. Sa femme l'avait précédée dans la tombe dix-neuf mois seulement auparavant, le 28 avril 1847.

Le surlendemain, 9 décembre 1848, les funérailles furent célébrées au milieu d'un immense concours de population. Comme il avait fait pendant plus de quarante ans le service des malades de l'armée, on lui rendit les honneurs militaires. Cinquante hommes, précédés de deux tambours et commandés par un capitaine, ainsi que les gendarmes, l'accompagnèrent ; les coins du poêle étaient tenus par les docteurs Colette et Papillon, l'un médecin-major et l'autre chirurgien-major de l'hôpital militaire, Lollier et Herrgott, médecins civils. A Brasse, le docteur Herrgott prononça quelques paroles émuës.

MATHIEU-HENRI BARDY.

*Saint-Dié-des-Vosges, le 7 Février 1893.*



# Lîes Grillots di Tchîetelot

FABLE

TEXTE EN PATOIS DE CHATENOIS

---

Ôn voit à moiton de lai praie,  
Ôntre Biêfoûe <sup>(a)</sup> et Monbillaie, <sup>[1]</sup>  
S'ielevaî in pêtê <sup>(b)</sup> rouchot,  
Qu'ôn aipële lou Tchîetelot.  
È y'i hât ne tab·ye <sup>(c)</sup> de piere ;  
Pu biê ne hâte frêmilliere,  
Et ôntre lîes, in satchiron <sup>[2]</sup>  
Qu'ât aivricie pa in brësson.

Lai, du Grillots di voisinaidje  
I fesint lou soi gran raimaidje.  
Lu nois courselaits rïesoûenint,  
Dò lu àles que brondenint,  
Dans l'calme diês belles soiraies  
Ou l'Tchiê-Peuçot <sup>[3]</sup>, ai lai r'tiulon,  
Vire àtouë di Septentrion. <sup>[4]</sup>

Si, dans lou tchemin diês praies,  
El' iêsédja·yint lîes piëssans,  
Que s'ôn allint viê Triëtudans,  
El' amusint bin lîes Grillates  
Qu'ainmint ôntondre lu tacates.  
Mais ôn qualité de vaijins,

(a). Le placé après une voyelle n'est qu'à demi muet, excepté dans la diphtongue *aie* qui se prononce comme en français.

(b). L'ê trémate se prononce comme dans l'article *le*.

(c) *y* est toujours consonne comme dans le mot *yèble*. Le point placé entre deux parties d'un mot est pour empêcher que la liaison n'en altère la prononciation.

# Les Grillons du Châtelot

Traduction mot à mot

---

On voit au milieu de la *prée*,  
Entre Belfort et Montbéliard,  
S'élever un petit rocher,  
Qu'on appelle le Châtelot.  
Il y a en haut une table de pierre,  
Plus bas, une haute fourmillière,  
Et entr'elles, un *sècheron*, (Pelouse sèche)  
Qui est abrité par un buisson.

Là, deux Grillons du voisinage  
Y faisaient le soir grand ramage.  
Leurs noirs corselets résonnaient  
Sous leurs ailes qui bourdonnaient,  
Dans le calme des belles soirées  
Où le *Chariot*, à *la reculon*,  
*Vire* autour du Septentrion.

Si, dans le chemin des prés,  
Ils assourdisaient les passants,  
Qui s'en allaient vers Trétudans,  
Ils amusaient bien les Grillonnes  
Qui aimaient à entendre leurs cliquettes.  
Mais en qualité de voisins,

De Galans et de musiciens,  
È' n' se voue·yint pe trou de bins.  
Tchaitiun d'lu *jaloux* de sai vouaie  
T·yevait, d'vouer l'âtre dans son vouaie.<sup>[5]</sup>

Ai lai fin, niun ne cédant l'pas,  
È' s'aipelun·nent tous lies mas :  
Et nouës galans, chu lai viepraie,  
Se baitun·nent pou diecidaie  
De ç'tu qu'airait chu ce crâtôt,  
Drait de faire alai son grillot ;  
Sans sondjie qu'ène mietchan biète  
Menaïçait d'i cōpai lai tiète.

Chu n'brance de Pipi-d'oûej'lot<sup>[6]</sup>  
Lu bon aimi <sup>(d)</sup> in Mairtchoutot, <sup>[7]</sup>  
On soûec·hant, <sup>(e)</sup> contaît siès ietius,  
Tout pa lu. <sup>[8]</sup>

Tout d'in cô, è se boute ai houaie  
Tant que pô't sai pê'tête vouaie :  
« Save ! Save ! Lies ennemis !  
Lai Daimè-d'or ! Oh ! miès aimis ! »

On voi·yait veni vōntre ai tiere  
Ne groûesse biète ai mine fiere ;  
Sai tiuraisse d'or, à serail,  
Iepluait d'in ieclat sans parail.  
Elle alait, sans se dievirie,

(d). — l'arc de cercle placé entre deux mots, indique qu'il y a liaison de prononciation entre eux.

(e) *Ch* a une prononciation spéciale : il se prononce comme le *ch* allemand dans le mot *ich*, ou comme *i* dans le mot monosyllabique *fiou*.

De galants et de musiciens,  
Ils ne se voulaient pas trop de bien.  
Chacun d'eux jaloux de sa voix  
Souhaitait de voir l'autre dans son cercueil.

A la fin aucun ne cédant le pas  
Ils *s'appelèrent* toutes les injures ;  
Et nos galants sur la *vesprée*,  
En vinrent aux mains pour décider,  
De celui qui aurait sur ce rocher  
Le droit de *faire aller* son grelot ;  
Sans songer qu'une méchante bête  
Menaçait de leur couper la tête.

Sur une branche de *Pied-pied d'Oise-*  
[*let* (Lotier)]

Leur bon ami, une bête à bon Dieu,  
En soufflant comptait ses écus,  
Tout à *part lui*  
Tout d'un coup, il se *boute* à crier,  
Tant que peut sa petite voix :  
« Sauve ! Sauve ! Les ennemis !  
La Dame d'or ! Oh ! mes amis ! »

On voyait venir ventre à terre  
Une grosse bête à mine fière ;  
Sa cuirasse d'or, au soleil,  
Étincelait d'un éclat sans pareil.  
Elle allait, sans se détourner,

Drait on aivant c'mon in sanglie,  
Tronvachant moute' et baquillots,  
Pou pouëdre lies poüeres Grillots.

Noües du djoüetus dans lu coulaire  
N'iecoutont p'lu pëtë conpaire ;  
Mais lai Daime d'or airivit  
Chu lies Grillots qu'elle ietran·yit.

Noües fans c'mon cïes poüeres biätates  
Que se baitint pou lu tacates.

Noües noües ietrepillöns,  
Voilai pu de çont ons,  
Pou diëcidaï tiu saie  
Lou meu noües gouvernaie,  
Tandi qu'in mietchan ennemi  
At prät ai noües iecarmouetchi





Droit en avant comme un sanglier,  
Traversant mottes et buchettes,  
Pour *poindre* les pauvres Grillons.

Nos deux lutteurs, dans leur colère,  
N'écoutent pas leur petit compère  
Mais le Carabe doré arriva  
Sur les Grillons qu'il étrangla.

Nous faisons comme ces pauvres bestioles  
Qui se battaient pour leurs cliquettes.

Nous nous *décarcassons* [f]

Voilà plus de cent ans,  
Pour décider qui sait

Le mieux nous gouverner,  
Tandis qu'un méchant ennemi  
Est prêt à nous exterminer.



---

[f]. Pour la traduction, en l'absence d'autre, nous avons été obligé d'avoir recours à ce mot populaire parisien.

# NOTES EXPLICATIVES

## pour la Fable des Grillons



1<sup>o</sup> Dans « Montbillaie » de même que dans les noms masculins et les verbes, la terminaison *aî* convient mieux que *aie* dont elle a du reste la prononciation.

2<sup>o</sup> ou mieux Satchirun.

3<sup>o</sup> Litt. Char-Poucet. en patois ajoutot : Tehé-Peuçat, c'est la Grande Ourse. Il est intéressant que l'antique légende de Poucet, antérieure de plusieurs milliers d'années au conte de Perrault, ait laissé sa trace chez nous.

Le Poucet de la légende est représenté dans la Constellation, par la petite étoile visible à l'œil nu, placée comme à cheval sur l'étoile du milieu du timon représentant l'attelage du Chariot, que le petit mais peu scrupuleux conducteur est censé conduire.

4<sup>o</sup> Ici le Septentrion c'est le pôle Nord Céleste occupé par l'étoile polaire.

5<sup>o</sup> Vouaie ou mieux vouai, (s. m. voir 1<sup>o</sup>) mot national de notre région. Son aire va de l'Est à l'Ouest des frontières du Canton de Soleure (Verme, Jura bernois) à Luxeuil et au-delà, et du Ballon au Lomont. Dans le Jura bernois c'est *vai*; à Mandeuve, à Chamesol c'est *vouaie* ou *voi*, à Luxeuil, Fougerolles etc., c'est *va*. Jadis en Alsace rhénane: *Ultimum vale*, *Aeternum vale*, c'était la taxe funéraire qui se percevait au sortir de l'Eglise avant l'enterrement. Dans notre pays le droit seigneurial mortuaire qui était différent, n'était pas général, ne s'appliquait que dans certain cas. Il était dit en français, *vau* (*val* en vieux français). Pendant la domination autrichienne, c'était *vall*, ou avec la prononciation germanique *phal*, *phall*. Le mot latin *vale*, paraît avoir donné naissance à notre *vouaie* et à ses variantes. Le mot *vec hin* à Senones près St-Dié nous paraît procéder d'une autre racine.

6<sup>o</sup> Pi pi, répétition diminutive de *pi*=*pié*. En effet les petites gousses brunes des Lotiers, rapprochées à leur point d'insertion vont en divergeant à la manière des doigts d'un pié d'Oiselet.

7<sup>o</sup> Mairtchoutot est mis ici pour : voule-voule mairtchâ ! (vole, vole maréchal !) Ce nom composé n'est que le commencement de

l'adjuration enfantine, dont le reste est : vais dire à Bon Dûe, qu'è feseût tchà.

Comme le vol de la Coccinelle parait toujours dirigé vers le ciel, les jeunes gens la chargent de porter leurs vœux au maître des cieux. A Mandeure c'est : voule voule, bébé (= *bel bel*) ; répétition enfantine de notre mot *bel*, mot qui a passé en Angleterre (*bé bé* = *baby*).

8° *Compter ses écus*, se dit principalement des Coléoptères qui, montés sur une éminence, agitent leur abdomen d'un rythme précipité, pour renouveler leur air respiratoire, en faire provision, et se préparer ainsi à prendre leur vol.

9° Le Châtelot est un monticule boisé, d'apparence allongée dirigé dans le sens de la vallée de la Savoureuse au milieu de laquelle il est situé. entre Châtenois et Trétudans.

Il a environ 7 mètres d'élévation en amont et 40 pas de longueur environ, il se termine en aval en s'abaissant régulièrement, et se confond avec la surface gazonnée de la *prée* qui l'environne. Les parties orientale et méridionale paraissent naturelles ; mais la partie Nord et surtout la partie occidentale qui sont les plus élevées s'étendaient jadis beaucoup plus loin.

Au couchant, en effet, le Châtelot s'étendait assez loin en expansions à contours curieux, façonnés par les eaux diluviennes qui creusèrent la vallée.

Les dimensions actuelles et les escarpements sont le résultat des déblais enlevés pour combler d'anciennes mares ou d'anciens lits de rivières dits. *Mouetches* = eaux mortes. Ce mot est défiguré dans le cadastre sous le nom de *mouche*. En enlevant ces déblais, on a trouvé des traces d'anciens foyers, et des tuileaux que nos parents ont jugé être romains.

Vers la partie méridionale se trouve une excavation en entonnoir en partie comblée.

La table de pierre et son support ne datent que d'une vingtaine d'années.

Le Châtelot est un témoin en calcaire marin, (appartenant aux couches supérieures du Terrain jurassique), laissé par les eaux torrentielles qui façonnèrent la vallée en chariant dans leur course rapide, une immense quantité de galets vosgiens.

Le Châtelot boisé est aussi le témoin d'une ancienne forêt couvrant la vallée entre Trétudans, Vourvenans et Châtenois, c'était : *lou Boue dedos* = bois dessous.

De nombreux chênes plusieurs fois séculaires, occupaient encore, il y a une trentaine d'années, une partie des patis (paquis) communaux de ces deux premières communes. Ils furent coupés à cette époque, y compris un beau chêne multiséculaire qui avait poussé sur la voie romaine venant de Mandeure.

Les lieux dits *Boûe dedos*, *Derrîe Tchanaïs*, *Tes Trontchots*, *Lai Neusillate*, *Lou Tchâinot* etc., indiquent l'ancienne étendue de cette forêt.

Le nom de Châtelot a été quelquefois donné à d'anciens postes que les Romains ou Gallo-Romains avaient établis pour la sécurité de leurs voies de communication. Ce monticule est en effet situé à proximité de la voie romaine susnommée.

AUGUSTE VAUTHERIN.



# VILLAGES DISPARUS

## près de Châtenois

---

### 1° Villars.

Au fond de la combe de « Vlai » (Villars), territoire de Châtenois, à l'entrée d'un cirque terminal boisé, se trouve une voûte basse, à plein cintre, maçonnée à l'aide d'un mortier, dans la composition duquel entrent des scories vitreuses de haut-fourneau, dites « craisses » (crasses). Cette voûte recouvre la fontaine du village disparu de Villars.

Ce village, en 1487 (1), sur les 60 sols estevenants que la mairie de Châtenois « paye pour Tailles et giste aux chiens, paye 6 sols. ceux de Vourvenans 6 autres sols..... », ce qui prouve son existence à cette époque. Elle est encore indiquée en 1533 (2). En 1553, (3), ce village est en ruines (et même avant 1543 (4) « Villers-le-Sac est en ruines, il n'y a rien ». Le pâturage du village est laissé pour trois francs (5).

En 1573, cette localité ne s'est pas relevée, elle est toujours en ruines « on y voit quelques apparences où il y a eu des murailles autrefois, présentement tout est creu (crû) de grands chênes ».

Il y a donc environ 350 ans que ce village est détruit et au moins autant qu'il y avait un haut-fourneau dans le voisinage, celui de Châtenois (6), actuellement disparu ou un autre.

Il y a 50 ans, la fontaine était entourée d'une petite pelouse sur laquelle se croisaient les chemins sous bois de Dorans à Montbé-

---

(1). Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, n° 9, « Livre rouge en 1487 » D. R.

(2). Stoffel (Dictionnaire topographique du Ht-Rhin), cité par Liblin : Belfort et son Territoire.

(3). Bulletin n° 9 cité.

(4). Voir Liblin cité.

(5). Bulletin n° 9, cité « Description de la prévosté de Belfort. D. R.

(6). On lit dans la Statistique du Haut-Rhin, 1831, par Penot. « Le fourneau de Belfort a été établi en 1640 pour remplacer celui de Bethonvilliers et celui de Châtenois fut créé en 1671 pour remplacer celui de Florimont ». (Note de M. Dubail-Roy).

En l'an IV, après la confiscation des biens donnés en 1657 à Mazarin, Duhamel fils, rapporteur, estimait ce haut fourneau *extrêmement ancien* et dont la réfection devait être faite avant 8 ou dix ans.

liard et de Châtenois à Bethoncourt. Cette petite pelouse, entourée par le bois en faisait un coin retiré et tranquille, empreint d'un charme particulier. Elle a disparu sous les arbres qui l'ont envahie ; c'est ce qui restait d'un grand pâturage « la Vaitcherie » (la Vacherie), aujourd'hui boisé et dont le nom rappelle aussi l'existence du village disparu.

La fontaine, d'un débit restreint, ne devait servir qu'aux besoins d'un modeste village. Elle ne tarit jamais ; ses eaux, après avoir donnée naissance à une petite cressonnière, se perdent dans la vallée après un petit parcours. En enfongant une tige métallique dans le *ru* de la fontaine, à peu de distance de son origine, on rencontre, à moins d'un mètre, à travers l'humus, un sol pierreux résistant. A gauche, en arrière, à peu de distance de la fontaine, on trouve les vestiges de fouilles pratiquées il y a peut-être 80 ans, pour rechercher la cloche du village que la tradition indiquait avoir été enfoncée dans le sol.

Ces fouilles restèrent sans résultat. Il est même douteux qu'il y ait eu une chapelle dans ce lieu, car, pour une église, les recherches dans les vieux manuscrits n'en ont pas signalé l'existence.

Sur le penchant du coteau sud, on a remarqué des parties de terrain en talus ou en *planches*.

Lors du creusement des « trenchies » (tranchées) faites pour limiter les coupes de bois, on a trouvé quelques débris d'ustensiles ou d'autres objets provenant de maisons agricoles.

Il y a une trentaine d'années, un habitant de Châtenois, ayant découvert les vieux bois du lavoir du village disparu, et se les étant appropriés, fut condamné pour délit forestier.

Cette localité est citée par Stoffel (1) — *ze vilcr*, 1394 (Urbaire des pays d'Autriche) — *viller le sar* 1533 (Urbaire de Belfort) — *des abgegangen Dorffs vilerlesackh zwing, bann, wunn, wald..... des bronnen vilerleseckh....., in die eigerten von viler ...*, 1543 (Arbitrage entre Belfort et Monbliard) — *villensey..... abgangnen dorffs vilertiseckh*, XVI<sup>e</sup> siècle (Différents entre l'Autriche et les Morimont) — *es combes de Villars... la Fontaine de Villar*, 1742 (Terrier du Comté de Belfort).

---

(1). Dictionnaire topographique du Ht-Rhin. 2<sup>e</sup> édition, 1876.

## 2<sup>o</sup> Oye.

Le village ou plutôt le hameau « d'Oùe'ye » (Oye==oie) comptait 3 feux en 1573 (1). Aussi n'a-t-il guère laissé de traces après sa destruction par les Suédois assiégeant Belfort (2).

Il était situé entre Bermont et Châtenois, au bas du coteau qui limite la vallée de la Savoureuse. Quelques champs situés entre le coteau et le bois indiquent l'emplacement de ce village dont l'altitude un peu au-dessus de celle de la prairie le mettait à l'abri des inondations. Une petite fontaine naturelle, dite fontaine d'Oùe'ye servait aux besoins des habitants. De Châtenois, on arrivait à l'emplacement de cette localité par un large chemin empierré passant sous le bois du coteau, bois aujourd'hui disparu. Sa forme, sa largeur inusitée avaient, il y a 50 ans, l'aspect de l'entrée d'un village. Enfin, un chemin de défrèvement pour les prés, partant de Trétudans, allant vers Oye, traverse une digue, va se perdre dans les prés, en face d'un gué sur la Savoureuse, au lieu dit près « dies An'yaïs » (des Anglais). Ce nom patois, de facture très ancienne, conforme aux règles de transposition du français en vieux patois, nous reporte à la guerre de Cent ans, époque où des routiers dits Anglais, durent suivre le chemin de Trétudans à Oye, et laisser leur nom dans ces lieux.

Stoffel (3) cite cette localité : *Oys*, 1117 (Troaillat, Monuments de l'ancien évêché de Bâle). — *De Oyes prope Bellum montem* 1347 (Fondation du chapitre de Belfort) — *Ze Oye* 1350 (Urbaire de Belfort) — *ze Oegey*, 1394 (Urbaire des pays d'Autriche) — *Oya*, 1573 (Beschreibung der Herrschafft Belfort) — *zue Oye*, 1611 (Revenus de Châtenois). En 1613, le *dirme* de Bermont fut admodié à *Rudolphe Beuer à Oye* (Actes du chapitre de Belfort — *aux vil-lages de Bermont et Oyes*, 1694 (Ferrier du chapitre de Belfort).

## 3<sup>o</sup> Goudans.

Une vieille tradition, rapportée par Eugène Chardoillet, (avunculus meus) veut, que jadis, il ait existé un village ou hameau dans la vallée de Goudans, territoire de Trétudans.

(1). Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, n° 9.

(2). Liblin. Belfort et son Territoire.

(3). Dictionnaire cité.

Il aurait été situé à gauche, en remontant la vallée, là où débouche une vallécule. Ce nom de Goudans dont la terminaison est si fréquente et si caractéristique en Franche-Comté, dans la facture des noms de village, viendrait à l'appui de cette tradition

De l'autre côté de cette vallée, se trouve une source qui sort de la roche, d'un beau jet. L'eau en est incrustante ; elle dépose, dans le haut du *ru* qui la recueille, des concrétions sphériques ou ovales, assez volumineuses ; plus bas, elle se borne à incruster les brindilles tombées au fond de ce petit cours d'eau.

Cette localité est citée par Stoffel (1) : *entre les chaintres de Goudans, 1604* (Censes du chapitre de Belfort) — *les chaintres de Gouldans .... le rupt de Gouldans. . . le bois de Bouloigne dict le feys. ... doz le feys aultrement en Gouldans, 1608* (Livre des collonges de Meroux) — *les chaintres de Goudain .... de Goudans .... le rupt de Goudans .... de Goudan, 1695* (Terrier du chapitre de Belfort).

Aug. VAUTHERIN.



---

(1) Dictionnaire cité. (Note de M. Dubail-Roy).



# ESSAI SUR LA GÉOGÉNIE

## du Sol de Belfort



Ce petit essai, lu à la réunion de Novembre 1892 n'était pas, dans l'esprit de l'Auteur, destiné à l'impression. Par suite de son insertion au Bulletin, il convient de rappeler que des objections ont été faites à diverses assertions qui ont paru manquer d'autorité. Mais citer les maîtres, dont le bien a été mis au pillage, serait donner à l'essai une valeur doctrinale qu'il ne possède pas. Il doit suffire sans doute d'avertir le lecteur qu'il n'a sous les yeux que *ce qu'en l'an 1893 pense un Belfortain de la formation du sol qui le porte.*

---

### Avant-propos

---

Pour se rendre compte de la formation d'un petit coin de terre, il faut aussi bien que pour le Globe entier, remonter aux origines premières, la continuité de l'action des forces tout d'abord mises en jeu étant absolument certaine.

Dans l'espace intra-stellaire, alors que des étoiles brillaient depuis longtemps, que certaines déclinaient, que d'autres s'éteignaient, en un point de cet espace, la matière cosmique qui remplit l'espace infini fut appelée à la quantité correspondante à la force créatrice. La matière cosmique se condensa en nuage, puis en nébuleuse à forme arrêtée, qui diminuant de volume, offrit des points brillants, centres d'élection de la condensation. La nébuleuse disparut. Les points brillants rayonnèrent dans l'espace, puis s'éteignirent à l'exception du point central, savoir le soleil. Toutes ces phases ne marquent qu'un retrait de la matière primitive. Par l'appel au point d'application de la force créatrice, la matière cosmique était devenue pesante et son volume diminuait dans une proportion énorme par le passage de la matière d'abord une à l'état atomique, puis à l'état moléculaire. La rétraction de la matière est corrélative

à l'état de vie, quand la terre ne se rétractera plus, la vie aura cessé et notre terre se perdra dans le soleil.

La première période de la vie planétaire est toute chimique. Les corps formés par l'attraction mutuelle des molécules de même nature tendent à travers la complexité des combinaisons à un état d'équilibre et de stabilité. En même temps, la terre perd sans compensation, en la rayonnant dans l'espace, la chaleur qui maintenait les corps aux divers états fluides. La périphérie se refroidit et se rapproche de l'état solide, tandis que des gaz et des vapeurs s'établissent en atmosphère. Le noyau prend forme. Puis la surface de ce noyau se solidifie. Les gaz et vapeurs de l'atmosphère privés de la plus grande partie de la chaleur rayonnante du noyau se contractent. L'eau tombe et finit par s'installer à la surface du sol. La première écorce du Globe est faite de gneiss. Dans la lutte des eaux et du gneiss encore chaud et abondamment infiltré par les matières internes, d'autres roches subordonnées se sont produites. Cette écorce souple flotte sur la matière interne fluide. Comme cette matière se contractait toujours, l'écorce suivait et ses morceaux (à l'image grossière de bûches de bois à la surface d'un entonnoir que l'on viderait) pressés les uns contre les autres, se sont tordus, ployés, cassés, recouverts, juxtaposés. Ainsi s'est surtout épaissie l'écorce, et, sur le premier Océan, se sont dressées, en longues et étroites falaises, les premières îles. La terre est comme une pomme qui se dessèche, et dont la pelure se ride de plus en plus.

---

### Temps primaires

---

Les plissements du sol s'accusent. L'Océan remplit les dépressions. Des plis qui se dressent au-dessus des eaux, un d'eux nous intéresse particulièrement, il nous est indiqué par la présence continue du gneiss de Remiremont au Col du Bonhomme et à Sainte-Marie-aux-Mines,

Le rayon du Globe à l'extrémité duquel est maintenant Belfort était recouvert d'eau. A cette époque, la surface du sol et des eaux était à bien des kilomètres au-dessus de nos têtes.

L'Océan déposait activement sur ses fonds des formations sédimentaires. L'activité chimique était encore considérable.

*Période Cambrienne.* — La mer Cambrienne dense, saturée de sels, était peu profonde, particulièrement en notre point du Globe. Le pli émergé, Remiremont, Ste-Marie-aux-Mines, est peu élevé et du reste trop lointain pour être à l'horizon. C'est la mer sans bornes et sans rivages. L'écorce terrestre suit docilement le retrait du noyau. Les ondulations du sol sont permanentes. Les mers basculent, vont et reviennent battant et ruinant les îles. Les éruptions de la matière interne se font jour aisément et d'une manière continue. Des dépôts de la mer Cambrienne, il ne nous reste rien ou du moins rien que l'on ait pu constater. La mer peu profonde balayait peut-être tout ce qu'elle déposait.

Il en sera de même des formations sédimentaires de l'époque suivante. Mais si nous n'avons pas à noter de dépôt ou de lais de mer, des phénomènes éruptifs d'une grande intensité se produisaient au pied du premier plissement vosgien.

Le granite commun s'échappait par les fissures dont la présence au pied de tout plissement est constante. Son accumulation formait un énorme bourrelet qui recouvrait le plissement primitif, faisait front du Thillot au Hohneck.

*Période Silurienne.* — Un grand fait capital pour le développement de la vie animale et végétale dont les premières manifestations se sont produites à la période précédente, domine cette période, savoir la purification des eaux de l'Océan qui dès lors, offrent une composition analogue à celle de nos mers. Partant, les poissons se multiplient. Notre point du Globe est toujours sous la mer. A la base de la falaise granitique Thillot-Hohneck, les éruptions continuent à se produire. Ce qui s'épanche cette fois est du granite à gros grains, lequel actuellement constitue l'arête des Vosges du *Col de Bussang au Col du Bonhomme*.

La côte est en vue ; le Col de Bussang est en promontoire d'où s'échappent des coulées granitiques luttant contre les flots furieux dont la rage est vaine.

Des dépôts de la mer Silurienne, comme des dépôts Cambriens, il ne nous reste aucun témoin. En d'autres contrées, les dépôts de ces deux époques ont été énormes, témoignant des millions d'années qu'ont duré ces premières périodes. De l'époque Silurienne à nos jours, il s'est écoulé moins de temps qu'il ne s'en est passé du jour où l'eau couvrit la surface du sol à l'époque Silurienne.

*Période Dévonienne.* — A cette époque, la végétation terrestre s'implante. Le promontoire de Bussang verdit. Au pied, une mer profonde nourrit de nombreux poissons et dépose des vases qui deviendront les roches constitutives du Salbert.

Le climat est le même sur tout le Globe. Les terres émergées ont grandi.

Sur le front des granits de Bussang, les éruptions continuent et continueront longtemps encore : c'est la Syénite, puis la Diorite qui s'épanchent formant un rempart gigantesque dont les ballons de Guebwiller, d'Alsace et de Servance sont les restes bien déchus.

Ainsi se dressait au-dessus des eaux belfortaines une côte majestueuse en muraille pleine, brillant au grand et pâle soleil de l'époque, soleil plus grand que de nos jours, (comme plus grande aussi était la terre) mais dont les rayons perçaient difficilement l'épaisse atmosphère Dévonienne.

*Période Carbonifère.* — La mer s'est retirée du point de Belfort. Le pied des Vosges est occupé par un réseau de lagunes. Une flore luxuriante en couvre le sol marécageux. Cette flore pendant des siècles et des siècles, périodiquement enfouie, débarrasse l'atmosphère de son excès d'acide carbonique et l'air, purifié à son tour, devient respirable aux grands animaux qui, aussitôt, apparaissent et dans les marais de Belfort se dressent noirs de vase, hauts et gros comme les tours de l'Eglise.

A l'époque des premières flores et des premiers enfouissements et pendant que la mer se retire peu à peu, les porphyres s'épanchent sur les versants de la muraille syénitique et dioritique. Pour la première fois, cet épanchement revêt un caractère de violence qui ébranle au loin le sol et la mer. L'écorce terrestre de rétraction en rétraction s'est fortement épaissie. Les matières éruptives ont consolidé les régions d'émergence primitive. La pression des gaz souterrains s'est accrue en raison de l'obstacle. Des cratères s'ouvrent violemment à travers la Syénite et la Diorite et vomissent des laves porphyriques. Bientôt tout le pied des Ballons est recouvert par la grauwacke, tuf porphyrique provenant des porphyres remaniés par des eaux thermales puissantes et abondantes. La grauwacke est cette roche qui de Giromagny s'étage jusqu'à l'Auberger Kolb.

La végétation sur ce terrain volcanique, dont nous n'avons plus que le noyau dur, était grandiose. Au pied, dans les lagunes, les

grands arbres déracinés par les eaux, les tempêtes et les tremblements de terre allaient s'accumulant et devenaient la houille de Ronchamp.

Une accalmie des phénomènes volcaniques se produit au milieu de la période. Le sol est plus stable. La végétation s'épanouit dans les lagunes. Les grands Sauriens peuvent croire que l'avenir est à leur race.

Mais de nouveau la terre tremble et la plus grande époque volcanique qui se soit produite commence.

Les lagunes verdoyantes de Belfort disparaissent broyées, tandis que les Vosges éclatent de toutes parts et que surgissent des dômes de mimophyres et de mélaphyres.

Tout notre versant est criblé de bouches volcaniques dont plusieurs se rouvriront à la période quaternaire. La plupart des têtes de nos vallées sont d'anciens cratères. Tel l'abîme si caractéristique qui, au-dessous du fort de Servance, donne naissance à une branche du Rahin. Tel le trou de la Chaudière au-dessous du Ballon d'Alsace. Sur les versants, les lacs, étangs ou mares, marquent les entonnoirs des diatrèmes (mot créé par Daubrée, voir Annuaire du Club Alpin année 1891, — rôle géologique des gaz souterrains). Ainsi, l'entonnoir si remarquable du Sternsee, ainsi celui de l'étang des Belles-Filles et de l'Etang Boigeol.

En même temps, jaillissent des eaux thermales qui dissolvent et dégradent les laves porphyriques. La mer vient et revient sur le sol instable. Des lames énormes produites par les tremblements de terre démantèlent le rivage sur une hauteur considérable. Au pied des Vosges se forme une très large plage où se maçonnet les débris porphyriques formant les grès et les conglomérats que les géologues comprennent sous les noms de grès rouge. Ces grès plus tard brisés, refoulés et émiettés constituent le terrain depuis l'Arso, le Salbert jusqu'à Grosmagny et Giromagny.

A ce moment, les géologues notent le premier soulèvement qui ait affecté d'une manière générale et simultanée une grande partie de l'Europe Occidentale. Jusque là, l'écorce avait été assez mobile pour ne produire que des accidents localisés. Désormais, elle est assez solide pour résister pendant un temps prolongé à l'effet de la rétraction.

Le retrait du noyau fluide n'amènera plus, comme aux premiers temps, le plissement docile de la surface, ou comme dans les périodes primaires, l'effondrement rapide de quelques myriamètres car-

rés. Le sol, laissant le noyau se retirer, s'arcboutera sur les massifs cristallins, solidifiés et profondément enfoncés dans le noyau. La voûte ainsi formée durera jusqu'à ce que la compression des pieds droits entraînés par le noyau, amène l'écrasement de toute la masse.

Ainsi s'explique le long repos de notre sol pendant l'époque qui va suivre. Le terrain, entre le massif cristallin primitif des Alpes et le massif Vosgien, a formé voûte. Nos destinées sont liées maintenant à celles du pays Suisse et de la grande Bourgogne.

La plage Belfortaine s'est agrandie. Les grès ont continué à se former, différents les uns des autres, et ce qui prouve le repos du sol, s'étalant sur les premiers.

Cette plage a été aride et nue.

---

### Epoque secondaire

---

A cette époque, un bourrelet granitique caractérisait simplement la place où devaient se dresser les Alpes. Les Vosges hautes encore avaient déjà perdu leur majesté. A cette heure présente, elles sont devenues bourrelet. Les Alpes plus jeunes dominant superbes, mais la ruine les attend aussi.

Entre ces deux massifs, le terrain va résister longtemps à l'effondrement. Mais il n'en subit pas moins des effets de compression qui, grâce à la plasticité dont les roches, même les plus dures, sont pourvues, ondulent et ploient la surface. A diverses reprises, la mer s'installe entre Alpes et Vosges, disparaît et revient.

*Système Triasique.* — Des sources thermales, manifestations subséquentes des phénomènes volcaniques, exercent leur activité au pied des Vosges. Les grès formés sous leur action se superposent et le grès Vosgien, le dernier venu, se voit à l'heure actuelle sur la crête supérieure de l'Arsot.

La mer se retire au loin de Belfort, et de nouveau, tout le pays est en lagunes et étangs. Une végétation active s'établit. Des sources thermales ascendantes et intermittentes se font jour. Les dépôts alternants de houille et de sel de Gouhenans sont de cette époque, ainsi que les argiles et les marnes irisées dont la tranche est visible

sur les côtés entaillés de la chaussée du chemin de fer militaire qui, de la Miotte gagne le fort de Roppe.

*Série jurassique.* — De nouveau, le balancement du sol ramène la mer près de Belfort. De Belfort au bourrelet granitique invisible qui dessine l'emplacement des Alpes, s'étend une mer profonde et chaude où se déposent et se forment par l'œuvre des coraux et des polypiers, les terrains jurassiques dont l'épaisseur considérable permet de juger la longueur des temps employés à les former.

Les roches de la Miotte, de la Justice, du Château, du Mont de Cravanche sont des roches jurassiques, non pas nées sur place, mais amenées de plus loin comme nous allons le dire bientôt.

La craie, œuvre des foraminifères, se dépose à son tour, Mais la mer est déjà moins chaude. Les coraux et les polypiers ont disparu.

Notre sol émergé passe sans secousse notable de la période secondaire à la période tertiaire. La végétation, depuis des centaines de siècles, s'y était fixée. Les animaux, étranges encore, y vivaient en sûreté. Mais l'heure d'une effroyable et radicale destruction va sonner.

La période primaire a, pour nous, pris fin par un cataclysme volcanique. La période secondaire s'écoule dans la tranquillité ; les balancements du sol se sont effectués avec lenteur. La période tertiaire ne sera qu'une suite ininterrompue d'effondrements, d'où formations de montagnes.

---

### Epoque tertiaire

---

*Période Eocène.* — La mer se retire peu à peu vers le Sud et ne baigne bientôt plus que les terres italiennes.

Ça et là, dans la plaine au pied des Vosges, se manifestent encore des sources thermales. Ces sources forment entr'autres le calcaire de Châtenois sur la traverse menant à Bermont et près du four à chaux. Ce calcaire est remarquable par la modalité du fer qu'il contient.

Mais bientôt le sol craque et se fendille. L'arc de terrain entre les Alpes et les Vosges s'effondre. Une pression terrible venant des Alpes pousse les roches jurassiques entre brisées et montant les

unes sur les autres à l'assaut des Vosges. Une mer de roches ayant comme l'eau, des vagues parallèles, apparaît à l'horizon.

Les Vosges depuis si longtemps consolidées restent immuables, mais tous les terrains formés au pied sont, ou détruits ou entraînés, ou disparaissent sous l'immense rabot. Les terrains souples du trias s'écrasent. Nous les voyons actuellement entre la Miotte et l'Arsot réduits à une bande de quelques mètres et comme pris dans les mâchoires d'un étou. Les grès sont refoulés et remontent les pentes de Giromagny et de Grosagny. Le terrain dévonien, plus solide et aussi plus enfoui, résiste mais sous l'effroyable poussée, il perce les grès et surgit en hernie au revers de l'Arsot du côté d'Eloie et de la manière la plus caractéristique au mont du Salbert, entièrement dévonien.

La poussée s'arrête et la vague de tête forme la Miotte et le Mont de Cravanche. Tout notre ancien petit monde a disparu. Toute l'ancienne surface de l'Ajoie est écrasée entre la Miotte et les Vosges. Mais le sol local, notre sol natal, est constitué. Les roches du Château verront s'écouler les temps nouveaux. A l'horizon sud, les Alpes manquent encore, ainsi que le Lomont. Par contre, le Jura s'élève très haut, car il porte encore sur son dos tous les terrains créacés que les secousses du sol, les eaux et les glaces jeteront dans le fossé de la Saône. Entre le Jura et les Vosges, la trouée existe ; surbaissée, elle constitue un seuil coupé de lagunes entre les marécages couvrant la Haute-Saône et le marais d'Alsace qui se prolonge sur toute la plaine suisse.

Une ondulation amène la mer du Nord par la vallée d'Alsace jusqu'au delà de Bâle. Une autre ondulation la repousse, pendant que la Méditerranée revient jusqu'à Vesoul et, par tous les passages jurassiques comme aussi par notre trouée, réoccupe la Suisse entière.

Le Jura constitue un archipel.

Mais ces mers intérieures, ces golfes ont des rives instables.

Notre sol n'a pas encore reconquis son équilibre. Il s'élève, s'abaisse, annonçant une nouvelle catastrophe. En attendant, cette mobilité du sol crée d'énormes déplacements d'eaux, une grande évaporation, par suite des pluies diluviennes. Des galets d'origine alpine sont amenés par les courants jusque dans le Thalweg de la trouée. Des roches arrachées aux Vosges couvrent tout le pays. Le fort La Chaux est assis sur un lit de roches arrondies.

De ces premiers grands courants d'eau temporaires et sans lits



tracés, nous traversons les apports, soit dans la tranchée de la route qui traverse le Bosmont soit, et d'une manière plus frappante, dans la tranchée de la route au-dessus de Bourogne.

Au loin, se sont dressées les Pyrénées.

Le tour des Alpes est arrivé.

Leur soulèvement chasse la mer. L'ancienne poussée se renouvelle vers les Vosges. Le Jura formant obstacle en est disloqué.

Le Lomont se forme, dessinant le front de l'onde séismique. Notre sol est fortement ébranlé. Les lambeaux jurassiques sont relevés en alignement constituant la double chaîne des Ordon. Le Mont-Vaudois notamment, prend son relief actuel.

La topographie de notre coin de terre est achevée. Depuis, les collines, les montagnes se sont usées. Les terrains meubles des sommets se sont épanchés dans la plaine. La structure est restée.

La période tertiaire a couvert le sol de la végétation telle que nous la constatons de nos jours. Des végétaux venus sur la terre Belfortaine, une petite partie a disparu ; les autres ont émigré au Sud ou au Nord. La moindre partie nous est restée. Il en est de même des animaux.

L'homme apparaît à cette époque. Ses commencements n'ont pu se passer que dans une période tranquille, sous un ciel clément et une nature prodigue. Cette époque, pour nos contrées, peut se placer entre le refoulement jurassique et le soulèvement alpin. Mais le paradis était bientôt perdu.

A la suite du bouleversement alpin, un régime de pluies continu s'établit sur nos contrées. Les torrents entraînent tous les matériaux meubles de la période crétacée et creusent les vallées.

Ce déluge de plusieurs siècles, entrecoupé d'accalmies, préparait à une plus dure épreuve le dernier né de la terre.

---

### Epoque quaternaire

---

Ainsi s'ouvre sous la pluie, mais sous une température assez douce encore, l'époque quaternaire, c'est-à-dire l'époque de l'homme,

Peu à peu, la température baisse et des glaciers immenses recou-

vrent tout le versant des monts. La Suisse entière n'est plus qu'un glacier qui gonfle de plus en plus et déborde par dessus le Jura. Les Vosges portent un manteau épais de glace. Toutes les vallées sont envahies. Le glacier de la Savoureuse ne dépasse pas les roches du Château, mais y forme une épaisse moraine frontale dont la hauteur des Barres paraît être un reste.

Un glacier alpin débouche à Pont-de-Roide ayant reçu à Saint-Hippolyte les deux branches du Dessoubre et du Doubs.

Le grand glacier du Rhin envahit sa vallée de Bâle vers Strasbourg.

Sous la glace, les volcans éteints de la période carbonifère se réveillent. En nos contrées, il ne semble pas que des produits volcaniques se soient épanchés. Un volcan actif cependant existait à Fribourg en Brisgau. L'action volcanique a été destructive de ce qui restait des anciens grands cônes d'éjection et a détruit les parois des cratères, additionnant son œuvre à celle des torrents et des glaciers pour ouvrir nos vallées. Les Vosges en ont été abaissées pour toujours.

Au régime humide et de froid modéré, succède un régime sec et froid. Les glaciers reculent, mais le sol gèle dans la profondeur. Le pays belfortain a l'aspect de la Laponie actuelle. L'homme ne subsiste que par l'aide du renne,

Enfin revient un régime dont le nôtre n'est que la continuation. Les glaciers des Vosges ont disparu, laissant pour témoins ces moraines répétées qui barrent la vallée de la Savoureuse, particulièrement entre Giromagny et l'auberge Kolb.

Les Belfortains de l'époque habitent les lieux hauts, tels que le Mont-Vaudois. Ils enterrent leurs morts dans des grottes comme celle de Cravanche.

La terre est devenue plus humaine à ses enfants, mais ceux-ci après avoir vaincu les grands fauves vont, plus cruels encore, se tourner les uns contre les autres. Les invasions commencent passant par le grand chemin de la trouée. L'histoire s'ouvre. Du livre de la Terre, nous passons au livre écrit par les hommes. Puisse l'humanité, après avoir enregistré tant de violences et d'oppression, atteindre bientôt une période de tranquillité, où, à l'image du sol s'arcbutant pour résister à la chute, les hommes s'appuyant les uns sur les autres pratiqueront, dans un amour mutuel, les œuvres de la paix.

KUNTZ.

# MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR

## LES BLOCUS DE BELFORT

AUX

### INVASIONS DE 1813-14 & 1815



Plusieurs relations du siège de Belfort en 1813-14 et du blocus de 1815 ont déjà été publiées. Nous citerons entre autres : le Siège de Belfort en 1813-14, donné en variété dans le journal : *Le Siège de Belfort*, paraissant deux fois par semaine pendant l'investissement et le bombardement de notre ville en 1870-71, le Siège de Belfort en 1813-14, par un anonyme (1) ; Faits mémorables du blocus et du Siège de Belfort du 24 Décembre 1813 au 16 Avril 1814, journal tenu par François-Joseph Triponé, notaire à Belfort (2) ; Notice sur la ville de Belfort à l'instant de son investissement par les Alliés le 24 Décembre 1813, de Paul George (3) ; La campagne des frontières du Jura en 1815, par Challe (4) ; Belfort en 1815, de Henri Bardy (5) ; Notice sur la défense de la Haute-Alsace en 1815, par le chef de bataillon du génie Bizot-Charmois(6).

Nous avons cru que la relation suivante, dont le manuscrit appartient à M<sup>de</sup> G..., qui a eu l'obligeance de nous le communiquer, méritait de prendre place dans notre Bulletin. Ce récit, écrit probablement par un contemporain des événements, est très intéressant et nous avons lieu de croire que l'auteur, Pierron, était un officier.

D.-R.

---

(1). Revue d'Alsace, 1885 et 1886.

(2). " 1875.

(3). " 1878.

(4). Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1879.

(5). Brochure, Belfort, 1888, chez Spitzmüller.

(6). Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation n° 8.

Deux campagnes avaient suffi pour renverser l'édifice de quinze années de gloire.

La triste bataille de Leipzig avait annulé les avantages reconquis aux journées de Lutzen, Bautzen et Dresde. Les espérances de l'empereur étaient anéanties ; il ne fallait plus songer qu'à défendre le sol sacré de la patrie.

L'armée française retrograda vers le Rhin. En vain, l'ennemi tenta de lui barrer le passage à Hanau, il fut culbuté et le 2 Novembre, 60.000 hommes, derniers débris de l'armée, traversèrent le fleuve. Le typhus décimait leurs rangs, en moins de six semaines, 30.000 succombèrent.

Pendant ce temps, les alliés rassemblaient leurs forces et plus de 800.000 soldats s'apprétaient à entrer en lice. Toutes nos frontières étaient menacées et l'armée française ne comptait que 300.000 h. pour résister à ces masses.

Nous ne retracerons pas les divers épisodes de ce drame mémorable où Napoléon déploya inutilement toutes les ressources de son génie ; nous nous bornerons à un résumé très sommaire de ce qui se passa sur la frontière de l'Est.

L'armée du prince de Schwartzemberg, forte de 150.000 hommes et désignée sous le nom de grande-armée, s'était concentrée dans le conde du Rhin, en arrière de Bâle. Dans la nuit du 20 au 21 Décembre 1813, cette armée, violant la neutralité de la Suisse, traversa le Rhin à Bâle, Lauffenbourg et Schaffouse.

L'aile gauche, commandée par Bubna se dirigea vers Genève ; le centre s'avança par Neuchâtel sur Besançon et l'aile droite s'étendit en Alsace et passa les Vosges, après avoir investi Huningue et Belfort. Ce fut le 22 Décembre que la nouvelle du passage du Rhin par l'armée alliée fut connue à Belfort. La place fut aussitôt déclarée en état de siège, mais elle n'avait aucun approvisionnement de vivres et quize lieues à peine la séparaient de l'ennemi. Le chef de bataillon, Legrand, commandant d'armes, aux termes des articles 95 et 105 du décret impérial du 24 Décembre 1811, réunit le conseil de défense pour aviser aux moyens d'approvisionner promptement la place.

Le Conseil de défense se composait de :

MM. Legrand, chef de bataillon, commandant d'armes,

Kail, colonel du 63<sup>e</sup> régiment de ligne,

Delorme, major, commandant le 14<sup>e</sup> chasseurs à cheval,

Florance, capitaine retraité, commandant la cohorte urbaine de Belfort,

MM. de Lalombardière, chef d'escadron d'artillerie, commandant l'arme,

Emon, capitaine, commandant le génie,

Mengaud, ancien général, sous-préfet de l'arrondissement,  
ff<sup>ons</sup> de commissaire des guerres,

Ledain, archiviste, ff<sup>ons</sup> de secrétaire.

M. Quellain, maire de la ville de Belfort, y fut appelé pour donner les renseignements nécessaires. Des réquisitions furent ordonnées et elles produisirent quelques vivres que l'on fit entrer dans les magasins de la place. En même temps, des jeunes soldats, expédiés sur Strasbourg et de passage à Belfort furent arrêtés et incorporés dans la garnison. Mais la plupart de ces recrues n'étaient pas habillées et un assez grand nombre étaient à peine aptes au service militaire. On convoqua également les gardes-forestiers de l'arrondissement. Outre le 63<sup>e</sup> de ligne et le 16<sup>e</sup> chasseurs à cheval, la garnison se composait encore de quelques petits autres détachements tirés de différents régiments, tels que le 2<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup>, le 37<sup>e</sup> et enfin les 81<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup>, 93 et 154<sup>e</sup> de ligne. Il y avait aussi le bataillon de marche de Chambéry et Grenoble. Mais l'effectif total de ces diverses troupes n'était que de 2600 hommes. C'était un nombre bien insuffisant pour défendre les abords de la place, alors surtout que le nombre aurait dû suppléer au moins à l'insuffisance des troupes. Il n'y avait pas de canonniers à Belfort, et le commandant de l'arme de l'artillerie dut faire un choix d'hommes propres à ce service parmi les troupes de la garnison et dans la cohorte urbaine. Ces hommes furent aussitôt exercés aux manœuvres de l'artillerie.

En effet, suivant toutes les prévisions le 25 Décembre, une division bavoise, sous les ordres du général Finckeberg, fut détachée de l'aile droite de la grande armée et investit la place. Le reste du corps d'armée, sous les ordres du comte de Wrède s'étendit dans la Haute-Alsace et passa ensuite les Vosges. Belfort se trouvait ainsi donc coupé avec l'armée française et livré à ses seules ressources, mais sa résistance embarrassait l'ennemi et compromettait sa retraite en cas de revers. Le commandant Legrand comprit de quelle importance il était que cette place restât à la France. Son courage et son énergie furent à la hauteur de cette mission. Ses soldats étaient jeunes et inexpérimentés, il enflamma leur ardeur et excita leur amour-propre par quelques paroles :

« Soldats, en ce moment, toute la France a ses regards tournés

vers vous et sans nul doute une force armée marche à votre secours ; vous êtes dans une place qui peut honorablement se défendre et quelques ennemis auxquels vous aurez fait mordre la poussière auront bientôt mis votre expérience au niveau de la bonne volonté que vous avez montrée et que vous ne cesserez dans toute occasion de manifester. »

Il adressa aux habitants la proclamation suivante :

« Habitants de Belfort, et vous particulièrement citoyens qui faites partie de la cohorte urbaine, l'ennemi est momentanément près de vous. Il menace vos propriétés. Il n'y est arrivé que par la trahison des Suisses, trahison sur laquelle l'empereur et la Patrie ne devaient pas compter. Habitants de Belfort, avez-vous oublié les beaux jours de la gloire française ; prenez les armes, secondez les efforts de la garnison. Bientôt vous serez débloqués, vous vous couvrirez de gloire, vous donnerez les premiers, l'exemple du dévouement français et vous apprendrez à l'Europe que les sentiments des Gaulois n'ont jamais dégénéré. »

Le même jour, un parlementaire fut envoyé par le général Finckeberg pour sommer la place de se rendre et quelques coups de fusil furent échangés entre les avant-postes. Néanmoins, l'ennemi resta tranquille dans ses cantonnements jusque dans la journée du 29, où il fit un mouvement vers le Valdoie, mais quelques coups de canon tirés du fort l'obligèrent à rentrer dans ses lignes. Dans la nuit du 30 au 31, il commença à employer son artillerie ; plus de 900 boulets et obus furent lancés sur le fort et la ville. Les pièces dont pouvait se servir l'ennemi étant d'un calibre assez faible, les dégâts furent très peu considérables. D'épais brouillards favorisant les mouvements des Bavares déjà protégés par les bois nombreux qui environnent la place, le général Finckeberg fit rapprocher ses cantonnements. Le commandant Legrand, de son côté, malgré l'inexpérience complète de la plus grande partie de la garnison, résolut de tenter une sortie pour sonder la force de l'ennemi et connaître d'une manière exacte la position qu'il occupait. Le 31, une colonne de 300 hommes et 40 chasseurs à cheval avec une pièce de canon sortit de la ville, protégée par les canons du fort et se dirigea sur Perouse où était établi le quartier-général bavarois.

Cette sortie, qui fut très bien exécutée, ne remplit néanmoins qu'une partie de son but, on s'aperçut que l'ennemi avait profité des brouillards qui régnaient constamment depuis plusieurs jours pour établir de nombreuses batteries d'obusiers et de pièces de 12,

mais il fut impossible de le faire sortir des bois. Une deuxième sommation fut faite le soir même par le général Finckeberg au commandant Legrand. Le général bavarois menaçait d'employer contre la ville des moyens de rigueur, si elle n'ouvrait pas immédiatement ses portes aux armées alliées. La réponse du commandant d'armes fut la lettre suivante : « Monsieur le général. Comme vous, je voudrais que le sang cessât de couler, mais un militaire, vous le savez, n'a rien fait pour son pays quand il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait faire. Les dévastations, Monsieur le général, ne font rien au sort de la place, pourquoi donc en faites-vous ? Les Français, quand ils connaîtront la manière dont vous avez traité les habitants de Belfort redoubleront d'énergie pour éviter le même sort. La gloire peut avoir des bornes mais l'honneur n'en a point. Je suis décidé à me le conserver intact ainsi qu'à toute la garnison qui partage mes sentiments. Nous ne connaissons pas les forces des puissances coalisées, mais nous espérons tout de notre empereur et de la patrie. Agréez, s'il vous plaît, Monsieur le général, l'expression bien sentie de tous les sentiments qui vous sont dûs. »

L'ennemi voyant que les Français étaient fermement disposés à résister et impatient d'en finir avec la place de Belfort dont le blocus entravait une partie de ses opérations, rapprocha encore ses cantonnements. Trois batteries de mortiers furent établies : la principale à la ferme dite Gasner (1) et quelques bombes furent lancées sur la ville.

De son côté, le commandant Legrand s'occupait de tout ce qui pouvait prolonger sa défense et diminuer ses pertes. Les rues furent dépavées, les pompes furent installées en divers quartiers avec leurs agrès et une surveillance active plana sur toute la ville. Au moyen de réquisitions et de recherches, on parvint à amasser quelques vivres, des hôpitaux furent établis pour recevoir les malades qui commençaient à devenir nombreux par suite du froid et des fatigues excessives que la faiblesse numérique de la garnison imposait aux défenseurs de la place. Cependant l'armée alliée continuait toujours son mouvement progressif. Le 3 Janvier, une partie du corps d'armée du prince royal de Wurtemberg vint relever les Bavarois qui rejoignirent le prince de Schwartzemberg et le général Bianchi prit le commandement du blocus de Belfort. Il établit son quartier général au village de Bavilliers, sur la route de Besançon.

---

(1). Ferme actuelle des Barres, à très peu de distance du front N. du fort de ce nom.

Le prince de Wurtemberg en personne investit Brisach et soutint ainsi en deuxième ligne, le blocus de Belfort et d'Huningue. Le général Bianchi, à peine établi devant la place, fit attaquer dans la nuit du 4 au 5, le poste placé sur la hauteur de l'ancien gibet (la Justice) Ce poste, surpris par des forces bien supérieures, fut rapidement enlevé et l'officier qui le commandait fut fait prisonnier avec une partie de son détachement. Le commandant Legrand, averti de ce qui se passait, fit aussitôt marcher 50 h. vers ce point et le poste fut repris. Le lendemain, le commandant Legrand voulant s'assurer si la ligne de circonvallation était bien gardée, ordonna une reconnaissance vers le Valdoie. 50 chasseurs à cheval sortirent de ce côté, mais ils trouvèrent tous les villages et les postes intermédiaires fortement occupés. La position même et l'état de défense du Château rendait la place à peu près inexpugnable, le général Bianchi comprit que le blocus de Belfort traînerait en longueur interminable. Il proposa un accommodement au commandant de la place. Il lui offrit d'accepter les mêmes conditions qui avaient été stipulées de part et d'autre entre les armées alliées et les garnisons françaises pour les châteaux d'Erfurth et de Wurtzbourg. D'après ces conditions, la ville devait être entièrement neutre et le fort seul exempt de cette convention. La garnison devait avoir 10 jours pour transporter ses approvisionnements et se loger au Château. Afin d'éviter à la ville les maux qui devaient nécessairement être la suite d'un siège, le conseil de défense assemblé décida que ces conditions étaient acceptables et trois commissaires furent nommés de part et d'autre pour régler la convention. Toutefois le général Bianchi et le commandant de la place se réservèrent de la faire ratifier par leurs généraux respectifs. Cette convention, conclue le 12 Janvier, ne dura que deux jours. Le prince de Schwartzemberg, généralissime, refusa d'y souscrire et ordonna de pousser le blocus avec énergie. En conséquence, la ville fut sommée de se rendre, elle refusa et les Autrichiens commencèrent à la bombarder. Pendant ce temps, l'armée alliée continuait sa marche par Vesoul et des murs du Château, on pouvait voir ses convois et ses colonnes filer sur cette ville le long du bois par la traverse de Danjoutin sur Essert et Bavilliers. Le blocus se resserrait de jour en jour et les vivres commençaient à diminuer. En vain, employait-on tous les moyens pour s'en procurer, les réquisitions ne produisaient presque rien, on avait dû diminuer les rations et l'on présentait déjà qu'un jour, faute de vivres, il faudrait capituler. Le



24, la garnison eut un moment d'espérance ; on crut entendre gronder le canon dans la direction de Vesoul, mais les coups étaient très sourds et il était impossible d'apprécier la distance. A la nuit, l'ennemi doubla ses postes. L'Empereur avait-il repoussé l'armée alliée ? Telles étaient les questions que chacun se posait et qui agitaient tous les esprits. On espéra un instant, mais bientôt le sentiment de la réalité pesa de nouveau sur la ville. Rien n'était changé. La situation de la place continuait à empirer de jour en jour. Les maladies decimaient les faibles rangs de la garnison, Enfermés dans le château, logés dans le grand souterrain, exposés à toutes les intempéries d'une température humide et glaciale, les soldats français supportaient tout avec la plus grande résignation. Cependant le commandant Legrand résolut, s'il était possible, de se procurer encore quelques vivres. Une sortie fut résolue. Deux colonnes fortes ensemble de 375 h d'infanterie, de 45 chasseurs à cheval et de 3 pièces de canon sortirent le 29 Janvier de la place. 30 h sans armes suivirent le mouvement de ces colonnes avec mission de détruire les ouvrages exécutés par l'ennemi et de rassembler des vivres. La colonne de droite, commandée par le capitaine Corlin du 41<sup>e</sup> de ligne, déboucha par la rue des Barres, se porta vers la ferme Gasner sur la hauteur et, après avoir repoussé les avant-postes ennemis jusqu'à moitié chemin de Cravanche, y prit position. On trouva dans cette ferme des vivres en viande pour 5 jours et on les dirigea de suite sur Belfort. Pendant ce temps, la colonne de gauche du capitaine Proquy du 63<sup>e</sup>, débouchait par la grande rue du faubourg de France, chassait les avant-postes ennemis (1) des fermes Lapostolet (2), Klopstein (3), se mettait en communication par la ferme Gasner avec la colonne de droite, et se portant sur la route de Besançon, prenait position en avant de la ferme Klopstein. Les tirailleurs s'avancèrent même jusqu'à Bavilliers, mais l'ennemi ayant fait sortir de ce village 400 hommes d'in-

---

(1). Une partie du Faubourg de France était dans l'intérieur de la ligne des avant-postes français ; l'autre se trouvait en dehors. C'est pour quoi on dit encore de nos jours : chez Thierry l'ami et chez Thierry l'ennemi. Le 1<sup>er</sup>, en dedans de la ligne se trouvait à l'emplacement du n<sup>o</sup> 48 actuel, la propriété appartient encore aux descendants de cette famille ; le second était à la jonction de l'Avenue de la gare, du faubourg de France et de la rue Stractman.

(2). Cette ferme, la propriété Stractman actuelle, était située entre le faubourg de Paris, la voie ferrée et l'Avenue du Lycée.

(3). La ferme Klopstein existe encore au faubourg de Lyon.

fanterie et 3 pièces de canon, la colonne fut forcée de retrograder et de rentrer à Belfort.

Plusieurs ouvrages construits par l'ennemi furent détruits, on profita aussi de cette occasion pour démolir plusieurs maisons qui gênaient le tir de la place et abritaient l'ennemi. Cette sortie procura quelques vivres à la garnison. C'étaient là que devaient tendre tous les efforts du commandant d'armes. En effet, le général baron de Dreuchsel, qui avait remplacé le général Bianchi dans le commandement du blocus, avait compris qu'une attaque de vive force était presque impraticable et que d'un jour à l'autre, il faudrait que la place se rendit, faute de vivres. En conséquence, il songea à resserrer encore davantage le blocus et afin de prévenir les effets d'une sortie semblable à la précédente, le général autrichien fit construire des retranchements en avant de Perouse et de Bavilliers. Il ne fallait pas laisser à l'ennemi le temps d'augmenter les moyens de défense de sa ligne de circonvallation, une nouvelle sortie fut résolue. Le 13 Février, le capitaine Méroulle, du 93<sup>e</sup>, se porta sur Danjoutin pour s'emparer de ce village, en détruire le pont et protéger ainsi les hommes chargés de faire des vivres. Une colonne de même force, sous le commandement du capitaine Faure du 5 de ligne, attaqua le village de front et par la gauche avec une pièce de canon. Ces deux colonnes devaient chasser l'ennemi du village, opérer leur jonction et battre en retraite après avoir fait des vivres. 150 hommes du 63<sup>e</sup> avec deux pièces de canon sortirent du château ; le capitaine Juntas, qui commandait cette colonne attaqua les postes ennemis placés sur les hauteurs de la Perche, les chassa et laissant deux pièces sous la garde de 50 hommes, en détacha 50 autres pour tourner le village de Danjoutin. En même temps 40 chasseurs à cheval débouchèrent par le Fourneau à la suite de cette colonne, sabrèrent plusieurs postes ennemis et firent 32 prisonniers. Le village se défendit vigoureusement, mais il fut emporté, toutefois l'ennemi eut le temps de concentrer ses forces. Il se retrancha près du pont où il reçut des renforts et de l'artillerie. Alors le capitaine Lindes qui commandait les troupes de sortie, ayant jugé la retraite nécessaire, les diverses colonnes retrogradèrent vers Belfort. Afin de diviser l'attention de l'ennemi, 100 h. s'étaient postés sur la hauteur de la Justice avaient culbuté les avant-postes ennemis et feint une attaque sur Perouse, mais cette petite troupe ne put porter aucun secours à la colonne de Danjoutin.

Malgré tous les efforts de dévouement auxquels s'associaient si noblement les soldats et les bourgeois de la ville de Belfort, la misère était extrême en ville et chaque jour la défense devenait de plus en plus impossible. C'était en vain que les notables de la ville s'étaient généreusement imposés pour procurer quelques subsistances à l'héroïque garnison. Une partie des habitants avait dû abandonner leurs foyers pour chercher des vivres au-dehors. L'ennemi avait détourné en partie les eaux de l'étang de la Forge, ce qui était encore une grande privation pour la ville. Depuis le 11 Février, les soldats ne mangeaient plus que de la viande de cheval et du pain fait d'avoine égrugée et mélangée avec un peu de froment. Les rations étaient à peine suffisantes pour soutenir leurs forces épuisées par les fatigues d'un service incessant. Au commencement d'Avril, la ration était par homme de 8 onces de pain, 6 onces de viande, 1/2 once d'huile, 1/20 de litre de vinaigre, 1/60 de kilog. de sel, 1/6 de litre de vin. Depuis le commencement du blocus, 600 habitants avaient succombé et la mortalité augmentait rapidement, les hôpitaux étaient encombrés de malades et les médicaments étaient entièrement épuisés. En outre, les nouvelles qui parvenaient du dehors n'étaient guère propres à donner l'espérance d'une délivrance prochaine. Il fallut songer à capituler. Le 12 Avril, des conférences s'entamèrent entre la ville et les assiégeants. Il fut arrêté que la garnison évacuerait la place le 16 et mettrait bas les armes à sa sortie du faubourg. Elle devait encore prêter serment de ne pas porter les armes contre les puissances alliées jusqu'à la conclusion de la paix ou l'échange. Les conscrits devaient être renvoyés dans leurs foyers en vertu du décret du 5 Avril du gouvernement provisoire.

Quelques jours encore et l'abdication de l'empereur Napoléon, mettant le droit du côté des alliés, la ville en reconnaissant son nouveau souverain échappait à la honte d'ouvrir les portes à l'ennemi. Ce n'était plus une ville conquise, mais quoi qu'il en soit, les braves défenseurs de la place ne purent prévoir sans doute ce qui arriva. La plupart jeunes soldats sans habitudes de la guerre, sans autres subsistances que celles rassemblées à la hâte, privés d'une partie des choses nécessaires à la vie, résistèrent pendant 113 jours à un ennemi aguerri, nombreux et dont les vivres étaient assurés. La conduite des habitants fut aussi digne de tous éloges. Avant de quitter la place qu'il avait si honorablement défendue, le commandant Legrand les remercia de leur concours par la proclamation suivante :

« Citoyens ! C'est à vos généreux efforts, aux secours multipliés que vous avez prodigués à la garnison que nous devons la longue résistance que nous avons mise à défendre notre place. Enfermée pendant 113 jours dans une ville qui était dénuée de toutes espèces d'approvisionnements, la garnison n'a trouvé ses subsistances que dans les vôtres. Vous avez logé le soldat et vous avez suppléé à l'insuffisance de nourriture en partageant la vôtre avec lui. Vos maisons ont été remplies de malades, vous les avez soignés et beaucoup de bourgeois ont été les victimes de leur dévouement. Habitué à vivre au milieu de vous, j'ai eu souvent l'occasion de juger qu'aucun sacrifice ne vous coûtait lorsqu'on vous parlait au nom de la patrie et l'honneur. Recevez, braves habitants, le tribut de reconnaissance que je vous dois, tant en mon nom qu'en celui des valeureux militaires que j'ai eu l'honneur de commander. En quittant momentanément votre place, mon plus vif regret sera de m'éloigner d'une ville où j'ai habité pendant 18 ans et dans laquelle je n'ai éprouvé que des marques d'estime et de confiance. Conservez-moi le même attachement que celui que je vous ai voué pour la vie.

« Le Commandant d'Armes,  
« LEGRAND »

Quelques années après, l'estime des habitants de Belfort l'appela aux honorables fonctions de maire de cette ville.

Le 11 Avril 1814, Napoléon avait été forcé d'abdiquer et la générosité des souverains ne laissa que l'île d'Elbe pour tout apanage à celui qui, tant de fois, avait vu l'Europe vaincue à ses pieds. Louis XVIII, soutenu par les alliés, avait été reconnu de tous, mais bientôt songouvernement devint tellement impopulaire que Napoléon résolut de rentrer en France.

### **Blocus de 1815**

Le 1<sup>er</sup> Mars 1815, l'empereur débarqua à Cannes et marcha immédiatement sur Paris. Partout, sur son passage, les populations se soulevèrent et l'accueillirent avec enthousiasme, Louis XVIII, abandonné de tous, s'enfuit à Gand. Ainsi, par le plus étonnant revirement de fortune, Napoléon se retrouvait empereur de fait comme de nom, mais la situation politique était la même qu'en 1814.

La France était sans armées et épuisée par vingt ans de guerre. Cependant, il fallait se hâter de prendre des mesures, car les alliés étaient restés en armes et sans doute, ils ne voudraient point accepter le rétablissement de ce qu'ils avaient renversé. En vain, Napoléon essaie d'entamer des négociations. Les alliés refusent tout accommodement. Alors, l'Empereur se décida à prendre l'offensive. Quatre armées marchent aux frontières, Napoléon prend lui-même le commandement de l'armée du Nord. Le général Rapp fut chargé de défendre la ligne du Rhin et le général Lecourbe prit le commandement du corps d'observation du Jura. Ce corps, établi à Belfort, devait défendre les défilés du Jura et des Vosges et combiner ses mouvements avec ceux de l'armée du Rhin ou de l'armée des Alpes que commandait le maréchal duc d'Albufera. Le général Lecourbe était sans contredit l'homme le plus propre à remplir la difficile mission qui lui était confiée. Ami de Moreau, qu'il avait noblement défendu dans le malheur, il avait été disgracié sous l'empire, mais quand il vit les dangers qui menaçaient la patrie, il oublia tout pour ne se souvenir que d'une chose, c'est qu'il était Français et l'Empereur qui savait bien apprécier tous les mérites le nomma aussitôt au commandement du corps d'observation du Jura. La réputation militaire de Lecourbe était grande, les départements de l'Est se souvenaient encore que 15 ans auparavant, il avait puissamment coopéré à la brillante campagne de 1799 qui fut terminée par la bataille de Zurich et qui sauva la France d'une invasion. Le général Lecourbe se transporta à Belfort qui devait être son centre d'opérations par suite de sa position intermédiaire dans la trouée qui existe entre le Jura et les Vosges. Son effectif, dans le principe de 5000 h., fut ensuite grossi de plusieurs bataillons de garde nationale et se trouva ainsi porté à 12 ou 15.000 h. Les différentes troupes qui composaient son corps d'armée étaient pour l'infanterie de ligne : le 81<sup>e</sup>, 2 bataillons du 6<sup>e</sup>, 3 bat. du 52<sup>e</sup>, 1 bataillon du 62<sup>e</sup>, 1 bat. du 102<sup>e</sup>, 2 compagnies du 7<sup>e</sup> léger, le bataillon de militaires retraités du Haut-Rhin et la 16<sup>e</sup> compagnie de vétérans. Les douaniers avaient été réunis en troupes et formaient deux compagnies. Les gardes nationales qui vinrent successivement renforcer le corps d'observation étaient : le 2<sup>e</sup> bat. de la Côte-d'Or, 6 bataillons de Saône-et-Loire, 3 bat. du Doubs, 2 bat. du Jura, 2 bat. de la Haute-Saône. L'artillerie se composait d'une compagnie à cheval, de trois compagnies à pied et de 4 compagnies du train. La cavalerie consistait en 3 régiments, le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> de hussards,

le 13<sup>e</sup> de chasseurs. Ces diverses forces étaient réparties sous le commandement des généraux Abbé, Castex, St-Clair, Meuziau, Bertrand, Martel et Joly. Un décret du 1<sup>er</sup> Mars 1815 avait déclaré Belfort en état de siège et l'approvisionnement de cette place devait être de six mois pour 4375 h. ; mais c'était à peine si l'on avait commencé à rassembler quelques approvisionnements. Le général Lecourbe apporta tous ses soins à l'exécution de cet ordre, mais les vivres étaient rares et malgré tout le zèle que le baron de Montfort, son chef d'état-major, le général Boyer, commandant supérieur de la place et les commandants d'armes Polasson et Dillénus y apportèrent, ce fut avec la plus grande difficulté que l'on put réunir une très faible part de cet approvisionnement. Le général Lecourbe comprit de suite que son faible corps résisterait difficilement aux forces considérables dont pouvait disposer l'armée alliée placée sous le commandement de l'archiduc Ferdinand. Il s'occupa dès lors de mettre Belfort dans le plus grand état de défense. Dans le blocus de 1814, les alliés avaient intercepté l'eau de l'étang de la Forge. Pour parer à cet inconvénient, le général en chef fit construire un barrage auprès du magasin à fourrage, afin de jeter une partie des eaux de la rivière dans le canal qui traverse la ville. En outre, afin de ne point être forcé de disséminer ses troupes dans des cantonnements trop éloignés, le général en chef songea à faire construire un camp retranché; des redoutes furent établies sur la route de Paris et en avant du faubourg, à la ferme Klopstein et sur les hauteurs de la Perche, de la Justice et de la Miotte.

Dans la journée du 26 juin, le corps autrichien du comte Colleredo franchit le Rhin à Bâle et, se portant promptement sur les avant-postes des généraux Abbé et Castex, attaqua les routes d'Oettingen, de Mulhouse et de Ferette. Ces divisions étaient très faibles numériquement, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons de la Haute-Saône qui en faisaient partie, voyaient le feu pour la première fois, néanmoins leur contenance fut très ferme et intimida quelque temps l'ennemi, mais la disproportion des forces était trop grande. Le général Abbé ordonna la retraite par Altkirch et Dannemarie sur Belfort. Cette retraite dura deux jours. Le général français défendit pied à pied chaque position, retardant autant que possible la marche de l'ennemi. Mais les forces des Autrichiens étaient triples de celles dont disposait le général Abbé, partout il fut repoussé et sa division ne s'arrêta que pour prendre position entre Phaffans, Chèvremont et Bessoncour. Pendant ce temps, une autre division de l'armée autrichienne se portait par la

route de Delle, attaquait les troupes du général Meuziau et les repoussait de la position qu'ils occupaient près de Courtelevant. Contraint de son côté d'abandonner le poste retranché de Bourogne, le général Bertrand se réunit au général Meuziau et les troupes françaises prirent position auprès de Montbéliard, s'appuyant sur cette ville défendue par un château-fort. Dans la journée du 29, l'ennemi essaya de les couper du corps d'armée principal, mais le général Lecourbe avait compris et deviné le plan de l'ennemi. Il double la garde des ouvrages en avant de Belfort dans la crainte d'une surprise et envoie une partie de la garnison sur la gauche, du côté de Giromagny, afin de soutenir les troupes alliées à Roppe, puis lui-même se dirige vers Bermont à la tête de son corps d'armée en ayant soin d'occuper les hauteurs boisées avoisinantes, il joint l'ennemi en mouvement et les rejette sur Bourogne. Le 1<sup>er</sup> Juillet, l'ennemi, jaloux de rétablir les avantages perdus dans la journée du 29, se décide à tenter une attaque générale sur toute la ligne française. Le plan du général autrichien était de resserrer Belfort et en tournant la droite de la ligne française, de fermer au général Lecourbe les routes de Besançon et de Montbéliard. L'armée devait être ainsi privée des convois qu'elle attendait par ces deux routes et qui lui étaient devenues complètement indispensables. Mais ce fut en vain que l'ennemi essaya d'emporter les redoutes de la Perche et de Danjoutin. Plusieurs villages furent pris, repris et brûlés. Dans cette journée, les gardes nationales placées sous les ordres du général Abbé s'élevèrent par leur courage à la hauteur de vieilles troupes. On leur dut une grande partie du succès. Le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bat. de Saône-et-Loire, le 3<sup>e</sup> de la Haute-Saône et le 2<sup>e</sup> du Jura se distinguèrent particulièrement. Le général Castex contribua aussi puissamment au gain de cette journée. A la tête de quelques escadrons de chasseurs embusqués dans les bois qui avoisinent les hauteurs de la Perche et du Mont Taillis, il culbuta l'ennemi, sabra ses colonnes et lui enleva un grand nombre de prisonniers. Partout l'ennemi fut repoussé et l'armée put conserver ses communications avec Montbéliard et Besançon.

Cependant le manque de vivres commençait à se faire sentir dans l'armée française. A la suite de plusieurs petits combats, l'ennemi s'était emparé de quelques-uns des villages environnants et avait ainsi resserré la place. Le général Lecourbe envoya le colonel Séganville avec quatre compagnies à Vesoul pour y rassembler un convoi de vivres. Ce convoi s'étant réuni dans le bassin de la Saône

aux troupes du général Meuziau marcha sur Belfort. Lecourbe, prévenu de son arrivée, afin de détourner l'attention de l'ennemi, attaqua ses lignes avec succès et parvint ainsi à faire entrer le convoi dans la place. Quatre jours après, le 1<sup>er</sup> Juillet, un nouveau convoi ayant été expédié de Besançon, le général Lecourbe empêcha encore l'ennemi de s'en emparer. Ce fut là le dernier fait d'armes de cette campagne qui n'avait duré que 15 jours, mais qui ajouta encore un nouveau fleuron à la gloire du général Lecourbe.

Pendant ce temps, les événements avaient marché vite. L'Empereur avait été forcé d'abdiquer une deuxième fois et s'était retiré à Rochefort en attendant que son sort se décidât. Le 15 Juillet, il montait à bord du Bellerophon ! Louis XVIII était entré de nouveau à Paris le 8 Juillet. Il eût été inutile de lutter plus longtemps. Le général Lecourbe conclut une convention, Le 23 Juillet, après avoir donné connaissance à son corps d'armée de la proclamation du prince d'Eckmül, il déclara à ses braves compagnons d'armes que leur fidélité à l'empereur Napoléon ne pouvait plus avoir de but dans la position où se trouvait désormais la France. Il remerciait l'armée de sa noble conduite et de la valeur qu'elle avait déployée ; « tant que vous avez vu que la réunion de nos forces et de nos moyens pouvait arrêter ou retarder cette invasion sur les points que vous occupiez, vous avez déployé la fermeté, le courage et la discipline qui caractérisent le vrai Français. Dix combats que vous avez livrés ou soutenus des portes d'Huningue jusque sous les murs de Belfort ont prouvé à l'ennemi que cette partie de l'armée du Jura avait conservé la bravoure et l'honneur français. Dès que j'ai eu connaissance des grands événements de Paris, j'ai conclu un armistice et je puis vous l'assurer, c'est pour la haute estime que votre valeur avait inspirée à l'ennemi que j'ai obtenu ce que je pouvais désirer dans les circonstances où je me trouvais. » Il excitait ensuite l'armée à obéir fidèlement à son nouveau souverain.

« La France a besoin plus que jamais de l'union de ses enfants et je compte assez sur la confiance que vous me témoignez pour être assuré que vous ne ferez rien de contraire à l'honneur, à la discipline et à la soumission que vous devez au roi Louis XVIII. »

Le 1<sup>er</sup> Août, les troupes reprirent la cocarde blanche. Plus tard, l'ordre fut donné au général Lecourbe de licencier son corps.

Le 11 Septembre, il adressa ses adieux à l'armée.

« Officiers, sous-officiers et soldats de toutes armes, au moment de me séparer de vous, j'éprouve la douce satisfaction de voir que



jusques à la fin, vous vous êtes conduits en braves soldats et en bons Français. Vous allez rentrer dans vos foyers, portez-y cet esprit d'union, d'obéissance qui vous ont toujours caractérisé. Les circonstances obligent à de grands sacrifices, faisons-les sans murmurer et avec le temps et la patience, sous le gouvernement paternel des Bourbons, vous recevrez les récompenses que vos travaux vous ont méritées. Vous allez traverser des pays occupés par des troupes alliées, considérez-les comme des amies. Vous devez vous enorgueillir d'avoir fait partie du corps d'observation du Jura, je suis glorieux moi-même de vous avoir commandé, parce que j'ai toujours trouvé chez vous bravoure, discipline et obéissance. C'est ce que vous devez conserver jusqu'au dernier moment. En terminant ma carrière militaire, je serai heureux si j'emporte votre estime, j'ose ajouter qu'elle m'est due par les soins et la sollicitude que j'ai apportée à votre bien-être et à votre conservation. »

Ce fut son dernier acte. Une maladie, suite des fatigues qu'il avait éprouvées dans cette campagne où les habitants de Belfort se souviennent encore lui avoir vu déployer une prodigieuse activité, s'empara de lui et le cloua sur son lit de mort à l'âge de 53 ans. Quelques mois après il mourut, laissant après lui une des plus belles réputations militaires de cette époque si féconde.

Belfort août 1853.

PIERRON.



# AU LION DE BELFORT

POÉSIE

*dédiée aux Membres de la Société d'Emulation de Belfort*

PAR

JULES GRISEZ-DROZ



## Au Lion de Belfort

Vois notre fier lion ! De Belfort, vieille roche,  
Etranger, celui-là te défendait l'approche :  
A ses pieds, un Français seul peut vivre abrité.  
Admirer le lion devient une habitude :  
Ce dieu, de jour en jour a plus ferme attitude  
Et laisse dans nos cœurs plus de sécurité.

O ville, sois l'orgueil de la Mère-Patrie,  
Les honteuses rougeurs à peine t'ont meurtrie !  
Vous, vaillants Belfortains, sans cesse venez voir  
Le lion qu'ornera, bientôt peut-être, un lierre :  
Nés dans la paix que fait son ombre familière,  
Nos chers petits enfants ont compris le Devoir.

Voilà tes nourrissons, défenseur ; chacun t'aime.  
De l'obscur avenir, ah ! n'es tu pas le thème ?  
Germaines, tout nous sourit..., qu'importe votre frein !  
Mais nous reviendras-tu, nation belliqueuse ?  
Au loin ta voix expire et la roche moqueuse  
N'a pas gardé longtemps l'écho de ton refrain.

Plus splendide, avec foi la cité se relève ;  
Le fer du travailleur a remplacé le glaive ;  
Les regards, vers l'azur brillent, moins attristés.  
Avec le froid Teuton l'ombre s'en est allée,  
Vrai soleil, le lion domine la vallée,  
Semblant nous dire : Enfants de Belfort, résistez !

Surtout résistez par le travail, arme sainte !  
L'auréole de gloire à vos fronts reste ceinte ;  
Votre sang ne pourrait se figer, tant il bout !  
Enfin, vaincu, le Temps ne détruit point les races,  
Nos enfants qui toujours suivront de nobles traces,  
Dans mille ans, avec toi, lion, seront debout !



# LES ROMAINS

ONT-ILS

occupé la Vallée de Massevaux ?

---

Oui, car dans toute l'Alsace et dans tout le Sud-Ouest de l'Allemagne, il n'existe pas de vallée un peu importante qui n'ait gardé des vestiges de leur passage. Le Territoire de Belfort était sillonné de voies romaines se dirigeant vers l'Alsace et en y fouillant la terre, on y découvre encore fréquemment, soit des monnaies, soit des poteries romaines qui attestent d'une manière évidente que ce peuple y avait séjourné et importé son industrie, sa religion et son commerce. Se peut-il que le Romain avec son esprit de conquête et de domination ait négligé d'occuper notre vallée si proche du fameux pont de Bâle, si proche de la fameuse trouée de Belfort, vallée aboutissant d'un côté à l'ancien Belval, à la Burg de Rougemont et à la vallée du Rosemont près de Giromagny et de l'autre à celle de la Moselle par le col de St-Maurice, à la vallée de St-Amarin par le col du Ruchberg ou du Belacker et enfin à la plaine de l'Ochsenfeld par les cols de Burbach-le-Haut et du Hundsrücke ? Se peut-il que le Romain à l'esprit si pratique, au génie si colonisateur, ait négligé les ressources que lui fournissait notre pays non seulement en hommes, mais encore en bestiaux et en bois, en minerais de toute sorte ?

Que l'on ne s'attende pourtant pas à voir surgir du sol les vestiges de quelque vieille ville oubliée par les antiquaires et les historiens de l'époque. Il n'existe à Massevaux plus l'ombre d'un édifice romain, plus l'ombre d'un burg, plus l'ombre d'un château, d'un pont, d'une voie quelconque. Et cependant, le Romain a séjourné dans notre vallée. Il y était établi dans des camps à poste fixe, occupé à défricher le sol autour de ces camps, à vendre ses bestiaux, à fumer ses viandes, à moudre son blé, à fondre du fer et à forger des armes. Et la position de ces camps était si favorable, si bien adaptée à la défense du pays et à leur propre défense, ces camps étaient si bien entourés de Burgs (1) ou de postes d'observations qu'il est vraiment étonnant qu'ils n'aient pas été remarqués plus tôt.

A l'entrée de la vallée, près de Massevaux, le camp romain

---

(1) L'expression allemande de Burg est synonyme de Castel ; la plupart de nos burgs alsaciens remonte à l'époque romaine.

d'environ douze cents mètres de long sur huit cents mètres de large, venait s'appuyer d'un côté au Ringelstein (rocher isolé au bas de la ville et qui protégeait le passage de la rivière en cet endroit), de l'autre au Galgenburg et au Lerchenburg et enfin à Stöcken, éminence et hameau situés à environ mille mètres du Ringelstein. En face de ce camp au travers duquel passe aujourd'hui la route de Massevaux à Rougemont, se trouvait le camp de Sickert, bien adossé au Heuschburg, d'où l'on découvre une vue magnifique sur la plaine, et qui est entouré de deux autres Burgs, c'est-à-dire du Herzenburg et du Zollenburg. Puis plus loin, vers la vallée, se trouvaient les camps de Niederbrück et de Kirchberg entourés et protégés par une série de Burgs, s'étendant tout le long de la vallée et qui portent encore les noms de Sprickelsburg, de Rischburg, de Denneburg et de Willeburg.

Partout où la vallée était accessible, elle était défendue. Le plus important de nos camps, après celui de Massevaux, était celui de Kirchberg, car le fond de la vallée de Kirchberg touche à la base du Bärenkopf et le Bärenkopf commande et domine les vallées de la Madeleine, du Rosemont et de Saint-Nicolas. C'était donc là un point important à défendre.

La vallée était accessible, non seulement par le haut, mais aussi par le bas et principalement par le col de Burbach. Aussi la vallée de Burbach était-elle à son tour protégée par de nombreux Burgs ou Castels : de là ces noms de Burgbach et Kastelberg. Un camp de secours devait exister à l'endroit que nous appelons le Perring, ce qui doit signifier Berg-Ring, c'est-à-dire le camp de la montagne. Aussi bien y avait-il là des chemins importants se dirigeant sur Sickert, sur Massevaux et sur Burbach. Le Perring était à l'intersection de ces chemins de montagnes.

Enfin la vallée était accessible par Rimbach, c'est-à-dire par le col du Belacher. Nul doute que les Romains n'y eurent un établissement considérable. Une notice écrite par un pasteur protestant du pays, vers les années 1840 à 1845, fait mention d'un champ situé dans le vallon de Rimbach et duquel on aurait retiré plusieurs monnaies romaines de Titus et de Vespasien (1). Tout récemment, on a découvert au Hobbühl, près de Kirchberg une pièce de monnaie romaine.

Mais reprenons par le détail chacun des camps mentionnés ci-dessus. Il sera intéressant d'y découvrir des témoins qui attestent encore leur existence. Nous regrettons de ne pouvoir donner à nos

---

(1). A cette notice se trouvent jointes les vues pittoresques de la Vallée de Massevaux dessinées et lithographiées par Schifferdecker.

lecteurs un plan figuratif de ces camps indiquant leur situation topographique, leurs dimensions présumables, les dispositions générales qui les caractérisent, les fossés, les burgs, le vallum qui les entourent. D'ailleurs, on le pense bien, la plupart des signes auxquels on reconnaît le camp romain a disparu, mais nous trouverons dans le voisinage de ces camps d'autres témoignages qui, pour n'avoir pas pour eux la valeur et l'autorité de vestiges matériels indiscutables, n'en formeront pas moins comme un faisceau de probabilités dignes d'attention. C'est ainsi que nous trouvons dans le dictionnaire topographique de Georges Stoffel à la table des noms de lieux (forme ancienne), notre Ringelstein indiqué sous le nom de Castrum-Masmünster, le camp de Massevaux. C'est qu'en effet le mot allemand Ring signifie camp. Au sommet du plateau de Stœcken se trouve le Schildacker, le champ du bouclier. Peut-être le champ du bouclier n'est-il autre chose que le lieu de justice, car le guerrier qui assistait au mallum était obligé de déposer son bouclier et de le planter en terre. Dans le voisinage du Schildacker, se trouve la Hussmatt. Or, le mot Huss, (vieux français Huis), porte, indique ici selon nous, la porte ou l'une des entrées du camp. Assez souvent même le camp était désigné par le nom de Porte. A l'opposé de notre hameau de Stœcken (où l'on arrive par un chemin profondément raviné, ce qui indique peut-être l'un des fossés du camp), c'est-à-dire entre le Ringelstein et le Galgenburg, (le burg de la potence), se trouve un lieu appelé le Klingenacker que nous traduirons par le champ du signal. Était-ce là qu'était posté le *buccinator*, veillant à la sûreté du camp et qui, avec sa trompe, ou avec quelque autre instrument bruyant et vibrant, était chargé de donner l'alarme à l'approche de l'ennemi ? A l'appui de cette conjecture, disons que le Klingeleberg (1) de Ranzweiler, en français Ranzwiller, est un monticule carré, élevé par la main des hommes et situé entre la tranchée et la route des Romains.

Enfin voici le Kùhe Hæger, l'Isenberg, la montagne d'Isis, le Dantzplatz. Ces noms de lieux, rapprochés l'un de l'autre dans le voisinage du Lerchenburg, se rapportent au culte d'Isis ; mais ces indications ne sont pas indifférentes, car chaque camp avait ses fêtes, son culte, ses dieux, ses sacrifices. Le culte d'Isis demandait des vaches pour victimes, de là notre Kùhe Hæger.

Le camp du Heuschburg, c'est-à-dire de la Burg d'Isis, situé de

---

(1) Klingeleberg, kleiner l nglich-viereckiger, von Menschenhand errichteter H gel, zwischen dem Sch nzlen und der R merstrasse, G. Ranzweiler,

l'autre côté de la vallée de Massevaux vers Sickert, avait aussi son Dantzplatz, c'est-à-dire sa place de danse et, s'il faut en croire les gens du pays, le pâturage de Sickert s'appelle aussi der Læger. Ce mot signifie-t-il de nouveau le parc aux vaches, le Küh-Lager, ou signifie-t-il le camp, car le mot allemand Læger peut être pris dans ces deux sens ? Quoiqu'il en soit, nous croyons retrouver ici sous une autre forme le mot « Porte » dans Dur ou Tur-Ubel ou plutôt Tur-Hugel et dans Dor ou Torsickert. ce qui pour nous est synonyme de camp. Au bas du Heuschberg se trouve le Herzenburg, que nous croyons devoir être le burg de Mars, le Merz-burg.

Le camp du Heuschberg était fort bien situé entre le ruisseau du Willerbach, près duquel s'élevait le Zollenburg, et le petit ruisseau de Sickert ; la distance entre les deux ruisseaux est d'environ 1000 mètres. Le Herzenburg dominait la plaine marécageuse du Rieth, qui formait un terrain infranchissable à l'ennemi et le préservait de toute attaque de ce côté.

Le camp de Niederbruck, entouré comme celui de Sickert de trois postes d'observation, de trois Burgs, nous offre d'autres preuves de son existence. Voici d'abord les noms qui nous révèlent le culte du camp : au Denneburg trônait le dieu Donar des Germains : auquel on sacrifiait des boucs. Puis voici le Gœtzerain, le rideau gazonné des idolâtres ; le Widem ou Vidum qui indique une terre consacrée à quelque église, ou peut-être à quelque divinité payenne ; le Heidel qui signifie encore la terre des payens. Voici ensuite le pré dit : Die Alte Matte, le vieux pré, puis un lieu appelé : Die Alten Lægerstatt, le vieux camp ou le vieux parc ; nous avons encore le Lægersberg et le ruisseau dit Rhone, ce qui pourrait être une corruption de Romanus ou de l'allemand Roemer : Un autre lieu s'appelle Unze Boden. peut-être la terre d'Uncius, un autre Kuneboden, peut être la terre de Kuno ou de Cuno, deux noms propres d'origine latine, qui peuvent avoir indiqué le propriétaire de ces deux domaines. On vient de trouver récemment à l'Unze Boden des tuyaux en terre d'une construction fort ancienne. Enfin il y a un Schloss à Niederbruck, on y a découvert des vestiges de construction importante. Nul doute qu'il n'y eût là un petit château, un petit domaine dont le propriétaire nous est resté inconnu. Le chemin du Schloss, qui signifie proprement lieu clos, monte directement au Denneburg. Le ban de Niederbruck, comme celui Sickert, a été absorbé par celui de Massevaux. Ces deux villages sont aussi des annexes de la paroisse de Massevaux,

ce qui explique pourquoi, au point de vue religieux, nous n'avons plus dans ces deux localités que des vestiges de peu d'importance.

Les cultes de St-Etienne et de St-Vendelin se sont pourtant perpétués dans ces deux villages, surtout à Niederbruck, et y accusent ainsi et l'ancienneté du culte chrétien, car le culte de St-Etienne remonte aux premiers temps du christianisme, et la nature des occupations de ses habitants, car St-Vendelin fut un saint pasteur et berger. Le Tribelskopf, situé au-dessus de Niederbruck, et converti sans doute aux temps romains en un vaste pâturage, s'appelait jadis le Stephansberg, la montagne de St-Etienne.

Nous croyons aussi devoir attirer l'attention de nos lecteurs sur les mots Kohl et Kohlgrueben. Nous trouvons ces noms de lieux dans le voisinage de nos camps à Sickert, à Niederbruck et à Kirchberg. Indiquaient-ils des souterrains reliant un burg à un autre ou servant de prison aux ennemis vaincus et dépouillés ? Grueben signifie fosse et par extension souterrain, prison.

Le camp de Kirchberg situé au bas du Denneburg et du Villeburg, est celui de nos camps dont les dimensions et l'emplacement sont le plus visibles. Il aboutit à l'église de Kirchberg, dont nous soupçonnons la tour d'origine romaine ou, du moins, construite sur des fondations romaines. C'est dans la proximité de Kirchberg, vers Oberbruck, que se trouvait l'ancien domaine des Fugger qui y possédaient des forges d'une certaine importance, et dont l'origine doit être fort ancienne.

Comme indication topographique des camps, nous citerons le Hasselbach : Hassel veut dire coudrier. On sait que la baquette divinatoire des prêtres payens, tous juges du peuple, était faite de bois de coudrier. Notre Hasselbach comme nos Hesselwald à Dolleren et à Rimbach, indiquent un lieu de justice, ainsi il en existait dans le voisinage de chaque camp. Notons encore comme pouvant avoir une signification particulière ces noms de Struetmatte, Muhlgasse, Beiger-Husen, Alte Haegstein, Gruebacker, Kohlgrueben. puis sur le territoire de Dolleren, ces noms de Huebe de Graber, de Haegerstatt, Braemenstein, Hohenstein, Schoff-Läger, Schopfersberg et Beifangsacker, sur lesquels nous pourrions revenir un jour. Mentionnons encore à Weegsheid le Blingebach ou Blindebach, le Rechtenbach et le Lehe.

L'existence des camps dans notre Vallée soulève une question de territoire, une question de propriété : on peut se demander en effet, comment s'est formé le ban communal de nos villages. Il est



hors de conteste que le camp romain ne possédait pas de propriété à lui. Primitivement, il n'y avait dans la vallée que trois agglomérations d'habitations : une à Houbach, près Massevaux, une autre à Sewen et à Dolleren et une troisième à Rimbach. Il est curieux de voir ces trois localités jouir plus tard comme l'ancien Belval, d'une constitution colongère. Il nous semble aussi que ces trois localités absorbèrent à peu près tous les communaux de la vallée et que les autres villages eurent de la peine à se créer un ban communal. La ville de Massevaux était encore en procès avec Sickert et Niederbruck au siècle dernier, au sujet de la limite de leurs biens communaux (1).

La vallée de Rimbach fut, elle aussi, occupée par les Romains. La réponse ne nous paraît pas douteuse, bien que nous n'y trouvions plus aucun vestige de Burgs et de Camps. Citons pourtant comme indices du séjour des Romains les noms de Herrenrain, Herrenmatt, qui veulent dire pré ou terre des seigneurs, pré ou terre des maîtres

La viabilité à l'époque romaine n'était certes pas ce qu'elle est aujourd'hui. Si les Burgs et les camps que nous avons signalés ont véritablement existé, il faut qu'ils aient été reliés ensemble et entre eux par des chemins parfaitement praticables.

Et tout d'abord le col de Ste-Catherine nous semble avoir été relié au col de Bourbach-le-Haut par un chemin vicinal d'une certaine importance, puisque entre Massevaux et Bourbach, nous trouvons encore un lieu appelé le Lavia, c'est-à-dire la Via, la voie.

Du col de Bourbach, un chemin devait se diriger vers le Hundsrücken et vers Thann et un autre vers Sickert, soit en passant par le petit col du Perring, soit en passant au-dessous de l'Eichburg, en laissant Massevaux à gauche. Entre Bourbach-le-Haut et le Graben, il existait un centre d'habitations assez considérable. Était-ce là que se trouvait ce fameux village d'Hulsen, cité encore en 1482, et depuis longtemps disparu ? (Voir dictionnaire topographique de Stoffel). Nul doute que le chemin romain ne se prolongeât de Sickert à Kirchberg. Le nom de Wegscheid signifie croisée des routes, croisée des chemins. Pour justifier cette dénomination, il faut admettre qu'à cet endroit, il y avait jadis deux

---

(1) Il serait intéressant de revoir ce procès et de connaître les anciens droits de Sickert et de Niederbruck. Les noms de lieux que nous avons cités plus haut jettent, ce nous semble, quelque lumière sur l'organisation de la propriété à l'époque romaine. Notons encore que l'ancienne constitution de Massevaux fut une constitution colongère.

chemins importants dont l'un montait en droite ligne vers Oberbruck, Dolleren et Sewen et dont l'autre traversait la vallée en sens contraire. Ce dernier qui n'a plus guère sa raison d'être aujourd'hui, mais qui jadis était chargé selon nous, de relier le camp de Kirchberg à celui de Sickert par un chemin couvert ou détourné, s'enfonçait dans la petite gorge de Wegscheid, remontant et longeant le petit ruisseau du Blingebach jusqu'au col bien connu qui caractérise le fond de la gorge, pour descendre depuis là le vallon latéral de Sickert. De l'autre côté de la rivière, vers Kirchberg, un chemin important devait passer par dessus le Tribelskopf et relier ainsi le camp et les Burgs de Kirchberg à ceux de Niederbruck. De Niederbruck, nous présumons que le chemin se dirigeait vers le Sprickelsburg que l'on appelle aussi le Biecheburg et le Heidekopf pour rejoindre par le Nollen le camp de Massevaux dont une des portes donnait sur le vallon même du Nollen, dans le voisinage de Stoecken. Du camp de Massevaux, du sommet du Schlossberg, un chemin se dirigeait selon toute probabilité vers Lauw et Mortzwiller. Ceux qui connaissent les lieux s'apercevront, comme nous, que les Romains avaient une certaine prédilection pour les chemins écartés et couverts et cela n'était pas sans motif, car plus un chemin était caché, plus il y avait de sécurité pour le camp.

Il est possible qu'aux temps de l'occupation romaine, un pont ait existé sur la Doller aux villages actuels de Niederbruck et d'Oberbruck. Nous présumons qu'il en existait encore un au bas de la ville de Massevaux près du Ringelstein et un à Kirchberg, non loin de l'Eglise.

Vitruve nous apprend que les Romains connaissaient les moulins à moteur hydraulique et qu'ils utilisaient à cet effet nos ruisseaux et nos rivières. Faut-il faire remonter jusqu'aux Romains notre moulin du Rieth, à Massevaux, celui de la Struet à Kirchberg, celui de la Horbe à Rimbach et enfin celui de Sickert, qui n'a pas, que je sache, de nom particulier.

L'existence des moulins dans les lieux habités et occupés par les Romains est une remarque faite depuis bien longtemps. Certains d'entre-eux formèrent plus tard dit-on, l'objet d'un fief héréditaire (Erblehen), ce qui tendrait à prouver qu'ils appartenaient, en ce cas, à un domaine supérieur, à un domaine plus vaste, dont le maître, romain d'origine, donnait parfois à ces moulins un nom populaire et invariable. On peut se demander d'où venait le blé que nos vieux moulins avaient à moudre et qui aujourd'hui, sauf celui de Rimbach, ont tous disparu du pays.

Pourquoi les nombreux bestiaux de la vallée n'auraient-ils pas été échangés contre les grains de la plaine, par exemple, aux grandes foires de l'Ochsenfeld, ou sur quelque autre marché de la contrée ? Les Romains furent non seulement de grands conquérants, mais ils furent encore de grands défricheurs, de grands exploiters qui surent tirer de la terre tout ce qu'elle pouvait produire. La vallée de Massevaux, c'est là notre conviction, fut aux trois quarts défrichée par les Romains.

On peut se demander aussi pourquoi les noms de nos villages n'ont pas une origine plus romaine. C'est que les villages de la vallée eurent, sauf Dolleren et Rimbach, une origine toute moderne. Les Burgs et les Camps avaient depuis longtemps disparu, quand ces villages reçurent une existence autonome. De quelle importance étaient ces burgs et ces camps ? Étaient-ils occupés en hiver comme en été ? N'était-ce que des camps de secours, des camps servant au passage des troupes ? Les uns étaient-ils exclusivement occupés par les Romains ; les autres par les Germains ! On prétend qu'autour d'un camp d'une certaine importance, il y avait parfois des camps plus petits, confiés à la garde des vétérans de l'armée. Quoiqu'il en soit, à côté du camp romain ou d'un simple fort, il y avait toujours un village ou quelque vieux domaine (Hofgut), dont les habitants veillaient à l'entretien du fort ou du camp. La réunion de plusieurs domaines s'appelait Mas. De là sans doute ce nom de Mason, fondateur de notre ancienne Abbaye, d'où nous est venu le nom de Massevaux en allemand Mas-Münster. Lors du recul des armées romaines, les camps occupés par des soldats romains furent abandonnés. Alors il arriva que les habitants dispersés tout autour, vinrent se fixer dans ces camps. Dans ces conditions, le village ne prenait pas de nom romain, car il s'était formé d'éléments étrangers au camp. Pour qu'une localité, ville ou village, greffée sur un camp romain, prit un nom romain, un nom d'origine latine, il fallait que cette localité se fût développée par les éléments mêmes du camp, c'est-à-dire par les éléments romains.

Nos camps et nos burgs soulèveront plus d'une objection. Nous nous bornerons à rappeler que ce qui s'est passé à Massevaux aux temps romains, s'est réalisé dans les principales vallées de l'Alsace et dans tout le Sud-Ouest de l'Allemagne. Si nous nous sommes trompé dans certains détails, nous croyons être dans le vrai pour l'ensemble de nos conjectures, en tout conformes aux us et coutumes des Romains.

A. GENDRE.

# LA BATAILLE DE CÉSAR

contre Arioviste

EN L'AN 58 AVANT J.-C.



Dans un ouvrage allemand (1) intitulé « Monatschrift für die Geschichte Westdeutschland, V. Jahrgang, 1879, Trier », nous avons trouvé une étude du général K. von Weith, ayant pour titre « Die Ariovister Schlacht », qui nous paru présenter un réel intérêt pour l'histoire locale et les lecteurs du Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation. Nous en avons fait la traduction, en en retranchant deux chapitres : sur la guerre des Helvétès et les armées de César en campagne qui n'avaient pas trait directement au sujet qui nous occupe.

Avant de donner ce travail, nous avons voulu résumer les diverses opinions émises au sujet de la bataille que César livra à Arioviste, l'an 58 avant J. C. Si les causes, les préliminaires, les détails mêmes de l'action, ainsi que ses résultats considérables nous sont bien connus, il n'en est pas de même de l'emplacement du champ de bataille qui a tant excité les recherches des archéologues sans aboutir à une solution définitive. Cet emplacement est très difficile à fixer d'une manière exacte, car Jules César, dans ses Commentaires, ainsi que les auteurs anciens sont assez sobres en détails sur la topographie du pays où se fit cette rencontre entre les Romains et les Barbares. Tout ce qu'on sait de plus précis, c'est qu'elle a eu lieu à 50.000 pas du Rhin (le mille à 1480 m.).

Quelques commentateurs de César, au lieu de 50.000, portent 5 000 pas comme distance entre le lieu du combat et le fleuve, mais la plupart des archéologues ont adopté le premier nombre. Quoiqu'il en soit, c'est notre contrée qui a été le théâtre de cette lutte entre Romains et Germains.

Des fouilles mettant à jour des armes et des squelettes de ces deux peuples viendront-elles, à un moment donné, éclairer cette

---

(1). Bibliothèque de Belfort.

question et rendre la solution définitive ? Ce n'est guère probable.

Nous croyons que les versions du colonel Sarrette et de Poly, qui arrivent aux mêmes conclusions et que nous donnons avec quelques détails, sont dignes de fixer l'attention des érudits : la complainte d'Ernest, roi de Belfort, surtout semble être une preuve irréfutable de la thèse soutenue par ces deux auteurs

Beatus Rhenanus (1) et Urstitius, dans son *Epitome historiae Basiliensis*, placent le combat dans le Sundgau, près de St-Apollinaire, non loin de Bâle.

D'après Cluver (2), la bataille aurait eu lieu au confluent du Doubs et de l'Allaine, à 5.000 pas au-dessous de Montbéliard et près du village de Dampierre.

Suivant Gollut (3), l'armée de « Iule Caesar et de Hernest, roi des Germains se rencontrèrent proche de Basle, a demi lieuë du Rhin, ou presentement est Saint Apolinar »

Chifflet (4) veut que l'action ait eu pour théâtre la plaine de Bavans (Doubs), entre Montbéliard et l'Isle-sur-le-Doubs et sur les bords de cette rivière.

Le jésuite Dunod, dans sa Lettre à M l'abbé de B. sur les découvertes qu'on a faites sur le Rhin, 1716. écrivait à ce sujet : « On voit encore à présent le camp de César à une lieue de Porrentruy, sur une montagne au bas de laquelle se donna la bataille comme César a marqué et où César vainquit Arioviste. On y voit encore le donjon de ce camp, les enceintes et les sorties comme César le représente. Le camp s'appelle encore aujourd'hui, le camp de Jules César ; il n'a point d'autre nom. La montagne où est le camp s'appelle encore le Mont Terrible et par corruption le Mont Terri. César représente si bien la montagne où était son camp et la plaine qui est au bas où la bataille se donna, qu'on ne peut s'y méprendre. En voyant ces trois endroits : le camp, la montagne et la plaine au-dessous, de la manière que César les a décrits, en les voyant, dis-je, les Commentaires à la main, on ne peut plus en douter. »

Dom Jourdain, dans un mémoire couronné à la veille de la Révolution par l'Académie de Besançon, désigne pour cette lutte la plaine de Granges (Hte-Saône), près de Saulnot, entre Héricourt, Montbéliard et Lure.

---

(1). *Rerum Germanicum.*

(2). *Germaniae antiquae.*

(3). *Mémoires sur la République sequanoise, 1592.*

(4). *Vesontio, 1618.*

Le P. Lagnille (1) opine pour la plaine entre Ensisheim et Cernay.

Schœpflin (2) ne précise pas l'en droit d'une façon absolue, il dit seulement que le combat a dû se donner dans les environs de Montbéliard.

Selon le P. Barre (3), ce fait de guerre se serait passé dans les environs de Colmar.

Napoléon I<sup>er</sup> (4) dit qu'Arioviste fut vaincu dans le mois de Septembre et du côté de Belfort.

Morel (5) place la bataille à Courgenay, près de Porrentruy.

De Golbéry (6) croit que l'entrevue a eu lieu sur la hauteur de Sochaux, près de Montbéliard et la victoire de César entre Arcey et St-Julien. Les Germains auraient occupé les collines jusqu'à Aibre et Semondans. Cette opinion est partagée par les historiens franc-comtois, Clerc, Rougebief et Duvernoy,

Napoléon III (7) et le colonel badois von Gœler placent le champ de bataille à l'Ochsenfeld, vaste plaine près de Cernay.

Trouillat (8) fixe le lieu de l'entrevue entre César et Arioviste sur le tertre au milieu du village de Courgenay, près de Porrentruy et celui de la bataille dans la même localité.

Quiquerey (9) partage la même opinion que le précédent auteur. Il s'appuie sur la présence d'un vaste camp romain sur le Mont Terrible et sur les vestiges nombreux de l'époque gallo-romaine qu'il a retrouvés dans les environs de Porrentruy. « Nous avons découvert, écrit cet auteur, plusieurs camps romains dont deux, par leur position, leur étendue, leur distance correspondant tellement avec le récit de César, que nous avons enfin cru pouvoir fixer l'emplacement de ce champ de bataille près de Courgenay et assigner à l'armée de Jules César le grand camp du Mont Terrible qui porte encore le nom du proconsul et le petit camp sur la Perche, près de Porrentruy, en face de la colline d'Hermont, où se trouvait la 3<sup>e</sup> position des Germains, la dernière avant la combat. »

---

(1). Histoire d'Alsace.

(2). *Alsatia illustrata*.

(3). Histoire d'Allemagne.

(4). Précis des guerres de César.

(5). Abrégé de l'histoire du ci-devant évêché de Bâle.

(6). Antiquités d'Alsace.

(7). Vie de Jules César.

(8). Monuments de l'ancien évêché de Bâle.

(9). Histoire de Porrentruy.

L'abbé Bouchey (1) adopte l'opinion de Morel-Macler qui a publié un travail sur ce sujet dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1861. « Quelques-uns fixent la bataille à Bavans, d'autres sur le territoire de Granges, d'autres encore dans la plaine de Cernay, mais il est à remarquer que la plaine de Bavans est resserrée entre la rivière du Doubs et une montagne, que le territoire de Granges est accidenté et ne renferme que de petites vallées étroites, de sorte que le développement d'armées nombreuses serait impossible dans ces localités ; que les plaines d'Arcey et du Cernay, quoique suffisamment vastes, ne recèlent ni sépultures, ni débris ou vestiges qui témoignent d'une grande défaite ». Cet auteur termine en disant que l'endroit doit être bien près ou sur un des points d'un arc de cercle tiré des Vosges au Jura, à 50 milles du Rhin.

Gravier (2) dit que la plaine d'Amage (Hte-Saône), entre Luxeuil et Faucogney, a été le témoin de cette grande lutte.

Despierres, dans son travail intitulé : « César et Arioviste, 1863, » place le lieu de l'entrevue sur le Montrandon, petite éminence située au milieu de la plaine de Lure et le champ de bataille dans celle de Velorcey entre Luxeuil, Vesoul et Faverney. Il prétend que le grand camp de César aurait été sur la hauteur au S. de Villers-lès-Luxeuil et le petit sur le Mont Vaultot, éminence qui, vers le S., domine le village de Meurcourt.

Le capitaine du génie Trouillet qui a publié à ce sujet un travail dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, a cherché à établir que le choc entre César et Arioviste avait eu lieu dans la plaine de Saulnot (Hte-Saône). Il place le grand camp des Romains sur la hauteur qui domine le village de Gonvillars et le petit, sur le mamelon, dit la Cotelte, entre Saulnot et Corcelles. Les Germains auraient été campés sur la colline qui s'élève au N. du village actuel de Saulnot.

Le lieutenant-colonel Sarrette du 86<sup>e</sup> de ligne (qui a tenu garnison à Belfort) a publié (1) un important travail sur la rencontre de César et d'Arioviste. D'après cet auteur, le lieu du combat est aux environs de Belfort, point stratégique désigné comme théâtre de ce fait historique par le plus grand des capitaines : Napoléon 1<sup>er</sup>, avec lequel on est obligé de compter. Les Roches de Belfort auraient

---

(1). Recherches historiques sur Epamanduodurum-Mandeure.

(2). Mémoires de l'Académie de Besançon.

(3). Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs. 1863.

été la première position d'Arioviste attendant César. Le lieu de l'entrevue entre César et Arioviste se trouve sur un petit contrefort qui vient finir entre la Savoureuse et son affluent la Rosemontoise. Ce *tumulus terrenus*, qui est le point culminant du contrefort s'appelle le champ Mouniot, Le camp romain était établi à Champagny, à la Verrerie.

« Le tracé rectangulaire, écrit l'auteur, nous a été en partie fourni par les sentiers marqués sur cette hauteur dans la carte de l'état-major. Marchant sur ce pourtour, nous avons cherché à la surface du sol les vagues levées de terre, les enfoncements, les ondulations ; à ces accidents de terrain, nous avons appliqué les règles du tracé des camps de César. La face S. a présenté quelques restes des vestiges du talus extérieur du rempart, reconnu à ses inflexions régulières ; elle est en partie suivie par un sentier passant au-dessus. La face de l'E. se trouve marquée par un petit chemin dans le bas, et dans le haut par un fossé et une levée de terre, encore quelquefois visible dans le bois. Un sentier peu profond figure la face N. ; ce sentier, comme creusé dans le rocher, laisse supposer que de ce côté le fossé avait été fait sans doute comme les Romains avaient l'habitude de les faire dans les terrains de cette nature, en donnant au *vallum* la hauteur et au fossé la profondeur réglementaire par de forts remblais de terre et de fascines prises aux environs. Quant à la face N., elle est presque en entier dessinée par un chemin étroit, pierreux dans le haut, creux dans le bas où sont plusieurs maisons, elle présente, en un certain endroit, où le chemin quitte le fossé, un fragment de talus de rempart bien marqué, selon nous. Il a la forme d'un rectangle avec un angle rentrant sur chacune de ses faces latérales. Il compte 800 m. de base et 500 de haut ».

A la suite de l'entrevue de César et d'Arioviste, celui-ci transporta son camp de Belfort à Errevet et à Evette. Le nom du premier de ces deux villages ne rappellerait-il pas celui d'Arioviste dont l'équivalent en allemand est Ehrneste, mot corrompu de Ehrenvest (Ehren, vertu et vest, constant)

C'est dans la vallée du Rahin, de Champagny à Ronchamp, que les Germains établirent leur armée. Dans cette position, Arioviste était bien placé pour remplir le but qu'il se proposait, c'est-à-dire de « couper à César les vivres que lui envoyaient les Séquanais et les Eduens ».



Le petit camp de J. César fut établi à la chapelle de Ronchamp (Rom-champ, Romanorum campus). L'emplacement de la bataille serait la plaine de Champagney qui porte encore le nom de Champ du sang. Arioviste avait rangé en bataille par nations les Harades et les Marcomans à Recologne, les Triboques, les Vangions et les Némètes sur les hauteurs de Ronchamp, les Sédusiens et les Suèves en regard de la Houillère.

D'après Jean Schlumberger, (1) l'action aurait eu lieu entre Rougemont, St-Germain et Petite-Fontaine.

Suivant Cestre (2), César établit son camp à Vouhenans et Arioviste au Mont-de-Vanne ; le petit camp romain fut placé sur la hauteur du Pays, traversée par la route de Vesoul à Lure. La bataille eut lieu entre Lure et le Mont-de-Vanne.

Une dernière découverte est venue déplacer encore une fois le lieu du combat entre César et Arioviste et cette fois-ci avec de grandes probabilités d'exactitude. Elle s'appuie sur des indices légués par la tradition et quoique les preuves avancées ne soient pas absolues, il nous semble qu'elles ont beaucoup d'importance. M. Poly a recueilli dans le village de Frahier (Hte-Saône) une très ancienne chanson conservée par ses habitants et qui a été insérée dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1876, sous le titre : « Légende d'Ernest-le-Fort, roi de Belfort », L'éminent archéologue Delacroix, de Besançon a été convaincu, d'après ce chant populaire, que l'action avait bien dû se passer à Frahier et aux environs. Cette tradition locale, reproduite avec sa versification mutilée par les siècles avec des mots gaulois et latins hors d'usage dans le patois qui nous les transmet, confirme bien le récit des Commentaires. L'espace de quelques lieues de largeur, situé entre les montagnes des Vosges et celles du Jura a été de tout temps le passage des armées. La garde de cette porte donnait à la Séquanie une importance considérable.

La complainte s'exprime ainsi :

Po d've Ronchamp al s'arroti,	Par devers Ronchamp il s'arréta,
Chu las routchots ses camps drossi	Sur les hauteurs son camp dressa

Delacroix ne doute pas du sens d'Errevet comme représentant le vocable d'Arioviste, parce que la colline de ce nom était évidemment celle sous laquelle à 600 pas de Champagney, le roi germain était venu placer un nouveau campement *sub monte*

(1). Cesar und Ariovist, Colmar, 1877.

(2). Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, n° 1.

Ervet, l'é encour son nom

Errevet, tu a encore son nom

dit la tradition.

Les Séquanais avaient à se venger de leur allié Arioviste qui, d'après la tradition, leur faisait payer en impôt le tiers de tous les revenus et dont la cruauté n'avait point de limite :

Arness éta tchi truang  
Qu'al fesa penr' tò l'as dgens  
Sas Wormains (1) pè pu re-  
[pendji

Que tò las autre étrandgi  
Voit' Arness todge au grand trot  
Au moitan des volps, des orts, des  
[los.

Ernest était si méchant  
Qu'il faisait pendre tous les gens,  
Ses Wormains n'étaient pas plus  
[ménagés

Que tous les autres étrangers  
Voyez Ernest toujours au grandtrot  
Au milieu des renards, des ours,  
[des loups.

Redoutant, dit la tradition, qu'Arioviste ne fût pas détruit par César, les Séquanais se levèrent en masse pour défendre celui-ci :

To las boub' s'enreulant  
To jusqu'as fennes que s'ar-  
[mant

Avè Djul Tcesar. es l'aidin  
A detruir' las Wormains  
Po lo Doubs as veignant  
To l'av as remontant  
As fesant in gran detoù  
Po las penr' a l'arnebou

Tous les garçons s'enrôlent  
Tous jusqu'aux femmes qui s'ar-  
[ment

Avec Jules César, ils l'aidaient  
A détruire les Wormains  
Par le Doubs, ils arrivent  
Remontant toute la rivière  
Faisant ainsi un grand détour  
Pour les reprendre à rebours

Arioviste se croyait déjà vainqueur, dit la chanson, quand se voyant pris entre deux armées, il ordonna la retraite sur Errevet

Dans l'étang d'lè Brettehe a'l passa  
Les Rhèm'ne l'ant pè arrota

Dans l'étang de la Brèche il passa  
Les Rèmes n'ont pu l'arrêter

Ayant passé la Brèche et la Lisaine, les Wormains, d'après la tradition, repoussent nos ancêtres sur les Rouges vies, la Goutte Rémois et les Champs-Belin, c'est un égorgement général.

Arness o au bè moitan  
Al o to en tsang, to en tsang

Ernest est au beau milieu  
Il est tout en sang, tout en sang

---

(1). Ce n'est pas l'une des moindres particularités de la tradition, dit Delacroix, que d'avoir transformé le mot latin Germani, aujourd'hui Germains en celui de Wormains. Cette modification atteste et l'antiquité de la légende et son long passage au travers du moyen-âge. Quant à nous, nous croyons que ce mot de Wormains, appliqué aux Germains, très curieux à retrouver dans un chant populaire en idiome roman, vient, non du latin Germani, mais bien du tudesque Wehrmann (hommes de la défense), d'où on a fait Wormains.

La boucherie est si grande que les chevaux ont du sang jusqu'au poitrail.

A di tsang las tcevaux  
En ant jusqu'au poiturau

Et du sang les chevaux  
En ont jusqu'au poitrail

Les champs de Rouges vies se couvrirent de morts

As se tuant, as se tsaingnant  
Oueill' qu'he avu d'gens tsaingni  
Dans les tchampts des Rouge Vi.

Ils se tuent, ils se saignent  
Oh ! qu'il y a eu des gens saignés  
Dans les champs des Rouges Vies

La chaleur de l'été étant grande, la rivière était presque desséchée, mais les flots de sang lui rendirent son cours : combattants et blessés ne pouvaient s'y désaltérer qu'avec du sang. Puis le feu prit aux blés, qui étaient mûrs. Arioviste, qui était, suivant la tradition, fort et sec

Arness qu'età fo et so

combattait entouré de ses ours et de ses loups. Il fut renversé trois fois et trois fois, il fut sauvé par les siens. Depuis la Goutte Rémois, il atteignit le haut des Creuses et tournant à droite, où il y avait moins de résistance, il descendit les Feussies, puis le Saut-Mage et perça le dernier rang de nos ancêtres aux Rouges-Goulettes. Frahier fut détruit par l'incendie des blés.

A peu tè. mon pauv'Frahi  
Tè avu ben elegi  
Ma tè et la Tiuvotte  
Te n'eteu encour qu'Alouvette

Et puis toi, mon pauvre Frahier,  
Tu as bien été réduit  
Mais toi, avec la Cuvotte  
Tu n'étais encore qu'Alouette

La Cuvotte et l'Alouette sont deux lieux-dits contigus sur le territoire de Frahier. Après la bataille. pour éviter la peste, il a fallu enterrer les morts. On en a brûlé la moitié aux Breuleux. On a fait pour les autres de grandes fosses aux Feussies, car on dit :

Las Roug'Vi las ant tua  
Las Feussi las ant terra

Les Rouges Vies les ont tués  
Les Feussies les ont enterrés

Les morts laissés dans les étangs ont suffi cependant pour infecter le pays.

Les awes tsont empogena  
Toles poitsons en ant creva

Les eaux sont empoisonnées  
Tous les poissons en ont crevé

Ainsi, d'après cet antique document, la grande bataille fut celle

de Frahier, entre le Mont Errevet et Chérimont. Or, d'après les Commentaires, César qui commandait l'aile droite de son armée, se trouvait devant Chérimont durant l'affaire. Arioviste, ayant laissé son nom au mont Errevet, Chérimont peut certes bien être, aussi le Caearis mons.

M. Viellard (1) et Muston(2) se rangent à l'opinion de Poly (3) qui a complété sa légende d'Ernest, roi de Belfort par son article : « Campagne de César et d'Arioviste ». D'après cet auteur, le roi des Germains campait depuis 14 ans aux Roches de Belfort, emplacement qu'il avait choisi déjà depuis longtemps pour défendre, contre un ennemi venant de la Saône supérieure, l'entrée de l'Alsace et cela, stratégiquement parlant, car il ne pouvait être ailleurs. Si Arioviste s'était avancé sur sa gauche, en avant de Belfort, pour attendre les Romains sur les bords du Doubs et qu'il se fût porté au Mont Bart, par exemple, comme on l'a dit, sa position eût été bien hasardée, car César, débouchant de Ronchamp et marchant rapidement sur Belfort l'y eût devancé. Coupé alors de sa base d'opération où se trouvaient ses magasins de vivres et de munitions, Arioviste aurait dû, en perdant tout le fruit de ses victoires, abandonner l'Alsace sans combat et faire une retraite précipitée et désastreuse sur le Rhin qu'il aurait été forcé de repasser à la hâte. Il en était encore de même si, campés au même point, les Romains, débouchant par Arcey et Héricourt, l'eussent gagné de vitesse et occupé Belfort. Si Arioviste eût voulu prendre les directions centrales d'Arcey, Saulnot ou Granges-le-Bourg, le danger devenait double, puisque si les coalisés se présentaient par la vallée du Doubs ou par celle du Rhin, l'armée germanique devait être nécessairement tournée et coupée de Belfort et de l'Alsace. Dans le premier cas, la retraite sur le Rhin n'était plus possible. Si enfin, le roi des Germains était allé occuper le Pas de Ronchamp, sa position n'eût pas moins été hasardée ; les Romains, débouchant par l'une quelconque des autres voies, soit par Montbéliard, soit par Héricourt, venaient encore, sans coup férir, occuper Belfort abandonné par les Germains. Il ne serait resté à ceux-ci, privés de vivres et de munitions, que la faculté de se disperser au milieu des immenses forêts qui, alors, couvraient la région. Pour Arioviste, agir ainsi, c'était aller, presque à coup sûr, au-devant d'un véritable désastre.

---

(1) Documents et mémoires pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort, Besançon, 1884.

(2) Histoire d'un village.

(3) Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, n° 7, 1884-1885.

Il le comprend si bien ainsi que dès qu'il eût appris l'occupation de Besançon par les Romains, il battit prudemment et sans délai en retraite, afin de revenir occuper son principal *oppidum*. Rentré aux Roches de Belfort, position centrale stratégique de la plus haute importance et couvert par ses marais, il prit la résolution d'y attendre l'ennemi, bien certain d'y renouveler sa victoire de Magetobrie. Nulle part, du reste, il ne pouvait trouver, dans la région, un point mieux placé pour défendre, contre son habile adversaire, l'entrée de l'Alsace.

D'après Poly, César passa par Gray, Vesoul, Lure pour arriver à Champagny, où il établit son camp au lieu dit en Bermont. L'endroit choisi par les Romains se composait de la colline du Bermont, qui s'élève brusquement au-dessus de la plaine du Rahin, d'un vaste plateau qui y est adossé s'appuyant aux derniers contreforts des Vosges, d'un vallon nommé la Bouverie et d'une partie d'une hauteur, aujourd'hui boisée, que l'on appelle le bois des Saints. Il y avait largement là de quoi loger 130 à 140.000 hommes, dont se composaient les armées romaine et gauloise. Cette position était excessivement forte et la nature en avait fait presque tous les frais ; de trois côtés, en effet, il existe de fortes dépressions de terrain, tandis que le 4<sup>e</sup> s'étend vers le N. jusqu'aux Vosges. Le Rahin, coulant un peu en avant du camp du Bermont lui servait d'avant-fossé. En face et à 3 kilomètres au S. se trouvent les lieux-dits portant les noms significatifs de la Bataille, du Mont-de-Sang.

Que l'on ne s'attende pas, toutefois, à trouver sur tous les points que nous venons de citer, des traces profondes et authentiques des travaux qui y ont été exécutés à cette époque. Ce serait se faire une étrange illusion, d'autant plus, que sur ce terrain, la nature avait peu laissé à faire à l'art. Du reste, la culture a fait disparaître à peu près tous les vestiges de l'établissement des Romains sur les hauteurs du Bermont. Notre auteur signale quelques substructions et fossés précédemment décrits par le colonel Sarrette.

Les dénominations de Plat-du-Châté, de la Bataille, du Mont-de-Sang et des Cesava (pour Cesaris via) seraient donc avec les vestiges du camp du Bermont, tout ce qui resterait de témoins anciens de la lutte entre Romains et Germains ; la culture, si avancée dans cette région houillère, ayant détruit de nombreux tumuli. Doit-on y ajouter l'opinion des érudits qui font dériver le nom de Champagny de *Campi pugnace* (le champ du combat), celui de *Ronchamp de Romanorum campus* (camp des Romains) ?

L'entrevue entre César et Arioviste aurait eu lieu sur une colline isolée située au N. du village de Frahier, à 439 m. d'altitude, portant le nom de Haut-des-Champs-Belin ou des Perrières. On y arrive de Frahier par un vieux chemin gaulois qui a conservé le nom significatif de Creuse. Une dépression au N., où s'établirent les Romains est dénommée la Goutte Rémois.

Arioviste changea de camp et le transporta sur les collines du Ban de Champagne en passant par Errevet, position stratégique très importante. De ce point élevé (480 m.), le roi des Germains dominait le camp romain du Bermont (448 m.) dont il n'était éloigné que de 3 kil. à peine. La disposition des hauteurs du Ban de Champagne se prêtait à la formation par ordre de nations, placées à intervalles égaux.

Du Pied des Côtes, Arioviste lançait sa cavalerie sur Recologne et la Côte où elle s'emparait des convois venant de la Saône par la voie de Vesoul et de Lure et destinés à l'armée romaine.

Pour rétablir ses communications avec les Séquanais et les Eduens, César choisit un emplacement favorable à 600 pas (900 m.) de son grand camp. Il le trouva sur la colline de Bourlémont où est placée la chapelle de Ronchamp qui domine la plaine du Rabin de 123 m.

La bataille décisive débuta dans la vallée du Rabin, puis s'étendit vers le Pied des Côtes où les Harudes et les Marcomans furent obligés de céder ; l'action se passa aux lieux-dits : la Bataille et le Mont du Sang. César attaqua le camp des Triboques au Chêne-Chalandre. Après que les Romains eurent enlevé les positions du Magny de Champagne, ils remontèrent les Cesavas et finirent par emporter les derniers retranchements où se trouvaient les Suèves sur les hauteurs du Ban de Champagne.

Enfin, récemment (1890), une nouvelle version nous a été donnée par le colonel Stoffel dans son travail intitulé : « Guerre de César et d'Arioviste en l'an 696 », dans lequel cet auteur fait passer les Romains par Arcey, Belfort, Cernay pour s'arrêter dans la Haute-Alsace entre Ostheim et Guémar et élever leur camp sur la rive gauche de la Fecht. La bataille se serait livrée dans la plaine, au pied des hauteurs de Mittelwihr, Bebelnheim et Zellenberg. Les Germains s'enfuirent, en descendant le cours de l'Ill jusqu'au confluent de cette rivière et du Rhin à 50 milles (74 kil. 1/2) du champ de bataille.

D.-R.

# LA BATAILLE D'ARIOVISTE

en l'an 58 avant J.-C.

Etude sur le Champ de bataille et la direction des opérations militaires

PAR LE GÉNÉRAL K. VON WEITH (1)

Après que la guerre avec les Helvètes fût terminée, César se trouvait avec son armée dans les environs de Langres, lorsque les Eduens et les Séquanais vinrent implorer sa protection contre les Germains.

Arioviste avait déjà pris possession, sur la rive gauche du Rhin, du meilleur tiers du pays des Séquanais, probablement de Brisach à la partie montagneuse des environs de Belfort et demandait encore un second tiers pour les 24000 Harudes qui, depuis quelques mois, s'étaient joints à lui. Certainement, les Gaulois, en l'an 72 avant J.-C., avaient appelé à leur aide les Germains, mais comme 120.000 avaient déjà franchi le Rhin, que de nouvelles troupes arrivaient encore et que dans le combat sanglant de Magetobrie, (Broye sur Saône) les Eduens avaient été battus par Arioviste, César reconnut le danger d'une domination des Germains sur la Gaule et décida d'arrêter le courant de cette invasion par la force des armes. Il proposa à Arioviste, reconnu par les Romains comme roi des Germains, une entrevue à mi-chemin entre les deux armées. Mais celui-ci répondit que si César désirait quelque chose de lui, il devait aller le trouver. Lorsqu'ensuite, les envoyés de s Trévirien apprirent à César que cent cantons germains des Suèves, chacun de 1000 guerriers, étaient sur le point de traverser le Rhin (probablement à Mayence), César se prépara rapidement au combat contre Arioviste et, des environs de Langres, atteignit en trois fortes étapes, dans la direction de Vesoul et de Belfort, la vallée de la Saône, près de Scey ou de Port-sur-Saône. Là, ayant appris qu'Arioviste marchait sur *Vesontio* (Besançon), il appuya en conséquence à

(1) Monatschrift für die Geschichte Westdeutschland. Herausgegeben von Richard Pick, V. Jahrgang, 1879. Trier. — Lintz'sche Buchhandlung.

droite et atteignit à marches forcées cette ville, la mieux fortifiée des Séquanais et pourvue de nombreuses munitions de guerre

Pendant que César s'arrêtait quelques jours à Besançon pour mettre en ordre les convois de vivres et d'approvisionnements de son armée, des étrangers donnèrent des détails sur la bravoure sauvage et la force des Germains et une telle frayeur saisit l'armée romaine que le chef put craindre la disparition de toute discipline. On le menaçait de défection, car, disait-on, la guerre contre Arioviste était injuste et n'était pas dans les vues du Sénat. Les sentiers, étroits dans la montagne, seraient d'autant plus dangereux contre un ennemi aussi puissant. César dut employer toute sa brillante éloquence pour raffermir les courages ébranlés. Il avait fait reconnaître par le chef éduen Divitiac les chemins les plus convenables et le lendemain après avoir fait sa harangue, il dit aux officiers supérieurs que le jour suivant, de bonne heure, à la 4<sup>e</sup> veille, entre 3 et 6 h, qu'ils partiraient de Besançon pour marcher contre les Germains.

Le chemin direct de Besançon à Belfort par la vallée du Doubs et Montbéliard, comporte 60 milles romains (à 1480<sup>m</sup>) qui pouvaient être faits en 4 jours de marche, à 15 milles ou 3 lieues allemandes. César dit qu'il préféra, à ce chemin de montagne, faire un détour (*circuitus*) d'environ 50 milles, au lieu d'effectuer ces 60 milles par des défilés montagneux, soit 110 milles, dans un terrain plus découvert, ce qui donne 7 marches à 15 ou 16 milles par jour, en tout cas une forte étape. D'après ces indications, ce détour conduit de Besançon dans la direction de l'O, à travers la montagne, en 2 jours dans la vallée de la Saône, près de Gray, en 2 autres jours dans la partie supérieure de cette vallée sur la rive droite de la Saône, dans les environs de Combeaufontaine, au 5<sup>e</sup> jour à Vesoul, au 6<sup>e</sup> à Lure et au 7<sup>e</sup> à Belfort. Ici, César recueillit par ses « *exploratores* » la nouvelle que l'armée des Germains était éloignée de 24 milles, ainsi, vraisemblablement vers le S. de l'ancien Uruncis. l'Illzach de nos jours, dans la contrée de Mulhouse, à 3 petites étapes de Vieux-Brisach, en ceci d'accord avec le récit de César, I. 38, qui dit qu'Arioviste était déjà à 3 jours de marche en dehors des limites de son territoire qui, d'après les Romains, était délimité par le cours du Rhin. Si, outre cela, on considère la distance d'environ 50 milles donnée par César, Plutarque et Dion Cassius, du champ de bataille au Rhin (de Belfort à Vieux-Brisach); si on étudie les détails donnés par ces écrivains sur le terrain et



enfin la position stratégique en ce qui concerne les mesures de sûreté et la crainte que les communications d'arrière de César ne soient coupées, il ne reste aucun doute que César fit halte dans la trouée de Belfort, de tout temps d'une si grande importance stratégique et que c'est bien là que la bataille entre les Romains et les Germains, dont l'issue fut si considérable, a été livrée. L'empereur Napoléon III et le colonel von Gœler ont cherché le champ de bataille dans la vallée du Rhin, près de Cernay. Le savant alsacien Jean Schlumberger, connaissant fort bien la topographie du pays, rejette péremptoirement ce choix et place le lieu du combat à 6 milles à l'E. de Belfort entre St-Germain et Rougemon. L'opinion de Schlumberger, relativement aux deux camps de César près de Lachapelle et de St-Germain ne peut cependant pas concorder, comme nous le verrons plus tard, ni avec le sens du texte, ni avec les différentes phases de la bataille.

### Entrevue de César et d'Arioviste

Arioviste, pendant la marche en avant de César, lui avait envoyé des émissaires. Quand il vit que le Romain s'avancait contre lui, il se déclara disposé à accepter une entrevue. Le 5<sup>e</sup> jour après l'arrivée de César près de Belfort, fut désigné pour la rencontre. Arioviste y mit la condition de se faire accompagner par de la cavalerie. César ne voulut pas se confier à sa cavalerie gauloise ; c'est pourquoi il fit enfourcher les chevaux des Gaulois à 4000 h de sa 10<sup>e</sup> légion qui lui était particulièrement dévouée. L'entretien eut lieu sur une colline près d'Aspach d'où, pour la première fois, César jeta un coup d'œil sur la large plaine de la vallée du Rhin, environ à 14 milles de son camp près de Belfort et à 10 milles de celui d'Arioviste, car la distance entre les deux est seulement, d'après César, indiquée par un « à peu près ».

César fit arrêter sa légion à cheval à 20<sup>0</sup> *passus* de la colline et dans son entretien, exigea formellement qu'Arioviste respectât les alliés des Romains et ne consentît plus à ce que d'autres Germains traversassent le Rhin. Arioviste n'accéda pas à cette exigence. Il était venu de ce côté du Rhin, appelé par les Gaulois avant les Romains, avait vaincu ses ennemis gaulois, agissait d'après le droit du vainqueur et exigeait que César quittât son territoire, qu'autrement il le considérerait en ennemi. Au moment même où César répondait que les Romains avaient des droits et des devoirs

en Gaule, on lui annonça que des cavaliers germains s'approchaient de la colline et lançaient des pierres et des javelots contre les Romains. Alors César brisa l'entretien, défendit aux siens de répondre à ces hostilités, pour éviter une apparence de déloyauté et retourna dans son camp. Deux jours après, Arioviste essaya de renouer des pourparlers avec César. Celui-ci envoya dans le camp ennemi deux Romains qui n'aboutirent à rien et furent retenus et mis aux fers par les Germains.

### Marche en avant d'Arioviste

Huit jours après l'arrivée de César à Belfort et le jour même où ses envoyés se rendirent auprès d'Arioviste, l'armée germanique leva le camp et après une forte marche de 18 milles, s'établit à 6 milles de l'armée de César, au pied de la montagne (*sub monte*). Ce camp d'Arioviste, près de St-Germain, à peu près à l'endroit où M. Schlumberger place la bataille, était couvert dans son front par la dépression du ruisseau de la Madeleine, s'élevait à environ 12 m. au-dessus des prairies et était coupé au milieu par la vieille route celtique. Il n'y a pas beaucoup de cas à faire du nom de St-Germain, mais davantage du nom local « les Errues » (1) venant peut-être du nom des Harudes. Contrairement à l'opinion de M. Schlumberger qui place les Harudes entre l'Oignon et la Saône, dans le second tiers du pays des Séquanais, cette localité-là était peut-être le lieu de résidence des Harudes

Le jour suivant (9), l'armée germanique passa devant le camp de César, probablement par Bessoncourt, Chèvremont et s'établit à deux milles au-delà de l'armée romaine, dans l'intention de couper aux Romains les vivres venant du pays des Séquanais et des Eduens. Un camp au-dessus et derrière les hauteurs de la Côte entre Essert et Bavilliers, sur la rive droite du ruisseau de la Douce, se rapporte parfaitement à cet éloignement et à ce but. Plutarque parle des hauteurs retranchées des Germains d'où ils descendirent pour le combat et Dion Cassius rapporte 38.48 qu'Arioviste avait choisi un point qui était plus élevé que le camp romain. Cette différence d'altitude s'élève ici à environ 50 m. D'après Dion Cassius, avant d'occuper cet emplacement, un engagement où il y avait de l'infanterie et de la cavalerie avait eu lieu auparavant contre les Romains dans lequel ceux-ci subirent des grandes pertes. César ne donne pas de détails plus précis sur cette affaire, mais

(1) En idiome roman : les Arrues. Note du traducteur.

vraisemblablement, il ne laissa pas les Germains passer devant son camp et se fortifier sur sa ligne de communications pour les vivres, sans les inquiéter. Il y avait dans ce plan une grande témérité de la part d'Arioviste, car par cette marche, bien qu'il coupât à César les communications de vivres et même la retraite sur Vesoul et Besançon, il risquait de perdre sa propre ligne de retraite sur le Rhin et dans son pays.

Donnons ici quelques détails sur la situation des Germains, autant du moins que les renseignements le permettent. Arioviste avait quitté son pays, sur le Mein supérieur, lorsque les Séquanais l'appelèrent à leur aide contre les Eduens. Il traversa alors le Rhin vers Vieux-Brisach et occupa le pays de l'Alsace actuelle. Les hordes germaniques s'accrurent peu à peu par de nouveaux arrivants jusqu'au chiffre de 120.000 h., se renforcèrent encore en l'an 58 avant J.-C. de 24.000 Harudes qui vinrent de l'Elbe inférieure, le Schleswig-Holstein de nos jours et demandèrent aux Gaulois de nouvelles demeures. César nomme dans la bataille d'Arioviste : les Harudes, les Marcomans, les Triboques habitant près de Strasbourg en dernier lieu, les Vangions, plus tard près de Worms, les Némètes, près de Spire, les Sédusiens, plus tard dans le Palatinat ; les Suèves, ce peuples puissant et valeureux, de la force de 100.000 h., dont les nombreux cantons habitaient dans le milieu de la Germanie, entre le Rhin et le Weser et qui, au dire des Tréviriens, devaient avoir atteint Mayence. Nous voyons ainsi sept peuples germaniques, se composant chacun de 10.000 guerriers, en tout 70 000, emmenant les femmes et les enfants sur leurs chariots. César, Tacite et plus tard Dion Cassius nous décrivent les Germains, appelés également Celtes, de même que les Gaulois, comme un peuple très fort, brave, endurci à la fatigue par la guerre et la chasse, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, sévère dans ses mœurs et ses coutumes, fidèle à sa foi, honnête dans la famille, souvent adonné à la boisson et au jeu de dés, même en mettant leur liberté en enjeu. Leur habillement se composait de courts manteaux sans manches en peaux d'animaux, couvrant imparfaitement le corps, souvent même n'ayant que de simples peaux d'animaux ou de petits manteaux de guerre. Leur arme principale était, d'après Tacite, (Germ. 6) une *hasta* nommée par eux framée, aussi bonne pour le jet que pour frapper d'estoc et de taille, efficace de près comme de loin, *comminus* et *eminus*, rappelant les anciennes kelts (celts) et les sagaies, avec un manche d'un mètre de

longueur, pesant de 1/2 à 2 kilogs. Le bouclier qui servait d'arme d'honneur était souvent recouvert d'un tressis fait au moyen de peaux, quelquefois peint avec des couleurs de nuances différentes. Suivant Dion Cassius 38 49, certains guerriers portaient des casques en cuir ou des bonnets recouverts de têtes d'animaux sauvages et avaient des longs glaives ou piques. De la main libre, ils lançaient des pierres, se servant de frondes pour les grandes distances et employaient dans le combat corps à corps leurs haches, leurs cognées, les ciseaux de combat et des massues en bois, en pierre, en bronze ou en fer. La cavalerie qui avait des petits, mais rustiques chevaux usait de la framée et du bouclier, lançait des javelots et des pierres (César I. 46). Elle se distinguait par une témérité sans égale et se jetait dans la mêlée ou combattait de concert avec les troupes à pied. L'attaque impétueuse des Germains, chez lesquels toute la force et la décision étaient mises en jeu, avait lieu en colonnes profondes pour la lutte corps à corps et avec les courtes armes de combat, la main souvent protégée par des cercles en bronze.

Dans le camp, des abattis d'arbres remplaçaient les remparts et les fossés des Romains et les chariots rassemblés ensemble par ordre de nations et de cantons formaient, sur les ailes et derrière, les barricades de chariots renfermant les femmes et les enfants.

Pendant 5 jours, jusqu'au 14<sup>e</sup> jour après l'arrivée de César près de Belfort, Arioviste resta dans son camp entre Essert et Bavilliers (I. 48). Pour faire descendre les Germains des hauteurs boisées, les Romains marchaient journellement en ordre de bataille devant ce camp. Afin de couvrir sa position et occuper l'ennemi, Arioviste employait 6000 cavaliers et autant de gens de pied, ayant une manière toute spéciale de combattre. Chaque cavalier était accompagné d'un adroit et brave fantassin, choisi par lui qui évoluait par de rapides mouvements à côté du cheval dont il saisissait la crinière pour conserver la même allure que le cavalier. Dans le combat, les fantassins composaient les troupes de soutien, assuraient la retraite et se tenaient à côté du cavalier par lui porter secours en cas de blessure. De semblables engagements se livraient journellement sur les deux rives de la Savoureuse et devant les hauteurs des Perches, dans le voisinage desquelles, dans la dernière guerre, les Allemands luttèrent contre les Français et où le sang coula souvent de part et d'autre.

## Camp de César

Le camp de César, d'après les études faites sur ce sujet jusqu'à ce jour, et d'après mon opinion, se trouvait au camp retranché de Belfort, position défendue naturellement et où l'art n'a eu qu'une faible part dans la fortification. De la rive gauche de la Savoureuse s'élèvent deux étroites arêtes rocheuses dirigées N. E., à environ 30 m. au dessus du vallon et à 600 m. de distance l'une de l'autre et dont les crêtes les plus élevées atteignent 80 à 90 m. au dessus de la Savoureuse. Entre ces deux arêtes de rochers s'ouvre une profonde dépression de 20 à 40 m. La fermeture de ce vallon a été facile à faire en construisant deux lignes de rempart de 600 m. de longueur, ce qui a été fait plus tard par les Français. Cet emplacement donnait un camp facilement défendable de 600 m. de large sur 900 m. de long, traversé plus tard par la route nationale française, tandis qu'au temps de César, la vieille route celtique passait au N. du camp et se dirigeait sur Olfemont où des ruines romaines ont été découvertes. La crete du côté N. s'abaisse par une déclivité roide et inaccessible dans la dépression de l'étang de la Forge, pendant que le rempart S. du camp conduit par des pentes assez douces vers les collines des Perches et à la dépression dans laquelle on a pratiqué une tranchée pour le chemin de fer de Paris à Mulhouse.

Ce camp de 54 hectares suffisait à l'armée de César qui se composait de 6 légions et de 2400 h. de troupes de réserve, en tout 54000 h. (environ 19 légions). Avec la formation sur deux rangs, en comptant 2 m. par file, 3000 h. et 1000 de réserve suffisaient à la défense. Le camp de César dans l'Aisne avait 41 hect. pour 8 légions, celui près de Gergovie, 35 pour 6 légions, enfin le camp de Compiègne 24 hect. pour 8 légions, soit partout, en moyenne 5 à 6 hect. par légion, 1 hect. pour 1000 hommes ; 10 mètres carrés par homme avec ses armes suffirent d'autant plus qu'une partie de la garnison était employée à la garde et à la défense. Le vieux camp de Polybe, avant César, comptait 40 hect. pour 2 légions, y compris les troupes de réserve, ensemble 20000 h., ce qui fait 2 hect. par 1000 h., 20 mètres carrés par homme, soit le double de l'espace dont pouvait disposer César. De nos jours, nous comptons pour les campements au bivouac, 50 jusqu'à 60 mètres carrés par homme ; par contre les retranchements fermés de campagne ont seulement 2 mètres carrés pour un homme, quelque chose comme un espace répendant à une place d'un lit de dimensions moyennes, suffisant pour se coucher.

Par opposition à ces camps provisoires de César, un camp d'hivernage des Romains offrait un espace quatre à cinq fois plus grand, environ 50 mètres carrés par homme : ainsi, par exemple, plus tard, les camps d'hiver de Strasbourg et de Born avaient 24 hect. d'espace sur une ligne de développement de 600 m., le vieux *castrum* de Mayence environ 50 hect. pour 2 légions. En ce qui concerne leur disposition spéciale, nous voyons que les camps provisoire de César étaient ordinairement protégés par des remparts et des fossés qui, par suite du court espace de temps donné, consistaient dans un *agger* de 1 m. de hauteur sur un à deux de largeur. En avant, se trouvait un fossé à fond étroit qui avait, conséquemment, 1 m. de profondeur sur 2 à 3 de largeur. Un pareil *agger* demandait 3 ouvriers par mètre de travail affectué et quand on avait besoin de terre, soit environ 2 mètres, la fortification passagère était faite dans l'espace de 2 à 3 h. par des terrassiers qui se relayaient. Quand il n'existait pas, comme à Belfort, de parois rocheuses naturelles qui venaient en aide au travail, l'état du sol devait modifier cette durée de l'opération, faite en vue d'une agression de l'ennemi et lorsque le séjour était d'une plus longue durée, le renforcement du profil était peu à peu augmenté, comme César nous le dit (V. 50). L'escarpe de ces remparts et fossés était autant que possible rendue abrupte (*velus murus*) pour offrir déjà à 2 m. d'élévation, à peu près à hauteur d'homme, une sorte d'obstacle. Le rempart était formé extérieurement par des mottes de gazon (0,30 et 0,15, largeur et épaisseur). Sur la crête extérieure du rempart se trouvaient placées des palissades, ou plutôt une sorte de haie de perches (*sudes, fustes*), ayant des branches à la partie supérieure, faisant une saillie d'au moins 2 m. Derrière cette haie, sur le remblai, se tenait le défenseur abrité en quelque sorte, d'où il pouvait jeter au-delà le *pilum*. Le rempart avait à l'intérieur une voie de d'accès, et lorsque la hauteur y obligeait, on avait ménagé des gradins. Les angles du camp étaient arrondis par un rayon de 15 à 20 m., afin de donner une plus grande solidité et un meilleur commandement sur le terrain en avant. Dans le milieu des côtés du camp, des portes larges de 4 à 6 m., étaient fermées par des traverses demi-rondes ayant les mêmes dimensions que le restant du profil. Pour les camps d'hivernage, au lieu de ces faibles profils nous trouvons ceux des remparts surélevés de 1 à 2 m., élargis de 1 à 2 m., souvent complétés par des doubles fossés de 4 à 5 m. de large. On obtenait de cette façon des escarpes abruptes

ayant jusqu'à 6 m. de hauteur, renforcées par des pieux et des abattis qui permettaient l'utilisation complète de l'amplitude du jet du *pilum* jusqu'à environ 20 m. Partout, de même qu'à Belfort, les mesures des fossés et le profil des remparts ont dû être en rapport avec l'état du sol. La disposition intérieure du camp est donnée par les écrivains Polybe, César et pour des temps plus rapprochés, par Tite-Live, Végèce, Josèphe, Hyginus. Au milieu, se tenaient les chefs, les enseignes etc ; dans l'emplacement du *praesidium*, se trouvaient les soldats en sections parfaitement distribuées par des ruelles, prêts à toute heure, soit au départ, soit à la défense du rempart. Des signaux réglaient le service, sévèrement réglementé pour le contrôle, les vivres, le service de la garde, fait avec appel à haute voix, par des doubles postes, relevés toutes les trois heures ; au dehors se trouvaient les gardes du camp, les *stationes* mentionnés par Tite-Live XXII. 45 et Végèce III. 8. La description la plus intéressante de ce service de camp romain nous est donnée par Josèphe III. 5. I. 49. « César, après plusieurs essais, fut convaincu qu'Ariviste ne se laisserait pas attirer hors de son camp. Pour ne pas se voir couper les vivres plus longtemps, il aperçut à 600 pas du camp des Germains, au-delà, un campement tout à fait propice et il s'avança, formé sur 3 lignes. Il laissa la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> sous les armes, pendant que la 3<sup>e</sup> retranchait le camp. »

Ce second petit camp que César établit le 15<sup>e</sup> jour après son arrivée à Belfort, le 6<sup>e</sup> jour après l'engagement avec les Germains dans lequel ils cherchèrent à se rendre maître de sa ligne d'approvisionnement et de retraite, se trouva ensuite sur la hauteur du Coudrai, éloignée de 2 milles et demi à l'O. de son grand camp. Ce nouveau camp d'Essert répond à la description de César comme à la position stratégique et cet endroit seul concorde bien avec le récit de César qui dit qu'il n'était séparé du camp des Germains que par 600 *passus*, ainsi dans un voisinage très rapproché. Entre les deux camps se trouvait une petite vallée arrosée par un ruisseau, dont le lit, à notre époque, est souvent presque à sec en été. Il marcha en ordre de bataille et fit fortifier le camp par la 3<sup>e</sup> ligne.

« Ariviste envoya environ 16.000 hommes de troupes à pied et ses 6000 cavaliers pour inquiéter les Romains et détruire les travaux de retranchement. Mais César atteignit son but, occupa, après achèvement du rempart le nouveau petit camp avec deux légions et une partie des troupes alliées (l'autre portion était, dans l'inter valle, restée dans le grand) et retourna ensuite, avec les quatre autres légions, dans le grand camp ».

Pour ces deux légions et environ 10000 h. de troupes alliées, le nouveau camp présentait une superficie de 20 hect., soit 500 m. de long sur 400 de large, sur cette hauteur du Coudrai éminemment favorable à la défense, séparée de l'ennemi par des déclivités abruptes et entourée de deux côtés par un ruisseau. Pour la bataille qui était imminente, les deux camps, en ce qui concerne les points d'appui des ailes, rappellent le combat contre les Belges, près de Berry-au-Bac, dans la campagne suivante, l'an 57 avant J.-C. dans laquelle César qui avait 6 légions appuya avec deux les retranchements des ailes qu'il occupa avec des machines de guerre (*tormenta*).

L. 50. « Le jour suivant (16) César fait sortir son armée en ordre de bataille devant le grand camp pour mettre l'ennemi en mouvement (probablement en vue de l'attaque du petit camp). Lorsqu'il vit que l'ennemi ne voulait pas avancer, il reconduisit ensuite, vers le milieu de la journée, son armée dans le camp. Un violent engagement dura jusqu'au coucher du soleil et fit subir des pertes aux deux armées ».

Dion Cassius 38.49 semble faire allusion à ce combat, lorsqu'il dit que l'attaque des Germains fut si subite que le camp romain fut presque emporté et ce demi-succès aurait engagé Arioviste, malgré le conseil des prophétesses qui disaient d'attendre jusqu'à la nouvelle lune, à accepter le combat définitif pour le jour suivant.

### **La bataille au milieu de Septembre, l'an 58 av. J.-C.**

L.51 « Le jour suivant (17), César laissa dans chacun des deux camps une garnison suffisante et disposa pour la bataille ses troupes de la manière suivante : les troupes alliées devant le petit camp, afin que son armée, vis-à-vis de la supériorité numérique de l'ennemi, parut plus grande qu'elle ne l'était réellement ».

### **Ordre de bataille des Romains**

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, nous pensons qu'à la suite des fortes marches et des pertes de la guerre contre les Helvètes, chacune de 6 légions n'avait que 5000 h. au plus. Dans la bataille, les légions se plaçaient l'une à côté de l'autre sur 3 lignes : 4 cohortes de chaque légion en 1<sup>re</sup> ligne, 3 dans la seconde et 3 dans la 3<sup>e</sup>. Dans la formation habituelle de la cohorte, chaque soldat avait besoin de 3 pieds romains de front et 3 de profondeur



(*confertis ordinibus*) ; dans celle pour le combat en ordre déployé (*laxatis ordinibus*), il lui en fallait 6 de front et 6 de profondeur, de façon à pouvoir jeter le *pilum*, soit en se portant en avant, soit en reculant (*spatium accedendi et recedendi*). Dans la cohorte, il y avait de front 48 légionnaires, dans la manipule 16 et dans la centurie 8 ; en profondeur 10 ; les officiers et les gradés dans le front, ce qui donne pour la cohorte 50 m. de front et 10 en profondeur ; les cohortes avaient 50 m. d'intervalle entre elles et dans une légion, à 4 cohortes en 1<sup>re</sup> ligne, cela faisait 400 m. de front et pour les 6 légions 2400 m. Les cohortes de la 2<sup>e</sup> ligne se plaçaient en arrière des intervalles de la 1<sup>re</sup>, à une distance de 20 m, afin de pouvoir soutenir la 1<sup>re</sup>, en passant par les intervalles de celle-ci. Celles de la 3<sup>e</sup> étaient placées en réserve plus loin, à environ 100 m. en arrière de la 2<sup>e</sup> ligne ; ainsi les 6 légions formaient un front de 2400 m. sur une profondeur de 150 m. Des 20 000 h. des troupes alliées gauloises, nous comptons que la moitié était préposée aux travaux et à la défense des camps. Le reste, environ 10.000 h., se déploya en avant du petit camp, vraisemblablement en cohortes de 500 h., sur 2 lignes d'un développement de front d'environ 1000 m. Aux deux ailes de la ligne de bataille se tenaient les 4000 cavaliers gaulois, la plus grande partie à l'aile gauche, près de la Savoureuse, sous les ordres du jeune Publius Crassus, le *praefectus equitum*, qui imprima une direction si favorable à la bataille. Une *ala*, répondant à notre régiment de cavalerie, avait 6 turmes (pelotons) à 30 cavaliers, divisées en 3 décuries à 10 h. La *turma* se rangeait sur 3 rangs, les décurions sur les côtés. La cavalerie, de même que l'infanterie, avait un ordre serré et un ordre déployé, cette dernière forme pour le choc avec la lance en arrêt. La *turma* avait 8 m. de front, l'*ala* 130. Avec 2 lignes à 3 *alae*, nous comptons que l'aile gauche, y compris les intervalles, avait 800 m. de front, soit pour toute l'armée romaine environ 4500 m. ; de sorte que l'espace entre les deux camps était suffisant ; le petit camp, sur l'aile droite, avec 2 *alae*, soit environ 1000 cavaliers, faisant un peu saillie.

### Ordre de bataille des Germains

En ce qui concerne l'ordre de bataille des Germains, César nous dit que les sept nations : les Harudes, les Marcomans, les Tribo-

ques, les Vangions les Némètes, les Séduisiens et les Suèves étaient séparées les unes des autres par des espaces également distants. D'après les récits de Dion Cassius, Tacite et Ammien Marcellin, ces peuplades se plaçaient ordinairement pour la bataille par groupes de 1000 hommes en forme de triangle (*cuneus* ou *caput porcinum*). Au saillant de chaque coin et formés sur deux rangs vers les ailes, se plaçaient les 20 plus braves (chefs ou princes). Ils occupaient ainsi par groupe de 1000 h. sur 24 en profondeur, environ 50 m., et à peu près 500 m. par nation, et y compris les intervalles entre les sept nations, le front se développait sur une longueur d'environ 4000 m. et une profondeur de 50. Sur les ailes était placée la cavalerie qui portait ce front à environ 5000 m., de façon que la ligne de bataille des Germains s'étendait à peu près de Châlonsvillers jusqu'à la Savoureuse, à Danjoutin.

« Sur les flancs et en arrière des Germains étaient placés les voitures et chariots formant une barricade pour enlever tout espoir de fuite. Sur les voitures se tenaient les femmes qui, les mains jointes et les larmes aux yeux, conjuraient les guerriers allant au combat de ne pas les laisser tomber en esclavage entre les mains des Romains. »

« César s'avança en ordre de bataille contre les hauteurs retranchées des Germains, (Plutarque, 19) cherchant de cette façon à les exaspérer et à les aiguillonner jusqu'à ce que dans leur fougue, ils descendirent et marchèrent au combat désicif. » (I.52) « César se tenait à la tête de l'aile droite et ouvrit avec elle le combat, parce qu'il lui sembla que c'était là que l'ennemi était le plus faible. Les nôtres se portèrent vivement contre les Germains qui s'approchèrent si subitement et si promptement en poussant leur cri de guerre que les Romains ne parvinrent pas à lancer leurs javelots sur les assaillants. Par suite, on les laissa tomber et on attaqua de suite avec le glaive. Mais les Germains, avec leur manière de combattre, refermèrent rapidement les lignes et se présentèrent ainsi à l'attaque des Romains qui ne pouvaient se servir que du glaive ».

C'est ainsi que les masses se ruèrent entremêlées, se pressant réciproquement les unes contre les autres et il n'y eût plus qu'une vague humaine avec des glaives, des framées, des cestes et même d'après Dion Cassius 38,49, quelques-uns se servirent de leurs dents pour blesser l'ennemi. Dans cette mêlée, les Germains, malgré leur haute taille et leur force, ne purent lutter avec avantage contre les

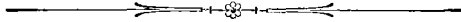
Romains, munis de leur courte épée, laquelle, dans une main exercée, était plus efficace que le javelot et le ceste. Ils étaient également supérieurs aux Barbares par une plus grande ténacité dans l'effort, de même que l'attaque des derniers était plus vive que durable. D'après le récit de César « les Romains sautèrent sur les phalanges couvertes de leurs boucliers formant ainsi un tout, les arrachèrent avec leurs mains et de leurs glaives frappèrent dans le tas ». Grâce à leur armement et à leur stratégie, après un long combat et seulement dans la soirée, ils purent avoir le dessus (Dion Cassius).

« Pendant que l'aile gauche de l'ennemi était jetée à bas et obligée de fuir, la supériorité numérique de son aile droite mit en danger les nôtres » (dans le voisinage de la vallée de la Savoureuse). « Là, le jeune Publius Crassus commandait la cavalerie, lorsqu'il vit que le danger était menaçant, il fit avancer la 3<sup>e</sup> ligne romaine de la réserve et décida ainsi le combat en faveur des armes romaines ».

I. 53. « Le combat fut ainsi, de nouveau, remis en bonne voie. » D'après Dion Cassius, 38 50, la plus grande partie des gens à pied fut massacrée sur le champ de bataille, près des chariots, car ils ne pouvaient pas avancer et ne voulaient pas fuir, en même temps que les femmes et enfants sans défense. Le reste prit la fuite. Comme l'aile gauche des Germains et la cavalerie cédèrent en premier lieu, la masse des fuyards se dirigea dans la direction de l'E., où ils arrivèrent sur Illzach et Brisach, après avoir parcouru un espace d'environ 50 milles jusqu'au Rhin, marquant tout le parcours par des cadavres et des armes. Cette distance donnée par César et Plutarque et la remarque de Dion Cassius, 38.49, que c'est seulement tard dans la soirée que les Romains eurent le dessus, laisse supposer une poursuite qui dura plusieurs jours après la bataille. D'après Plutarque, 80.000 Germains, y compris femmes et enfants furent tués ; les vainqueurs détruisant systématiquement les vaincus. Arioviste traversa le Rhin, au moyen d'une nacelle, mais mourut bientôt après, vraisemblablement à la suite d'une blessure. Ses femmes et enfants furent en partie tués, en partie faits prisonniers et les envoyés romains de César rendus à la liberté. Les Suèves qui étaient déjà arrivés au Rhin retournèrent dans leur pays à la nouvelle de l'issue de la bataille et une partie de cette nation fut détruite par les Ubiens.

C'est ainsi que la *virtus* romaine, l'armement supérieur de l'armée et la direction de César vainquirent la force sauvage

des Germains et délivra Rome d'un danger menaçant. Mais la haine nationale entre Germains et Romains se traduisit par des siècles de longs combats entre les deux peuples jusqu'à ce qu'au bout de 500 ans, la domination romaine fut abattue.



# NOTE SUR LEROUX

ET LA

## DÉFENSE DE BELFORT

En 1792



Je dois la communication suivante à l'obligeance de mon ami, M. Quentin, fort apprécié, sous le pseudonyme de Paul d'Estrée, comme journaliste et éditeur des « Poésies de Motin » et des « Mémoires de Voltaire ». Si cette note est courte et ne touche à aucune question importante, elle éclaire, du moins, un point particulier de l'histoire de Belfort.

En 1792, dans le cours de cette année glorieuse où la France soutient le double choc des armées prussiennes et autrichiennes, un auteur peu connu, Adrien Leroux, dont la famille était originaire de Belfort, publie un petit livre, très-rare aujourd'hui « Voyage sur les frontières et à Paris ». Cette relation, écrite alternativement en prose et en vers, contient un passage assez curieux sur la ville de « Béfort ».

« Le lendemain, dit-il, nous vîmes avec plaisir cette ville patriote vivement occupée de ses fortifications, et c'est de bon cœur, qu'après un excellent repas, je dis en mon nom particulier à ces braves patriotes :

Courage, frères de Béfort,  
Travaillez à notre défense :  
Contre l'ennemi de la France,  
Conservez un si beau transport.  
Que partout sur chaque muraille  
Sur votre fort et vos remparts,  
Le fer, le bronze et la mitraille.  
Bravent enfin nos sots fuyards, (1)

---

(1) Ce sont probablement les Emigrés que Leroux désigne par cette expression un peu vague.

Et songez surtout quel déboire,  
Que de vous voir réduits un jour,  
A régaler au « Luxembourg »  
(Ce gîte de bonne mémoire  
Où l'on fait ragôts succulents)  
Ces vilains goulus de hulans ».

Sans doute, si l'on en juge par cette pièce, Leroux fut un poète médiocre ; le vers est plat, la rime peu riche, et l'inspiration de lyrique qu'elle est au début, tourne trop vite au burlesque. Mais Leroux paraît bien reproduire ici l'improvisation qu'il avait récitée à la fin de « son excellent repas ». On comprend alors les négligences, comme aussi la vivacité, la franche et familière gaieté de cette pièce, composée dans l'hôtel du « Luxembourg » dont il serait curieux de déterminer l'emplacement, à table, après boire, au milieu du bruit des conversations. Peut-être d'ailleurs, l'a-t-il remaniée ensuite, quand il l'a insérée dans sa Relation de voyage. Telle qu'elle est, à défaut de qualités brillantes, elle a le mérite d'attester le patriotisme que les Belfortains montrèrent en 1792. C'est une vertu qu'ils ont eu l'austère bonheur de voir mettre à l'épreuve bien des fois et qu'ils semblent se transmettre de siècle en siècle comme un précieux héritage.

RENÉ HARMAND.

---

# LES VIEUX CHATEAUX

## d'Essert et de Bavilliers

---

Parmi les nombreuses et agréables promenades qu'offrent nos environs, une des plus intéressantes certainement est celle que l'on peut faire en passant par le faubourg de Paris pour gagner Essert et de là Bavilliers, d'où l'on rentre ensuite en ville après avoir décrit un triangle.

C'est cet itinéraire que nous nous proposons de suivre, au cours duquel nous aurons l'occasion de visiter les vestiges qui subsistent encore du vieux château d'Essert, le Trou Madame, curieux entonnoir où se perd la rivière la Douce et enfin l'emplacement occupé par l'ancien Châtelet ou Châtelot de Bavilliers, en rappelant ce que l'on sait jusqu'ici de leur passé très peu connu.

### I

A l'Ouest de Belfort et à l'extrémité du faubourg de Paris s'ouvre une belle et large voie : c'est la route nationale de Belfort à Paris, dont une bordure d'arbres touffus de chaque côté, lui donne l'apparence d'une avenue. Au delà du mur d'enceinte sont disséminées quelques jolies constructions, puis la route monte par des pentes douces pour suivre les plis du terrain, dont les ondulations, avec des amplitudes diverses, sont visibles jusque sur les hauteurs de Châlonvillars et de Frahier. Vers la limite de l'octroi, on voit à droite, au pied du Mont, un établissement où se fabrique de la chaux hydraulique, à côté une carrière fournit la matière première. On a de ce point une belle échappée sur les Vosges. Un peu avant d'arriver à Essert, si on quitte un instant la route pour atteindre à droite le sommet d'une petite colline très rapprochée, on jouit d'une vue unique. sur « les Roches de Belfort » : la Miotte, la Justice, le Château, les Hautes et Basses Perches qui en couronnent les arêtes principales, se détachent vigoureusement du tableau et font bien saisir l'ensemble du massif. C'est surtout le Vallon, entre la

Miotte et la Justice qui, par un curieux effet de perspective, semble creusé profondément, dis que la Miotte s'effile en pointe aigüe.

Mais nous voici à Essert, village qui affecte à peu près la forme d'un T dont la barre horizontale va de l'Est à l'Ouest tandis que le trait vertical court du Nord au Sud.

Dans la première partie, rien de particulièrement remarquable, seule une grande propriété d'assez belles proportions et qu'on appelle le château se montre sur une petite éminence à droite. C'est une construction qui, au siècle dernier, servait de résidence aux seigneurs d'Essert. Nous quittons la grande rue allant à Chalonvillars pour en prendre une à gauche qui se dirige au Sud vers Bavilliers et comprend la seconde moitié du village où se trouvent l'église et la Maison commune. Cette partie d'Essert est de beaucoup la plus intéressante, car elle contient les ruines de l'ancien château où nous allons arriver en obliquant un peu à gauche pour gagner une sorte de plateau ou promontoire. Nous nous y arrêtons un moment.

Ce promontoire sur lequel s'élevait le château féodal d'Essert, s'avance au sud entre deux vallons latéraux dont l'un, celui de l'O., occupé par de nombreuses habitations, est arrosé par la Douce qui descend du Salbert. Le vallon du côté de l'E., par ses formes régulières et son fond nivelé semble être, à première vue, un ouvrage fait par la main de l'homme. Il n'en est rien, ainsi qu'on peut s'en assurer par la vue complète qu'on en a un peu avant d'entrer à Essert. L'emplacement était bien choisi pour un castel, et, du haut des tours, les seigneurs pouvaient promener leurs regards sur un beau panorama dont les principaux points sont le Salbert, Chalonvillars, éparpillant ses maisons sur les flancs des hauteurs qui le dominent ; puis au sud Bavilliers et son château, aujourd'hui disparu, mais avec lequel ils pouvaient facilement échanger des signaux.

A quelle époque remonte la construction de ce manoir féodal dont il ne reste que quelques pans de mur ? Il est bien difficile de fixer une date. Voici à ce sujet les renseignements donnés par les auteurs que nous avons consultés : Suivant Liblin (1), « les nobles « de Grammont possédaient ce village en fief de la mouvance des « comtes de Montbéliard. Quand le domaine direct d'Essert eut « passé en 1347 au comté de Ferrette et à la maison d'Autriche, les

---

(1) Belfort et son Territoire.



« Grammont n'en demeurèrent pas moins investis du fief et ce sont  
« eux qui firent édifier, sur un promontoire au sud du village, le  
« château dont on voit encore les ruines ».

En 1347 Essert apparaît comme un village dépendant du Rose-  
mont ; quant à son château, dont l'érection remonte probablement  
au 12<sup>e</sup> ou au 13<sup>e</sup> siècle, la première mention qui en est faite date de  
1373 (18 mai 1373).

Nous lisons dans « Les Sires de Faucogney » par Finot (1) :  
« Perrin de Vougeaucourt, fils de Vuillemin déclare qu'il s'engage  
« à ne pas recevoir dans son château d'Essert les seigneurs d'Auxel-  
« les tant qu'ils resteront les ennemis de Henri de Rahon, ni aucun  
« autre de ses ennemis : et si quelques-uns de ces derniers parve-  
« naient à s'emparer dudit château, il doit venir le déclarer à  
« Faucogney dans le cas où la prise du château serait le fait de sa  
« connivence, il resterait le prisonnier du dit « Henri de Rahon ».

Ce Henri de Rahon, sire de Longwy, époux de Jeanne, fille de  
Jean de Faucogney, avait hérité des possessions de cette antique  
famille de la Comté. Ainsi, le château existait à cette date, et était  
un fief de la Maison d'Autriche ; Finot croit que Perrin de Vougeau-  
court appartenait à la branche cadette de la Maison d'Auxelles.

Essert et son château, d'après Schœpflin (2) ont appartenu, à  
titre de fief autrichien, aux nobles de Grammont, (mais il n'indique  
pas de date) : ils auraient conservé ce fief jusque vers 1566 où il  
devint la propriété des comtes d'Ortemberg. Il advint plus tard  
aux Roppach (Roppe). La fille de François Conrad de Roppe, le  
dernier de cette illustre famille sundgovienne l'apporta en dot à son  
mari Christophe de Klinglin dont le fils, François-Joseph, baron de  
Klinglin d'Essert le conserva jusqu'à la Révolution.

L'abbé Descharrières (3) qui habitait notre ville avant la Révolu-  
tion et avait pu voir les restes de ce château, en donne la descrip-  
tion suivante : « On ne peut pas tirer un grand parti des ruines du  
« château d'Essert pour servir à l'histoire des fortifications du  
« moyen âge parce qu'il n'était à proprement parler qu'une maison  
« forte, pour un rendez-vous de chasse qu'on avait voulu mettre  
« à l'abri d'un coup de main ou d'une insulte dans un temps où la  
« loi du plus fort était presque la seule consultée ; mais il n'était  
« ni ancien, ni château fort proprement dit, le village, même d'Es-

---

(1) Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1885.

(2) *Alsatia illustrata*.

(3) Histoire manuscrite de Belfort.

« sert n'est pas ancien, tandis que celui de Bavilliers *villa Bavi-*  
« *liaci* remonte au 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècle, suivant D. Vaissette (Géog. uni-  
« verselle)(1). Dans l'origine de ce château, on disait *castrum sine*  
« *pago* et de Bavilliers *pagus sine castro*, aussi le curé de Bavi-  
« liers levait-il la dime presque tout autour de ce château. il est  
« même vraisemblable que si les ruines du châtelolet n'offrent rien  
« de remarquable que ce qu'on vient d'esquisser, si on n'y trouve  
« plus de pierres de taille, c'est qu'on les aura fait servir à la cons-  
« truction et aux réparations de la grande route qui passe à côté,  
« à celle de la chaussée qui traverse le village et la prairie si sou-  
« vent inondée par la belle source qu'on y voit ; enfin aux diffé-  
« rents batiments de ce village. Le château d'Essert n'était cepen-  
« dant pas sans mérite pour le temps où il fut construit, quoique la  
« chasse fut son premier objet. Sa position est très bien choisie et  
« sans aucun commandement à portée des armes de jet d'alors,  
« mais le terrain avait forcé l'ingénieur à préférer la forme trian-  
« gulaire au quarré oblong.

« Le front du N. où était les bailles, mais sans aucune espèce de  
« fossé intermédiaire, du moins apparent, avait environ 38 m. de  
« long et se trouvait le plus faible, manquait de fossé et n'était pas  
« flanqué, mais il était protégé à l'angle N.-O. par la tour carrée  
« du donjon bâtie en pierres de taille comme tout le reste de l'en-  
« ceinte, terrassée et fort élevée et comme l'angle opposé de ce front  
« avait aussi une terrasse, on peut juger qu'il était défendable soit  
« par lui-même, soit par les bailles dont il ne reste plus de vestiges,  
« peut-être parce qu'ils étaient en bois, espèce d'ouvrage que les  
« anciens et les modernes ont quelquefois employé avec succès.  
« Le front du levant qui avait 34 m. de longueur parait le plus fort  
« soit parce qu'il était bordé d'un bon mur en pierre de taille de  
« 1<sup>m</sup>50 d'épaisseur, d'une grande hauteur et terminée aux deux ex-  
« trémités par une longue terrasse de 5 m. d'épaisseur, soit parce  
« qu'il avait pour fossé un ravin fort escarpé d'environ 12 m. de  
« profondeur sur 100 m, de largeur au bas duquel se trouvait un  
« étang profond dont il subsiste des vestiges encore parlants. Ces  
« deux premiers fronts sont simples et brisés à angle droit, sans  
« trace d'aucune tour, sans doute à cause de l'escarpement du ravin  
« au levant, de la terrasse intérieure et d'un commencement de fos-

---

(1) D'après Meynier : Les anciennes divisions de la Séquanie (Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs 1886) Bavilliers est cité en 727 dans le titre de fondation de l'abbaye de Murbach « *Battovillaribus* ».

« sé qui aboutissait aux bailles vers le N. Le 3<sup>e</sup> et dernier front, car  
« on considère ici la place comme triangulaire n'était ni un arc, ni  
« une diagonale, mais un composé bizarre de 5 autres fronts, ou  
« rentrants ou sortants, presque tous différents en longueur et en  
« direction ; il court S.-O. Le 1<sup>er</sup> de ces petits fronts en partant de  
« l'angle N.-O., était à angle droit avec le grand front couvert de  
« bailles et avait 7 m. de longueur, c'était la face de la tour carrée  
« du donjon. Le second, aussi à angle droit avec le précédent, était le  
« flanc de la dite tour de 4 m ; reste à trois autres petits fronts  
« dont 2 sont égaux et parallèles aux fronts opposés, ils sont de  
« 13 m. chacun, le 1<sup>er</sup> contigu au flanc de la tour du donjon est pa-  
« rallèle au grand front du levant ou du ravin, le second qui fait un  
« angle droit avec ce même grand front et qui est adossé à la ter-  
« rasse dont on a parlé plus haut et parallèle au front des bailles.  
« Ces 2 petits fronts sont unis par un autre de 34 m. de longueur et  
« qui affecte la direction diagonale avec l'angle des bailles. Au  
« reste, toute cette partie composée de 5 petits fronts depuis la tour  
« du donjon jusqu'au grand angle S.-E. se trouve couverte d'un bon  
« fossé de 9 m. de profondeur sur 18 m. de large au delà duquel se  
« trouve la partie inférieure d'Essert souvent inondée par un ruis-  
«seau qui reçoit toutes les eaux des montagnes voisines.

« Pour ce qui est de l'intérieur du château d'Essert, à droite en  
« entrant, on trouvait des habitations adossées au donjon et au  
« rempart lesquelles du midi au N. avaient 19 m. et 14 du levant au  
« couchant. C'étaient sans doute les habitations des maîtres, puis-  
« que les murs étaient en pierres ; les valets et les chevaux sont  
« supposés aux bailles qui devaient être en bois, à gauche au fond  
« du château, il paraît par le mur d'enceinte qu'il y avait près de  
« l'angle de la terrasse S.-E. des logements de bois sans doute pour  
« les gens de service.

« L'unique observation un peu importante sur les ruines de ce  
« château, c'est que chacun de ses trois principaux angles était  
« intérieurement soutenu d'une terrasse. Singularité rare dans le  
« moyen âge, plus rare encore de les voir garnies de terre glaise  
« contre la filtration de l'eau. »

Tels sont, jusqu'ici, les seuls documents que nous possédions  
pour éclairer l'histoire du château d'Essert dont la date d'origine  
est encore inconnue et dont l'époque exacte de sa disparition ne  
peut davantage être précisée. Mais on a pu voir par la description si  
détaillée qu'en fait l'abbé Descharrières qu'il avait une certaine im-

portance. Avant de quitter ces ruines qui rappellent des souvenirs vieux de 6 à 7 siècles, on est frappé par la quantité énorme de matériaux anciens provenant certainement des décombres du vieux château et qui servent aujourd'hui à clôturer les jardins, les cours, à élever des murs de soutènement, etc., dans un grand rayon de l'ancien manoir, ce qui indique que les bâtiments devaient être assez considérables.

Nous en avons fini avec cette station un peu prolongée. Il nous faut maintenant descendre l'extrémité passablement roide du promontoire pour continuer notre promenade et reprendre le chemin de Bavilliers, en nous tenant sur la rive droite de la Douce qui nous accompagne. La petite vallée que nous traversons et qui se prolonge au Sud, est de toute beauté malgré ses petites proportions. L'uniformité de son fond régulier donne l'illusion d'un fleuve de verdure s'écoulant lentement entre deux parois rocheuses et boisées, largement évasées, dont il suivrait les capricieuses échancrures. La route est tracée sur la paroi de droite, tantôt à découvert, tantôt sous bois et pendant quelque temps égayée par le murmure babillard de la Douce coulant à sa gauche et qui ne paraît pas se douter qu'elle court joyeusement à sa perte.

En effet, en quittant la route qui monte, pour suivre par la prairie la rive gauche de la rivière, on arrive bientôt à un point où le courant cesse ; l'eau s'étale, tranquille, dans un lit un peu plus large et plus profond qui vient finir à l'endroit appelé le Trou Madame. C'est une sorte d'entonnoir aux contours bizarrement découpés, très profond, où la Douce disparaît sans bruit ne laissant à la surface qu'une eau parfaitement calme et sans le moindre remous ou tournoiement qui indique généralement une perte. On sait que la Douce s'est ouvert un passage souterrain qui aboutit à l'étang de Bavilliers à quelque 300 m. de là, et qu'il s'est établi à ces deux points extrêmes d'égal niveau comme un siphon qui maintient l'équilibre constant des eaux, ce qui explique que le ruisseau est absorbé par la masse sans action sensible à la surface de l'entonnoir,

L'origine présumée de ce curieux phénomène a laissé dans le pays une légende, laconiquement rapportée par Corret dans son Histoire de Belfort et que nous avons recueillie avec de plus amples détails, la voici, d'après la version la plus connue.

Autrefois, il y avait au château d'Essert une dame d'une rare beauté à laquelle rendaient hommage tous les gentilshommes des

environs. Parmi cette cour d'admirateurs, la belle châtelaine avait distingué le sire du Châtelet, jeune seigneur de haute et fière mine qui avait su gagner sa faveur, et des rapports de bon voisinage s'étaient établis entre les deux châteaux d'Essert et du Châtelet, d'ailleurs peu éloignés l'un de l'autre.

Un jour, par un très mauvais temps, cette noble dame eut la fantaisie d'aller visiter son voisin ; en conséquence, elle commanda son carrosse et ses gens, et partit. Mais à peine à quelque distance de son château, un violent orage éclata. Au lieu de reculer devant la tourmente, la dame persista dans son projet et fit presser l'allure des chevaux qui l'emportèrent alors dans un galop furieux. Tout à coup, à un endroit particulier du chemin, le sol fit un mouvement et un gouffre s'ouvrit au milieu du fracas de la foudre et des éclairs, engloutissant avec la rivière qui s'y précipita, gens, équipage et chevaux dont on ne retrouva plus jamais aucune trace.

En faisant la part de la fiction, il se peut qu'il y ait quelque chose de vrai au fond comme dans toutes les légendes ; et il est très possible que le changement du cours de la rivière se soit produit à la suite d'un long travail d'infiltration des eaux de la Douce qui ont trouvé un terrain favorable, sans doute déjà excavé et dont la désagrégation s'est opérée lentement. Dès lors on peut admettre que, le moment venu, le passage d'un véhicule lancé au galop de forts chevaux ait pu imprimer au sol déjà miné un ébranlement capable de déterminer l'effondrement inévitable.

Nous rejoignons le chemin qui monte toujours accroché au flanc de la vallée. Nous atteignons la crête, sorte de plateau tourmenté, semé de trous, de carrières abandonnées ou en exploitation, et où le passage a dû être ouvert à travers la roche. Enfin, le terrain s'infléchit et nous arrivons en face de l'étang de Bavilliers, vaste pièce d'eau que nous dominons de la route. Un établissement industriel est installé sur ses rives, tandis que de grands arbres ombrageant la partie opposée, forment un tableau très pittoresque.

Nous entrons dans Bavilliers en passant devant la fabrique et nous gagnons la grande rue qui est aussi la plus importante. On y remarque outre l'église, plusieurs belles propriétés dont l'une contient un refuge pour les jeunes détenues. En remontant le village à gauche dans la direction de Belfort, nous ne tardons pas à apercevoir une hauteur escarpée et isolée à laquelle on accède par différents chemins, nous sommes au dernier point de notre promenade : le Châtelet ou Châtelot. Là, jadis, se dressait fièrement un anti-

que castel, admirablement situé sur l'extrémité d'un rocher, et qui dominait entièrement la contrée. De ses tours, on jouissait d'une vue magnifique qui s'étendait au S. sur les Alpes et le Jura. Ayant en face le château de Banvillars, et à droite celui d'Essert, le seigneur de Bavilliers pouvait communiquer avec ses deux voisins de son manoir même.

Avant de rappeler ce qu'on sait actuellement de son passé (incomplètement connu), par les relations qu'en donnent divers historiens, disons de suite qu'une batterie établie il y a une dizaine d'années, sur l'emplacement même du Châtelet, a fait disparaître presque tous les vestiges de cette construction du moyen-âge. On peut cependant y voir le puits presque entièrement comblé et un vieil escalier encore intact qui a été utilisé pour desservir un abri de la batterie. On prétend aussi qu'un souterrain existe dans un endroit où le sol rendrait un son creux, mais jusqu'ici cette supposition n'a pu être vérifiée.

D'après Viellard (1), le Châtelet aurait été occupé par une peuplade préhistorique, car on y a retrouvé des haches en pierre.

Liblin (2) écrit les lignes suivantes à ce sujet :

« La voie romaine venant de la Franche-Comté, dont on a retrouvé un tronçon à proximité de Banvillars et d'Argiésans continuait sa course vers Bavilliers en suivant le bas de la côte ; elle arrivait au pied du monticule connu sous le nom de Châtelet ; de là elle se dirigeait vers Danjoutin. Dans les fouilles pratiquées au sommet de ce monticule, on a découvert des restes de fondations de l'ancien castellum remplacé par le Châtelet du moyen-âge., Antérieurement, on y avait trouvé d'autres objets de la même époque, et parmi lesquels on cite une statuette en bronze qui a passé en des mains inconnus ».

D'après Tuefferd (3), Bavilliers aurait donné son nom à une famille de gentilshommes qui existait déjà dans la moitié du 12<sup>e</sup> siècle. Richard de Bavilliers est cité dans un acte d'échange de 1150, entre l'abbaye de Belchamps et les chapitres de S.-Maimbœuf de Montbéliard. Le Chevrel de Bavilliers, vassal du comte Henri de Montbéliard reçoit l'ordre de celui-ci en 1333 de prêter foi et hommage au marquis de Bade. Vuillaume de Bavilliers, prêtre, est

---

(1) Documents pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort.

(2) Belfort et son Territoire.

(3) Généalogie de quelques familles nobles de la Haute-Alsace. Revue d'Alsace 1879.

nommé l'un des exécuteurs testamentaires de Marguerite, marquise de Bade et dame d'Héricourt (15 sept. 1366).

Jacquot Chevrot de Bavilliers, écuyer, figure dans un acte du 27 Février 1386 par lequel Amédée de St-Aubin déclare tenir en fief du comte de Montbéliard des biens situés à Vendelincourt, Courcelles, Chèvremont et Allanjoie.

Faut-il voir dans ces vassaux des comtés de Montbéliard, les possesseurs de fief de Bavilliers qui en dépendit jusqu'en 1347 et passa ensuite entre les mains des archiducs d'Autriche jusqu'en 1648. C'est très possible, mais les documents, fort incomplets à ce sujet, que nous possédons, ne permettent pas de l'affirmer.

Aucun titre, à notre connaissance, ne fait mention du château de Bavilliers et nous croyons qu'au 16<sup>e</sup> siècle, ce manoir féodal avait déjà disparu, car dans la description de Bavilliers (1), on lit : « le village de Bavilliers appartient entièrement avecque fins, fines, hautes, moyennes et basses justices à la seigneurie de « Belfort ». Bavilliers n'était donc plus un fief à cette époque-là, et son château n'existait probablement plus.

Sous la domination française, Gille Ferrier (2), secrétaire du Roi, acquit le 1<sup>er</sup> juillet 1692 un bien noble à Bavilliers, se composant d'un château et de plusieurs biens et droits (3). Mais nous croyons que le château, déjà en ruines, ne devait plus être habitable et qu'il fut remplacé par une maison bourgeoise bâtie à l'emplacement du Refuge. A la veille de la Révolution, ce bien noble était entre les mains de M. Huvelin, secrétaire du Roi.

Voici la description faite par l'abbé Descharrières (4) des ruines du Châtelet :

« Le Châtelet est presque le seul du pays dont le plan ait été « complètement tracé d'après les systèmes d'alors, et ses débris « n'étant embarrassés d'aucune autre construction, il est aisé d'en « apercevoir l'ensemble et les parties, soit parce qu'il est d'un « grand secours pour l'explication de l'ancienne ville, bourg et châteaudeau de Belfort qui ont disparu en grande partie sous les ouvrages de Vauban. On ne trouve dans ses ruines, ni dans l'histoire, « ni dans les anciens monuments du voisinage, rien qui puisse fixer

---

(1) Titres de la seigneurie de Belfort suivant un estat en allemand de l'an 1573. Msc. des archives de Belfort.

(2) De la famille Ferrier descend le général Ferrier du Châtelet, né à Bavilliers en 1730, mort à Luxeuil en 1828 ; il entra au service en 1754, devint maréchal de camp en 1788 et général de division en 1793.

(3) Recueil d'arrêts du Conseil souverain d'Alsace.

(4) Histoire manuscrite de Belfort.

« le temps où il fut construit, ni celui qui le vit détruire, mais il  
« paraît qu'il remonte aux premiers temps du moyen âge, puisque  
« la forêt où il est située et qui appartient à la commune s'appelle  
« le bois du Châtelet ; quoique le local de la forteresse fut un fief  
« possédé par un noble à l'époque de la Révolution, il l'appelait le  
« Châtelet.

« Le local en est parfaitement choisi, sur un petit tertre de forme  
« ovale de 100 m. environ dans sa plus grande longueur qui est  
« d'orient en occident, et de près de 60 dans sa plus grande largeur  
« du N. au S. Le terrain n'est dominé d'aucun côté, du moins à la  
« portée des anciennes machines de jet usitées alors. La conforma-  
« tion du terrain en ovale indique la forme du polygone qui devait  
« le couvrir et qui dans le style du moyen âge était ordinairement  
« oblongue. Le corps de la place était arrondi vers le couchant à  
« cause de la forme et de l'escarpement du terrain et du donjon qui  
« le terminait de ce côté-là, il n'est pas possible de déterminer le  
« nombre précis des angles de ce polygone, on peut cependant par  
« approximation les réduire à dix, d'ouverture inégale et bornant  
« des courtines plus ou moins longues, mais dont la moindre est de  
« 12 à 14 m., la plus grande de 26 à 22. La longueur totale de la  
« forteresse porte au delà de 50 m. dans œuvre qui joints à 10 et à  
« 5, produit de la longueur des baïlles et du fossé qu'elles couvrent  
« suffit pour lui donner la forme ovale car dans sa plus grande  
« largeur qui est à la basse-cour, en face du donjon, elle n'excède  
« pas 47 m. La basse-cour étant destinée aux usages domestiques,  
« on y logeait les valets de la dernière classe avec les chevaux et le  
« bétail. On y hébergeait aussi les étrangers de moindre considéra-  
« tion ; les gens de distinction logeaient dans la première cour ou  
« au donjon. La position élevée du Châtelet ne permettait pas d'y  
« conduire de l'eau par des aqueducs, on y avait ménagé une citer-  
« ne dans la partie de la basse-cour contiguë à la porte des baïlles  
« dont elle n'était éloignée que de 6 m. Sa forme était un carré  
« de 4 m. de chaque face. Dans l'une des courtines du N., la plus  
« proche de la citerne, il paraît qu'on avait ménagé une issue ou  
« poterne qui n'était couverte d'aucun ouvrage.

« Le donjon ou citadelle de la place formait un tout absolument  
« séparé et indépendant de tous les autres ouvrages, c'était le style  
« général de cette époque, et celui de Châtelet occupait le front le  
« plus occidental qui est si escarpé qu'on n'a pu y pratiquer de  
« fossé. Quoiqu'un peu arrondi de ce côté-là, il peut être considéré



« comme un carré équilatéral de 14 m, de chaque face. Ses murs  
« étaient plus épais que ceux du reste de la place et la porte parais-  
« sait au N. dans le prolongement du mur d'enceinte vers le don-  
« jon et où le fossé commence à manquer. Il semble que le mur  
« était interrompu de chaque côté, soit pour y ménager une issue  
« ou porte de secours, ce qui est plus vraisemblable encore du côté  
« N., soit pour empêcher que la continuité du mur d'enceinte ne  
« préjudiciât de quelque manière à la sûreté du donjon.

« Du reste, nul aperçu sur la distribution intérieure de cet ouvra-  
« ge, ni sur sa hauteur. C'était l'habitation ordinaire du châtelain,  
« du capitaine ou du seigneur avec sa famille. On y gardait les ti-  
« titres, les archives, les armes et les meubles les plus précieux; un  
« petit nombre de domestiques, surtout de confiance y étaient ad-  
« mis. Il y avait une garde particulière distincte de celle des baillies  
« et de la basse cour avec laquelle le donjon communiquait par un  
» pont, car il était environné de fossés, et celui du Châtelot en avait  
« de toutes faces, hormis de celle du couchant et en général ces  
« sortes d'ouvrages étaient aussi forts du côté de la basse cour que  
« du côté de la campagne. »

Notre promenade est achevée. En regrettant que l'insuffisance de nos renseignements ne nous ait pas permis de jeter une plus vive lumière sur ces témoins d'un passé, si intéressant pour l'histoire de notre contrée, nous aimons à espérer que la découverte de documents nouveaux, plus complets, viendra quelque jour combler cette lacune.

D.-R. et K.



# NOTE SUR L'INFRALIAS

## des Environs de Belfort

PAR LUCIEN MEYER



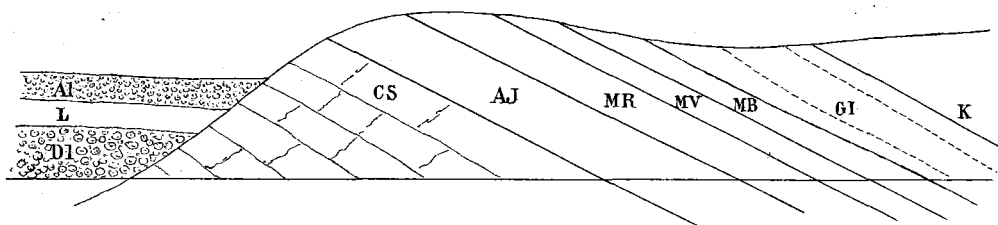
- BIBLIOGRAPHIE : *Delbos et Kachlin-Schlumberger*, Description géologique et minéralogique du Département du Haut-Rhin, 1866-67.
- Levallois*. Les couches de jonction du Trias et du Lias en Lorraine et en Souabe. Bull. Soc. géol., France 1804, 2<sup>e</sup> série T. XXI, p. 384.
- A. Sautier*, de l'étage Rhétien (zone à *Avicula Concordata*) aux environs de Langres. Bull. Soc. géol. France, 2<sup>e</sup> série, T. XXV, p. 846, 1868.
- L. Parisot*. Description géologique du Territoire de Belfort Bull. Soc. Belf. d'Emulation.
- A. de Lapparent*, Traité de Géologie, 3<sup>e</sup> édition, 1893.

L'étage infraliasique ou rhétien est peu développé dans le pays de Belfort, et ses matériaux n'y sont pas exploités : d'où le manque de découverts assez vastes pour pouvoir l'étudier convenablement. Cependant les récents travaux du chemin de fer stratégique et les tranchées faites dans une petite colline, aux Forges, m'ont permis de faire quelques observations nouvelles sur ce terrain.

L'infralias est essentiellement composé, dans nos environs, de grès siliceux et de marnes colorées ; ses couches reposent en stratification concordante sur les marnes du Keuper, ou marnes irisées, et sont surmontées des calcaires de l'étage sinémurien.

Pour l'établissement du chemin de fer stratégique, on a pratiqué une petite tranchée à l'endroit où la voie ferrée venant des Forges, après avoir longé l'étang, se bifurque, et fait un coude pour se diriger vers Offemont. Cette tranchée laisse voir une partie des marnes du Keuper, le grès dit infraliasique, puis le calcaire à gryphées.

Un second affleurement se trouve aux Forges de Belfort et forme en partie la petite butte à gauche de la route d'Offemont ; Cette butte est sillonnée de tranchées récentes, peu profondes, dans lesquelles j'ai pu relever la coupe suivante :



Al, Alluvions de la Savoureuse,  
L, Lehm  
DI, Diluvium  
CS, Calcaire sinémurien  
AJ, Argile jaune, schistoïde,  
MR, marnes rouges,

MV, marnes vertes,  
MB, » bleues,  
GI, grès, infraliasique. avec limo-  
nite,  
K, Keuper, (grès dolomies, mar-  
nes rouges).

Enfin nous retrouvons notre étage en divers autres points : sur la route de Chalonvillars à Buc. à la première montée, et avant d'arriver à la croix en pierre qui se trouve sur la hauteur (découvert insignifiant) ; ensuite sur un chemin d'exploitation prenant naissance sur ladite route, à la sortie du village de Chalonvillars. (entaille dans les marnes irisées) ; un fossé peu profond m'a permis de constater l'affleurement du grès infraliasique en cet endroit ; puis encore sur le chemin de Mandrevillars à Genévrier, où l'infralias présente un large affleurement qui commence à la troisième montée du chemin, en partant de Mandrevillars, et s'étend au-delà du tournant du chemin, jusque vers le milieu du bois. Je n'ai pu constater les limites de notre terrain à gauche du chemin ; mais à droite il occupe une assez grande étendue, et on peut le poursuivre jusqu'au pied de la petite colline de 400 m. d'altitude au N.-O. de Mandrevillars.

Le profil des assises est sensiblement égal dans tous ces endroits, savoir, de haut en bas :

- 1<sup>o</sup> Calcaires à gryphées : Sinémurien.
- 2<sup>o</sup> Argiles jaunes, schistoïdes : Hettangien ?
- 3<sup>o</sup> Marnes rouges sans fossiles : Rhétien.
- 4<sup>o</sup> Marnes vertes et bleuâtres : »

5° Grès dit infraliasique : Rhétien.

6° Marnes versicolores et dolomies : Keuper.

Ce sont les couches du Keuper qui sont les moins visibles, se trouvant dans des bas fonds où il n'existe aucun découvert ; Seules la butte des Forges et une faible entaille près de Chalonnvillers les laissent voir en partie. Les allures du grès rhétien présentent quelques changements d'un affleurement à l'autre. Dans le vallon entre la Miotte et Offemont, ce grès est peu puissant et disposé par plaquettes minces, souvent ondulées, tantôt très-micacées, et ayant alors beaucoup de ressemblance avec le grès bigarré, tantôt dépourvues de mica. Leur couleur est généralement jaunâtre, passant au verdâtre. Le grain est excessivement fin ; le ciment se montre plutôt siliceux qu'argileux, et contient une grande proportion de fer.

A la Forge la nuance des grès se maintient davantage au jaune terreux, le grain devient un peu plus grossier, et, à un certain horizon, les plaquettes sont couvertes de nodosités très bizarres, (improprement appelées concrétions par M. Sautier), rappelant, à première vue, les coprolithes et autres vestiges fossiles. Entre les lits de grès j'ai remarqué des couches de limonite à grains oolithiques très fins.

A Mandrevillers, le grès est grossier, jaune, très ferrugineux, contenant de fréquentes cavités amygdaloïdes remplies d'argile jaunâtre ou verdâtre. En outre il est plus puissant, et en bancs plus épais. Le mica fait presque complètement défaut.

Les marnes bleues et verdâtres qui recouvrent le grès sont constantes, mais peu puissantes et ne renferment aucune trace de fossiles. La couche de marne rouge qui les recouvre est plus épaisse (1 à 2 m.) et concorde avec les couches citées par MM. Levallois, Sautier et de Lapparant comme très importantes au point de vue stratigraphique en Lorraine et aux environs de Langres. Ces marnes rouges peuvent être observées très facilement à Offemont, aux Forges et à Mandrevillers.

Viennent ensuite les argiles jaunes, grossièrement schisteuses et complètement stériles, qui semblent se rattacher au Lias (Hettangien ?) et qui sont surmontées par le calcaire à gryphées.

MM. Delbos et Kœchlin-Schlumberger indiquent, dans leur ouvrage, que les grès de l'étage qui nous occupe leur ont fourni les fossiles suivants : *Avicula speciosa* Mer. *Pecten lugdunensis* Mich., bivalves indéterminables, *equisetum columnare* Sternb. Ces au-

teurs en concluent que nos grès doivent être placés dans le Keuper, M. Parisot ne cite aucun fossile de cet étage, mais il tend cependant à le rattacher au lias inférieur. Il est fort difficile de se prononcer d'une manière certaine sur cette classification, et plusieurs géologues considèrent prudemment le terrain dont il s'agit comme intermédiaire (couches de jonction, grenz schichten) entre le Keuper et le lias inférieur.

A Offemont, je n'ai pu trouver que des bivalves de petite taille, mal conservées ; à la Forge, j'ai trouvé un fragment d'un pecten qui semble être *P. Cloacinus* Quenst., voisin de *lugdunensis*. C'est à Mandrevillars que les grès sont les plus fossilifères : j'y ai découvert encore le même Pecten, et de nombreuses empreintes d'une grande bivalve. Cette dernière n'est point encore signalée dans nos environs, à ce que je sache. Je crois pouvoir l'attribuer au genre *Thalassites*, Berger, (*Cardinia* Agass). La forme générale de ces empreintes, plus allongée que dans *Th. Listeri*, est bien conservée, mais on ne peut y examiner les détails de la charnière. La longueur moyenne de ces bivalves est d'environ 3 centimètres. A Mandrevillars les petites bivalves font défaut. Malgré les recherches minutieuses que j'ai faites dans toutes les stations dont je viens de parler, je n'ai pu découvrir la moindre trace de plantes fossiles. Nulle trace, non plus d'*avicula concerta*.

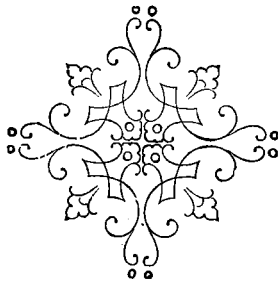
---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Comité et liste des membres de la Société . . . . .	III
Liste des Sociétés correspondantes . . . . .	XVII
Réunion générale du 3 Avril 1892 . . . . .	XXII
Bibliothèque . . . . .	XXVIII
Observations sur le terrain diluvien des environs de Belfort par <i>Lucien Meyer</i> et <i>Pierre Merle</i> . . . . .	1
Les Grottes de Cravanche par le <i>Capitaine V. Jannesson</i> . . . . .	6
Collation et Revenus des Cures des Seigneuries de Belfort, du Rosemont et d'Angeot au XVI <sup>e</sup> siècle par <i>D.-R.</i> . . . . .	15
Opérations militaires dans la Haute-Alsace depuis le début de la guerre de 1870 jusqu'au moment de l'investissement de Belfort, par le <i>Capitaine G...</i> . . . . .	29
Mathieu Bardy, Docteur en chirurgie (1764-1848) par <i>Mathieu-Henri Bardy</i> . . . . .	42
Les Grillons du Chât-lot, Fable, texte en patois de Châtenois, par <i>Auguste Vautherin</i> . . . . .	56
Villages disparus près de Châtenois par <i>Aug. Vautherin</i> . . . . .	63
Essai sur la géogénie du sol de Belfort, par <i>Kuntz</i> . . . . .	69
Mémoire historique sur les Blocus de Belfort aux invasions de 1813-14 et 1815, par <i>D.-R.</i> . . . . .	79
Au Lion de Belfort, poésie, par <i>Jules Grisez-Droz</i> . . . . .	94
Les Romains ont-ils occupé la vallée de Massevaux ? par <i>A. Gendre</i> . . . . .	96
La Bataille de César contre Arioviste, par <i>D.-R.</i> . . . . .	104
Note sur Leroux et la Défense de Belfort en 1792, par <i>René Harmand</i> . . . . .	129
Les vieux châteaux d'Essert et de Bavilliers par <i>D.-R.</i> et <i>K.</i> . . . . .	131
Note sur l'infralias des environs de Belfort par <i>Lucien Meyer</i> . . . . .	142

---



# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 13



1894

---

BELFORT  
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

43 & 45, RUE THIERS, 43 & 45

1894



# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 13

1894



---

BELFORT •

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

43 & 45, RUE THIERS, 43 & 45

1894

Rhin (Haut) 1.

---

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

---

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

---

# SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

## ADMINISTRATION

---

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur,  
l'Administrateur du Territoire de Belfort,  
le Maire de Belfort.

---

### COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. JUNDT, inspecteur général honoraire des Ponts-et-chaussées, Président.  
SCHIRMER, proviseur du Lycée, Vice-Président.  
DUBAIL-ROY, Secrétaire.  
BARDY Victor, docteur en médecine.  
BAUMANN, peintre.  
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines.  
CHAVIN-COLIN, professeur de philosophie au Lycée.  
CORBIS, docteur en médecine.  
KUNTZ, sous-intendant militaire.  
MÉNÉTREZ, avocat.  
MERLE, adjoint.  
NARDIN, pharmacien.  
ROESCH, pharmacien.  
TOUVET Charles, négociant.  
VIELLARD Léon, maître de forges, Morvillars.  
BECK, bibliothécaire.  
KAUFFMANN, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

---

### MEMBRES HONORAIRES

MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, à Paris.  
Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Montbéliard.

- MM. le général Munier, à Bayonne.  
Henner, peintre, à Paris.  
Scheurer-Kestner, Sénateur.  
le Supérieur des Bénédictins, à Delle.  
Cestre, conducteur des travaux, à Brisach.  
Bleicher, professeur à l'Ecole de pharmacie, à Nancy.  
Bartholdi, sculpteur, à Paris.  
Papuchon, colonel du génie, directeur du service de la télégraphie militaire, à Paris.  
Berger Philippe, membre de l'Institut, à Paris.

---

## MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.  
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.  
Bardot Louis, administrateur à la Direction des manufactures de l'Etat, à Paris.  
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.  
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.  
Barthélemy, professeur à l'Ecole normale, à Belfort.  
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.  
Baumann, peintre, à Belfort.  
Bauzon, négociant, id.  
Beck, commandant en retraite, à Belfort.  
Beck, bibliothécaire, id.  
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.  
Belin, avocat à la Cour d'Appel, Besançon.  
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.  
Belliard, négociant, à Belfort.  
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.  
Beloux Abel, propriétaire, à Belfort.  
Beltz, chef de division à la Préfecture, à Belfort.  
Benner, ingénieur, à Belfort.  
Benoit, docteur en médecine, à Paris.  
Bentzinger, directeur des écoles, à Giromagny.  
Bernard, médecin-major au 27<sup>e</sup>, à Dijon.  
Bernheim, propriétaire, à Belfort.  
Bertin, substitut du Procureur de la République, à Belfort.

- MM. Berthold, juge au tribunal, à Belfort.  
Besnier, conseiller de Préfecture, id.  
Bétry, vice-président de l'Union belfort<sup>ne</sup>, à Belfort.  
Billet, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Blanchot, ingénieur à la Société Alsac<sup>ne</sup>, à Belfort.  
Bigenwald, chef de section des chemins de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.  
Bischof, médecin-major au 11<sup>e</sup> Hussards, à Belfort.  
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.  
Blondé Victor, propriétaire, à Belfort.  
Blondé fils, négociant, à Belfort.  
Blum, chef d'entretien en retraite du chemin de fer de l'Est, à Belfort.  
Bock, chef de gare, à Belfort.  
Bohl, rentier, à Bavilliers.  
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, Belfort.  
Boigeol Louis, maire de Giromagny.  
Boigeol Charles, manufacturier, à Giromagny.  
Boigeol Jules, id. id.  
Boigeol Fernand, id. id.  
Bonnaymé, contrôleur principal des mines, à Belfort.  
Bordes-Gesser, négociant, id.  
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaumont.  
Boucheron, directeur de l'école normale, à Belfort.  
Bourlier, lieutenant au 35<sup>e</sup>, id.  
M<sup>lle</sup> Boulanger, institutrice, à Beaumont.  
MM. Bourquard Célestin, trésorier à la caisse d'épargne, à Belfort.  
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.  
Bourquard, profess<sup>r</sup> à l'école normale de Chaumont.  
Bourquard, percepteur, à Belfort.  
Bosch, industriel, à Danjoutin.  
Bourquin, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Bretegnier, pasteur, Belfort.  
Briottet (l'abbé), vicaire, id.  
Briquez, administrateur-adjoint, à N'Gaous (Algérie).  
Brodbeck, négociant, à Belfort.  
Brun Emile, négociant, id.  
Brunhammer, régisseur de la fab. Dollfus-Mieg, à Belfort.

- MM. Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.  
Buguet, comptable aux mines, Montceau-les-Mines.  
Bumsel Jules, négociant, à Besançon.  
Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.  
Butzbach, entrepreneur, id.
- Cacheux, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.  
Callias, directeur-adjoint de la Société Alsacienne, à Belfort.  
Canet Alphonse, banquier, à Belfort.  
Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.  
Canet Gustave, représentant de commerce, à Belfort.  
Canitrot, commis-greffier, à Belfort.  
Cerf, négociant, id.  
Chapuis, négociant, id.  
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.  
Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.  
M<sup>me</sup> Charpentier, rentière, id.
- MM. Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.  
Chaudel-Page, id. id.  
Chaton-Merle, à Belfort.  
Chavin-Colin, professeur au Lycée, à Belfort.  
Chevalier, négociant, à Colmar.  
Christ Louis, à Paris.  
Christen, propriétaire, à Belfort.  
Clavey Célestin, à Fosse-magne.  
Clémencet, inspecteur primaire, à Serres (H<sup>tes</sup>-Alpes).  
Clément Désiré, propriétaire, à Offemont.  
Clerc, vétérinaire au 15<sup>e</sup> chasseurs, à Sampigny (Meuse).  
Clerc, instituteur, à Belfort.  
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.  
Cœur-dane, receveur d'enregistrement, à Belfort.  
Cointet, commis principal des postes, id.  
Comte-Cogno, propriétaire, id.  
Corbis, docteur en médecine, id.  
Cordier, architecte, id.  
Corduan, empl. des postes et télégraphes, à Belfort.  
Coré Georges, professeur au Lycée, à Belfort.

- MM. Coupette Eugène, à Chaumont.  
Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, à Reconwillier  
(Suisse).  
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Beau-  
court.  
Cusin, commissaire de surveillance administrative,  
à Belfort.  
Cusin, caissier de la Banque de France, à Nîmes.  
Czernicki, médecin principal à l'hôpital militaire, à  
Belfort.
- Dangel, vétérinaire militaire en retraite, à Belfort.  
Dantzer, propriétaire, à Belfort.  
Danzas, négociant, à Delle.  
Dardar, entrepreneur, à Belfort.  
Daul, dentiste, id.
- M<sup>lle</sup> Daval, institutrice, à Chèvremont.
- MM. Déboulet (l'abbé), vicaire, à Giromagny.  
Delarue, négociant, à Belfort.  
Delsart, pharmacien, id.  
Devantoy, propriétaire, id.  
Devillers, lithographe, id.  
Deubel, négociant, id.  
Didier, id. Essert.  
Diedisheim, horloger, à Belfort.  
Diény, sous-préfet, à Cherbourg.  
Dirand, géomètre, à Ronchamp.  
Diringer Edouard, employé aux forges de Châtenois.  
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétai-  
res d'appareils à vapeur, à Belfort.  
Dollfus Georges, manufacturier, à Belfort.  
Dollfus Daniel, id. id.  
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.  
Donzé, id. id.  
Doyen, bijoutier, id.  
Dreyfus, gérant de la *Frontière*, à Belfort.  
Dubail, chef d'état-major, à Remiremont.  
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.  
Dujardin, avoué, id.  
Doumerc, directeur de la Société Alsac<sup>ne</sup>, à Belfort.  
Drouin, photographe, à Belfort.

- MM. Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.  
Dupont Philippe, propriétaire, id.  
Dupont Gustave, id.  
Durr, instituteur, à Châtenois.  
Duquesnoy, médecin-vétérinaire, à Belfort.  
Duvernoy, docteur en médecine, id.
- Eck, directeur de l'Union Belfortaine, à Belfort.  
Ehringer Abel, empl. aux houillères de Ronchamp.  
Eissen, manufacturier, à Bric-Comte-Robert (Seine-et-Marne)  
Emonet, colonel du 50<sup>e</sup> de ligne, à Périgueux.  
Engelspach, professeur en retraite, à Belfort.  
Engel Alfred, manufacturier, à Belfort.  
Erhard Victor, id. à Rougemont-le-Château.  
Félène, entrepreneur, à Belfort.  
Felber, directeur des écoles id.  
Feltin, avocat, id.  
Flamand, directeur de l'enseignement, à Belfort.  
Fleury de la Hussinière, architecte, id.  
Fournier François, propriétaire, id.  
Fournier, professeur au collège d'Épinal.  
Frappier, entrepreneur, à Belfort.  
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.  
Fricke, négociant, à Belfort.  
Frisch, capitaine au 106<sup>e</sup>, Châlons-sur-Marne.  
Fritsch-Lang, propriétaire, à Belfort.  
Fritsch-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture, à Belfort.  
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.  
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
- Gaillot, inspecteur du travail, à Belfort.  
Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.  
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Garnache, agent d'assurances, Belfort.  
Garteiser, hôtelier, id.  
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.  
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.  
Gasser, pharmacien, à Massevaux.



- MM. Gasser, directeur de tissage, Danjoutin.  
Gasser, géologue, à Mantoche (Hte-Saône).  
Gautherot, professeur de musique, à Belfort.  
Géant, professeur au Lycée, id.  
Géant, ancien lecteur à l'Université de Munich, à Belfort.  
Géhin, capitaine en retraite, à Belfort.  
Geist, négociant, id.  
Gendre Auguste, propriétaire, à Massevaux.  
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.  
Genty, architecte, à Belfort.  
George, juge au tribunal, id.  
Giorgino, ancien pharmacien, à Colmar.  
Gérard, capitaine au 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Versailles.  
Gerthoffer, capitaine breveté, à Verdun.  
Gesser, parfumeur, à Belfort.  
Gille, chef de gare en retraite, à Belfort.  
Girard, maire de Montreux-Château.  
Girardey, huissier, à Belfort.  
Giroud, id. id.  
M<sup>lle</sup> Girol, institutrice, id.  
MM. Giry, sous-inspecteur des contributions indirectes en retraite, à Belfort.  
Goffinet, négociant, à Belfort.  
Gramspacher Louis, empl. de commerce, à Belfort.  
Grapinet, employé de commerce, à Belfort.  
Grasser, négociant, à Beaucourt.  
Greiner, directeur de la Banque de France, à Belfort.  
Greiner, docteur en médecine, à Belfort.  
Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, le Mans.  
Grisez-Droz, homme de lettres, à Paris.  
Grille, serrurier, à Belfort.  
Gros, directeur des Postes et Télégraphes, à Belfort.  
Grosborne, propriétaire, id.  
Grosborne Charles, étudiant, id.  
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.  
Gromier, docteur en médecine, à Delle.  
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.  
Grunfelder, agent d'affaires, id.  
Gschwind, caissier au Compt<sup>r</sup> d'Escompte, à Belfort.

- MM. Guldemann, entrepreneur, à Belfort.  
Guth, chef de bureau à la Société Alsacienne, Belfort.
- Haas Joseph, banquier, à Belfort.  
Haas Prosper, id. id.  
Hæffelé, directeur de filature, id.  
Harmand, professeur au Lycée, à Nancy.  
Hasenclever, lieutenant au 35<sup>e</sup>, à Belfort.  
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.  
Hattich, relieur, id.  
Hauser Léon, négociant, id.  
Hausser, chef de musique au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Henry, géomètre, à Ronchamp.  
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,  
à Belfort.  
Heilmann Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.  
Hechinger, dessinateur, à Belfort.  
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.  
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.  
Herbrecht Thierry, comptable, id.  
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, à  
Nancy.
- M<sup>me</sup> Hildenbrand, propriétaire à Belfort.
- MM. Hosatte, directeur des écoles, id.  
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-  
Château.  
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts-et-chaus-  
sées, à Belfort.  
Huckel, libraire, à Belfort.  
Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.  
Huntzbuchler, instituteur, id.
- Jeanneret, professeur au Lycée, à Belfort.  
Jenny, percepteur, à Giromagny.  
Jundt, inspecteur général honoraire des ponts-et-  
chaussées, à Belfort.  
Japy Frédéric, général de division en retraite, sénat-  
teur du Haut-Rhin, à Paris.  
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.  
Japy Adolphe, id. id.  
Japy Gaston, id. id.

- MM. Japy Henry, manufacturier, à Beaucourt.  
Japy René, id. id.  
Jannesson, capitaine au 12<sup>e</sup>, à Perpignan.  
Joachim Camille, négociant, à Belfort.  
Joachim Joseph, id. id.  
Jobin, avoué, id.  
Jollibois, dentiste, id.  
Jolivet, négociant, id.  
Jorrot, juge au tribunal, id.  
Joseph, instituteur, id.  
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.  
Juif-Conrad, négociant, à Belfort.  
Juillard, avocat, id.  
Juster Auguste, à Paris.  
Juster Louis, agent de change, à Lyon.  
Julien, avoué, à Belfort.  
Juvigny (de), avocat, à Belfort.
- Kauffmann Paul, dessinateur, à Sceaux.  
Kauffman, propriétaire, à Belfort.  
Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.  
Keller, propriétaire, à Belfort.  
Kissel, dessinateur, id.  
Kessler Fritz, fabricant à Soultzmatt.  
Kleinclausz, professeur au Lycée, à Belfort.  
Klem, préposé en chef de l'octroi, id.  
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.  
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.  
Kœhler, négociant, id.  
Kraut, juge suppléant, id.  
Krœll, pharmacien, id.  
Kuntz, sous-intendant, id.  
Kubler, directeur du musée d'Altkirch.
- Lablotier fils, propriétaire, à Bourogne.  
Lafosse, propriétaire, à Belfort.  
Laloz Paul, avocat, id.  
Lamy, médecin, à Foussemagne.  
Laubser, directeur de la *Société Générale*, à Belfort.  
Laurent, inspecteur des forêts, à Belfort.  
Laurent Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*,  
à Belfort.

- MM. Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.  
Lapostolest, ancien avoué, à Belfort.  
Lapostolest Noël, propriétaire, id.  
Lachiche Amand, coiffeur, id.  
Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etueffont-Haut.  
Laroyenne, agent d'assurances, à Belfort.  
Launois, Adolphe, négociant, id.  
Laurillard, capitaine au 35<sup>e</sup>, id.  
Lauxerois, négociant, id.  
Lebleu Xavier, négociant, id.  
Le Dérof, professeur au Lycée, id.  
Lehmann, avocat, id.  
Lehmann, Isidore, négociant id.  
Lehmann Léonard, id. id.  
Lépine, propriétaire, id.  
Lesmann, conseiller général, à Roppe.  
Letterlé, sculpteur, à Belfort.  
Lévy Michel, négociant, à Belfort.  
Lévy Jules, à Epinal.  
Lévy Nephtalie, négociant, à Belfort.  
Ley, négociant, id.  
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix, à  
Giromagny.  
Lhomme Edouard, à Giromagny.  
Loillier, médecin-major au 35<sup>e</sup>, à Belfort.  
Loubens, professeur au Lycée, Belfort.  
Louis, professeur au Lycée, à Belfort.  
Louvet, employé des contributions indirectes, à  
Belfort.
- Macker, docteur en médecine, à Colmar.  
Mahler, sous-chef de gare, à Belfort.  
Maillard, propriétaire, id.  
Maitre, ingénieur des mines, à Morvillars.  
Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.  
Marchal (l'abbé), vicaire, id.  
Maré, capitaine des pompiers, id.  
Marion, capitaine au 35<sup>e</sup>, id.  
Marmet, employé à la préfecture, id.  
Mathey, directeur d'usine, à Senones.  
Martzloff, président du tribunal, à Belfort.

- MM. Martzloff, propriétaire, à Belfort.  
Martz, procureur de la République, à Belfort.  
Mayer Léon, propriétaire, id.  
Mégnin, directeur de filature, à Giromagny.  
Meillière, docteur ès-sciences, chef des travaux  
chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.  
Ménétrez, avocat, à Belfort.  
Ménétrez, commandant du 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs,  
à St-Dié.  
Ménétrez, docteur en médecine, à Belfort.  
Mény, chef de bureau, à Paris.  
Mercelat, conducteur principal des ponts-et-chaus-  
sées, à Belfort.  
Mercier, instituteur, à Bavilliers.  
Merle, propriétaire, à Belfort.  
Mereky, opticien, id.  
Mérot, percepteur, à Scurre.  
Mercelat (l'abbé), curé, à Bavilliers.  
Mermet, professeur au Lycée, à Belfort.  
Metz Arthur, négociant, à Paris.  
Metz, représentant de commerce, à Belfort.  
Metzger, rabbin, à Belfort.  
Metzger, agent général des ventes des houillères, à  
Ronchamp.  
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.  
Meyer, inspecteur d'académie, à Annecy.  
Meyer Ernest, employé aux forges, à Châtenois.  
Meyer Lucien, clerc d'avoué, à Belfort.  
Michel, négociant, id.  
Mignerey, professeur au Lycée, id.  
Molck, docteur en médecine, à Colmar.  
Monségur (de), lieutenant-colonel au 4<sup>e</sup> régiment d'in-  
fanterie de marine, à Hanoï.  
Morey, géomètre, à Ronchamp.  
Moritz, négociant, à Belfort.  
Morlot, propriétaire id.  
Muenier Alexis, homme de lettres, à Vesoul.  
Muller, notaire, à Belfort.  
Muller, vétérinaire, id.  
Muller, négociant, id.  
Muller Eugène, propriétaire, aux Sables d'Olonne.

MM. Muller, commissaire-priseur, à Belfort.  
Mugnier, professeur au Lycée, id.  
Munérot, id. id.  
Mussat, médecin-major à l'hôpital militaire, à Belfort.

Nardin, pharmacien, à Belfort.  
Netzer, professeur honoraire, à Belfort. -  
Nicot, relieur, id.  
Nicolas, professeur à l'école normale, à Auxerre.  
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.  
Noblat (l'abbé), curé doyen, à Belfort.

Olivier, lieutenant au 42<sup>e</sup>, à Belfort.  
Oriez, coutelier, id.

Page, propriétaire, id.  
Pagnard, agent-voyer en retraite, à Montreux-Château.

Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.  
Papillon, capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon d'artillerie, à Belfort.

Parisot, lieutenant au 1<sup>er</sup> Dragons, à Lure.  
Paronelli, propriétaire, à Belfort.

Passerat, professeur au Lycée, à Belfort.  
Pellier, professeur à l'école normale, à Belfort.

Pélot, libraire, id.

Pélot, imprimeur, id.

Petit, employé à la Banque de France, id.

Petitjean, entrepreneur, id.

Petitjean, docteur en médecine, id.

Pfiffelmann, employé, id.

Phelpin, professeur au Lycée, id.

Picard Alfred, négociant, id.

Picard Gustave, id. id.

Perot, lieutenant de vaisseau, à Brest.

Pechverty Simon, entrepreneur, à Châtillon-sur-Loire (Loiret).

Perron, employé, à Belfort.

Pétard, marchand-tailleur, à Belfort.

Petitclerc, conservateur du musée, à Vesoul.

Phetter, lieutenant au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.

- MM. Pezet, comptable à Belfort.  
Plubel, professeur à l'école normale, id.  
Pinault, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, id.  
Piningre, instituteur, id.  
Pochard, serrurier, id.  
Poivre, commissionnaire, id.  
Potdevin, négociant, id.  
Porterat, agent de la compagnie de l'Est, à Meaux.  
Pourchot Louis, à Giromagny.  
Poussigne, directeur des houillères, à Ronchamp.  
Prétet, comptable, à Belfort.  
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.  
  
Quiquerez, négociant, à Belfort.  
  
Raclot, notaire, id.  
Renault, agent d'affaires id.  
Rey propriétaire, id.  
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.  
Ricklin, négociant, à Belfort.  
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.  
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.  
Robin, agent-voyer en chef, à Belfort.  
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.  
Rösch, pharmacien, id.  
Röelly, négociant, id.  
Rolland, employé, à Giromagny.  
Romeyer, directeur du Crédit parisien, à Belfort.  
Romond, juge de paix, à Morteau.  
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.  
Rosier, professeur au Lycée, id.  
Royer, propriétaire, à Monthéliard.  
Roy, juge de paix, à Belfort.  
Roueche, commis des Postes et Télégra<sup>es</sup>, à Belfort.  
Rueff Abraham, négociant, à Belfort.  
  
Saglio Florent, propriétaire, à Paris.  
Salomon, négociant, à Belfort.  
Sauvageot, instituteur, à Evette.  
Schad, entrepreneur, à Belfort.  
Schelle, receveur des douanes, à Bourogne.  
Schemmel, pharmacien, à Belfort.

- MM. Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.  
Schlatter, pharmacien, à Belfort.  
Schirmer, proviseur du Lycée, id.  
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.  
Scheurer-Sahler Julien, id. id.  
Schicklin, directeur des écoles, à Belfort.  
Schmerber Charles, manufacturier, à Rougemont-  
le-Château.  
Schmidt, brasseur, à Belfort.  
Schmitt, libraire, id.  
Schneider, maire de id.  
Schultz, entrepreneur, id.  
Schwæderlé, professeur de musique, à Belfort.  
Schwalm, propriétaire, id.  
Senger, contrôleur des contrib<sup>ons</sup> directes, à Belfort.  
Senglé, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Seydel, propriétaire, à Belfort.  
Sigrist, directeur de teinturerie, id.  
Simonin, inspecteur primaire, à Corte (Corse).  
Sombstay, vice-résident de France, à Hanoi.  
Sombstay, fabricant de tuiles, à Froidefontaine.  
Souché, Vice-Président de la Société de botanique  
des Deux-Sèvres, à Pamproux (Deux-Sèvres).  
Spalinger, photographe, à Belfort.  
Stehelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, Nancy.  
Steiner, manufacturier, à Belfort.  
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.  
Spindler, manufacturier, à Plancher-les-Mines.  
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.  
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Rallie-*  
*ment*, à Belfort.  
Stahl, vétérinaire, au 11<sup>e</sup> Hussards, à Belfort.  
M<sup>lle</sup> Stiegler, institutrice, à Belfort.  
MM. Stiegler, propriétaire, id.  
Stractman, entrepreneur, id.  
Strasser, professeur d'allemand, à Belfort.
- Taboureau, greffier du tribunal civil, à Belfort.  
Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.  
Tessier, capitaine de gendarmerie, à Belfort.  
Thary, professeur au Lycée, id.



- MM. Thiault père, avocat, à Belfort.  
Thiault Michel, avocat, id.  
Thiébaud, employé, au Valdoie.  
Thomas, professeur au Lycée, à Belfort.  
Thomas, employé des postes, id.  
Thouvenin Paul, à Meudon.  
Tisserand, architecte, à Belfort.  
Tisserand, géomètre, id.
- M<sup>me</sup> Tissot, directrice de l'École supérieure, à Belfort.
- MM. Tournesac, entrepreneur, id.  
Touvet, négociant, id.  
Touvet, directeur des manufactures de l'Etat, à Paris.  
Travailleur, commis des douanes, à Belfort.  
Tresch, agent-voyer en retraite, à Giromagny.  
Trouillat, contrôleur des douanes, à Epinal.
- M<sup>me</sup> Troussel (Veuve), rentière, à Belfort.
- MM. Truchot, inspecteur-adjoint des forêts, à Belfort.
- Valanzasca Félix, employé de commerce, à Belfort.  
Vallet Charles, négociant, id.  
Vallet Auguste, receveur des contributions indirectes, à Lachapelle-sous-Rougemont.  
Vaurs Henri, propriétaire, à Belfort.  
Vaurs Jules, négociant, id.  
Vautherin, docteur en médecine, à Belfort.  
Vautherin, pharmacien, à Paris.  
Véchambre, professeur au Lycée, à Belfort.  
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.  
Verny, contrôleur des Douanes, à Belfort.  
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.  
Viellard Armand, député du Haut-Rhin, à Paris.  
Villemain Paul, hôtelier, à Belfort.  
Vital, cond<sup>e</sup> des ponts-et-chaus. en retraite, à Belfort.  
Voiland, id à Belfort.  
Voinin, professeur à l'école d'agricul<sup>re</sup> de Saulxures.  
Voisinot Jules, propriétaire, à Belfort.  
Vuidard, notaire, à Belfort.  
Vuillaume, médecin aide-major, au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.
- Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.

- MM. Walser Xavier, négociant, à Belfort.  
Welté, rentier, id.  
Welté Alfred, pharmacien, id.  
Wiss, instituteur, id.  
Wetstein Léonard, commis des douanes, à Belfort.  
Wœlfelé (l'abbé), vicaire, id.  
Wœflin, ancien notaire, à Nancy.
- Zœpffel, cons<sup>er</sup> de Préfect<sup>re</sup> id.  
Zeller, recteur de l'Académie de Grenoble.  
Zeller, instituteur, à Belfort.  
Zeller Simon, propriétaire, à Lepuix.  
Zweifel, ingénieur à la Société Alsac<sup>ne</sup>, à Belfort.
-

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

### FRANCE

- Abbeville. — Société d'Emulation.
- Aix. — Académie des sciences, agricult<sup>re</sup> et belles-lettres.
- Albi. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
- Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.  
Société linnéenne du Nord de la France.  
Académie des sciences, des lettres et des arts.
- Angers. — Académie des sciences et belles-lettres.  
Société nation<sup>le</sup> d'agricult<sup>re</sup>, sciences et arts.
- Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.  
Société d'histoire naturelle.
- Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Avesnes. — Société archéologique.
- Avranches. — Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.
- Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
- Bayonne. — Société des sciences et arts.
- Belfort. — Section des Hautes-Vosges du C. A. F.
- Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérat<sup>re</sup>.
- Besançon. — Académie des sciences, belles-let<sup>res</sup> et arts.  
Société d'Emulation du Doubs.  
Société de médecine.
- Béziers. — Société archéologique, scientifique et littérai<sup>re</sup>.  
Société d'études des sciences naturelles.
- Blois. — Société des lettres et sciences de Loir-et-Cher.
- Bône. — Académie d'Hippone.
- Bordeaux. — Acad<sup>ie</sup> nation<sup>le</sup> des scienc<sup>es</sup>, bel<sup>les</sup>-let<sup>res</sup> et arts.  
Société archéologique.
- Brive. — Société scientifique, historique et archéologique.
- Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.  
Société française d'archéologie.
- Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

- Cambrai. — Société d'Emulation.  
Cannes. — Société scientifique et littéraire.  
Chambéry. — Société savoisienne d'hist<sup>re</sup> et d'archéolog<sup>ie</sup>.  
Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.  
Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.  
Châteaudun. — Société dunoise (archéologie, histoire, sciences et arts).  
Château-Thierry. — Société historique et archéologique.  
Cherbourg. — Société nationale académique.  
Coutances. — Société académique du Cotentin.  
Digne. — Société scientifique et littéraire.  
Dijon. — Académie des belles-lettres.  
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.  
Douai. — Société d'agricult<sup>re</sup>, sciences et arts du Nord.  
Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques.  
Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts.  
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.  
Société d'Emulation des Vosges.  
Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.  
Gap. — Société d'études scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.  
Grenoble. — Académie delphinale  
Société de statistique de l'Isère.  
Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.  
Le Havre. — Société des sciences et des arts agricoles.  
Langres. — Société historique et archéologique.  
Laon. — Société académique.  
Lille. — Société industrielle du Nord de la France.  
Limoges. — Société botanique du Limousin.  
Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.  
Revue linnéenne, rue Confort, 11.  
Société botanique.  
Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.  
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.  
Marseille. — Académie des sciences, belles-lettres et arts,

- Meaux. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Mende. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
- Montauban. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.  
Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
- Montbéliard. — Société d'Emulation.
- Montrbrison. — La Diana, société historique et archéologique du Forez.
- Nancy. — Académie Stanislas.  
Société de géographie de l'Est.  
Société d'arch<sup>é</sup> lorraine et du musée historiq<sup>e</sup>.  
Société des sciences.  
Annales de l'Est.
- Nantes. — Société archéologique.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nice. — Société des sciences, lettres et arts des Alpes Maritimes.
- Nîmes. — Académie du Gard.  
Société d'étude des sciences naturelles.
- Niort. — Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.  
Société botanique des Deux-Sèvres.
- Oran. — Bulletin des antiquités africaines.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.  
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.  
Société philomatique, rue des G<sup>ds</sup>-Augustins, 7.  
Société d'anthropologie, rue Antoine-Dubois, 3.  
Association philotechnique, rue Serpente 24.  
Société géologique de France.  
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.  
Comité des travaux historiques et scientifiques.  
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.  
Mélusine, (recueil de mythologie, traditions et usages).
- Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.  
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

- Poligny. — Société d'agriculture, sciences et arts.  
Le Puy. — Société d'agricult<sup>re</sup>, sciences, arts et commerc<sup>e</sup>.  
Quimper. — Société archéologique du Finistère.  
Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.  
Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Villaine.  
Rochechouart. — Société : les amis des sciences et arts.  
Rochefort. — Société d'agriculture, des belles-lettres,  
sciences et arts.  
La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.  
Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.  
Roubaix. — Société d'Émulation.  
Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Société industrielle.  
Saintes. — Société des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.  
St-Dié. — Société philomatique.  
St-Dizier. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.  
St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie et sciences de la Loire.  
St-Jean de Maurienne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.  
St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.  
St-Quentin. — Société industrielle.  
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.  
Senlis. — Comité archéologique.  
Sens. — Société archéologique.  
Soissons. — Société historiq<sup>e</sup>, archéologiq<sup>e</sup> et scientifique.  
Toulon. — Académie du Var.  
Toulouse. — Société d'histoire naturelle.  
Société archéologique du Midi de la France.  
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres  
Tours. — Société archéologique de Touraine.  
Société d'agricult<sup>re</sup>, sciences, arts et belles-lett<sup>res</sup>.  
Valence. — Société d'archéologie et de statistique.  
Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.  
Vannes. — Société polymatique du Morbihan.  
Versailles. — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

- Vervins. — Société archéologique.  
Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.  
Vitry-le-François. — Société des arts et des sciences.

É T R A N G E R

- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.  
Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.  
Société d'histoire du canton de Fribourg.  
Colmar. — Société d'histoire naturelle.  
Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.  
Institut national genevois.  
Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.  
Société vaudoise des sciences naturelles.  
Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.  
Société d'histoire naturelle.  
Mulhouse. — Société industrielle.  
Musée historique.  
Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.  
Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.  
Soleure. — Naturforschende Gesellschaft.  
Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-Lothringen.  
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmæler im Elsass.  
Universitæts und Landesbibliothek.  
Washington. — Smithsonian Institution.
-

# RÉUNION GÉNÉRALE DU 19 MARS 1893

---

## Rapport de M. le Président

---

MESSIEURS,

Au cours de l'année qui vient de finir, votre Comité, en décidant des réunions trimestrielles dont la première a eu lieu au mois de Novembre dernier, avait pour but de rapprocher plus souvent les sociétaires entre eux et provoquer ainsi par l'échange des idées, des impressions, une sorte d'émulation souvent féconde en bons résultats. Notre attente n'a pas été trompée et je tiens à remercier ici tous les travailleurs qui ont répondu à notre appel en apportant leur tribut de collaboration sur des études aussi variées qu'intéressantes. Nous espérons que ces précieux concours nous resteront acquis et que ces réunions qui n'en sont encore qu'à la période d'essai prendront de plus en plus d'importance en développant le goût des recherches sur les nombreux sujets que comporte notre programme, ce qui nous permettra d'assurer pour l'avenir, comme toutes les Sociétés florissantes avec lesquelles nous sommes en rapport, la publication annuelle de notre Bulletin.

C'est avec plaisir que nous constatons nos excellentes relations avec notre bienveillante municipalité qui n'oublie pas que la Société d'Emulation a créé le Musée et réorganisé la Bibliothèque, ces deux éléments d'instruction indispensables à toute cité. Elle sait aussi que les légers sacrifices consentis en faveur de la Société d'Emulation sont bien placés et constituent déjà un large patrimoine de connaissances utiles à toutes les classes de la société et où nos successeurs seront heureux de puiser.

Au sujet du Musée, nous devons faire remarquer



que le local, qui y est affecté, est devenu insuffisant et arrête complètement son expansion. La Bibliothèque, dont le nombre des volumes augmente chaque jour, va se trouver également trop à l'étroit dans les deux salles qui lui sont réservées. Nous faisons des vœux pour qu'il soit pris à cet égard, le plus promptement possible, les mesures utiles.

### **Bibliothèque**

Pendant l'année 1892, la Société d'Emulation a acquis par voie d'achats, échanges ou dons 282 volumes. Parmi les acquisitions, nous citerons le 16<sup>e</sup> vol. de la Géographe universelle de Reclus ; le Terrain de transition des Vosges par Kœchlin et Schimper ; les 5 vol. de l'Alsace illustrée, traduction de Ravenez, dont nous ne possédions qu'un exemplaire incomplet ; l'Histoire d'Alsace de Strobel en 6 vol. ; le catalogue de la bibliothèque Chauffour, don de la ville de Colmar ; l'Histoire d'Austrasie, de Digot, 4 vol. ; le 6<sup>e</sup> et dernier volume du cartulaire de Mulhouse, par Mossmann ; les Monumenta Habsburgica de Chmel, 4 vol. ; l'Histoire d'Obernai, par Gyss, 2 vol. ; la 2<sup>e</sup> édition de la Topographia alsatiae, de Merian ; les Weissthümer des Elsasses, de Stoffel ; la Revue d'Alsace de 1836 ; les Notices historiques sur l'Alsace, par Dorlan ; les deux campagnes de Turenne en Flandre, par notre compatriote le colonel Bourelly ; enfin, l'important ouvrage en 5 vol., intitulé : Biographies alsaciennes.

La Société d'Emulation a voté une somme de 100 francs pour l'acquisition des papiers du général Lecourbe, faite par la ville.

Nous continuons à recevoir les 11 publications suivantes : Revue des Deux Mondes, Annales de géographie, Feuille des jeunes naturalistes, Revue bibliographique, Annales franc-comtoises, Naturaliste, Revue d'Alsace, Magasin pittoresque, Nature, Tour du Monde et Revue bleue.

## Musée

M. le baron Alphonse de Rothschild a fait don au Musée d'un magnifique médaillier, d'un plâtre : Fantine et de 6 bronzes : un cerf, un lynx, un chien à la tortue, un chien et deux faisans. M. Jundt, nous a donné un moulage de la tête de Gambetta, fait par M. Bartholdi ; un vase romain a été acheté. En numismatique, nous avons fait l'acquisition d'une quarantaine de médailles en argent et en bronze et d'une en or, à l'effigie de Charles VI. M. le docteur Bardy nous a donné le portrait du peintre belfortain Dauphin et M. Cordier, celui du Sénateur Fréry.

La collection minéralogique s'est enrichie d'environ 200 échantillons qui ont pris place dans les vitrines. M. Merle, qui s'occupe toujours activement de classer nos collections, a fait don de plusieurs specimens de minéraux ainsi que M. Lucien Meyer. M. Cacheux nous a donné une très belle collection de fossiles du terrain parisien. M. Gasc, directeur des mines de Giromagny a envoyé trois remarquables échantillons de minerai extrait des mines de cette localité.

Les fouilles de Cravanche, faites en 1892, ont mis au jour de nombreux ossements humains et débris de poterie, ainsi que quelques outils. Nous citerons parmi les pièces déposées au Musée : une hachette en serpentine, une canine d'ours percée d'un trou à une extrémité et qui devait servir d'amulette aux premiers habitants de Cravanche, un couteau en silex, des valves d'anodonte, etc. La Société d'Emulation a voté au mois de Décembre dernier une somme de 300 fr. pour continuer les fouilles. Nous pensons faire appel à l'Etat, afin d'obtenir une subvention qui nous permettra de mener à bonne fin le déblaiement de la grande chambre de la grotte découverte en 1876. Ces travaux nécessiteront encore une assez forte dépense, car il s'agit d'extraire de cette caverne les centaines de mètres cubes de calcaire qui se sont détachés de

la voûte à une époque fort reculée et dans lesquels se rencontrent les ossements et les outils de la peuplade préhistorique de Cravanche ; mais nous n'hésiterons pas à faire cette dépense, car nous croyons que la science pourra profiter des découvertes et des observations faites dans cette station préhistorique.

### Bulletin

Le Bulletin de 1893 va être donné à l'impression au mois d'Avril. Parmi les articles qu'il contiendra, nous citerons : Revenus des cures de la seigneurie de Belfort au XVI<sup>e</sup> siècle ; les châteaux d'Essert et de Bavilliers ; Opérations militaires dans la Hte-Alsace depuis la déclaration de la guerre en 1870 jusqu'à l'investissement de Belfort ; Mathieu Bardy ; Observations sur le terrain diluvien des environs de Belfort ; les Romains dans la vallée de Massevaux ; Essai sur la géogénie du sol de Belfort ; Relation historique des blocs de 1813 1814 et 1815 ; Note sur un gisement de l'infralias à Offemont, etc.

Notre Société qui comptait 475 membres en 1892, en a actuellement 495, plus 11 honoraires. Nous sommes en relations avec 146 Sociétés savantes ; ce nombre ne s'élevait en 1891 qu'à 114. C'est vous dire que notre modeste Société jouit d'une grande faveur et que les adhésions nous viennent toujours plus nombreuses.

Nous avons à regretter le décès de plusieurs de nos collègues : MM. Herzog, Emile Saglio, Dauphin, Lehmann Salomon, Lehmann Léonard, David, Detaille, Viellard Félix, Olivier, Scherrer, Vauris Antoine, Romann, Péliesson, Ratte et Jobert.

Notre situation financière est toujours bonne. Notre avoir s'élevait, à la fin de Décembre, à 883 fr. Nous avons touché de la ville une subvention de 650 fr. et nos dépenses au musée et à la bibliothèque se sont élevées à la somme de 1875 fr. Il est donc exact de dire qu'à l'encontre des subventions ordinaires qui

sont de vraies dépenses pour la ville, celle de notre Société est au contraire une économie au budget, puisqu'une partie de nos cotisations sert à des acquisitions qui deviendront la propriété de la ville.

JUNDT.

---

M. Kauffmann, trésorier, donne l'exposé suivant de la situation financière.

### Dépenses de l'exercice 1892

Allocation au gardien du Musée . . . . .	106 00
Nettoyage des salles de la Bibliothèque. . . . .	60 00
Allocation à l'aide-bibliothécaire. . . . .	400 00
Achat de livres, publications, ports . . . . .	686 25
Reliure. . . . .	76 80
Achats et fournitures diverses pour le musée. . . . .	242 00
Versé pour les fouilles de Cravanche . . . . .	200 00
id. à la ville pour quote-part de l'achat des papiers de Lecourbe . . . . .	100 00
Impression et port du Bulletin n° 11 . . . . .	633 80
Recouvrement des cotisations. . . . .	54 75
Frais de secrétariat . . . . .	55 30
Imprimés et fournitures diverses. . . . .	75 05
	<hr/>
	2689 95

### Recettes de l'exercice 1892

Excédent de l'exercice 1891. . . . .	951 61
Subvention du département au Musée. . . . .	200 00
id. id. à la Société archéologique. . . . .	300 00
Subvention de la ville. . . . .	650 00
Vente de 6 exemplaires de l'ouvrage Papuchon. . . . .	18 00
Cotisations des sociétaires . . . . .	1422 15
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epargne. . . . .	31 29
	<hr/>
	3573 05

RECETTES. . . . .	3573 05
DÉPENSES. . . . .	2689 95
	<hr/>
Excédent au 31 décembre 1892. . . . .	883 10
	<hr/> <hr/>

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée.

Il est procédé à la nomination, pour 3 ans, de 5 membres du comité en remplacement de MM. Kuntz, Merle, Vuillaume, sortants et rééligibles et de MM. Bécourt et Bornèque, démissionnaires. MM. Bonnaymé, Kuntz, Merle, Nardin et Vuillaume sont élus pour une période de 3 années.

Le Comité passe ensuite au renouvellement de son bureau. M. Jundt est élu président, M. Schirmer, vice-Président et M. Dubail-Roy, Secrétaire.



# BIBLIOTHÈQUE

---

*Acquisitions faites en 1893*

## ACHATS

- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 17<sup>e</sup> fasc.  
Mémoire sur la rétrocession de l'Alsace-Lorraine, par Waldeuffel, 1 vol.  
Revue d'Alsace, 1893, 4 fasc.  
Le Naturaliste, 1893, 24 n<sup>os</sup>.  
La terre à vol d'oiseau, par O. Reclus, 2 vol.  
Revue bibliographique, 1893, 12 n<sup>os</sup>.  
La contre-révolution en Alsace de 1789 à 1793, par Heitz, 1 vol.  
Le pouvoir temporel et le régime municipal dans l'évêché de Bâle, par Stoff, 2 vol.  
Biographie des célébrités militaires de 1789 à 1850, par Mullié, 2 vol.  
Historia Zaringo-Badensis, par Schœpflin, 1766, 7 vol.  
Mémoires de la république sequanoise, par Gollut, édition Duvernoy, 1846, 1 vol.  
Catalogue des Mollusques des environs de Neuf-Brisach, Colmar et Belfort, par Morlet, 1 broch.  
Annales de géographie, 1893, 4 n<sup>os</sup>.  
Feuille des jeunes naturalistes, 1893, 12 n<sup>os</sup>.  
Annales franc-comtoises, 1893, 6 n<sup>os</sup>.  
Revue bleue, 1893, 52 n<sup>os</sup>.  
Géographie universelle de Reclus, Tome XVIII.  
Le service de l'artillerie au siège de Belfort, par de la Laurencie, 1 vol.  
Description géologique de la partie méridionale des Vosges, par Rozet, 1834, 1 vol.  
Grand dictionnaire de Larousse, 17 vol.  
Grande encyclopédie, 17 vol.  
La Terre, par Brehm, 1 vol.  
Voyage en l'autre monde ou nouvelles littéraires de celui-cy. par l'abbé de la Porte, 1752, 1 vol.  
La France, par Jules Migeon, 1846, 1<sup>er</sup> vol.

- Mémoires et documents pour l'histoire de la Franche-Comté,  
Tom. I, II, III. 1838-44.  
Mémoires de Luc Geiskoffler, Tyrolien (1550-1620), traduits  
par Fick, 1892, 1 vol.  
Histoire de la Franche-Comté, par Rougebief, 1851, 1 vol.  
Revue des deux Mondes, 1893, 6 vol.  
La Nature, 1893, 2 vol.  
Le Tour du monde, 1893, 2 vol.  
Le Magasin pittoresque, 1893, 1 vol.

DONS

- Recherches sur les étudiants strasbourgeois à Bologne,  
par Ristelhuber, 1 broch. don de M. Engelspach.  
Catalogue du Musée de Colmar, 1 broch., don de M. Ingold.  
Mémoires sur la Convention et le Directoire, par Thiébaudeau,  
1827, 2 vol., don de M. Bourquin.  
M. de Voltaire peint par lui-même, 1761, 1 vol., don de  
M. Bourquin.  
Projet de corps de droit Frédéric, 1751, 1 vol., don de  
M. Bourquin.  
Souvenirs mythologiques de la vallée de Massevaux, par  
Gendre, 1 broch., don de l'auteur.  
La Science pour tous, 1892, 1 vol., don d'un anonyme.  
Rapport sur les usines de Giromagny, 1 manusc. id.  
Voyage au pays des milliards, par Tissot, 1 vol. id.  
Voyage aux pays annexés, id. 1 vol. id.  
Les Prussiens en Allemagne id. 1 vol. id.  
Les Allemands, par le P. Didon, 1 vol. id.  
Le peuple allemand, par Ch. Grad, 1 vol. id.  
La Prise de Montbéliard, par Canel, 1893, 1 broch. id.  
Contes et légendes de l'Est, par M<sup>de</sup> de Witt, 1 vol. id.  
Les dernières cartouches (Villerssexel, Héricourt, Pontarlier),  
par Genevois, 1893, 1 vol., don d'un anonyme.  
La guerre sur les communications allemandes en 1870, par  
Dumas, 1891, 1 vol. don d'un anonyme.  
Historique du 52<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>. d'inf., par Gerthoffer, 1 vol. don de l'aut.  
Le Congrès d'anthropologie préhistorique à Moscou en 1892,  
1 broch. par Barthélemy, don de l'auteur.  
L'Allier, par Rayeur, 1891, 1 vol., don de M. Bécourt.  
Contributions à l'étude du terrain tertiaire d'Alsace: Sur le  
gisement de nodules phosphatés du lias de Lorraine,  
1 broch., par le D<sup>r</sup> Bleicher, don de l'auteur.

- Phénomènes glaciaires, 1 broch. par Contejean, don de l'autr.  
Les premiers habitants de l'Europe, id. 1 broch. id.  
Essai d'une classification des Mammifères id. 1 broch. id.  
Etude sur l'Étage Kimmérien, id. 1 broch. id.  
Plantes du calcaire, id. 1 broch. id.  
La lune rousse dans le pays de Montbéliard, id. 1 broch. id.  
Notes sur quelques plantes usuelles, id. 1 broch. id.  
Fables patoises id. 1 broch. id.  
En Orient, id. 1 broch. id.  
Rasure et Ramondons, 1 vol. par Marquiset, don de l'auteur.  
Sur la faune entomologique de la Casamance, par le D<sup>r</sup>  
Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.  
Contribution à l'étude des terrains tertiaires d'Alsace, par le  
D<sup>r</sup> Bleicher, 1 broch., don de l'auteur.  
Sainte-Foy de Schlestadt, par Dacheux, 1 broch. 1893, don de  
l'auteur.  
Une visite au Tumulus de Bougon, par Souché, 1 broch. don  
de l'auteur.  
Journal des savants, 1880-1892, 13 vol., don du Ministère.

#### ÉCHANGES

- Bulletin de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François,  
1889-90, 1 vol.  
Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc.  
de 1892 ; n<sup>os</sup> 1 à 10 de 1893.  
Bulletin de la Société géologique de France, 1893, 8 n<sup>os</sup>.  
Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, 1891,  
Tom. VI., 1892-93, Tom VII.  
Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et  
scientifiques, 1892, n<sup>os</sup> 2, 3 et 4 ; 1893 n<sup>o</sup> 1 ; bulletin histo-  
rique et philologique 1892, n<sup>os</sup> 2, 3, et 4 ; 1893 n<sup>o</sup> 2 ; bulletin  
des sciences économiques et sociales, 1892, n<sup>o</sup> 1 et 2.  
Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 5<sup>e</sup> année,  
1892.  
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse  
du diocèse de Valence, 1892, 7 fasc., 1893, 7 fasc.  
Curriculum vitæ, Ulysse Chevalier, 1892, 1 broch.  
Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, n<sup>o</sup> 108,  
1892 ; n<sup>o</sup> 109, 1892 ; n<sup>os</sup> 110, 111 et 112, 1893 ; 5 fasc.  
Bulletin de la Société des sciences de Bayonne, 1892 ; 4<sup>e</sup> Trim.,  
1893. 1<sup>er</sup> Trim., 2<sup>e</sup> Trim. et 3<sup>e</sup> Trim.



- Bulletin de la Société industrielle de Rouen, 1892, Sept<sup>e</sup>-Oct<sup>e</sup>,  
1 vol. ; Nov<sup>e</sup>-Déc<sup>e</sup>, 1 vol. ; Janv<sup>r</sup>-Fév<sup>r</sup>, 1 vol. ; Mars, Avril,  
1 vol. ; Mai-Juin, 1 vol. ; Juil.-Août, 1 vol. ; Sept<sup>e</sup>-Oct<sup>e</sup>, 1 vol.  
Bulletin de la Société archéologique de Langres, 1892, 1<sup>er</sup> Nov.  
1893, n<sup>o</sup> 50, 1 fasc.
- Bulletin de l'Académie du Var, 1892, 1 vol.
- Bulletin du Club Alpin Français, 1888, 1889 et 1892, 3 vol.
- Bulletin de la Diana, Oct<sup>e</sup>-Déc<sup>e</sup>, 1892, Tom. VI, n<sup>o</sup> 8, 1 fasc. ;  
1893, Avril-Juin, 1 fasc., Juillet-Août, 1 fasc.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Reims, 1892,  
n<sup>o</sup> 1, 2 broch.
- Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de  
Nimes, 1892, n<sup>o</sup> 4, 1 fasc. ; 1893, Janv-Mars, 1 broch. ; 1893 ;  
n<sup>o</sup> 2, 1 fasc.
- Bulletin de la Société scientifique des Basses-Alpes, 1892,  
3 fasc. ; 1893, Janv.-Juin. 2 fasc.
- Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, 1892,  
Tom. XXIII, 1 vol.
- Revue scientifique du département du Tarn, 1892 et 1893, 5 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, 1892,  
4 fasc. ; 1893, 1<sup>er</sup> fasc., 2<sup>e</sup> fasc., 3<sup>e</sup> fasc.
- Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, 1892, Nov<sup>e</sup>-  
Déc<sup>e</sup> ; 1893, Janv.
- Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1892,  
1<sup>er</sup> sem<sup>e</sup>, 1 vol., 1893 ; 2<sup>e</sup> sem<sup>e</sup>, 1 vol.
- Bulletin de la Société historique de l'Orne, 1892 et 1893, 3 fasc.
- Bulletin de la Société d'études des Htes-Alpes, 1893, 3 fasc.
- Mélusine, 1892 n<sup>o</sup> 5, 1893, n<sup>o</sup> 1, n<sup>o</sup> 2, n<sup>o</sup> 11, 4 n<sup>os</sup>.
- Bulletin du Syndicat agricole de Meaux, 1893, 10 n<sup>os</sup>.
- Bulletin de la Société des amis des sciences de Rochechouart.  
1893, 4 n<sup>os</sup>.
- Annales du Musée Guimet : les Yesidiz, 1 vol. ; le Zend-Avesta,  
par Darmesteter, 1 vol. ; le Yi-King, par Philastre, 1 vol. ;  
les lois de Manou, par Strehly, 1 vol. ; le Zend-Avesta, par  
Darmesteter, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'archéol<sup>ie</sup> lorraine, 1892, Tom. XLII.
- Bulletin de l'Alliance française, 1892, n<sup>o</sup> 42 ; 1893, 3 fasc.
- Bulletin du Comité archéologique de Senlis, 1891, Tom. VI.
- Archives de la Société d'histoire de Fribourg, Tom. V,  
3<sup>e</sup> livr., 1892, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Dijon, 1892, 1 vol.

- Bulletin de la Société linnéenne de la France, Tom. XI, 1892-93, 1 vol.
- Bulletin de la Société industrielle du Nord de la France, 1892, 3<sup>e</sup> Trim., 4<sup>e</sup> Trim.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 1892, 2 fasc., 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Trim. de 1893, 1 fasc.
- Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, Tom. IV, 1892, 1 vol.
- Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société académique de Poitiers, nos 312, 313, 1893, 2 fasc., février-avril ; mai-juillet, 2 fasc.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de la Rochelle, 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'études du département du Lot, 1892, 4 fasc.
- Revue linnéenne, 1892, Déc<sup>e</sup>, 1893, janv.-février, 3 broch., Mars, Avril, Mai, 3 broch., Juin, 1 broch., Juillet-Août, 1 broch., Septembre, 1 broch.
- Mémoires du Congrès archéologique de France, 1890, 1 vol.
- Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1891, 1 vol.
- Mémoires de la Société académique du Cotentin, T. VIII, 1892, 1 vol.
- Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 1891, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1892, 1 vol.
- id. id. des sciences d'Angers, 1890-91, 1 vol.
- id. de la Société des antiquaires de Picardie, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société botanique de Lyon, Août-Déc<sup>e</sup>, 1892, 1 fasc.
- id id. id. archéologique du Finistère, 1893, 3<sup>e</sup> livr. 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> livr.
- Revue de l'Avranchin, 1892, 2 nos ; 1893, 3 nos.
- Bulletin de la Société d'études de Draguignan, Tom. XVII, 1888-89 ; Tom. XVIII, 1890-91, 2 vol.
- Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, Tom. I, 2<sup>e</sup> fasc., 1893, 1 vol.
- Smithsonian Report, Washington, 1890, 1 vol.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1892, n<sup>o</sup> 3 et 4, 2 broch., 1893, n<sup>o</sup> 1 et 2, 2 broch.
- Bulletin de la Société d'agriculture de la Hte-Saône, n<sup>o</sup> 23, 1892, 1 vol.

- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1892, 1 vol.
- Comptes - rendus des séances de l'Académie d'Hippone, 27 mars 1893, 1 broch.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, Tom. VI, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société industr. de St-Quentin, 1892, n° 38, 1 vol.  
id. id. id. des sciences de Nancy, 1892, 1 vol.  
id. id. id. philomatique vosgienne, 1892-93, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, 1892, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Trim.
- Bulletin de la Société dunoise, 1893, 4 fasc.
- Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, 1891, 1 vol.
- Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 3<sup>e</sup> série, Tom. II, 1 vol.
- Index des matières contenues dans les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (1871-90), 1 fasc.
- Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande :
- Documents relatifs à l'histoire du Vallais, Tom. VI, 1 vol.
- Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, 1891, 2 fasc., 1892, 1 vol.
- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte, IV. Jahrg., (Zweite Hælfte), 1892, 1 vol.
- Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen in Elsass-Lothringen, 1891, 1 fasc.
- Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes en 1893, 1 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 148, 2<sup>e</sup> Trim. de 1892, 1 broch. ; 3<sup>e</sup> Trim., 1 broch.
- Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches, Tom. X et XI (1892-93), 2 vol.
- Bulletin de l'Association philotechnique, 1893, 10 n<sup>os</sup>.  
id. de la Société académique de Laon, Tom. XXVIII (1888-91), 1 vol.
- Académie des sciences de Besançon, procès-verbaux et mémoires, 1892, 1 vol.
- Mémoires de la Société éduenne, Tom. XX, 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 1891, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc., 1892, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fasc.

- Bulletin de la Société d'Emulation d'Abeville, 1892, n<sup>os</sup> 2, 3 et 4, 2 fasc.
- Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville ; 4<sup>e</sup> série, Tom. II, 2<sup>e</sup> partie, 1893, 1 vol.
- Revue agricole de l'arrondissement de Valenciennes, 1893, 11 n<sup>os</sup>.
- Société des antiquaires de la Morinie : les Chartes de Saint Bertin, Tom. III, 2<sup>e</sup> fasc.
- Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, 1893, 13 n<sup>os</sup>.
- Société d'histoire de la Suisse romande : l'Eglise de Payerne, 1893, 1 fasc.
- Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, 2<sup>e</sup> série, Tom. XVI, 1893, 1 vol.
- Bulletin de la Société des Hautes-Vosges du Club Alpin Français, n<sup>o</sup> 5, 1892, 1 fasc.
- Mittheilungen der geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen, Band IV, Heft II, 1 fasc.
- Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1891, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Soissons, 1889-90, 1891, 2 vol.
- Mémoires de l'Académie Stanislas, 1892, 1 vol.
- Revue scientifique du Limousin, 1893, 9 n<sup>os</sup>.
- Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 2<sup>e</sup> série, Tom. VII, 1891-92, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1 broch.
- Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences et lettres de Rouen, 1891-92, 1 vol.
- Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1891, 1 vol ; 1892, 1 vol.
- Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 1 broch.
- Liste des membres de la Société de géographie de l'Est, 1 broch.
- Bulletin de l'Académie delphinale, 1892, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des sciences de Marseille, 1888-92, 1 vol.
- Annales du Musée Guimet : le culte des morts dans le Céleste-Empire, par Bouïnais, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Tom. I, livr. 2, 1 broch.
- Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Tom. V, livr. 1, Tom III, livr. 3, 2 fasc.

- Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1892, 2 exempl.,  
2 vol.
- Bulletin de la Société d'agriculture du Nord, Douai, 1891,  
1 broch.
- Mémoires de la Société d'agriculture du Nord, Douai, 1889-90,  
1 vol.
- Les Reclus de Toulouse sous la Terreur, par de Bouglon,  
1893, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Villaine, 1893,  
1 vol.
- Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-  
Lothringens, 1893, 1 vol.
- Bulletin (supplément) de la Société d'études des sciences na-  
turelles de Nîmes, 1893, 1 fasc.
- Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de  
Béziers, 1892, 1 vol.
- Revue historique du Maine. 1893, 1<sup>r</sup> Semestre, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1892, 2<sup>e</sup> Sem<sup>e</sup>,  
1 fasc.
- Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, Tom. I,  
1<sup>e</sup> fasc., 15 Novembre 1893.
- Le règne végétal, 15 Décembre 1892, 1 n<sup>o</sup>
- Revue médicale de Franche-Comté, 1892, 2 n<sup>os</sup>.
- Bulletin historique des antiquaires de Morinie, 1892, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>  
fasc.; 1893, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fasc.
- Annales de l'Est, 1893, 4 n<sup>os</sup>.



# FROIDEVAL ET LA FÊTE DES BERGERS

## I

Au sud de Belfort et après avoir dépassé le village de Danjoutin, assis sur les rives de la Savoureuse et traversé par la route de Montbéliard, on trouve à droite et à très peu de distance de la dernière habitation, un chemin rural qui se dirige dans la forêt.

En le suivant pendant 15 min. environ, on débouche sur le sommet d'une colline verdoyante à peu près semi-circulaire et dont les pentes douces vont aboutir à un frais petit vallon bien abrité. C'est à cet endroit, admirablement choisi, que se trouve la ferme de Froideval, composée de deux longs bâtiments parallèles, dont l'un, le corps de logis, est élevé d'un seul étage sur rez-de-chaussée ; l'autre, vaste construction basse, sert à l'exploitation agricole. L'intervalle qui les sépare forme une cour spacieuse.

En dehors de sa situation exceptionnelle, rien à première vue ne distingue Froideval des autres fermes de la région ; mais de près, on peut s'apercevoir que le bâtiment principal, orienté de l'E. à l'O., offre des particularités remarquables. Tandis que son pignon, avec sa toiture avancée et sa galerie de bois qui règne à la hauteur du 1<sup>er</sup> étage, lui donnent l'aspect d'un chalet, la partie basse présente tous les caractères d'un édifice religieux. En effet, à l'épaisseur des murs en pierre de taille, aux massifs contreforts qui soutiennent la façade méridionale, aux écussons et emblèmes religieux placés à différents endroits, aucun doute ne saurait subsister sur l'origine de ces vestiges apparents qui sont les restes d'une ancienne église datant du 15<sup>e</sup> siècle et utilisés dans la construction de la ferme actuelle. A l'intérieur, une belle grande salle occupe la place de la nef. Grâce aux dessins des ruines, pris en 1846 par notre érudit collègue, M. Henri Bardy, qui a eu l'obligeance de nous les confier, il est facile de reconstituer l'église telle qu'elle était dans le style ogival du XV<sup>e</sup> siècle, (un millésime — 1496 — rappelle la date de l'érection). Cette

construction était de la même époque et du même style que celle de Brace dont le chœur, d'après un document déchiffré par le regretté M. Dietrich, serait de 1494.

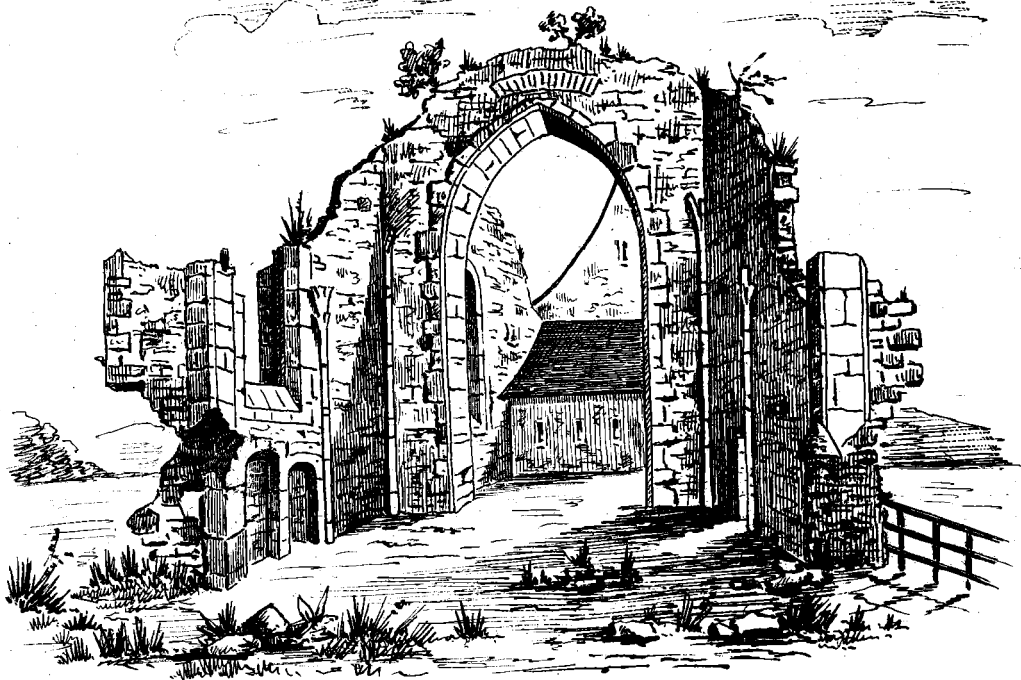
A Froideval, la grande chambre située à l'E., servant actuellement de salle de débit, était la nef de l'église.

On remarque à l'intérieur 6 pieds-droits supportant les voûtes. A l'extrémité O. de cette salle se trouvait l'arc triomphal séparant la nef du chœur, limité à l'O. par deux contreforts plus massifs que ceux de la nef. A l'extérieur, du côté S., on peut en remarquer d'autres dont l'un, à l'angle E. du bâtiment, renferme une niche qui devait abriter une statue, probablement celle de St. Antoine, laquelle se trouve actuellement dans l'église de Danjoutin. Au dessous sont sculptés des écussons dont l'un est mutilé et l'autre porte une croix ayant aux extrémités de ses bras des coquilles de pèlerins. Du même côté également, on peut voir sur le mur du rez-de-chaussée une saillie en pierre de taille qui peut bien être le reste d'un cloître.

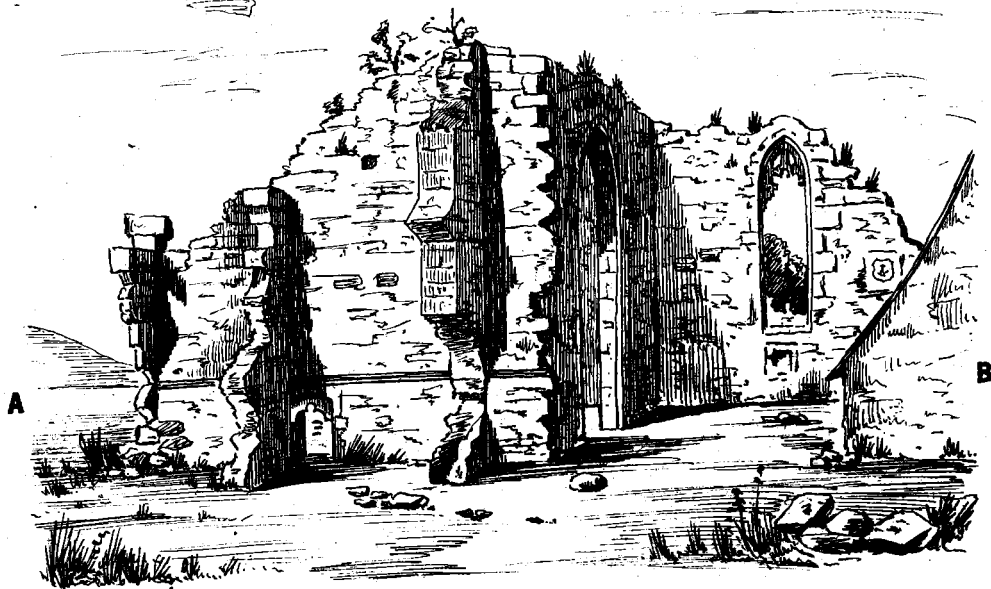
Au dessus de la porte d'entrée N. et sur les côtés S. du bâtiment se trouvent deux blasons semblables d'abbé avec la crosse et la mitre. L'écu est écartelé au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> d'abbayes, au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> d'ours debout.

Il est inutile d'ajouter que la dernière appropriation du bâtiment en a fait disparaître toutes les autres traces de sa destination primitive.

On ne saurait trouver dans nos environs un but de promenade plus agréable et plus attrayant, car Froideval réunit tout ce qui fait aimer et rechercher la campagne par son isolement des bruits extérieurs, au milieu de bois qui, au delà des terrains d'exploitation, l'enveloppent presque entièrement. Au nord, sur le penchant de la colline, les prés clairs s'harmonisent avec les tons bruns des champs dans un pittoresque effet ; plus bas l'habitation émerge de la verdure, où elle semble enfouie et domine au midi, une ravissante petite vallée formée par la Douce. Cette calme, bien que capricieuse rivière, qui prend sa source à l'O. et au pied du Salbert, présente à un point de son parcours cette singularité de disparaître dans une sorte d'entonnoir appelé le Trou Madame pour ressortir, après un trajet souterrain d'environ 300 m., dans l'étang de Bavilliers qu'elle alimente et d'où elle vient arroser Froideval, dont elle traverse les prairies de son cours sinueux. Sur ses eaux troubles et poissonneuses, atteignant une largeur de 6 à 7 m., est jeté un pont de



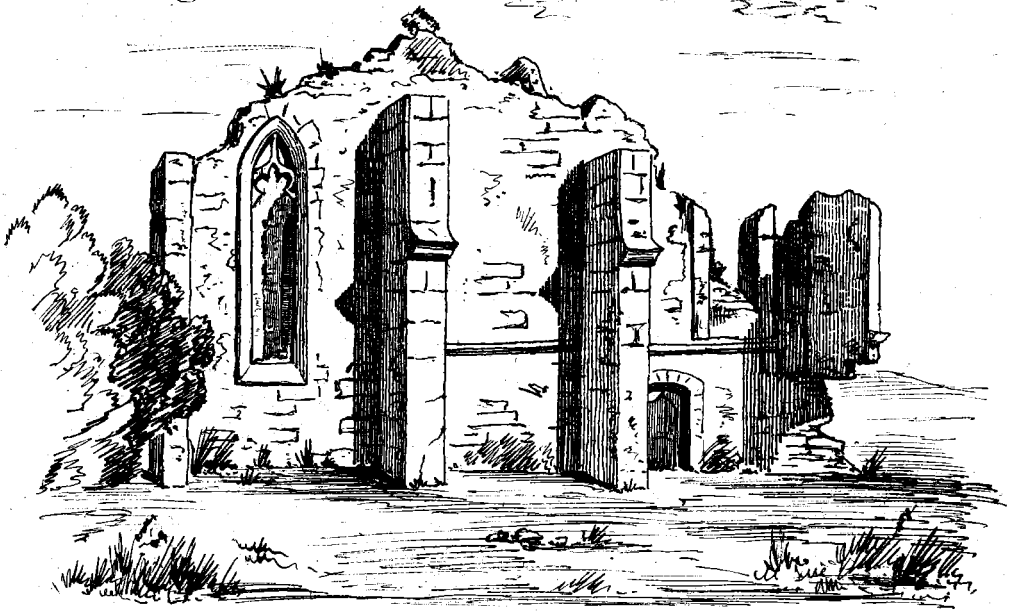
*Vue prise de l'Est*



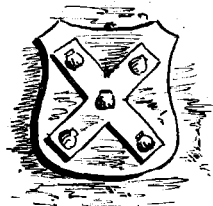
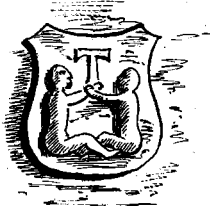
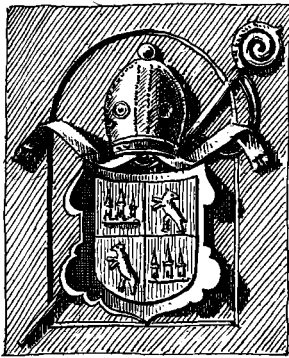
*A. Partie Est.*

*B. Partie Ouest.*





*Façade Méridionale*



bois rustique qui unit ses deux rives et ajoute un attrait de plus au charme de cette sorte d'oasis, si captivante déjà par ses belles pelouses, ses verts côteaux, les frais ombrages de ses bois et son site de toute beauté.

Il n'est donc pas étonnant que Froideval soit devenu le lieu préféré des citadins qui fuient l'air vicié de la ville. Aussi, dès la belle saison, peut-on voir, le dimanche, et même dans la semaine, des promeneurs, en groupe ou isolément, prendre la route si connue, qui, avec ses provisions, qui, comptant sur les ressources locales. Depuis longtemps, les différents établissements scolaires y conduisaient leurs élèves en promenade, les ateliers de diverses professions, chômant à certains jours, fournissaient aussi un fort contingent de jeunes gens avides de grand air et profitant de leur liberté pour aller goûter sur l'herbe. Et ils ne manquaient guère ensuite d'improviser une sauterie avec quelque musicien d'occasion et des danseuses de bonne volonté qui faisaient rarement défaut et se prêtaient volontiers à un aimable et décent divertissement. En effet, que d'agréables excursions, que de joyeuses parties de plaisir, le nom de Froideval n'évoque-t-il pas, chez chacun de nous autres Belfortains, dans ses souvenirs de prime jeunesse !

L'attraction incontestée qu'exerce cet endroit privilégié ne se limite pas seulement aux amateurs ordinaires, déjà fort nombreux cependant, qui aiment la belle nature ; ajoutons que dès 1873, au mois de septembre de chaque année, une fête champêtre s'y donne sous le patronage de diverses sociétés de la ville. Au dimanche fixé, vers 1 heure de l'après-midi, ces sociétés, accompagnées des pompiers et musique en tête se mettent en marche, entraînant à leur suite une partie de la population heureuse de cette bonne aubaine. Dès l'arrivée à la ferme, les jeux et les danses commencent. Un abondant et excellent buffet fonctionne activement et le service d'ordre est assuré par une section des pompiers. Un peu avant la nuit, la fête est finie, le cortège se reforme tant bien que mal et reprend le chemin de la ville.

Nous avons fait connaître le Froideval d'aujourd'hui ; mais les agréments très réels qu'il possède ne nous avaient pas paru suffisants pour justifier l'empressement persistant, continu du public dans sa fréquentation et nous avons voulu en rechercher les causes dans son passé. Dans l'exposé des renseignements que nous avons pu recueillir à différentes sources, nous pensons avoir éclairé cette intéressante question.

## II

L'origine de Froideval nous est encore inconnue, et l'on ne peut à cet égard que faire des hypothèses. Son nom vient de froid val ou vallon (1). Dans plusieurs des pièces que nous allons passer en revue, les premières mentions de cette localité sont très laconiques et ne font guère que nous révéler son existence.

Voici ce que nous trouvons dans Stoffel (2) : *Von der Kirchen zu Fredua 1350* (de l'église de Froideval) (Urbaire de Belfort). — *Von der Kilchen zu Fredua 1394* (Urbaire des pays d'Autriche) — *Froideval 1437* — *Der Commandeur von Froi de Vaulx 1553* (Le commandeur de Froideval), — *Kalldenthal en 1553* (Froid vallon). — *Gotshausz Kaltenthal St-Athoni Ordens dises Gotshausz vnd hospitals collatur soll den Religiosen zu Demoniere in Frankhreich von alten her gebüren 1590*. Ce dernier titre nous apprend que le couvent de Froideval appartenait à l'ordre de St.-Antoine et la collation du dit couvent et l'hôpital relevaient de l'ordre des Antonites de Vienne en France.

Descharrières (3) est déjà plus explicite et fait connaître au moins les motifs et le but de sa création ; il dit en effet : « Pour « guérir les malades atteints du *feu de St-Antoine* (4) il se forma « une congrégation de chanoines réguliers connus sous le nom « de St-Antoine du Viennois qui, du Dauphiné, se répandit dans « un grand nombre de provinces sous la règle de St-Augustin ; « la Hte-Alsace eut un préceptorat à Froideval (et un rectorat à « Isenheim). On en trouve des vestiges dès 1298. Froideval « tombait de vétusté lorsqu'en 1453 l'archiduc Sigismont le fit « renouveler. »

Il est bien évident que, si le renseignement qui précède n'est pas apocryphe, la fondation de Froideval doit remonter bien avant 1298, puisqu'il tombait de vétusté lorsqu'en 1453, on dut le restaurer, or on sait avec quel soin et quelle solidité, en général, ces édifices religieux-étaient construits de tout temps.

---

(1) Les épaisses forêts qui enveloppaient autrefois Froideval, ainsi que le voisinage de la rivière devaient, en hiver, abaisser exceptionnellement la température de cette station, d'où le nom qu'elle a conservé.

(2) Stoffel, Dictionnaire topographique du Haut-Rhin (2<sup>e</sup> édition).

(3) Descharrières, Histoire manuscrite de Belfort.

(4) Maladie (probablement un érysipèle gangréneux) qui a fait de grands ravages en France au Moyen-Age.

L'extrait suivant (1) est encore plus clair et nous initie à des détails de gestion du couvent dont il désigne quelques dépendances. « Collation et revenus des cures de la seigneurie de « Belfort en 1590. *Couuent de Froideval* de l'ordre de St-An- « toine. La collation de ce couuent a autrefois appartenu aux « religieux de Deminiers en France, mais depuis 10 ans l'affaire « est venu Jusqu'à ce point que Monsieur Jacques Jenait (lequel « en estoit seule admodiateur) a esté institué pour adminis- « trateur touteffois avecque cette condition qu'il reconnoistroit « tousjours Monsieur le recteur d'Isenheim (2). Mais touchant sa « personne et pour les biens du couuent qu'il respondroit aux « officiers de Belfort, on ne peut scauoir pour l'asseuré de qui « despend cette collation. Les reuenus en froment se montent à « 9 quartes, (3) en auoine 12 quartes, en cences 30<sup>l</sup> 7 sous (4). « Il y a vn Logis proche l'Eglise entouré de fossé avecque « grange, jardin et tout son contenu qui despend dud. couuent. « Terres labourables 50 arpents (5), préés tant auprès du couuent « qu'ailleurs 25 faulcies. (6) L'administrateur est obligé de con- « tribuer tous les ans avecq l'Abbé de Valdieu (7) 9 liures. De « plus à la Seigneurie de Belfort et au curé de Damjustin il « faut qu'il paye enuiron 6 l. »

Bonvalot (8) est le premier auteur qui parle de la fête de Froideval sans cependant mentionner ses origines ; il en donne surtout des détails d'organisation que nous trouvons dans quelques articles de ses Coutumes de l'Assise (on sait que Froideval faisait partie de la commune d'Andelnans et de la paroisse de Danjoutin, par conséquent dépendait de l'Assise, une des divisions de la seigneurie de Belfort dont nous reparlerons encore plus loin).

« Art. 13. Item. le jour de la feste de Froideval doit par cha- « cun an estre fait au dit lieu de la part de Monseigneur une

---

(1) Archives de Belfort, Manuscrit n° 4: *Titres de la Seigneurie de Belfort.*

(2) Haute-Alsace.

(3) La quarte de ble valait 27 litres 12, celle d'avoine 48 litres 65.

(4) La livre bâloise divisée en 20 sols valait en 1591, 3 fr. 48.

(5) L'arpent équivalait à 51 ares 07,

(6) La faulcie (fauchée) valait 32 ares 82.

(7) Haute-Alsace.

(8) Bonvalot, *Coutumes de l'Assise* (Les coutumes de l'Assise ont été collationnées en 1596 sur le « vrai original, fort vieil » par Vernier de Trétudans notaire, puis renouvelés en 1641 et 1697. C'est cette dernière copie qui a servi à M. Bonvalot.

« défense et conmmandement par un grand maire de l'Assize, « ou par son sergent, sur peine de dix livres d'amende, que nul « ne trouble la feste pour esviter désordre, dispute et débat.

« 14<sup>e</sup> Item. de mesme le jour de la feste de Froideval doit avoir « un grand maire pour et au nom de monseigneur au dit lieu, et « avec luy un sergent, et avec eux trois ou quatre hommes des « plus apparens de la ditte Assize pour garder partout et pren- « dre garde qu'aucun tort ne soit fait aux religieux, et a le dit « grand maire et ceux qu'il aura leurs réfections raisonnables.

« 15<sup>e</sup> Item. doit avoir un grand maire et les jurés de la ditte « Assize d'un chacun hoste, qui veut vendre vin le jour de la « feste du dit Froideval, un cartal de vin, à ce que tort ne soit fait « au dit hoste. »

Il faut croire que cette obligation pour les religieux de res-  
taurer copieusement le grand maire de l'Assise et ses aides, le  
jour de la fête, devait être fort onéreuse, car nous voyons dans la  
pièce ci-après que le couvent avait tenté de s'affranchir de cette  
lourde contribution ; il n'obtint qu'une atténuation à cette charge  
annuelle.

Extrait (1) des registres d'audience du château de Belfort du  
21 janvier 1598 où « estoient les gouverneur, preuot, tabellion,  
« lieutenant et grand maire (2).

« Entre les enuoyés de l'Assize demandeurs d'une part, contre  
« messire Jacque Jchannenat prestre administrateur de Froi-  
« deuaux deffd<sup>r</sup> d'autre part ayants ouys les d. parties. Les  
« gouverneur et officiers de Belfort rendent par appointment  
« les d. sieurs administrateurs defendeurs, devoir la nourriture  
« du Grand Maire de la d. Assize aussy de son surmaire ou  
« sergent et de trois ou quatre de la justice de lad. Assize le  
« jour de la feste de Froideuaux gardants la feste et ce raison-  
« nablement, retranchant toutes superfluités, l'absoluant pour  
« raison des deux dernières années que le fait était en litige,  
« comprenant les despens de la présente cause. »

Continuons nos emprunts aux Coutumes de l'Assise de Bon-  
valot. Dans l'extrait qui suit d'une description de l'Assise, il

---

(1) Archives de Belfort. FF 41.

(2) Il s'agit du grand maire de l'Assise. L'Assise, un des 5 districts de la Sei-  
gneurie de Belfort, se divisait en 2 mairies : l'Assise sur l'Eau et la Haute-  
Assise. La première comprenait Danjoulin chef-lieu de la mairie, Andelnans,  
Sevenans, Leupe, Moval, Trétudans et Dorans. A la seconde se rattachaient  
Chèvremont, Petit-Croix et la moitié de Bessoncourt.

s'étend longuement sur les privilèges accordés au Prieuré, ainsi que sur les charges lui incombant et reproduit un inventaire de ses biens.

Il signale également la foire qui se tient annuellement à Froideval en même temps que la fête.

« A Froideval existait une église où étaient déposées les reliques de St. Antoine et un hôpital où trouvaient asile les pèlerins et les malades qui venaient réclamer l'intercession de ce saint. Cette église et cet hôpital tombaient en ruines quand en 1459, Pierre de Morimont, engagiste de la Seigneurie de Belfort, fonde à côté un prieuré en faveur des Antonites et le dote richement avec l'agrément de l'archiduc Sigismond d'Autriche. En effet, il accorde à cet établissement : 1° la pêche avec tous les instruments depuis la rivière de Bavilliers jusques à la fontaine sous Bermont, 2° la faculté de construire un moulin sur la rivière en tel endroit que bon lui semblera sans préjudice des moulins seigneuriaux, 3° 200 journaux de bois pour son entretien, 4° la faculté de prendre 10 fauchées de prés où il pourra les trouver dans la seigneurie, 5° le droit d'entretenir à Froideval six hommes qui seront soumis à la justice du seigneur qui lui payeront chacun 12 deniers bâlois à la St-Martin d'hiver et qui, pour tout le reste, relèveront du prieuré, 6° la faculté de vaine et morte pâture sans aucune redevance sur les lieux environnants notamment sur les finages de Botans, Dorans, Bermont, Trétudans, Sévenans, Andelnans, Danjoutin, Bavilliers, Banvillars et Argiésans (1) 7° des usages en bois de chauffage et de construction, en grasse et vaine pâture, dans la forêt de la terre de Buc et dans les forêts environnant le prieuré, à charge de célébrer chaque semaine deux messes pour le salut des âmes des archiducs d'Autriche présents, passés et futurs et pour le salut des âmes de Pierre de Morimont et de feu son épouse bien aimée Marguerite de Rosen. Le seigneur de Belfort conserve toute juridiction sur le territoire du prieuré de Froideval, même le droit de tabellionage. D'après un ancien inventaire, les biens du prieuré consistaient vers 1742 en 1° une maison qui est attenante à l'église et où le prieur fait sa résidence; 2° une grange,

---

(1) Nous verrons dans un autre auteur que la fête est née de cette faculté de vaine pâture; primitivement les bergers des localités ci-dessus désignées y prenaient-ils seuls part? c'est possible, mais plus tard les pâtres de toute l'Alsace romane se donnaient rendez-vous à Froideval.

« des chenevières et jardins à côté et autour du monastère, 3°  
« 150 journaux de terre arable 4° 25 fauchées de pré autour du  
« prieuré et dans les finages des villages voisins, 5° un curtil  
« près de Belfort. 6° trois pièces de terre situées sur le terri-  
« toire d'Andelnans et contenant ensemble environ 2 jour-  
« naux 1/2. 7° Trente livres 7 sols de rente en argent. 8° à Botans  
« une rente de 8 quartes, moitié blé et moitié avoine, sur les  
« hoirs Estienne de Danjoutin, 10° une rente de trois coupots  
« moitié froment et moitié avoine sur Jacques Froment de Dan-  
« joutin. 11° une rente de trois quartes de froment sur Rosselot  
« d'Andelnans, 13° une rente d'une channe d'huile sur les Varrey  
« d'Andelnans. 14° droit de prendre du bois de chauffage et  
« de construction dans la forêt de Moramont. »

Voilà les ressources du prieuré. Voici maintenant ses char-  
ges : « 1° le prieuré paye annuellement au souverain 7 florins 1/2  
« pour impôt et ses fermiers acquittent l'impôt royal à la  
« portion colongère dans les villages où sont situés les biens  
« qu'ils cultivent. 2° il doit deux florins au curé de Danjoutin  
« pour patronage. 3° annuellement 8 livres de cire au château  
« de Belfort. 4° Une demi livre de cire à l'église de St-Christo-  
« phe à Brasse. 5° Deux florins pour le diner au grand maire de  
« l'Assize et des quatre jurés de l'Assize, le jour de la dédicace,  
« aux bergers des communautés dans lesquelles le prieuré jouit  
« du droit de pâturage.

« Il se tient à Froideval une foire le 1<sup>er</sup> jour de mai et le diman-  
« che suivant. Le grand maire de l'Assize a l'inspection de  
« cette foire et il y fait faire la police par ses sergents. Il perçoit  
« un florin (1) de tous ceux qui vendent du vin à cette foire. »

Bonvalot dans un autre ouvrage (2) relate un épisode de la  
guerre des paysans dont Froideval aurait souffert ; le voici :

« En 1525, 400 montagnards insurgés et conduits par André  
« de Chauv se portèrent sur Belfort où ils imposèrent aux cha-  
« noines de la collégiale une contribution de 150 livres bâloises  
« et sur le prieuré de Froideval où ils firent du butin. 12 jours  
« après leur départ de la vallée, ils déposèrent les armes en ap-  
« prenant que des conférences pour la paix étaient ouvertes à  
« Bâle. Sur l'avis de l'insuccès de ces négociations ils les repri-  
« rent. Mais la défaite sanglante éprouvée à Châtenois par le

---

(1) A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle le florin valait 4 fr. 35.

(2) Bonvalot, Coutumes du Rosemont.

« gros des paysans révoltés et la terreur qu'engendra cet événement ne tardèrent pas à disperser la bande insurrectionnelle du Rosemont dont le chef fut pendu (Archives du Haut-Rhin).

Un autre historien, Gérard (1) est celui qui s'est le mieux expliqué sur la fête des Bergers.

Il nous donne en outre de curieux et humoristiques détails sur ce qui se passait à Froideval peu avant la Révolution.

Après avoir parlé de la fête des musiciens de Ribeauvillé (dont nous nous entretiendrons plus loin), il ajoute :

« Une fête d'un autre genre avait lieu à l'autre extrémité de l'Alsace, le 1<sup>er</sup> mai. On y voyait des moines régaler des paysans. Par respect pour les religieux de Froideval, il était d'usage de laisser paître en liberté le troupeau du monastère sur toutes les terres du voisinage. Les bergers du canton en avaient soin, et en retour, le 1<sup>er</sup> mai, tous les bergers, pasteurs et gardiens pouvaient venir au couvent se régaler à discrétion, depuis le matin jusqu'au soir, la table était ouverte en permanence. Ils y venaient revêtus de leurs plus beaux habits, leurs chapeaux garnis de rubans. » Et plus loin :

« St. Antoine possédait à Froideval, près de Belfort, un monastère où chacun de ses bienheureux confrères ne se serait permis de faire concurrence à ses droits légitimes. Il y reçut pendant des siècles les témoignages de la vénération et de la reconnaissance populaire, non sous le voile mystique de vœux et de prières, mais sous la forme concrète et substantielle de denrées alimentaires.

« La Révolution ne détrôna pas complètement ce pieux usage. Elle vendit, à la vérité, le monastère des Antonites de Froideval comme domaine national, mais le profane acheteur de ce domaine respecta les antiques privilèges de St. Antoine. Jusqu'à des temps bien voisins du nôtre, des pèlerins qui avaient foi en St. Antoine venaient, presque chaque jour pour l'invoquer, et, pour se le rendre favorable, ils déposaient au pied de sa statue des offrandes d'une étrange nature : des jambons, des saucisses, des morceaux de lard, des andouillettes etc. dont le propriétaire de l'ancien couvent faisait son profit. Mais le curé de Danjoutin s'avisa de trouver quelque incorrection canonique dans ce mode de rester fidèle aux saintes traditions du passé. Il réprimanda son paroissien M. Keller, et

---

(1) Gérard, L'Ancienne Alsace à table.



« lui fit comprendre qu'un pécheur du siècle n'avait pas le droit  
« de recueillir les hommages adressés à un saint de l'ancien ré-  
« gime. M. Keller enleva l'attractive statue de St. Antoine, ainsi  
« que l'image du quadrupède qui l'accompagnait. »

Corret (1), est le dernier auteur qui se soit occupé de ce sujet, voici ce qu'il en a publié :

« Il existait à Froideval un monastère des moines de l'ordre  
« des Antonites qui relevait du grand couvent d'Isenheim. On  
« voit encore, à l'angle d'un vieux mur du chœur de l'église  
« qu'on a conservé en rebâtissant, les armoiries de la commu-  
« nauté savoir : la mitre du prince évêque et deux ours en fasce  
« sur un écusson, et sur un autre une croix couverte de coquil-  
« les comme en portent les pèlerins, des tours, etc. A l'angle  
« opposé un petit écusson sur lequel figure en relief le mono-  
« gramme des Antonites : un grand A surmonté d'une †, la  
« barre du milieu est relevée de chaque côté en forme de V. Il y  
« avait 10 moines dans cet établissement qui a subsisté jusqu'en  
« 1791. Quelques etymologistes prétendent que Froideval en pa-  
« tois Fredval (2) dérive de l'allemand Friedwald (Forêt de la  
« paix). Par respect pour les moines de Froideval, il était d'usa-  
« ge de laisser paître en liberté le troupeau du monastère sur  
« toutes les terres du voisinage. Les bergers du canton en avaient  
« soin et le 1<sup>er</sup> du mois de mai tous les bergers du pays venaient  
« festoyer au couvent. On a trouvé dans les décombres une  
« pierre sculptée portant un millésime gothique assez fruste,  
« mais on peut croire que c'est 1427. Le couvent fut en partie  
« démoli en 1791, puis vendu à Keller, puis à son fils Keller  
« l'Anglais, puis vers 1840 à son neveu Klenck. »

Ici s'arrêtent les renseignements que nous possédons actuel-  
lement sur l'ancien Froideval. Mais avant d'examiner l'influen-  
ce de ce passé sur le présent, nous dirons quelques mots d'une  
ancienne fête d'un genre différent célébrée encore chaque année  
à une autre extrémité de la Haute-Alsace et qui n'est pas sans  
analogie avec celle de Froideval.

---

(1) Corret, Histoire de Belfort.

(2) Fredvå.

III

*La Fête des musiciens à Ribeauvillé.*

Dans une charmante brochure illustrée (1) de chromos, de gravures et de phototypies, la ville de Ribeauvillé a voulu fixer le souvenir de la célébration du 500<sup>e</sup> anniversaire de sa fête annuelle des musiciens : le Pfeifertag. Nous en détachons les détails les plus intéressants.

« Après les croisades, des troupes nomades de chanteurs et « de ménétriers (fahrende Lüt, Spiellüt, comme on les nommait « alors) allaient de château en château célébrer, par leurs « chants, les hauts faits de la chevalerie et, de village en village, « égayer de leurs sons les populations de la campagne.

« Cependant, ces gens sans asile et sans patrie, rejetés par « l'Eglise et les lois civiles, sentirent le besoin de se soumettre « à la juridiction d'un seigneur quelconque chez lequel ils trou- « veraient appui et protection. L'empereur Charles IV, grand « amateur de chant et de musique, leur accorda certains privi- « lèges, les forma en confrérie et en donna le protectorat, pour « le pays situé entre les Vosges et le Rhin, le Hauenstein et Ha- « guenau, aux seigneurs de Ribeaupierre. Ceux-ci délèguèrent « leur pouvoir à un des musiciens et le nommèrent Pfeiferkœnig.

« Les sires de Ribeaupierre abolirent complètement les me- « sures de rigueur prises contre les ménétriers (Pfeiferbrüder) « et créèrent en même temps des statuts selon lesquels chaque « membre de la confrérie jurait obéissance à son roi (Pfeifer- « kœnig). Ces statuts défendaient à tout autre que ceux qui fai- « saient partie de la confrérie de jouer aux fêtes ou de donner « des leçons de musique, sous peine de confiscation de l'instru- « ment. Chaque membre portait comme signe distinctif une « médaille à l'effigie de Notre-Dame-de-Dusenbach, et pour en- « trer dans la corporation, il fallait être de naissance légitime.

« Le temps d'apprentissage était fixé à deux ans pour ceux « qui jouaient dans les villes, et à un an pour ceux de la campa- « gne. La rétribution annuelle de chaque membre était de 12 « Batzen, soit 1 fr. 75 de notre monnaie, et les droits d'entrée

---

(1) Le Pfeifertag (1390-1890). Imp. E. Devillers, à Mulhouse, 1890.

« dans la confrérie étaient de 2 Reichsthaler. A la mort d'un  
« des membres, ses instruments et sa médaille revenaient par  
« droit de succession au Pfeiferkœnig.

« Le Pfeiferkœnig présidait un tribunal (Pfeifergericht) com-  
« posé du roi, d'un prévôt, de 4 maitres (Meistre), d'un porte-  
« bannière (Fahnrich), de 12 jurés et d'un sergent (Weibel).

« Le roi recevait annuellement de chaque membre un quart  
« d'hectolitre d'avoine (sester) et une poule. Cette redevance fut  
« convertie plus tard en une certaine somme d'argent.

« Le tribunal avait à fixer les amendes qui étaient versées en  
« partie dans la caisse du suzerain et en partie à l'église de  
« Dusenbach.

« La patronne de la corporation était la Sainte Vierge et le  
« jour de la Nativité était choisi comme jour de fête des méné-  
« triers. Tous étaient obligés de se rendre ce jour-là à Ribeau-  
« villé sous peine d'amende, à moins de présenter une excuse  
« valable, et se réunissaient à la Pfeiferherberge (actuellement  
« maison Wolff) en face de l'hôtel de Nancy. Plus tard le lieu de  
« réunion fut transféré sur la place de la Sinne à l'auberge du  
« Soleil (maison Prœschel).

« De bon matin le magistrat et les tambours et trompettes de  
« la ville allaient prendre les musiciens à leur lieu de réunion,  
« et le cortège se mettait en marche précédé de la bannière de  
« la corporation. En tête marchait le roi, suivi des membres du  
« jury et des musiciens, et l'on se dirigeait vers Notre-Dame-de  
« Dusenbach, où une messe solennelle était célébrée et où les  
« musiciens déposaient leur offrande. Ensuite toute la troupe  
« allait rendre hommage au seigneur de Ribeaupierre et l'on  
« exécutait devant le château des morceaux de musique. Le sei-  
« gneur leur offrait alors du vin à discrétion. Le roi tenant en  
« main une coupe dorée, portait au seigneur un toast accompa-  
« gné de fanfares et de vivats de la foule. Puis la bande joyeuse  
« se rendait à la Pfeiferherberge où un banquet les réunissait.  
« Après le diner, le jury se formait en tribunal pour juger les  
« différends qui s'étaient élevés au sein des membres de la cor-  
« poration dans le courant de l'année et chacun après avoir  
« prêté serment et payé sa redevance recevait l'autorisation de  
« pratiquer son art.

« Dans toute la ville, sur les places publiques, au jardin sei-  
« gneurial (Herrengarten) l'on voyait des boutiques de foire, des  
« jongleurs, des saltimbanques, et le soir de joyeux airs de mu-

« sique invitaient la foule à la danse. Ces divertissements du-  
« raient de trois à quatre jours, après quoi chacun s'en retour-  
« nait chez soi, la bourse vide et la tête chargée à la suite de  
« maintes libations.

« De nos jours le Pfeifertag se célèbre de toute autre façon,  
« mais toujours à la même époque, et dure les quatre dimanches  
« du mois de septembre. Ce sont nos sociétés musicales et les  
« sapeurs-pompiers qui en sont les organisateurs. Le dimanche  
« qui suit le 8 septembre est considéré comme le jour de la fête  
« principale. Ce jour-là, de bonne heure, les clairons et tam-  
« bours des sapeurs-pompiers annoncent la fête par un réveil.  
« A 1 heure de l'après-midi toutes les sociétés se réunissent  
« sur la place du château, et au son de joyeux pas redoublés  
« parcourent les rues de la ville, en allant donner des sérénades  
« aux différentes autorités qui, elles aussi, de même qu'autrefois  
« les sires de Ribeaupierre (Rappolstein) se plaisent à offrir aux  
« gais ménétriers de nos jours, le vin fameux des côteaux de  
« Ribeauvillé. Puis l'on se dirige vers la place de danse instal-  
« lée au Herrengarten qui est orné de drapeaux, d'oriflammes,  
« de guirlandes, et jusqu'à une heure avancée de la nuit, la  
« jeunesse arrive de tous les côtés de l'Alsace, se donne à cœur  
« joie aux plaisirs de la danse. De même qu'au bon vieux temps,  
« les marchands forains, les saltimbanques, les charlatans occu-  
« pent les places de la ville et cherchent à soutirer aux badauds  
« leur argent. Le soir, le vieux Herrengarten est illuminé au gaz  
« et aux lanternes vénitienes, et un brillant feu d'artifice clô-  
« ture la fête. »

---

#### IV

Les documents relatifs à Froideval, que nous venons de par-  
courir sont évidemment fort incomplets, mais permettent néan-  
moins une certaine reconstitution de ses commencements quel-  
que peu obscurs. Bien que nous connaissions le motif et le but  
de sa fondation, nous en ignorons encore la date précise ; on  
sait seulement que l'ordre des Antonites fut créé en 1070 à  
Vienne en Dauphiné. (1) Cependant, si dès 1298, Froideval exis-

---

(1) Les Antonites sollicitaient l'assistance des fidèles en parcourant les voies  
publiques, faisant sonner une petite cloche. Les offrandes qui leur étaient  
remises consistaient ordinairement en porcs.

fait déjà (d'après Descharrières) il est permis de supposer que la création de l'hôpital et de l'église peut remonter au 12<sup>e</sup> siècle. Mais à partir de la restauration de l'établissement au XV<sup>e</sup> siècle (en 1459), sous la domination autrichienne, l'histoire de Froideval, assez effacée jusque-là, s'éclaire vivement et nous pouvons la suivre dès lors dans ses différentes phases jusqu'à nos jours.

Les Coutumes de l'Assise collationnées en 1596, qui énumèrent avec tant de précision les avantages et les charges de Froideval, ne veulent pas dire que cette situation ait commencé à cette date. Il est probable, au contraire, qu'elles ne faisaient que confirmer et sanctionner un état de choses déjà très ancien. Or, l'isolement de Froideval devait créer aux religieux quelques difficultés au sujet de l'approvisionnement permanent de l'hospice et du monastère, et la nécessité d'entretenir un troupeau s'imposa forcément. Si cette supposition, très vraisemblable d'ailleurs, paraît fondée, on peut admettre également ceci : l'hébergement des pâtres prenant soin du troupeau a dû suivre de très près cette création et, par conséquent, la fête des bergers doit être à peu près contemporaine de la fondation de Froideval, ce qui lui donnerait une ancienneté fort respectable. On peut aisément se figurer ce que devait être cette fête pour ces déshérités auxquels la vie quodidienne était si dure. Aussi les voyons-nous, au jour fixé, accourir, pour faire chère lie et se divertir.

Il est probable que l'assemblée ne se restreignait pas aux hommes seuls. Peu à peu, les bergères et les pastoures durent prendre part au festin et aux réjouissances qui suivaient. Sans doute aussi, dans l'origine, ainsi que nous l'avons vu, les bergers des communes tributaires du couvent devaient être les seuls conviés à cette fête ; mais dans la suite, elle attira tous les pâtres de l'Alsace romane. Plus tard encore, ces réunions périodiques, devenant toujours plus nombreuses, en modifièrent le caractère primitif et une foire s'ajouta à la fête et se confondit avec elle. A quelle époque cette fusion eut-elle lieu ? On ne peut le dire exactement, mais très probablement après que l'archiduc d'Autriche Sigismond (vers 1459) eut relevé et augmenté Froideval qui prit ainsi un grand développement.

L'importance de cette fête devait être considérable, si nous en jugeons par les mesures d'ordre qui y étaient prises et nécessitaient la présence du grand maire de l'Assise, assisté d'un

sergent et de plusieurs hommes d'armes. Pour exiger des débiteurs de boissons une redevance aussi forte pour l'époque, il fallait que ces derniers fussent assurés d'un grand bénéfice. Comme aux grandes foires de nos jours, les marchands forains, les charlatans, les bateleurs et les baladins devaient s'y donner rendez-vous pour exploiter la crédulité de ces populations naïves.

Cet état de prospérité de Froideval dura jusqu'en 1791, époque de la tourmente révolutionnaire qui ne l'épargna guère. Pillé, dévasté, et ses moines dispersés, ce couvent ne devait plus se relever de ses ruines et tomba dans l'obscurité et l'oubli. Le souvenir même de ces temps heureux parut se perdre.

Et cependant il n'en était rien ; un travail sourd, latent, inconscient, se faisait dans l'esprit des générations qui suivirent la Révolution. Une sorte de réminiscence, d'intuition vague, les poussait instinctivement peu à peu vers Froideval, et devait aboutir avec le temps, comme nous l'avons vu, à la réapparition de la fête ancienne, non telle qu'elle avait lieu jadis, mais modifiée et appropriée à notre époque.

N'y a-t-il pas là un fait très curieux à observer chez nos populations, que cette conservation d'une idée en germe, à travers le temps et les événements les plus divers, et qui, après un long sommeil de plus d'un demi-siècle, se réveille en faisant revivre, pour ainsi dire, le passé.

Sans doute, nous n'y voyons plus les bergers et les bergères d'antan, ni le grand maire de l'Assise avec ses hommes d'armes, pas plus que les religieux ; mais nous y trouvons toujours une belle jeunesse n'ayant cure du passé (qu'elle ne connaît même pas) et qui y prend de joyeux ébats ; la police y est représentée par les pompiers sous les ordres de leurs officiers, le restaurateur y tient toutes sortes de provisions et de rafraichissements, paie toujours des droits forts élevés comme dans le passé et les sociétés de la ville, qui ont succédé, sans s'en douter, aux premiers ordonnateurs de cette fête séculaire, ne négligent rien pour la rendre attrayante.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la fête actuelle continue bien réellement l'ancienne, dont elle reproduit les traits généraux et il serait aussi difficile de méconnaître les liens qui les unissent ensemble que d'expliquer autrement que par une sorte d'atavisme, chez nos populations, la transmission, ainsi que la nature du sentiment intime, ignoré, dont l'éclosion a fait revivre cette fête si longtemps oubliée.

Nous ne savons quel sera l'avenir de Froideval, mais nous croyons être assurés que sa fête ne périlitera pas, qu'elle attirera au contraire, chaque année davantage la foule et que longtemps encore nous en prendrons le chemin.

Si, dans cette étude, nous avons fait entrer la fête des Musiciens de Ribeauvillé, c'est que tout ce qui se rattache à l'Alsace nous intéresse particulièrement, surtout lorsqu'il s'agit de rappeler un point peu connu d'histoire locale ; en outre, elle présente avec celle de Froideval une similitude que nous tenions à indiquer.

En effet, ces deux fêtes particulières de la Haute Alsace, quoique d'un caractère différent, sont à peu près les seules de ce genre qui se soient transmises jusqu'à nous à travers les siècles. Plus heureuse que son émule de Froideval, celle de Ribeauvillé a conservé, depuis son origine, son nom et sa signification. Son histoire n'a pas de lacune, et si la corporation des Pfeiferbrüder avec son roi et son tribunal a disparu devant les progrès de la civilisation, il est toujours resté des musiciens qui ont gardé intacte la tradition des réjouissances de cet anniversaire.

Enfin, actuellement, les deux fêtes se célèbrent identiquement et sont organisées dans les deux localités de la même manière et avec les mêmes éléments. C'est là leur dernier point commun.

D.-R. et K.



## SITE VOSGIEN

---

De nos monts les sommets doucement arrondis  
Se penchent sur l'abîme, où torrent, je bondis...  
J'évoque vainement le calme solitaire,  
En ce soir, sur mes bords parfumés le mystère  
Ne plane plus. Le lucre et l'orgueil ont parlé,  
Et depuis, tristement, monte mon chant perlé.  
L'Industrie a posé sur tout sa main profane,  
Les aubes ont toujours leur éclat diaphane;  
Mais pour bâtir l'usine aux sinistres pâleurs,  
Les hommes ont détruit un royaume de fleurs.  
— Et moi, qui suis errant en ma course éternelle,  
Moi, que le temps jaloux protège de son aile,  
Au contact de l'écluse où le vice a passé,  
Morne, je dois songer à ce lointain passé,  
Où mon onde que vient briser la triste barre,  
Put caresser les flancs de la vierge barbare.

JULES GRISEZ-DROZ.

PARIS, avril 1894.

---



# NAPOLÉON BARDY

MAGISTRAT ET REPRÉSENTANT DU PEUPLE

1804 — 1884

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

---

SA JEUNESSE. — SES SEIZE PREMIÈRES ANNÉES DE MAGISTRATURE.

1804 - 1848.

Il est doux et consolant de pouvoir écrire la vie d'un homme de bien. On aime à recueillir ses paroles, à enregistrer ses actes, à se mêler à ses joies et à ses douleurs, à le suivre enfin sur la route du temps jusqu'au terme de sa carrière. Si, par la force des choses, il a été mis plus en évidence que beaucoup de ses concitoyens ; s'il a su, dans les bons et les mauvais moments, garder cette rectitude et cette unité que l'on aime tant à rencontrer pendant toute la durée d'une longue existence, alors son histoire est à la fois un enseignement et comme un héritage qu'il laisse à la postérité. Telle fut la vie de celui dont nous allons essayer de rappeler la physionomie à la mémoire de ses compatriotes, en même temps que nous retracerons les événements auxquels il a pris part.

Mathieu-Napoléon Bardy naquit à Belfort le 16 août 1804, de Mathieu Bardy, docteur en chirurgie, et d'IIélène Ventrillon, dans la maison de la place de l'Arsenal située entre l'impasse de ce nom et la rue de la Grande-Fontaine (1).

Malgré une santé qui demandait d'assez grands ménagements, il fit d'excellentes études au collège de sa ville natale, et reçut à Strasbourg, le 15 juin 1821, le diplôme de Bachelier-ès-lettres. Il suivit ensuite les cours de la Faculté de Droit, où professaient alors des hommes de valeur : Kern, Arnold, Thieriet de Luyton et de Laporte.

---

(1) Voyez notre notice *Mathieu Bardy, docteur en chirurgie*. (Bull. de la Soc. belf. d'Emulation, 1893).

Sa mère, qui l'avait accompagné à Strasbourg, fit auprès de lui un assez long séjour. Ils fréquentèrent ensemble quelques salons universitaires, et c'est ainsi qu'ils connurent les familles des professeurs Hullin, de la Faculté des lettres, et Flamant, de la Faculté de médecine, avec lesquelles ils entretinrent dans la suite d'affectueux rapports.

Il fut reçu Bachelier-en-droit le 27 mai 1823, et Licencié le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante. Il n'avait pas encore vingt ans.

Il ne perdit pas son temps jusqu'au moment où il put se faire inscrire au Barreau. Il étudia avec zèle la science juridique, s'initia à toutes les questions de procédure en travaillant dans l'étude d'avoué d'Auguste Antonin, son oncle maternel, et se délassa de ces travaux professionnels au moyen de lectures instructives et variées. Il conserva pendant toute sa vie le goût et l'habitude de lire, et sut ainsi tenir sans cesse son esprit en éveil et au courant du progrès littéraire et scientifique.

Comme la plupart des jeunes gens de son époque, il avait des idées et des aspirations libérales. Sa curiosité studieuse l'engageait à se rendre compte de toutes ces théories nouvelles, de toutes ces doctrines plus ou moins ambitieuses ou utopistes, mais toujours généreuses et humanitaires. Les dernières années de la Restauration étaient, en effet, une époque curieuse, où toute nouveauté éveillait l'attention ; une époque féconde, où tout germe fructifiait ; une époque sonore, où toute parole avait de l'écho. Le Saint-Simonisme commençait alors à faire parler de lui. Bardy appartenait à cette jeunesse patriote, lettrée, toute imbue des enseignements de la philosophie ; à cette génération de 1820, pleine d'élan, d'ardeur et de générosité. C'était un de ces esprits larges et éclairés qui comprenaient ce que la nouvelle doctrine pouvait avoir de bon, qui l'acceptaient même sur quelques points et qui avaient des espérances sans avoir la foi. Combien d'autres, comme lui, sans se livrer définitivement, se rapprochèrent alors de l'École Saint-Simonienne par généreux entrainement ou curiosité intellectuelle.

Après Saint-Simon, il étudia Fourier, comme il étudiera plus tard Auguste Comte, Pierre Leroux, Cabet et d'autres novateurs. Les rêveries du phalanstère et de l'état harmonien l'intéressèrent, le séduisirent par leur hardiesse et leur singularité. Mais toutes ces théories fameuses, qui ne proposent à l'homme, en échange de sa dignité, que la triste satisfaction d'un bien-être purement matériel, n'entamèrent aucunement, n'effleurè-

rent même pas ses idées spiritualistes que guidaient les hautes doctrines philosophiques enseignées alors par Victor Cousin.

Tout cela ne le détourna pas de ses occupations habituelles, et il sut acquérir par son précoce talent une place honorable à la barre.

Le 16 août 1828 eût lieu le mariage de Napoléon Bardy, avocat, avec Joséphine Dauphin. La mariée était la fille de François-Nicolas Dauphin, propriétaire de l'hôtel de l'*Ancienne-Poste*, bien connu dans toute la région de l'Est de la France pour ses opinions politiques et la part qu'il avait prise à l'Affaire du 19 août 1820 (1) et à la Conspiration de Belfort (2). Les deux familles se connaissaient depuis longtemps, et les liens de la plus intime camaraderie existaient entre Bardy et les trois fils de Dauphin. Il préférait le second, Gustave, né la même année que lui, d'un caractère enthousiaste et chevaleresque, d'une imagination vive et artistique, dont les premiers travaux annonçaient le peintre de talent qu'il devint dans la suite. La plupart des portraits des membres de ces deux familles datent de cette époque. Nous aurons l'occasion, dans le cours de ce récit, de parler de lui à plusieurs reprises.

La jeunesse libérale était très-active dans les dernières années de la Restauration, même dans les petites villes comme Belfort. Elle sentait le besoin de se réunir, d'échanger des idées, de se communiquer ses impressions sur l'art et la poésie en train de se renouveler par le romantisme, sur la philosophie et, surtout, la politique. Les jeunes officiers de la garnison étaient heureux de rencontrer, dans cette société, des amis et des confidens. Peut-être avaient-ils tous comme un pressentiment de l'avenir ?

C'est à ce moment que Bardy fit la connaissance d'un sous-lieutenant du 2<sup>e</sup> léger, nommé Le Flô, qu'il devait retrouver vingt ans après, à l'Assemblée constituante, général et représentant du peuple. Le général Le Flô n'avait pas oublié ses amis de Belfort, car dans une lettre qu'il écrivait à Bardy le 22 septembre 1849, il lui disait : « Je suis heureux de vous donner une preuve que je conserve un précieux souvenir de nos vieilles relations de 1828 et 1829, que j'ai renouvelées avec si grand plai-

---

(1) Voy. l'*Histoire des deux Restaurations*, par Achille de Vaulabelle, tome V, page 107.

(2) Voy. *Gustave Dauphin, peintre d'histoire, sa vie et ses œuvres*, par Henri Bardy (*Revue d'Alsace*, année 1881, page 14).

sir à l'Assemblée constituante. Soyez assez bon pour me rappeler à la mémoire des quelques personnes qui ne m'auraient pas encore complètement perdu de vue et oublié. »

Républicain de conviction, il éprouva une joie aussi vive que sincère à la nouvelle de la Révolution de Juillet, mais elle fut éphémère ; et ce fut pour lui une déception quand il apprit que le trône était rétabli en faveur du duc d'Orléans.

D'une nature très-calme, d'un caractère posé et réfléchi, il ne se laissa pas distraire de ses occupations studieuses par les événements qui suivirent. Son libéralisme, sa modération autant que sa bonne réputation au barreau, durent nécessairement le désigner au nouveau pouvoir. Une ordonnance du Roi, du 15 février 1831, le nomma juge-suppléant au tribunal civil de Belfort ; il fut installé le 18 mars. Une autre ordonnance du 20 octobre 1835 l'appela aux fonctions de juge au même tribunal ; il prêta serment à l'audience du 11 novembre. Le Cabinet d'instruction lui fut confié par ordonnance royale du 25 mars 1838 (1), et son installation dans ce nouveau poste eût lieu le 4 avril.

Ses convictions politiques ne se ressentirent en rien de sa situation dans la magistrature. Sous son apparence sérieuse, un peu froide, il restait toujours le libéral d'autrefois. Parlant peu, et surtout ne parlant jamais de lui, il ne pouvait ni se compromettre ni être compromis par d'autres. Ses amis, et il en avait beaucoup dans le pays, le connaissaient bien néanmoins ; ils continuaient à le prendre pour guide et le considéraient toujours comme l'un des chefs du parti avancé. Mais sa conduite était de la plus irréprochable correction, et avec la meilleure volonté du monde, on n'aurait pu y trouver, au point de vue politique, la moindre irrégularité.

Aussi, se faisait-il quelquefois rappeler à l'ordre, gourmander presque par son beau-frère, Gustave Dauphin, dont l'imagination, déjà ardente, s'exaltait encore davantage dans l'atmosphère des sociétés secrètes de la capitale et la fréquentation des journalistes de l'Opposition. Voici ce que Dauphin lui écrivait de Paris, le 22 novembre 1839 :

« Tu ne me donnes aucune nouvelle de Belfort par la raison, dis-tu, qu'il ne s'y passe rien de neuf. Le neuf est chose fort

---

(1) En remplacement de Descolins, appelé à d'autres fonctions. Il fut lui-même remplacé comme juge par Osterrieth (Philippe-Henry), juge-suppléant au tribunal de Colmar.

rare aujourd'hui, c'est très vrai ; mais cependant tu pourrais me donner des détails sur la manière dont on conduit, cette année, dans notre ville, la pétition sur la réforme. De toute nécessité, on doit s'en occuper et tu ne peux manquer d'être au courant de toutes les menées pour et contre. Dormirez-vous jusqu'au dernier moment ? L'âge, je le sais, et je commence à le sentir, refroidit singulièrement le besoin d'action, mais une conviction forte et généreuse trouve toujours assez d'aliments en elle-même pour suppléer par la force morale dont elle nous dote, à la force physique qui s'en va. Réchou s'en mêle-t-il encore de cette pétition (1) ? Je suis maintenant aussi peu au courant du pays que je ne vois pas quel autre pourrait s'en occuper avec plus de fruit, au dehors surtout. Cause moi donc un peu pour lever mon ignorance et m'assurer que notre bon et beau pays conserve toujours de l'écho et du nerf pour les causes généreuses et de progrès. »

Bardy avait un esprit des plus cultivés, se portant partout où l'intelligence peut trouver satisfaction et profit : philosophie, histoire, littérature, économie sociale, voire même histoire naturelle. Il utilisait ses promenades et les visites qu'il faisait souvent à sa propriété de Sermamagny, en observant les choses de la nature : roches et fossiles, insectes de tous ordres, etc. Mais s'il étudiait les animaux, c'était surtout au point de vue biologique, c'est-à-dire qu'il cherchait à les déterminer d'abord, puis à connaître leurs mœurs, leurs habitudes, les conditions diverses de leur vie. Il répugnait à sa sensibilité de capturer ces petites bêtes pour les piquer toutes vivantes, les étiqueter et les abandonner ensuite dans des boîtes. Il comprenait l'histoire naturelle à la manière de Réaumur.

La régularité et la dignité de sa vie, tant dans sa famille que dans le monde, lui attirait l'estime et le respect de ses concitoyens. Aussi l'investirent-ils du mandat de les représenter au Conseil municipal de Belfort dès le 29 Septembre 1831, et ce mandat lui fut confirmé à chaque élection jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1858.

La plus grande partie de son existence se passa ainsi, au milieu des siens, jusqu'au moment où de graves événements politiques vinrent en rompre la tranquillité.

---

(1) Réchou fut un des hommes les plus connus et les plus influents du parti libéral dans tout le pays de Belfort, pendant la Restauration et la Monarchie de Juillet. Amédée George, dont nous parlerons plusieurs fois aux chapitres II, III et IV de cette notice, épousa sa fille aînée Sophie.

## CHAPITRE II.

---

### I. — BELFORT AU LENDEMAIN DE FÉVRIER ET LE COMMISSAIRE SPÉCIAL DE LA RÉPUBLIQUE.

Des événements de la plus haute gravité venaient de se passer à Paris. Une Révolution, commencée le 22 février 1848 aux cris de *Vive la Réforme*, s'était terminée le troisième jour par la proclamation de la République.

Ce fut seulement dans la journée du samedi 26 que l'on apprit, à Belfort, par le conducteur de la malle-poste, qu'il y avait un changement de gouvernement ; mais cette nouvelle inattendue n'était pas donnée comme certaine. Néanmoins la population commença à s'émouvoir et à s'agiter. De nombreux groupes se formèrent sur la place, devant l'Hôtel-de-Ville ; des vœux ardents pour le succès de la cause populaire se firent entendre, et l'on décida qu'une manifestation en faveur de la réforme électorale et parlementaire aurait lieu le même jour. En effet un grand nombre de garde nationaux, officiers en tête, se rendirent au lieu indiqué, où de fraternelles protestations furent échangées, aux accents de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*.

Si de pareils sentiments éclataient dans la masse des citoyens, qu'était-ce chez ceux qui, depuis longtemps attachés aux idées libérales, rêvaient pour la France de plus glorieuses destinées et plus de libertés. Leurs convictions républicaines s'affermissant de plus en plus, à mesure que la politique censitaire et égoïste de Louis-Philippe se cantonnait davantage dans le « pays légal », ils crurent, cette fois, à la réalisation de leurs désirs. Il y avait, à Belfort, un certain nombre de ces hommes, aux idées larges et généreuses, sur le dévouement desquels on pouvait compter. Sans qu'il y ait eu jamais la moindre entente, ils s'étaient, d'instinct, groupés autour de Napoléon Bardy, qu'ils estimaient pour sa droiture, ses connaissances, son désintéressement et la profonde sincérité de ses opinions politiques. Aux premières nouvelles de Paris, ce parti avancé éprouva une immense joie, mais plus calme et plus prudent, rendu d'ailleurs plus circonspect par des déceptions antérieures, il attendit leur confirmation.

Le dimanche 27, on reçut une dépêche télégraphique, datée de Paris, le 24 à 10 heures du soir, annonçant, d'une manière fort incomplète, la composition du gouvernement provisoire ; mais, le lendemain, l'arrivée de la malle-poste, pavisée de drapeaux, mit fin à l'incertitude. Ce fut au milieu d'un véritable enthousiasme que l'on apprit les différentes phases de la Révolution : l'insurrection triomphante, l'abdication du roi, l'abandon du projet de régence, la proclamation de la République par le peuple, maître de l'Hôtel-de-Ville. L'avènement du gouvernement provisoire fut salué par une salve de 101 coups de canon, tirée au Château ; la garde nationale prit les armes et escorta les autorités qui proclamèrent la République au bruit des vivats de la multitude. On s'abordait en se félicitant et en se serrant la main ; l'allégresse rayonnait sur presque tous les visages, car il y en avait bien quelques uns qui ne voyaient pas sans peine la chute de leur parti. On remarqua que lorsque le maire, Auguste Antonin, eût terminé sa proclamation au cri de *Vive la République !* le capitaine de la batterie d'artillerie s'écria, en agitant son sabre : *A bas les partisans de l'ancien régime !* L'allusion fut comprise ; ce fut la seule note discordante de la soirée, qui s'acheva par une brillante illumination, dont la Sous-Préfecture donna le signal.

Le 29 février, le commandant de place Jaubert passa une revue des troupes de la garnison et de la garde nationale, qui avait été promptement réorganisée par les soins de son ancien commandant, Adolphe Antonin. Après le défilé, le commandant Jaubert adressa aux officiers de la garde nationale une patriotique allocution.

Le cri lancé la veille par le capitaine de la batterie, Amédée George, bien qu'il fut, sur le moment, resté sans le moindre écho, n'était pourtant pas passé complètement inaperçu. On le répéta ; on le commenta, en exagérant contre le maire certains faits se rattachant à l'élection législative qui avait eu lieu dans les premiers jours de décembre 1847, et dans laquelle la lutte avait été vive entre le général de Bellonet et le premier président Rossée. De là, quelques griefs contre l'administration municipale, qui se traduisirent bientôt par des propos de plus en plus malveillants et hostiles.

Sur ces entrefaites, le Commissaire du Gouvernement provisoire près l'administration du département du Haut-Rhin prenait les mesures que comportaient les circonstances, afin « de

donner aux pouvoirs provisoirement maintenus la force nécessaire pour assurer à la fois le triomphe du principe démocratique et la tranquillité publique. » Pensant « que la prompte organisation des gardes nationales sur tous les points du département serait le moyen le plus efficace d'assurer l'union et la fraternité entre les citoyens, en empêchant tout ce qui pourrait porter atteinte aux personnes et aux propriétés », il nomma des Commissaires spéciaux pour les arrondissements et certains cantons, en les chargeant « de prendre, de concert avec les autorités provisoirement maintenues, toutes les mesures qu'exigent les circonstances. »

Napoléon Bardy fut désigné pour le canton et l'arrondissement de Belfort. L'arrêté du Commissaire départemental, daté du 29 février, signé Ignace Chauffour, et contresigné par C. West, conseiller de préfecture et secrétaire-général, ne parvint dans notre ville que le 2 mars, mais déjà la nouvelle s'en était répandue et avait été accueillie par tout le monde avec la plus grande satisfaction.

Dès qu'il eût reçu sa nomination, Bardy la notifia au maire de la ville dans les termes suivants :

« Belfort, le 2 mars 1848.

« Monsieur le maire,

« Je viens de recevoir, par l'intermédiaire du sous-préfet, « l'arrêté dont la teneur suit : ..... ; Je vous prie, M. le maire, « d'en donner connaissance à vos adjoints, de m'en accuser « réception, et de me faire savoir si vous entendez vous concerter « avec moi pour toutes les mesures qu'exigent les circon-  
« tances.

« Recevez, etc.

N. BARDY. »

Le maire lui répondit aussitôt :

« Monsieur le Commissaire spécial de ce canton,

« Je reçois votre lettre contenant la copie de votre nomina-  
« tion du 29 février ; je la communique à mes deux adjoints.

« En vous investissant de si hautes fonctions, la commission  
« du Gouvernement provisoire de la République près l'adminis-  
« tration de ce département a fait un choix qui généralement  
« sera bien accueilli ; je m'en applaudis particulièrement ; rece-  
« vez-en mes félicitations.

« Vous pouvez compter sur mon loyal concours pour la con-



« solidation des principes proclamés par le gouvernement provisoire.

« Recevez, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.

A. ANTONIN. »

Le nouveau commissaire, après s'être mis en règle vis-à-vis de l'administration municipale, s'empressa d'adresser à Colmar le rapport suivant :

« Monsieur le Commissaire,

« J'ai reçu ce matin l'arrêté par lequel vous me nommez commissaire spécial du Gouvernement pour le canton de Belfort. Je ferai tout ce qui me sera possible pour assurer dans notre canton le triomphe des principes démocratiques et pour maintenir l'ordre.

« Quant à ce dernier point, je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il n'a pas encore été troublé et que tout fait prévoir qu'il ne le sera pas. La commune de Belfort a manifesté seule de l'agitation et du mécontentement contre l'administration municipale, et principalement contre le maire et un des adjoints, compromis aux yeux de la population par le résultat des dernières élections. Il a été question, pendant ces derniers jours, et encore ce matin, d'un comité qui devait se former composé de citoyens connus par leur patriotisme, qui aurait pour mission de surveiller cette administration dans tous ses actes, ou même de la forcer à la retraite au moyen d'une manifestation populaire. La décision que vous avez prise de désigner un commissaire spécial pour le canton a fait tomber tout projet de cette espèce, et j'ose vous affirmer que le choix que vous avez fait a contenté et les citoyens qui ne voulaient plus voir l'autorité municipale, maîtresse de tout pouvoir, entre les mains de gens qui leur paraissent tièdes ou ennemis, et les citoyens qui craignaient le désordre, l'ambition des turbulents et les vengeances personnelles.

« Le maire et les adjoints provisoirement maintenus se concerteront avec moi pour toutes les mesures à prendre dans les circonstances actuelles.

« Il me paraît cependant urgent, tant pour donner satisfaction à l'opinion publique que pour rendre quelque énergie au Conseil municipal, d'adjoindre au Conseil quelques citoyens connus par leur dévouement au nouvel ordre de choses et par



MATHIEU-NAPOLEON BARDY

(1804-1884)

*d'après une lithographie de 1848*

*M. Bardy*

« leur intention bien formelle de s'opposer de toutes leurs forces à des scènes de violence. Je connais assez la localité pour que vous puissiez être, dès à présent, convaincu que mon choix ne tombera que sur des citoyens qui en seront dignes ; mon arrêté vous sera adressé aussitôt qu'il aura été rendu.

« J'adresse aux maires des communes rurales une circulaire pour demander des renseignements sur l'organisation de la garde nationale ; elle ne doit pas être faite ; je la provoquerai le plus tôt possible, et je vous rendrai compte de tout ce que je ferai. Il n'en est pas de même dans la ville de Belfort, où les compagnies ont été formées et les citoyens armés par les soins de M. Adolphe Antonin, son ancien commandant.

« Ne me laissez pas sans instructions ; l'unité est le plus grand élément de force dans les circonstances actuelles.

« Si vous le croyez nécessaire, je vous adresserai un rapport sur tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour à Belfort.

« Dites-moi si le sous-préfet, qui contresigne mes dépêches, pourra en prendre connaissance.

« Agréez, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Commissaire spécial,

« N. BARDY.

« Belfort, le 2 mars 1848. »

Le lendemain, 3 mars, le commissaire spécial prit un arrêté ainsi conçu :

« Le Commissaire spécial du Gouvernement provisoire de la République pour le canton de Belfort,

« Considérant que d'après les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'arrêté du Commissaire du Gouvernement provisoire de la République près l'administration du département du Haut-Rhin, du 29 février dernier, il peut, dans les localités où le pouvoir municipal lui paraît insuffisant, lui adjoindre des membres choisis parmi les citoyens connus par leur dévouement aux principes démocratiques et au respect pour les droits de tous ;

« Considérant que le Conseil municipal de Belfort est composé en grande partie de citoyens amis de la liberté et de l'ordre, mais peu disposés pour la forme républicaine du gouvernement ;

« Considérant que dans les circonstances actuelles, c'est avec  
« énergie qu'il faut proclamer les grandes idées de liberté,  
« d'égalité et de fraternité ;

« Arrête :

« Sont adjoints au Conseil municipal de Belfort, et prendront  
« désormais part à ses délibérations, les citoyens dont les noms  
« suivent :

- « Adolphe Antonin,
- « Prosper Termonia, greffier du tribunal civil,
- « Prosper Dauphin,
- « Berthold père,
- « J.-B. Clerc, imprimeur,
- « Nicolas Etterlé, boulanger,
- « Lalloz, avoué,
- « Juteau, négociant,
- « Sibre, négociant.

« Fait à Belfort, le 3 mars 1848.

« Le Commissaire spécial du canton de Belfort,  
N. BARDY. »

Cet arrêté fut porté à la connaissance du Commissaire départe-  
mental et du maire de Belfort par ces deux lettres :

« Belfort, le 3 mars 1848.

« Monsieur le Commissaire du Gouvernement provisoire,  
« J'ai pris ce matin l'arrêté suivant qui a été publié au son de  
« la caisse par le commissaire de police, et qui sera exécuté  
« demain par l'installation des Conseillers municipaux adjoints.  
« Je vous adresserai après-demain le procès-verbal d'installa-  
« tion. J'ai été ferme dans les considérants, et, quant au choix,  
« ils ont l'approbation de toute la commune.

(Suit l'arrêté).

« Cet arrêté a produit un très bon effet. Aucun motif de sus-  
« picion n'existera désormais contre le corps municipal. Enfin,  
« dans le canton de Belfort, la tranquillité ne sera pas trou-  
« blée.

« Je désire avoir quelques mots de vous pour approuver ma  
« conduite. Vous savez contre qui j'ai et j'aurai à lutter.

« J'ai oublié de vous prévenir que si j'ai nommé neuf mem-  
« bres adjoints au Conseil municipal, c'est que ce Conseil, par  
« suite de décès ou de maladies à peu près incurables, est réduit

« à environ la moitié du nombre de ses membres exigé par la  
« loi d'organisation.

« Agrérez, etc.

N. BARDY. »

« Belfort, le 3 mars 1848.

« Monsieur le Maire,

« Je vous adresse un arrêté que j'ai pris dans la limite des  
« attributions qui m'ont été conférées par l'arrêté du Commis-  
« saire du Gouvernement provisoire de la République près  
« l'administration du département du Haut-Rhin.

« J'adjoins au Conseil municipal un certain nombre de  
« citoyens connus par leur patriotisme et leur ferme désir de  
« conserver la tranquillité publique.

« Je crois qu'il est indispensable de faire publier cet arrêté  
« au son de la caisse et par le commissaire de police. Cette  
« mesure ferait cesser des propos qui tendraient à mettre en  
« suspicion la bonne volonté du Conseil municipal dans certai-  
« nes circonstances qui pourraient se présenter.

« Je vous prie de m'accuser réception de la présente, de me  
« faire savoir si votre intention est de faire publier cet arrêté  
« ainsi que je vous le demande, et enfin de réunir, aujourd'hui  
« ou demain, le Conseil municipal, en faisant prévenir aussi les  
« membres nouvellement adjoints, pour procéder à leur instal-  
« lation.

« Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considéra-  
« tion distinguée.

N. BARDY. »

En ce qui concernait l'organisation de la garde nationale, le  
Commissaire spécial demande au maire de la ville de lui faire  
connaître : 1<sup>o</sup> le nombre de compagnies actuellement formées ;  
2<sup>o</sup> leur effectif ; 3<sup>o</sup> le nombre et l'espèce des armes délivrées et  
de celles restant en magasin. Il en reçut les indications sui-  
vantes :

Indépendamment de la batterie d'artillerie (1) et de la compa-

---

(1) Comme cette batterie a joué un certain rôle dans l'histoire de Belfort à  
cette époque, nous croyons devoir en dire quelques mots. A la fin de septembre  
1846, une décision du Conseil municipal, en annulant une autre qui limitait  
à 90 le nombre des hommes devant composer la batterie d'artillerie belfortaine,  
autorisa ce corps à porter son effectif à 140. Au mois d'octobre, elle comptait  
114 hommes présents. On dut, en conséquence, augmenter le cadre des officiers,  
sous-officiers et brigadiers. Voici quel il était au commencement de 1848 :

*Capitaine*, George (Amédée); *Lieutenants en 1<sup>er</sup>*, Bardy (Victor), Clerc (Jean-

gnie des pompiers, la garde nationale se compose encore de quatre compagnies de chasseurs.

L'effectif de la batterie est de . . . . .	124	hommes
Celui des pompiers, de . . . . .	87	id.
Celui de la 1 <sup>re</sup> compagnie de chasseurs, de. . . . .	130	id.
Celui de la 2 <sup>e</sup> — — — — . . . . .	150	id.
Celui de la 3 <sup>e</sup> — — — — . . . . .	160	id.
Celui de la 4 <sup>e</sup> — — — — . . . . .	183	id.

Total de l'effectif: 834 id.

Nombre et espèce des armes délivrées et en magasin :

NOMBRE	ESPÈCES	Nombre d'armes délivrées	En magasin	A réparer
359	Fusils . . . . .	350	9	9
166	Sabres-briquets. . . . .	155	11	»
93	Sabres-poignards . . . . .	93	»	»
88	Mousquetons . . . . .	88	»	»
18	Sabres de cavalerie. . . . .	18	»	»
724		704	20	9

La ville avait reçu, dans le temps, un nombre de fusils moindre que celui délivré aujourd'hui. « J'ignore, dit le maire, d'où provient la différence; je suppose qu'au moment de la Révolution de 1830 des gardes nationaux s'en seront procurés partout ailleurs qu'à l'hôtel-de-ville. »

Le 2 mars, une nouvelle revue des troupes de la garnison eût lieu; c'était, cette fois, pour leur faire jurer fidélité au gouvernement de la République. Ce serment fut prêté par d'unanimes acclamations. Trois pelotons du 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère gardèrent seuls le silence, faute d'instructions préalables. Cela fit le plus déplorable effet, mais ces pelotons s'empressèrent d'envoyer au Gouvernement provisoire une adresse d'adhésion et de complète soumission.

Baptiste); *Lieutenants en 2<sup>e</sup>*, Antonin (Auguste), Dépierre (Félix); *Maréchal-des-logis chef*, Etterlé; *Maréchal-des-logis-fourrier*, Duquenoy.

*Maréchaux-des-logis*, Genevois (Alexandre), Valet (Louis), Genevois (Joseph), Cusin (Vincent), Digue (Joseph), Shultz (Edouard).

*Brigadiers*, Dolbeau (Louis), Boulantier (Aimable), Baruzzi (Abel), Lambalot (François), Antonin (Emile), Jourdran (Louis), Bély (Pierre), Vouillien (Joseph), Perrin (Charles), Girois (Auguste), André (Pierre), Couoy (Charles).

En même temps, les diverses administrations faisaient parvenir au commissaire spécial leur adhésion au nouvel ordre de choses. Dès le 3 mars, l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées envoya la sienne ; le lendemain, l'administration des Forêts fit la sienne en ces termes :

« Citoyen Commissaire,

« Nous croyons devoir vous faire connaître que nous adhé-  
« rons avec sincérité et conviction de principes au gouverne-  
« ment républicain.

« Vous pouvez compter sur notre concours pour le maintien  
« du bon ordre, comme nous comptons sur le vôtre pour em-  
« pêcher la dévastation des forêts.

« Recevez, citoyen commissaire, l'assurance de notre sincère  
« attachement et de notre considération distinguée.

« L'Inspecteur des Forêts,      « Le Sous-Inspecteur des Forêts,

« Ch. LANÇON.

M. LYON. »

L'installation des membres adjoints au Conseil municipal eût lieu le 4 mars, en présence du Commissaire du Gouvernement qui, en raison de ses nouvelles fonctions, ne pouvait continuer celles de secrétaire du Conseil. Il fut remplacé par Termonia, qui obtint 15 voix sur 24 votants.

Le même jour, croyant qu'un changement avait eu lieu dans l'administration départementale et qu'Antoine Struch avait remplacé Ignace Chauffour comme commissaire dans le Haut-Rhin, Bardy se hâta de demander la régularisation ou la confirmation de ses pouvoirs :

« Monsieur le Commissaire du gouvernement dans le  
« département du Haut-Rhin,

« Je viens d'avoir connaissance de la proclamation par laquelle  
« vous annoncez que l'administration du département est cons-  
« tituée différemment qu'elle l'était il y a quelques jours.

« Je vous prie de me faire savoir le plus tôt possible si vous  
« avez l'intention de me continuer la délégation des pouvoirs  
« que m'avait conféré, dans le canton de Belfort, le Commis-  
« saire du gouvernement provisoire de la République près l'ad-  
« ministration du Département du Haut-Rhin par son arrêté du

« 29 février. Si je n'ai pas une nouvelle délégation dans deux  
« jours, je cesse absolument toute action. Je sais que je n'avais  
« qu'une autorité essentiellement provisoire.

« Vous avez déjà reçu mon premier rapport du 2 mars et  
« mon arrêté du 3 concernant la municipalité de Belfort.

« Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous adresser la circulaire aux  
« maires du canton ; elle n'est que la paraphrase de l'arrêté du  
« 29 février.

« D'après ce qui m'a été rapporté, la garde nationale des  
« communes ne peut être armée parceque les fusils qu'elle avait  
« obtenue après 1830 ont été rendus.

« Je vous prie d'agréer, etc.

N. BARDY. »

A cette lettre, le Commissaire du Haut-Rhin répondit par la  
suivante :

« Colmar, le 6 mars 1848.

« Monsieur, rentré un instant chez moi hier, je m'empresse  
« dès mon retour ici, de répondre à votre lettre du 4.

« Du moment où je me suis associé M. Ignace Chauffour, avec  
« plusieurs autres patriotes, pour l'accomplissement de la mis-  
« sion de confiance que j'ai reçue, à Paris même, des mains du  
« Gouvernement provisoire, tous les commissaires, tous les  
« délégués nommés spontanément par le premier commissaire  
« de l'ancienne administration, ont dû se considérer comme  
« maintenus dans leurs fonctions. J'aurais même cru manquer  
« à mon honorable collègue en jugeant nécessaire de confirmer  
« les nominations faites par lui.

« Continuez donc, Monsieur, vos patriotiques fonctions, et con-  
« tinuez à nous seconder de toute votre influence dans l'accom-  
« plissement de votre mission dans le canton si important de  
« Belfort.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de toute ma considéra-  
« tion.

« Le Commissaire du Gouvernement de la République,  
« dans le département du Haut-Rhin.

Ant. STRUCH. »

A partir de ce moment, le Commissaire de l'arrondissement  
de Belfort et celui du département échangèrent les dépêches qui  
suivent :

« Belfort, le 5 mars 1848.

« Monsieur le Commissaire, je vous adresse une copie du



« procès-verbal de la séance du Conseil municipal d'hier, dans  
« laquelle ont été installés les citoyens que j'ai adjoints à ce  
« corps. La mesure que j'ai prise a eu un très bon effet.  
« On ne dit plus que l'autorité est conservée entièrement dans  
« les mains des gens hostiles à la Révolution, et il n'est plus  
« question d'installer un nouveau pouvoir à côté de l'ancien.

« Le plus grand calme règne à Belfort et dans le canton. J'ai  
« parcouru hier quelques communes des environs ; j'ai vu les  
« maires et quelques habitants , j'ai été surpris de voir, après  
« l'ébranlement des derniers jours, les esprits aussi raffermis  
« qu'ils le sont. On ne doute pas de la consolidation de la Répu-  
« blique, et si on paraît croire que la guerre est possible dans  
« quelques mois, on ne la craint pas.

« J'ai recommandé aux maires de délivrer immédiatement le  
« peu de fusils qui sont encore dans les communes aux jeunes  
« gens les plus soigneux et les mieux disposés, et de les tenir  
« prêts à la première alerte. Il y a des communes où il n'y a que  
« 7 fusils. Je leur ai dit de ne pas penser pour le moment à un  
« uniforme ; une blouse, une ceinture et une casquette en forme  
« de képi peuvent suffire quant à présent. Mais il serait bien  
« urgent d'avoir un nombre de fusils plus considérable. S'il  
« était possible de vous en procurer, pensez au canton de Bel-  
« fort dont la population est naturellement disposée à tous les  
« exercices guerriers, par suite de la fréquentation avec les  
« militaires de la garnison.

« On ne me communique rien de la sous-préfecture.

« Je vous prie de prendre encore un moment sur vos occupa-  
« tions si pressantes, pour me dire que j'ai bien compris l'ar-  
« rêté du 29 février, et que je n'ai pas outrepassé les pouvoirs  
« que votre prédécesseur dans l'administration m'a conférés.

« Agréés, etc.

N. BARDY. »

« Colmar, le 9 mars 1848.

« Monsieur,

« La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 6, en  
« réponse à votre demande du 4, paraît avoir avisé votre  
« seconde lettre du 5, où vous me rendez compte de votre tour-  
« née dans le canton et de la situation qu'il présente sous le  
« rapport de l'esprit public et en ce qui regarde l'armement  
« de la garde nationale. Pour ce dernier objet, il a paru au  
« Recueil des Actes publics de l'administration centrale du

« département, à la date du 2 mars (page 77), une circulaire aux  
« Maires, pour leur indiquer la forme à suivre pour arriver à  
« cet armement ; mais il faut presser les maires, s'ils veulent  
« avoir des fusils pour leurs gardes nationales, car ce que nous  
« fournit l'arsenal de Neuf-Brisach s'en va au fur et à mesure  
« pour les communes des trois arrondissements qui viennent  
« demander des fusils.

« Je vous fais, encore cette fois, parvenir ma lettre sous le  
« couvert du sous-préfet, et j'écris à ce fonctionnaire (provisoi-  
« rement maintenu, comme tous les autres sous-préfets de  
« France), pour l'inviter à se mettre en rapports incessants avec  
« vous, à se concerter avec vous pour toutes les mesures que  
« peuvent commander les circonstances, et je me repose,  
« Monsieur, sur votre patriotisme et votre vigilance pour la  
« bonne marche des affaires de la République dans votre arron-  
« dissement animé d'un si excellent esprit.

« Recevez, etc.

Ant. STRUCH. »

« Belfort, le 10 mars 1848.

« Monsieur le Commissaire dans le département  
« du Haut-Rhin.

« Je vous accuse réception de votre lettre à la date d'hier.  
« En réponse à la première partie qui concerne l'armement de  
« la garde nationale, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai  
« recommandé de vive voix, à une grande partie des maires des  
« communes rurales, de se conformer à votre circulaire du 2  
« mars, indiquant les moyens de procurer des armes à la garde  
« nationale. Quelques-uns ont promis d'envoyer à Colmar des  
« moyens de transport, mais les autres ont reculé devant la  
« dépense, croyant, au surplus, que le nombre des armes qu'ils  
« avaient en leur possession était suffisant pour maintenir le  
« bon ordre. Si vous voulez, Monsieur le Commissaire, comme  
« cela paraît être l'intention du gouvernement républicain, que  
« toute la garde nationale soit armée, il sera nécessaire d'en-  
« voyer des fusils au chef-lieu d'arrondissement ou de vous  
« faire autoriser à en extraire de l'arsenal de Belfort.

« Quant à la seconde partie de votre lettre, je puis vous assurer  
« que M. le Sous-Préfet et moi sommes bien d'accord pour nous  
« concerter ensemble sur toutes les mesures à prendre dans les  
« circonstances qui peuvent surgir. Sous ce rapport, je n'ai

« aucun sujet de défiance dans les promesses de M. le Sous-  
« Préfet, qui est généralement aimé et estimé.

« Nous venons de fonder à Belfort une Société démocratique  
« qui a pour seul but actuel de s'occuper des élections, c'est-à-  
« dire de s'entendre avec les autres comités qui pourront  
« s'établir dans les autres localités du département, pour ne  
« porter les voix que sur des gens dévoués à nos nouvelles ins-  
« titutions et pour réunir sur ceux-ci une masse imposante de  
« suffrages. Cette société est sous ma présidence. Elle se com-  
« posera bientôt, je l'espère, de la presque totalité des citoyens  
« de Belfort ; artisans, négociants, gens occupés à des travaux  
« intellectuels, s'y sont fait inscrire. Quelques communistes  
« Icariens (le nombre en est très exigu) ont voulu semer de la  
« division entre les ouvriers et nous, mais ils n'ont pas réussi.  
« Les principaux ouvriers étaient réunis à nous dans la séance  
« d'hier soir. Deux d'entre eux ont été nommés vice-prési-  
« dents.

« Deux habitants de Giromagny, Lardier père et le docteur  
« Zæpfel, viennent de se plaindre à moi de ce que la garde  
« nationale n'était pas organisée dans leur commune. Il n'y  
« existe, disent-ils, qu'une compagnie de pompiers, qui est sous  
« l'influence directe du fabricant Boigeol, et cette compagnie  
« n'est pas une garantie pour l'ordre, car les ouvriers qui en  
« font partie peuvent s'attendre tous les jours à être privés de  
« travail.

« Comme je connais les citoyens ci-dessus désignés pour être  
« un peu exagérés dans leur manière de voir, je n'éprouve  
« pas les mêmes craintes qu'eux. Je vais néanmoins me con-  
« certer avec M. le Sous-Préfet pour savoir s'il ne faut pas  
« armer le surplus de la garde nationale. Ce serait bien le cas  
« d'avoir quelques fusils.

« Je viens d'apprendre que le tribunal de commerce, dans  
« son audience de cet après-midi, avait refusé aux syndics de  
« de la faillite D....., de Thann, l'autorisation de mettre des  
« fonds au nouveau comptoir d'escompte de Mulhouse. L'opi-  
« nion de MM. les juges est que les secours que la faillite pour-  
« rait retirer de ce comptoir ne pourrait faire marcher l'établis-  
« sement que pendant quelques jours, et que, dans l'état de  
« crise où est aujourd'hui l'industrie, l'intérêt des créanciers  
« est de fermer les ateliers.

« Recevez, etc.

N. BARDY. »

Les habitants de Giromagny, dont il est question dans la lettre qui précède, avaient également adressé leur plainte à l'administration départementale. Un des membres de la commission que Struch, délégué du Gouvernement provisoire, s'était associée pour le seconder et le suppléer au besoin, dans ses fonctions, en informa aussitôt le Commissaire de l'arrondissement de Belfort :

« Colmar, le 10 mars 1848.

« Citoyen Commissaire,

« J'ai l'honneur de vous communiquer la plainte ci-jointe qui  
« nous a été adressée par plusieurs habitants de Giromagny :  
« vous voudrez bien la tenir secrète ; mais nous attendons de  
« votre patriotisme une nouvelle démarche. Nous vous prions  
« de vouloir bien vous transporter à Giromagny pour y étudier  
« les griefs qui nous sont signalés, concilier les mesures que  
« vous jugerez propre à faire cesser ces plaintes, et de nous  
« adresser un rapport circonstancié sur l'état des esprits dans  
« cette commune.

« Nous vous accordons, citoyen commissaire, vous le savez,  
« la plus entière confiance ; vous vous en montrez tous les jours  
« plus digne par la manière intelligente et énergique avec  
« laquelle vous accomplissez votre mission civique : vous avez  
« dès lors nos pleins pouvoirs, non seulement pour le canton de  
« Belfort, mais pour les cantons environnants, et nous n'hési-  
« tons pas à sanctionner les mesures que vous jugerez néces-  
« saires.

« Recevez, citoyen commissaire, nos salutations fraternelles.

« Pour la Commission du Gouvernement provisoire,

« Le Commissaire : I. CHAUFFOUR. »

Bardy reçut cette missive, qui confirmait ses pouvoirs en leur donnant encore plus d'extension, le 11 mars, au soir. Il se rendit à Giromagny le lendemain, et rendit compte de sa mission dans la lettre suivante, datée du 13 :

« Citoyen Commissaire. je me suis empressé de me rendre  
« hier dans la commune de Giromagny. J'ai fait réunir les signa-  
« taires de la plainte que vous m'avez adressée, le maire, quel-  
« ques conseillers municipaux, les officiers de la compagnie des  
« pompiers, et voici quel est l'état des esprits dans cette com-  
« mune.

« Il n'y a rien de politique. Tous sont d'accord pour adopter

« franchement la forme du gouvernement démocratique sorti  
« des journées de Février. Mais la commune est divisée en  
« deux parties ou coterics, et cette division date de loin. D'un  
« côté se trouvent la famille Boigeol, ses employés, et le juge  
« de paix Simon ; de l'autre la famille Lardier et ses adhérents.  
« Ce dernier parti est composé de gens violents et vindicatifs ;  
« il s'est recruté de l'ingénieur des mines et du receveur des  
« domaines, deux jeunes gens faciles à se laisser emporter. Il a  
« eu le dessous dans les dernières élections municipales ; par  
« conséquent, il a contre lui le maire, choisi dans le parti  
« *opposition*, et son irritation a enfin éclaté dans une scène qui  
« a eu lieu lors de la plantation du drapeau, et qui s'est mani-  
« festée à l'administration dans la plainte que vous avez reçue.

« Il n'y a d'autre garde nationale qu'une compagnie de pom-  
« piers, fort bien armée et équipée, formée par des contre-mai-  
« tres et ouvriers de la fabrique de M. Boigeol, et commandée  
« par le fils de celui-ci. Cette compagnie, qui fait un service  
« journalier, est composée d'une centaine d'hommes. Le maire  
« de la commune comptant, avec raison, que cette compagnie  
« était suffisante pour maintenir l'ordre, a négligé d'organiser  
« le surplus de la garde nationale. De là, lors de la plantation  
« du drapeau, le 5 de ce mois, des demandes faites au maire  
« d'une manière violente et grossière, et résistance de la part  
« de ce fonctionnaire.

« Après avoir entendu les deux parts dans leurs récrimina-  
« tions, vagues comme la plainte qui ne précise aucun fait ;  
« après avoir entendu traiter les pompiers de *tyrans* et de *garde*  
« *prétorienne*, j'ai enjoint au maire d'organiser le plus prompte-  
« ment possible les citoyens ne faisant pas partie des pompiers  
« en garde nationale, de les armer avec quarante fusils environ  
« restant encore en magasin, et de s'adresser à vous, citoyen  
« commissaire, pour obtenir un plus grand nombre de fusils, en  
« se conformant à votre circulaire du 2 mars.

« J'ai aussi engagé les citoyens à l'union qui nous est si néces-  
« saire, et tous m'ont assuré que la conservation de la tranqui-  
« lité était leur plus ardent désir, et qu'au moyen des mesures  
« que j'avais prescrites au maire chacun trouverait ses droits  
« garantis.

« Je les ai laissés dans des dispositions très-bienveillantes les  
« uns à l'égard des autres ; mais il ne faut pas se le dissimuler, la  
« commune de Giromagny a toujours été très-turbulente et très-

« difficile à conduire. Le juge de paix et le père Lardier, tous  
« jours en opposition, ont un emportement et une irascibilité  
« qui se communiquent aux esprits, mais qui, je l'espère, ne se  
« traduiront pas en voies de fait. Il y aura peut-être aussi de  
« la jalousie de la garde nationale non habillée contre la com-  
« pagnie de pompiers. Néanmoins je ne vois pas la nécessité de  
« dissoudre cette compagnie, qui a rendu autrefois d'importants  
« services et qui est disposée à en rendre encore (1). »

C'est avec une patriotique énergie, pleine de tact et de modération, que Bardy prenait les mesures indispensables au maintien de l'ordre public. Il était secondé, il faut bien le reconnaître, par la bonne volonté de tous. Nous avons dit quels sentiments de satisfaction avaient salué sa nomination à un poste de confiance d'autant plus important que les circonstances étaient plus graves. Lui seul, parvenu à ces fonctions exceptionnelles d'une manière si imprévue, éprouvait quelques scrupules. Sa femme, de son côté, ne pouvait s'empêcher de concevoir des craintes, qu'elle communiquait à son fils, alors étudiant à Paris : « Ton père est dans les honneurs, lui écrivait-elle le 4 mars, ce qui ne me va guère, car j'ai peur que cela lui fasse des envieux et par cela même des ennemis. Maintenant, je vais être éternellement tourmentée. »

Il était sensible aux témoignages d'estime et de confiance qu'il recevait de ses concitoyens, sans distinction d'opinions

---

(1) Les dispositions bienveillantes, dont parlait le Commissaire de la République, ne furent pas de longue durée. Peu de temps après sa visite à Giromagny, les rivalités éclatèrent de nouveau entre les deux partis, à l'occasion de l'élection du colonel de la Légion de la Garde nationale. Lardier fils fut élu, et ce résultat mit en joie les amis de Lardier père, qui venait de succéder à Simon comme juge de paix. Après les fanfares du triomphe, les crêpes du deuil. Aux élections municipales, qui eurent lieu à la fin de juillet, la victoire resta au parti vaincu à l'élection du Colonel de la Légion, c'est-à-dire au parti Boigeol, à ceux qu'on appelait les réactionnaires et les aristocrates. Mais il n'y eût, ce jour-là, que des cris, du tumulte et quelques disputes. Il n'en fut plus de même le dimanche 27 août, lors de l'élection d'un membre du Conseil général. Les têtes, échauffées depuis longtemps, se surexcitèrent au plus haut degré à la suite de harangues, prononcées dans la salle même du vote, par les chefs des partis en présence. Les partisans de Lardier père, conseiller sortant, et ceux de Boigeol père en vinrent aux mains. Malgré l'intervention de la garde nationale, une vingtaine de personnes furent blessées dans cette collision. Le scrutin fut interrompu et l'urne mise en lieu de sûreté. Néanmoins, il put se terminer le lendemain matin et donna la majorité à Boigeol. A la nouvelle de ces regrettables désordres, le sous-préfet Groubenthal, arrivé à Belfort depuis deux jours seulement, Klie, procureur de la République, et Jannesson, faisant fonctions de juge d'instruction en l'absence de Bardy, se rendirent à Giromagny, accompagnés du lieutenant de gendarmerie et de quelques gendarmes, pour faire une double enquête, administrative et judiciaire. On fit une dizaine d'arrestations, mais l'irritation des esprits ne s'apaisa pas entièrement.

politiques. Quelques-uns étaient, sans doute, empreints d'exagération, comme ceux que contenait la lettre suivante, qui après tout, n'était que l'écho de l'opinion publique et que, pour cette raison, nous croyons pouvoir reproduire :

« Belfort, le 3 mars 1848.

« *Au citoyen Bardy, commissaire de la République,*  
« *à Belfort.*

« Citoyen,

« J'apprends avec bonheur que le Gouvernement provisoire de  
« la République française vient de vous confier la sainte mis-  
« sion de le représenter parmi nous.

« Permettez à un humble citoyen, à un patriote, dont le corps,  
« déjà vieux, sent encore battre son cœur pour la République,  
« comme le sentait son père, mort sous une balle vendécenne,  
« dans les rangs des Bleus, pour la cause sacrée de notre pre-  
« mière République ;

« Permettez, citoyen, qu'il vous adresse ses sincères félicita-  
« tions sur cette marque méritée de la confiance de ceux qui  
« nous ont enfin rendu cette République, si chère aux vrais  
« enfants de la France.

« Pouvait-on trouver quelqu'un plus digne ici, pour remplir  
« cette noble tâche ; vous, dont les vertus privées s'allient si  
« bien au plus pur, au plus éclairé patriotisme, au plus sincère  
« dévouement à la cause démocratique ! Longtemps, vous fûtes,  
« comme tant d'autres, dans la pénible nécessité de refouler au  
« fond de votre âme les sentimens sympathiques qui la consu-  
« maient en secret pour la Liberté, l'Egalité, la Fraternité.  
« Aujourd'hui, que ces mots sublimes sont une vérité, sont notre  
« devise d'union, de concorde et de force, ouvrez un libre cours  
« à vos généreuses pensées ; traduisez-là en nobles actes pour  
« le bien de tous. La Patrie vous en saura gré, et notre arron-  
« dissement vous en gardera une éternelle reconnaissance

« Agrérez, citoyen commissaire, mes fraternelles saluta-  
« tions.

HOCMARD. »

Ce que le signataire enthousiaste de cette lettre osait dire en termes d'un trop prétentieux lyrisme, presque tous le pensaient, et les autorités elles-mêmes ne dissimulaient pas la vive satisfaction qu'elles éprouvaient d'avoir à leur tête un homme d'un caractère aussi droit, aussi juste et aussi modéré.

Un des premiers actes administratifs du Commissaire spécial avait été l'envoi d'une circulaire aux maires du canton, leur demandant de lui faire connaître « quelles étaient les mesures qu'ils avaient prises pour assurer la tranquillité, si la garde nationale était organisée et armée, si le pouvoir municipal était institué de manière à mériter la confiance des citoyens et s'il ne lui serait pas nécessaire de lui adjoindre des membres choisis parmi les hommes connus par leur dévouement aux idées de liberté et de respect pour les droits de tous. »

Les maires s'empressèrent de répondre. Le bon ordre régnait partout ; la garde nationale se trouvait organisée dans presque toutes les communes, mais armée d'une manière très-insuffisante ; les conseils municipaux étaient animés du meilleur esprit. Une seule commune faisait exception : celle de Châte-nois.

Voici ce que disait le maire Bouquet dans sa lettre du 6 mars :

« Pour me conformer à vos désirs, j'ai le plaisir de vous dire  
« que pour tranquilliser les habitants de ma commune, je me  
« suis concerté avec quelques habitants notables et influents et  
« connus par leurs idées pour remettre nos habitants de la peur  
« qu'ils éprouvaient en se rappelant les crimes et les horreurs  
« de notre première révolution, en leur faisant dire que les Fran-  
« çais d'aujourd'hui sont trop civilisés, et que les chefs du Gou-  
« vernement provisoire inspirent trop de confiance pour avoir à  
« redouter le renouvellement de semblables excès.

« Je vous citerai avec plaisir Monsieur Monnier, notre desser-  
« vant, qui ne manque aucune occasion de faire comprendre que  
« la révolution de 1848 n'est pas faite contre la religion ; il fait  
« remarquer, avec son tact habituel, avec quel ordre, avec quelle  
« délicatesse, avec quels égards pour les personnes et les pro-  
« priétés, elle a eu lieu.

« J'ai remis à 42 gardes nationaux les fusils qui étaient dans  
« la mairie ; j'ai choisi les plus dignes de confiance pour les char-  
« ger de la direction de cette milice citoyenne, car les élections  
« d'officiers n'avaient amené que des hommes ignorants en ce  
« qui est relatif aux armes et au service.

« Hier, nous avons eu une assez belle fête ; tout s'est passé  
« dans le meilleur ordre, malgré l'enthousiasme. Un service de  
« nuit est organisé et surveillé,



« Le pouvoir municipal, se trouvant composé d'hommes dont  
« une partie est un peu violente par défaut d'éducation et poussée  
« par quelque mauvais esprit, ne saurait inspirer la confiance  
« générale, et notamment aux citoyens paisibles et amis de l'or-  
« dre ; en conséquence, et pour répondre à votre invitation, j'ai  
« l'honneur de vous proposer, sauf meilleur avis, de nommer  
« conseillers-adjoints MM. Grosjean (François), ex-maire, très-  
« regretté des amis de l'ordre ; Chardoillet (François-Eugène) ;  
« Bouquet (François) jeune dit *Soizot* ; Laurent (Albert), dit  
« *Grand* ; Cheux (Antoine) ; Meillière (Antoine) vieux. »

Les fonctions de Commissaire de la République n'étaient pas une sinécure. En aucun temps, la maison de la place de l' Arsenal ne reçut autant de visiteurs que pendant ce mois de mars, les uns pour y apporter des plaintes plus ou moins justifiées, les autres des réclamations plus ou moins fondées, ou faire leur cour à un pouvoir nouveau et à en solliciter quelques avantages. C'était parfois des députations de corps d'état, comme celle des bouchers de Belfort, venant demander d'interdire à leurs confrères de Chalonnvillars et de Danjoutin la vente sur les marchés de la ville, sous prétexte que cette concurrence nuisait à leurs intérêts. Un autre jour, les cordonniers arrivaient prier le représentant du gouvernement d'empêcher les savetiers de marcher sur leur brisées.

Le 10 mars, un service funèbre fut célébré « pour nos frères, « morts dans les combats, lors du glorieux événement qui vient « de s'accomplir, » ainsi que le disait la lettre d'invitation du sous-préfet Tinel. Ce fut une des dernières signatures administratives que donna ce fonctionnaire, qui, depuis longtemps à la tête de l'arrondissement, avait la sympathie générale. Quelques jours après, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite et remplacé par un Belfortain, Prosper Laurent, avocat à Colmar, avec le titre de sous-commissaire. En même temps, Adolphe Antonin, tout nouvellement entré au Conseil municipal, était nommé maire, en remplacement d'Auguste Antonin, qui en occupait les fonctions depuis 1835.

Le nouveau maire fut installé, le 31 mars, par le sous-commissaire Laurent. Ce dernier ne resta que fort peu de temps à Belfort ; Desmazières, conseiller de préfecture, lui succéda dans les premiers jour d'avril.

---

## II. — LES CLUBS (1) ET LES ÉLECTIONS.

Le 18 mars 1848, la *Société démocratique centrale* de Paris, présidée par A. Guinard, délégua « au citoyen Bardy tous pouvoirs pour organiser à Belfort une Société démocratique qui sera affiliée à la Société centrale, correspondra avec elle, pourra lui envoyer des délégués aussitôt qu'elle aura déclaré publiquement qu'elle poursuit le même but et qu'elle adopte les mêmes principes qu'elle. »

Cette délégation arriva trop tard, car c'était chose faite à Belfort. Sachant que la liberté absolue d'association est une de celles qui découlent tout naturellement du régime républicain, Bardy avait, dès le 4 mars, comme on l'a vu dans le rapport qu'il adressa le 10 au commissaire du département, organisé une *Société démocratique* ayant un but analogue à celle de Paris.

Elle tint ses réunions dans le Manège, ordinairement le soir, et attira beaucoup de monde dans les premiers temps par l'attrait qu'inspire toute nouveauté. On y fit naturellement beaucoup de politique générale, tout en s'occupant aussi des affaires locales. N'ayant presque jamais d'ordre du jour bien arrêté, ce furent des discussions à bâtons rompus, sans but et sans portée ; des déclamations emphatiques et creuses, toujours à côté du sujet que l'orateur improvisé prétendait traiter et élucider. La tâche du président n'était pas des plus faciles. On interrompait, on applaudissait, on huait, selon le degré d'affection ou d'antipathie qu'inspirait celui qui occupait la tribune. Ce que l'on décorait de ce nom consistait en une simple estrade avec une table et quelques chaises. On n'était éclairé que par trois quinquets fumeux, suspendus à une poutre, au dessus du président, et dont la lumière blafarde se projetait à peine à quelques mètres de distance. Le reste du manège était plongé dans une obscurité telle qu'il était fort difficile de se reconnaître. Quelques auditeurs étaient assis sur des bancs ; tous les autres patau-

---

(1) On trouvera peut-être que je suis trop long en parlant des Clubs belfortains ; j'ai pensé qu'il serait intéressant de rappeler quelques incidents et de retracer la singulière physionomie de cette si curieuse époque. Ce ne sont pas, ici, de simples et lointains souvenirs ; tous ces détails proviennent de notes prises au jour le jour, écrites le soir même, à la sortie des réunions du manège. Seulement, en les rédigeant à quarante-cinq ans de distance, je les ai débarrassés de ce qu'elles avaient de trop juvénile.

geaient dans le sable fin de la piste. On ne pouvait pénétrer que par la petite porte de côté, faisant face à la Grande Rue.

Tout se passa bien tant que la question électorale ne fut pas en jeu ; mais, dès que les élections générales furent annoncées, elle prima toutes les autres.

Une première date avait été fixée pour la consultation du pays : c'était le 9 avril. Mais certaines considérations firent retarder les élections et un décret du Gouvernement provisoire les reporta au 23 du même mois. On commença dès lors à s'en occuper de la manière la plus active.

Une réunion de délégués cantonaux avait déjà été convoquée pour le 1<sup>er</sup>, dans le but de dresser la liste de douze candidats à la représentation nationale. Voici le procès-verbal de cette réunion :

« Le premier avril 1848, l'assemblée cantonale de Belfort, « composée de deux délégués de chaque commune du canton, « s'est réunie à huit heures du matin, dans la salle du Conseil « municipal.

« Le citoyen Bardy, commissaire de l'administration départe- « mentale pour le canton de Belfort, a ouvert la séance et a « exposé le but de la réunion dans le sens de la résolution du « Comité électoral de Colmar du 23 mars dernier.

« Le citoyen Bardy, a ensuite été désigné comme président « de la réunion, et le citoyen Grandclaude, instituteur à Roppe, « a été désigné comme secrétaire.

« La réunion a procédé à un scrutin secret pour nommer les « deux délégués qui se rendront à Colmar le 9 avril.

« Les citoyens Bardy et Bornèque ont obtenu le premier 45 « suffrages et le second 37.

« Une liste de 12 candidats a ensuite été proposée et adoptée, « sauf examen définitif. Elle est composée des noms ci-après ;

Rosséc,  
Yves,  
Kœnig,  
Stœcklé,

} pour Colmar.

Struch,  
Nic. Kocchlin,  
Louis Chauffour,  
Em. Dolfuss,

} pour Altkirch.

Ad. Antonin,  
Bardy, juge,  
Kestner,  
Frossard, de St-Germain, } pour Belfort.

« L'objet de la réunion ayant été rempli, la séance a été levée,  
« et le présent procès-verbal a été redigé et signé par le prési-  
« dent et secrétaire :

N. BARDY,

GRANDCLAUDE (Charles). »

Comme on devait s'y attendre, un autre club s'était constitué sous le nom de *Club des Travailleurs*, et pour ses adhérents la Société démocratique devenait le *Club des Aristos*. Ses séances se tenaient également au manège, alternativement avec le premier. Deux partis se trouvèrent en présence, où les rivalités locales et les compétitions personnelles jouèrent un plus grand rôle que les convictions et les divergences politiques.

Ces *Travailleurs*, qui prétendaient s'inspirer des idées de leurs frères et homonymes de la Commission du Luxembourg, et soutenir la cause des classes laborieuses, se composaient d'hommes de catégories bien diverses, parmi lesquels on ne comptait que fort peu d'ouvriers proprement dits. On y voyait quelques socialistes ou communistes, imbus des opinions ou des rêveries de Cabet; des solliciteurs éconduits; des jeunes gens enthousiastes et poètes, tels que l'auteur de la satire des *Lions de Belfort*; des aspirants fonctionnaires d'un nouvel ordre de choses; des ambitieux sans aucune espèce de convictions avant le 24 février.

Il faut avoir été contemporain de ces réunions pour se faire une idée de ce qui s'y disait. Le club des Travailleurs, présidé par Joseph Blétry, avocat, ancien procureur du roi, à Montbéliard, démissionnaire à l'occasion d'un récent et célèbre procès criminel, était le plus suivi, et, disons le mot, de beaucoup le plus amusant. Les motions les plus étranges, les plus folles s'y produisaient. Les plus graves questions d'économie politique, auxquelles ni orateurs ni auditeurs ne comprenaient un seul mot, étaient résolues en un clin d'œil. Propositions puérides ou burlesques, contradictions, inconséquences, tout avait libre cours. Le verbiage faisait fureur. On n'entendait parler, sur un ton pédant et boursoufflé, que des droits du peuple, du bonheur du peuple, de l'héroïsme, des souffrances, des vertus du peuple. Maître de dessin, clerc de notaire, bacheliers tout frais émoulus,

tous exprimaient, en termes pompeux, leur profond amour pour le peuple. Il y eût parfois des bousculades ; on y échangea même des coups de poings.

Une des questions qui passionna le plus les esprits fut celle de la plantation des arbres de la Liberté. En ce moment, on en plantait partout : dans les villes et les villages de province, comme dans tous les quartiers de Paris ; et cela donnait lieu à des fêtes qui ont laissé de longs souvenirs.

L'idée d'une pareille manifestation fit son éclosion au sein du Club des Travailleurs. Le maire, qui les choyait en vue de sa candidature à l'assemblée nationale, fut déconcerté de voir cette initiative se produire en dehors de la municipalité. Il ne sut d'abord quel parti prendre. Une conduite ambiguë ne se prolonge pas indéfiniment, et, suivant une expression proverbiale, on ne ménage pas longtemps « la chèvre et le chou. » Enfin, il décida que la ville de Belfort planterait solennellement son arbre de la Liberté, et que toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que le clergé, prendraient part à la cérémonie, qui fut fixée au jeudi 13 avril.

Quelques jours auparavant, à une séance du Club-Blétry, on parla de la fête projetée et de l'endroit que l'on devait choisir pour l'arbre. Adolphe Antonin monta à la tribune et dit que « la municipalité planterait son arbre et que les ouvriers mettrait le leur où ils voudraient. » C'était leur dire crûment que la municipalité n'assisterait pas à la plantation de leur arbre. Une immense huée accueillit ces maladroitement paroles. Au milieu du tumulte qui s'en suivit, un jeune homme inconnu se présente sur l'estrade. « Il est du devoir de la municipalité, dit-il, d'assister à la plantation de tous les arbres de la Liberté, parceque, dans ce cas, l'arbre est un emblème patriotique et le symbole de la République, que l'on doit respecter quels que soient ceux qui le plantent. »

— « Oui, bravo ! crient plusieurs voix. A bas le maire ! à bas le blagueur ! »

— « Ce ne sont pas, reprend l'inconnu, de pareilles interruptions qui vous feront résoudre les questions. Des injures ne sont pas des raisons. »

Le silence se fait ; mais le maire, désorienté, descend de la tribune, et le bureau délibère que l'arbre des ouvriers sera planté sur la place d'Armes, devant le perron de l'église.

Quel était ce jeune étranger, de bonne et fière tournure, qui,

par quelques paroles prononcées d'une voix sonore et bien timbrée, avait si promptement ramené le calme ?

En présence de certains symptômes alarmants pour la République, le *Club de la Révolution*, de Paris, avait porté toute son attention sur la question électorale. Il songea sérieusement à centraliser les efforts pour obtenir des élections républicaines, et pour y arriver, il décida de convier tous les clubs de Paris et de la banlieue à déléguer trois de leurs membres pour la formation d'un Comité. Plus de cent clubs répondirent à cet appel. Ce fut la réunion de ces délégués qui prit le titre de Comité révolutionnaire ou *Club des Clubs*. Il fut décidé que son action ne se bornerait pas aux élections du département de la Seine, mais qu'elle s'étendrait aux élections de tous les départements, et que des délégués seraient envoyés sur tous les points de la France. Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, approuva cette résolution, et, sur sa proposition, le Gouvernement autorisa la mesure et la dépense qu'elle nécessitait. Les Clubs de Paris furent invités par le bureau du *Club des Clubs* à choisir dans leur sein des citoyens pour remplir la mission de délégués dans les départements. Le Comité acceptait ou refusait après examen, selon qu'il les jugeait aptes à remplir dignement leur mission de confiance. Une somme de dix francs par jour leur était allouée, non compris les frais de voyage. Ces délégués avaient pour instructions de se présenter dans les clubs des villes de province, de parcourir les campagnes, d'étudier partout l'esprit des populations, et d'agir, selon les localités, dans l'intérêt bien entendu de la cause démocratique. Ils devaient entretenir l'enthousiasme révolutionnaire, déjouer les tentatives des partis royalistes, surveiller au besoin les commissaires, et éclairer le peuple sur ses droits et ses devoirs. Chaque jour ils étaient tenus d'adresser un rapport détaillé au Comité, qui faisait le dépouillement de cette correspondance.

Celui qui avait été désigné comme délégué dans le département du Haut-Rhin, et que nous venons de voir à la tribune du Club des Travailleurs, n'était pas étranger au pays. Il était d'un village des environs de Belfort et se nommait Rossat (1). Il sut

---

(1) Rossat (François), né à Grosne, petit village du canton de Delle. Docteur-ès-sciences physiques. A été jusqu'en 1863, préparateur du cours de chimie du professeur Liès-Budard, de la Faculté des sciences de Strasbourg. A fondé une Institution de jeunes gens à Charleville (Ardennes), où il est mort en 1877. Il fut membre du Conseil impérial de l'Instruction publique.

justifier par sa conduite, son langage modéré et ses manières polies la confiance dont il fut l'objet et l'autorité qu'il prit en peu de temps. Dès le premier jour, il se rendit un compte exact de la situation politique dans le pays et de la valeur des diverses candidatures qui s'y produisaient.

La plantation des deux arbres de la Liberté eut lieu le 13 avril, dans l'après-midi. L'autorité municipale avait organisé, pour le sien, une grande cérémonie.

Dès le matin, des drapeaux flottent aux fenêtres. La pluie, qui tombait depuis la veille, cesse vers 3 heures, et le soleil donne. A ce moment, la cavalerie vient se ranger en bataille sur la Place d'Armes, devant l'hôtel-de-ville. Les trompettes de la batterie d'artillerie de la garde nationale sonnent et les tambours des sapeurs-pompiers battent le rappel. Tout le monde se réunit. Par malheur, l'arbre de la ville, un beau chêne, que l'on avait été chercher dans la forêt du Salbert, n'étant pas encore arrivé, le cortège ne pouvait se former et se mettre en route.

Sur ces entrefaites, le club des ouvriers plantait, devant le perron de l'église, un superbe peuplier, tout orné de drapeaux et de banderolles tricolores.

Après une heure d'attente, et malgré la pluie qui vient de recommencer, le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

La fanfare du 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs, suivie d'un piquet de cavaliers ; la batterie d'artillerie, musique en tête, et la compagnie de pompiers ; les enfants de la salle d'asile, les écoles primaires et le collège, avec son drapeau ; les tambours, la musique et l'état-major du 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère (1), avec un piquet de grenadiers ; le drapeau du 18<sup>e</sup> et l'étendard des chasseurs, accompagnant le drapeau de la garde nationale donné par les dames de Belfort ; le sous-commissaire de l'arrondissement, le maire et ses adjoints, en écharpe, suivis du Conseil municipal ; le tribunal civil et le tribunal de commerce, en robes ; le lieutenant-colonel Jaubert, commandant la place, et son état-major ; le personnel de l'hôpital militaire ; les officiers de la garde nationale, du 3<sup>e</sup> de ligne, du 18<sup>e</sup> léger et du 7<sup>e</sup> chasseurs ; les gardes nationaux mêlés aux soldats de la garnison ; un piquet de grenadiers du 3<sup>e</sup> de ligne ; des artilleurs

---

(1) Ce régiment, dont nous aurons l'occasion de reparler, était en garnison à Belfort depuis la fin du mois d'octobre 1846 ; il venait de Strasbourg et avait remplacé dans notre ville un bataillon du 22<sup>e</sup> léger.

avec deux pièces de canon. Un piquet de cavalerie fermait la marche, qui était dirigée par le commandant de Baillencourt, du 18<sup>e</sup> léger.

Une foule considérable suivait le cortège. Il partit de l'hôtel-de-ville, passa devant l'église pour prendre le clergé qui donna la bénédiction à l'arbre des Travailleurs, et se dirigea vers le faubourg. L'emplacement choisi par la municipalité était celui de l'ancienne bascule. Le chêne était en place. Le cortège s'arrêta ; le canon retentit, et, au chant de la *Marseillaise*, le curé de Belfort bénit l'arbre de la Liberté. Le sous-commissaire Desmazières fit un discours et le curé Fiétié prononça une allocution, qui furent accueillis par des cris enthousiastes et répétés de *Vive la République!*

Tout se passa dans le plus grand ordre, et cette journée fut remarquable par l'entrain et l'esprit patriotique dont tous les citoyens paraissaient animés.

Le soir, réunion au Manège du Club des ouvriers. En ouvrant la séance, le président Blétry se plaint des procédés que l'on a eu à leur égard, et demande comment il se fait que leur peuplier n'a pas reçu la même bénédiction et les mêmes honneurs que le chêne. Il attaque vivement la municipalité. Le maire s'élança à la tribune et veut donner des explications, mais le bruit couvre sa voix. Croyant alors en imposer au public, il recourt aux grands moyens oratoires : « On a dit que l'on se vengerait sur notre arbre ; eh bien ! qu'on le coupe, et j'irai moi-même, les manches retroussées et la hache à la main, couper le vôtre. »

La pose théâtrale et le ton déclamatoire de l'orateur font éclater de rire les auditeurs. Un jeune citoyen, dont les premières productions poétiques dénotaient une riche imagination et un réel talent, s'écrie : « Le chêne est l'arbre de l'aristocratie ; l'autre est celui des ouvriers ! Nous sommes ici tous des travailleurs ! »

— « Oui des travailleurs qui ne travaillent pas, dit une voix dans la foule ; car vous, J...., quel est votre état, vous qui parlez si bien d'ouvriers ? »

A cette apostrophe, des bravos éclatent et on acclame Bardy, dont on a reconnu la voix. L'interpellé se lève furieux, en criant : « A Belfort, il y a des aristocrates ! .... » ; mais les sifflots et les huées le forcent à se taire.

En ce moment, le *Chant des Girondins* se fait entendre au



dehors, et un groupe de citoyens pénètre dans le manège. L'un d'eux, nommé Lagrange, monte à la tribune et fait entendre des paroles de paix et d'union qui sont couvertes d'applaudissements. Notre jeune poète veut tenter un dernier effort ; c'est en vain, tant le vacarme est assourdissant. Alors, le citoyen Denizot se présente au bureau et crie, au milieu des rires et des lazzis : « Il y a parmi vous des aristocrates qui sont payés !... » Ceci met le comble à l'hilarité de l'auditoire. Le président, débordé, lève la séance.

Toute la ville est illuminée. Une bande de travailleurs, ayant à sa tête *Faifai* Crunel, un type bellortain dont la mémoire restera légendaire, se rend au pied du peuplier et se met à danser autour, en chantant la *Carmagnole* et le *Ça ira*. Cette scène, qui rappelait les plus mauvais jours de la Révolution, se passait juste à l'endroit où, le 10 novembre 1793, avaient été brisés par la populace, puis brûlés, le mobilier de l'église, les ornements sacerdotaux et la vieille statue, si vénérée, de saint Christophe, patron de Belfort.

Ce qui venait de se passer désorienta les esprits ; les uns prirent peur ; les autres, faisant semblant, s'empressèrent de saisir cette occasion pour discréditer la République. Selon ces derniers, on marchait droit à la Terreur, et le moment était proche où l'échafaud reprendrait sa triste et sanglante besogne.

Bardy, président de la *Société démocratique*, convoqua une réunion électorale pour le 14 au soir, après entente avec le secrétaire, Charles Lebleu. Dès huit heures, il y eût foule au manège. La plupart des membres du Bureau faisant défaut, le président prit place avec Félix Monchot, le seul présent. Comme on attendait, le public, impatienté, commença à murmurer. On parla d'un coup monté par le vice-président Adolphe Antonin et le secrétaire, contre la candidature de Bardy, combattue également par une sorte de coalition formée de partisans du régime déchu, d'une fraction du club ouvrier, et de mécontents parmi lesquels se trouvait déjà le dithyrambique teneur de livres qui naguère avait écrit au Commissaire spécial de la République la lettre que nous avons citée. Ces « envieux », que l'on craignait dès le 4 mars, exerçaient-ils déjà leurs sourdes menées ?

En ouvrant la séance, le président se plaignit que de tous ceux qui formaient le Bureau de l'Assemblée électorale de Bel-

fort il ne restait que le citoyen Monchot et lui ; les autres l'avaient abandonné à la suite de misérables intrigues. « Dans toutes les réunions que j'ai présidées, dit-il, on m'a laissé tout le fardeau des affaires, m'obligeant à parler constamment, comme si j'étais de force à amuser le public durant des heures entières. Cela ne peut continuer, et, dès ce moment, l'Assemblée électorale est dissoute. Que celui qui désire encore faire une observation monte à la tribune ! » Et comme personne ne bougeait, il leva la séance, en disant : « Je ne suis plus votre président. » L'assistance accueillit ces derniers mots par les cris : Si, si ! qu'on forme un autre Bureau ! » Bardy ajouta : « Citoyens, dans une petite ville comme Belfort il ne saurait y avoir deux clubs. Il nous faut de l'union si nous voulons réussir. Il y a le club des ouvriers. Eh bien ! les ouvriers ont les mêmes opinions politiques que moi. Comme moi, ils veulent la démocratie et le soulagement des classes laborieuses. Seulement, ce que je trouve absurde, c'est que leur Bureau cherche à semer parmi eux des idées communistes. Leur manière d'instruire le peuple est mauvaise, mais au fond je partage leurs opinions. Voyez s'il n'y aurait pas un intérêt réel à réunir les deux clubs en un seul, et à faire une démarche dans ce sens auprès des Travaillleurs. Toute réunion est impossible ce soir, et encore une fois, je déclare la séance levée. »

La foule crie : « Non, non ! ne laissez pas partir notre président ! Vive Bardy ! Un autre bureau ! aux voix ! » Le bruit est extrême : Rossat, Gressien, Dantzer et Lagrange sont sur les marches de la tribune pour empêcher le président d'en descendre. On fait des appels à l'union et à la concorde. Baruzzi, Schüler et Amédée George l'engagent à demeurer à son poste et l'encouragent de leur mieux. Enfin, grâce à Rossat, le silence se fait. Le délégué du *Club des Clubs* estime qu'il faut former un autre Bureau : « Que ceux, dit-il, qui veulent de M. Bardy pour président lèvent la main. » Toutes les mains se lèvent ; pas une à la contr'épreuve. En conséquence, Bardy est proclamé à l'unanimité président de l'Assemblée. Amédée George est nommé vice-président, et F. Monchot, secrétaire. On décide ensuite qu'une démarche sera faite dans le plus bref délai auprès des Travaillleurs pour la fusion des deux clubs.

Le lendemain, le bureau des ouvriers, prenant l'initiative, vint trouver Bardy dans son cabinet d'instruction, à l'hôtel-de-ville. Mais il se montre si difficile et si exigeant que Bardy se

voit, à son grand regret, forcé de déclarer qu'on ne pourra jamais s'entendre, et qu'il considérait comme accomplie la mission dont on l'avait chargé.

L'agitation électorale allait en augmentant. Le 16 avril, dimanche des Rameaux, une grande assemblée populaire eût lieu au manège. Tous les candidats du département y avaient été convoqués, pour y faire leur profession de foi. Un grand nombre s'y rendirent.

Voici quelle fut celle de Nap. Bardy :

« Aux Citoyens du Haut-Rhin,

« Citoyens,

« Désigné comme candidat par les citoyens de Belfort dans les  
« premières réunions qui ont eu lieu après les journées de Février,  
« porté ensuite sur les listes du Comité électoral de Colmar et de  
« plusieurs Comités de canton, et enfin sur celle des délégués des  
« cantons, je puis dire hautement que je n'ai trempé dans aucune  
« intrigue, que je n'ai fait aucune démarche pour obtenir cette  
« marque de confiance. Aujourd'hui je ne viens pas en solliciteur,  
« je viens dire à ceux qui ne me connaissent pas : voici quelles  
« sont mes opinions politiques.

« J'étais Républicain en 1832 et 1834 ; je le suis encore. Mais  
« ce mot Républicain comprend des citoyens plus ou moins  
« dévoués au Peuple, comme le mot République comprend  
« bien des formes de Gouvernement. Je dois donc dire ce que je  
« voudrais et ce que je ne voudrais pas, si j'étais membre de  
« l'Assemblée nationale.

« Je veux les conséquences de la journée du 24 février. Le  
« Gouvernement par le Peuple et pour cela le suffrage direct,  
« universel, sauf quelques légères limitations.

« La liberté absolue d'association.

« La liberté de la presse et de tous les modes de manifesta-  
« tion de la pensée, sauf répression par un jury populaire.

« Une éducation gratuite, commune, en respectant toutefois  
« les droits du père de famille.

« Je veux le respect de toute espèce de propriété, parceque la  
« propriété est le produit du travail et que sans propriété et sans  
« travail, pas de famille et retour à l'état sauvage : mais je veux  
« aussi que les charges de la société tombent sur ceux qui pos-  
« sèdent ; c'est pourquoi il faut que l'impôt soit supporté pro-  
« portionnellement et progressivement par chaque fortune, que

« les droits sur les successions soient établis d'après la même  
« base.

« Je demande aussi que le Gouvernement prenne des mesu-  
« res efficaces pour venir au secours de l'agriculture dont les  
« intérêts ont été négligés jusqu'à ce jour.

« Ce que je ne veux pas c'est d'une magistrature à l'élection :  
« elle ne serait pas indépendante. Un concours pour l'entrée  
« dans la carrière, une liste de présentation faite par les magis-  
« trats eux-mêmes pour l'avancement, me paraissent des garan-  
« ties suffisantes de sa bonne composition.

« Enfin ce que je ne veux pas c'est que le siège de l'Assem-  
« blée nationale soit ailleurs qu'à Paris. Je repousserai de tou-  
« tes mes forces comme député ou comme citoyen le fédéralis-  
« me sous quelque forme qu'il se montre. Briser l'unité, l'indivi-  
« sibilité de la République, c'est tuer le peuple français.

« Voilà mes convictions, citoyens, qui ne sont pas d'un jour,  
« qui ne sont pas d'emprunt. C'est avec ces principes seuls que  
« vous pourrez fonder la République française.

« Salut et Fraternité

N. BARDY, Juge à Belfort. »

Sur ces entrefaites d'autres réunions avaient eu lieu à Col-  
mar. Dans l'une d'elles, Rossat combattit énergiquement la can-  
didature d'Adolphe Antonin, et parvint à faire rayer son nom  
de la liste du Comité général. Aussi, quelques mois après, le  
candidat évincé se trouvant à Paris rencontra, au Palais-Royal,  
l'ancien délégué des clubs et lui reprocha amèrement son hos-  
tilité à son égard. « Sans vous, Monsieur, lui dit-il, je serais en  
ce moment à l'Assemblée nationale ; il paraît que vous ne m'en  
avez pas jugé digne. »

— Je m'en flatte et m'en honore, répondit Rossat.

La séance du Club des Travailleurs du 18 fut des plus mouve-  
mentées et des plus tumultueuses. On ne pouvait pénétrer dans  
l'intérieur du manège que muni de cartes personnelles, signées  
du président Blétry. Le citoyen Loubert était de garde pour  
surveiller les entrées. Ce procédé, peu conforme aux idées que  
l'on se faisait de la liberté de réunion, exaspéra un grand nombre  
de personnes. Au bout de quelque temps, la porte ayant été fer-  
mée, la foule qui devenait de plus en plus compacte et bruyante,  
chercha à l'enfoncer. Des cris, des menaces, des imprécations se  
firent entendre ; des coups redoublés ébranlèrent la porte, qui  
céda sous une poussée furieuse. Le manège fut envahi, une

bagarre se produisit, dans laquelle coups de poings et coups de pieds furent lancés à tort et à travers, dans une demi-obscurité. Malgré ce tapage, quelques orateurs essayèrent de parler ; un docteur en médecine de Neuf-Brisach, Perroz, fit une profession de foi que Lardier combattit. On hua, on applaudit, on siffla, on se disputa, et la séance se termina au milieu d'un indescriptible charivari.

On arrivait au moment des élections. Ces discussions aussi bruyantes que stériles allaient prendre fin. Un certain apaisement se fit dans les esprits ; ce fut en quelque sorte comme la veillée des armes.

« La grande fête chrétienne de Pâques tombait, en l'année 1848, le dimanche 23 avril. Le scrutin fut ouvert pendant deux jours dans la mairie de chaque chef-lieu de canton, le dimanche et le lundi de Pâques. A cette époque d'enthousiasme mystique, les élections furent considérées comme une sorte de Pâque civique, et ce nom est longtemps resté dans la langue de certains orateurs ou écrivains, pour être appliqué aux manifestations périodiques du suffrage universel. A ce premier banquet de la fraternité électorale et politique tous les Français furent appelés. Comme il y a une certaine distance à franchir de la commune au chef-lieu de canton, les curés et desservants des paroisses avancèrent l'heure de la messe de la Résurrection qui, en ce temps-là, était fréquentée par la grande majorité des fidèles ; et, la cérémonie terminée, les citoyens électeurs se mirent en marche, maires et curés à leur tête, précédés du tambour de la commune et rangés autour du drapeau national, chantant des airs patriotiques dans les provinces de l'Est, des cantiques de dévotion dans l'Ouest, en Vendée et en Bretagne (1). »

La ville de Belfort vit pareil spectacle, que ceux qui y ont assisté n'oublieront jamais. Le 23, à six heures du matin, la cloche municipale appela les électeurs au scrutin. L'hôtel-de-ville semblait inabordable tant était grande la foule. Chaque village arriva, conduit par son maire et son curé. Un poste de gardes nationaux gardait les urnes. Les opérations continuèrent le lendemain, avec un ordre parfait. Le mardi 25, le dépouillement du scrutin eût lieu avec plus de rapidité que l'on ne s'y attendait.

---

(1) Eug. Spuller, *Histoire parlementaire de la seconde République*, page 46.

Dans la nuit du vendredi au samedi, on vint appeler Bardy, auquel on cria de la rue qu'il était élu Représentant du peuple avec 43635 suffrages, à peu près. Puis, on lui donna force sérénades, et les ouvriers à leur tour chantèrent, sous ses fenêtres, des airs patriotiques.

Le 1<sup>er</sup> mai, l'élu du Haut-Rhin partit pour Paris.

---

### CHAPITRE III.

---

#### A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

N. Bardy fut élu Représentant du peuple du département du Haut-Rhin exactement par 43853 voix sur 94408 votants, et le 7<sup>e</sup> sur 12.

A son arrivée à Paris, il descendit chez son beau-frère, Gustave Dauphin, peintre d'histoire, colonel de la 7<sup>e</sup> légion de la Garde nationale, qui demeurait au n<sup>o</sup> 12 de la rue du Grand-Chantier, au Marais.

Le 4 mai eût lieu l'ouverture solennelle des réunions de l'Assemblée nationale, à qui le suffrage universel venait de donner le mandat de constituer la France en République. Bardy, au comble de ses espérances et le cœur rempli de joie, joignit ses acclamations à celles de ses collègues et d'une foule immense, massée sur le pont de la Concorde et aux abords du péristyle du Palais-Bourbon. Il salua avec bonheur cette forme de gouvernement que ses sentiments libéraux et ses convictions républicaines, déjà anciennes, lui faisaient voir comme la seule capable de donner à la France des institutions dignes d'elle.

Dès le lendemain, il écrivit au ministre de la justice la lettre suivante :

« Citoyen ministre de la justice,

« J'ai toujours été aussi de ceux qui ont pensé qu'on ne devait  
« pas être rétribué pour des fonctions qu'on ne pouvait remplir.  
« Je viens donc vous prier de faire en sorte que la portion de  
« mon traitement de juge d'instruction que je pourrais toucher  
« en vertu des décrets et réglemens reste dans la caisse natio-

« nale à compter de l'époque où je dois recevoir une indemnité  
« comme représentant.

« Salut et fraternité.

N. BARDY, Juge d'instruction à Belfort. »

Le magistrat belfortain était un homme nouveau et inconnu. Aussi, les publicistes qui, à la hâte, voulurent donner quelques renseignements biographiques sur les membres de l'Assemblée, furent fort embarrassés pour parler de lui.

Les uns, tels que les rédacteurs de *Notre histoire*, ne trouvèrent à dire sur son compte que deux phrases très insignifiantes, qui laissaient complètement en dehors celui qui en était l'objet. Qu'on en juge plutôt :

BARDY (*du Haut-Rhin*). — Le besoin d'un juge d'instruction se faisait sentir à l'Assemblée nationale. Le département du Haut-Rhin le lui a fourni pour un temps. Nous aimons encore mieux qu'il nous vienne de là que du département de la Seine qui n'en fournit que de la pire espèce. »

Une autre *Biographie des Représentants du Peuple* ne pouvait en dire beaucoup plus long ; mais, mieux inspirée, elle s'exprima à son égard en termes plus bienveillants :

« BARDY (Napoléon), 45853 voix, juge d'instruction à Belfort, est âgé de 42 ans. Entré de bonne heure dans la magistrature, il sut toujours se faire remarquer par sa connaissance approfondie du droit, comme par son esprit d'impartialité. Sous ce rapport, il justifie parfaitement les suffrages qui l'ont amené à l'Assemblée nationale. Nous avons la profonde conviction qu'à ces qualités éminentes dont il a fait preuve dans une carrière, il saura unir la fermeté que doit toujours avoir tout Représentant du Peuple. Ses convictions anciennes pour le parti républicain sont avérées. »

L'auteur du pronostic contenu dans ces lignes ne pensait probablement pas si bien dire. La fermeté ne fit jamais défaut au représentant du Haut-Rhin, et nous le voyons, dans les crises terribles que l'Assemblée eût à traverser, en donner des preuves.

Ce fut d'abord pendant la fameuse et néfaste journée du 15 mai. La salle des séances de l'Assemblée s'emplissait de factieux ; bientôt les tribunes, les couloirs, l'hémicycle, tout fut envahi. Devant le flot populaire, un grand nombre de Représentants sortirent et se dispersèrent, Depuis le jour où des femmes éche-

velées et sanglantes hissèrent au bout d'une pique la tête décollée du député Féraud sous les yeux du président Boissy d'Anglas, qui se découvrit sans sourcilier, l'Histoire n'offrait rien d'analogue à ce qui se passait au sein de la Représentation nationale. Les Représentants qui n'avaient pas fui cette scène épouvantable étaient immobiles sur leurs bancs. Bardy fut un de ceux-là ; il ne quitta pas sa place et resta jusqu'au bout le témoin attristé de cet attentat.

Comme l'Assemblée éprouvait le besoin d'être conduite et dirigée, les hommes du parti du *National* n'avaient pas tardé à reconnaître l'utilité et à tirer avantage d'une réunion extra-parlementaire, qui tint ses séances à l'origine dans une des salles du Palais-Bourbon. Cette réunion comptait des républicains de toutes nuances. Placée sous l'invocation du nom respecté de Dupont (de l'Eure), elle obéit le plus souvent à l'influence et aux conseils d'Armand Marrast. Elle se transporta, au bout de quelque temps, au Palais national, galerie de la chapelle. Dès le début, Bardy s'y fit inscrire, ainsi que le témoigne une carte verte à son nom, portant le n° d'ordre 192, et signée Armand Marrast, président provisoire, et Théodore Raynal, secrétaire provisoire.

L'Assemblée constituante était souveraine. « Afin de mieux faire sentir son action, dit E. Spuller, elle s'appliqua à copier celle de nos grandes assemblées révolutionnaires, la Convention nationale, qui a mené à bonne fin la plus grandiose comme la plus terrible de toutes les tâches, la défense de la patrie en danger et l'affermissement des conquêtes de la Révolution. La Convention avait eu pour organes, pour instruments de sa redoutable omnipotence, ces fameux comités qui ont laissé après eux une si tragique renommée. L'Assemblée nationale de 1848 voulut avoir les siens, autant pour suivre l'exemple de la Convention que pour offrir aux Représentants laborieux et dévoués des moyens d'étude et de travail, et tirer parti de l'intelligence et de l'activité de tous ses membres (1). »

La plupart des Représentants se firent inscrire suivant leurs goûts, leurs aptitudes, leurs capacités, sur les listes des quinze comités permanents entre lesquels le règlement de l'Assemblée partagea les travaux dont elle devait s'occuper.

Bardy trouva sa place toute naturelle dans le comité de légis-

---

(1) Eug. Spuller, *loc. cit.*, page 134.



lation civile et criminelle. A la sous-commission du système pénitentiaire, il eût pour collègues Corne, Chais, Labordère et Lagraverend. Le 11 septembre, il fut désigné pour former, avec Daude et Lacaze, une sous-commission chargée d'examiner la proposition F. Barrot sur le régime des journaux en Algérie. Il donna, au sein du Comité de législation, toute la mesure de son ardeur au travail et de la profondeur de ses connaissances spéciales. Il était très-écouté, et ses conseils furent toujours favorablement accueillis. On peut affirmer qu'il fut « un laborieux et un dévoué. »

Il est facile de concevoir les cruelles émotions qu'il ressentit pendant ces tristes journées de Juin. Dans ces terribles moments, son sang-froid et sa fermeté ne se démentirent pas un seul instant. La situation périlleuse de son beau-frère, le colonel Dauphin, défendant la mairie du VII<sup>e</sup> arrondissement avec un petit nombre de gardes nationaux, le préoccupait très-vivement. Il savait le Marais et les quartiers voisins en plein mouvement insurrectionnel, mais il savait aussi que les insurgés étaient plutôt des malheureux égarés que des malfaiteurs. Il voulut tenter un effort. Le 24, au matin, il demanda et obtint du président de l'Assemblée l'autorisation de se rendre à la mairie du VII<sup>e</sup> afin de voir ce qui s'y passait. Il partit aussitôt accompagné d'un de ses collègues du Haut-Rhin, Prudhomme. Malgré les barricades qui obstruaient les rues étroites situées entre l'Hôtel-de-Ville et la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, ils parvinrent assez rapidement jusqu'à la mairie. Ils y trouvèrent le colonel Dauphin prêt pour la résistance ; les quarante gardes nationaux dont il pouvait disposer étaient répartis à leur poste de combat, les uns aux fenêtres, les autres derrière le mur que l'on avait crénelé en quelques endroits.

En partie rassurés, Bardy et son collègue se disposèrent à retourner à l'Assemblée. Il était temps, car de nombreux groupes d'insurgés se rapprochaient. Ils parlementèrent avec quelques-uns d'entr'eux, et, sous la protection de leurs écharpes et d'une escorte qu'ils leur fournirent jusqu'au quai de l'Hôtel-de-Ville, ils regagnèrent sans encombre le Palais-Bourbon.

Ils y arrivèrent vers 10 heures, juste au moment où Pascal Duprat allait demander la mise de Paris en état de siège. L'Assemblée était comme affolée. Surmontant l'émotion que venait de faire naître en lui sa visite dans un des foyers les plus ardents de l'insurrection, il éprouva une invincible répugnance pour

une pareille mesure, qui entraînait avec elle la dictature militaire. Se joignant à Larabit, à Germain Sarrut, à Jules Grévy et à quelques autres, une soixantaine en tout, il protesta et vota courageusement contre l'état de siège.

Dans cette même journée du 24, il fut douloureusement impressionné par un événement qui avait eu pour théâtre la Place des Vosges, où se trouvait la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement.

Nous croyons devoir en parler ici parceque ceux qui en furent les victimes appartenaient au 18<sup>e</sup> léger, naguère encore en garnison à Belfort, et qu'ils étaient commandés par le chef de bataillon Tombeur, avec lequel Bardy s'était lié pendant son séjour dans notre pays.

Le 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, dont le chef était le colonel Henri, partit de Belfort vers le 12 juin pour aller, en prévision de troubles prochains, renforcer la garnison de Paris. Son 3<sup>e</sup> bataillon, commandant Tombeur, était à Charenton, quand il reçut l'ordre, le 23 juin à 10 h. 3/4 du matin, de se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Il fut arrêté Place Wallhubert par l'adjoint au maire de Paris, et envoyé au secours de la VIII<sup>e</sup> mairie, cernée par l'insurrection. Il lui fallut, pour y arriver, passer sur les barricades des rues Moreau, de la Planchette et quai de l'Arsenal.

Le 24, dès le matin, les 350 hommes de ce bataillon, postés au coin des rues aboutissant à la Place des Vosges, avaient échangé des coups de fusil avec les insurgés. Mais, devant l'accroissement incessant de ses adversaires et après avoir perdu un certain nombre d'hommes, le brave commandant Tombeur s'était vu obligé de battre en retraite sous les arcades. Là, pourvus de cartouches, mais sans capsules, bloqués de toutes parts, le commandant et ses lieutenants avaient, par leur exemple, animé leurs soldats d'une profonde résolution.

A cet instant, les assaillants ayant pu pénétrer dans la mairie font, des fenêtres, pleuvoir les balles sur le 18<sup>e</sup> léger. En même temps, des insurgés se glissent par des rues adjacentes dans diverses maisons dont les croisées donnent sur la place, et par un feu plongeant déciment les soldats. Après une résistance héroïque, où il a perdu encore une cinquantaine d'hommes, le commandant Tombeur se voit enveloppé par un flot d'insurgés ; et lui et ses soldats, qui ont si bravement versé leur sang, sont désarmés et conduits, prisonniers, à la caserne des Minimes.

Cet événement souleva une grande émotion ; on l'interpréta

de différentes manières. Au premier moment, on traita le chef de bataillon et ses soldats de lâches ; on les accusa d'avoir pactisé avec l'insurrection. Puis, des informations plus précises montrèrent qu'ils avaient fait tout leur devoir, en combattant vaillamment jusqu'à ce qu'ils furent mis dans l'impossibilité absolue de continuer la lutte. Nous avons entendu dire au représentant Bardy, plus que tout autre affecté par ce triste épisode, qu'il n'avait pas un seul instant douté de la bravoure et de l'honneur du commandant Tombeur.

Pendant les gardes nationales des départements, appelées par le chef du pouvoir exécutif, arrivaient à Paris. Quelle ne fut pas la surprise agréable de Bardy en voyant, dans la journée du 29 Juin, défiler un peloton d'artilleurs sur les schakos desquels on lisait : *Haut-Rhin, Belfort !* Sa joie fut plus grande encore en reconnaissant, parmi ses compatriotes, des amis et des voisins....

La dépêche du général Cavagnac « aux Préfets de tous les départements, » annonçant que « les gardes nationales de plusieurs villes étaient déjà arrivées et que leur exemple devait être imité, » avait été expédiée dans l'après-midi du 24, et était parvenue à Belfort le lendemain. Aussitôt des volontaires, faisant presque tous partie de la batterie d'artillerie, s'étaient fait inscrire ; des voitures avaient été réquisitionnées, et le 26 au matin le départ s'était effectué en bon ordre, sous le commandement d'Adolphe Antonin, lieutenant-colonel de la garde nationale belfortaine.

Nous pensons rester dans les limites de notre sujet en rappelant les noms des citoyens dévoués qui, au premier appel, ont répondu avec un aussi patriotique empressement. Ce sont :

Antonin, Adolphe.	Fraitot, Etienne.
Antonin, Auguste.	Genty, Charles.
Antonin, Emile.	Genty, Philippe.
Baruzzi, Abel.	Gilles, Charles.
Berthold, père.	Heinimann, Jules.
Berthold, fils.	Juteau, Joseph.
Belin, Charles.	Launois, Alexandre.
Blétry, Prosper.	Lévy, Emile.
Blondé, Victor.	Poisat, Hercule.
Clere, Jean-Baptiste.	Poisat, Aristide.
Clere, Hippolyte.	Poisat, Nestor.
Christen, Thiébaud.	Paillard, Auguste.

Dauphin, Prosper.	Polin, Edouard.
Deschamps, Félix.	Rameau.
Duquesnoy, François.	Spetz, Vincent.
Duquesnoy, Xavier.	Tagant.
Courtot.	Vandeville, Félix.
Fellmann, Léon.	Viellard, Félix.

Ce voyage de cent lieues fut très-rapidement fait. La vue de ce détachement, bien armé et équipé, accouru en moins de trois jours presque des bords du Rhin, excita l'étonnement de ceux qui croyaient que l'Alsace était en Allemagne. Le général Cavaignac lui-même, en passant la revue des gardes nationales des diverses provinces de France, témoigna d'une manière toute particulière sa satisfaction à celle de Belfort (1). Les Représentants du Haut-Rhin, voulant perpétuer par un souvenir son acte de patriotisme, lui envoyèrent, quelque temps après, un drapeau, avec les deux lettres suivantes :

*Les Représentants du Haut-Rhin  
au Maire de la ville de Belfort.*

« Monsieur le Maire,

« Au mois de juin, les gardes nationaux de votre ville ont  
« accouru à la défense de la patrie et de la République.

« Nous ne l'avons pas oublié, et nous en garderons dans nos  
« cœurs un précieux souvenir.

« Aussi, pour que ce souvenir soit perpétuel, avons nous  
« voulu leur en donner un gage qui soit un témoignage constant  
« des sentiments qui nous unissent. Ce gage, c'est la noble  
« bannière sous laquelle ils ont marché.

« Ce don que nous faisons à leur dévouement, ils le garderont  
« en mémoire de ces jours de douceurs et d'alarmes, où ils ont  
« si bien compris leur mission.

« Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, n'a pas  
« voulu être étranger à cette expression de notre gratitude, et  
« nous avons la satisfaction de leur envoyer une marque non  
« équivoque de la sienne, qu'ils trouveront toute entière dans la

---

(1) Le détachement belfortain fut logé au Palais-Bourbon, et, par une faveur spéciale, employé au service d'honneur de l'Assemblée. Il quitta Paris, le 3 au matin, et rentra le 5 à Belfort. V. pour son passage à Langres, le 4, et la réception que lui fit la garde nationale de cette ville, le *Messageur de la Haute-Marne*.

« lettre qu'il adresse à leur digne colonel, et que nous joignons à celle-ci.

« Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée. »

*Les Représentants du Peuple pour le Haut-Rhin :*

Prudhomme.	N. Bardy.	A. Struch.
Dollfus.	Heuchel.	Kœnig.
Heeckeren.	Kestner.	Yves.
Rudler.	Stœcklé.	Chauffour.

« Paris, 17 Juillet 1848.

« Monsieur le Colonel,

« Les représentants du département du Haut-Rhin adressent à leurs citoyens, composant la garde nationale de Belfort, un drapeau qu'ils leur avaient précédemment annoncé.

« Ce don patriotique conservera, Monsieur le Colonel, au sein de la garde nationale de votre ville, le souvenir d'une circonstance mémorable. Au mois de juin dernier, la société française, la société européenne peut-être, ont été sérieusement menacées par une agression dont les suites se font encore sentir dans le pays, où toute la force intelligente travaille ardemment à en effacer la trace.

« A l'appel du Pouvoir central, à l'appel de la population parisienne presque toute entière, les gardes nationales des départements accoururent de toutes parts, et contribuèrent puissamment à sauver le pays d'une crise qui fut traversée d'un danger surmonté au nom du principe républicain.

« La garde nationale de Belfort a dignement accompli sa tâche dans ces cruelles épreuves, et contribué pour sa part au salut du pays. Je saisis avec empressement, en me rendant au désir que veulent bien m'exprimer les Représentants du Haut-Rhin, l'occasion de rendre une fois encore justice à la Garde nationale que vous commandez.

« Dévoué comme elle aux institutions républicaines, je crois fermement comme elle que le pays y trouvera des éléments de gloire, de prospérité et de bonheur.

« Recevez, Monsieur le Colonel, l'assurance de mes sentiments d'affection et de sympathie.

G<sup>1</sup> CAVAIGNAC. »

Disons dès à présent que Bardy vota avec les républicains de nuance modérée et se rapprocha, dans certaines circonstances,

de l'extrême gauche, de la Montagne, pour employer la locution ridicule du temps. Nous donnerons, à la fin de ce chapitre, ses votes dans les différents scrutins auxquels il a pris part.

A la séance du 21 août, il demanda un congé de dix jours, « les motifs les plus graves exigeant sa présence dans sa famille »

La Constitution de la République était la tâche spécialement confiée aux représentants élus le 23 avril par le suffrage universel. Un comité de Constitution, formé par l'Assemblée nationale vers le 20 mai, travailla avec ardeur à élaborer un projet qui se trouva prêt pour les premiers jours de septembre, et que l'on commença aussitôt à discuter article par article. L'ensemble de cette Constitution, mis aux voix, fut adopté le 4 novembre par sept cent soixante-neuf Représentants du peuple présents.

Le Gouvernement décida de célébrer sa promulgation par une fête solennelle, qui eût lieu le 12 novembre sur la place de la Concorde. En quelques lignes, M. E. Spuller en rend compte d'une façon aussi exacte que concise : « Au pied d'un autel de vingt mètres de haut, où Fayet, représentant du Loiret, évêque d'Orléans, avait dit la messe, en présence de l'Assemblée et des grands corps de l'État, Armand Marrast, ayant à sa droite le général Cavaignac et à sa gauche le garde des sceaux Marie, donna lecture de la Constitution sous une averse de neige fondante. Un ciel bas et noir, des visages tristes et inquiets dans une fête manquée, ce fut tout le souvenir que laissa cette cérémonie. »

Nous en avons nous-même été témoin, et, à quarante-cinq ans de distance, c'est bien l'impression qui nous en est restée.

La Constitution fut promulguée à Belfort le dimanche suivant 19 novembre. La fête devait avoir lieu dans la matinée, mais le temps était si mauvais, la pluie et la neige tombaient si fort que l'on ne pût achever les préparatifs et qu'il fallut retarder la cérémonie de quelques heures. Heureusement, dans l'après-midi, la pluie cessa et le ciel s'éclaircit. L'estrade dressée sur la place, devant l'arbre de la Liberté, est achevée et décorée avec goût : au milieu, une tribune aux armes de la ville ; derrière elle, une grande colonne ornée du faisceau de la République, pavoisée de drapeaux tricolores et surmontée d'un écusson avec ces mots : *Constitution de 1848*. De chaque côté de l'estrade, des bannières portant, l'une : *21 février — 19 novembre 1848* ; et l'autre : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

A deux heures et demie, les hussards arrivent sur la place, puis le 3<sup>e</sup> de ligne, la batterie d'artillerie traînant ses quatre pièces, les pompiers, suivis d'une trentaine de *bisets*, dont l'un, Doniace, porte encore l'uniforme des fantassins de 1815. A trois heures, les cloches sonnent, le canon retentit au château, les troupes se forment en carré, et un piquet composé des diverses armes escorte, de l'Hôtel-de-Ville à l'estrade, les autorités civiles et militaires. Laloz, premier adjoint faisant fonctions de maire, prend place à la tribune et donne lecture de la Constitution, qui est saluée par les cris répétés de *Vive la République, Vive la Constitution!*

Après le défilé des troupes, les autorités se rendent à l'église pour assister au *Te Deum*. La foule est considérable et toutes les fenêtres, du rez-de-chaussée aux mansardes, sont garnies de curieux.

Bardy, l'un des Constituants, qui était à la fête du 12 à Paris, assistait également à celle de Belfort, qui fut plus gaie, plus enthousiaste, et qui l'eût été bien davantage si le temps s'y était prêté. Parti de Paris par la malle-poste, après avoir reçu des nouvelles inquiétantes de la santé de son père, il était arrivé à Belfort, le 16, vers six heures du soir.

Pendant son séjour dans sa ville natale, il put voir les différents partis s'agiter en vue de l'élection du Président de la République par le suffrage universel. Le 1<sup>er</sup> décembre, il écrivait à son fils : « Quant à l'élection future, on ne sait pas encore positivement de quel côté se tournera l'opinion publique. Bonaparte a des partisans ; ce sont principalement les anciens conservateurs, tous ceux qui ne sont pas contents de la République, mais Cavaignac aura aussi beaucoup de voix, même dans les campagnes ». Il ajoutait dans une lettre du 7 : « Louis Napoléon a toujours des chances dans la campagne. »

Plus on approchait du jour de la lutte, et plus il devenait difficile de rien préjuger de son résultat. Les légitimistes et les orléanistes voteraient naturellement pour Bonaparte ; les négociants et la majeure partie des bourgeois pour Cavaignac. Les *démocrates*, qui avaient pris pour chef le notaire Lardier, devaient voter pour Ledru-Rollin ; mais, au dernier moment, ils prirent une autre décision et prônèrent la candidature bonapartiste. Quant aux votes des militaires, on pensait qu'ils se partageraient entre Cavaignac et Bonaparte.

L'ancien maire Auguste Antonin et Fidèle Nizole, avocat,

auxquels s'était joint Adolphe Antonin, firent distribuer des bulletins imprimés au nom de Louis-Napoléon. De la part des deux premiers, rien d'étonnant. Mais il n'en était pas de même d'Adolphe Antonin, naguère encore si fougueux républicain. Un arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 8 octobre, l'avait nommé maire de Belfort, avec Lalloz et Etterlé pour adjoints; mais il n'avait pas cru devoir accepter, étant en instance pour recueillir la succession de Saglio, comme receveur particulier des finances. Grâce à l'influence d'amis de Paris, cette place ne s'était pas fait attendre, et un arrêté du 28 novembre nomma Lalloz maire, et le docteur H. Petitjean adjoint.

Celui que plus que jamais on appelait *le Prince* était enfin casé. Les palinodies sont de toutes les époques, surtout en temps de révolution. On ne lui pardonna pas ces brusques changements; une chanson en huit couplets, intitulée *le Prince de Belfort*, se chanta sur l'air du *Roi d'Yvetot*, et rappela les faits et gestes de son héros à la mémoire de ses concitoyens.

L'élection présidentielle se fit le 10 décembre; on sait ce qu'il en advint. Dans notre ville, en sortant du scrutin, des paysans crièrent *Vive l'Empereur!* « Ce n'est pas cela qu'il faut crier, » leur dit-on. Et eux de répondre « C'est vrai, attendons qu'il le soit. »

Pendant ce temps, le docteur Bardy s'était de plus en plus affaibli. Son second fils, Victor, qu'un arrêté du Gouvernement provisoire, du 25 avril, avait nommé substitut du Procureur de la République à Wissembourg, était aussi venu pour assister à ses derniers moments. La mort arriva le 7 décembre!....

Napoléon Bardy se hâta de retourner à Paris; il y fut bientôt rejoint par sa femme et ses deux jeunes fils, l'aîné s'y trouvant déjà depuis quelque temps.

Le 28 décembre, un des représentants les plus obscurs, Rateau, proposa à l'Assemblée nationale de se dissoudre. Renvoyée à l'examen d'une commission, cette proposition fut prise en considération, malgré un remarquable rapport de Jules Grévy. Il se fit alors une véritable campagne de pétitions, les unes, provoquées par tous les agents de la réaction et demandant la séparation immédiate de l'Assemblée, les autres émanant des républicains et l'invitant à ne se dissoudre qu'après avoir voté les lois organiques. Le 30 janvier, Bardy déposa sur le bureau du président un certain nombre de ces dernières pétitions, adressées par des habitants de Belfort, de Delle et de Dannemarie.



« Il faut, disait Amédée George dans sa lettre d'envoi, que l'Assemblée nationale reste ferme à son poste, car elle qui a fait la Constitution doit aussi faire les lois organiques. »

Bardy fut un des membres de l'Assemblée les plus exacts et les plus assidus. A l'exception de sa courte absence de dix jours et de celle, plus longue, nécessitée par la maladie et la mort de son père, il prit part à tous les travaux législatifs avec la plus grande régularité. On ne le voit que rarement porté « absent au moment du vote », et c'est parfois quand il se trouvait retenu dans une Commission, ou bien, comme le jour où, faisant partie d'une députation, il accompagnait le convoi funèbre d'un de ses collègues, Jean-Charles Besnard, représentant du Calvados.

De tous les votes émis par le Représentant du Haut-Rhin, et qui sont consignés au *Moniteur Universel*, nous n'avons qu'à rappeler ceux qui ont un caractère plus exclusivement politique. Nous en ferons l'énumération en suivant l'ordre chronologique :

1848

- 26 mai. Décret portant interdiction du territoire de la République aux membres de la famille d'Orléans . . . . . *Pour.*
- 12 juin. Décret relatif au crédit de 100.000 francs ouvert à la Commission du Pouvoir exécutif *Pour.*
- 18 juillet. Sur la demande d'ajournement du projet de décret relatif aux écoles militaires. . . . . *Contre.*
- 28 id. Projet de loi sur les clubs. . . . . *Contre.*
- 31 id. Sur l'ordre du jour motivé sur la proposition du c<sup>en</sup> Proudhon . . . . . *Pour.*
- 2 août. Art. 1<sup>er</sup> sur la loi relative aux emprunts hypothécaires . . . . . *Pour.*
- 5 id. Sur le renvoi dans les bureaux de l'examen du projet de construction d'une salle pour les séances. . . . . *Pour.*
- 9 id. Amendement des c<sup>ens</sup> Pascal Duprat, J. Grévy, etc. : « Toutes les lois relatives au cautionnement et à la responsabilité du gé- rant sont abolies. » . . . . . *Pour.*
- 4 sept. Sur l'ajournement de la proposition Pascal Duprat tendant à déclarer que l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir voté les lois organiques . . . . . *Pour.*

- 4 sept. Sur l'ensemble du projet de décret relatif à cette proposition . . . . . *Pour.*
- 6 id. Amendement Fresneau ayant pour objet la suppression du préambule du projet de Constitution . . . . . *Contre.*
- 7 id. Amendement Bauchart, consistant à ajouter après ces mots du préambule de la Constitution : « les avantages de la société entre les citoyens. » ceux-ci : « d'augmenter par la réduction graduée des charges la somme des avantages, et de faire parvenir tous les citoyens, etc. » . . . . . *Contre.*
- 8 id. Sur l'art. 2, devenu art. 1<sup>er</sup> du projet de décret portant abrogation du décret du 2 mars *Contre.*
- 14 id. Amendement Glais-Bizoin : « La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail. Elle reconnaît le droit de tous les citoyens à l'instruction, le droit à l'assistance par le travail, et à l'assistance dans les formes et aux conditions réglées par les lois. » (C'était, dans les termes les plus modérés, la reconnaissance du droit au travail) . . . *Contre.*
- 18 id. Sur l'abolition de la peine de mort. . . . *Contre.*
- 20 id. Sur la question préalable à l'occasion de l'amendement du c<sup>en</sup> Charamaule : ajouter après « la presse ne peut, en aucun cas, être soumise à la censure... » ces mots « ni à aucune mesure préventive. » . . . . . *Pour.*
- 25 id. Amendement du c<sup>en</sup> Goudchaux : « Chacun y contribue (à l'impôt) en proportion de ses facultés et de sa fortune. » . . . . . *Pour.*
- 27 id. Amendement Duvergier de Hauranne, Creton et Rouher : « Le peuple français délègue le pouvoir législatif à deux assemblées. » . *Contre.*
- 28 id. Sur la question de savoir si l'assemblée s'occupera immédiatement des amendements relatifs aux incompatibilités . . . . . *Contre.*
- 29 id. Sur l'élection au chef-lieu de la commune . *Contre.*
- id. Sur le sous-amendement du c<sup>en</sup> Baze : « Néanmoins les cantons seront divisés en circons-

- criptions électorales par le Conseil général lorsqu'il en aura reconnu la nécessité par une délibération formelle » . . . . . *Contre.*
- 2 octob. Sur l'ordre du jour pur et simple sur des interpellations relatives aux affaires d'Italie . *Contre.*
- 3 id. Sur le décret relatif à l'Enseignement agricole *Pour.*
- 4 id. Amendement Roussi : « Il y a incompatibilité entre les fonctions de représentant et toutes les autres fonctions publiques » . . *Contre.*
- id. Ensemble de l'Art. 28 ; « Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de Représentant du Peuple. Les exceptions seront déterminées par la loi électorale organique. » . . . . . *Contre.*
- 5 id. Amendement Saint-Priest relatif au nombre de suffrages nécessaire lorsqu'il s'agira de déclarer l'urgence . . . . . *Contre.*
- 7 id. Amendement du c<sup>em</sup> Jules Grévy : « L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de *Président du Conseil des Ministres*. Ce Président est nommé par l'Assemblée nationale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Il est élu pour un temps illimité. Il est toujours révocable. » . . . , . . . . *Pour.*
- id. Amendement Leblond : « Le Président de la République est nommé par l'Assemblée nationale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. » . . . . . *Pour.*
- 11 id. Sur la question de savoir si l'Assemblée passe à la discussion des articles du projet de décret relatif au crédit foncier . . . . *Contre.*
- 12 id. Proposition du cit. Durrieu relative à la suspension des journaux . . . . . *Contre.*
- 14 id. Amendement du cit. Charamaule : « La juridiction du jury pourra être étendue aux matières correctionnelles dans les cas déterminés par la loi. » . . . . . *Contre.*
- 18 id. Amendement du cit. Méaulle . . . . . *Pour.*
- 20 id. Sur l'ajournement de la question relative au remplacement militaire . . . . . *Pour.*

- 21 octob. Amendement Deville (relatif au remplacement). . . . . *Contre.*
- 23 id. Amendement du cit. de Puységur : « Immédiatement après que la Constitution aura été votée, elle sera soumise à la sanction de la Nation, dans les formes déterminées par un décret spécial. » . . . . . *Contre.*
- 26 id. Sur l'Art. 1<sup>er</sup> du projet de décret relatif à l'élection du Président de la République. . . *Pour.*
- 27 id. Amendement Lenglet : « Dans aucun cas un canton rural ne pourra être divisé en plus de trois sections. » . . . . . *Pour.*
- id. Amendement Goudchaux : « Le canton ne pourra être divisé qu'en deux sections. » . . *Pour.*
- id. Amendement Huré : « Le canton rural ne pourra pas être divisé en plus de quatre sections. » . . . . . *Contre.*
- 28 id. Amendement du cit. Allen-Rousseau : « L'initiative pour la division des cantons appartiendra exclusivement au préfet. » . . . . *Pour.*
- id. Buchez propose un article additionnel : « Avant son installation, le Président prètera serment à la Constitution et à la République. » . . . . . *Contre.*
- 2 novemb. Amendement du cit. Félix Pyat : qui consiste à remplacer l'Art. 8 du préambule ainsi conçu : « La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa *propriété et son travail* » de cette manière : « *son droit de propriété et son droit au travail.* » . . . . . *Contre.*
- 4 id. Vote sur l'ensemble de la Constitution . . *Pour.*
- 7 id. Vote sur les conclusions de la commission de Constitution sur la proposition Marchal, la rejetant, et par conséquent déclarant que l'Assemblée ne se proroge pas . . . . . *Contre.*
- 27 décem. Amendement du cit. Saint-Romme : « Le décret du 15 avril 1848 sera exécuté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849. » (*ce décret abolissait l'impôt du sel*). . . . . *Pour.*

1849

- 3 janvier. Sur le projet de loi relatif au traitement du clergé paroissial . . . . . *Pour.*
- 4 id. Sur l'ordre du jour pur et simple demandé à l'occasion des interpellations adressées au Ministre de l'Instruction publique . . . . *Contre.*
- 13 id. Sur les conclusions du rapport du comité de justice tendant à faire déclarer que l'Assemblée ne prend pas en considération la proposition du cit. Rateau. . . . . *Pour.*
- id. Amendement Grandin (Droits d'entrée sur les sels étrangers) . . . . . *Contre.*
- 16 id. Sur la question de savoir si l'Assemblée passera à une 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi relatif à la liquidation des ateliers nationaux . . . . . *Pour.*
- 19 id. Sur les conclusions du comité de finances tendant à fixer le traitement du vice-président de la République à 60000 francs . . . *Contre.*
- id. Amendt. du cit. Charassin, tendant à le fixer à 48000 francs . . . . . *Pour.*
- 22 id. Sur l'Art. 1<sup>er</sup> du projet de la loi tendant à faire renvoyer les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai devant la Haute Cour de Justice . . . . . *Contre.*
- 23 id. Sur la question de savoir s'il sera nommé une commission de trente membres pour l'examen du budget de 1849 . . . . . *Pour.*
- 1<sup>er</sup> février Sur les conclusions du Comité de Justice contraires à la proposition d'une amnistie générale. . . . . *Contre.*
- 5 id. Sur l'ordre du jour motivé présenté par le général Oudinot . . . . . *Contre.*
- 7 id. Sur les amendements Depasse, Duprat et Dézeimeris qui proposent d'ajouter le budget de 1849 aux lois que l'Assemblée devra faire avant de se dissoudre . . . . . *Pour.*
- 8 id. Sur la question de savoir si l'Assemblée passera à une 3<sup>e</sup> délibération sur la proposition relative à la convocation de l'Assemblée législative . . . . . *Contre.*

- 10 février. Ensemble du projet de loi sur la liquidation des ateliers nationaux . . . . . *Pour.*
- 12 id. Sur l'ordre du jour pur et simple à propos des interpellations du cit. Coralli, au sujet de discours prononcés par le maréchal Bugeaud dans les villes de Bourges et de Lyon *Contre.*
- 15 février. Sur le projet de loi relatif à la célébration de l'anniversaire de la Révolution de Février *Pour.*
- 3 mars. Sur l'ensemble du projet de loi relatif au Conseil d'Etat . . . . . *Pour.*
- 8 id. Sur l'ordre du jour pur et simple à l'occasion des interpellations du cit. Buvignier relatives aux affaires d'Italie. . . . . *Contre.*
- 12 id. Sur la proposition du cit. Deslongrais, tendant à faire allouer une somme de 50.000 fr. par mois pour frais de représentation au Président de la République . . . . . *Contre.*
- 17 id. Sur la question de savoir si le projet de loi sur les clubs sera, conformément à la demande du Ministre de l'intérieur, mis à l'ordre du jour du 19 mars. . . . . *Contre.*
- 21 id. Sur l'Art. 1<sup>er</sup> du projet de loi sur les clubs . *Contre.*
- 30 id. Sur l'ordre du jour pur et simple à propos des interpellations sur les affaires d'Italie . *Contre.*
- 11 avril. Sur la proposition du cit. Flocon demandant le renvoi aux bureaux du réquisitoire du procureur général contre le cit. Eugène Raspail . . . . . *Pour.*
- id. Sur l'ordre du jour pur et simple à l'occasion des interpellations du cit. Ledru-Rollin sur l'intervention de la police dans les réunions électorales . . . . . *Contre.*
- 16 id. Demande de crédit pour l'envoi d'un corps expéditionnaire en Italie . . . . . *Contre.*
- 17 id. Ensemble du projet de loi portant demande de ce crédit. . . . . *Contre.*
- 20 id. Amendement des cit. Ledru-Rollin et Félix Pyat, relatif au projet de loi de la commission chargée d'examiner le projet du Gouvernement sur le cautionnement des journaux . . . . . *Pour.*

- 2 mai. Sur le projet de loi relatif à la célébration de l'anniversaire du 4 mai 1848. . . . . *Pour.*
- 11 id. Sur l'ordre du jour pur et simple à l'occasion de la proposition du cit. Jules Favre . . . . *Contre.*
- 13 id. Sur l'ordre du jour motivé proposé par le cit. Milliard : « L'Assemblée nationale, blâmant le Ministre de l'Intérieur pour sa dépêche du 12 mai, et réservant d'ailleurs le droit de l'Assemblée législative, passe à l'ordre du jour. ». . . . . *Pour.*
- 18 id. Sur l'amendement des cit. Latrade, Charras, etc. (Abolition de l'impôt sur les boissons). *Pour.*
- 23 id. Sur l'ordre du jour motivé proposé par le général Cavaignac . . . . . *Pour.*
- 24 id. Sur la proposition des c<sup>ens</sup> Cavaignac et Armand Marrast relative au retour des cendres de Carnot . . . . . *Pour.*

Par cette nomenclature un peu longue, on peut se rendre un compte exact de la conduite politique de Bardy; on voit qu'en s'alliant aux républicains avancés sur presque toutes les questions fondamentales, il s'est montré conséquent avec lui-même et avec ses antécédents.

Il est regrettable qu'il n'ait pu prendre part à quelques scrutins importants, mais il est facile de préjuger le vote qu'il aurait émis. Ainsi, il était *absent par congé* le 26 Août quand eût lieu la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière. Il l'était également, pour le même motif, à la séance du 25 novembre, quand fut adopté à la presque unanimité l'ordre du jour motivé de Dupont (de l'Eure) par lequel l'Assemblée renouvelait le vote qui déclarait que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. De même, à la séance du 30 novembre, lors du scrutin sur l'ordre du jour motivé de Tréveneuc à propos des interpellations relatives aux affaires de Rome.

Il est porté *absent au moment du vote* dans le scrutin du 31 janvier 1849, « sur le renvoi dans les bureaux de la demande de la mise en accusation déposée contre le ministère »; dans celui du 5 mars, « sur les conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition d'une enquête parlementaire sur les causes qui ont motivé un déploiement de forces militaires dans la journée du 29 janvier, conclusions contraires à la prise en

considération » ; et enfin, dans celui du 11 mai sur le renvoi dans les bureaux de la proposition de la mise en accusation du Président de la République et de ses ministres.

Dans les derniers mois de la Constituante, les partis politiques étaient classés d'une manière fort simple. Il y avait les *Blancs*, c'est-à-dire les réactionnaires de toute espèce, ceux que l'on commençait à appeler les « honnêtes et modérés » ; les *Bleus*, comprenant les républicains constitutionnels, tels que ceux du *National*, et les *Rouges*, comptant les partisans de la « Montagne », les socialistes et les exaltés révolutionnaires. C'est cette classification que nous trouvons dans une brochure de l'époque : *Rouges, Bleus et Blancs, ou les Représentants du Peuple devant les électeurs*, satire politique, par Philibert. Voici le passage de cet opuscule où est cité le nom du Représentant du Haut-Rhin :

Voici, voici venir de francs républicains,  
Que, comme une vigie au sommet de la hune,  
Février a placés, car leur devise est une.  
Voyez-les s'avancant en bataillon carré :  
Ce sont eux que Véron — pour qui Thiers est sacré,  
Thiers qui l'aide à dresser ses toiles d'araignée, —  
Dans ses Premiers-Paris appelle une poignée !  
Cette poignée, au jour qu'elle saura choisir,  
La plus large des mains ne pourra la saisir.  
J'ai les noms sous les yeux, la copie est conforme :  
Bac ; Barthélemy (d'Aix) ; Beaune, de la *Réforme* ;  
Baugier ; Bardy (du Rhin) ; Benoit ; Toussaint Bertrand ;  
Blanc, si petit de corps et par l'esprit si grand ;  
Béranger (du Poitou) ; Bourzat (de la Corrèze).  
Qui voudraient nous voir grands comme en quatre-vingt treize.

Bientôt cette classification « chromatique » fut encore simplifiée : Il n'y eût plus que des *Rouges* et des *Blancs*. Dans les premiers, on rangea les républicains de toutes nuances, depuis le rose le plus tendre jusqu'à l'écarlate le plus foncé. Pour indiquer son opinion, on prit l'habitude de dire qu'on était de l'une ou de l'autre couleur, et l'épithète de *rouge*, employée pour caractériser tous ceux faisant profession de foi républicaine, n'effraya plus personne.

La dernière séance de l'Assemblée constituante eût lieu le 26 mai. Ce même jour, Bardy revenait à Belfort et reprenait ses fonctions de juge d'instruction.

Quarante-cinq ans se sont écoulés depuis cette époque, et les



républicains de la génération de 1848 ont presque tous disparu. Ils n'ont fait qu'apparaître un moment sur la grande scène de l'Histoire, et ils ont laissé un grand renom des généreuses intentions de leur cœur et de leur esprit, de leur parfaite droiture, de leur sincère dévouement à la République et à la Démocratie. Napoléon Bardy eût l'honneur d'être un de ceux-là, et de partager ce jugement si juste et si vrai qu'Eugène Spuller, dans son *Histoire parlementaire de la seconde République*, porte sur eux :

« Tout semble avoir péri des hommes de 1848 avec leurs personnes : leur impatiente et naive ardeur, leur espérance chevaleresque dans le succès de leur cause, et cette foi indéfectible dans leur idéal politique, qui a pu les tromper, mais qui les soutenait dans toutes leurs entreprises. Et que d'autres qualités, que d'autres vertus n'avaient-ils pas ? Un sévère sentiment de l'honneur, un mépris souverain de l'argent, une haute fierté civique, avec de la simplicité et de la modestie, et, par dessus tout, un tendre et profond amour de la France, qu'ils considéraient comme le soldat de la liberté et du droit dans le monde. Jamais on ne saura dire assez haut, pour l'édification morale des générations à venir, ce que furent les purs républicains français de l'ancien parti, ces magnifiques exemplaires de l'humanité libérale et civilisée, toujours prêts à se donner à toutes les nobles causes, avec le plus entier désintéressement. »

---

#### CHAPITRE IV

---

##### LE 13 JUIN 1849 ET SES CONSÉQUENCES A BELFORT

Dès le 25 février 1849, un des amis intimes de Bardy lui écrivait de Belfort : « On remue déjà les électeurs. Le parti radical m'a demandé si tu te remettrais sur les rangs. J'ai répondu que je n'en savais rien, que j'ignorais si tu donnerais ta démission de juge d'instruction, et, qu'en tout cas, je te le demanderais. Ne serait-il pas possible, si ton intérêt était de te retirer, de mettre Gustave à ta place ? Il faudrait pour cela que tu fusses à Belfort..... »

Il est question dans cette lettre du peintre belfortain G. Dauphin, qui, effectivement, laissa poser sa candidature. Quant à Bardy, il n'avait pas un seul instant hésité. Les fonctions de magistrat et celles de représentant ayant été déclarées incompatibles, il ne voulut pas abandonner la carrière qu'il avait choisie et où il s'était fait remarquer par son esprit d'indépendance et d'impartialité.

Un journal de Colmar, *le Rhin*, s'exprimait en ces termes, dans son n° du 25 avril : « Sur les douze représentants du Haut-Rhin, six se sont distingués plus ou moins par des tendances réactionnaires. Les six autres ont presque toujours voté avec la gauche, c'est-à-dire dans le sens de la démocratie, des véritables intérêts du peuple. Parmi ces derniers, trois : les citoyens Bardy, Kestner et Rudler, refusent la candidature pour les prochaines élections. Nous constatons avec beaucoup de regrets que cette résolution est irrévocable, et ces regrets sont partagés par tout le département. »

Les élections pour l'Assemblée législative eurent lieu le 13 mai. La lutte fut des plus chaudes, à cause du nombre des candidats. A lui seul, le territoire de Belfort en avait fourni plusieurs, *Rouges* et *Blancs*. Parmi les premiers, se trouvaient Amédée Geoge ; Lardier, colonel, non encore reconnu, de la garde nationale de Belfort ; Gustave Dauphin, de Paris ; Alexis Courtot, maître de poste à Delle ; Ballet, maître de dessin au collège ; Déhanot, etc. Dans les seconds, il y avait Jules Migeon, propriétaire à Méziré, et Louis de Juvigny, avocat. Aucun d'eux ne fut élu. Les *Blancs* l'emportèrent à une grande majorité dans les cantons de Belfort, de Delle et de Giromagny. Ainsi, tandis que Migeon obtenait à Belfort 1516 voix, George n'en avait que 629 ; Lardier, 335 ; Dauphin, 264 et Courtot, 227. A Giromagny, George n'avait que 116 suffrages, pendant que Migeon en comptait 1378. Mais ce fut bien pis dans le canton de Delle, où George ne recueillit pas une seule voix tandis que Jules Migeon en obtint 1917. Les choses n'allèrent pas de la même manière dans le reste du département, où les résultats furent en faveur des républicains. Le dimanche 20 mai, la musique des artilleurs de Belfort joua devant l'arbre de la Liberté pour fêter le triomphe de la démocratie dans le Haut-Rhin.

L'Assemblée législative tint sa première séance le 28 mai, et quelques jours après la Constitution était ouvertement violée. Le 11 juin, Ledru-Rollin monta à la tribune nationale et déposa

un acte d'accusation contre le président de la République et contre ses ministres. Ce fut le signal de la manifestation du 13, où la Montagne, trop pressée d'agir, se sépara de l'Assemblée et se rendit au Conservatoire des Arts-et-Métiers pour se mettre à la tête du peuple de Paris. Ce jour-là, la défaite du parti républicain fut consommée, et les monarchistes surent profiter de leur victoire.

Les provinces les plus reculées ressentirent les effets de cette triste journée. Le département du Haut-Rhin en fut surtout très-impressionné. Les bruits les plus étranges, publiés par le journal le *Rhin*, de Colmar, et par la *République du Peuple*, de Mulhouse, étaient colportés, exagérés, commentés ; les démocrates d'Alsace ne parlaient de rien moins que d'insurger le pays en s'emparant de Strasbourg, Colmar et Belfort.

Dans cette dernière ville, le 14 au soir, on s'attendait véritablement à marcher sur Paris, lorsque le lendemain matin on reçut une dépêche de Besançon, annonçant que la plus grande tranquillité régnait dans la capitale.

Le 16, le 6<sup>e</sup> hussards quitta Belfort pour se rendre sur la frontière du Grand-duché de Baden, où se faisaient des rassemblements de corps-francs républicains allemands et de troupes fédérales. La garnison n'était plus composée que des dépôts du 3<sup>e</sup> de ligne et des hussards, environ quatre cents hommes. Le même jour, à midi, les artilleurs de la garde nationale vinrent occuper le poste de la Place.

Voici ce qui s'était passé. Deux heures auparavant, les démocrates belfortains, représentés par Amédée George, Perron, Loubert, Déhanot, Seigeot et Ballet, s'étaient rendus chez le maire Laloz, lui disant qu'en présence de la gravité des circonstances il devait immédiatement convoquer sur la place d'Armes la garde nationale, et demander au commandant de place la remise des postes et des forts. Le maire leur répondit que la convocation de la garde nationale lui paraissait inutile, mais qu'elle pouvait, à son avis, tout au moins occuper un poste. Ils se rendirent ensemble chez le commandant Jaubert, et lui demandèrent la remise du Château. Il refusa d'abord, puis, sur la sollicitation du maire, et voulant donner satisfaction à des citoyens qui lui étaient sympathiques, il consentit à leur confier le poste d'honneur, celui de la Place. Une garde fut aussitôt commandée, prise, bien entendu, dans la batterie d'artillerie, et parmi les plus exaltés, tels que le capitaine George,

chef de poste, Digue, maréchal-des-logis, Perron, Déhanot, Loubert, Seigeot, Lhomme et Conoy, qui avait décousu ses galons de fourrier pour monter la garde.

Tout alla bien pendant trois jours....

Nos contemporains se rappellent ce petit édifice situé sur le canal, entre la maison Rey et l'arsenal, ayant un air de temple grec, avec ses quatre piliers carrés aux chapiteaux d'ordre dorique. C'était le corps-de-garde de la Place, sur la frise duquel on pouvait encore lire, mal-dissimulé sous une mince couche de badigeon à la chaux, l'inscription du régime déchu : *Vive le roi des Français*. Depuis Février, un drapeau tricolore y flottait ; mais sous les coups du vent et de la pluie, il s'était tellement détérioré, effiloqué, que peu à peu la bande rouge avait entièrement disparu. Le premier soin des artilleurs fut d'en remettre une, qui, contrastant avec le bleu déteint de la voisine, la faisait paraître plus rouge. Dans la nuit du 19 au 20, le drapeau se roula par l'effet du vent, ou fut intentionnellement roulé, de manière à ne laisser voir que le rouge. Du casino, qui était presque en face, et où dominait l'élément « honnête et modéré », comme on disait alors, on en fit la remarque avec un effroi sans doute calculé. Quelques membres allèrent chez le commandant de place, et lui annoncèrent que le drapeau rouge flottait au poste ; ils lui reprochèrent sa faiblesse et sa regrettable complaisance envers des gens notoirement connus comme ennemis de l'ordre. Le commandant, déconcerté, ne sachant plus qui avait tort ou raison, comprenant peut-être qu'il avait agi sans instructions suffisantes, profita d'un moment où les artilleurs avaient été diner, et qu'il ne restait au poste que le seul factionnaire, pour envoyer le capitaine-adjutant de place avec deux fantassins, enlever le drapeau et se le faire apporter dans l'état même où on le trouverait. Pendant ce temps, les artilleurs, avertis, revinrent furieux et cherchant à expliquer cet incident, quand on rapporta le drapeau déroulé, qui fut aussitôt replacé.

Le bruit courut en ville qu'une dénonciation, partie du casino, avait été adressée au général commandant la division ; que celui-ci avait écrit à son subordonné une lettre des plus sévères, le menaçant de destitution pour avoir confié un poste, dont dépend la poudrière, à la batterie d'artillerie.

Tel fut, à Belfort, l'écho de la journée du 13 juin 1849. On en fit un complot, une tentative d'insurrection ayant reçu un com-

mencement d'exécution. On rattacha ces faits, bien insignifiants à certaines démonstrations républicaines qui s'étaient produites, presque en même temps, à Mulhouse et à Colmar, et l'on transforma le tout en attentat.

Sur ces entrefaites, des arrestations se rattachant à la manifestation de la Montagne et des Comités démocratiques avaient eu lieu à Paris. Le 18 juin, au matin, G. Dauphin, colonel de la 7<sup>e</sup> légion de la garde nationale parisienne, avait été arrêté, et une perquisition scrupuleuse faite dans ses papiers et dans tous les meubles de son appartement. On n'avait rien trouvé de compromettant à son égard, mais on avait saisi une lettre, une seule, qu'il avait reçue de Belfort quelques jours auparavant. Elle était de N. Bardy, son beau-frère, et il n'y était question que d'affaires de famille : seulement elle se terminait en ces termes :

« Ne crois pas que je veuille nager entre deux eaux ; quoiqu'il arrive, je serai toujours dans le camp des rouges. Mais je crains les discussions irritantes. »

On verra ce qu'une simple phrase, relevée dans une lettre confidentielle et annexée à un dossier, peut occasionner de désagréments dans la carrière d'un fonctionnaire public.

Il est aisé de concevoir les impressions pénibles ressenties par Bardy et par sa famille dans ces tristes moments. Aussi, pouvait-il écrire à son fils, le 30 juin : « Nous avons bien du chagrin de ce qui est arrivé à Gustave. Il nous a écrit depuis. Je ne puis pas croire qu'il puisse être compromis sérieusement. C'est une lâcheté des envieux de son quartier. C'était immanquable et je l'avais prévu. Vas le voir quand tu le pourras. »

Les menaces furent bientôt suivies d'effets ; les vengeances des réactionnaires de tous les partis vinrent ensuite.

D'abord, mise à la retraite du brave commandant Jaubert : cela équivalait à une destitution. Il fut vivement regretté de tous les Belfortains, dont il avait su conquérir l'estime et l'affection.

Deux jours après, le 7, on apprit que « par décret du Président de la République, en date du 3 juillet, Hippolyte Jannesson, juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Belfort, occuperait les fonctions de juge d'instruction au même siège, en remplacement de Bardy, qui reprendrait celles de simple juge. » Cette disgrâce causa dans le pays une émotion profonde et pénible.

Elle eut de l'écho jusque dans le sein de l'Assemblée législative où, dans la séance du 16 juillet, un représentant de la Drô-

me, Sautayra, interpella le ministre de la Justice, Odilon-Barrot, sur les mesures de rigueur prises par le Gouvernement contre certains fonctionnaires.

« Je ne citerai pas de noms, dit-il, par un sentiment de convenance que tout le monde comprend. Parmi les magistrats à qui l'on a retiré les fonctions de juge d'instruction, il s'en trouve un entr'autres qui faisait partie de l'Assemblée constituante et qui votait d'une manière qui ne serait pas conforme à la marche du pouvoir actuel ; il se trouve aussi qu'il a pour parent, pour parent très-rapproché, un homme qui aujourd'hui est placé sous le coup de la justice, par suite d'une détention préventive à l'occasion des événements de Juin. Eh bien ! on lui a retiré ses fonctions de juge d'instruction peu de jours après les événements de Juin. Il peut se faire, c'est possible, que ces événements soient étrangers à sa destitution ; mais, dans tous les cas, je trouve là une coïncidence qui m'autorise à supposer que ces événements pourraient bien n'y être pas étrangers. »

« Ah ! Ah ! » fait une voix, qui n'est autre que celle du baron de Heeckeren.

« Si d'un côté, répond Odilon Barrot, on pouvait me reprocher d'avoir, dans ces nominations, obéi à certaines tendances ; d'avoir écarté, comme on le disait, tel ou tel juge d'instruction, à raison ou de ses alliances politiques, ou de ses opinions politiques, ou de ses antécédents politiques, mon Dieu ! le reproche contraire pourrait m'être adressé d'un côté opposé de cette Assemblée ; nous entrerions dans une discussion qui n'aurait pas d'issue et qui n'aurait pas de conclusions. Je comprends les discussions sur les tendances politiques d'un gouvernement ou d'un cabinet, ou lorsqu'il s'agit d'aborder un ordre du jour motivé qui porte un jugement sur la politique générale de ce gouvernement, ou lorsqu'il s'agit d'un vote de confiance que ce gouvernement demande, oh ! j'admets alors toutes ces questions, toutes ces discussions générales. Mais lorsqu'il s'agit d'interpellations sur des actes précis, il faut convenir que me demander dans quel esprit et dans quelle tendance j'ai fait telle ou telle nomination.....

« Je ne vous ai pas demandé cela », interrompt Sautayra.

Odilon Barrot poursuivant : « ..... je serais fort embarrassé de répondre. Je dirais tout simplement que je me fais une telle idée de la grandeur et de la sainteté de la mission de la jus-

tice dans mon pays, surtout dans les institutions actuelles, que partout où je trouve des hommes d'un mérite éminent, et surtout, avant tout, d'une probité éminente, ayant le courage dans leurs fonctions, bien résolus à faire triompher la loi contre toutes les violences, toutes les séditions et tous les partis, je les choisis à quelque parti qu'ils appartiennent, quelles que soient leurs tendances. »

Le ministre de la justice n'avait pas répondu à l'interpellation. A côté de la question et sur le ton emphatique qui lui était habituel, il n'avait prononcé que quelques grandes phrases, aussi sonores que creuses. C'était suffisant pour provoquer les applaudissements de la majorité réactionnaire.

Sur ces entrefaites arrivaient à Belfort deux bataillons, l'un du 2<sup>e</sup> et l'autre du 14<sup>e</sup> léger, « pour réprimer les émeutes qui pourraient y éclater. » A partir du 8 juillet, fermeture des portes de la ville à dix heures du soir, avec défense d'ouvrir à qui que ce soit et pour quoi que ce soit. C'était presque une mise en état de siège.

Mais combien plus grande encore fut l'émotion quand le 10 juillet, les habitants virent, en se réveillant, le poste de la Place occupé par un détachement d'une quarantaine de soldats, sous le commandement de trois officiers. Tous les autres postes étaient renforcés. Quatre factionnaires et deux gendarmes sont placés chez Deschamps; autant chez George, Loubert et Seigeot. Deschamps et Loubert sont immédiatement arrêtés et conduits en prison. A six heures du matin, Schultz, conseiller à la Cour d'Appel de Colmar, le procureur et le greffier de la même Cour, accompagnés de Klic, procureur de la République de Belfort, se rendent au faubourg des Ancêtres, au domicile d'Amédée George, et y restent jusqu'à neuf heures. Après leur départ, George est conduit sous bonne escorte à la prison. Les quatre magistrats se transportent au Châlet-Lardier, où demeure Seigeot, qu'ils laissent en liberté. De retour en ville, à onze heures, ils perquisitionnent chez Loubert et chez Deschamps jusqu'à deux heures de l'après-midi. A ce moment, le détachement qui occupait le corps-de-garde de la Place est renvoyé. On a remarqué que pour ce service d'ordre judiciaire on n'a employé que des hommes du 14<sup>e</sup> léger, ce qui a fait donner à ce régiment, par le peuple de Belfort le surnom de *14<sup>e</sup> gendarme*.

Le 14 juillet, Bardy écrit à son fils : « Laisse un peu la politique de côté; elle nous a déjà fait assez de mal. Ton oncle est

en prison, je suis destitué après onze ans de fonctions, ton oncle Victor s'attend à être renvoyé un de ces jours. Nous avons eu aussi des arrestations : celles d'Amédée George, de Deschamps et de Loubert. Ils sont partis hier pour Colmar. Le conseiller, chargé de l'instruction pour le Haut-Rhin des affaires qui se rattachent au 13 juin, est aujourd'hui à Thann où il va faire probablement de l'intimidation comme il a fait à Belfort..... Le 14<sup>e</sup> léger a quitté Belfort ce matin ; le dépôt du 3<sup>e</sup> de ligne part mercredi. Aujourd'hui passent une compagnie du génie, un bataillon du 9<sup>e</sup> léger et des guides d'état-major. On dit que notre garnison se composera de deux bataillons du 52<sup>e</sup> de ligne.... »

L'émoi provoqué dans notre ville par les exploits de la commission rogatoire et le déploiement exceptionnel de forces militaires, se calma vite. Le caractère enjoué et quelque peu frondeur du Belfortain reprit le dessus, et bientôt il se forma autour de ces événements comme un atmosphère de mépris et de ridicule, qui enveloppa également les dénonciateurs et certains fonctionnaires, coupables d'avoir joué, dans cette misérable affaire, un rôle fort peu honorable. On colporta la grande complainte imprimée *des Rouges et des Blancs*, qui, en vingt-sept couplets, narrait de la manière la plus drôlatique la nouvelle « Conspiration de Belfort. »

Voici ceux qui nous intéressent plus particulièrement.

Du forfait épouvantable,  
Commença l'instruction ;  
On arrêta les coupables,  
Grâce aux dénonciations,  
Tout cela se fit sans bruit,  
Dans le milieu de la nuit.  
A Belfort, la Renommée  
Appelait l'attention  
Sur son ancien député,  
Juge encore d'instruction,  
Et puis vrai Republicain,  
Qui n'était pas du lendemain.  
Aussitôt la réaction,  
Pleine de pénétration,  
Destitua et remplaça  
A grand bruit et grand fracas  
Le juge qu'elle accusait  
De ne voir aucun forfait.



Mais la réaction se soucia fort peu des chansons et des quolibets. Hommes des vieux partis monarchiques, fonctionnaires avides d'avancement, adorateurs du nouveau soleil levant en quête de services à rendre, continuèrent leur campagne contre la République.

Malgré le renvoi par la chambre des mises en accusation des trois belfortains prisonniers à Colmar ; malgré l'acquiescement par la Cour d'Assises de Besançon de tous les accusés du Haut-Rhin, et le désappointement du ministère public pour le pitoyable rôle qu'on lui avait fait jouer, les vexations continuèrent à Belfort.

Le 15 décembre, on apprit la révocation du maire Laloz. A cette nouvelle, son adjoint Etterlé se hâta de donner sa démission. Personne ne s'y attendait. Une foule considérable, réunie en un clin d'œil, se porta devant leurs demeures, aux cris de *Vive la République ! A bas Boisthierry !* et fit une chaleureuse ovation au maire révoqué et à l'adjoint démissionnaire. La musique des artilleurs leur donna des sérénades ; puis, la foule, toujours plus nombreuse, se porta devant la Sous-Préfecture où, par un charivari des plus brillants, elle manifesta toute son antipathie contre le marquis de Boisthierry, sous-préfet de l'arrondissement, successeur de Groubenthal depuis le 24 janvier de la même année.

Suivant la joyeuse coutume de cette époque, on fit une chanson sur les démêlés du maire et du sous-préfet, dans laquelle les sarcasmes ne furent pas ménagés au dernier.

Toutes ces affaires eurent pour épilogue la dissolution de la compagnie d'artillerie de la garde nationale, par décret présidentiel du 10 janvier 1850. Ce fut encore une occasion pour un nouveau chant, dédié aux artilleurs, et imprimé à Porrentruy, chez Michel.

---

## CHAPITRE V.

---

### LES SUITES D'UNE PERQUISITION

Dans la courte notice qu'il a consacré au Représentant du peuple Napoléon Bardy, le *Dictionnaire des Parlementaires*

français, par Ad. Robert, Edgar Bourloton et Gaston Cougny, s'exprime ainsi :

« Adversaire de la politique présidentielle de Louis-Napoléon, « il rentra dans la vie privée après la session de la Constituante. Le 4 septembre 1870 lui rendit son poste dans la magistrature. »

Deux très-grosses erreurs en trois lignes !....

Il reprit, au contraire, ses fonctions de juge d'instruction, puis de simple juge au tribunal de sa ville natale. Durant les quelques années qui suivirent les événements que nous venons de raconter, rien de particulier ne se passa dans l'existence de Bardy. Il vit, pendant ce temps, plusieurs des collègues de son âge, ou même plus jeunes que lui dans la carrière, recevoir de l'avancement. Il essaya de réclamer auprès des chefs de la Cour, dont un était pourtant un ancien ami, en faveur duquel il avait sollicité à l'époque où son mandat de Représentant lui donnait une certaine influence auprès du gouvernement de la République. On lui faisait toujours les mêmes objections : ses opinions politiques. Il résolut de faire une nouvelle démarche, malgré ce qu'elle pouvait avoir de pénible pour son caractère. Il se rendit à Paris, vers le milieu de mai 1854, pour s'expliquer avec le garde des sceaux lui-même. Le ministre de la Justice, Abatucci, le reçut avec bienveillance, et, après quelques instants de conversation, lui montra son dossier, auquel était épinglée la lettre saisie lors de la visite domiciliaire faite chez Gustave Dauphin, le 18 juin 1849. « Vous comprenez, lui dit-il, que le Gouvernement de l'Empereur ne doit aucune faveur à un fonctionnaire qui a fait une pareille profession de foi. » Il reconnut, en les appréciant à leur valeur, toutes les qualités de l'homme privé, toutes les aptitudes du magistrat, mais il s'éleva avec force contre les opinions et les théories de l'homme politique.

Bardy eut beau protester contre le sens exagéré que l'on donnait à une phrase écrite au courant de la plume, dans une lettre de famille ; que l'on savait bien que ses opinions, libérales il est vrai, étaient modérées, conciliantes, et que le Gouvernement lui-même avait fait appel à toutes les bonnes volontés. Le ministre lui répliqua qu'il devait, avant tout, désavouer hautement ses opinions républicaines, les rétracter par écrit, et faire une complète adhésion au Gouvernement impérial. L'ancien Constituant répondit que cette adhésion existait par le seul fait

de sa démarche, qu'à l'Assemblée, il avait toujours voté suivant sa conscience, qu'il n'avait rien à désavouer de sa conduite passée, et qu'en présence du résultat de l'entrevue, il n'avait plus qu'à laisser au temps le soin d'effacer dans l'esprit de ses chefs la mauvaise opinion qu'on avait de lui.

Le garde des sceaux lui avait fait entendre, dans le cours de la conversation, que personnellement il ne lui était pas tout-à-fait opposé, mais que, dans tous les cas, il lui fallait renoncer pour toujours à la présidence du tribunal de Belfort, à cause de l'influence qu'il avait dans le pays, tant par ses relations de famille et ses nombreux amis que par ses antécédents politiques.

C'était là, précisément, le plus grand désir, l'unique ambition de Bardy. Il eut voulu ne quitter jamais sa ville natale, où il avait ses propriétés, ses intérêts, ses habitudes. En sortant du ministère de la Justice, son espérance à cet égard ne l'abandonna pas ; et quand, vers la fin de cette même année 1854, on lui offrit la vice-présidence du tribunal de Vesoul, il crut ne pas devoir l'accepter, en donnant pour prétexte la mauvaise santé de sa femme, à qui l'obligation de quitter Belfort aurait été insupportable. Son frère, juge à Wissembourg, caractère indécis et craintif, lui fit à ce sujet quelques objections, auxquelles il répondit le 18 décembre : « Je ne suis pas encore à me repentir d'avoir refusé d'aller à Vesoul. Je ne comprends pas ce que tu as voulu dire dans ta dernière lettre, qu'on pourrait peut-être me faire quitter Belfort pour m'occasionner plus facilement des désagréments. Que peut-on me faire à Belfort ou ailleurs ? Ne suis-je pas un homme d'honneur ? A-t-on quelque chose à me reprocher dans mes fonctions ? Je suis bien sûr que non. Je crois seulement que Rieff, à qui nos anciens liens d'amitié faisaient pour ainsi dire un devoir de faire quelque chose pour moi, n'aurait pas été fâché de me dire plus tard qu'il ne pouvait plus rien ; et, une fois à Vesoul, j'aurais été casé pour toujours. »

Il ne voulait pas sortir du ressort de la Cour de Colmar, pour entrer dans un autre, où il se serait considéré comme un intrus. Et puis, il conservait encore quelque espoir de demeurer à Belfort !...

Mais, à la suite de cette tentative de déplacement, on lui fit savoir de nouveau, et de la façon la plus péremptoire, qu'il ne serait jamais nommé dans cette ville. C'est alors qu'il prit le parti, pour ne plus nuire désormais à un avancement qu'il sentait nécessaire, de se défaire de sa belle propriété de Sermamagny, qui était le plus grand obstacle à son départ de Belfort.

Un décret du 17 janvier 1857 nomma Hippolyte Jannesson, juge d'instruction à Belfort, président du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Saint-Dié-des-Vosges, en remplacement de son beau-père Melchior Febvrel, atteint par la limite d'âge. Le même décret rendit à Bardy le cabinet d'instruction, qu'il avait déjà occupé de 1838 à 1849. Il fut installé dans ses nouvelles fonctions le 26 janvier.

Au commencement du mois de juillet 1858, le président du tribunal de Wissembourg, Lejoindre, succomba à une attaque d'apoplexie foudroyante. Rieff, premier président de la Cour de Colmar, se hâta de transmettre cette nouvelle à Bardy. « Cet événement, lui disait-il dans sa lettre du 9 juillet, va nous mettre dans le cas, M. le Procureur général et moi, d'examiner les titres des magistrats de notre ressort pouvant être appelés à une présidence de tribunal. Les tiens ne seront pas oubliés ; mais ta candidature pour la présidence de Wissembourg trouve un obstacle dans la position de ton frère. Vous ne pouvez évidemment être membres ensemble du même tribunal. Il faudrait donc, pour que tu puisses figurer dans nos présentations, que ton frère consentit à devenir juge à Belfort. » Le premier président demandait donc à Bardy de lui faire savoir de suite s'il voulait être présenté pour la présidence de Wissembourg, et si son frère consentirait à devenir juge à Belfort dans le cas où il serait appelé à cette présidence.

Les deux frères s'entendirent bien vite, et dès le 13 du même mois, l'aîné, en remerciant l'autre d'avoir accepté cette combinaison, lui disait qu'il ne se faisait pas illusion, qu'il savait qu'il avait des concurrents remuants et bien protégés ; « mais, ajoutait-il, je n'ai rien demandé ; on n'a pas eu à me faire de promesses en l'air et à me donner de l'eau bénite de cour. C'est le premier président qui m'offre, quand il aurait eu le prétexte de ta position pour me dire qu'au cas particulier il ne pouvait rien pour moi. Et si le Premier le veut, s'il ne trouve pas d'opposition près du procureur général, je ne vois pas trop ce qui pourra empêcher l'affaire. »

Elle se fit, en effet, et un décret du 1<sup>er</sup> Octobre 1858 l'appela à la présidence du tribunal de Wissembourg (1), en même temps qu'il nommait son frère Victor juge à Belfort, en le chargeant

(1) Il fut le cinquième magistrat qui occupa la présidence du tribunal de Wissembourg depuis la création du siège. Les Présidents ont été : 1<sup>er</sup> Boell, ex-législateur, du 8 prairial an VIII à 1803 ; 2<sup>e</sup> Gérard, de 1803 à 1830 ; 3<sup>e</sup> Pouguet, de 1830 à 1838 ; 4<sup>e</sup> Lejoindre, de 1838 à 1858 ; 5<sup>e</sup> Bardy, de 1858 à 1870.

de l'instruction. Tout en éprouvant de la satisfaction, il ne se dissimula pas les inconvénients qu'il y avait pour lui à aller si loin, dans un pays qui lui était complètement inconnu et dont il ignorait la langue ; mais au moyen du chemin de fer, il se trouverait aussi près de Belfort que s'il eût été dans n'importe quel autre arrondissement d'Alsace.

Wissembourg, un des quatre chefs-lieux d'arrondissement du département du Bas-Rhin, était alors une assez agréable petite ville, d'un peu plus de 5000 habitants. Elle est située à l'extrémité nord de l'Alsace, à moins d'un kilomètre de la frontière bavaoise, à proximité du Rhin et du Grand-Duché de Bade. La frontière entre la Bavière rhénane et la France est toute factice ; la plaine alsacienne continue avec le même aspect dans le Palatinat jusque bien au delà de Landau, et les habitants des deux pays ont les mêmes mœurs, les mêmes coutumes et le même langage. Les relations de famille y étaient des plus fréquentes, et les questions d'intérêts s'y confondaient souvent. Les protestants formaient à peu près la moitié de la population. Les habitants de la ville étaient hospitaliers et affables envers les étrangers. La vie, très-facile et à bon marché, y avait attiré un certain nombre de fonctionnaires retraités qui formaient, dans ce pays essentiellement allemand, une sorte de colonie française très-unic et très-bien accueillie par les indigènes. Les rapports entre Bavaois et Alsaciens étaient des plus intimes, et comme la bière était délicieuse de l'autre côté de la frontière, et que les Wissembourgeois y tenaient beaucoup, les visites à Schweigen et au Windhof étaient journalières ; on en profitait aussi pour y faire, à bien meilleur compte qu'en ville, des achats d'objets usuels, sur l'entrée desquels la douane fermait complaisamment les yeux.

La ville, traversée par la Lauter et au pied des Basses-Vosges, était une petite place-forte entourée de murailles datant de 1746 ; trois portes y donnaient accès : celles de Landau, de Haguenau et de Bitche. Les environs sont pleins d'agréments, et le territoire est très-fertile et admirablement bien cultivé. Les remparts et une vaste place plantée d'arbres hors la porte de Haguenau offraient de belles promenades. Les coteaux, qui produisent des vins estimés pour leur bouquet, sont dominés par d'assez hautes montagnes où l'abbaye de Saint-Pierre-et-Saint-Paul avait fait élever au XII<sup>e</sup> siècle, pour sa défense, quatre châteaux.

Telle était la localité où, dans le commencement de novembre 1858, le président Bardy vint s'installer avec sa famille. Il prit d'abord logement dans une vaste maison de vigneron de la rue de la Laine. « Je ne puis dire que nous y soyons mal, écrivait-il à son fils aîné à la date du 1<sup>er</sup> décembre ; mais nous ne sommes pas si bien qu'à la maison. C'est la mère surtout qui trouve qu'il y a de la différence. Moi, je regrette beaucoup la vue qu'on avait de nos fenêtres sur la place, avec les allants et les venants. Ici, nous ne voyons, du salon et de la salle à manger, que des toits ; pour voir dans la rue, qui est assez triste, il faut ouvrir la fenêtre. De mon cabinet, je ne vois que le jardin, ce qui n'est pas gai en hiver. »

Il trouva, au bout de quelque temps, une habitation plus commode et surtout plus gaie. C'était une maison assez vaste, située au sud de la ville, à côté de la porte de Haguenau, que l'on appelait le *Petit-Château*. Par derrière, le premier étage s'ouvrait de plein pied sur un joli jardin en terrasse, donnant sur le rempart. On avait, de là, une vue assez étendue : la promenade, en dehors de la porte, et, plus loin, des collines couvertes de vignes. Un escalier de pierre, faisant partie de la fortification, descendait du rempart dans la rue, à côté du corps-de-garde. C'est dans cette agréable demeure qu'il resta jusqu'au moment où il dut quitter Wissembourg, dans des circonstances aussi douloureuses pour lui et sa famille que funestes pour le pays.

Dans le courant de l'année 1863, il y eût une place de conseiller vacante à la Cour de Colmar. Bardy se recommanda auprès du premier président et du procureur général. Mais ce dernier, plein de mauvais vouloir à son égard, le fit échouer. Dans une lettre du 22 novembre, il écrivait à son frère : « On a voulu faire passer Hildebrand, qui avait des protecteurs, et on a mis en avant de vieilles accusations contre moi. Il n'était pas bien difficile de me mettre de côté, moi qui n'avait personne pour prendre ma défense. Maintenant que j'y ai bien réfléchi, je veux aller à Colmar voir le procureur général et lui demander si je n'aurai plus jamais d'avancement. S'il me répond qu'il en sera ainsi, je prendrai mon parti, après avoir toutefois vu aussi le Ministre de la Justice. »

En effet, quelques jours après, le président Bardy se rendit à Colmar et vit le procureur général, M. de Bigorie de Laschamps. Nous avons trouvé dans ses papiers le récit de cette entrevue.

écrit par lui quand tous les détails en étaient encore gravés dans son esprit avec précision et netteté. Il est trop important pour ne pas être rapporté textuellement :

« Je viens vous demander, M. le procureur général, si je puis toujours compter sur votre bienveillance et espérer encore d'être nommé conseiller lors d'une première vacance. »

— « Mon Dieu, M. le Président, je suis fâché que vous n'ayez pas réussi cette fois ; mais cette circonstance me fait craindre qu'il n'y a pas lieu pour moi de vous présenter désormais. »

— « Mais, M. le procureur général, que me reproche-t-on ? Pourquoi ne serai-je pas nommé à mon tour ? »

— « Que sais-je ? Il paraît qu'on suspecte vos opinions politiques. Le Gouvernement ne doit ses faveurs qu'à ceux sur lesquels il peut compter. »

— « C'est une vieille histoire : c'est une objection qu'on m'a faite autrefois et que j'ai déjà renversée. »

Bardy raconta alors le résultat de sa visite faite en 1854 au garde des sceaux Abatucci. « Il faudrait, ajouta-t-il, en finir aussi avec ce reproche d'opinions politiques mauvaises. Quel mal ai-je fait ? Si j'ai été nommé Représentant, est-ce au moyen d'intrigues ou d'influences dont je pourrais avoir honte ? J'étais juge d'instruction avant 1848, et si je n'approuvais en tout le gouvernement de Louis-Philippe, je n'ai rien fait d'hostile contre lui. J'ai été mis sur la liste des candidats, parce que j'avais des amis à Colmar, Ignace Chauffour, Yves, Struch. J'ai été nommé parceque j'étais déjà connu dans le département, et principalement dans l'arrondissement de Belfort. Je n'avais pas quitté Belfort depuis ma rentrée de l'Ecole de Droit. La famille de ma mère y était nombreuse et considérée, et comme ma femme est aussi de Belfort, j'y avais donc beaucoup de parents et d'amis. Aussi, j'ai eu les suffrages de citoyens de tous les partis, des modérés principalement, qui savaient que j'étais propriétaire et que je m'occupais d'exploitations agricoles, que je n'avais adopté entièrement aucun des principes des écoles socialistes de cette époque. Et à l'Assemblée constituante, qu'ai-je fait ? Je n'ai jamais été un enragé ou un braillard. J'ai toujours voté avec le parti du *National*, avec la majorité... »

— « Avec la majorité ! Ici, je vous arrête. La France était avec la majorité, et la majorité n'était pas avec les hommes de sang. »

— « Oh ! les hommes de sang !.. Les républicains de 1848 n'ont

pas versé le sang de leurs ennemis politiques ; ils n'ont proscrit personne. »

— « Enfin, vous avez écrit que vous étiez avec les *Rouges*. »

— « Oui, j'ai écrit cela dans un moment d'irritation : une seule phrase, dans une lettre d'affaires de famille, dans une lettre confidentielle... Voyez cette lettre, et ne séparez pas la phrase de tout le corps d'écriture. »

Le Procureur général se fait apporter le dossier de Bardy, et lit le passage suivant, car il n'y a qu'un extrait de la lettre :  
» Ne crois pas que je veuille nager entre deux eaux ; quoi qu'il arrive, je serai toujours dans le camp des rouges. Mais je crains les discussions irritantes... »

— « Vous voyez bien, vous dites que vous êtes dans les ennemis de la société. Je comprends dès lors que le Gouvernement refuse de vous donner de l'avancement. »

— « Mais le Gouvernement, dans les circulaires de M. de Persigny et ailleurs, dit hautement qu'il oublie les anciennes opinions. Il fait appel, dans un but de conciliation, aux gens de bonne volonté de tous les partis. Et la preuve, en ce qui me regarde, c'est que c'est postérieurement à cette lettre que j'ai été nommé Président. »

— « Voyez-vous, monsieur Bardy, je ne suis pas obligé d'entrer dans des détails avec vous. Je pourrais vous dire simplement : j'aviserai, je verrai. Je serai plus franc. Je vous dirai que vous étiez proposé en première ligne par M. le premier président et par moi. Le Ministre n'a pas voulu vous nommer. Que puis-je y faire ? Rien, et je ne puis m'exposer à l'avenir à un refus du Ministre. »

— « Le Ministre n'a pas voulu me nommer parce qu'il a été entouré par les personnes qui voulaient faire passer M. Hildebrand. Ils ont induit le Ministre en erreur en me dépeignant avec de fausses couleurs. Il faut rectifier cette erreur, dire ce que je suis. »

— « Ensuite, le Gouvernement n'est pas obligé de faire Conseiller tous les Présidents. On n'a pas pris d'engagement à votre égard. De quoi vous plaignez-vous ?

— « C'est pour moi une affaire d'amour-propre. En voyant passer devant moi des gens moins capables, on me croit encore plus incapables qu'eux. »

— « Je ne puis qu'y faire !... Je ne veux pas vous tromper. Il faut renoncer à la place de conseiller. Mais, voyons ; n'y aurait-



il pas une autre position qui vous convint également ? Et d'abord, vous trouvez-vous si mal à Wissembourg ? Vous y êtes le chef d'un tribunal que vous dirigez fort bien. Je reconnais vos mérites à cet égard. Vous êtes plus en vue comme Président et plus honoré que si vous étiez Conseiller. »

— « Je suis bien à Wissembourg sous bien des rapports, mais j'y suis mal sous d'autres. Wissembourg est une ville tout à fait allemande, et je ne connais pas l'allemand, ce qui est un inconvénient pour un président. J'y suis mal parce que je ne puis y connaître aucune personne de mon époque. Mes collègues sont excellents pour moi, mais ils ne sont point de mon âge. Si vous consentez à me faire sortir de Wissembourg, faites-moi nommer président à Belfort ; je ne demande plus d'être conseiller, dans quelque Cour que ce soit. Vous devez aussi de l'avancement à mon frère, qui devra quitter Belfort si j'étais nommé président. »

— « Votre frère a droit à de l'avancement. Il viendra bientôt à Colmar, mais pour vous, je ne pourrais pas vous faire nommer à Belfort ; c'est contre mes principes. Vous seriez toujours, à Belfort et malgré vous, sous l'influence de parents, d'amis, d'anciens souvenirs. Cela ne convient pas. »

— « Faites-moi nommer à Schlestadt, quand la place sera vacante. »

— A Schlestadt ? Je ne dis pas non. Cela pourra s'arranger. Mais je ne sais quand la place sera vacante. Et à Strasbourg, ne voudriez-vous pas y aller comme juge ? »

— « Merci ! J'aime mieux être président à Wissembourg. »

— « Je le comprends. »

— « En résumé, M. le Procureur général, vous ne tenez aucun compte des intentions du Gouvernement de se concilier les anciens partis en oubliant les sujets des anciennes divisions. »

— « Mais ce n'est pas moi seulement. Le Ministre n'a pas voulu vous nommer, je le répète. »

— « Je le verrai, le Ministre. Je lui dirai ce que je suis ; et s'il a été entraîné dans l'erreur sur mon compte, il n'y persistera pas. Il a trop de bon sens. Je lui dirai que j'ai toujours été un honnête homme ; qu'en politique, j'ai toujours été l'ennemi de la violence ; que j'avais toujours agi selon ma conscience ; que je n'avais rien à désavouer, rien, pas même ma lettre de 1849. »

— « Quoi ! pas même cette lettre ?... »

— « Non, pas même cette lettre. Quand je l'ai écrite, je voyais qu'on allait détruire la forme républicaine du Gouvernement. J'y tenais sincèrement ; et comme les *rouges* étaient ceux qui pouvaient alors le défendre, je consentais à me mettre avec eux, seulement pour sauver la République. Il faut se reporter, pour apprécier ma pensée et ce qu'il peut y avoir de vif et d'exagéré dans mon expression, au mois de juin 1849. A cette époque, on aurait dit que la France entière avait la fièvre. Ne pouvais-je pas, moi, avoir le pouls agité ? Est-ce que M. Billaud n'a pas été *rouge* et l'orateur de la Montagne pendant les derniers temps de la Constituante ? Est-ce que M. Baroche n'a pas été ardent républicain, lui qui, en 1848, avait déjà devancé la justice du peuple ? M. Jules Favre lui a dit, un jour de la dernière session : « Vous étiez républicain, M. Baroche. Il a répondu seulement ces mots : « Pas à votre façon. » Il avait raison ; il y avait plusieurs manières d'être républicain, comme il y a plusieurs manières d'être impérialiste. Des légitimistes sont devenus impérialistes à cause de l'ordre rétabli, du principe d'autorité. Des républicains le sont devenus pour d'autres motifs, à cause des idées de 1789, qui ne sont pas reniées ; à cause du principe du gouvernement, qui est essentiellement démocratique. Tous ces gens-là peuvent bien servir le Gouvernement impérial, malgré des opinions qui, à l'origine, sont différentes. »

— « C'est vrai. Chacun ne peut pas absolument avoir la même opinion. Il faut être tolérants les uns les autres. »

— « Il faut être tolérant, et on veut faire pour moi un motif d'exclusion d'une simple phrase, écrite il y a quinze ans, quand depuis ce moment on n'a pas le plus léger reproche à me faire !.. C'est injuste, M. le Procureur général, c'est injuste..... J'ai l'honneur de vous saluer. »

Le Procureur général s'avança et tendit la main au président Bardy, qui hésita à la prendre ; il lui répéta, en le reconduisant : « Tout n'est pas perdu ; espérez pour plus tard », et quelques autres de ces paroles que l'on est convenu d'appeler de l'*eau bénite de Cour*.

Sachant dorénavant à quoi s'en tenir, il ne jugea plus à propos d'aller voir le Ministre de la Justice, ainsi qu'il en avait eu d'abord l'intention. Sur l'une des feuilles de papier où il transcrivit l'édifiante et curieuse conversation que nous venons de rap-

porter, il résuma sa manière de concevoir le Gouvernement impérial en s'appropriant cette phrase d'un discours du député Larrabure, prononcé à la séance du Corps législatif du 27 novembre 1863 : « En haut, une administration libérale dans les paroles et les promesses ; en bas, illibérale et intolérante dans les actes et dans le choix. »

Il fit connaître à son frère les détails de cette entrevue, et celui-ci, tout naturellement, exprima des craintes sur les suites qu'elle pourrait avoir. « Tu crois, lui répliqua-t-il le 23 décembre 1863, que j'ai eu tort de parler un peu franchement au Procureur général. J'aurais voulu voir si tu serais resté calme quand on t'aurait dit que tu es *un homme de sang* !... Au reste, je sais bien que je n'ai plus rien à espérer du Procureur général. Ainsi, peu m'importe s'il m'en veut un peu plus ou un peu moins. »

Cinq années s'écoulèrent au bout desquelles il fut de nouveau question de changements dans la magistrature d'Alsace. Mais Bardy, dans ce long intervalle, s'était tellement habitué à son tribunal et à sa résidence, où il avait noué d'agréables relations et conquis de sincères amitiés, qu'il craignait tout déplacement. Aussi écrivait-il à son frère, le 30 octobre 1868 : « Je crois qu'il est de mon intérêt de ne rien demander... Je n'irai donc ni à Belfort, ni à Colmar, ni à Schlestadt, comme on me l'avait fait espérer. Je finirai mes six ans, s'il n'arrive pas d'événements fâcheux, et si je parviens jusqu'à ma soixante-dixième année. Je ne veux plus faire de démarches qui seraient inutiles. »

Cependant l'horizon politique s'assombrissait. Depuis le jour où, à Sadowa, la Prusse avait vaincu l'Autriche et coupé l'Allemagne en deux, on sentait que l'équilibre de l'Europe était détruit. De l'autre côté du Rhin, on se tournait maintenant contre nous. La Prusse, enivrée par la victoire, plus que jamais se rappelait d'Iéna, et trouvait que le moment était venu de prendre sa revanche. Elle surexcita par l'histoire, la poésie et la science le patriotisme allemand contre ceux qu'elle faisait appeler par ses journaux « l'ennemi héréditaire. » L'Alsace était travaillé avec une infatigable ardeur par le parti allemand qui, en exploitant de vieux souvenirs et la communauté du langage, espérait trouver quelque écho dans le cœur d'une population détachée, depuis un peu plus de deux siècles seulement, de l'Empire germanique. Il faut se rappeler ce qui se passait alors dans cette province, principalement dans le Bas-Rhin.

L'élément protestant, qui est considérable et très-influent, témoignait une certaine sympathie pour l'Allemagne. Plus qu'auparavant, la langue allemande y était en honneur ; on affectait même de ne plus connaître qu'elle, qu'on proclamait hautement la « langue maternelle. » Souvenons-nous de cette époque, et ayons le courage de dire ce qui se passa durant les quelques années qui précédèrent l'horrible lutte. Les diverses Facultés de Strasbourg, se modelant sur celles d'Outre-Rhin, prenaient les allures des Universités allemandes. A la Faculté des Lettres, on n'étudiait les littératures étrangères que dans les *Eddas*, les *Niebulungen* et les écrivains de la Germanie ; Goethe était le poète national, et on le citait à tous propos. La Faculté de médecine s'ingéniait à être une école bien distincte de celle de Paris, à plus forte raison de celle de Montpellier. On n'y suivait que les auteurs allemands ; on n'y vantait que leurs travaux, leurs laboratoires, leurs découvertes scientifiques. L'École supérieure de Pharmacie suivait les mêmes errements. Les médecins d'Alsace ne prescrivaient à leurs malades que des eaux minérales allemandes, ne les soignaient que d'après des méthodes allemandes. Les pharmacies n'étaient approvisionnées que de produits allemands, moins chers, mais bien inférieurs aux français. Il faut avoir assisté, comme nous, à cette exubérante floraison d'œuvres littéraires, poétiques et historiques, où il n'était question que de la grande Allemagne, de ses traditions mythologiques, de son développement à travers les âges, du génie dont elle est douée, de toutes les ressources morales et intellectuelles qu'elle renferme. On conçoit avec quelle ardeur les Allemands encourageaient les dispositions bienveillantes, presque sympathiques, de ceux qu'ils appelaient déjà avec ostentation leurs « frères d'Alsace » ; avec quelle fiévreuse activité ils flattaient et exaltaient la fibre germanique que, par atavisme, l'Alsacien pur sang conservait encore au fond du cœur. Est-il si extraordinaire que, profitant de manifestations aussi imprudentes que déplacées, les hommes d'Etat prussiens, qui rêvaient de reconstituer l'Empire germanique, aient dénaturé les véritables sentiments du peuple alsacien en faisant croire qu'il aspirait à son ancienne nationalité ?

En relisant les journaux et les revues de cette époque ; en se rappelant les discours prononcés dans les fêtes, les concours et les réunions entre les populations des deux rives du Rhin ou celles de l'arrondissement de Wissembourg et du Palatinat, on

comprendra l'exactitude et la portée de l'opinion qu'exprimait, dès le mois d'octobre 1868, le Président Bardy. Son frère lui demandait ce qu'il pensait de la marche des événements, et s'il croyait à la possibilité d'une guerre. Sa réponse montre qu'il ne se faisait aucune illusion, et, qu'en moins de deux ans, ses prévisions allaient, hélas ! se trouver confirmées.

« Il y a des jours, dit-il, où je crois à la guerre, et puis d'autres jours où je pense que la guerre n'aurait aucune cause réelle et aucun but raisonnable ; que la France risquerait sans espérer une compensation suffisante. Depuis longtemps, tout le monde pense ainsi, et l'incertitude sur l'avenir est toujours la même. Ce qu'il y a de certain, mais n'en parle pas, c'est qu'à Wissembourg on a bien pris son parti. Les vrais Wissembourgeois s'arrangeront fort bien d'être Prussiens ; ils commencent à ne s'en plus cacher. Ils comparent le régime prussien au régime français ; la liberté municipale d'Allemagne et toutes les libertés à celles qu'on nous ménage tant en France, et la comparaison ne laisse aucun doute sur ce qui serait le plus avantageux à une ville essentiellement allemande, à une population protestante et qu'on n'a jamais bien cherché à rattacher à la France et à devenir française. Ce qui est le plus étonnant, c'est qu'on fait toujours des phrases sur le patriotisme des Alsaciens. Il sera beau le patriotisme du Bas-Rhin, à l'exception de Strasbourg.... As-tu vu dans le *Charivari*, il y a quelques jours, l'article sur les pompiers de Wissembourg ? On a fait allusion, dans cette réunion de Spire, à tout ce que je viens de te dire. »

Pour calmer l'inquiétude qui régnait dans les esprits, Napoléon III s'était décidé à faire quelques concessions, en attendant qu'il en vint à réaliser de plus importantes réformes. Il voulut oublier les anciennes divisions, rallier les vieux partis, effacer toutes les rancunes par des mesures plus libérales, inaugurer vraiment le régime parlementaire. On chercha, au Ministère de la Justice comme ailleurs, à réparer les erreurs, à gagner les indifférents et à ramener les mécontents. On fit des appels à la concorde. C'est sous l'influence de ces sentiments que l'on proposa à Bardy, au mois de Juillet 1869, la présidence du tribunal de Belfort. Dans ce cas, son frère serait nommé, par avancement, juge à Mulhouse. Quelques années plus tôt, toute son ambition eut été satisfaite, tous ses désirs exaucés. Maintenant, il était trop tard. Le juge d'instruction de Belfort refusa, cette fois, de quitter son poste, ne voulant pas, à son âge, renon-

cer à ses habitudes. Le Président de Wissembourg, n'ayant plus que cinq années pour atteindre la limite d'âge, cédant aux instantes sollicitations de ses collègues et des amis nombreux et dévoués qu'il s'était fait, n'insista pas auprès de son frère, et préféra demeurer dans une ville où il recevait tant de témoignages de respect et d'affectueuse estime. Dans tous les cas, c'était pour lui une réparation, bien tardive, il est vrai, et la fin des injustices, des froissements d'amour-propre, de la rancune politique dont il était l'objet depuis la visite domiciliaire faite chez son beau-frère, le 18 juillet 1849.

La situation, à l'intérieur et à l'extérieur, s'aggravait de plus en plus. Les élections législatives de 1869 avaient constaté les progrès faits par l'esprit public depuis quelque temps. L'Empereur, poussé par l'opinion, qui réclamait plus de liberté, renonça à son pouvoir personnel et, par le sénatus-consulte du 20 avril 1870, proposa au peuple français la transformation de l'Empire autoritaire en Empire libéral. Le pays, convoqué dans ses comices pour le 8 mai, devait répondre à cette question par *oui* ou par *non*. On sait ce qu'il advint de ce fameux plébiscite, qui montra à l'Europe étonnée la faiblesse de la France impériale. Il suggéra à Bardy les réflexions suivantes, qu'il fit à son frère dans une lettre du 15 mai : « Le résultat du plébiscite est « ébouriffant ». Voilà l'Empereur plus puissant et plus consolidé que jamais. Que va-t-il faire ? Il ne peut en rester là. Va-t-il faire du socialisme, ou bien une guerre ? C'est un changement de Constitution. La Souveraineté du Peuple serait-elle un principe faux ? Tout cela peut faire réfléchir. Quant à moi, je ne puis espérer de voir toutes les conséquences qu'on pourra tirer de ce grand événement.... »

Dans les premiers jours de Juin 1870, N. Bardy, se rendant à Saint-Dié, s'arrêta à Colmar pour faire visite au Procureur général Thiriot, installé depuis le 5 mars précédent, en remplacement de Bigorie de Laschamps, nommé premier président. Il lui renouvela sa détermination de ne plus solliciter d'avancement. Mais le nouveau magistrat, qui avait appris à l'apprécier, lui demanda s'il n'accepterait pas au moins d'être proposé pour la décoration, et sur sa réponse « qu'il croyait la mériter autant que bien d'autres », il reçut la promesse qu'il serait présenté pour la prochaine promotion. Le 9 Août, un décret de l'Impératrice-Régente, qui parut à l'*Officiel* du 12, le nomma Chevalier de la Légion d'honneur. « Ce n'est

pas pour des services personnels à l'homme de Sedan et à sa triste famille, écrivait-il à son fils le 26 novembre suivant, que j'ai le droit de porter la croix, c'est pour près de quarante ans de service dans la magistrature de mon pays. Au reste, je suis très peu sensible à une pareille distinction ; mais il y a des sots qui croient que les intrigants qui l'obtiennent valent mieux que les honnêtes gens qui font simplement leurs devoirs et se guident d'après leur conscience. »

---

## CHAPITRE VI.

---

### L' « ANNÉE TERRIBLE ».

Le Président Bardy avait passé quelques semaines de vacance à Saint-Dié, ainsi qu'il avait coutume de le faire chaque année, vers la même saison, depuis l'installation, en 1857, de son fils aîné dans cette jolie ville des Vosges. Il était revenu à Wissembourg, emmenant avec lui sa petite-fille, âgée de 8 ans.

Pendant sa courte absence, les événements s'étaient déroulés avec une extraordinaire rapidité ; maintenant, ils se précipitaient coup sur coup. Le 6 juillet, une déclaration est faite à la Chambre par M. de Grammont, ministre des Affaires étrangères, au sujet de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Le 12, ce prince renonce à sa candidature. Le gouvernement français demande que le roi de Prusse s'associe à la renonciation pour le présent et pour l'avenir. Le roi Guillaume répond par un refus à l'ambassadeur français. Le 15, le président du Conseil, M. Em. Ollivier, présente au Corps législatif, avec un exposé de la situation, une demande de 50 millions ; l'Opposition ne peut obtenir communication des dépêches contenant la preuve de prétendus outrages faits par le roi de Prusse à l'Empereur ; la majorité vote le crédit.

Bien que la déclaration de guerre n'ait eu lieu officiellement que trois jours après, on pût dès ce moment la considérer comme faite. Aussi, le 16 juillet, Bardy écrivait-il à son fils : « Voilà la guerre décidée. Nous serons aux premières loges.

On dit qu'il y aura un corps d'armée sur le Rhin. La Bavière, Baden et le Wurtemberg sont contre nous, et nous serons très-probablement surchargés de logements militaires. Dans ces circonstances, nous ne croyons pas qu'il soit convenable ou même prudent de garder ta fille.... Viens donc le plus tôt que cela sera possible. Les routes et les chemins de fer vont être encombrés de militaires.... Nous n'avons pas de nouvelles de ton frère Gustave (1). Est-il encore à Neuf-Brisach, ou vient-il de ce côté? Je le crois. Le 6<sup>e</sup> lanciers sera de brigade avec le 2<sup>e</sup>, qui est à Haguenau. La batterie d'artillerie qui était ici est partie ce matin à dix heures, pour retourner à Strasbourg. »

Dans une lettre du lendemain 17, il annonce que « de Wissembourg à Strasbourg il n'y a plus que deux trains de voyageurs, l'un qui arrive à Wissembourg à 9 heures et demie du matin, et l'autre qui en repart à 4 heures et demie du soir ». Il ajoute que les Prussiens sont à Radstatt et que les trains du Palatinat viennent encore régulièrement.

Le 18 juillet, nouvelle lettre : « Je t'écris pour te tranquilliser. Ne crois pas tous les bruits qu'on fait circuler. Aujourd'hui nous sommes tranquilles, et je crois que nous le serons pendant quelques jours. La petite garnison de Wissembourg nous a quitté pour s'en retourner à Strasbourg. Il n'y a de troupes, de ce côté, que le 2<sup>e</sup> lanciers à Haguenau et un régiment d'infanterie à Niderbronn. On ne défendra pas ce côté-ci, et il est possible que les ennemis ne l'attaquent pas. Il n'y a pas de Prussiens dans le Palatinat, au moins de notre côté ; seulement quelques Bavaois, qui sont chez eux. »

Il fallait ne pas perdre un seul instant pour pouvoir accomplir encore le pénible voyage en Alsace qui devait ramener la petite fille dans les Vosges. Son père quitta Saint-Dié le 18 juillet, jour même de la déclaration de guerre, par le seul train qui, à 5 heures du soir, emportait les dépêches dans la direction de Paris. Il mit quatre jours pour faire ce voyage et ne fut de

---

(1) **Bardy** (*François-Gustave*), né à Belfort le 4 décembre 1841. Après de bonnes études au lycée de Metz, il entra à l'école militaire de Saint-Cyr, en sortit en 1863, passa par l'école de cavalerie de Saumur, et fut nommé sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> régiment de Lanciers. — Il dessinait fort bien, surtout le paysage d'après nature, et aimait à s'occuper de recherches historiques. Pendant qu'il était en garnison à Schlestadt, il publia, en 1869, dans la *Gazette vosgienne*, que son frère aîné venait de fonder à Saint-Dié, un assez long et très-intéressant travail sur « le Hoh-Kœnigsbourg » et un autre sur « Dambach. » Une notice, signée de lui, sur « le Château de Franckenbourg, » parut dans le *Journal de Sainte-Marie-aux-Mines*.



retour que le 21, à midi. Il y avait beaucoup de troupes de toutes armes à Strasbourg, dont on fermait les portes dès huit heures du soir, au signal donné par le bourdon de la cathédrale. Mais sur tout le parcours de cette ville à Wissembourg, il n'avait aperçu qu'une grand'garde de Lanciers, aux environs de Brumath, bivouaquant sous les arbres, près de la voie du chemin de fer. A l'extrême frontière, pas un soldat!.... Le long de la route, on rencontrait en gare ou on croisait en chemin des trains bondés de troupes; les hommes, entassés dans des wagons à bestiaux, débraillés, la tête en feu par une chaleur caniculaire de 25 à 30 degrés et le vin dont on les abreuvait à toutes les stations, s'agitaient et chantaient. Mais leur gaieté, toute factice, faisait mal à voir, car, par instants, quelques-uns se penchaient hors des voitures en s'écriant qu'ils allaient à la boucherie!....

Le spectacle fut plus poignant encore à Lunéville, le 20 au soir, au moment où, dans la salle de l'*Hôtel-des-Vosges*, les officiers d'un régiment de Cuirassiers dirent adieu à leurs femmes et enfants, en les reconduisant au train qui devait les ramener dans leurs familles respectives, afin d'y attendre la suite des événements, tandis qu'eux allaient partir pour la frontière du Rhin. Aux visages sombres des uns, qu'éclairait parfois un sourire grave qui voulait être consolateur, à l'abattement ou aux sanglots des autres, à la morne tristesse de tous, on devinait quels sinistres pressentiments les assiégeaient et combien peu ils avaient confiance dans l'avenir....

Les esprits libres et sans parti-pris sentaient bien que la guerre s'engageait dans des conditions défavorables pour nous et sous de très-fâcheux auspices.

Laissons maintenant le président Bardy raconter, dans ses lettres à son fils, les différentes péripéties du terrible drame dont il allait être le témoin attristé et qui devait bientôt l'éprouver si douloureusement. Ce récit des premiers jours de l'Invasion est écrit simplement, sobrement et d'une manière aussi précise qu'exacte; nous lui conserverons, avec son caractère personnel et familier, sa forme de journal :

« *Wissembourg, le 26 juillet 1870.*

« Nous sommes toujours dans la même position, sans un seul soldat et sous l'influence de cancanes qui annoncent quelque chose pour chaque nuit. Nous n'avons pas trop peur. Des

patrouilles de quinze à vingt cheveu-légers bavarois traversent chaque jour la frontière et vont en reconnaissance à 2 ou 3 lieues. Elles ne font de mal à personne. Quand elles s'arrêtent dans les fermes ou les villages pour se rafraîchir, elles paient ce qu'elles demandent. Une de ces patrouilles a brisé, hier matin, l'appareil du télégraphe de Hunspach, et a coupé les fils, moins un, qu'elle n'a pu atteindre. Le mal a été réparé bien vite quantaux fils, et on replacera un nouvel appareil.

« Les chasseurs à pied français sont à Soultz et à Hunspach. On ne sait si l'armée qui est à Strasbourg fera un mouvement de ce côté, ou si elle effectuera le passage du Rhin.

« Nous avons reçu une lettre de Gustave. Il était à Strasbourg dimanche, avec deux escadrons de son régiment. Il est content de faire la guerre et dit que l'armée est pleine d'enthousiasme. Il doit partir aujourd'hui ou demain pour Brumath, et fait partie de la brigade Nansouty.

« Il a fait, cette nuit, un orage terrible, mais sans grêle. Il a bien plu ce matin. La patrouille bavaroise s'est arrêtée à Altenstadt pendant la pluie. Les gendarmes de Wissembourg sont partis, mais les Bavarois avaient déjà repassé la frontière. Altenstadt est le village à deux kilomètres, sur la route du Rhin. »

« *Le 3 Août.*

« Nous sommes presque assiégés, néanmoins tranquilles. Les portes de la ville sont fermées, à l'exception de celle de Haguenau. Les patrouilles bavaroises viennent autour de la ville. tirent même sur les gendarmes quand elles en voient.

« Nous avons un régiment français, le 96<sup>e</sup>, sur la hauteur, sur la route de Bitche, à 5 ou à 6 kilomètres d'ici. Les zouaves, un régiment, un peu en arrière, avec de l'artillerie et du génie; enfin à Soultz, deux régiments de cavalerie et un d'infanterie.

« Je crois que cela va bientôt commencer. Que va-t-il arriver ? Il faudrait que, comme à Saarbrück, les Bavarois et les Prussiens puissent être éloignés de la frontière.

« Je viens de recevoir une lettre de Gustave et Victor, qui écrivent sur le même papier. Gustave est encore à Strasbourg; il attend toujours sa nomination de lieutenant. Victor est inscrit pour les ambulances; mais, en attendant, il reste dans la mobile. Il ira ce soir au quartier d'Austerlitz.

« Une patrouille bavaroise est entrée, il y a moins d'une heure, dans la gare. Elle a bien regardé de tous côtés et est partie. Cette nuit, une autre patrouille s'est installée, pendant qu'il pleuvait, dans la maisonnette de la douane, à la porte de Landau, après avoir enfoncé la porte ; ils se sont mis à jouer tranquillement aux cartes.

« Les Prussiens, et non les Bavaois, sont restés hier toute la journée à Lauterbourg ; ils en sont sortis le soir. Il y a de temps en temps des escarmouches de cavalerie près de cette ville. Les Français y ont en général l'avantage, parceque le 3<sup>e</sup> Hussards est un régiment qui a été en Afrique et qui a des chevaux arabes. »

« *Le 8 Août, matin.*

« Je veux commencer ma lettre et je ne sais quand elle te parviendra. Tu dois être bien inquiet à cause de nous. Tu nous supposes bien plus de mal que nous n'en avons éprouvé. Notre plus grand mal à nous est de ne pas savoir ce que vous faites, de ne pas savoir où est Victor, où est Gustave. Celui-ci est-il encore vivant ? Est-il blessé ou prisonnier ?

« Combien les jours nous paraissent longs ! Voilà quatre jours que l'Invasion a commencé, on croirait qu'il y a quatre semaines. On n'a dans l'esprit qu'une seule pensée ; on n'a plus aucune de ses occupations. La vie de chacun est toute dérangée. Et l'avenir, que nous prépare-t-il ? Est-ce la défaite ? Resterons-nous Français, où serons-nous Allemands ?

« Je crois t'avoir dit que vers le 28 juillet, un régiment français, le 96<sup>e</sup>, était venu prendre position sur la Scherholl ou Pigeonnier, la montagne à l'ouest de Wissembourg, sur laquelle passe la route de Bitche et dont le sommet est à 4 ou 5 kilom. de la ville. Pendant plusieurs jours, les habitants allaient visiter le camp. On portait aux soldats des vivres, des rafraichissements, des cigares. Ils paraissaient pleins d'ardeur et d'espoir. Les zouaves étaient campés un peu plus loin, à Mattstall. Le 3 août, dans la matinée, on a appris que la division, ou plutôt que la partie de la division qui était à Soultz-sous-Forêts, devait venir près de Wissembourg. On avait commandé du pain, on avait envoyé en ville du bétail, et le soir, vers sept heures et demie, un demi-bataillon du 74<sup>e</sup> est entré en appareil de guerre, sans tambours ni clairons, et est allé se coucher sur les remparts. Le restant du 74<sup>e</sup> et un régiment de turcos étaient campés à 2 kilomètres de la ville.

« On s'est promené dans les rues de Wissembourg le reste de la soirée, en se promettant d'aller voir les turcos le lendemain, et sans prévoir ce qui allait arriver.

« Le matin du 4, il y avait un petit marché. Les soldats du camp, des cantiniers de hussards et de chasseurs à cheval, des chirurgiens militaires, étaient venus en ville chercher des provisions. Le général Douay était sur le Geisberg ou Schaubusch avec de l'artillerie ; le 50<sup>e</sup> de ligne, le 3<sup>e</sup> hussards et le 3<sup>e</sup> chasseurs à cheval étaient derrière. On ne pensait pas être attaqué. On croyait, au contraire, que les Français attaqueraient dans la journée, après avoir mangé la soupe.

« J'étais allé un instant sur le Marché-aux-Choux, près de la maison, et j'étais revenu sur le rempart à huit heures et demie, quand un coup de canon se fait entendre du côté de Schweigen, c'est-à-dire du côté de la Bavière. A ce coup en succèdent d'autres, puis la fusillade s'engage tout autour de la ville, excepté du côté de la France, où est notre maison. Nous entendions le bruit des balles et des boulets dans l'air ; nous entendions les balles s'aplatir contre les murs, les tuiles des toits tomber. Nous n'avons pas eu peur. La mère a conservé tout son sang-froid. Nous avons pris sur nous une partie de notre argent, j'ai pris mes papiers, et nous avons attendu la fin, en allant d'une fenêtre à l'autre, sur la porte du jardin ou dans le jardin. La fusillade était vive et bien engagée. Un instant, le canon s'est tu du côté des Bavares. C'était un bataillon de turcos qui était allé jusque près de Schweigen se jeter sur la batterie ; mais, accablé par le nombre, il a été presque détruit. La canonnade a recommencé sur la ville, principalement sur la caserne et l'église. Des masses noires, des bataillons épais de Prussiens sortaient de la forêt, venant de Lauterbourg. Le général Douay a voulu se précipiter au devant d'eux ; il a été tué d'un coup de boulet dans le ventre. Sa division a été rejetée sur le Geisberg et au-delà. Il était plus de midi.

« Le demi-bataillon du 74<sup>e</sup> se maintenait toujours à Wissembourg. Les Bavares ont amené le canon devant la porte de Landau, ont fait tomber le pont-levis à coups de canon et sont entrés. Les Français se sont défendus en cédant le terrain sur les remparts. Les Bavares et les Prussiens paraissaient déjà sur la place du Marché-aux-Choux, où nous les voyons de la fenêtre de la cuisine, quand on entend encore de ce côté une vive fusillade. Des soldats du 74<sup>e</sup> faisaient un retour offensif.

Les ennemis sont repoussés, et les Français sont sur le rempart, devant notre jardin.

« Nous sommes allés, la mère et moi, leur porter du vin. Ils avaient encore bon courage et croyaient qu'ils allaient être secourus. Leur erreur n'a pas duré longtemps. La fusillade a recommencé entre l'ennemi et la partie du 74<sup>e</sup> qui était restée du côté opposé du Marché-aux-Choux, dans la rue Teutonique. Ceux qui étaient sur le rempart ont voulu les rejoindre : ils sont descendus par la rue à côté de la maison, où l'on va au rempart par un escalier. La fusillade a été terrible, et six soldats sont restés sur cet escalier. Enfin, sur la place du Marché-aux-Choux, le 74<sup>e</sup> s'est rendu.

« C'est dans ce moment que nous avons eu la plus vive émotion, parce que nous ne savions ce que les Prussiens allaient faire de nous et de nos biens. Mais ils n'osaient pas s'engager dans des petites rues comme celle que nous habitons. Ils ont cherché des Français dans les maisons du Marché-aux-Choux, en ont dévasté quelques-unes en partie seulement, et se sont répandus dans le surplus de la ville.

« Il était alors un peu plus de deux heures. il y avait donc longtemps qu'on se battait. On entendait le bruit du canon et de la fusillade s'éloigner.

« La division Ducrot, qui était sur le Pigeonnier, n'avait pas pu venir au secours de la division Douay, parce qu'elle aurait aussi été écrasée. C'étaient 40.000 hommes aux prises avec 10.000 environ. C'étaient l'armée du prince royal de Prusse, et le prince royal lui-même, qui entraient en France avec 125,000 hommes.

« La soirée a été tranquille relativement. Les Bavares et les Prussiens ont payé dans les auberges. Ils mouraient de faim et de soif ; ils sont venus chercher de l'eau dans notre cour, et une partie est allé coucher dans les maisons. Il n'en est pas venu chez nous ; ils voulaient être dans le centre de la ville.

« On a rapporté ce soir bien des morts et des blessés. Encore plus le lendemain, des turcos principalement du côté des Français ; mais plus de Bavares et de Prussiens que de Français.

« Le 5, on a fait partir de l'église, où on les avait renfermés les 400 prisonniers du 74<sup>e</sup>. Les passages de troupes ont été continuels. Les réquisitions faites à la mairie étaient exigées avec une rigueur et une grossièreté inouïes. Enfin, les Bavares ont pillé les auberges et les bureaux de tabac. Les brasseries, cafés

et auberges étaient fermés à 4 heures du soir ; il n'y avait plus une goutte d'eau-de-vie ou de bière. Nous n'avons pas encore eu ce jour-là de soldats à loger. Les blessés ont été répartis dans quelques maisons, où l'on s'en est chargé volontairement. Madame Piché, par exemple, en a pris six dans son salon. Le restant a été mis à l'hôpital. Ce même jour, on a entendu la fusillade du côté de la Sherholl, à Climbach, à 6 ou 7 kilomètres, depuis le matin jusqu'au soir. Le soir, on a amené des prisonniers français dans l'église.

« Le 6, nous avons entendu le canon depuis le matin jusqu'à 3 ou 4 heures du soir. On se battait à Frœschwiller, derrière Wœrth, en avant de Niederbronn. Les blessés sont arrivés toute la journée et toute la nuit suivante. Wissembourg n'est plus qu'un vaste hôpital ; il y en a au collège, à la gare. On a fait une réquisition de 300 lits. On évacue une partie de ces blessés sur Landau, par le chemin de fer qui est rétabli. On les panse à la gare et on les met en voiture. Le service des ambulances est bien organisé ; il y a un personnel très-nombreux ; les principaux médecins de Berlin en font partie. Mais ces blessés sont si nombreux, ils ne sont relevés que si tard !.. Ce sont des Bava-rois, principalement qui ont été repoussés deux fois à Frœschwiller. Ils le reconnaissent. Ils auraient une perte de 8.000 hommes. Les Français se sont retirés en ordre à l'arrivée d'une masse de Prussiens.

« Maintenant, nous ne savons rien de ce qui se passe plus loin, rien que des bruits contradictoires. Que fait l'armée qui est devant Metz ? Plus de papiers publics, plus de correspondance ! Un état de siège, avec un commandant de place qui est d'une grossièreté inouïe.

« Le soir du 6, à 9 heures et demie, un officier d'artillerie ou du train, avec huit hommes, est venu chez nous. Ils ont demandé à souper et à coucher. On leur a préparé de la viande, on leur a donné du pain et du vin ; l'officier a eu un lit, les soldats se sont étendus sur des paillasses, de la paille, et ils ont paru très-satisfaits. C'était des Bava-rois. Je leur ai donné encore du vin le lendemain, à 4 heures du matin, quand ils sont partis, et ils m'ont bien remercié.

« On a enterré, également le 6, le général Douay. Je ne sais si c'est celui que tu as connu quand tu étais enfant, ou bien si celui à qui tu portais de la galette est le frère de celui-ci, le commandant du 7<sup>e</sup> corps d'armée, à Belfort. Il y avait à l'enter-

rement la musique des Prussiens avec une compagnie, le sous-préfet, chez lequel le corps du général avait été porté, et le pasteur Pfender. Le curé de Wissembourg a fait le service. On n'a pas été prévenu.

« Dans la canonnade du 4, il y a eu des habitants qui ont été blessés, entr'autres le chef de gare et son fils. Le chef de gare est mort hier des suites de sa blessure. On a enterré, aussi hier, une jeune fille de 18 ans, la fille du greffier du juge de paix, qui avait reçu une balle dans le ventre. Le père du maire a eu le bras cassé par une balle.

« Il y aurait eu plus de mal si les boulets n'avaient pas éclaté en l'air. Les morceaux retombaient en pluie. Nous avons vu les tuiles se casser dans notre cour, pendant que nous étions à la fenêtre. Il y a eu des parties de toits et bien des cheminées enlevées. Une fenêtre de l'église a été brisée et des traces de boulets se voient de tous les côtés.

« Pendant toute la journée d'hier on a amené des blessés. Le soir, nous n'avons pas eu d'hommes à loger. »

« 9 Août, matin.

« Je tente de te donner de nos nouvelles ; je ne sais si j'y parviendrai. Toujours le même état : des blessés, des prisonniers. Pas de nouvelles ; des on-dits, sans la moindre preuve. Les chefs des Prussiens prétendent qu'ils n'en savent pas plus que nous sur ce qui se passe à Metz ou près de Strasbourg. Cela est impossible à admettre. »

« 12 Août.

« Toujours même incertitude, même absence de nouvelles.

« Il est surprenant combien de troupes, prussiennes et bava-  
roises, ont passé depuis quelques jours. On dit qu'il en arrive encore du côté de Bobenthal, pour aller sur la route de Bitche.

« Nous avons eu à loger et à nourrir, le 9, dix Prussiens ; le 10, dix Bava-  
rois. Ils ont été tous très convenables.

« On a fait hier une perquisition au greffe du Tribunal pour y saisir les vieux fusils, pièces de conviction, les fusils qu'on confisque sur les braconniers. On a visité aussi les papiers du Parquet. Puis, on a fait des espèces d'excuses en disant que celui qui était chargé de la commission avait été trop loin.

« La ville est toujours surchargée de réquisitions. Hier, les habitants de Wissembourg ont dû déposer à la mairie, sous peine de je ne sais quoi, de mort, les armes de toute espèce qu'ils pouvaient avoir.

« Je finis ma première lettre. Le camarade de Victor, étudiant en médecine de même année, a été envoyé à Haguenau. Je ne crois pas que Victor y soit. Est-il resté à Strasbourg, ou a-t-il été dirigé sur un hôpital d'une autre ville ? Nous n'en savons rien. On a vu des lanciers à Strasbourg. Gustave y est-il ?

« *Le 19 août.*

« Nous n'avons pas de nouvelles de tes frères depuis le 3 août. Peut-être en as-tu, toi ? Tâche de nous en donner. Informe-toi pour savoir comment tu pourras nous répondre. »

« *Le 24 août.*

« J'ai tenté encore de t'écrire un de ces jours, je crois bien inutilement. J'ai remis une lettre à la poste Bavaoise, et on m'a dit qu'en l'affranchissant elle partirait, passerait par la Belgique, et arriverait peut-être. Nous sommes toujours dans le même état, dans un état d'incertitude qui fait mal, et nous sommes toujours sans nouvelles de vous, mes chers enfants. Où est Gustave ? Est-il déjà une des victimes de la guerre, tué, blessé ou prisonnier ? Où est Victor, et toi et ta famille ? Que faites-vous ? On dit que les Prussiens ont passé par Sainte-Marie et sont allés dans les Vosges, par Saint-Dié. Tu as vu les inconvénients des logements militaires.

« Nous n'avons plus logé de soldats depuis quelque temps mais nous avons eu un officier et son domestique pendant cinq jours, et nous avons depuis neuf jours un officier d'administration, une espèce de riz-pain-sel. Le premier était un vétérinaire. Ils ne sont pas exigeants ; il est vrai que nous leur avons fait bon accueil, et ils ont l'air de nous en savoir gré.

« Le grand passage des troupes a cessé, et la garnison est assez réduite. On fait le siège de Strasbourg, et de temps en temps on entend le canon. On le dit du moins ; quant à moi, je ne l'entends pas, ou je ne sais si ce que j'entends est réellement le bruit du canon.

« Hier, il y a eu une panique en ville, une panique des plus conditionnées. A 9 heures du matin, on a dit sur le marché que les Français allaient arriver, puisqu'ils étaient aux portes de la ville. Alors tout le monde de fuir, de se précipiter dans les maisons. La générale est battue ; les soldats qui sont en ville courent dans la caserne ; les officiers quittent leurs logements, et un quart d'heure après le bataillon bavaoise vient prendre position sur la place. Les bruits les plus contradictoires circu-



laient. On les avait vus, les Français, tout près ; ils avaient fait, la veille, des patrouilles à quelques lieues. Des gendarmes prussiens vont faire des reconnaissances et rentrent à midi ; ils n'ont rien vu, et tout rentre dans l'ordre. Il est certain que les Bava-rois avaient pris la chose au sérieux : leurs malles étaient faites et chargées ; leurs voitures étaient attelées, et ils seraient partis aussitôt qu'ils auraient aperçu la moindre troupe de Français. Ils ne sont pas si bêtes que les Français ont été ; ils ne s'amuseraient pas à se laisser prendre dans une bicoque comme Wissembourg.

« Ta mère supporte assez bien la situation qui nous est faite. Le sentiment patriotique la gagne facilement, et elle espère encore la délivrance du pays.

« C'est qu'à côté du malheur public, il y a le malheur de nous tous en particulier, si l'Alsace n'est plus française..... Je n'ose y penser.

« Nous avons vu l'*Indépendance belge* du 17. On avait déjà vu le *Figaro* du 15. L'*Indépendance* est arrivée par la permis-sion des Prussiens, probablement parcequ'elle avait des mau- vaises nouvelles à nous annoncer de la bataille près de Metz et de l'organisation défectueuse de la garde mobile, et aussi encore parcequ'elle disait que l'Empereur avait été mal reçu à Châlons. De toute manière, nous avons appris quelque chose, des choses que nous ne soupçonnions pas. Si seulement les Prussiens pou- vaient nous laisser passer quelques journaux de temps en temps ! Car nous sommes prisonniers, et prisonniers mis au secret. On n'a pas pu avoir encore des nouvelles de Strasbourg. Beaucoup d'habitants de Wissembourg sont dans le même cas que nous. Ils ont leurs parents, leurs frères et sœurs ; d'autres leurs enfants à Strasbourg, et ils sont absolument sans nouvelles.

« On a évacué d'ici tous les blessés susceptibles d'être trans- portés ; il y en a néanmoins encore beaucoup. Il en meurt cha- que jour. On dit qu'il en réchappera très-peu ; les blessures s'envéniment quand elles commencent à suppurer. On en a déjà enterré beaucoup. Les Prussiens rendent aux officiers français les honneurs militaires. »

« 1<sup>er</sup> Septembre.

« Nous avons reçu hier ta lettre du 24 août. Nous sommes contents d'apprendre que Victor est à Strasbourg. Comment l'as-tu su ? As-tu appris que Gustave ait quitté cette ville ? Il y était encore le 2 août. As-tu reçu des lettres de Belfort ?

« Nous sommes toujours dans le même état, sans nouvelles et dans l'incertitude sur le résultat final. »

« 2 *Septembre.*

« Ta mère est bien inquiète sur le sort de Gustave. Tâche d'avoir de ses nouvelles et de savoir de quel côté il peut être allé. Dis-nous la vérité quelle qu'elle soit. Dans les circonstances actuelles, nous devons nous attendre à tout. Ecris-nous en faisant passer ta lettre par Bâle. »

N'était-elle pas cruelle la situation de ces malheureux parents, séparés de leurs trois fils, et sans cesse en quête de leurs nouvelles ? C'était surtout au sujet du second que leurs inquiétudes étaient grandes. Qu'était-il devenu avec son régiment ? Dès le 9 août, le plus jeune écrivait de Strasbourg à l'aîné : « Je ne sais pas grand'chose de ce pauvre Gustave. J'ai bien peur pour lui. Il paraît qu'on ne sait ce qu'il est devenu. On me dit que son escadron a donné et a été écharpé. On m'a cité un grand nombre d'officiers tués : Herrmann, Sonet, Giros, Douville, etc. On ne m'a pas parlé de Gustave... » L'aîné, de son côté, s'était adressé directement, le 23 août, au Ministre de la guerre, qui lui avait fait répondre deux jours après, « que M. Bardy, lieutenant au 6<sup>e</sup> régiment de lanciers, figurait sur une liste d'officiers tués, blessés et disparus de ce régiment, sans aucune indication précise. » Cet état d'incertitude et d'anxieuse attente rendait de jour en jour les angoisses plus pénibles.

Ce fut vers le 10 septembre seulement, c'est-à-dire plus d'un mois après, que des renseignements sur la bataille du 6 août commencèrent à se répandre dans Wissembourg. On sut, d'abord vaguement, puis d'une manière plus précise, que parmi les victimes de cette lutte effroyable se trouvait le fils du président, mais personne n'osait en parler..... Il fallut pourtant bien que quelqu'un se décidât à lui apprendre cette affreuse nouvelle. Ce fut M. Lucien Sadoul, substitut du Procureur impérial, qui se chargea de la triste mission de la lui annoncer, et put voir, dans cette si douloureuse circonstance, combien étaient profonds les sentiments de patriotisme qui l'animaient. Presqu'au même moment, il reçut de son frère quelques mots qui confirmaient l'événement, déjà connu à Belfort depuis deux ou trois jours.

Revenons en arrière et reportons-nous au jour de la sanglante rencontre de Frœschwiller, dont la sinistre canonnade s'était fait entendre jusqu'à Wissembourg.

Le 6<sup>e</sup> régiment de lanciers, dans lequel Gustave Bardy était sous-lieutenant, faisait partie de la 2<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie du 1<sup>er</sup> corps d'armée. Cette brigade, commandée par le général Nansouty, avait été, dans la journée du 5 août, distribuée en cavalerie divisionnaire ; et les deux escadrons du 6<sup>e</sup> lanciers, rattachés à la brigade Michel (la 3<sup>e</sup>), composée des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments de cuirassiers, formèrent la réserve de la division de Lartigue. Le 6 au matin, cette division occupait, à la droite de l'armée française, le Petit-Bois et le Niedervald jusqu'au village de Morsbronn. Après avoir lutté avec un certain succès pendant toute la matinée, elle fut attaquée à fond par le XI<sup>e</sup> corps allemand vers midi.

Nous ne raconterons pas les diverses péripéties et les sanglants épisodes de cette attaque, où 17000 hommes combattirent contre 6500, c'est-à-dire près de 3 contre 1. Pour la repousser, le général de Lartigue dût engager jusqu'à sa dernière compagnie. Se voyant débordé vers sa droite, il envoya demander du secours au maréchal de Mac-Mahon, qui lui répondit qu'il ne pouvait rien lui donner, mais que la division Guyot de Lespart, partie de Bitché le matin, allait certainement arriver. Aucun renfort ne vint, et nos soldats étaient sur le point d'être enveloppés par le mouvement tournant des Allemands. Il fallut battre en retraite, et cette retraite, pour avoir été trop retardée, devenait périlleuse. Le général de Lartigue n'avait de ressource que sa cavalerie. Il lui envoya l'ordre de charger, jugeant que ce sacrifice seul pourrait faire gagner le temps nécessaire à passer le ravin et dérober l'infanterie à l'étreinte des assaillants. Il était midi trois quarts.

La cavalerie était massée dans un ravin, au sud du Niederwald, à égale distance d'Eberbach et du Bruckmülhe, quand arriva l'ordre de jeter un régiment sur l'assaillant. Au lieu d'un régiment, la brigade entière de cuirassiers et les deux escadrons du 6<sup>e</sup> lanciers, c'est-à-dire de 1100 à 1200 chevaux, s'ébranlèrent ensemble : le 8<sup>e</sup> régiment d'abord, en colonnes par escadrons, puis le 9<sup>e</sup> avec trois escadrons déployés et le quatrième en colonne, et enfin les lanciers. C'est alors que s'exécuta la première des charges légendaires des cuirassiers dits de Reichshoffen.

Il fallait d'abord passer sous le feu de flanc de la colonne d'attaque centrale des Allemands qui venait de prendre la ferme d'Albert, puis descendre vers Morsbronn, sur une pente coupée

de fossés et remplie dans toute son étendue de houblonnières et de rangées ou de bouquets d'arbres, de souches coupées à fleur de terre, de vignes, de vergers. De plus, les pentes, douces et dépourvues de toute éminence, laissent à l'infanterie un long et commode champ de tir.

Les Allemands couvraient déjà le bas de la pente. Confiants dans leur nombre et leur feu, ils attendaient de pied ferme la charge. La brigade accourt en échelons : le 8<sup>e</sup> cuirassiers galope au premier rang ; le 9<sup>e</sup> régiment apparaît ensuite ; derrière se précipitent les lanciers. Ce tourbillon roule droit vers Morsbronn, supportant avec un admirable courage la fusillade que l'infanterie allemande, postée à la ferme d'Albert (*Albrechts-hauserhof*), dirige contre leur gauche. Les cuirassiers arrivent bride abattue sur le village, s'engagent dans ses rues étroites, et sont fusillés à bout portant par les Allemands postés derrière les fenêtres des maisons, ou foudroyés par le tir meurtrier du 80<sup>e</sup> régiment d'infanterie prussienne. Les lanciers viennent en dernière ligne et obliquent à droite, à l'instant du choc. Eux aussi rencontrent l'ennemi en bataille, et, entre Morsbronn et Forstheim, essuient une affreuse décharge, suivie, selon l'horrible expression du narrateur officiel prussien, « d'un feu rapide du meilleur effet (1). »

C'est à ce moment, à une heure après-midi, dans le vallon de l'Eberbach, que Gustave Bardy reçoit une balle en pleine poitrine et meurt glorieusement pour la défense de son pays, non loin du foyer de sa famille. Ce même jour, sa nomination au grade de lieutenant paraissait au *Moniteur de l'Armée* !..... Il fut enterré presque sur place, dans une fosse commune.

La brigade Michel pouvait être regardée comme anéantie, ainsi que les deux escadrons du 6<sup>e</sup> lanciers ; bien peu de leurs cavaliers durent rejoindre l'armée sains et saufs.

Cette charge mémorable sauva du moins la droite de l'armée française, et permit aux généraux de Lartigue et Conseil-Dumesnil de replier leur infanterie sur Eberbach et Niederwald, en retardant la marche du XI<sup>e</sup> corps.

L'Histoire semble n'avoir gardé que le souvenir des cuirassiers ; la Poésie et la Peinture les ont seuls immortalisés ; bien plus tard, la Légende les enveloppera de sa fantastique auréole.

---

(1) Voir *Relation de la bataille de Frœschwiller* (sans nom d'auteur), in-12 ; Paris et Nancy, Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, 1890. — *Frœschwiller, Châlons, Sedan*, par Alfred Duquet ; 2<sup>e</sup> édit. in-12 ; Paris, G. Charpentier, 1880.

C'est de toute justice. Mais il ne faut pas pourtant oublier que des lanciers ont partagé leur gloire et, comme eux, ont été des héros et des victimes.

Nous renouons à dire quelle fut la douleur des infortunés parents en apprenant la terrible nouvelle. Ils avaient bien entendu, pendant de longues heures, dans cette fatale journée du 6 août, les crépitements de la fusillade et les bruits de la canonnade ; mais qu'elle était loin d'eux la pensée qu'ils ne reverraient plus jamais leur enfant, enseveli pour toujours dans ce champ de carnage !... Le père montra un calme résigné et une stoïque fermeté ; mais la mère, profondément affligée, fut malade et ne se remit que lentement d'une aussi rude secousse. Au milieu de leur chagrin, ils eurent le 1<sup>er</sup> Octobre, la consolation de voir revenir de Strasbourg et en bonne santé, leur plus jeune fils.

Pendant le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Wissembourg, sous la patriotique et courageuse initiative de son président, continuait à tenir ses audiences et à rendre la justice. Voici quelle était alors sa composition :

M. N. Bardy, *Président* ; M. Burguburu (1), *Juge d'instruction* ; M. Jung, *Juge* (2) ; M. Barbier, *Juge* (3) ; M. Lemaistre, *Procureur impérial* (4) ; M. L. Sadoul, *Substitut* (5) ; Kiéner, *Greffier*.

M. Barbier, en congé depuis le mois de juillet, était absent de Wissembourg ; il n'y a plus reparu dans la suite.

Le Procureur impérial ou de la République, comme on voudra, quitta cette ville le 16 septembre, et M. Sadoul, son substitut, resta chargé de la direction du Parquet : « J'ai eu, a-t-il dit plus tard, bien souvent recours aux conseils éclairés de notre excellent président et c'est certainement grâce à lui que j'ai pu remplir la tâche difficile qui m'était imposée par les événements. »

Dans le milieu du mois d'octobre, le Procureur général de Colmar fit savoir à la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale, à Tours, que les magistrats du Tribunal de

---

(1) A accepté de faire partie du tribunal allemand de Strasbourg. Triste fin pour un ancien magistrat français !...

(2) Depuis conseiller à Besançon, mort le 24 mai 1894.

(3) A été remplacé en qualité de Juge d'instruction à Montmorillon ; démissionnaire vers 1878.

(4) Mort depuis cette époque.

(5) Actuellement Premier Président de la Cour d'Appel de Nancy.

Wissembourg ne s'étaient pas séparés ; qu'ils étaient restés à leur poste malgré l'invasion et avaient continué leur service ; qu'ensuite et au mois de septembre, ils avaient rendu la justice « au nom du Peuple Français ». C'est à cette occasion que le Garde des Sceaux, Adolphe Crémieux, leur écrivit la lettre suivante :

« Tours, le 23 Octobre 1870.

« Le Garde de Sceaux, Ministre de la Justice, membre  
« et Représentant du Gouvernement de la Défense nationale,  
« A MM. les Président, Juges et membres du Parquet du  
« Tribunal civil de Wissembourg.

« Messieurs,

« J'ai appris avec une vive émotion, par un rapport du Procureur Général de Colmar, votre belle conduite depuis l'envahissement de votre ressort et de la ville où vous siégez.

« Vous n'avez pas cessé de rendre la Justice au nom de notre belle et malheureuse patrie ; vous avez tenu d'une main ferme le drapeau de la République française dont votre Procureur porte le nom ; vous avez revendiqué avec une noble audace vos justiciables français traduits devant les juridictions ennemies. Vous avez résisté aux menaces, à l'oppression de chaque jour et de chaque heure. Vous avez supporté et vous subissez encore les horreurs de la misère et du besoin sans avoir reçu depuis quatre mois ni secours ni traitements.

« Vos juges de paix ont suivi votre exemple avec une émulation qui les honore.

« Je n'ai aucun moyen efficace de récompenser de si utiles services. Mais, du moins, je vais faire acquitter la dette pécuniaire de la France en faisant remettre à chacun de vous le montant de vos traitements jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. Mon regret est de ne pouvoir faire connaître au pays que vous avez bien mérité de la France ; la publicité donnée à votre patriotisme pourrait vous signaler à la persécution des envahisseurs de notre chère Alsace.

« Magistrats de l'arrondissement toujours français de Wissembourg, laissez-moi vous dire la vive sympathie dont mon cœur est rempli, lorsque je vous vois, soldats du devoir et modèles d'abnégation, donner en face de la tyrannie armée un exemple si éclatant de courage civil.

« Un jour viendra, je l'espère, où je ne serai plus seul à vous  
« féliciter.

« Recevez donc l'expression de haute et affectueuse estime.

Ad. CRÉMIEUX. »

Cette lettre, par laquelle le Ministre de la Justice remercie, au nom du Gouvernement de la Défense nationale, les membres du Tribunal de Wissembourg des services qu'ils ont rendus pendant cette néfaste période, est un éclatant hommage rendu à l'attitude patriotique du Président Bardy et de ses collègues. Mais lui, dont la modestie était si grande, qui s'ignorait en quelque sorte lui-même, qui trouvait que faire son devoir était chose toute simple et naturelle, disait qu'il y avait, dans cette missive, « un peu trop de grandes phrases et qu'ils ne méritaient pas tant d'éloges. »

Le Tribunal continua pendant tout le mois de novembre à tenir quelques audiences correctionnelles et civiles, au nom de la République. Les Allemands laissaient faire ; tous les autres services étaient pourtant entre leurs mains depuis longtemps, mais l'estime dont jouissait le président Bardy, le respect dont il était entouré et que les Prussiens eux-mêmes lui témoignaient, peuvent expliquer la tolérance singulière qu'ils montrèrent sous ce rapport, et le retard qu'ils mirent à s'emparer du pouvoir judiciaire.

Wissembourg jouissait alors d'une tranquillité relative ; la vie n'y était pas plus chère qu'auparavant. Il y avait cependant, de temps à autres, des logements militaires. Ainsi, le Président logea, depuis le 15 août jusqu'au milieu de décembre, un officier d'administration, Poméranien discret et toujours content, très-rangé, rentrant de bonne heure, mais doué d'un formidable appétit et ne parlant pas un mot de français.

Ce qui maintenant préoccupait le plus le président Bardy et lui causait d'incessantes inquiétudes, c'était la situation de la ville de Belfort. « Nous sommes toujours, écrivait-il à son fils aîné le 9 novembre, dans le même état d'incertitudes et de tourments. Que deviendrons-nous ? Où irons-nous ? Quand me liquidera-t-on ma retraite ? Voilà Belfort assiégé. Notre maison va être brûlée une des premières, puisqu'elle est à côté de l'Arsenal. Mon pauvre frère doit être dans la désolation. Dans quel triste temps sommes-nous ! Des faiblesses, des trahisons partout. Quel abaissement de caractères chez les Français ! Je te dirai franchement que je n'ai plus d'espérance, ou bien peu. Je n'attends

rien du prolongement de la guerre, rien que des ruines de plus ; et puis après, des luttes intérieures, des déchirements, et, de désespoir, je le crains, encore une fois le despotisme ». Il écrivait encore le 15 : « Voilà qu'on tire sur Belfort. Notre maison va être brûlée. La rebâtirons-nous ? Cela m'attriste beaucoup. Mon malheureux frère va être désolé de la perte de ses livres, de ses collections de minéraux, de son mobilier. Quelle guerre affreuse ! On cherche à se faire le plus de mal possible, et même du mal sans utilité !..... ». Puis, le 9 Décembre : « Nous n'avons pas de nouvelle de Belfort. Il paraît d'après l'*Industriel* de Mulhouse, que je vois de temps en temps, qu'on n'a pas encore bombardé la ville. Tant mieux, si notre maison pouvait en réchapper ; que nous sachions au moins où aller quand nous quitterons Wissembourg... Je n'ai pas plus de confiance dans la durée de cette république que dans celle des autres. C'est le gouvernement qui nous conviendrait le mieux, mais nous n'aurons pas l'esprit de le conserver. »

Les pauvres gens n'étaient pas encore parvenus au sommet de leur Calvaire !....

Le 16 Décembre, au matin, Bardy reçut l'avis qu'il était interné, ainsi que les autres Présidents des Tribunaux d'Alsace et les Procureurs de la République, et on lui donnait quarante-huit heures pour partir pour Nancy, qui devait être sa résidence momentanée.

L'ordre d'expulsion était ainsi conçu :

« Soit notifié à M. Bardy, Président du Tribunal, que, suivant les ordres de M. le Commissaire civil d'Alsace, je l'ai expulsé et lui ai ordonné de se rendre à Nancy à la disposition des autorités confédérées.

« Wissembourg, le 16 Décembre 1870.

Pour le Sous-Préfet :

JOLY, Secrétaire. »

Bardy, consterné par cette mesure aussi rigoureuse qu'inattendue, déconcerté par la promptitude de sa mise à exécution, résolut de se rendre sur le champ à Strasbourg et de voir le Commissaire civil pour essayer de faire rapporter la mesure, ou tout au moins de demander un délai de quelques jours et l'autorisation d'aller à Saint-Dié, où il avait de la famille, plutôt qu'à Nancy, où il ne connaissait personne. Il obtint cette autorisation, avec un sursis de deux jours seulement. C'était toujours quelque chose. Il revint donc à Wissembourg, reçut de



l'autorité allemande l'assurance formelle que sa maison serait respectée, ainsi que tout ce qu'elle contenait ; gardée avec le plus grand soin, et qu'il pouvait avoir à cet égard la plus absolue tranquillité.

Il partit le 20 Décembre, à neuf heures du matin, le cœur serré, emmenant avec lui sa femme et une domestique. Le voyage fut aussi triste que pénible, partie en chemin de fer, partie en voiture, par un froid glacial et une neige abondante, et l'arrivée à Saint-Dié eut lieu dans la soirée du lendemain.

---

## CHAPITRE VII

---

### APRÈS LA GUERRE

Revenu dans la famille de son fils, distrait par une vie plus animée, égayé par le babil et les jeux de ses petits enfants, retrouvant à Saint-Dié des visages déjà connus et sympathiques, le président Bardy put attendre avec moins de tristesse la fin des terribles événements qui continuaient à désoler la France. Le siège meurtrier dont sa ville natale était l'objet devenait à présent sa principale, presque sa seule préoccupation. Depuis longtemps, il n'avait d'autres renseignements sur ce qui s'y passait que les nouvelles contradictoires des journaux, quand enfin arriva une lettre, portant le timbre de la poste de Porrentruy du 10 février 1871, et datée de Belfort le 28 janvier. Elle était adressée par V. Bardy à son neveu. « J'essaie, lui disait-il, de te faire parvenir quelques mots. Notre ville est investie depuis le 2 novembre dernier, jour des Morts, et nous sommes canonnés depuis le 3 Décembre, c'est-à-dire depuis 56 jours. La ville et les faubourgs sont comme des ruines ; plusieurs maisons ont été incendiées, d'autres sont détruites par des boulets creux. La nôtre est fortement endommagée ; cependant jusqu'ici les gros murs n'ont pas été touchés. Par malheur, le bombardement continue, et la maison aura le sort commun, je le crains. Je me suis réfugié dans les caves de la maison Beloux. Je vivais d'abord avec l'avoué Romond et mon ami Thiébaud, greffier du Tribunal. Ce dernier a été atteint par la petite-vérole

et est mort après vingt jours de maladie. Le jour où cette maladie a saisi Thiébaud, j'ai moi-même été pris. Entré à l'hospice civil, j'y suis resté dix-sept jours. Maintenant que je suis rétabli, j'habite la cave de la maison Beloux, et je mange avec Mény.

« Tu ne saurais croire par quelles angoisses nous avons passé, et quelles souffrances nous avons déjà endurées. Si tu savais combien il y a eu de morts par suite de maladie ou par l'effet des projectiles ; c'est effrayant ! L'ennemi continue à tirer sur les habitations. Il croit qu'en détruisant les maisons des malheureux bourgeois, ceux-ci exerceront une influence quelconque sur le gouverneur de la place pour l'engager à capituler. Il oublie que la population civile est réduite par suite des départs antérieurs au siège à 3000 ou 3500 environ. Que peut faire cette population pour influencer un gouverneur entouré d'une garnison de 13000 hommes !

« Je n'écris pas à ton père parcequ'on a dit ici que, comme les autres présidents du Bas-Rhin, il avait été transporté à Nancy. Comment appliquer cette mesure de rigueur contre un homme inoffensif tel que mon malheureux frère ! Que lui reproche-t-on ? Qu'a-t-il pu faire ? »

Une nouvelle lettre du même, en date du 22 février, parvint à Saint-Dié vers la fin du mois, annonçant que Belfort avait capitulé le 17, d'après l'ordre du Gouvernement français, à la suite d'un siège de 107 jours et de 73 jours de bombardement. « Je t'écris à toi parceque je ne sais où est ton père. Je crains qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur. Réponds-moi donc aussitôt que tu auras reçu ma lettre ; la poste est rétablie depuis aujourd'hui ».

Sur ces entrefaites, une Assemblée nationale venait d'être élue, à laquelle l'Alsace, déjà annexée de fait, avait néanmoins été appelée à envoyer des Représentants. Il fut à ce moment question à Wissembourg d'offrir la candidature au président Bardy. Une proposition lui fut faite dans ce sens, mais devant sa résolution bien arrêtée de ne plus vouloir s'occuper de politique, on n'insista pas. Cette marque de sympathie et d'estime, qui témoignait du bon souvenir qu'il avait laissé dans ce pays, le toucha vivement.

Des préliminaires de paix ayant été signés à Versailles le 26 février, et votés à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> mars, par l'Assemblée nationale, Bardy crut pouvoir demander au Commissaire civil

d'Alsace l'autorisation de retourner à Wissembourg, mais par lettre du 10 mars ce fonctionnaire la refusa. Il lui fallut attendre jusqu'à ce que le traité de paix définitif avec l'Allemagne ait été signé à Francfort le 10 mai, pour quitter Saint-Dié et rentrer dans son logis après une absence de cinq mois.

Il put constater à son retour « que les Alsaciens n'étaient que médiocrement satisfaits du régime prussien, surtout en ce qui concerne l'instruction obligatoire, parce que les enfants sont obligés à cinq heures d'exercices religieux par semaine, et que les instituteurs et les écoles sont sous la direction immédiate des curés et des pasteurs. C'est le roi de Prusse qui nomme directement les pasteurs, tandis qu'autrefois ils étaient nommés par le directoire de Strasbourg, sur la présentation des consistoires locaux, ou plutôt des communautés protestantes (1). »

Sans plus tarder, il s'occupa de son déménagement, et dans les premiers jours de juillet, il put se réinstaller à Belfort, dans la demeure où il avait déjà passé cinquante cinq années de sa vie.

Quelle triste émotion, quel douloureux serrement de cœur en rentrant dans la maison paternelle et en la revoyant dans un aussi pitoyable état : murs troués, encadrements de fenêtres brisés, cheminées démolies, mansarde enlevée, parquets labourés et bouleversés par des éclats d'obus, greniers remplis de décombres ! Quatre pièces habitables sur douze ! « Les maisons sont à moitié détruites, écrivait-il à son fils. Le derrière de l'hôtel-de-ville est une ruine, l'église une ruine ; ruines les maisons Mény, Nizole, Daguene, Antonin, etc. Le faubourg de Montbéliard, dans son milieu et à son extrémité, est en ruines. La première fois qu'on voit tout cela, on éprouve une impression bien pénible. »

Devait-il rester longtemps à Belfort ? La présidence du tribunal de Montbéliard allait être vacante au mois de septembre, et une lettre de Paris lui avait annoncé qu'il avait de grandes chances pour y être nommé. C'était tout ce qu'il demandait. Il ne lui restait que trois années pour arriver à la limite d'âge, et pour aussi peu de temps il désirait ne pas s'éloigner de Belfort. Montbéliard n'est qu'à deux pas, et comme il disait, « quand on allume un cigare avant de monter dans le train, on n'a pas le temps de le finir qu'on est déjà arrivé. »

---

(1) Lettre du 23 mai 1871.

C'était donc de tout ce qu'on pouvait lui donner, ce qu'il souhaitait le plus. Le ministre de la justice, Dufaure, s'était souvenu de son ancien collègue à l'Assemblée constituante de 1848, et n'avait eu garde de disposer en faveur d'un autre du poste qu'ambitionnait Bardy, en attendant sa mise à la retraite et son retour, définitif cette fois, dans sa ville natale.

Un décret du 30 septembre 1871 le nomma président du Tribunal civil de Montbéliard. Il fut installé dans ses nouvelles fonctions le 23 octobre. Le logement qu'il choisit pour passer ses trois dernières années de magistrature était situé dans la rue des Granges, rue assez large, bien habitée et fort tranquille. Parfaitement placé sous bien des rapports, il eut cependant au début à regretter Wissembourg sous quelques autres. Ainsi, pour un travailleur ardent et consciencieux, pour un lecteur curieux et passionné, il vit avec peine qu'il n'y avait au tribunal de Montbéliard ni livres ni journaux. « Je regrette bien, écrivait-il, notre bibliothèque du tribunal de Wissembourg. Depuis les treize ans que j'y étais, nous avons acheté presque tout ce qui avait paru de plus important, et nous avons, outre un journal politique, un recueil périodique de jurisprudence et une revue de droit (1). » « Je trouve des livres tant que j'en veux, disait-il quelque temps après ; la bibliothèque de la ville est magnifique. Il y a de tout, et tous les jeudis on peut aller emprunter et changer des livres. Cela, moyennant six francs par an, qui servent à acheter des nouveautés et des romans pour les dames (2). »

La présence des Prussiens à Belfort l'obsédait sans cesse. Il ne pouvait se faire à l'idée qu'il serait peut-être un jour forcé d'aller habiter une ville occupée par eux. Toutes les lettres qu'il écrivait à son fils exprimaient des craintes sur la prolongation de séjour qu'ils pourraient faire par suite d'événements politiques imprévus, mais possibles. Aussi sa joie fut-elle sans mélange quand dans le courant du mois de mars 1873, il eut la certitude de revoir bientôt Belfort sans Prussiens et de finir tranquillement ses jours dans sa maison. « Je n'ai pu m'empêcher de pleurer en apprenant cette nouvelle à ta mère, écrit-il alors. Je les voyais si solidement campés ; je voyais aussi nos légitimistes si disposés à recommencer une guerre civile, que

---

(1) Lettre du 5 novembre 1871.

(2) Lettre du 16 mars 1872.

je craignais que la place de Belfort ne fût jugée tout-à-fait à la convenance de ceux qui l'occupaient, et que, sous un prétexte ou un autre, elle ne fût pas abandonnée par eux. Enfin, il n'en sera pas ainsi, et ce sera un bon coup pour la République d'avoir pu payer la rançon de la France et renvoyer nos ennemis. »

Il ne pouvait s'habituer à croire à un événement aussi heureux et tant désiré. « Rien de nouveau à Belfort, dit-il le 27 avril. Les Prussiens y sont bien désagréables ; ils ont le sabre à la main pour la plus légère circonstance qui les offusque. Si seulement ils partaient ! Mais j'ai toujours peur qu'ils ne trouvent des prétextes pour ne pas s'en aller..... » Puis quelque temps après, le 24 mai : « Nous sommes allés à Belfort il y douze jours. Les Prussiens font des préparatifs de départ. Puissent-ils ne pas les interrompre et ne pas trouver une prétexte de rester dans les événements qui se préparent. »

Ils sont enfin partis !... Le président Bardy, l'esprit désormais sans inquiétude à cet égard, pourra attendre avec patience le moment de retourner dans ses foyers.

Il atteignit sa soixante-dixième année le 16 août 1874 ; l'heure de sa retraite sonnait en même temps ! La maison était réparée et il pouvait s'y installer commodément. « Dans huit jours, écrit-il le 8 août, je serai remplacé. Nous nous occuperons du déménagement. J'espère que je ne m'ennuirai pas à Belfort. Je tâcherai de me procurer des livres et je lirai dans mon fauteuil. Quelque fois même, je dormirai, comme faisait mon père, ou je ferai semblant. Jusqu'à présent, je n'ai encore pu dormir pendant le jour. »

A la fin de septembre, il avait repris possession de sa maison, où devaient s'écouler les dernières années de sa vie. Mais ce n'était plus, pour lui, le Belfort d'autrefois. Tout y était changé. « Nous ne reconnaissons plus personne. On parle allemand partout dans les faubourgs. Il y a beaucoup d'animation. On y est affairé. L'ancien Belfort a disparu... S'il y a beaucoup d'Israélites, il y a aussi des prêtres et des moines en quantité : Jésuites, Ligoristes, Ignorantins, etc., non seulement en ville, mais dans les villages voisins. Nous allons nous promener toutes les après-midi, nous ne reconnaissons plus les environs. On construit de tous les côtés. Les maisons de Danjoutin viennent bientôt rejoindre celles du faubourg de Montbéliard. Il en est de même du côté d'Essert et de Bavilliers. Quand nous voyons tout cela,

nous ouvrons de grands yeux pour chercher l'ancien état de lieux, et nous n'y parvenons pas toujours. »

Des élections municipales avaient eu lieu à Belfort le 22 novembre 1874, et Bardy reprit au Conseil la place qu'il avait quittée en octobre 1858, lors de son départ pour Wissembourg. « Le Conseil municipal, écrit-il le 2 décembre 1874, va avoir une vilaine besogne. Il faudra contracter un emprunt pour payer les dépenses faites et achever les travaux commencés. Le budget cependant accuse des recettes annuelles de 230.000 fr. ; l'octroi rapporte seul plus de 150.000 fr. Mais il y avait tant à faire, et il y a encore tant de réparations provenant du siège, à l'hôtel-de-ville, à l'église, etc. ; des constructions d'écoles au faubourg. Ce ne sera pas agréable et on prendra bien de la responsabilité. »

Dans les premiers jours de juin 1876, il eut la satisfaction de voir son fils Victor, reçu docteur en médecine par la Faculté de Paris, revenir à Belfort et s'y établir, renouant ainsi une tradition de famille.

Dès lors, les années se passèrent tranquillement. Mais la vieillesse qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas atteint sa santé d'une manière bien appréciable, commença à se faire sentir. Une secousse qu'il éprouva, dans la dernière semaine de janvier 1874, ne lui laissa d'abord d'autres suites qu'un peu de faiblesse dans les jambes et un léger changement dans l'écriture. Bientôt cette faiblesse augmenta insensiblement, et, vers la fin de 1877, aux élections du Conseil municipal, il refusa de se présenter de nouveau aux suffrages de ses concitoyens, qui nommèrent son fils à sa place. Néanmoins, il put faire encore son voyage annuel à Saint-Dié, et ce ne fut qu'en 1881 qu'il se vit obligé d'y renoncer définitivement. A partir de cette année, sa faiblesse s'accrut progressivement, sa marche devint de jour en jour plus difficile, et il fut bientôt condamné à une immobilité presque complète. Son intelligence ne se ressentait pas de cette situation ; elle restait nette et éveillée, et il continuait à l'entretenir par de nombreuses lectures.

La mort de son frère (1), survenue inopinément le 17 avril 1884,

---

(1) Bardy (Joseph-Victor), né à Belfort le 20 mars 1816. Entré dans la magistrature du ressort de Colmar le 25 avril 1848, en qualité de Substitut du Procureur de la République près le tribunal de Wissembourg, il fut, quelques années après, promu en la même qualité au siège de Schlestadt. Il fut ensuite nommé Juge au tribunal de Wissembourg où il resta jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1858, époque à laquelle il passa au siège de Belfort. Le 16 mai 1865, il fut appelé à y remplir les fonctions de Juge d'instruction, qu'il exerçait encore au moment de sa mort.

après une maladie de quatre jours, l'affecta profondément. A partir de ce moment, son état empira, et le 5 juin suivant, il s'éteignit doucement, entouré des siens, dans la maison où il était né quatre-vingts ans auparavant.

Les funérailles de Napoléon Bardy se firent le surlendemain. Une foule considérable accompagna son cercueil, recouvert de la toge de magistrat sur laquelle brillait la croix d'honneur. Dans le cortège, se trouvaient tous les membres du tribunal civil de Montbéliard, dont le défunt était Président honoraire.

Sur la fosse, après les dernières prières du prêtre, le Président du tribunal de Belfort, M. Marzloff, prononça un discours où il rapela l'existence de son ancien collègue.

« Il fut, dit-il, un magistrat vraiment modèle, qui toujours fit preuve d'une haute intelligence, d'une connaissance approfondie de toutes les matières du droit, mais surtout d'une remarquable pénétration et d'une parfaite rectitude de jugement. Les magistrats qui, plus heureux que moi, ont eu la bonne fortune de rendre la justice sous sa bienveillante et sage direction pourraient, avec plus d'autorité que moi, témoigner de l'élevation de son esprit et de la droiture de son cœur ; ils vous parleraient de l'étendue de sa bonté qui savait prendre tous les caractères du devoir ; ils vous diraient que jamais, dans aucune circonstance, il ne s'est départi de cette impartialité qui figure au premier rang des obligations du magistrat, et qui, dans les peines et les travaux attachés à notre ministère, fait notre force, notre sécurité, notre consolation. »

HENRI BARDY.

Saint-Dié-des-Vosges, Janvier 1894.

---

## APPENDICE

---

### NOTE GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILLE BARDY.

Le magistrat belfortain qui fait l'objet de la notice biographique qu'on vient de lire, descendait d'une vieille famille bourgeoise de cette partie de l'ancienne Sénéchaussée d'Auvergne qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

Je dois à l'extrême obligeance de M. Léon Masset, issu lui-même de la branche cadette de cette famille, et qui a fait à son sujet de nombreuses, patientes et souvent fort pénibles recherches généalogiques, des renseignements qui trouvent ici tout naturellement leur place. Il a pu remonter, sans interruption, jusqu'à l'année 1595, époque où naquit à Sainte-Florine *Antoine BARDY*, marié en 1615 à Isabeau Bourguet, dont il eut quatre fils : Sébastien (né en 1619), *Antoine* (en 1624), Mathieu (en 1627) et Michel (en 1628).

Ce dernier fut valet-de-chambre et l'homme de confiance de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Il mourut à Paris, en 1704, laissant une fortune assez considérable. En dehors de ce qui revenait à ses neveux et nièces, il faisait de nombreux legs et instituait « Messieurs de l'Hôtel-de-Ville » pour ses exécuteurs testamentaires.

Ce testament est assez curieux pour en mentionner quelques dispositions. Michel Bardy distribuait à ses héritiers directs, au nombre desquels figurent ses neveux *Claude* et Sébastien, le premier auteur de la branche aînée et l'autre chef de la branche cadette, une somme de 60000 livres. 100000 livres étaient affectées à des œuvres de bienfaisance ou distribuées à diverses congrégations religieuses ; sur cette somme, 3000 livres sont léguées à la paroisse de Sainte-Florine « pour le produit être employé à la rétribution d'un maître d'école pour élever et instruire les enfants en la religion catholique et leur apprendre à lire et à écrire. La nomination du maître doit appartenir à ceux des membres de la famille résidant au pays, lesquels auront à tout jamais le droit de les révoquer, nommer, remplacer le dit maître d'école. »



Le second fils d'Antoine Bardy, nommé aussi *Antoine* (et frère de Michel), né le 8 février 1624, se maria avec Isabeau Pradou, et eut plusieurs enfants, dont *Claude*, né en 1661, épousa en 1684 Radegonde Chassaing, et Sébastien, né en 1668, mari de Marguerite Lacombe. Ils furent les auteurs de deux branches.

*Claude BARDY*, le chef de la branche aînée (la seule dont j'aie à m'occuper ici), eut dix enfants, six fils et quatre filles. Le second, Michel, né le 22 novembre 1687, eut pour parrain son grand'oncle, qui le fit instruire à Paris, où il devint vicaire. Le troisième fils, Antoine, né le 4 septembre 1692, fut notaire royal à Auzon et reçut un grand nombre d'actes de la famille Bardy, tant de Ste-Florine que de Vezézoux. Le quatrième, *Mathieu BARDY*, qui continue la descendance, naquit le 21 novembre 1694, épousa en 1724 Elisabeth Brunet, et mourut en 1743 laissant huit enfants, parmi lesquels *Mathieu-Toussaint* et Elisabeth. Celle-ci, née le 22 juillet 1736, épousa le 8 juillet 1758 Claude Fournier, maître en chirurgie.

*Mathieu-Toussaint BARDY* continue la descendance. Né le 22 septembre 1730, il épousa le 12 novembre 1755 Madeleine Denier, du village de Lempdes, dont il eut sept enfants. Le cinquième, *Mathieu*, né le 11 septembre 1764, s'établit à Belfort en 1793, et y épousa Hélène Ventrillon.

La biographie du docteur *Mathieu BARDY* a été publiée dans le dernier volume du Bulletin de la *Société belfortaine d'Emulation*. Je dois y ajouter deux particularités. C'est dans l'école de Sainte-Florine, fondée par son ancêtre Michel, et qui fut fort longtemps prospère, qu'il reçut ses premières leçons. Le maître, dont la nomination appartenait de droit à la famille Bardy, dût avoir pour lui des soins tout particuliers, et il sut en profiter. D'un autre côté, sa tante Elisabeth était mariée à un maître-chirurgien; c'est très-probablement au contact de son oncle Fournier que se manifesta la vocation du jeune Mathieu Bardy pour la carrière qu'il a si bien remplie.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'adresser mes remerciements les plus sincères à M. L. Masset, de St-Just, près de Brioude, qui a bien voulu me communiquer les éléments nécessaires à la rédaction de cette note généalogique.

H. B.

---

# JEAN BAUHIN

ET SES OBSERVATIONS SUR LA RAGE

en 1590

AUX ENVIRONS DE BELFORT

---

A la fin du seizième siècle, la ville de Belfort, encore sous la domination autrichienne, n'avait ni médecin, ni apothicaire (1), et l'art de guérir n'y était guère représenté que par des empiriques ou des chirurgiens-barbiers. Aussi, les habitants étaient-ils obligés d'avoir recours aux médecins du voisinage, principalement à ceux attachés à la personne du Comte de Montbéliard.

Parmi ces *médecins-physiciens*, — c'était le titre dont on les gratifiait, — ayant une clientèle à Belfort et à Massevaux, on doit citer au premier rang le célèbre docteur Jean Bauhin, praticien distingué, bien connu par ses importants travaux et ses nombreuses publications relatives à la médecine et aux sciences naturelles.

Jean Bauhin naquit à Bâle, de parents français, au mois de février 1541 et mourut à Montbéliard en octobre 1612. Doué d'heureuses dispositions, il fit de bonne heure concevoir de lui les plus belles espérances. La médecine et la botanique furent ses études de prédilection. Dès l'âge de 18 ans, il entretenait un commerce épistolaire avec le célèbre Gessner, *optimo suo præceptorî*, qui l'appelle *ornatissimus et doctissimus juvenis*. Une telle amitié présageait un glorieux avenir. Après avoir terminé ses études à l'Université de Bâle en 1560, Jean Bauhin alla passer quelques mois à Tubingue où enseignait le savant médecin et botaniste Fuchs.

---

(1) On trouve dans les Archives de la ville de Belfort, aux comptes communaux de 1587, le passage suivant :

« Payé à mestre Thiebault Noblot apothicaire de Montbéliard pour médicament par lui enuoyez pour la ville afin de survenir a ceulx questioient infectez de peste VII livres XI sols VIII deniers. »

Nous ne le suivrons pas dans ses nombreux voyages dans les Alpes, à Montpellier, à Lyon, à Genève, à Padoue, pendant lesquels il rassembla les matériaux pour son Histoire générale des plantes dont il venait de concevoir le projet et à laquelle il travailla pendant plus de quarante ans. De retour dans sa ville natale, il commence à exercer la médecine sous la direction de son père, et acquiert bientôt une telle réputation qu'en 1570 il fut choisi pour premier médecin du comte Frédéric de Montbéliard et médecin de la ville.

Il met alors tout son zèle au service de sa nouvelle patrie et ne laisse échapper aucune occasion de lui être utile. En 1575, il est le promoteur de la réunion des médecins, chirurgiens et apothicaires en un collège ou société et dresse des statuts fort remarquables qui furent approuvés par l'autorité publique. Quelque temps après, il réussit à créer un Jardin botanique, le quatrième par rang d'ancienneté en Europe (1); il y avait réuni les plantes les plus rares, *elles avaient coûté fort cher*, dit un contemporain, *ayant été apportées de bien loin, de l'Italie, de Montpellier et d'ailleurs*. Il dirige aussi des fouilles à Mandeure et fonde un musée dans une des salles du château avec tout ce qui pouvait être transporté. Enfin il est chargé de faire des enquêtes sur les propriétés de certaines eaux minérales récemment découvertes et publie à ce sujet de nombreux rapports.

Son activité était très-grande : une nombreuse clientèle disséminée dans le Sundgau, l'évêché de Bâle et le Comté de Bourgogne, l'obligeait à de fréquents déplacements et à des voyages presque continuels, ce qui n'était pas sans contrarier parfois le prince auquel il était attaché ; celui-ci aurait désiré, pour nous servir de ses propres expressions, « *qu'il allât moins souvent manger des têtes de moines à la table de l'évêque de Bâle, et boire du vin de Salins à celle de M. de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté.* » Mais ce vœu s'expliquait par le besoin continuel qu'avait le pays d'un homme qui exerçait la médecine avec une aussi grande autorité et qui surveillait même l'exécution de toutes les mesures propres à assurer la prospérité de ses habitants.

Malgré tant d'occupations, il trouvait encore le temps de publier un grand nombre d'ouvrages dont la liste serait trop

---

(1) Les autres Jardins botaniques qui existaient alors étaient ceux de Padoue (1540), de Pise et de Bologne (1547).

longue à énumérer, mais dont nous citerons seulement le plus remarquable : nous voulons parler de l'*Historia plantarum universalis*, son principal titre de gloire. Cet ouvrage, composé de trois gros volume in-folio, donne la description de plus de cinq mille espèces de plantes avec toutes leurs propriétés et les figures de plus de trois mille cinq cents. Mais il ne fut édité à Yverdon que 38 ans après la mort de son auteur par le médecin Chabrey (1), et grâce au concours pécuniaire de François de Graffenried, bailli de la localité. Ce dernier dut verser à l'imprimeur la somme de 40.000 florins, somme considérable pour l'époque. Ce fut le livre le plus complet qui ait paru dans ce genre.

Jean Bauhin se maria deux fois ; de son premier mariage, il eut cinq filles, dont une seulement lui survécut ; il n'eut pas d'héritier du second lit.

En récompense de ses éminents services, le duc Frédéric l'avait investi à titre féminin d'un domaine considérable situé à Forstwyr et Markolsheim, dans son Comté de Horbourg, en Haute-Alsace.

Telle est, brièvement esquissée, la vie de ce naturaliste du seizième siècle dont le nom est à jamais illustre dans les annales de la botanique.

---

Grâce à l'administration libérale de la Bibliothèque de Strasbourg, nous avons pu avoir entre les mains un ouvrage de Jean Bauhin intéressant particulièrement notre Territoire, et devenu à peu près introuvable aujourd'hui ; c'est un des rares exemplaires ayant échappé à la destruction. En voici le titre :

Histoire notable de la Rage des Loups,  
advenue l'an M. D. X. C.  
avec les remèdes pour empescher la rage,  
qui survient après la morsure des Loups, chiens,  
et autres bestes enragées  
Le tout mis en lumière  
par Jean Bauhin, D. médecin de Très-illustre Prince,  
Monsieur Friderich, Conte de Wurtemberg, Montbéliard, etc.

---

(1) Chabrey, né à Genève, fut reçu Docteur en médecine à Bâle en 1633. Il vint s'établir peu de temps après à Montbéliard où il obtint en 1636 le double titre de médecin de la principauté et de Directeur du Jardin botanique.

C'est un petit in-8° de 94 pages, imprimé à Montbéliard en 1591, et qui a paru en trois éditions, française, allemande et latine. A la première page, se trouve une gravure sur bois représentant le portrait de l'auteur.

Le livre est dédié en ces termes au baron de Montjoie, gouverneur de Belfort, ainsi qu'aux officiers et aux maîtres-bourgeois de la ville :

*A genereux et vertueux Seigneur Monseigneur Jean Claude Baron de Monjoye, Chambellan de Serenissime et Illustrissime Prince, Ferdinand, Archiduc d'Autriche, etc., Gouverneur des Terres et Seigneuries de Beffort, Delle, Rosemont, l'Assisse et Angeot :*

*Et*

*A Messieurs les Officiers, Maistres bourgeois, et Conseil du dit Beffort, mes honnorez Seigneurs, amis, et voisins.*

Ce petit livre est surtout intéressant au point de vue des justes observations et des remèdes prescrits par notre savant docteur : si d'un côté, Bauhin préconise encore les emplâtres de myrrhe, de fiente de chèvre, ou de noix mâchées par un homme à jeun, il n'en est pas moins vrai que, d'un autre côté, son esprit avait déjà des notions étendues sur la contagion, comme nous le verrons tout à l'heure ; car, après avoir indiqué la cautérisation au fer rouge et le lavage de la plaie au sublimé, il recommande « à Messieurs de Beffort de brusler ou enterrer les habits, et tout ce qui ne se pourra brusler, de le laver diligemment avec eau bouillante, cendre et lexive. »

On peut voir par là que la désinfection ne date pas d'aujourd'hui.

Dans le courant de l'année 1590 qui avait été particulièrement chaude et sèche « *la chaleur et seicheressse ayant été fort grande, dit Bauhin, et de plusieurs années non veüe telle en ces contrées* », une louve mordit douze personnes aux environs de Belfort.

L'auteur nous a laissé le bizarre itinéraire suivi par cette louve, semant la mort et l'épouvante sur son passage ; nous le retraçons plus loin dans ses parties essentielles avec l'indication des victimes et les conséquences de leurs blessures. Notre éminent praticien commence ainsi sa relation :

« .....l'an 1590 le 25 de Juin, en un Jeudy matin, sur les neuf heures, en un village nommé Bourongne, les filles estant allées

« par ensemble pour cueillir des cerises au bois, entre les fins  
« de Meru et Bourongne : un Loup surprend Marguerite, fille de  
« feu François Beullesse, la mordit au visage, près de la mâ-  
« choire, contre la bouche, la défigura tellement, qu'on luy  
« voyoit toutes les dents. Le Loup l'ayant laissée, vint trouver  
« proche de Bourongne, Claude, fille de Lienard Guey, qui des-  
« cendoit de dessus un cerisier, la saisit par derrière en la teste,  
« près des oreilles. Elle tenant un crochet de bois, comme un  
« baston, lui fourra en la gueulle, jusques dedans le gosier ; elle  
« fut aussi mordue au bras.

« La fille de Beullesse fut mise à Grandvillard chez le Barbier  
« pour la traicter et medicamenter. Le 13 de Juillet, qui estoit  
« le 19<sup>e</sup> depuis qu'elle avoit esté mordue, elle commença à tenir  
« des propos estranges, et se print-on garde, qu'elle devenoit  
« comme enragée : nonobstant qu'elle eut bon entendement,  
« priant Dieu qu'il l'osta en ceste misere : fut enfermée en une  
« chambre, elle prioit, qu'on ne se trovast vers elle, si on n'es-  
« toit trois ou quatre, ne voulut rien manger, se heurtoit contre  
« les murailles et portes, et mena ce train depuis le mardy jus-  
« ques au mercredi sur le vespre, et alors environ les quatre  
« heures, prioit son Beau-père Jean Tisseran, qu'il print une  
« pioche, et qu'il l'assommast. Plusieurs voysins l'allerent veoir,  
« en la fin, on la tira de la Chambre : et en la menant dehors,  
« tomba entre les mains de Peusquay morte, sans bouger ny  
« bras ny jambes. »

Quant à la fille Liénard, mordue en même temps, elle ne sur-  
vécut pas longtemps à ses blessures : 22 jours après elle  
mourut.

De Bourongne le Loup va successivement à Trétudans, où il  
mort en lui arrachant un œil et le bout du nez, le jeune Claudot  
âgé de 13 à 14 ans qui meurt 17 jours après ; à Danjoutin, où il  
se jette sur un enfant de 7 ans, Perrin Noirot, en train de jouer,  
et lui fait deux plaies affreuses dont il meurt dès le troisième  
jours.

De Danjoutin, la bête passe derrière le château de Belfort,  
traverse le grand chemin qui conduit à Raupach (1), au-delà des  
vignes (2), et entre en un chemin dit « *la vie de la Chambratte.* »

---

(1) Roppe.

(2) Les vignes se trouvaient sur le versant sud du coteau de la Miotte. Nous  
en trouvons la confirmation dans le censier du chapitre de Belfort, à la date  
de 1655, au passage suivant : *une partie de vigne dict en la Muatte....*

Là, elle attaque Jeanne, surnommée la *Trouvée de Belfort*, fille perdue, qui était assise sous un cerisier, et, la saisissant au visage, elle lui fait six plaies des deux côtés. Jean Bauhin parle en ces termes de son état :

« Maître Richard Cler la médicamentoit et curoit diligem-  
« ment à l'hôpital. De boire eau, vin ou lait, elle n'en vouloit  
« ouyr parler ; ayant mis de l'eau auprès d'elle, d'une furie la  
« pousse et espanche avec le pied. Le 18 Juillet, 24 jours après  
« la morsure, elle devint comme furieuse, sans parler, voulant  
« sortir, bavant et gringant les dents, mordant les liquets des  
« portes, grim pant, se battant et frappant les jambes. »

Elle mourut le lendemain.

Le Loup n'avait pas encore fini d'exercer ses ravages mortels : continuant sa course furieuse, il arrive à Vétrigne, y mord deux personnes ; puis à la Charme, où une femme reçoit une profonde blessure derrière la tête. A Etueffont, le nommé Claudot Peren est gravement blessé au doigt ; il succombe au bout de 59 jours ; dans le même village deux autres personnes sont également atteintes.

La bête enragée revient alors sur ses pas et se dirige par Roppe sur Vézelois où le nommé Richard Neurat qui sortait de chez lui, un peu court vêtu, fut assailli par le Loup furieux qui lui fit des plaies hideuses au visage et au bras. Notre auteur parle ainsi de sa visite auprès du blessé :

« Le 13<sup>e</sup> de ce mois, ie l'ay veu avec le chirugien Maistre  
« Richard Cler, ses playes n'estoyent encore toutes consolidees  
« et se portoit bien, ie le fus veoir en l'Eglise dicte Brasse.  
« deuant Belfort (c'estoit le 21 iour depuis qu'il auoit esté mordu)  
« là ou on l'auoit mené enchainé(1), luy parlant, me respondit avec  
« raison, en priant Dieu, qu'il luy fit la grace de ne faire mal  
« à personne et qu'on ne luy fit mal, disoit qu'il estoit devenu  
« malade le iour precedent, en retournant de chez le Badaire (2)  
« en son village, disoit qu'il auoit une grande soif et que nonobs-  
« tant qu'il eut cherché de l'eau qu'il ne l'osa, ny peut boire,  
« encore qu'il e print dedans son chapeau. Estant dedans l'E-  
« glise, prioit qu'o ostast l'eau, qui y estoit d'ordinaire, etc.....

« Il mourut la nuict suyuant estant encores enchainé en  
« l'Eglise. »

---

(1) Il faut croire qu'on avait l'habitude d'attacher les rabiques dans l'église de Brasse, soit comme moyen curatif, soit comme mesure de sécurité publique.

(2) Le Badaire (*Bader*, baigneur) était établi dans la rue de l'Etuve.

De Vézelois le Loup traverse le village de Meroux où il mord encore quelques habitants. Mais sa fin approchait : au moment où il débouche à Sevenans, il rencontre une troupe de faucheurs qui, aidés de leurs chiens, réussissent à l'exterminer à coups de faux.

Bauhin achève ainsi son enquête sur les exploits meurtriers de l'horrible animal :

« Etant tué, on trouva que c'estoit une vieille Louve rouge, à laquelle les dents estoient usees, qui avoit les flancs et queue pelés, n'ayant rien dedans l'estomac, mais du lait dedans les tetins : la peau fut portee et veüe à Montbeliard.

« Voilà l'histoire estrange de la Louve qui a blessé et mordu douze personnes en 24 heures, en divers lieu et villages : ayant fait en peu de temps grand chemin et dommage, car des sus-dits, neuf en sont morts avec grande misere. »

Dans la seconde partie du livre, Bauhin nous fait part de ses observations, et parmi celles-ci il s'en trouve de très-curieuses ; ainsi, pour ne citer que les principales, il avait su remarquer que les plaies à la tête étaient toujours les plus graves, et, que pour celles-là, la durée de l'incubation était beaucoup moindre que pour les morsures faites aux mains et aux jambes.

De plus, il recommande de ne négliger aucune plaie, si petite qu'elle soit, provenant de la morsure d'un chien : il cite l'exemple du médecin Baldus qui « estant un peu mordu à la lèvre par un petit chien qu'il ne pensoit estre enrage, au bout de quatre mois la crainte de l'eau, et la rage le print, et mourut miserablement, sans pouvoir estre aidé ni secouru par aucun remede. »

Quelle était la durée de l'incubation de la maladie ? Suivant notre auteur, elle pouvait varier de trois jours à un an et même davantage, en ajoutant que la plupart des personnes mordues devenaient enragées après quarante jours.

Bauhin ajoute qu'il est bon de se garder contre les personnes qui soignent les rabiques et de les fréquenter avec grande discrétion, car l'écume peut engendrer une affection mortelle, et les restes d'un plat de viande laissés par une personne malade ne doivent être mangés par qui que ce soit.

Et les précautions indiquées par Bauhin étaient encore poussées plus loin : il recommande d'enterrer ou de brûler incontinent, de peur de dommage, les linges et bandes qui ont été pla-



cés sur les plaies venimeuses ; et, à l'appui de son conseil, il cite le fait suivant :

« Une couturière recousant un habit deschiré par morsure  
« d'une beste enragée, en arrangeant les borts de la deschirure  
« avec la bouche et la langue pour mieux faire sa cousture,  
« devint enragée au troisième jour. »

Nous ne saurions mieux terminer cette étude du livre qui nous occupe qu'en citant encore un passage concernant les premiers soins à donner à une personne mordue :

« Or, pour commencer la cure, celui qui sera mordu, en atten-  
« dant qu'il puisse avoir secours de quelque médecin, chirurgien  
« ou apothicaire, qu'il se recommande à Dieu, le priant vouloir  
« avoir pitié de luy et que soudainement use de remèdes. Car  
« tous ceux qui sont mordus du chien enragé, si on les néglige  
« ou panse mal, ils tombent en crainte d'eau et principalement  
« ceux qui sont remplis de mauvaises humeurs. Or, pour le  
« premier remède, qu'il face une liure, s'il est possible, au-des-  
« sus de la morsure, ne la serrant pas trop fort. Qu'il lave promp-  
« tement les parties mordues avec de l'urine, les frottant rude-  
« ment, et laissant sur la playe un linge trempé, ou bien avec  
« l'eau salée, ou avec la lessive, ou du bon fort vinaigre, et  
« qu'il mange soudainement un ail avec un peu de pain, et boive  
« un peu de vin ; c'est un souverain remède, dit Ambroise Paré.  
« — Ayant fait cela, cherchera en diligence un médecin, ou un  
« chirurgien, ou un apothicaire expert, qui avec discrétion des  
« parties, scarifiera tout autour des parties mordues, et tout ce  
« qui sera entamé, mettra ventouses avec feu ou sangsues : puis  
« bruslera avec fer chaut, remede fort loué et recommandé.

« Si les personnes estoyent tellement délicates qu'elles ne  
« peuffent endurer le feu, faudra user d'ægyptiacum, de *subli-*  
« *mé en poudre*, de mercure et autres médicaments escarroti-  
« ques, prenant bien garde sur lesquelles parties on les mettra,  
« et à la quantité. »

On pensera avec nous que les nombreuses et intéressantes citations qui précèdent, suffisent à montrer quelle était la profondeur des connaissances de Jean Bauhin dans cet opuscule écrit il y a plus de trois siècles, l'année même où mourait Ambroise Paré, et nous croyons avoir fait œuvre utile en remet-

tant en lumière cette belle et sympathique figure d'un savant qui fit le plus grand honneur à notre contrée, où il rendit d'immenses services, avec une science et une habileté professionnelle extrêmement rares pour son époque.

Les médecins du commencement de notre siècle, avant les magnifiques découvertes de Pasteur, ne l'avaient pas de beaucoup surpassé.

LÉON NARDIN.

---

# NOTES

## **pour servir à l'Histoire de Belfort**

---

M. Hild, volontaire au 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Haute-Saône, professeur au lycée de Vesoul, écrit à la page 101 de son Histoire du siège de Belfort: « la brasserie de Cravanche était en feu. »

C'est une erreur complète. L'incendie de la brasserie ou plutôt du Château de Cravanche a eu lieu dans la première quinzaine du mois de juillet 1870, c'est-à-dire quelques jours avant la déclaration de la guerre. La maison qui a brûlé à Cravanche à la suite de l'attaque de ce village par les Prussiens, vers la fin de novembre 1870 et à laquelle M. Hild fait allusion, était celle de Madame C.... mère du sous-signé. Le feu a été mis par un obus venu d'une des batteries du Château et qui éclata dans le grenier de la maison. Cet incendie eut donc lieu cinq mois environ après celui du Château.

---

Le dernier enterrement religieux fait par les capucins de Belfort eut lieu le 17 novembre 1790. C'était celui de ma grand'mère morte en couche. J'entre dans ce détail, afin de donner plus de précision au fait que j'avance.

CORBIS.

---

# FOLK-LORE BELFORTAIN

---

## CANTIQUE DES ROIS

---

### 1<sup>er</sup> COUPLET

Trois rois nous sommes rencontrés,  
Venant de diverses contrées ;  
Nous sommes ici tous trois venus  
Pour adorer l'enfant Jésus.

### 2<sup>e</sup> COUPLET

En quinze jours quatre-cents lieues  
Avons couru en cherchant Dieu ;  
Une étoile qui nous conduit,  
Nous éclaire le jour, la nuit.

### 3<sup>e</sup> COUPLET

A Bethléem, ce pauvre lieu,  
Là où est né le fils de Dieu ;  
Le bœuf, l'âne sont alentour,  
Le réchauffent, lui font la cour.

### 4<sup>e</sup> COUPLET

En poursuivant notre chemin,  
Avons trouvé ce Roi de loin ;  
Nous lui avons offert nos présents,  
De l'or, de la myrrhe et de l'encens,

### 5<sup>e</sup> COUPLET

Hérode, ce grand roi méchant,  
Nous a demandé cet enfant,  
Pour l'adorer ainsi que nous ;  
Mais le faux traître en est jaloux.

Ce cantique, d'une naïveté enfantine et qui se ressent du temps lointain de sa composition, se chantait le jour des Rois

par trois jeunes gens qui, revêtus du soi-disant costume des rois mages, allaient de maisons en maisons. On leur donnait quelques sous destinés à payer leur costume. L'un des trois avait la figure barbouillée de cirage ; il représentait le roi nègre, il portait un bâton à l'une des extrémités duquel se trouvait une étoile qu'il faisait tourner pendant qu'il chantait. Cette étoile était censé représenter celle qui avait éclairé les Rois pendant leur voyage. Inutile de dire que les trois rois éphémères faisaient la joie des enfants qui ne manquaient pas de leur faire cortège.

Cette habitude de chanter ce cantique a disparu comme ont disparu beaucoup d'autres habitudes qui faisaient jadis des habitants de Belfort une société aimable, heureuse, modeste ; le riche et le citoyen aisé étant sans morgue pour leur voisin moins favorisé de la fortune, et l'ouvrier et le pauvre sans haine et sans envie pour le riche, en un mot les uns et les autres causant familièrement entre eux, en bons camarades.

Les milliers de personnes venues d'Alsace, attirées par les fabriques et les usines et qui ont fait de Belfort une ville quasi importante, ont changé, bien entendu, complètement les mœurs et les vieilles coutumes de la cité et ont remplacé en tout et pour tous les vieux Belfortains dont le nombre, hélas ! diminue de jour en jour.

CORBIS.



## A LA VILLE ET AU LION DE BELFORT

---

Vieille place de guerre, ô ville de Belfort  
Belliqueuse enceinte qu'entourent mille forts  
Aimeras-tu toujours la trompette qui sonne  
Et le feu qui meurtrit et le canon qui tonne ?  
Aimeras-tu toujours les récits des vieux temps ;  
D'un Louis, d'un Clovis les exploits éclatants ?  
Or voici qu'approche le retour séculaire  
Du jour de son baptême, oh ! que la France entière  
S'unisse pour fêter ce premier roi chrétien  
Qui sans craindre rompit avec les dieux payens.  
Et qu'à ce nom ton sol, Belfort tressaille d'aise ;  
Car c'est lui qui te fit une terre française.  
Sol à mille ennemis tant de fois disputé  
Au prix de tant d'efforts si noblement gardé  
Quelles seront bientôt, dis-le, tes destinées ?  
D'une victoire enfin chèrement achetée  
Seras-tu le témoin ! Ou de fiers conquérants  
Subiras-tu la morgue et l'orgueil triomphants !  
Porteras-tu l'affront de nouvelles défaites  
Ou la noble trace de victoires complètes ?  
Ah ! quand je songe au sol aimé de nos aïeux  
A ce sol si rempli de souvenirs heureux  
Et sur lequel repose un foyer plein de vies  
Cette unité croissante en force, en harmonies  
Quand je songe à ce sol qui fit de l'homme un roi  
Terrible dans sa force et ferme dans son droit  
J'entrevois, je saisis la leçon mystérieuse  
De celui qui voulut que d'une main pieuse  
On tailla dans le roc l'image d'un lion  
Cet emblème de force et de domination.

Belfortains, à l'aspect de cette noble bête  
Qui, fièrement, dresse sa frémissante tête  
Ne cessez de défendre et votre liberté  
Et le bien des aïeux et votre dignité  
Situés aux confins de cette noble France  
Toujours l'appui du droit aux jours de sa puissance  
Conservez la notion du devoir, de l'honneur  
D'une paix solide, précieux avant-coureurs !  
Conservez la notion des droits de la famille  
Le cachet si gaulois de vos races viriles ;  
Conservez la notion de la propriété,  
Celle de la patrie et de son unité !

E. P.



# CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES DIATOMÉES

DU

## TERRITOIRE DE BELFORT ET DES ENVIRONS

PAR

Ch. RÆSCH, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

ET

Lucien MEYER, naturaliste

---

Dans une communication faite lors d'une réunion trimestrielle de la Société belfortaine d'Emulation, en Février 1893, nous avons parlé sommairement de nos recherches poursuivies depuis plusieurs années sur une partie de la flore cryptogamique de notre territoire, partie dont jusqu'alors ne s'étaient occupés dans le voisinage de notre région que de rares naturalistes (1). Le bienveillant accueil fait à cette communication, au cours de laquelle nous avons montré différents échantillons photomicrographiques, nous a encouragés à poursuivre cette étude. Nous serons heureux si, par notre jeune et modeste concours, nous pouvons apporter quelques matériaux pour une étude ultérieure de l'ensemble de la flore cryptogamique de nos environs, flore si magistralement faite pour les Phanérogames par feu M. Parisot.

Les matériaux pour cette étude sont des plus abondants dans le territoire qui, eu égard à ses différentes altitudes, à la nature diverse de sa structure géologique, se trouve placé dans les

---

(1) *Giorgino - 1865.* — Matériaux pour une Flore cryptogamique de l'Alsace (Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Colmar).

*Mougeot et Roumeguère.* — Flore des Vosges.

*Lemaire - 1881.* — Diatomées des environs de Nancy (Bull. de la Soc. des Sciences de Nancy 1881).

*Paul Petit.* — Diatomées observées dans les lacs des Vosges (Feuille des Jeunes Naturalistes n° 212, 1<sup>er</sup> Juin 1888).

*Brun.* — Diatomées des Alpes et du Jura et de la région suisse et française des environs de Genève, Paris 1880.



meilleures conditions pour nous offrir la plus grande variété dans les espèces de végétaux dont nous nous proposons de donner une nomenclature. Quoique nos observations aient porté sur un grand nombre d'espèces tant de la plaine que de la montagne, nous avons jugé à propos de ne citer que celles dont nous avons pu obtenir jusqu'ici la reproduction photographique, nous réservant de continuer nos investigations jusqu'au moment de la publication de la liste complète des diatomées observées. Dans le cours de nos publications ultérieures, nous donnerons toujours, avec chaque espèce citée, soit une reproduction photomicrographique de celle-ci, soit un dessin à la chambre claire, bien convaincus que c'est là la seule manière de rendre moins aride la lecture d'une étude pour l'impression de laquelle la société belfortaine d'émulation nous a gracieusement offert l'hospitalité de son bulletin. Puissent nos efforts nous conduire au but que nous nous sommes proposé à la suite des encouragements que nous ont toujours prodigués M<sup>rs</sup> Bleicher et Brunotte, professeurs d'Histoire naturelle à l'École Supérieure de Pharmacie de Nancy, à qui nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude.

### Considérations Générales

Les Diatomées sont des algues microscopiques, unicellulaires, toujours aquatiques, placées sur les confins des règnes végétal et animal, et dont la place dans l'un ou dans l'autre a été longtemps discutée. Elles ont enfin été rangées dans le règne végétal pour des considérations d'ordre particulier dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer ici. Pour tout ce qui concerne la physiologie pure de cette catégorie de plantes, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages très nombreux (1) qui en ont parlé et qui traitent ce sujet d'une façon beaucoup plus compétente que nous ne pourrions le faire dans le cadre restreint que

---

(1) Citons parmi les nombreux ouvrages parus ceux que nous avons à notre disposition.

*Dr Henry Van Heurck.* — Synopsis des Diatomées de Belgique, Anvers 1880 à 1886.

*Dr J. Pelletan.* — Les Diatomées, Paris 1891.

*Tempère.* — Le Diatomiste, journal trimestriel paraissant depuis 1893.

*Le Frère Héribaud Joseph.* — Les Diatomées d'Auvergne, Paris 1893.

*Tempère.* — Le Micrographe préparateur, journal mensuel paraissant depuis 1893.

nous nous sommes proposé ; nous nous bornerons à donner les principaux caractères descriptifs que nous avons jugé indispensable d'annexer à cette nomenclature.

La place des diatomées dans le règne végétal sera indiquée par le tableau suivant, et l'ordre de classement sera celui adopté par Van Heurck dans son Synopsis.

**Phanérogames ..**

**Cryptogames  
vasculaires ...**

**Muscinées .....**

Thallophytes.....	} Champignons	} Cyanophycées	} Diatomées
}	} Phéophycées.....	} Hydrurées	
			}
		} Fucacées	

Les diatomées se divisent en :

Diatomées .....	}	Raphidées .....	}	Cymbellées
				Naviculées
				Gomphonémées
}	Pseudoraphidées	}	Achnantées	
			Coconéidées	
			Fragillariées	
}	Cryptoraphidées.	}	Tabellariées	
			Surirellées	
			Chétocérées	
}	}	}	Mélosirées	
			Bidulphiées	
			Eunodiscées	
}	}	}	Heliopeltées	
			Asterolamprées	
			Coccinodiscées	

La cellule constituant une diatomée est composée de trois enveloppes ; l'une, externe, membraneuse, appelée coléoderme, l'autre forte, rigide, incombustible et inattaquable par la plupart des acides, appelée frustule ; la troisième, incolore et très-mince. Outre ces trois enveloppes, les diatomées possèdent une matière colorante, l'endochrome, comparable à la chlorophylle des végétaux, substance qui leur permet, sous l'influence des rayons solaires, de décomposer l'acide carbonique, dont elles assimilent le carbone et dégagent l'oxygène. Cet endochrome est disposé tantôt en plaques, tantôt en granulations, disposi-

tion qui a servi de base à certains auteurs pour une classification. (Placochromaticées et coccochromaticées).

Le frustule unicellulaire dont nous venons de parler se compose de deux valves de nature siliceuse, emboîtées l'une dans l'autre à la façon d'une boîte et de son couvercle, et dont les incrustations offrent à l'œil les dessins les plus merveilleux. De la disposition de ces valves, il résulte qu'à l'observation microscopique, l'aspect de la diatomée varie, suivant qu'on l'examine de face ou de profil (face valvaire ou face connective).

Les diatomées se rencontrent dans toute la nature, partout où il existe la moindre flaque d'eau, dans les ornières des routes, aussi bien que sur la mousse humide des arbres, dans les ruisseaux, rivières, fleuves, lacs et mers, où les espèces varient suivant l'altitude et la nature de l'eau. Leur présence est même abondante dans beaucoup de dépôts géologiques importants (Randannite Tripoli, etc).

Leur dispersion à la surface du globe s'explique, d'un côté par leur ténuité excessive qui permet aux vents de les transporter d'une région à l'autre, d'un autre côté par leur réviviscence. Lorsqu'elles ont été déposées, la moindre trace d'humidité les fait renaître et se reproduire avec une rapidité prodigieuse.

Leur mode de multiplication se fait par dédoublement ou scissiparité, la reproduction, par spores. Beaucoup d'espèces sont douées d'un mouvement en ligne droite avec alternative d'avancement et de recul, mouvement dont la cause n'est pas encore bien expliquée.

**Recherche et traitement des Diatomées.** — On les récolte généralement le long des rivières, étangs, mares, cascades, écluses, sur les bois flottants etc., partout où l'eau est exposée à la lumière. Elles forment sur les plantes aquatiques et les corps immergés des enduits brunâtres, faciles à reconnaître, enduits que l'on détache à l'aide d'un pinceau ou d'une cuiller emmanchée, pour les recueillir dans des flacons spéciaux. Une fois récoltées, pour rendre l'observation microscopique plus facile, on les agite dans de l'eau distillée, on décante la partie surnageante renfermant les diatomées, tandis que les grains de sable plus denses gagnent le fond. — La partie décantée est de nouveau laissée au repos, puis, à l'aide d'une pipette on aspire lentement l'eau, tandis que les diatomées restent au fond. On peut alors les observer directement, ou leur fait subir un traitement chimique qui a pour but de ne laisser subsister que le frus-

tule ou squelette silicieux de la diatomée, toutes les autres parties de composition organique se trouvant détruites par l'action des acides ou autres agents oxydants. A cet effet on emploie les acides sulfurique, nitrique et chlorhydrique, avec quelquefois addition de chlorate de potasse pulvérisé, lorsqu'on veut obtenir du chlore naissant, opération qui doit être faite avec une extrême prudence, à raison tant du danger immédiat d'explosion que de l'action délétère des vapeurs de chlore. Les diatomées ainsi traitées sont lavées à l'eau distillée, à plusieurs reprises, et conservées dans l'eau distillée légèrement phéniquée, pour être, au moment voulu, fixées sur les plaques de verre spéciales aux études microscopiques.

Pour l'obtention des photographies, nous nous sommes servis d'un appareil photomicrographique d'Yvon construit par M. Véricq. L'éclairage de cet appareil a été obtenu au moyen d'une lampe à incandescence dont l'intensité a varié de 3 à 5 volts, suivant la nécessité. Les clichés, qui ont été faits séparément pour chaque espèce, ont été réunis en deux planches et reproduits au moyen de la phototypie par les soins éclairés de M. Devillers.

Nous aurions voulu donner une liste plus complète pour cette première étude, mais les difficultés matérielles pour obtenir les photographies, difficultés dont se rendront aisément compte les personnes familiarisées avec le maniement du microscope et de l'appareil photographique, ont forcément limité notre travail actuel. Comme nous l'avons promis tout à l'heure à nos lecteurs, nous nous appliquerons à en donner, dans le bulletin de l'année prochaine, un nouveau complément.

---

## NOMENCLATURE ET CLASSIFICATION

des Espèces photographiées

---

### FAMILLE DES RAPIDÉES

#### Tribu des Cymbellées

**Cymbella cistula.** Hempr. (V. H. S. (1) Pl. II fig. 12).

Etang des Forges. — Etang de l'Autruche. — Ruisscau du

---

(1) V. H. S. abréviation de: Van Heurck, Synopsis.

moulin de la Praille. — Etang Karl, Arsot. — Assez répandu, assez abondant.

**Cymbella cuspidata.** Kg. (V. H. S. Pl. II fig. 3).

Etang de la Forge, Coevatte à Florimont. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang Karl, Arsot. — Rosemontoise à Eloie. — 1<sup>er</sup> Etang à gauche de la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Etang du Petit-Haut, Ballon d'Alsace. — Assez répandu, assez abondant.

**Cymbella Ehrenbergii.** Kg. (V. H. S. Pl. II fig. 1).

Etang de la Forge. — Etang du Petit-Haut. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Coevatte à Florimont. — Assez répandu, assez abondant.

**Cymbella Ehrenbergii (forma minor).** Kg. (V. H. S. Pl. II fig. 1).

Etang du Petit-Haut. — Assez rare.

**Cymbella Amphicephala.** Naegeli. (V. H. S. Pl. II fig. 6).

Etang de la Forge. — Très-répandu.

**Cymbella (Cistula variété) Maculata.** Kütz. (V. H. S. Pl. II fig. 16).

Etang de la Forge. — Peu répandu, peu abondant.

**Cymbella gastroïdes.** Kg. (V. H. S. Pl. II fig. 7).

Etang du Petit-Haut. — Peu répandu, peu abondant.

**Encyonema ventricosum.** Kg. (V. H. S. Pl. II fig. 7).

Etang des Forges. — Etang du Petit-Haut. — Coevatte à Florimont. — Rosemontoise au Rosemont. — Très-répandu, très-abondant.

**Encyonema prostratum.** Ralfs. (V. H. S. Pl. III fig. 10).

Etang des Forges. — Etang du Petit-Haut. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Premier étang à gauche de la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Assez répandu, assez abondant.

**Amphora ovalis.** Kütz. (Pl. I fig. 1, V. H. S.).

Etang du Petit-Haut. — Ballon d'Alsace. — Assez répandu, assez abondant.

### Tribu des Naviculées

**Stauroneis Smithii.** Grün (Pl. IV fig. 10, V. H. S.).

Etang des Forges. — Coevatte à Florimont. — Fontaine du Val de St-Dizier. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Assez répandu, peu abondant.

**Stauroneis Phoenicenteron.** Ehr. (V. H. S. Pl. IV, fig. 2).

Etang de la Planche des Belles Filles. — Etang Karl, Arsot.  
— Premier étang à gauche de la route d'Eloie à Etueffont-Bas.  
— Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang du Petit-Haut.  
— Etang de la Forge. — Etang de l'Autruche. — Assez répandu, peu abondant.

**Stauroneis acuta.** W. Sm. (V. H. S. Pl. XIV, fig. 3).

Etang Karl, Arsot. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula viridis.** Kg. (V. H. S. Pl. V fig. 5).

Goutte des Forges. — Fagnie des Faisans. — (Ballon d'Alsace).  
— Etang de l'Autruche. — Etang des Forges. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Coevatte à Florimont. — Etang du Petit-Haut. — Ruisseau de la Madeleine à Anjoutey. — Savoureuse à Belfort. — Très-répandu, très abondant.

**Navicula Brebissonii.** Kg. (V. H. S. Pl. V fig. 7).

Ruisseau de la Fagnie des Faisans. — Etang du Petit-Haut.  
— Etang de la Forge. . . . .  
— Peu répandu, peu abondant.

**Navicula lata.** Bréb. (V. H. S. Pl. VI fig. 1).

Etang du Petit-Haut. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula radiosa.** Kg. (V. H. S. Pl. VII fig. 20).

Etang de la Forge. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Rosemontoise au Rosemont et à Eloie. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — La Madeleine à Anjoutey. — Goutte des Forges, (Ballon d'Alsace). — Etang de l'Autruche. — Lac du ballon de Guebwiller. — Très-répandu, très-abondant.

**Navicula stomatophora?** Grün.

Etang du Petit-Haut. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula nobilis.** Ehr. (Pl. V fig. 2. V. H. S).

Etang du Petit-Haut. — Goutte des Forges. — Etang de l'Autruche. — Fagnie des Faisans. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont. — Premier étang à gauche de la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula legumen Ehr. Var. decrescens.** Grün. (V.H.S. Pl. VI fig. 16).

Etang du Petit-Haut. — Assez rare.

**Navicula amphirynchus.** Ehr. (V. H. S. Pl. XIII fig. 5).

Coevatte à Florimont. — Etang du Petit-Haut. — Etang des Forges. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont. — Assez répandu, peu abondant.

**Navicula menisculus.** Schum. (V. H. S. Pl. VIII fig. 20).

Etang des Forges. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula Elliptica** Var. *minutissima* Grün. (Pl. X fig. 11, V. H. S.).

Etang des Forges. — Etang du Petit-Haut. — Goutte des Forges. — Coevatte à Florimont. — Fagnie des Faisans. — Etang de l'Autruche. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula stauroptera.** Grün. (V. H. S. Pl. VI fig. 7).

Etang du Petit-Haut. — Etang de la Forge. — Premier étang à gauche de la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Goutte des Forges. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Rosemontoise à Eloie. — Fagnie des Faisans. — Assez répandu, assez abondant.

**Navicula subhamulata.** Grün. (Pl. XIII fig. 14 V. H. S.).

Etang des Forges. — Coevatte à Florimont. — Ruisseau de la Praille. — Assez répandu, peu abondant.

**Navicula dicephala.** Kütz. (J. Brun Pl. VII fig. 34).

Etang du Petit-Haut. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula humilis.** Donkin (Pl. II fig. 23. V. H. S.).

Etang du Petit-Haut. — Etang des Forges. — Coevatte à Florimont. — Assez répandu, assez abondant.

**Navicula Pseudo-Bacillum.** Grün. (Pl. XIII fig. 9 V. H. S.).

Etang des Forges. — Ruisseau du Moulin de la Praille. — Coevatte à Florimont. — Assez répandu, peu abondant.

**Navicula anglica variété** *subsalina* Grün. (V. H. S. Pl. VIII fig. 31).

Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang des Forges. — Assez répandu, peu abondant.

**Navicula limosa.** Kütz. (Pl. XII fig. 22, V. H. S.).

Etang de la Forge. — Etang Karl, Arsot. — Etang de l'Autruche. — Coevatte à Florimont. — Lac du Ballon de Guebwiller. — Etang du Petit-Haut. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Savoureuse à Belfort. — Très-répandu, très-abondant.

**Navicula Cuspidata.** Kütz. (V. H. S. Pl. XII fig. 4).

Ruisseau de la Praille. — Coevatte à Florimont. — Etang des Forges. — Etang de l'Autruche. — Etang Karl, (Arsot). — Assez répandu, assez abondant.

**Navicula Borealis.** Ehr. (V. H. S. Pl. VI, fig. 3).

Ruisseau de la Fagnie des Faisans, (Ballon d'Alsace). — Etang

du Petit-Haut. — Etang de la Forge. — Peu répandu, peu abondant.

**Navicula mesolepta**, variété *stauroneiformis* Ehr. (V. H. S. Pl. VI, fig. 15).

Premier étang à gauche de la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Coevatte à Florimont. — Etang du Petit-Haut. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang de la Forge. — Assez répandu, assez abondant.

**Vanheurckia viridula** Bréb. — *Schizonema viridulum* Breb. (V. H. S. Pl. XVII, fig. 3).

Etang du Petit-Haut. — Ruisseau de la Fagnic des Faisans, Ballon d'Alsace. — Assez répandu, assez abondant.

**Amphipleura pellucida**. Kütz. (V. H. S. Pl. XVII, fig. 14).

Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang des Forges. — Etang de l'Autruche. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont-Bas. Etang Karl. — Coevatte à Florimont. — Assez répandu, assez abondant.

**Pleurosigma acuminatum**. Kütz. (V. H. S. Pl. XXI, fig. 12).

Etang des Forges. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Coevatte à Florimont. — Etang Karl. — Assez répandu, assez abondant.

### Tribu des Gomphonémées

**Gomphonema acuminatum**. Var. *laticeps* Ehr. (Pl. XXIII, fig. 17, V. H. S.).

Etang du Petit-Haut. — Rosemontoise à Eloie. — Ruisseau traversant la route d'Eloie à Etueffont-Bas. — Etang Karl. — Etang de l'Autruche. — Lac du Ballon de Guebwiller. — Assez répandu, assez abondant.

**Gomphonema acuminatum**. Kütz. (V. H. S. Pl. XXIII, fig. 16).

Etang des Forges. — Très-répandu, très-abondant.

### Tribu des Cocconeïdées

**Cocconeis placentula**. Valve inférieure. Ehr. (V. H. S. Pl. XXX, fig. 27).

Rosemontoise au Rosemont. — Moulin de la Praille. — Etang de la Forge. — Etang Karl et étang de l'Autruche à l'Arsot. — Etang du Petit-Haut. — Goutte des Forges. — Vallée de la Savoureuse. — Assez répandu, assez abondant.



## FAMILLE DES PSEUDO-RAPHIDÉES

### Tribu des Fragilariées

**Epithemia Gibba.** Kütz. (V. H. S. Pl. XXXII fig. 1 et 2).

Bourbeuse à Bourogne. — Etang de la Forge. — Anciens puits à Plâtre entre Roppe et les Errues. — Etang Karl, Arsot. — Lac du Ballon de Guebwiller. — Etang de l'Autruche. — Assez répandu, assez abondant.

**Epithemia turgida.** Var. *Granulata*. Grün. — *Epithemia granulata* Ehr. (V. H. S. Pl. XXXI, fig. 6).

Goutte des Forges. — Peu répandu, peu abondant.

**Epithemia Zebra.** (Ehr). Kütz. (V. H. S. Pl. XXXI, fig. 9).

Bourbeuse à Bourogne. — Etang de la Forge. — Etang Karl. — Etang de l'Autruche (Arsot). — Assez répandu, assez abondant.

**Epithemia Westermanni.** Ehr. (V. H. S. Pl. XXXI, fig. 8).

Etang de la Forge. — Peu répandu, peu abondant.

**Eunotia robusta.** Var. *Tetraodon* Ehr. Ralfs. (V. H. S. Pl. XXXIII fig. 11).

Fagnie des Faisans. — Etang du Petit-Haut. — Peu répandu, peu abondant.

**Eunotia robusta.** Var. *Diadema* Ehr. Ralfs. (Pl. XXXIII, fig. 12, V. H. S).

Etang du Petit-Haut. — Peu répandu, peu abondant.

**Eunotia praeurpta.** Var. *inflata* Grün. (Pl. XXXIV, fig. 17, V. H. S).

Etang du Petit-Haut. — Fagnie des Faisans. — Peu répandu, peu abondant.

**Eunotia Monodon.** Ehr. (Pl. XXXIII, fig. 4, V. H. S).

Etang des Forges. — Peu répandu, peu abondant.

**Eunotia gracilis.** (Ehr). Rabenhorst. *Himanthidium gracile* Ehr, face connective. — Etang des Forges. — Etang du Petit-Haut. — Assez répandu, assez abondant.

**Eunotia lunaris.** (Ehr). Grün. (V. H. S. Pl. XXXV, fig. 4).

Etang des Forges. Peu répandu, peu abondant.

**Eunotia arcus.** Var. *tenella* Grün. (V. H. S. Pl. XXXIV, fig. 5).

Etang des Forges. — Etang du Petit-Haut. — Assez répandu, assez abondant.

**Ceratoneis arcus.** Kütz. (V. H. S. Pl. XXXVII, fig. 7).

Savoureuse à Belfort. — Rosemontoise au Rosemont. — Etang de la Forge. — Etang du Petit-Haut. — Goutte du Lys. (Vallée de la Savoureuse). — La Madeleine à Anjoutey. — Goutte des Forges. — Très-répandu, très-abondant.

**Synedra ulna.** Ehr. (V. H. S. Pl. XXXVIII, fig. 7).

Etang Karl. — Etang de l'Autruche (Arsot). — Savoureuse à Belfort. — Rosemontoise au Rosemont. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang de la Forge. — Etang du Petit-Haut. — Lac du Ballon de Guebwiller. — Ruisseau de la Madeleine à Anjoutey. — Coevatte à Florimont. — Goutte des Forges. — Très-répandu, très-abondant.

### Tribu des Tabellariées

**Tabellaria fenestrata.** Kütz. (V. H. S. Pl. LII, fig. 7). (Face connective photographiée la diatomée étant vivante). Savoureuse à Belfort. — Etang Karl. — Etang de l'Autruche. — Etang de la Forge. — Lac du Ballon de Guebwiller. — Très-répandu, très-abondant.

### Tribu des Surirellées

**Cymatopleura solea.** Bréb. (V. H. S. Pl. LV, fig. 5).

Etang de la Forge. — Etang Karl (Arsot). — Etang de l'Autruche. — Coevatte à Florimont. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Très-répandu, très-abondant.

**Surirella splendida** forma minor Ehr. (V. H. S. Pl. LXXII, fig. 4).

Fagnie des Faisans. — Etang de la Forge. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang Karl, Arsot. — Etang du Petit-Haut. — Rosemontoise à Eloie. — Premier étang à gauche de la route d'Eloie à Etuefont-Bas. — Assez répandu, assez abondant.

**Surirella angusta.** Kütz. (V. H. S. Pl. LXXIII, fig. 13).

Fagnie des Faisans. — Peu répandu, peu abondant.

**Surirella robusta.** Ehr. Grande forme du *splendida*. (V. H. S. Pl. LXXI, fig. 4).

Etang des Forges. — Etang du Petit-Haut. — Peu répandu, peu abondant.

**Surirella ovata.** Kütz. (Var. *ovalis*). (V. H. S. Pl. LXXIII, fig. 8).

Etang des Forges. — Ruisseau du moulin de la Praille. —  
Coevatte à Florimont. — Peu répandu, peu abondant.

---

FAMILLE DES CRYPTO-RAPHIDÉES

**Tribu des Coscinodiscées**

**Cyclotella stelligera.** — Clève et Grün. (V. H. S. Pl. 94, fig.  
22 à 26).

Etang des Forges. — Assez répandu, assez abondant.

---

# PLANCHE I

(Grossissement : 320 fois)

- FIG. 1 *Cymbella Cistula* Hempr.  
2 *Cymbella Cuspidata* Kg.  
3 *Cymbella Ehrenbergii* Kg.  
4 *Cymbella Ehrenbergii* (forma minor) Kg.  
5 *Cymbella Amphicephala* Naegeli.  
6 *Cymbella* (*Cistula* var) *maculata* Kg.  
7 *Cymbella Gastroides* Kg.  
8 *Encyonema Ventricosum* Kg.  
9 *Encyonema Ventricosum* Kg. (Forme différente de taille).  
10 *Encyonema prostratum* Ralfs.  
11 *Stauroneis Smithii* Grün.  
12 *Stauroneis Phœnicenteron* Ehr.  
13 *Stauroneis Acuta* W. Sm.  
14 *Navicula viridis* Kg.  
15 *Navicula Brebissonii* Kg.  
16 *Navicula lata* Bréb.  
17 *Navicula radiosa* Kg.  
18 *Navicula Stomatophora* Grün.  
19 *Navicula nobilis* Ehr.  
20 *Navicula legumen* (Ehr). variété *decrescens* Grün.  
21 *Navicula Amphirynchus* Ehr.  
22 *Navicula menisculus* Schum.  
23 *Navicula elliptica* var. *minutissima* Grün.  
24 *Navicula stauoptera* Grün.  
25 *Navicula subhamulata* Grün.  
26 *Navicula dicephala* Ktz.  
27 *Navicula humilis* Donkin.  
28 *Navicula pseudobacillum* Grün.  
29 *Navicula anglica* variété *subsalina* Grün.  
30 *Navicula limosa* Kütz.  
31 *Navicula cuspidata* Kütz.  
32 *Navicula mesolepta* var. *stauroneiformis* Ehr.  
33 *Vanheurekia viridula* Bréb. (*Schizonema viridulum* Bréb.)  
34 *Amphipleura pellucida* Kütz.  
35 *Gomphonema acuminatum* var. *laticeps*. Ehr.  
36 *Gomphonema acuminatum* Ehr.  
37 *Pleurosigma acuminatum* Kütz.  
38 *Amphora ovalis* Kz.  
39 *Navicula borealis* Ehr.

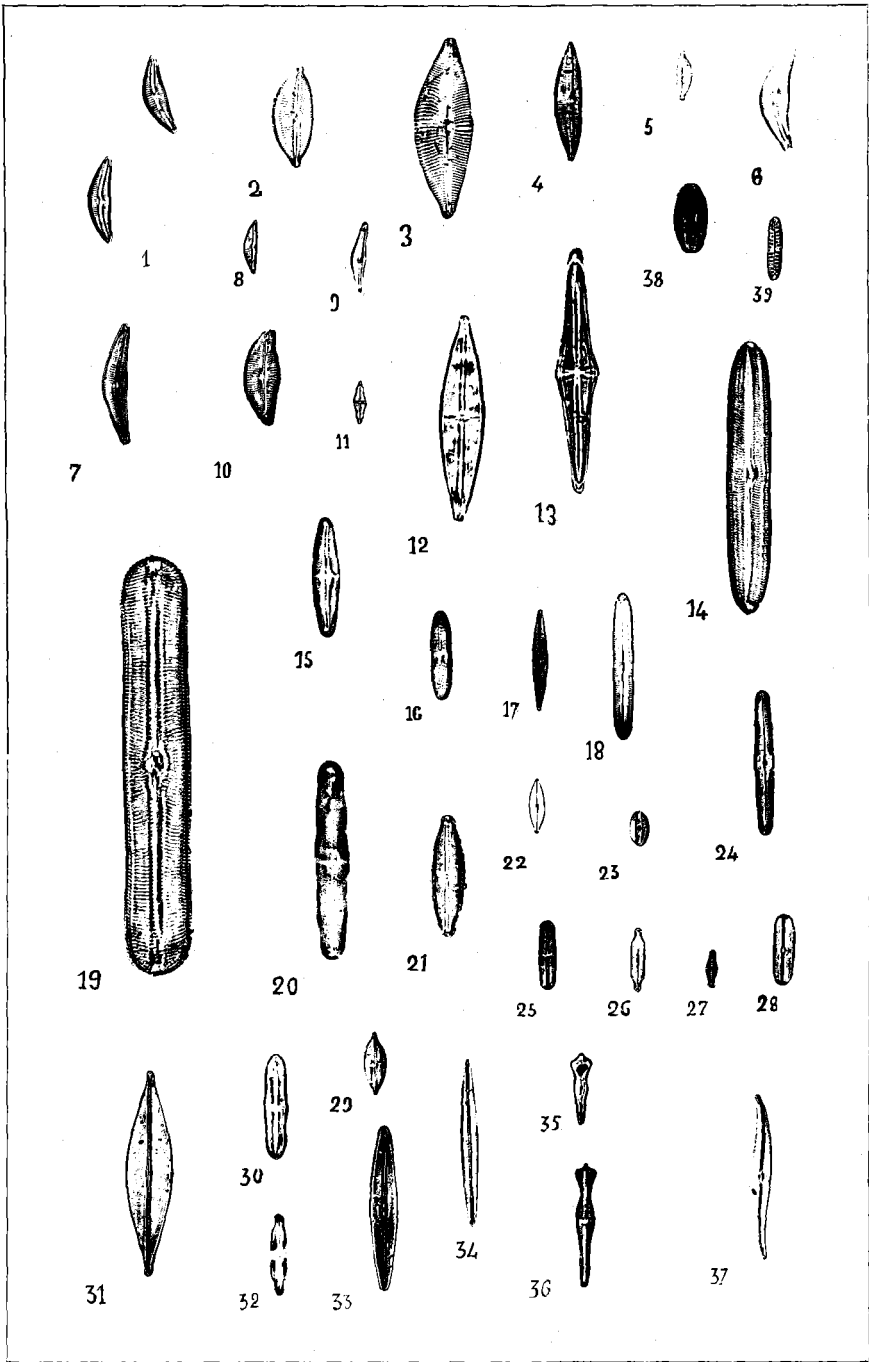


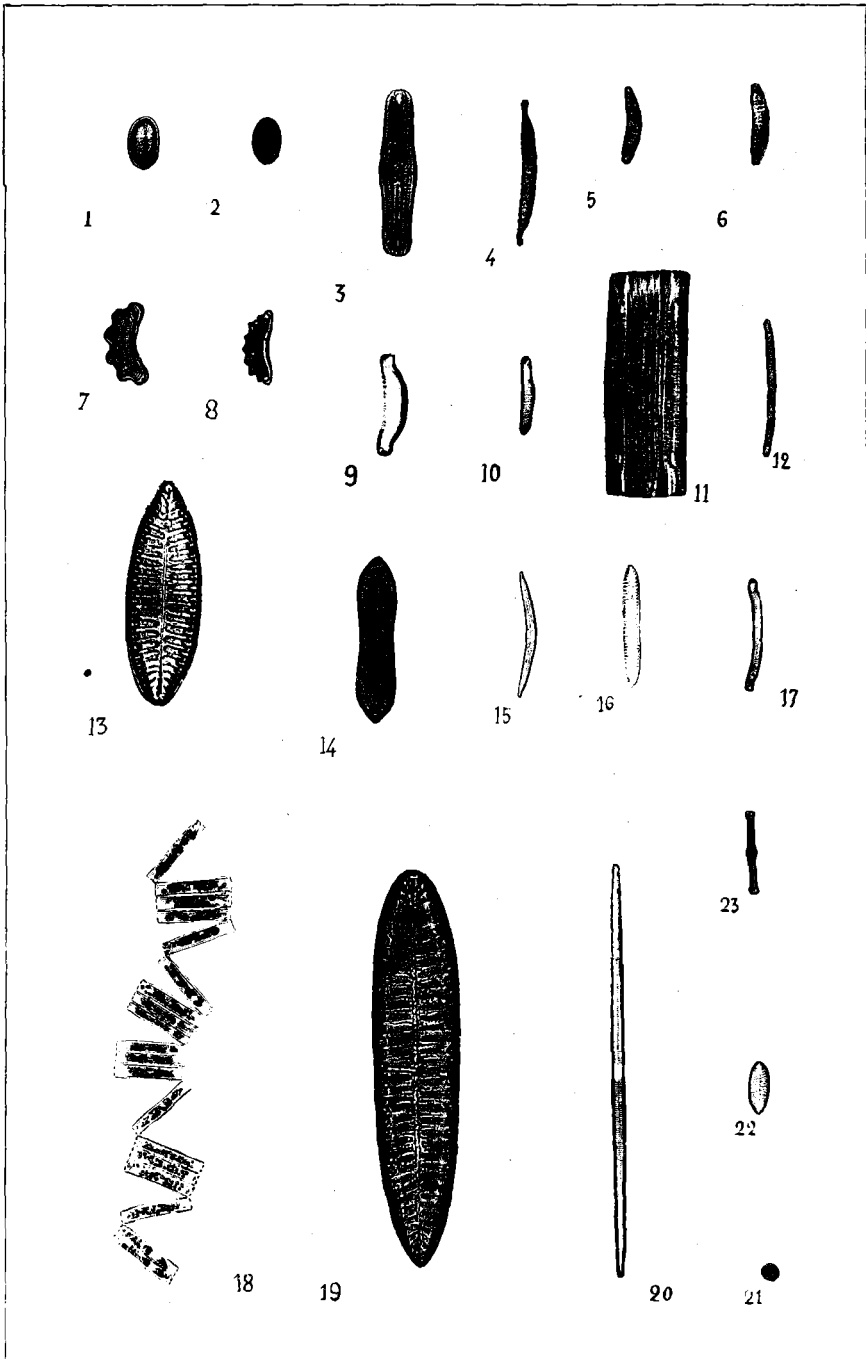
PLANCHE II

(Grossissement : 320 fois)

- FIG. 1 *Cocconeis placentula* (valve inférieure) Ehr.  
2 *Cocconeis placentula* (valve supérieure) Ehr.  
3 *Epithemia gibba* Kütz.  
4 *Epithemia turgida* var. *granulata* Grün. *Epithemia granulata* Ehr.  
5 *Epithemia Zebra* (Ehr). Kütz.  
6 *Epithemia Westermanni* Ehr.  
7 *Eunotia robusta* var. *tetraodon* Ehr. Ralfs.  
8 *Eunotia robusta* var. *diadema* Ehr. Ralfs.  
9 *Eunotia prærupta* var. *inflata* Grün.  
10 *Eunotia monodon* Ehr.  
11 *Eunotia gracilis* (Ehr). Rabenhorst (*Himanthidium gracile*) Ehr.  
12 *Eunotia lunaris* (Ehr) Grün.  
13 *Surirella splendida* forma minor Ehr.  
14 *Cymatopleura solca* Bréb.  
15 *Ceratoneis arcus* Kütz.  
16 *Surirella angusta* Kütz.  
17 *Eunotia arcus* var ? *tenella* (Grün).  
18 *Tabellaria fenestrata*. Kutz. (face valvaire photographiée à l'état vivant) (1).  
19 *Surirella robusta* Ehr. (grande forme du *splendida*).  
20 *Synedra ulna* Ehr.  
21 *Cyclotella stelligera* Clève et Grün.  
22 *Surirella ovata* Kütz (var. *ovalis*).  
23 *Tabellaria fenestrata* (face connective).

---

Toutes les valves photographiées ont été traitées par les acides, sauf le *Tabellaria fenestrata*, n° 18.



## ÉTUDE ÉTYMOLOGIQUE SUR MASSEVAUX

---

L'étymologie de Massevaux ne présente pas de grandes difficultés. Il est clair, en effet, que Massevaux tire son origine de Maso-Vallis (Vallée de Mason).

Mason fut un prince issu de la noble famille du duc Attic qui, au commencement du 8<sup>e</sup> siècle, vint prendre possession du domaine qu'il reçut en partage de ses ancêtres. Il fonda l'abbaye des dames nobles de Massevaux auxquelles, après sa mort, il légua tout son héritage. Le sarcophage contenant la dépouille mortelle de son fils, emporté par une mort prématurée, est pieusement conservé en l'église ou basilique de Massevaux.

Massevaux n'existait pas encore lors de la fondation de cette abbaye. Ce n'est que cinq siècles plus tard que la ville fut entourée de murs et reçut avec sa charte d'affranchissement une constitution communale. Le blason de la ville indique un groupe de maisons.

C'est un fait étrange que l'on ait donné à cette petite ville, sise à l'entrée d'une vallée peu importante et d'un accès difficile, le nom impropre de Vaux ou vallée de Mason. Non moins étrange nous paraît ce nom même de Mason.

Or, c'est à l'étymologie de Mason qu'il faut remonter pour saisir la vraie signification du nom de Massevaux.

L'érudition moderne a mis en doute la filiation de ce prince dont le nom ne figure pas dans les écrits de son temps et qui n'est signalé que plus d'un siècle plus tard dans des documents paraissant être apocryphes. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur cette question. Le prince Mason serait un personnage légendaire que nous n'aurions pas moins à nous demander quelle est la vraie signification de Mason, dont le radical Mas entra plus tard dans la composition du nom de Massevaux et que, vu sa tournure peu tudesque, on est étonné de trouver dans un pays de langue allemande. Quelle que soit la filiation du prince Mason, quelle que soit l'authenticité des documents qui en font mention, il est certain, pour nous, qu'un roi Mason (Maso rex, ce qui est



synonyme de judex) a existé, qu'il a fondé l'abbaye de Massevaux et que, suivant les usages germaniques, le nom lui fut imposé à sa majorité au moment où il prit possession de la vie sociale et de son héritage. Nécessairement cet héritage a dû former un domaine.

Mas est selon nous une expression toute gauloise : selon les uns, il dérive du mot celtique Mackr qui veut dire ferme ; selon les autres, il vient du mot latin Mansura (le désaccord est sans importance). Nous mettrons sans doute d'accord les uns et les autres en disant que les Romains ne se firent pas faute de piller la langue des Celtes et d'habiller à la romaine certaines dénominations locales à leur convenance.

Fustel de Coulanges (1) veut que la « Massa » soit une grande villa, un grand domaine composé de champs, de prés, de bois, de pâturages et de terrains incultes. Sans soutenir que Massa soit synonyme de Mas, nous ne regardons pas comme chose impossible que le second mot ne soit du moins une abréviation du premier. Toutefois, les règles qui ont présidé à la formation de la langue française indiquent davantage pour Mas l'étymologie latine de Mansura qui, par la chute de la consonne médiane n a donné Mas et Masure, ce qui signifie habitation et par extension domaine ; Mas a encore aujourd'hui le sens de hameau.

Un synonyme de Mansura ou de Mas, parce qu'il indique comme le premier une partie essentielle et indispensable du domaine, mais qui me paraît d'origine allemande, c'est le mot Hoba d'où, par une corruption du h en f, très fréquente autrefois, nous est advenu le mot Hof qui veut dire cour. Nombreux sont les noms de lieux qui ont pour radical ces noms si communs de Hof ou de cour. Notre vallée possède un Hof à Niederbruck un Hof-loch à Dolleren, un Hof-stadt à Rimbach, un Althof à Bourbach. Notre vieille annexe de Houbach s'appelait jadis Hoba et nous présumons que le Haffnerberg, près de Seewen, n'était pas autre chose que la montagne du Hof-ner, c'est-à-dire la montagne du domanier.

Cependant, comme nous l'avons déjà remarqué dans notre précédent article sur Massevaux, Mas ne signifie pas seulement domaine, il signifie bien plus souvent encore la réunion de plu-

---

(1) L'alleu et le domaine rural.

sieurs domaines et c'est encore là le sens que Fustel de Coulanges attache au mot Massa.

De son côté, J. Vetter, un savant badois qui, en 1868, a écrit une étude remarquable sur l'origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne, nous affirme que Mas, dès l'époque de l'Empire romain, signifiait un groupe de domaines. Le blason de Massevaux représente donc assez fidèlement l'origine de la ville, surtout si, comme cela est probable, le groupe de maisons figurées sur les armoiries, indique un ensemble de petits domaines, c'est-à-dire un Mas.

Après cette excursion sur le terrain philologique, on se demandera peut être ce qu'il faut entendre par un domaine ou par un groupe de domaines : un Mas. En effet, les choses changent de signification, mais les mots restent avec leur étymologie primitive. Il se peut qu'au XII<sup>e</sup> siècle, on entendit par domaine toute autre chose qu'au VIII<sup>e</sup> et qu'au VIII<sup>e</sup>, le domaine fut encore autre chose qu'au IV<sup>e</sup>. Or, d'après Fustel de Coulanges que nous avons déjà cité, nos villages ne remontent guère au delà de cinq à six siècles.

Antérieurement au XII<sup>e</sup> siècle, la terre était à peu près partout partagée par domaines. Le village ne fut jamais dans l'antiquité un groupe officiel et légal. Il ne faut pas confondre une agglomération de serfs avec une commune rurale, mais dans cette agglomération de serfs et d'esclaves, il y a des ouvriers : des meuniers, des boulangers, des charrons, des maçons, des charpentiers, des forgerons, des barbiers même pour raser les esclaves. Les grands domaines avaient leur four, leurs pressoirs, leur colombier. Une cour intérieure servait aux dépendances. La maison du maître était déjà une espèce de château, fortifié parfois, et muni d'une chapelle.

Le signe extérieur de la propriété foncière est l'usage des clôtures ou du bornage. Un ruisseau, un rocher, une pierre, un arbre pouvait servir de limite.

Or, le droit de propriété, tel que l'ont connu les Romains, a passé de l'Empire aux Germains qui ont pratiqué l'abandonnement de leurs propriétés aussi bien que les premiers. Supposer, dit encore Fustel de Coulanges, que les Germains aient introduit une nouvelle façon de posséder la terre, est contraire à tous les documents. Les vieux principes du droit germanique tendent même, au VII<sup>e</sup> et au VIII<sup>e</sup> siècle, à s'effacer au profit du droit romain. Sous les Romains, le grand domaine ou la grande

villa, a un nom particulier, ce nom traverse la période des invasions sans avoir été modifié par les nouveaux maîtres ou possesseurs du sol. C'est une idée fausse encore que de croire que les Francs ont pratiqué la communauté des villages.

Sous les Francs comme sous les Germains, au nord comme au midi, le sol est partagé par domaines. La villa a la même signification au IV<sup>e</sup> siècle qu'au VIII<sup>e</sup>. Et ce ne sont pas seulement les localités dont les noms sont terminés en villae ou villare qui sont des domaines particuliers ; ce sont encore les localités dont la terminaison est heim ou dorf.

C'est le domaine mérovingien qui a formé les neuf dixièmes de nos villages du XIII<sup>e</sup> siècle. Les forêts comprises dans un domaine restent souvent dans l'indivision et servent à l'usage commun de tous les tenanciers, de tous les colons et de tous les serfs.

J. Vetter est-il dans le vrai, quand il soutient que le Mas était un groupe de petits domaines obligés et réduits par les Romains et plus tard par les Germains à desservir leurs camps ? Nous le croyons et nous pensons avec lui que ce groupement ne se fit pas au hasard, mais selon l'importance du camp qui était à desservir et de manière à établir dans les endroits où il y avait plusieurs camps, certains rapports de subordination entre ces camps et les divers groupes de domaines qui les desservaient. De là certains rudiments d'organisation administrative et judiciaire qui allèrent en se complétant et en se développant : de là, dans la suite, le lien paroissial, les églises mères, les églises filiales si nombreuses au moyen-âge. Quel que soit le but pour lequel les domaines aient été groupés entre eux ; que leur union s'appelât Mas ou Massa, constatons bien une chose, c'est qu'il y a eu à l'époque romaine et postérieurement, et cela d'après Vetter et Fustel de Coulanges, des domaines, des Hœfe groupés ensemble.

Nulle société ne spécula autant sur les terres que la société romaine. Les riches et puissantes familles possédaient plusieurs grands domaines. Toute l'activité, toute l'industrie de ce temps se concentre sur l'exploitation de la terre. Les Germains ne changèrent rien, absolument rien à ces mœurs romaines.

Nous pouvons donc affirmer, sans risquer de nous tromper beaucoup, que l'aspect général du domaine rural de notre vallée fut au VIII<sup>e</sup> siècle semblable à celui des temps de l'occupation romaine. J. Vetter est du même avis que Fustel de Coulanges et prétend

qu'après les invasions, les divisions territoriales restèrent les mêmes que sous les Romains. Ses suppositions vont plus loin encore et il pense que les vétérans romains gardèrent pour la plupart, après l'invasion, les possessions domaniales dont les avait gratifiés l'Empire en reconnaissance de leurs longs services. Il suppose que les Germains laissèrent volontiers aux Romains leurs somptueuses villae et se contentèrent du domaine supérieur de la terre ; de là, l'origine du fief et des devoirs de vassalité à remplir. J. Vetter suppose encore que du métier romain est sortie l'organisation du métier de l'époque mérovingienne.

Du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle et même jusqu'au XII<sup>e</sup>, non seulement le domaine garda sa physionomie générale, mais encore son nom et sa constitution intime ; ses limites restèrent à peu de chose près, les mêmes (1).

Impossible de déterminer le nombre de domaines que possédait notre vallée. Mais il est incontestable que la terre fut primitivement partagée en domaines ou villae. C'est de ces domaines que sont sortis nos villages, nos communes.

Les forêts communales proviennent de l'abandon de cette partie boisée de nos domaines laissée dans l'indivision, soit parce que le partage en eût été trop difficile, soit qu'il fût plus avantageux au propriétaire de n'en partager que la jouissance.

Certains domaines ont dû être morcelés, mais par suite de leur composition intérieure, la part indivise devait toujours être d'une vente difficile. Les domaines morcelés furent, en conséquence, toujours fort rares.

Si les documents nous font défaut pour indiquer même approximativement le nombre des domaines de la vallée, rien ne nous empêchera de faire quelques conjectures à cet égard. Nous avons signalé ci-dessus les « Hœfe » ou Hobae dont la tradition, aussi bien que le cadastre, nous ont conservé le nom. Chaque grand domaine ayant son hof, c'est-à-dire sa cour, on peut en induire qu'il y avait dans notre vallée autant de domaines que de cours. On peut faire une autre hypothèse : c'est que le nombre des domaines fut le même que celui de nos Schloss ou châteaux. Nous eûmes un Schloss à Massevaux, un à Niederbruck, un autre entre Oberbruck et Rimbach. A Kirch-

---

(1) Tous ces détails nous sont fournis par Fustel de Coulanges dans l'ouvrage cité plus haut.

berg, entre Niederbruck et Oberbruck, on eut un Villeburg, c'est-à-dire un burg ou château de la villa. En face du Villeburg, dans la gorge de Wegscheid, se trouve un certain canton appelé le fief « das Lehe ». Le mot n'est pas isolé et le pont qui relie Langenfeld à Kirchberg s'appelle, lui aussi, le pont du fief « Lehes-brücke ». Quelque vague que soit ce détail, il n'est pas sans valeur.

Une autre indication de nos domaines, c'est encore le mot Gesick, expression locale et fort ancienne, dont le sens ne peut pas être facilement déterminé. Le « territorium » des Latins me semble synonyme de Gesick. Territorium, d'après Fustel de Coulanges, est un terme vague qui signifie terre ou territoire d'une villa. Nous avons à Seewen un Enzig-Gesick ; à Kirchberg et à Wegscheid un Langesick, un Bihlersgesick, un Moltegesick, un Fronegesick ; à Massevaux, un Rossberg-Gesick et un Finstergesick. On trouve un Tiefgesick à Sickert et à Seewen ; un Grabengesick à Dolleren et à Sickert. Nous avons cru devoir signaler tous ces Gesick pour bien démontrer, par là, que le sens de ce mot ne peut pas être, comme certains étymologistes allemands le prétendent, celui de rivière ou de ruisseau, bien que nous ayons deux Grabengesick dans la vallée, car dans le mot graben se dissimule ici plutôt le sens de limite et de démarcation que celui de ruisseau ou fossé. Le Grabengesick de Dolleren est mieux connu que celui de Sickert. C'est un fait digne de remarque que notre canton dit graben soit comme enclavé dans le ban de Massevaux et que néanmoins, il fasse partie du ban communal de Sickert. Le motif de cette anomalie territoriale nous échappe, mais elle laisse à penser que notre nom de Sickert n'est qu'une corruption de celui de Gesick, séparé aujourd'hui de son préfixe Graben, mais uni autrefois ensemble comme il l'est encore à Dolleren (1). Il est évident que le mot Gesick est antérieur à l'origine du village de Sickert. Il est peut-être antérieur à l'usage de la langue allemande qui, dans nos pays, ne devint la langue commune que vers le IX<sup>e</sup> siècle. Sans pouvoir assigner à ce vieux mot de Gesick une étymologie certaine, nous croyons qu'il dérive du grec γῆ qui

---

(1) Nous avons à Sickert le Tor ou Dursickert, ce qui n'implique nullement le sens de rivière. Cependant comme le sens du mot Gesick a pu varier, nous ne répugnons pas à l'idée qu'il ait pu signifier ravin, versant et même bassin d'un ruisseau.

signifie terre. Ick serait un suffixe ou une locution phonétique.

Nos villages, avons-nous dit, remontent au XIII<sup>e</sup> siècle ; c'est aussi à cette époque que commencent à apparaître nos « Allmend » bois ou pâturages dont la jouissance était réservée à tout un village et en face de nos Allmend, nos Beifang ou Bifands, synonymes du latin *aprisio* et du vieux français *pourpris*. C'est à cette époque que se formèrent, pensons-nous, la plupart de nos lieux-dits et de nos cantons. De là pour nos villages, ces dénominations si neuves et si allemandes. Comment aussi, le nom de l'ancien domaine eut-il pu réapparaître à l'époque de la formation de nos communes, alors que ce nom était enseveli dans l'oubli depuis cinq ou six siècles. Le domaine qu'occupa Mason porta-t-il, avant lui, selon la coutume du temps, un nom particulier ? La chose est possible, probable même, mais ayant cru, pour des motifs qui nous échappent, ne pas adopter ce nom et accepter, au contraire, celui de Maso qui veut dire proprement le domanier, et l'ayant légué au monastère qu'il fonda, à la ville qui se forma autour de cette fondation, à la vallée toute entière, on comprend pourquoi, non seulement le nom primitif de son domaine tomba dans l'oubli, mais aussi celui des autres domaines sur lesquels le prince Mason et après lui, l'abbaye, eurent des droits de juridiction administrative et judiciaire.

Les vallées du Jura, comme celles de la région rhénane ont gardé des traces ineffaçables de l'occupation romaine. Il était à présumer qu'il en serait de même ici. Ces traces, nous avons cru les retrouver dans nos burgs, nos camps et dans bon nombre de lieux-dits qui se rapportent, soit à la religion primitive des Germains, soit aux mythes de la Rome payenne ; nous les signalons aujourd'hui dans nos anciennes divisions territoriales, dans nos domaines remontant à l'époque romaine. La vallée, nous l'avons dit dans notre précédent article, fut aux trois quarts, défrichée par les Romains et la persistance de cet état de choses apparaît encore de nos jours et se révèle tout particulièrement par les indications du cadastre et le vocabulaire de nos lieux-dits. On est étonné, à la lecture de ces noms, de voir combien, jadis, il y avait de champs (*brochen, krütt, acker*), de pâturages et de prés qui, aujourd'hui, n'existent plus que de nom.

Quoiqu'il en soit du caractère encore trop conjectural de notre

étude étymologique sur Massevaux, il y a loin, croyons-nous, de l'état de la propriété aux temps du roi Maso, à ce que nous en rapportent certaines légendes qui veulent qu'à son arrivée dans notre vallée, le pays ne formait qu'une vaste solitude et le fond même de la vallée qu'un immense lac ou plutôt un marais insalubre et inhabitable.

AUG. GENDRE.



# Lou Maître baitant son tchin devant l' Loup

FABLE

TEXTE EN PATOIS DE CHATENOIS

---

C' t'etait on lai Combe (1) T'yëtchi (2)  
Que se trouve dans lou Gran-bouë, (3)  
Lai où tout seule demouëri  
Dans lou ton lai Veille di bouë. (4)

Djan-Iâ (5) i côpaît dies la'yins ; (6)  
On fêtait ai lai fin di djouë ;  
Tant-beau lou pu fidel dies tchins  
Rôdinaît, aibai yaît âtouë,  
Pondant que tchairmé' et tchênot  
Iëtint charpaïs, mis on fagot.

On fêtait contont d'lai djouënaie,  
Mais on crignait bien lou banvaie.  
Ai demaï voi nouët' Djan-Iâdot  
Tchantërlait ce p'të redjindiot  
« I ainme mai Iadine, (a)  
Elle ât d'ën' belle faïçon,  
Tout ç' qu'i li coumande  
Ell' lou fait ai lai r'tiulon... »

Voilai qu'on conton brëssenaie, (7)  
Et qu'on conton Tant-beau coin naie ; (8)  
Poursu'yë pa in tout groûe loup,  
(C'mon ç'tu que t'yuit Bacot-di-loup), (9)  
Ai'yant lou poi di douë ursie,  
Mouëtrant lies dônts, la citoûe drasse.

---

(a) Vieux refrain local.



# Le Maître battant son Chien devant le Loup

Traduction mot à mot

C'était *en* la combe [courtil]  
Qui se trouve dans le Grand-bois,  
Là où tout seule demeura,  
Dans le temps, la Vieille du bois.

Jean-Claude y coupait des *liens*; <sup>(a)</sup>  
On était à la fin du jour.  
Tant-beau le plus fidèle des chiens  
Rôdait, aboyait à l'entour,  
Pendant que charme et chêneau  
Étaient coupés, mis en fagot.

On était content de la journée,  
Mais on craignait bien le garde. (Bangard')  
A demi-voix notre Jean-Claudet  
*Chantonnait* ce petit refrain :  
« J'aime ma Claudine,  
Elle est d'une belle façon.  
Tout ce que je lui commande,  
Elle le fait à *la reculon*... »

Voilà qu'on entend [*buissonner*],  
Et qu'on entend Tant-beau [*couiner*];  
Poursuivi par un *tout* <sup>(b)</sup> gros loup,  
(Comme celui que tua Bacot-du-loup),  
Ayant le poil du dos hérissé,  
Montrant les dents, la queue dressée.

---

(b) Forme dialectale, pour tout-à-fait. On dit de celui, pour qui tout est grand ou merveilleux : Il ne voit pas de petits loups !

Lou pouër Djan-lâ ait bin pavou,  
Grulant <sup>(d)</sup> devant in chi grouë loup.  
E sont tout son poi <sup>(c)</sup> se drassie,  
Quant lou loup se boute ai grincie  
Et ai hëlat : « i vouës — i pron,  
Ai veni dainchi dans mou bouë,  
Mietchan biète et pu mietchan djon,  
Pou me rïevoi, yie quant — i douë. »

« Chire Loup, i sô vouëte aimi, »  
Fësit Djan-lâ, pu mouë que vi,  
« S'i ce tchin vouës — ë offensaie,  
Di cô, i lou vô rouëtенаie. » <sup>(d)</sup>  
Sans aitôndre, è' rouëchit <sup>(e)</sup> son tchin,  
Dërvint, dërvait, daivô in rin.  
« I vô l'aipanre ai vierayie, <sup>(f)</sup>  
Chire Loup, ai vouës — aibai'yie. »

Lai mietchan biète s' aimajit,  
Catchit sies dônts, se raipiainnit  
Se revirant, biechant lai couë,  
Païtchit d'in trait à fon di bouë.

A djouë d'adj'deu et òn tout tòn  
Òn voit et òn — on vu dies djòns,  
Pa crainte ou pou ne pe diepiaire,  
Ou bin encouë pou d'âtre aïfaire,  
Devant lou loup baitre lou tchin,  
Tchâtchte son aimi, son souëtin.

---

(c) Au siècle dernier les perruquiers de la capitale *faisaient le poil* (cheveux).

(d) Rappelle le mot rotin et l'allemand ruthe.

(e) Paraît proche parent du vieux fr. *Roissier*, rosser, dont l'origine est inconnue.

(f) Verbe formé de *vïe* (via) chemin, du suffixe péjoratif *ayie* (= le français *aïller*) et de la consonne euphonique *r*.

Le pauvre Jean-Claude a bien peur,  
Tremblant devant un *si* gros loup.  
Il sent tous ses cheveux se dresser,  
Lorsque le loup se met à grincer  
Et à hurler : « je vous y prends,  
A venir ainsi dans mon bois,  
Méchant**e** bête et plus *méchant**e** gent* (g)  
Pour me réveiller quand je dors. »

« Sire Loup, je suis votre ami, »  
*Fit* Jean-Claude, plus mort que vif,  
« Si ce chien vous a offensé,  
Du coup, je veux le bâtonner. »  
Sans attendre il battit, à tour de bras, son chien  
[De *revient*, de *reva*] avec un *rain*. (h)  
« Je veux lui apprendre à rôder,  
Sire Loup, à *vous aboyer*. (i)

La méchant**e** bête se radoucit,  
Cacha ses dents, se [*raplanit*] (les poils),  
Se retournant, baissant la queue,  
Partit d'un trait au fond du bois.

Au jour d'aujourd'hui (j) et en tout temps,  
On voit et on a vu des gens,  
Par crainte ou pour ne pas déplaire,  
Ou bien encore pour d'autre affaire,  
Devant le loup battre le chien,  
[Chaucher\* (k) son ami, son soutien.

---

(g) En patois, le singulier de *gens* est employé et signifie une personne.

(h) Employé en vieux français, dans le sens de ramcau, ex : portèrent rains d'olive (Renaus de Montauban).

(i) Verbe actif, en patois.

(j) Nos grammairiens, héritiers des latinistes du XVI<sup>e</sup> siècle, de leur propre autorité, ont condamné cette expression, comme beaucoup d'autres mieux appuyées.

(k) Fouler avec force (vieux fr.)

# NOTES POUR LA FABLE

## du Maître battant son chien

---

1° **Combe**. s. f. Vallon étroit, encaissé, plus ou moins incurvé, de la largeur d'un ou deux jets de pierre (Territ. Belfort). Ce mot se retrouve en nom commun ou en lieux-dits : dans l'ancienne Séquanie (Franche-Comté, Belfort, Ajoie, Ferrette, etc.) en Bourgogne, Savoie, Provence, Languedoc, Bretagne (Kombant), Grande Bretagne, etc. ; dans le Haut-Rhin, au canton de La Poutroye ; et dans la partie de ce dépt. de langue germanique (1) se rapprochant du Territoire de Belfort (Gumme, Gumbe); de même son diminutif, *combatte* (Gumbet) (2). En Bas-Rhin nous avons ? Gumpressshoven en 1232 (Dialecte Alsacien) : Gumbrechshoffen (Allemand) (3). Ce mot, qui ne parait pas se rencontrer dans le vrai domaine primitif des langues germanique ou italienne, a donc une aire correspondant à celle de l'ancienne langue Celtique ; mais on le retrouve aussi en Espagne.

2° **T'yêtchi**. [courtil), Bas latin, *cortile*. Jardin potager à côté d'une habitation rurale. C'est la forme patoise du mot Courtil, dérivée de *cor*, *cort*, *court*, qui entrent dans la composition de nombre de villages de langue d'oïl.

En vieux français, *courtil* ou *courtis* indiquait un Jardin potager entourant une maison ; champs cultivés ordinairement enclos avec ou sans habitation rurale.

3° **Gran** [Grand \*, même forme pour les 2 genres en patois comme jadis en français avant le XVI<sup>me</sup> siècle, comme du reste en latin pour les adjectis, dont le masculin et le féminin étaient semblables. C'est pourquoi nous avons écrit « fidel » en patois.

4° **La Vieille du bois**. Dans ce bois vivait, au siècle dernier, une vieille charbonnière, habitant seule une pauvre cabane dont les vestiges se remarquaient encore il y a une cinquantaine d'années.

---

(1) Faisant partie de l'ancienne Séquanie.

(2) Dict. top. Stoffel.

(3) Baquol, Dict. du Haut et du Bas-Rhin.

Elle descendait rarement au village. Son ignorance des événements était proverbiale, aussi disait-on à l'annonce d'une nouvelle ignorée : *i sò c'mon lai Veille di boûe, i non saivò ron.*

5° **Djan-Iâ** [Jean-Claude) est une ancienne forme usitée dans notre région ; (ex : ce proverbe du Salbert : *El-en ât pu feu (fou) que Djan-Iâ de son tchevâ.*) ; De même à Mandeure, à Sancey, (Doubs), Djan-Iâ est usité. Claude, seul, devient Iaude. (Iâde, à Mandeure). Le féminin de Iaude est Iadine, actuellement inusité.

6° **La yins**. [Liens). Jeunes tiges d'arbres flexibles servant à lier les gerbes. A leur défaut, on les remplace par des liens de paille de seigle (*Roûetches*).

La coupe des liens en bois est naturellement défendue dans les forêts ; de là, la crainte du garde (Banvaî, anct. [Bangard').

7° **Brëssenai**, [*Buissonner*] se dit du bruit que font les buissons ou les branches d'arbres agités.

8° **Couin-naï**. Pousser des cris perçants de plainte ou de détresse, en parlant des cochons, des chiens, etc. ; ils semblent faire entendre le cri couin ou un à peu près. Cette onomatopée a servi aux Chinois pour nommer le chien ; il a peut-être servi aux latins et aux grecs (Kuôn) pour le même usage.

9° **Bacot**. Diminutif péjoratif de Bâti (Baptiste). Le diminutif régulier est Bâtiot qui est, ou a été employé dans plusieurs villages du Territoire : Le Salbert, Grandvillars, etc.

Notre patois dont une des principales caractéristiques dans le Territoire de Belfort est de mouiller toutes les lettres *mouillables* (1) fait quelquefois le contraire comme dans ce cas où le *t* mouillé (ti) devant *c* dur.

Le Bacot-di-loup en question était un pauvre hère qui, ayant tué un loup et l'ayant empaillé, le promenait pour s'en faire quelques sous.

10° **Grulai**, vn. Trembler (avec une certaine continuité) de peur, de fièvre ou de froid (pour un seul tremblement on dit : *rietremoulai, tremolare*).

Gruler : même signification en vx. franc. (Dict. Roquefort). Ce mot me rappelle une petite anecdote rapportée par Thérèse Chardoillet, (mater mea).

(1) Aussi dans le chant du Rosemont il faut : *al au pitiâ* (et non *piguâ*).

En 1793, lors de l'occupation de Montbéliard par l'expédition partie de Belfort, un personnage des nouveaux venus, s'adressant à un groupe de gens de Montbéliard rassemblés et causant des événements, s'écria d'un ton emphatique : tremblez aristocrates ! Une femme du peuple répondit avec à propos : *Ié ! mon tchiê mônsieu nôe' grulans prou !* (Eh ! mon cher monsieur, nous tremblons assez).

### 11° Signes d'homologie et autres, employés

à l'occasion des Textes patois

Nous avons adopté le mot *homologue* pour indiquer la forme que revêt la charpente d'un mot, en passant dans un autre idiome, après avoir obéi aux lois qui régissent cette transmutation ; ou celle qui résulte, d'un côté ou de l'autre, dans deux idiomes, de la transformation parallèle et régulière de deux mots d'origine commune.

Le peuple patoisant, très puriste, connaît très-bien, mieux du reste que le cadastre, les lois de l'*homologie* ; il n'oublie pas, lorsqu'ils parle français, de franciser les mots qui n'ont pas de forme en cette langue et de créer ou de *forger* des homologues fictifs.

Il fait quelquefois *fausse voie*, lorsqu'une forme patoise a en français deux homologues différents par le sens ou l'origine exemples :

**Moûetche** s.f. avec le sens de morte eau ou Eau morte (bras de rivière, ancien cours d'Eau, mare, où l'Eau dort, a pour *homologue* fr. *morte*).

**Moûetche**. s.f. mouche (insecte) a pour *homologue* français mouche ; néanmoins, pour les noms de lieu, on traduit ordinairement dans notre pays (mais non à Morteau). le sens du premier *moûetche* par le sens du second : ex : le pré de la *mouche*. Il en est probablement de même pour le fossé de la *Mouche* à Montbéliard, ainsi dit, au lieu de *morte eau* ou de l'*Eau morte*).

1° [.....] Le mot français placé entre deux crochets est un *homologue* par la facture (mais différent par le sens) du mot patois qu'il explique, et *vice versa*.

2° [.....] Si le mot est en italique, il n'est qu'un *homologue*

*possible* ou *forgé* selon les règles de transmission d'un idiome dans l'autre.

3° [.....\* ; le mot, placé entre un crochet et une étoile, est un *homologue* ayant le *même sens* dans les deux idiomes.

4° [.....) Le mot placé entre un crochet et une demi-parenthèse est d'une homologie imparfaite avec le mot correspondant de l'autre idiome.

— Le trait courbé, placé entre deux mots, indique qu'il y a liaison dans la prononciation.

Aug. VAUTHIERIN.

---

A PROPOS DE  
**Chaux ou Tchâ.**

De ce nom de lieu en Franche-Comté et pays  
limitrophes; et en particulier du Village  
de CHAUX (Belfort).

Des congénères de ce nom.

LES ÉTAPES DE NOTRE TCH LOCAL

---

Lorsqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, un siècle après « l'inauguration de sa politique matrimoniale, » la Maison d'Autriche, à la suite de mariages (1) contractés avec les descendantes des comtes de Montbéliard, prit le pouvoir seigneurial dans notre pays, elle ne se contenta pas de régner sur la Seigneurie de Belfort et sur d'autres Seigneuries voisines, son administration s'appliqua à traduire en allemand les noms de nos villages, ou à leur donner des formes ou des désinences allemandes, étrangères à l'idiome parlé, qui était le Patois pour les paysans et les bourgeois (2), et à la langue écrite, le latin, et un peu le français plus ou moins provincialisé, pour les clercs.

Un village, cependant, échappa à la mutilation de son nom; c'est le village de Chaux, (Ter. de Belfort) dont le nom ne fut pas latinisé et qui ne fut francisé que plus tard.

Pour la prononciation germanique, on se contenta de l'introduction d'une s dans la forme patoise; et Tchâ devint Tscha.

D'où vient ce nom de Tchâ?

---

(1) Et d'autres arrangements.

(2) Au siècle dernier, on voyait encore les bourgeois indigènes de Belfort converser en leur idiome patril, en arpentant la place. C'est au petit faubourg, (Magasin) qu'on devrait appeler « de Vauban » que, comme acculé dans un *réduit*, notre patois avait concentré sa défense, jusqu'en ces derniers temps.



La forme la plus ancienne découverte dans les documents (latins) est *Chas* en 1219 (3). C'est à peu près la forme actuelle patoise que les clercs ou les scribes, plus ou moins lettrés, transcrivaient en latin, avec plus ou moins d'exactitude par rapport à la prononciation de l'époque.

En 1601, nous voyons apparaître *Chaulx* dans les textes français. Ce n'est encore que notre mot patois francisé à la manière des latinistes des XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècles qui introduisirent fautiveusement, vers la fin de nombreux mots, une L, un C, ou une autre consonne, selon qu'ils pensaient à tort ou à raison que ces mots venaient de tel ou tel mot latin.

Dans ce cas, on paraît avoir pensé au mot latin *Calcem*, (chaux de la pierre). Si on a eu tort de voir dans ce mot latin l'origine du nom de notre village, on est excusable, car partout on pense que ce nom de lieu, si fréquent en Franche-Comté, en a la signification.

Quant à l'X final, on le mettait à volonté, en place d'une S qui pouvait à son tour être remplacée par un X, ou par un Z.

Considérons que sur les deux versants du Jura, surtout du côté français, un grand nombre de villages (surtout des petits), de hameaux, d'écartés, de lieux-dits, de forêts portent ce nom de Chaux, ou *Tchâ*. *Tchâo* (4), *Tsau*, selon la forme patoise ou primitive, a été conservée dans le langage paternel, ou remplacée par la forme française; le plus souvent pour ne pas dire toujours, les deux formes existent et sont employées selon l'idiome parlé.

Une trentaine de communes, dans cette région, portent ce nom, soit seul, soit conjugué avec un déterminatif.

Dans le Doubs, nous avons Autechaux, ou Audechaux (5), (Blamont); Autechaux, (Baume-les-Dames; Longechaux, La Chaux, (Passavant), Chaux (St-Hippolyte), La Chaux-les-Clerval; La Chaux Neuve; La Chaux-de-Gilley, en Saugeais (6)

---

(3) Trouillat, cité par Stoffel (Dict. topog. du Haut-Rhin).

(4) Baume-les-Dames, ou *Tchâo* est une espèce de diphtongue.

(5) Haute Chaux ? ou Haut de Chaux ?

(6) Pays particulier, comme gens et comme patois. Les Saugeais sont très fins, parlant très vite et cependant aucun ne bégaye. Ils ne supportent pas facilement les étrangers.

Leur patois a une certaine allure savoyarde; il change souvent les N en R et vice versa; et pratique les diminutifs.

Leur pays a environ 6 lieues de long du N. au S; il va jusqu'à Pontarlier et à l'E. jusqu'à la frontière Suisse.

Bréconchaux ; Rondchaux ; Rantechaux ; Marchaux ; Sochaux, etc.

Dans le Jura : La Chaux-des-Crotenay ; Chaux-sur-Champagne ; Chaux-des-Prés ; Chaux-du-Dombief ; Chaux-en-Bresse ; Chaumergy, Chaussenans.

Dans la Haute-Saône, qui s'écarte du centre Séquanais, les communes en *Chaux* se font plus rares ; signalons : Chaux-la-Lotière, près le Doubs ; Chaux-le-Port, (Port-sur-Saône) ; Sainte Marie-en-*Chaux*.

Ce dernier village se trouve à la limite du terrain d'alluvion et du diluvium ; pour trouver de la pierre à chaux, (muschelkalk) il faut traverser la Lanterne ou Lanterne, et aller à 1 kilomètre et demi à 2 km du village, à Abelcourt.

Dans Saône-et-Loire, partie Est, dans le canton de Pierre, une commune : La Chaux, là ou florissent encore les villages, à la terminaison franc-comtoise *ans* (7).

Dans la Côte-d'Or, une commune de : Chaux (Nuits).

Dans les départements voisins de l'Ain, des Vosges, plus de communes en Chaux : à peine deux ou trois pour le reste de la France. Ajoutons cependant qu'il y a deux communes portant le nom de Caux qui est homologue de Chaux (Somme, Hérault).

Parmi les très nombreux lieux-dits de ce nom :

La Chaux d'Arlier\* où débouche un défilé près de Pontarlier ; La Chaux, près Bellfays (St-Hippolyte) ; Chaudane ? (Besançon) ; La plaine de Grandchaux (Guyans-Vannes) etc.

Dans le Jura, sont de nombreux *endroits*, écarts ou lieux-dits près des bois où il y a eu des tuileries, des forges ou autres industries vivant de l'exploitation des bois.

Citons La chaux Grenouille, La Chaux Rainette près de Rochefort.

Parmi les bois ou forêts portant encore ce nom, nous avons à Grandvillars (Belfort), la forêt de *lai Tchâ*, sur un sol contenant plusieurs étangs. Dans la carte de l'Etat-major, ce nom y est défiguré en français, en *L'Achat* ou *Lachat*, au lieu de Lachaux ; près de Brévillers (Héricourt), le bois de Lachaux. ; le coteau boisé de Lachaux entre Sochaux et Montbéliard ; le bois de Lachaux au petit Vaire, sur les bords du Doubs, etc.

---

(7) Dans la Suisse française, la Savoie, où se rencontrent les villages en *ans* cette terminaison se prononce comme ceux de nos localités en *ans*, avec une S muette, c'est-à-dire *an*.

(\*) En patois de Pontarlier : la tsâ d'Ari, bois.

Dans le Jura, à Châtillon, un grand patis de forme plane sans traces d'excavations, reposant sur une espèce de terre blanchâtre, et non de la pierre, contenant encore une centaine de chênes séculaires.

Dans une carte de Cassini, au nord de Salins, un village et un bois portent le nom de Ronchaux ou Rondchaux, et des bois intitulés **Les Chaux**.

Enfin une des plus grandes forêts de France, la *forêt de Chaux* couvre près de 20,000 hectares dans le Jura sur les limites du dépt. du Doubs. Elle repose sur un sol de Diluvium ? (A Joanne) mais que nous croyons plutôt du Pliocène, du moins en majeure partie.

Si nous passons sur le versant oriental du Jura, en Suisse française, nous trouvons la Chaux-de-Fonds, jadis un modeste village ; la Chaux-du-Milieu (8), et plus au sud, dans le canton Vaud, La Chaux, *La Tsau* en patois local. Une montagne en Vaud oriental porte le nom de *Lachaux* de Naye.

Plus au Sud, en Savoie, hors de la région Jurassique, il y a un petit écart, en Tarentaise près de Moutiers, nommé *Vlé Tsau*, vers chaux.

Autres considérations : à l'autre extrémité de la France, en Bretagne bretonnante, pays ayant conservé un dialecte celtique analogue, mais sans doute différent, dans la prononciation et de l'accent, de celui des Séquanes, nos ancêtres, **Coët**, **Coat** signifie bois ou forêt et y est employé dans nombre de noms de lieux.

Or, examinons les stations ou les étapes suivies par le c dur initial pour expliquer les transformations dont ce mot est susceptible en passant du Nord-Ouest, du Nord de la France pour aller au Sud-Est.

Cette lettre conservée en Bretagne, en Normandie, en Picardie, en Artois, en Flandre francophone, en Hainaut, et même au Nord del'Isle de-France (9) devient Ch, dans le centre français, dans l'Est-Nord; Tch, dans notre Est (Territoire de Belfort), la plus grande partie de la Franche-Comté, le Jura-Bernois, quelques coins des deux versants, lorrain et alsacien, ex : Le Ban de la Roche (arr. de Sélestat, en 728 *Sélatstatt*).

(8) Le *Saltus séquanus* descendait aux temps celtiques et postérieurement, dans ces parages.

(9) Et dans le pays de longue d'oc, en général.

(\*) Le Tch reparait dans les Alpes provençales (Beaujeu) ; et en Italie sous la forme de *Ci* ; et en pays anglais, slave et espagnol (ch).

Devient Ts : depuis Morteau, Montbenoit, Pontarlier, le Sud-Est du Dépt. du Jura jusqu'en Tarentaise en Savoie, et dans les 5/6<sup>e</sup> de la Suisse française, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Valais, Genève 10-11.

Alors, Coat' a donné dans les pays du Nord à c dur, la forme adjective latine *cotia*, *Coalia*, *Caucia* (sylva) d'où Cuise (forêt de); dans le centre français, l'adjectif *cauciacum* a donné Choisy 12 : mots dont les suffixes ont modifié le radical. Notre radical celto-breton devenu *caut*, *cat*; puis, *cau* ou *ca* dans les pays à c dur 13 : *cha*, dans le centre, le Nord-Est (14), a pour homologue notre *Tchā* (15) devenu Chaux, quand il est habillé en français. Il a échappé par sa forme substantive aux déformations que les suffixes adjectifs latins y ont ordinairement apportées.

Dans le pays du Ts de langue d'oïl, nous avons régulièrement *Tsau* ou *Tsā*.

Ajoutons à ces remarques, qu'un certain nombre de noms de lieu portant ce nom reposent sur un sol où il n'y a pas de pierre à chaux : que d'autres portent des adjectifs, ou sont accolés à des mots qui ne peuvent s'accorder avec l'idée de la chaux ou de la pierre, enfin qu'un certain nombre de forêts dont une des plus considérables de la France ont gardé ce nom.

Concluons ;

1° En l'absence de documents écrits contraires, qui seuls peuvent faire foi, on peut être amené ainsi à penser que ce mot peut être d'origine celtique. (\*)

---

(10) On trouve aussi le Ts dans l'Ardèche, dans le Rouergue, en même temps que le c dur.

(11) La transformation du C dur ne s'arrête pas là, il devient S à Chambéry (Sambéry) une espèce de Th anglais qu'on peut orthographier S'h. en Faucigny et plus au Sud, grâce à la propension du patois local, à pousser la langue entre les dents.

(12) A. Maury, Forêts de la Gaule.

(13) Ex : Caours ou Caux (Somme).

(14) Ex : dans le nom composé chaource, (Aisne ; Bar-sur-Seine), nom d'anciennes forêts celtiques (Caducia, Caoursius, Calorissium).

(15) Notre patois a l'habitude, commune à d'autres, de faire tomber les consonnes finales, cela presque toujours, dans les mots d'ancienne facture.

(\*) P. S. — On trouve dans Baquot (aut. cité) une forme latine de notre Chaux (Belf.) empruntée à Trouillat : *Ecclesia de Chalo*, 1177, ce qui augmente nos incertitudes.

2° Des raisons plus nombreuses militent en faveur de sa signification de bois (16) (17).

3° Les villages, portant ce nom et qui en général sont très petits, ont été créés sur un emplacement boisé (17).

4° On peut ajouter que ce nom, ne s'écartant pas beaucoup du centre Séquane, où il est d'une fréquence remarquable (18), est caractéristique de la région Jurassienne.

AUG. VAUTHERIN.



---

(16) Indépendamment du mot calx, chaux de la pierre. Un mot d'origine latine *Callis*, sentier, pâturage dans les bois, a pu donner naissance au mot Chaux: Tel est le cas de la forêt de *Callibus*, au XII<sup>e</sup> siècle, dans le Morvan qui a laissé son nom à un village, sous la forme de Calz devenu plus tard Chau (A. Maury).

(17) Nombre de villages eurent en effet pour origine, l'établissement de populations vivant de l'exploitation des bois. Telles : la corporation des *Bons-cousins des bois*, les *Cousins charbonniers*, les fendeurs de bois, les tuiliers, les verriers, les forgerons, etc. (A. Maury cité).

(18) Ce nom se retrouve aussi dans les noms de famille.

# MONOGRAPHIE

## DE LA CAVERNE FUNÉRAIRE NÉOLITHIQUE

### DE CRAVANCHE

par **FÉLIX VOULOT**

délégué de la Municipalité Belfortaine (3 Mars à Septembre 1876).

---

A trois kilomètres N. O. de Belfort, et à 300 mètres environ au-delà du village de Cravanche, on trouve l'entrée des grottes qui portent le nom de cette localité, en face du mont Salbert. Elles s'ouvrent au pied de la côte du Mont. Cette côte est un long plateau de calcaire bathonien dont les couches sont inclinées du Nord au Sud, comme celles du mont Vaudois, situé en face, de l'autre côté de Belfort.

Toutefois, au Mont, l'inclinaison, plus considérable, atteint 30 degrés maximum. Les cavernes s'ouvrent au versant Nord de la colline, à 400 mètres environ d'altitude. Des hommes dont j'honore le savoir ont affirmé que la mer crétacée avait baigné et couvert le Mont à une certaine époque. Je pense que cette hypothèse ne saurait être admise, puisqu'aucune trace de cette mer ne se fait remarquer à moins de quarante kilomètres de notre colline. On peut même facilement suivre les contours de la mer crétacée au pied des derniers plateaux du Jura et des Vosges, fort au dessous de l'altitude du Mont. Mais, autant cette hypothèse me semble hasardée, autant il me paraît logique de croire qu'à une époque relativement récente, il y eut une mer d'eau douce qui baigna le versant Nord du Mont. Cette nappe d'eau a dû être produite par la fonte des glaciers des Vosges, dont quatre moraines ne sont éloignées du Mont que de sept à huit kilomètres. L'observateur placé sur le Salbert suit encore facilement de l'œil les rivages de cette mer, qui se festonnent en petites berges sur les pentes inférieures du Mont.

La rupture a dû produire un violent cataclysme et, minant les rivages de la nappe d'eau un peu partout, avoir ses effets les plus considérables aux environs de l'exutoire. C'est ce qui s'est

effectué tout naturellement, en produisant une faille le long du rivage, au versant septentrional du Mont. Cette faille affouillée ensuite par les eaux, c'est la caverne de Cravanche.

Le 2 mars 1876, j'étais occupé aux derniers travaux de mes fouilles sous le mur funéraire du Mont Vaudois d'Héricourt. En rentrant le soir à Belfort, j'appris que M. le Commandant Borius (1) sortait de chez moi. Cet officier du Génie, alors chargé de la construction d'un fort au Mont Vaudois, venait, d'accord avec ses collègues, le lieutenant-colonel Lanty et le commandant de Peslouan, m'engager à me rendre en toute hâte à la côte du Mont. Ces messieurs avaient suivi et favorisé les recherches qui m'avaient fait découvrir au Mont Vaudois une nécropole préhistorique, sur un point qu'on avait toujours considéré comme un camp romain. Ils pensaient avec raison qu'une caverne à ossements humains ouverte fortuitement, pourrait bien être un cimetière préhistorique.

Ces indices, joints à la remarque que j'avais faite sur les nombreuses coïncidences de lieux-dits renfermant la syllabe *car* ou *cra*, avec des habitats ou cimetières antiques, me fit pressentir qu'on pourrait très-probablement avoir rencontré une nécropole préhistorique.

Je mis le plus grand empressement à me rendre au désir des officiers du génie, le soir même. Le lendemain, avant 4 heures, je cherchai des manœuvres, qui devaient me retrouver, dès 6 heures, à l'entrée de la caverne, afin de commencer le sauvetage des squelettes et des objets antiques. En effet, ces précieux débris commençaient déjà à être foulés aux pieds et dispersés par les ouvriers du chantier et les habitants de Cravanche. Déjà, dans la nuit, des faits fort regrettables avaient eu lieu. L'un des entrepreneurs du fort, M. N. était entré avec un manœuvre dans la caverne. Il avait fait briser et détacher à coups de ciseau et de masse, une natte de graminée incrustée ou plutôt cristallisée. En même temps, ses hommes, pénétrant dans un couloir latéral, avaient brisé sous leurs bottes le crâne d'un squelette, qui est resté très-peu dérangé, pris dans la stalagmite.

Je ne quittai pas la caverne avec les manœuvres sans avoir fait amonceler des moellons devant l'ouverture y donnant accès

---

(1) Le commandant Borius est le même que le Général appelé par ses éminents services à occuper aujourd'hui les fonctions de secrétaire de la Présidence de la République.

et placé un homme de garde sur ce point. Dès le lendemain, une porte en chêne bordée de tôle et fermée d'une serrure de sûreté, remplaçait la barricade improvisée. La veille déjà, j'avais prévenu la municipalité des mesures prises d'urgence dans l'espoir de sauver des vestiges du plus haut intérêt pour l'histoire de l'homme préhistorique. J'avais obtenu une délégation verbale qui fut transformée, dès le 8 mars, en un acte officiel signé du Maire de Belfort (1) et de moi. En même temps, je m'étais préoccupé de retrouver et de racheter 3 crânes et 3 os longs que les ouvriers avaient, dès le 2 mars, vendus à plusieurs personnes, entre autres au D<sup>r</sup> Fréry. Cependant, chaque jour, je m'occupais de travaux de soutènement de la voûte dans la première salle. Ce travail était d'autant plus urgent que cinq blocs énormes s'en détachèrent et vinrent tomber à mes pieds. Ces éboulements étaient surtout amenés par les explosions que la mine occasionnait constamment au-dessus de ma tête dans la carrière en exploitation. Il est à remarquer, comme on le voit dans le dessin d'ensemble de l'extérieur de la côte du Mont, que les entrepreneurs avaient établi une voie ferrée passant devant l'ouverture de la caverne pour l'extraction de la pierre (2). Le transport de leur chantier sur ce point avait été très onéreux et ils faisaient de grandes difficultés pour le changer de place. Je m'adressai au général en chef du 7<sup>e</sup> corps, le duc d'Aumale (3), qui, dès le 10, me faisait savoir par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Lanty, chef du Génie, que l'entrepreneur devait « jusqu'à nouvel ordre, cesser de travailler aux abords de la grotte et reporter son chantier sur d'autres points. » Je m'étais empressé aussi de prier notre éminent historien, Henri Martin, de recourir au gouvernement pour m'aider à sauver l'objet de la découverte. Il me répondit le 16 qu'il venait d'en parler au Ministre, qu'il le reverrait le lendemain : « il faut à tout prix, ajoutait-il, qu'on sauve cette nécropole celtique d'un caractère si original et qu'en attendant, l'autorité municipale ne laisse pas consommer l'œuvre de destruction ! » La ville de Belfort remplit géné-

---

(1) Le Maire de la ville était alors M. Parisot, le savant modeste qui a laissé de belles études sur les terrains de la région, et le secrétaire général de l'administration du Territoire, M. Jean-Jacques Dieurich, le zélé fondateur de la Société Belfortaine d'Émulation.

(2) Voir planche I, fig. I.

(3) Sans l'intervention instantanée et par dépêche de cet officier supérieur, dont la compétence particulière et les importants travaux archéologiques ne m'étaient pas inconnus, 90 ouvriers anéantissaient en quelques jours toute trace de la caverne.



reusement ce vœu, en dédommageant, par une concession importante, l'entrepreneur de la carrière.

Chaque jour je continuais mes études et mes recherches, et je parvins à découvrir, l'une après l'autre, des galeries, cabinets et couloirs donnant à l'ensemble de la caverne une longueur de 84 mètres de l'Est à l'Ouest, sans compter un couloir perpendiculaire situé en face de l'entrée factice.

En posant le pied sur le seuil de l'ouverture récente, on s'aperçoit que la roche s'écarte à droite et à gauche en ondulations, produites par les eaux. Elle reprend bientôt de chaque côté l'épaisseur de trois mètres environ pour descendre dans la caverne. Je fis faire un escalier grossier de 9 marches, garni d'une rampe, pour faciliter les communications depuis l'entrée. Voici l'aspect général de cette grande galerie. Le spectateur voyait en face de lui des colonnes de stalactites accouplées formant un diamètre de plusieurs mètres et cachant un long et étroit couloir. Plus à droite, plusieurs rangées de stalactites, placées comme des décors de théâtre les unes avant les autres. Il y en avait en forme de cônes renversés, appuyés sur des cônes droits plus ou moins réguliers, d'autres en forme de draperies, de rideaux garnis de franges, de glands des formes les plus variées. Tout cela avait l'apparence de sucre blanc ou jaunâtre parfaitement cristallisé, et prenait un aspect féérique par mille étincelles qui en jaillissaient. En même temps, on entendait un bruit léger et mystérieux de gouttes d'eau carbonatée tombant par intervalles. La galerie se trouvait, pour ainsi dire, fermée à gauche par un épais éboulis de roches couvert de stalagmites et renfermant plusieurs vides. Au centre de sa largeur, cet éboulis était surmonté d'une draperie en « courte-pointe » touchant, par intervalles, l'épais dépôt calcaire à pentes arrondies.

Au pied de l'escalier, à quatre mètres environ en avant et un peu moins vers la gauche, on voyait un beau dolmen à jour, à la couverture en forme de toit surmontée d'une pierre verticale (1). Celle-ci était fixée par la stalagmite sur une pente raide, où elle n'avait pu être placée que de main d'homme, sa forme elle-même était toute modifiée par des dépôts stalagmitiques.

Sous ce dolmen, se trouve une cavité assez régulière en rectangle, à laquelle on arrive par cinq marches. Elle a 1<sup>m</sup>30 de largeur, 2<sup>m</sup> de longueur et 1<sup>m</sup> 50 de hauteur.

---

(1) Voir planche I, fig. II et III et la lettre N du plan,

J'y ai découvert un squelette, la tête tournée vers l'entrée, les fragments de deux urnes à anses mamelonnées, un poinçon d'os et une lame de silex bleuâtre retaillée. Un vase à fond plat en avait été enlevé une heure avant mon arrivée et je l'ai retrouvé aussitôt dans une cantine, en face de la caverne. C'est le beau vase rougeâtre entouré de dessins gravés en creux, conservé au Musée de Belfort. Les parois latérales du dolmen sont inclinées de 15 à 20 degrés vers l'extérieur, comme pour leur donner plus d'assise. Le bloc considérable formant le plafond ressemble à un toit à bâtière.

Cette dalle, de 2<sup>m</sup>,50 de longueur sur 2<sup>m</sup> de largeur maximum, mesurés sur la longueur de la cavité, est posée en porte-à-faux : légèrement inclinée vers l'arrière, elle n'est soutenue que sur le tiers environ de sa largeur et grâce à la diminution notable d'épaisseur de la partie en surplomb, l'équilibre a pu être obtenu.

La solution de ce problème ne laissait pas que de présenter quelque difficulté. Il est à remarquer, que ces recherches, d'un équilibre bizarre, semblent rentrer dans les habitudes des peuples préhistoriques vosgiens. Le fond du dolmen, du côté de la tête du squelette, présente une assez large ouverture, ménagée immédiatement au-dessous de la dalle de couverture.

Les flancs de l'éboulis cité présentent sur la droite plusieurs petits arrangements de pierres en forme de tables, supportées en partie par des pierres debout, visiblement posées de main d'homme et calées sur les côtés par des contreforts (1).

A gauche de l'entrée de la grotte, une large dalle (2) semblait posée à dessein, et sur la droite, une grande dalle horizontale (3) s'élevait à côté d'une petite pyramide fixée verticalement par l'homme au milieu d'un enchevêtrement de roches éboulées.

En examinant bien ce sol si inégal, on s'apercevait qu'un certain nombre de ces blocs avaient été disposés de manière à former deux sentiers. L'un d'eux, tournant autour de l'éboulis, conduisait en face de l'entrée ; l'autre se dirigeait vers la droite. Entre ces deux sentiers, on voyait des squelettes couchés dans de grossiers sarcophages sans couvercles (4).

---

(1) Voir planche II. fig. I, II, III et les lettres O, P, P' du plan.

(2) Voir la lettre Q du plan.

(3) Voir la lettre Q' du plan.

(4) Voir la lettre B du plan.

Parmi ces squelettes tournés, les uns vers le Nord, les autres vers l'Est, il y en avait trois de différents âges dans un sarcophage, deux dans un autre. En face de l'entrée factice, contre la paroi méridionale de la galerie, était couché, les pieds à l'Ouest, un squelette (1) dont la tête avait été appuyée sur la natte de graminée incrustée et même cristallisée dont il a été parlé plus haut.

Un peu plus à l'Ouest, à 2<sup>m</sup> 1/2 environ de profondeur, je trouvais une cellule dans laquelle un bloc cubique, placé en forme de table, était encore couvert de débris de repas, de cendres et de charbons (2), fait que j'avais déjà constaté sur l'une des petites tables placées au contour de l'éboulis. Tout près de cette cellule, s'apercevait dans le sous-sol, une autre sépulture.

Tout à l'Ouest de la grande salle, on voyait un beau dolmen (3) ouvert, dont la couverture était appuyée à droite sur une anfractuosité de la paroi extérieure septentrionale, tandis qu'à gauche, elle était visiblement calée sur des pierres posées debout.

Le plateau et le pied de ce dolmen m'ont offert un foyer et les débris d'un cerf gigantesque. Les bois et une côte de l'animal avaient servi à faire des instruments remarquables tels que : manche de hache ébauché, couteau, grand lissoir arqué d'une forme inconnue. A côté du dolmen, un squelette de jeune loup avait été enseveli, sans que le crâne admirablement conservé, eût été ouvert. Il en est de même du crâne d'un chevreuil qui a été trouvé entier dans une sépulture (4) pratiquée dans le sous-sol de la salle, tout près de l'ouverture récente, tandis qu'un os de cerf avait seul été brisé, pour en extraire la moelle. Une belle lame de silex bleuâtre accompagnait la sépulture au chevreuil.

Un certain nombre de rochers de la grande nef sont visiblement posés de main d'homme, et si l'on pratique des couloirs, comme je l'ai fait, pour visiter les nombreuses cavités superposées qui s'étendent comme un réseau, sous les pieds du visiteur, on est de plus en plus étonné du travail cyclopéen que montrent à chaque pas les roches posées sur champ ou les stalagmites couchées pour servir de pierres calantes.

---

(1) Voir la lettre B' du plan.

(2) Voir la lettre R du plan.

(3) Voir la lettre A du plan.

(4) Voir la lettre L' du plan.

Une sépulture très-importante (1) par les objets qu'elle renfermait s'ouvrait dans une cavité au-dessous et contre l'éboulis oriental de la grande salle, et le sol étant partout à jour, j'ai dû en chercher les éléments à deux autres étages inférieurs à ce sous-sol. Quatre squelettes se trouvaient étendus dans de petites cavités contiguës. L'humérus de l'un d'eux portait un bel anneau formé d'un galet de serpentine — j'ignore si ce fait était dû à un glissement accidentel; — un autre anneau semblable avait glissé à l'étage inférieur. A la tête d'un de ces corps, une dalle cachait un vase bomboïde complet, à anses mamelonnées. Une des parois latérales du sarcophage était formée d'une stalagmite couchée. Trois beaux silex, des poinçons d'os, des cornes de cerf taillées en arc accompagnaient les corps de cette espèce de sépulture; mais l'objet le plus précieux qu'elle renfermât, c'est un collier dont j'ai retrouvé de nombreux grains; tous fort petits, les uns en serpule, les autres en apiocrinis, quelques-uns en coquilles marines, d'autres enfin en os ou en ardoise, très petits et très habilement taillés et percés.

On arrive derrière l'extrémité droite de la grande salle, à l'entrée primitive supposée, par un passage que l'on ne traverse qu'en rampant. Quand je l'eus franchi le premier, en cherchant cette entrée, je m'aperçus que je l'avais trouvée. En effet devant moi, un amas de grandes roches tombées de l'auvent d'un abri, recouvraient un vaste foyer (2) encore reconnaissable, renfermant des débris de repas. A droite, au-dessus de moi s'étendait une sorte de cheminée, en pente raide, garnie de dalles sur champ, et s'élevant presque jusqu'à l'air libre. La boussole et le mètre me firent voir que, au dessus de cette cheminée, à 28 mètres S. O. de l'entrée accidentelle récente, le sol se creusait en calotte sphérique, preuve d'un éboulement qui avait dû boucher l'entrée de la caverne.

Si, de là, nous nous reportons à l'extrémité opposée de notre sentier principal et de la grande nef, vers la paroi méridionale, après avoir franchi deux roches (3) qu'on paraît avoir couchées à dessein en travers pour masquer le passage, nous rencontrons d'abord un certain nombre de squelettes dispersés (4), pris dans la stalagmite.

---

(1) Voir la planche III, fig. I et le point K du plan.

(2) Voir la lettre M du plan.

(3) Voir la lettre D du plan. Ces roches D sont tout à côté du pilier stalagmitique S qui cachait l'entrée d'un étroit couloir de 60 mètres de longueur absolument vide.

(4) Voir la lettre C du plan.

Par un étroit couloir qui suit toujours la paroi méridionale de la caverne, nous arrivons d'abord à une sorte de grand dolmen vide (1) qui paraissait préparé pour une sépulture importante. Plus loin, nous nous trouvons dans une salle (2) toute garnie de cavités funéraires pratiquées entre des arrangements de roches et de stalagmites couchées. Dans cette salle, un puits carré d'environ 1<sup>m</sup> 50 de profondeur, renfermait les débris de plus de 12 squelettes et des poteries noires. J'en ai tiré aussi une belle lame de silex et de menus fragments taillés dans la roche schisteuse de l'atelier préhistorique du Mont-Vaudois.

Devant ce puits carré s'élève une dalle verticale de 2<sup>m</sup> de hauteur sur 1<sup>m</sup> 50 de largeur, véritable menhir, portant une entaille profonde en forme de fer à cheval. Contre la paroi Nord de cette sorte de menhir, un grossier sarcophage renfermait un squelette de jeune homme, étendu les pieds tournés à l'est. A ses côtés, j'ai exhumé, de la fange dans laquelle ils gisaient, les deux tiers d'un petit vase en terre noire fine, entouré d'une couronne habilement taillée en creux. Le squelette avait porté un bracelet (3) composé de fragments d'apioerinis reliés par une sorte de résine brunâtre, et dont je n'ai pu obtenir qu'une petite portion.

Cette chambre, de 4 mètres environ de large, est séparée vers le Nord, d'une autre petite salle (4), par une paroi verticale de rocher, percée à sa partie inférieure d'une étroite ouverture que l'on ne traverse qu'en rampant. Cette nouvelle chambre, à peu près de mêmes dimensions que la précédente, mais plus élevée, renferme une autre cavité factice également, remplie d'eau. Vers le Nord-Est s'ouvre une quatrième salle de 20 mètres environ de longueur, sur 6 de largeur, au fond de laquelle un arrangement de roches et de stalactites des plus pittoresques dessine dans le vide une sorte de table soutenue et surmontée par des groupes de colonnes cristallisées (5). Jusqu'au fond de cette galerie, j'ai constaté que le sous-sol renfermait des sépultures et j'ai déposé au Musée de Belfort une belle urne entière en terre noire, à trois anses mamelonnées, à fond arrondi, qui en provient (6).

---

(1) Voir la lettre T du plan.

(2) Voir la lettre F du plan et la planche III, fig. II.

(3) Voir planche VIII, fig. I.

(4) Voir la lettre G du plan et la planche III, fig. III.

(5) Voir la planche IV et la lettre I du plan.

(6) Voir planche V, fig. I.

Le sous-sol de toute la grotte est formé de plusieurs étages de roches enchevêtrées, provenant d'éboulements originels, mais dont un grand nombre, posées sur champ ou servant de pierres calantes, indiquent le travail de l'homme (1).

L'état de conservation des squelettes est fort remarquable, ce qui tient à ce que l'air n'a pas pénétré dans la grotte pendant plusieurs milliers d'années. Leur taille est, en moyenne, sur 21 individus, dont la moitié sont des hommes, de 1<sup>m</sup> 54, tandis que cette moyenne, pour les squelettes du Mont-Vaudois, la même que pour la France actuelle, est de 1<sup>m</sup> 65. Ceux de Cravanche ont, en général, une taille svelte; les os sont polis, peu épais, les articulations sont médiocrement fortes, ainsi que les attaches musculaires.

Les extrémités sont petites: la clavicule montre chez les femmes et chez quelques hommes même des individus peu habitués aux travaux pénibles.

Tous ces divers caractères offrent un contraste frappant avec les squelettes que j'ai exhumés au Mont-Vaudois. Néanmoins, j'ai trouvé à Cravanche comme sur ce dernier point, plusieurs humérus (2) à cavité olécranienne percée, comme il arrive chez certaines races inférieures (3).

Quant aux crânes, ceux de Cravanche offrent, en général, un fort volume de cerveau. J'en ai jaugé huit encore entiers dont la capacité varie de 1173 à 1697 centimètres cubes: la moyenne est de 1385 centimètres cubes. Ils sont tous plus ou moins doli-

(1) Voir la lettre J du plan.

(2) Voir planche V, fig. X.

(3) **Dimensions de divers os et fragments d'os humains**

1 Péronés, 1 entier. long. 30 c/m 9. Grand diamètre à mi-hauteur 2 c/m. Epaisseur 1 c/m 5 à gouttière.

2 et 3 Cavités olécraniennes percées avec tiges.

4 Humérus sans tête, long. présumée 2 dc/m 5. Cavité olécranienne percée, larg. maximum de l'art. inférieure 5 c/m 2; épais. max. ? épais. de la colonne vers le milieu 4 c/m 5; larg. id. 4, 8.

5 Tige d'humérus, cavité olécranienne non percée, long. 25 c/m 5. Epais. de la tige vers le centre 2, 1. Larg. id. 2, 8, forte torsion,

6 Cavité olécranienne, larg. max. présumée 5 c/m 3; épais. max. 2 c/m 2, tige mince.

7 Cavité olécranienne, larg. max. 5 c/m, épais. max. 2, 6.

8, 9, 10, 11, 4 cavités olécraniennes non percées.

12 Cavité olécranienne percée fortement, larg. max. 5, 8, épais. max. 2, 3.

13 id. larg. max. 5 c/m 8, épais. max. présumée 2, 2.

14 id. larg. max. 5, 2, épais. max. 2, 5.

15 id. épais. max. 2, 3.

16 Tête d'humérus, diamètre min. 4 c/m 2, max. 4, 4.

17 id. diam. min. 4, 2, max. 4, 6.

18 id. diam. min. 4, 1.

19 id. diam. min. 4.

chocéphales et leur plus grand diamètre latéral est assez voisin de l'occiput. L'indice céphalique des 12 crânes mesurables a été fixé ainsi qu'il suit, par MM. Barthélemy, de Nancy, et Hovelacque :

Grand Diamètre	Petit Diamètre	Indice Céphalique	
172.5?	123.5?	71.59?	femme
183	132	72.13	homme
174	126	72.41	homme
196	143	72.96	femme?
173	128	73.98	homme
173	130	75.15	femme
171	130	76.02	femme
168	128	76.19	femme
170	130	76.47	femme
174	134	77.01	homme
180	140	77.77	homme
183	143	78.14	homme

Ces crânes(1), excepté deux, sont presque tous peu prognathes, le sinus frontal est peu accentué, l'arcade sourcilière peu saillante, l'orbite de l'œil est incliné à l'extérieur, le nez est assez proéminent. La face est ovale, allongée, les dents ont conservé leur émail tout en ayant la couronne plus ou moins usée chez les individus âgés. Le maxillaire inférieur est parfois d'une hauteur remarquable, quoique assez étroit.

Pour me résumer sur ce qui vient d'être dit des cavernes de Cravanche, celle que j'ai décrite en détail est la seule intéressant l'homme préhistorique. Une autre, voisine, située immédiatement à l'Ouest, a été découverte en 1890 par les soins de la Société Belfortaine d'Emulation, mais ne renferme aucun débris humain. Je tenais à m'étendre sur les preuves de l'authenticité des objets trouvés dans mes fouilles en 1876 et sur la méthode rigoureuse employée dans ces recherches.

N'ayant encore rien publié moi-même jusqu'aujourd'hui, excepté trois courtes notices que j'ai données aussitôt après la découverte (M. de Quatrefages en a lu une à la séance du 24 avril 1876 à l'Académie des Sciences), une foule d'erreurs avaient été commises par M. Ch. Grad (2), arrivé trop tard sur les lieux ;

(1) Voir planches V et VI.

(2) Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Colmar, 1875-76.

dans un court passage, par M. E. Reclus (1), dans son grand ouvrage de géographie, et par M. le capitaine Jannesson (2).

Toutefois, je dois dire que M. Tuefferd, a écrit dans la Revue d'Alsace, de 1877, une belle « Etude sur l'humanité préhistorique, 2<sup>e</sup> partie, » où se trouve un passage relatif à la caverne de Cravanche, telle qu'il l'avait vue lorsqu'elle était partiellement découverte. Dans ce travail, le savant historien du comté de Montbéliard a montré la sagacité et la bonne foi parfaite qui le distinguent.

Un archéologue de mérite, le D<sup>r</sup> Thiessing, dans un article publié en 1876, sous le titre « En excursion » (3) parle brièvement d'une visite, qu'il a faite sous mes yeux à la caverne de Cravanche. Il présente notamment des considérations sur les dolmens que j'ai cru y reconnaître. En effet, dit-il « nous étions entrés avec des doutes sur les dolmens souterrains, Là, où tant de cavités naturelles se présentaient pour ensevelir les corps, il fallait avoir une grande vénération pour les morts, ou se laisser guider par le désir de se distinguer par des monuments, pour déplacer des blocs ou des dalles que cinquante hommes ne remueraient pas. Mais la répétition des sépultures dans des niches couvertes par une grosse pierre et les autres preuves d'un travail patient nous disposerait assez à accepter l'explication de notre aimable cicérone (M. Voulot) dans ce cimetière préhistorique. »

Le docteur Thiessing n'est pas le seul de mon avis sous ce rapport :

M. Jannesson (4) est encore plus affirmatif. Ainsi, il dit, dans sa notice précitée : « Il n'y a pas de doute pour nous : ces hommes..... déposaient dans la grotte leurs morts et construisaient à cet effet de véritables dolmens. »

Il en est de même de MM. le D<sup>r</sup> Delisle (5), Henri Martin et Parisot.

Je suis heureux de pouvoir citer encore M. Dubail-Roy (6), Secrétaire de la Société Belfortaine d'Emulation.

---

(1) La France.

(2) Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, 1893 ; les Grottes de Cravanche.

(3) Voir Bulletin de la Société Jurassienne d'Emulation, page 215.

(4) Auteur cité.

(5) Compte rendu de l'Association française pour l'avancement des Sciences 1<sup>re</sup> partie (1893, page 236) : Grottes de Cravanche.

(6) Compte rendu de l'Association française pour l'avancement des Sciences 2<sup>e</sup> partie (1893, page 693) : Grottes de Cravanche.



Au reste, il est peu surprenant que les auteurs des sépultures de la caverne de Cravanche aient élevé des dolmens à leurs morts. La période dite néolithique à laquelle ils appartenaient est celle qui a construit le plus de monuments de ce genre. Quant à moi, je considère le fait comme absolument indiscutable.

J'ai rencontré fréquemment dans les dolmens et les autres sépultures de la caverne, non seulement des instruments habilement taillés dans le silex ou dans des os d'animaux, mais aussi des outils d'un caractère sans doute votif, exécutés en simple calcaire, fait qui s'était déjà présenté au Mont-Vaudois. J'en ai laissé une collection au Musée de Belfort.

J'ignore absolument, malgré toutes les recherches que j'ai pu faire si les tribus de Cravanche pratiquaient l'incinération des corps en même temps que l'ensépulturement, comme le faisaient leurs voisins du Mont-Vaudois. Rien ne m'autorise à admettre cette similitude de coutume. Un seul os, un sacrum humain m'a paru présenter des traces de feu, et c'est trop peu pour pouvoir tirer de ce fait des conclusions générales. Toutefois, une autre question est soulevée par la présence de nombreux squelettes humains au fond de puits taillés par l'homme dans le rocher. Quant à moi, j'y vois un mystère que je n'essaierai pas d'éclaircir. Je laisse à de plus habiles que moi le soin de soulever un coin du voile. Je dois dire cependant que ces puits, pendant les sept mois que je les ai vus, sont restés toujours au même niveau, ce qui m'oblige à penser qu'ils sont alimentés par une source intarissable.

Tout ce que j'ai découvert dans la grotte de Cravanche, quoiqu'elle ait dû servir de sépulture à des époques très différentes, remonte à la seconde période néolithique et confine à celle des métaux. Une chose fort curieuse, c'est que je n'y ai point trouvé de hache polie; ce qui peut tenir au poids et à la forme spéciale de cet instrument qui pouvait avoir glissé, comme plusieurs silex que j'ai trouvés, dans les étages inférieurs de la caverne. Il en est de même des pointes de flèche retaillées.

Quoique dans la natte incrustée et même cristallisée, la matière primitive ait été remplacée complètement par du carbonate de chaux, et qu'un grand nombre d'ossements humains se soient trouvés enfouis sous quatre ou cinq centimètres d'épaisseur de stalagmites, rien ne prouve que ce dépôt calcaire ait exigé un temps énorme à se produire.

Il est inutile aussi que la température ait été extrêmement basse pour produire la cristallisation des objets. En effet, un petit vase à fond arrondi, trouvé dans un sarcophage au Mont-Vaudois, est surmonté d'un dépôt stalagmitique assez élevé. Or la température s'était modifiée très-peu sous le mur compact de deux mètres de hauteur qui formait le vallum du Mont-Vaudois.

A l'intérieur de la caverne de Cravanche, trois jours après la création de l'ouverture factice, le thermomètre marquait + 9° centigrades, et l'humidité relative était de 80° pour 100. Il a été constaté récemment que des cristaux peuvent se former dans une brique romaine, par la présence seule du ciment et de l'eau à la température ordinaire.

Un autre fait important résultant de mes fouilles à Cravanche, c'est que les sépultures n'étaient nullement orientées, contrairement aux suppositions de M. Jannesson (1). La caverne ayant conservé, malgré d'épais foyers, peu d'ossements d'animaux, il s'y est sans doute fait souvent des repas funéraires. Les corps eux-mêmes avaient été inhumés sur un sol imprégné de cendres. Mais il est probable que si la grotte a été habitée, ce n'est que d'une façon accidentelle, comme toutes celles de la même époque. Ce qui tendrait à le faire croire, ce sont les nombreuses traces de fumée que portaient encore les dalles de couverture des dolmens et des galeries souterraines, sur des points et à des étages différents.

Les débris de l'alimentation des tribus de Cravanche nous offrent un fait des plus remarquables ; parmi les ossements de porc, de sanglier, de chevreuil, de cerf des lacustres, d'échassiers etc., on ne trouve pas un seul os de cheval. J'avais déjà fait cette observation en présence des innombrables débris de repas au Mont-Vaudois.

Il est vraisemblable que la tribu de Cravanche a séjourné dans la région postérieurement à la tribu voisine ; mais je ne ferai qu'effleurer cette question qui ne peut être résolue qu'après la publication de la monographie du Mont-Vaudois. Sur ce dernier point, j'ai constaté que le plus grand vase recueilli était, pour ainsi dire, des mêmes dimensions que le plus petit trouvé à Cravanche. Ici, il y en avait de fort grands, et l'anse mame-lonnée a toujours dû servir à les suspendre (2). Au Mont-Vau-

---

(1) Auteur cité.

(2) Voir planche V, fig. I et III.

dois, cet appendice est parfois très-petit, et, dans sa forme primitive, se réduit souvent à un simple bouton non percé. Dans cette nécropole, il n'existe nulle trace de dessin sur les poteries, tandis qu'à Cravanche, les lignes tracées en creux présentent déjà une assez grande variété et un certain sentiment de l'art. En ce dernier point, on a déjà trouvé le vase à fond plat qui n'existe pas au Mont-Vaudois. En outre, la grotte de Cravanche a fourni des schistes taillés dans l'atelier de l'habitat voisin.

Enfin, les tribus néolithiques des deux stations appartiennent à la race dolichocéphale. Cette race est très différente, au point de vue ethnographique, des populations brachycéphales qui ont apporté plus tard, dans la région vosgéo-jurassique, l'usage des métaux. Néanmoins les premières paraissent avoir eu déjà des idées de symboles. J'ai rencontré souvent dans les tumuli anté-romains vosgiens des haches votives en simple calcaire, dont on peut voir de nombreux échantillons au Musée d'Epinal.

Déjà, au Mont-Vaudois, une sépulture renfermait une pierre en forme de pied, simple *ludus-naturæ*, recueillie et placée avec intention. Sur une autre tombe très-importante, on avait amoncelé plusieurs tombereaux d'oursins fossiles du terrain local. A Cravanche, une sépulture renfermait une pierre plate en forme de jambe vue de profil (1), tandis qu'un fer-à-cheval (2) ou plutôt le contour d'un pied de cheval était taillé en creux sur une sorte de menhir devant un puits funéraire. Ailleurs, sur une dalle horizontale, on avait déposé un amas d'osselets d'enfants (3), au milieu de plusieurs centaines de tuyaux de stalactites cristallisées, d'environ un demi centimètre de diamètre extérieur.

Ces objets, ainsi que tous ceux recueillis dans mes fouilles ont été déposés au Musée de Belfort, et la liste en a été remise à l'autorité municipale.

On a discuté la question de l'origine des tribus de Cravanche. Tout ce qu'on peut dire, c'est que leurs silex proviennent principalement du bassin de Paris, que leurs colliers sont en partie formés de coquilles méditerranéennes, et que des roches d'Asie constituent la matière des hachettes polies qu'ils ont eues en main.

(1) Voir planche V, fig. XII.

(2) Voir la lettre F du plan et la planche III, fig. II

(3) Voir la lettre K du plan.

Ces faits ont paru à plusieurs personnes, entr'autres au capitaine Jannesson (1), démontrer l'origine asiatique de cette peuplade. Pour ma part, je ne puis y voir que la preuve de relations commerciales avec ces contrées. Cependant, si j'osais hasarder une simple hypothèse, je dirais qu'au point de vue anthropologique, l'homme de Cravanche offre une grande analogie avec les Ligures.

Je crois devoir transcrire ici la consécration officielle de l'authenticité des objets que j'ai recueillis à Cravanche. J'ai reçu une lettre ministérielle en date du 26 mai 1877, signée J. Waddington et renfermant les lignes suivantes :

..... « Monsieur, je suis heureux de vous faire connaître l'accueil sympathique fait à votre communication par la Commission des Monuments historiques, et je vous demande la permission de conserver pour ses archives votre note qui témoigne de recherches consciencieuses et sagement dirigées. »

Epinal, le 14 Juin 1894.

FÉLIX VOULOT.

---

(1) Auteur cité.

---

LÉGENDE

DES

PLANCHES



## PLANCHE I.

---

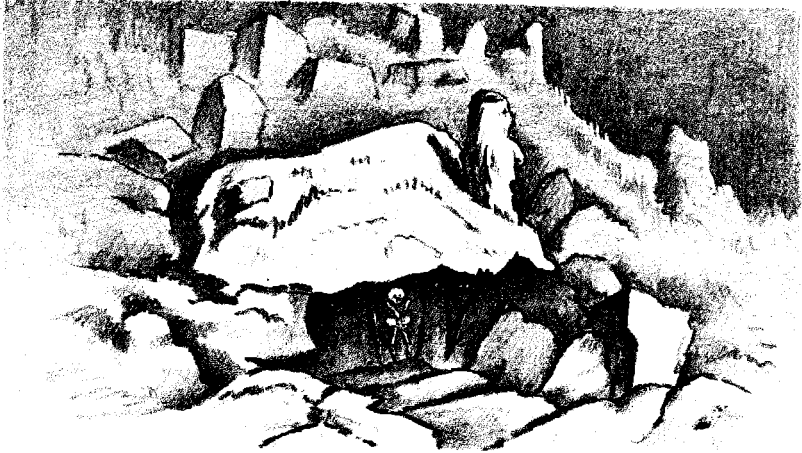
*Fig. I.* — Versant Nord de la côte du Mont, avec l'entrée factice de la caverne néolithique de Cravanche, mars 1876.

*Fig. II.* — Dolmen habité, pris de l'entrée factice de la caverne, au point N. du plan. (Vue en face de l'entrée).

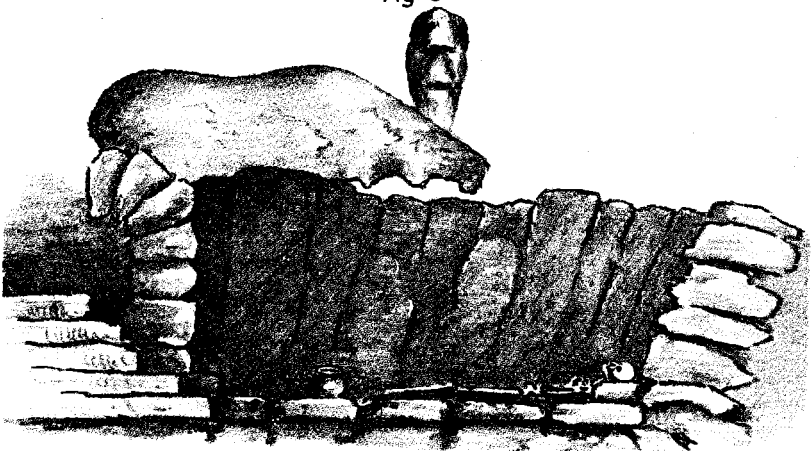
*Fig. III.* — Projection longitudinale du dolmen précédent. (Même lettre du plan).



*Fig. 2*



*Fig 3*



## PLANCHE II.

---

*Fig. I.* — Table dolménique, vue prise vers le Nord-Est.

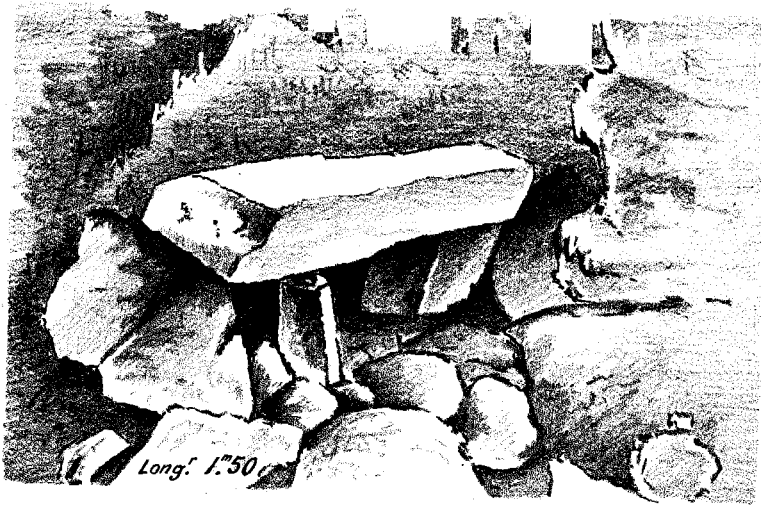
Il s'y trouvait une poignée d'une graminée à demi carbonisée, ayant servi aux peuples néolithiques à allumer leur feu. Cette graminée croit encore sur les pentes du Jura. Lettre O du plan.

*Fig. II.* — Table dolménique voisine de la précédente.

Lettre P du plan.

*Fig. III.* — Petite table dolménique à hauteur d'appui, formée d'une dalle horizontale appuyée sur un petit pilier vertical, et sur des blocs archoutés sur les côtés. Vue prise vers l'Est. Lettre P' du plan.

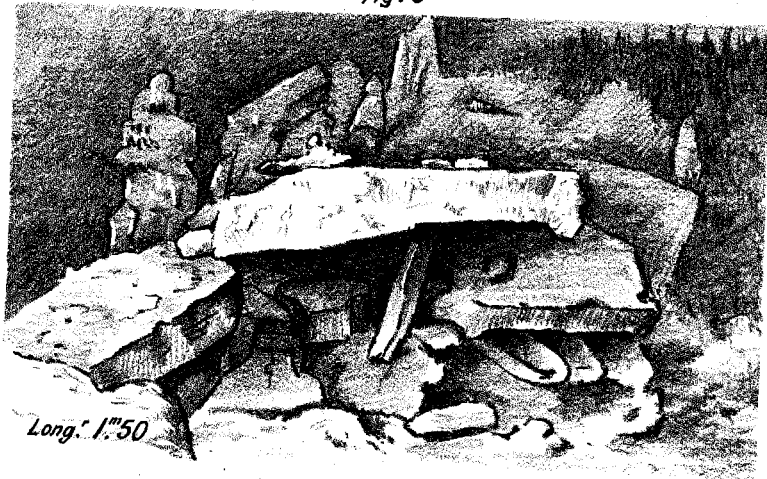




*Fig. 2*



*Fig. 3*



### PLANCHE III.

---

*Fig. I.* — Entrée de la sépulture aux quatre squelettes placés dans des sarcophages à deux étages différents, ayant donné une belle urne homboïde cachée derrière une dalle, les deux anneaux de serpentine noble, un collier de perles variées, etc. Lettre K du plan.

*Fig. II.* — Salle renfermant un puits funéraire devant un menhir rectangulaire contre lequel s'appuyait une sépulture de femme, se distinguant par un élégant petit vase noir à couronne gravée ; et par des fragments de bracelet en apiocrinites. Lettre F du plan.

*Fig. III.* — Deuxième chambre à puits funéraire et menhir. Lettre G du plan.



Fig. 2

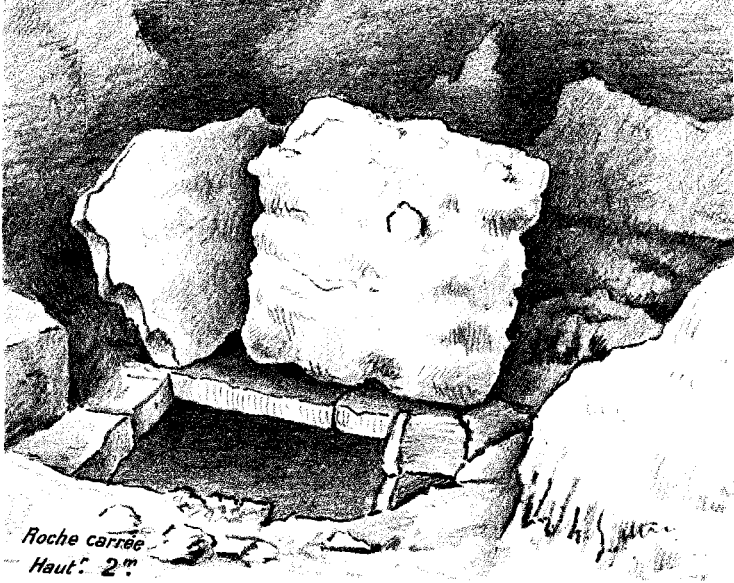
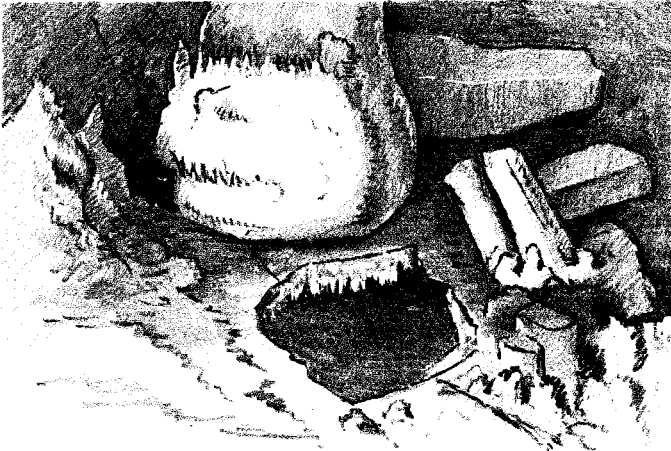


Fig. 3



## PLANCHE IV.

---

*Fig. I.* — Grand dolmen situé à l'Est au fond d'une grande galerie, derrière des squelettes pris dans la stalagmite. Il est incontestablement dressé de main d'homme, étant établi sur des stalagmites. Lettre I du plan.



Planche 4

- Fig. I.* — Vase bomboïde à 3 anses mamelonnées, 32 c/m de hauteur.
- Fig. II.* — Vase en poterie noire très fine, à fond arrondi, de 10 c/m de diamètre sur 11 c/m de hauteur, portant une bande gravée d'un beau style, trouvé au point F du plan.
- Fig. III.* — Vase bomboïde à 2 anses mamelonnées, 20 c/m de hauteur.
- Fig. IV.* — Vase à fond plat étroit, brun, rouge, de 22 c/m de hauteur, avec élégante couronne gravée.
- Fig. V.* — Fragment d'un très-grand vase, trouvé dans le dolmen habité.
- Fig. VI.* — Détail de gravure provenant d'un vase noir en poterie fine.
- Fig. VII.* — Crâne vu de face.
- Fig. VIII.* — Mâchoires et autres os pris dans la stalagmite.
- Fig. IX.* — Crâne vu de profil à nez très aquilin, et à prognathisme saillant.
- Fig. X.* — Un tibia de chevreuil fendu pour en faire un poignard, un humérus humain à cavité olécraniennne percée, et os de porc ou de sanglier fendu pour en extraire la moelle.
- Fig. XI.* — Fragment de vase avec anse très ouverte, indiquant la fin de l'époque néolithique.
- Fig. XII.* — Pierre à profil de jambe.
- Fig. XIII et XIV.* — Deux crânes vus de face.
- Fig. XV.* — Fragment de crâne percé.
- Fig. XVI.* — Maxillaire inférieur.
- Fig. XVII et XVIII.* — Les deux crânes précédents vus de profil.
- Fig. XIX.* — Le fragment de crâne précédent, vu d'un autre point de vue.
- Fig. XX.* — Le maxillaire précédent vu de face.

Fig. 1

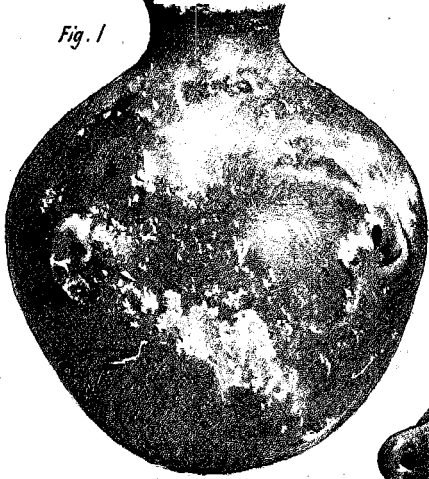


Fig. 4



Fig. 3



Fig. 5

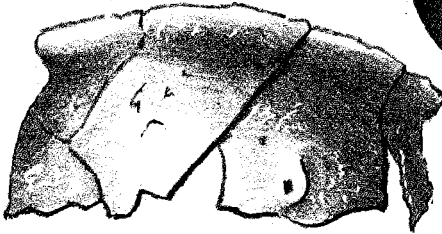


Fig. 6

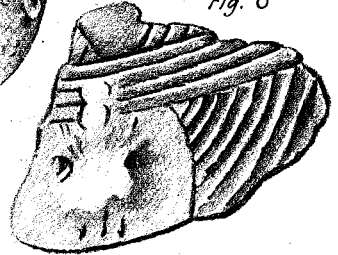


Fig. 7



Fig. 9

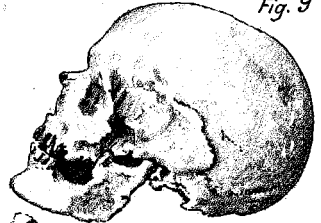


Fig. 8



Fig. 10

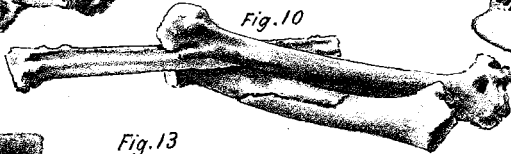


Fig. 11

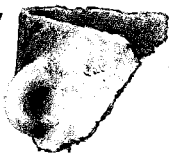


Fig. 13



Fig. 14

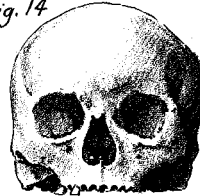


Fig. 12

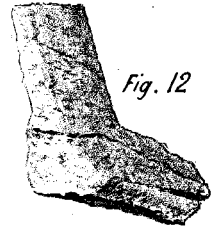


Fig. 15



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 16



Fig. 19



Fig. 20



## PLANCHE VI.

---

*Fig. I, II, III, IV.* — Quatre crânes bien conservés.  
(Musée de Belfort).

*Fig. V.* → Natte de graminée cristallisée formée de tiges  
reliées par des lanières plates et ayant supporté  
la tête d'un corps dans un sarcophage.

*Fig. VI.* — Fragments de bois fossiles.

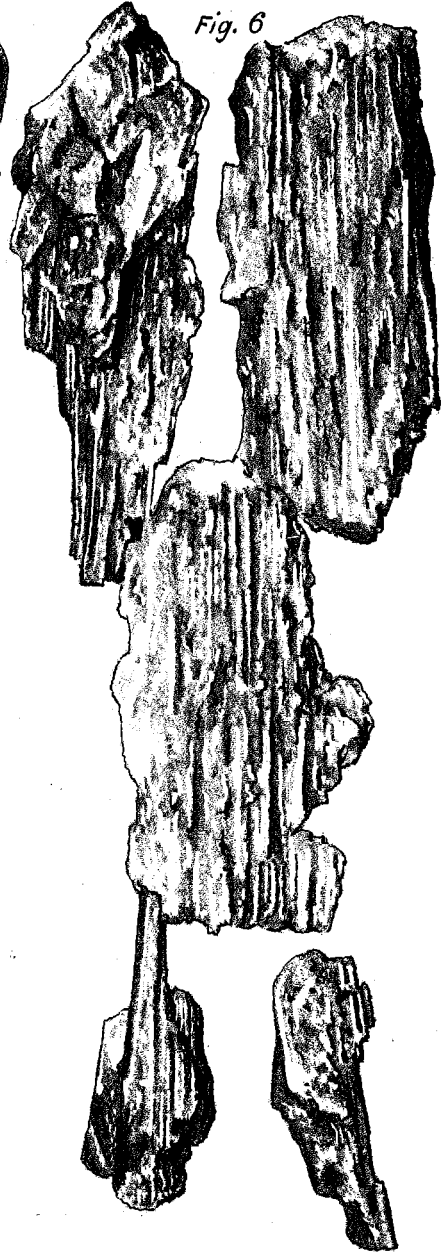
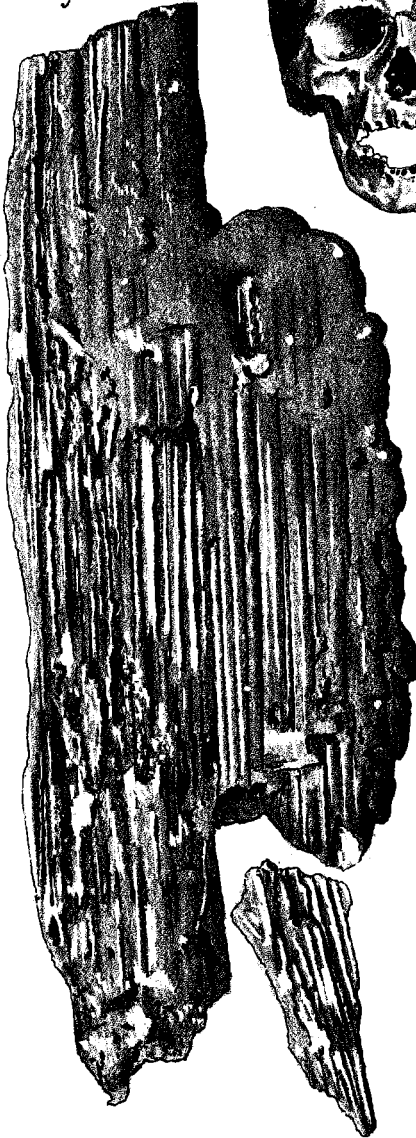




*Fig. 5*



*Fig. 6*



## PLANCHE VII.

---

*Fig. I et II.* — Deux galets de serpentine provenant probablement de la débâcle qui a suivi la fonte des glaciers voisins ; ils ont été percés par l'homme préhistorique d'une cavité circulaire de 0<sup>m</sup>065 adoucie sur les bords, et trouvés dans une sépulture de femme ; ont pu servir d'amulettes, ou de parure, telle que bracelets. En effet, une main de femme de la taille des femmes de Cravanche pouvait y passer facilement.

*Fig. III.* — Fragment d'un collier de femme avec corail.

*Fig. IV.* — Collier de la même sépulture de femme ; il est formé d'anneaux habilement ouvrés d'os, de schiste, de serpule, d'apiocrinites, de nacre.

*Fig. V, VI, VII, VIII, IX et X.* — Instruments en os de grand cerf, trouvés sur le dolmen X du plan.

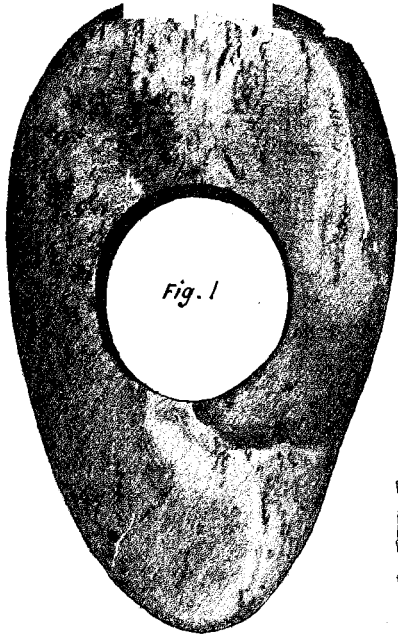


Fig. 3



Fig. 4

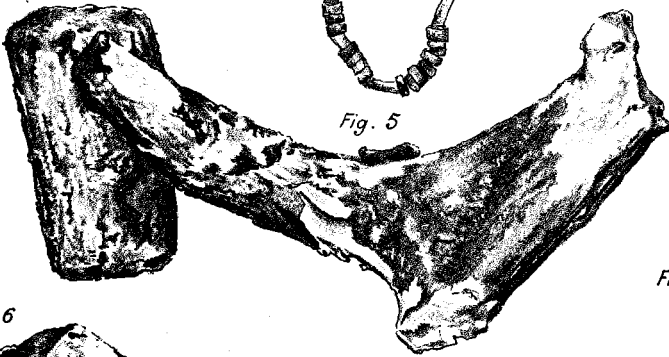
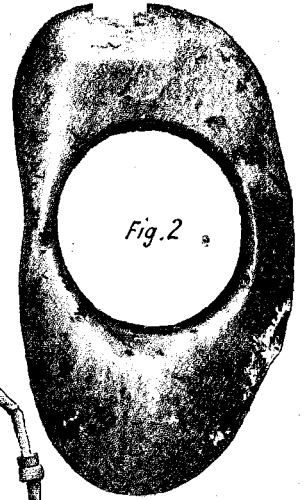
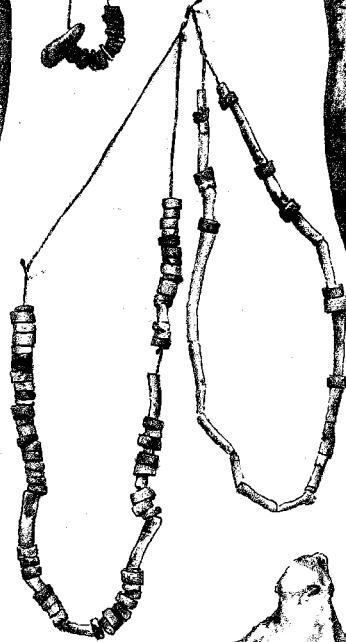


Fig. 5

Fig. 6



Fig. 8

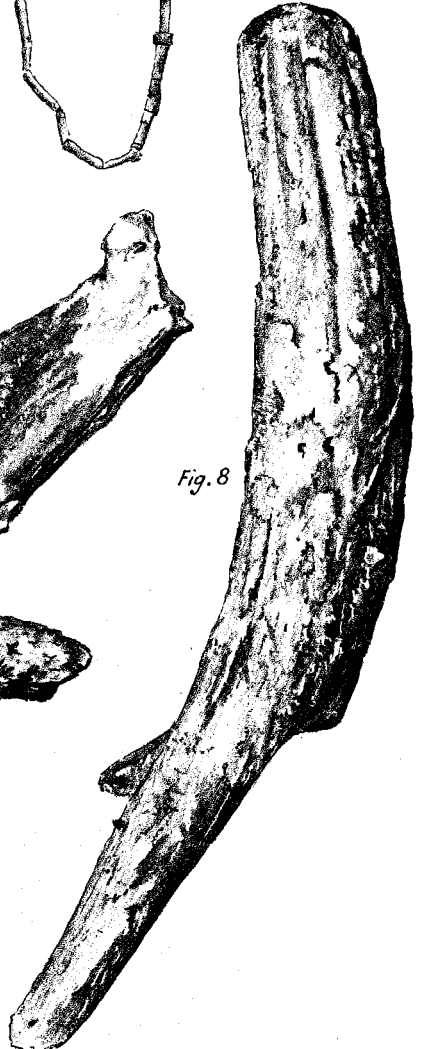


Fig. 7



Fig. 10



Fig. 9

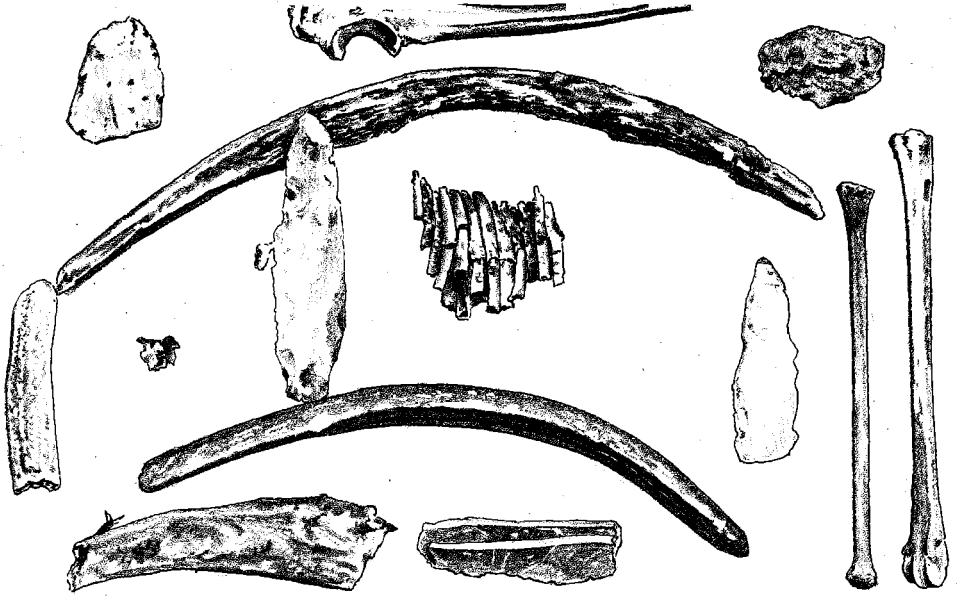


## PLANCHE VIII

---

*Fig. I.* — Tranchets arqués en bois de cerf, et fragments de bracelet provenant de la sépulture de femme de la chambre située au point F du plan.

*Fig. II.* — Quatre poinçons d'os. Silex et fragments de silex, etc.



*Fig. 2*



$\frac{2}{5}$  de la grand. naturelle

## TABLE DES MATIÈRES

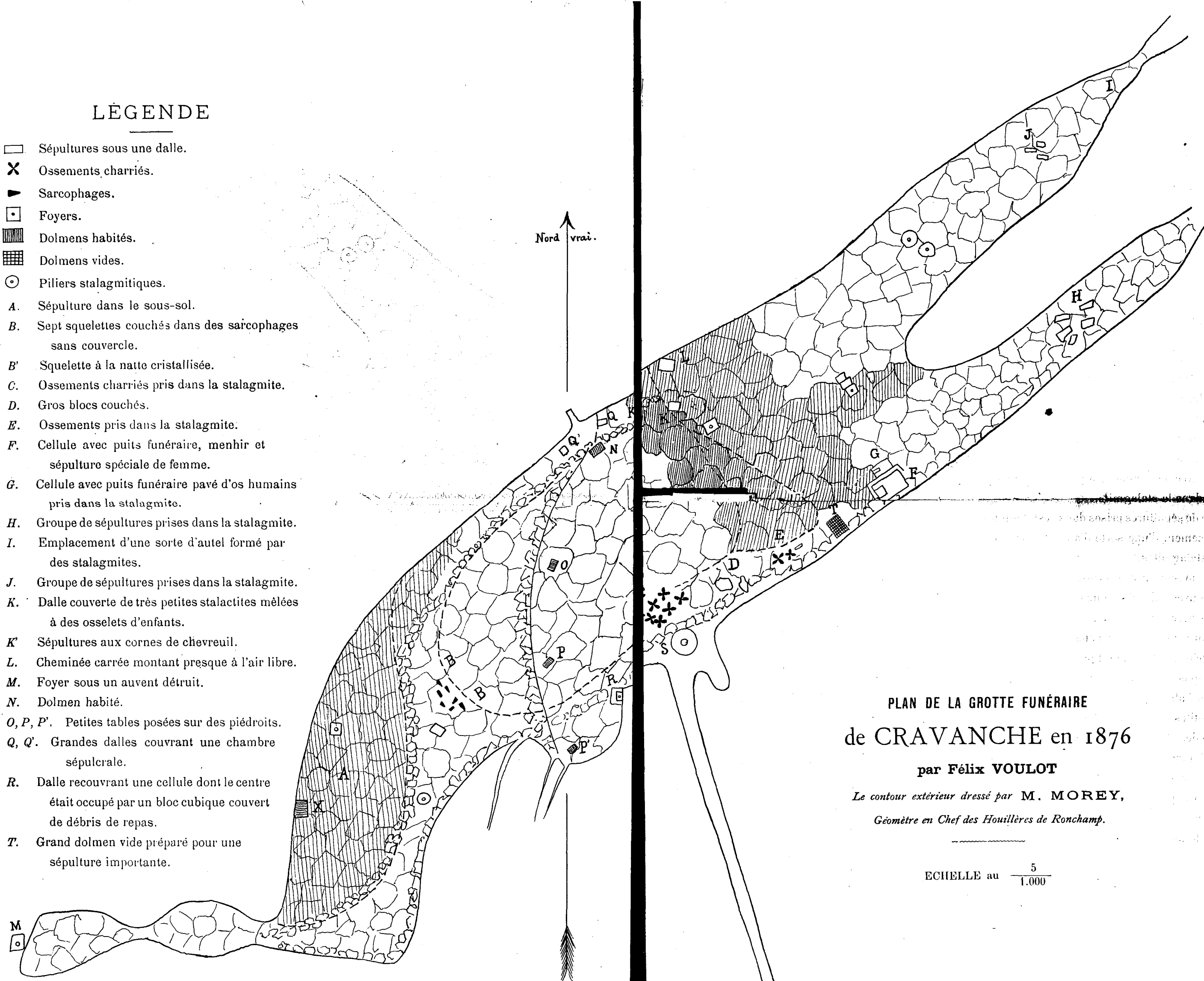
---

	Pages
Comité et liste des membres de la Société . . . . .	III
Sociétés correspondantes . . . . .	XIX
Réunion générale du 19 mars 1893. . . . .	XXIV
Bibliothèque . . . . .	XXX
Froideval et la Fête des Bergers (avec planches), par D.-R. et K. . . . .	1
Site Vosgien, poésie, par <i>Jules Grisez-Droz</i> . . . . .	17
Napoléon Bardy (avec portrait), par <i>Henri Bardy</i> . . . . .	18
Jean Bauhin et ses observations sur la rage en 1590, par <i>Léon Nardin</i> . . . . .	122
Notes pour servir à l'Histoire de Belfort, par <i>Corbis</i> . . . . .	131
Folk-Lore Belfortain, par <i>Corbis</i> . . . . .	132
A la Ville et au Lion de Belfort, poésie, par <i>E. P.</i> . . . .	134
Contribution à l'Etude des Diatomées du Territoire de Belfort (avec planches), par <i>Ch. Ræsch et Lucien Meyer</i> . . . . .	146
Etude étymologique sur Massevaux, par <i>Aug. Gendre</i> . . . . .	151
Lou Maître baitant son tchin devant l'Loup, fable, par <i>Aug. Vautherin</i> . . . . .	160
A propos de Chaux ou Tchà, par <i>Aug. Vautherin</i> . . . . .	160
Monographie de la caverne funéraire néolithique de Cravanche (avec planches), par <i>Félix Voulot</i> . . . . .	174

---

## LÉGENDE

- Sépultures sous une dalle.
- ✕ Ossements charriés.
- ▶ Sarcophages.
- ◻ Foyers.
- ▨ Dolmens habités.
- ▧ Dolmens vides.
- Piliers stalagmitiques.
- A. Sépulture dans le sous-sol.
- B. Sept squelettes couchés dans des sarcophages sans couvercle.
- B' Squelette à la natte cristallisée.
- C. Ossements charriés pris dans la stalagmite.
- D. Gros blocs couchés.
- E. Ossements pris dans la stalagmite.
- F. Cellule avec puits funéraire, menhir et sépulture spéciale de femme.
- G. Cellule avec puits funéraire pavé d'os humains pris dans la stalagmite.
- H. Groupe de sépultures prises dans la stalagmite.
- I. Emplacement d'une sorte d'autel formé par des stalagmites.
- J. Groupe de sépultures prises dans la stalagmite.
- K. Dalle couverte de très petites stalactites mêlées à des osselets d'enfants.
- K' Sépultures aux cornes de chevreuil.
- L. Cheminée carrée montant presque à l'air libre.
- M. Foyer sous un auvent détruit.
- N. Dolmen habité.
- O, P, P'. Petites tables posées sur des piédroits.
- Q, Q'. Grandes dalles couvrant une chambre sépulcrale.
- R. Dalle recouvrant une cellule dont le centre était occupé par un bloc cubique couvert de débris de repas.
- T. Grand dolmen vide préparé pour une sépulture importante.



### PLAN DE LA GROTTÉ FUNÉRAIRE de CRAVANCHE en 1876

par Félix VOULOT

*Le contour extérieur dressé par M. MOREY,  
Géomètre en Chef des Houillères de Ronchamp.*

ECHELLE au  $\frac{5}{1.000}$